

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente-sixième année, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1931.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1931_000_036.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE SIXIÈME ANNÉE
1930-1931

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1931

La situation de l'Université pendant la XCVI^e année académique

PAR

M. JEAN SERVAIS

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, le 14 octobre 1930

L'année académique qui vient de finir a été marquée par deux événements importants: la promulgation de la loi du 23 juin qui, en augmentant considérablement le subside annuel de l'Etat à notre Université, en a consacré l'octroi définitif et l'inauguration de nos nouveaux locaux de l'Avenue des Nations.

Le vote de cette loi, les manifestations de sympathie dont cette inauguration a été l'occasion, ont fourni une fois de plus la constatation de la reconnaissance par la Nation tout entière de l'incontestable utilité sociale de notre institution et du juste renom dont elle jouit en Belgique comme à l'étranger.

Impeccablement organisées au mois de juin, grâce à l'activité dévouée de M. le Professeur Speyer, les cérémonies d'inauguration de nos nouveaux locaux ont groupé autour de nous, dans une atmosphère de réconfortante cordialité, avec les représentants des grands corps de l'Etat, les délégués des Universités, des corps savants de Belgique et de la plupart des pays étrangers. Leurs Majestés le Roi et la Reine ont daigné honorer de Leur Auguste présence ces cérémonies, donnant ainsi à l'Université Libre de Bruxelles un témoignage éclatant à la fois de leur sollicitude pour la Science et le haut Enseignement et de l'appréciation flatteuse que notre Université mérite dans ces domaines. Leur royale bonté nous a permis de leur conférer,

à cette occasion, le grade de Docteur Honoris Causa de l'Université de Bruxelles, en même temps que nous attribuions la même marque de déférente sympathie à d'éminentes personnalités auxquelles nous unissent les liens que créent entre nous leur dévouement à la Science ou à notre Institution.

Déjà le 1^{er} décembre dernier, lorsque l'Union des Ingénieurs commerciaux sortis de notre Université commémorait le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Ecole de Commerce, S. M. le Roi avait bien voulu assister à la cérémonie organisée à cette occasion.

Dans les discours que le Roi prononçait, tant à cette cérémonie du 1^{er} décembre qu'à celle de l'inauguration du mois de juin, Sa Majesté a proclamé que la prospérité de nos établissements académiques justifie une fois de plus le grand principe de liberté d'Enseignement que nos constituants ont eu la sagesse d'inscrire dans notre pacte fondamental.

Dans notre fidélité inébranlable à ce principe comme à celui de la libre recherche scientifique, c'est-à-dire du libre examen, qui, pour nous, en est inséparable, nous exprimons une fois de plus notre respectueuse reconnaissance aux Souverains aimés qui nous donnent un si ferme appui.

*
**

Cet appui, nous l'avons trouvé aussi chez tous ceux aux efforts combinés desquels nous devons cette loi du 23 juin 1930, dont je parlais tantôt. Elle assure notre situation dans l'avenir. Elle nous a permis, dans le présent, des sacrifices financiers, depuis longtemps désirés par nous tous, nécessaires pour mettre les traitements de tous nos Professeurs de carrière en rapport plus exact avec ceux des Professeurs des Universités de l'État, pour accorder au personnel de nos laboratoires et à celui de notre administration une rémunération plus adéquate aux services qu'ils nous rendent et aux exigences matérielles de la vie, pour enfin allouer une pension aux veuves de nos Professeurs, moyennant une contribution analogue à celle exigée des fonctionnaires de l'Etat.

Très large reste cependant la somme d'activité que notre Corps professoral dans son ensemble consacre à l'Université, sans guère d'autre compensation que la conscience d'un grand devoir généreusement accompli.

C'est l'honneur, c'est le gage de vitalité de notre Institution de susciter ces dévouements. Ils sont une part, la plus belle peut-être, de la richesse de l'Université, puisque, bien qu'augmentées, ses ressources financières restent inférieures aux charges auxquelles elle doit pourvoir et surtout celles auxquelles elle devrait pouvoir faire face et qu'elle est obligée de renvoyer à un avenir dans lequel au surplus, le passé nous permet d'avoir confiance.

L'Université se doit notamment à elle-même de diriger vers la Colonie une partie de son activité scientifique, c'est la tâche à laquelle s'adonne notre Commission de propagande coloniale sous l'active impulsion de son Président, M. le Professeur Speyer et de son secrétaire M. Koettlitz.

Etudiants qui profitez de ces dévouements de vos Professeurs, n'oubliez pas que, par là, vous contractez une dette, celle, si vous en êtes capables, de rendre à ceux qui vous succéderont sur nos bancs, l'enseignement que vous y avez reçu. Cette capacité, si quelques-uns seulement l'atteindront, que tous du moins y tendent à force de travail et que ceux qui ne réussiront pas dans cet effort, en retirent les fruits dans la carrière qu'ils choisiront.

*
**

Nous avons confiance dans l'avenir, disais-je, il y a un instant. Nous savons, en effet, que nous pouvons compter sur l'aide bienveillante et agissante, non seulement de l'Etat — elle nous est définitivement assurée — mais aussi de la Ville de Bruxelles, à qui nous devons tant, des Provinces de Brabant et du Hainaut, des Communes de l'Agglomération bruxelloise, qui ont continué à nous allouer leurs subsides annuels et les Commissions d'Assistance publique de Bruxelles et des faubourgs, dont la collaboration dans l'organisation de leurs services hospitaliers en rapport avec celle de notre enseignement médical produit les plus heureux résultats.

Nous savons aussi que l'utilité, la nécessité sociale de notre institution suscitent en notre faveur des libéralités auxquelles doit aller, non seulement notre reconnaissance, mais aussi celle du Pays, car enfin, participer au développement de notre enseignement, c'est travailler pour le bien de la Nation.

Nous voulons rappeler tout particulièrement ici deux dona-

tions d'un million, dues respectivement à la C. R. B. Educational Foundation et à M et M^{mo} Tournay-Solvay et destinées à la construction d'une Maison d'Etudiants et d'une Maison d'Etudiantes. L'Université voit ainsi fortifier son espoir de pouvoir enfin réaliser un projet qui lui est cher et dont l'origine remonte déjà à de nombreuses années.

En effet, dès que furent acquis les terrains où notre Université se trouve aujourd'hui érigée, un emplacement fut prévu pour la Cité universitaire. Malheureusement, les conditions économiques furent telles que le Conseil fut jusqu'ici dans l'impossibilité d'atteindre le but qu'il s'était donné, mais il se refusa toujours à admettre que le projet put être abandonné. Il fit exécuter en même temps que les plans des constructions de l'Université, les plans d'une Maison d'Etudiants et d'une Maison d'Etudiantes qui doivent encadrer ce Club étudiantin dont la présence à côté de l'Université paraît déjà à ce point essentielle que nul ne pourrait plus concevoir que l'on puisse s'en passer.

Faut-il vraiment que l'on répète encore l'intérêt qu'il y a de procurer à un certain nombre de nos étudiants venant de province et de l'étranger, un logement sain et confortable dans l'enceinte même de notre Alma Mater et dans le voisinage immédiat de notre bibliothèque et de nos laboratoires ?

Sera-t-il dit qu'à défaut d'une subvention dont près de la moitié est déjà acquise, l'exécution d'un pareil projet auquel doivent être attachés tous ceux qui sont des nôtres, devrait encore être remise ?

La C. R. B. Educational Foundation et M. et M^{mo} Tournay-Solvay viennent de le placer dans le cadre des possibilités immédiates. Je veux croire que leur geste trouvera des imitateurs enthousiastes et nombreux.

*
**

Il nous est agréable de constater que cette année encore nos Professeurs ont été l'objet de distinctions qui marquent la haute estime en laquelle les tiennent les corps savants, le Gouvernement et les Gouvernants étrangers.

*
**

Ni la renommée, je l'ai dit, ni le rayonnement de l'Université ne s'arrêtent aux frontières de notre pays. Plusieurs de nos

professeurs en effet, ont été appelés à donner des conférences dans des Universités étrangères. Je citerai : MM. Maurice Ansiaux, Henri Grégoire, Lucien-Paul Thomas et Léon Herrmann.

D'autre part, nos étudiants ont pu bénéficier des leçons que sont venus faire avec une rare maîtrise M. R. Genesta, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, M. A. Mayer, professeur au Collège de France, M. E. Vermeil, professeur à l'Université de Strasbourg, M. G. Walter B. Cannon, professeur de Physiologie à l'Université de Harvard, M. Nicolas Saltykow, professeur à l'Université de Belgrade, M. Léon Rabinowicz, privat docent à l'Université de Genève, M. Americo Castro, professeur à l'Université de Madrid.

Nombreux, d'autre part, sont les membres du corps professoral qui ont représenté, avec distinction, l'Université ou le Gouvernement à des manifestations scientifiques à l'étranger.

*
**

Nos conférences de politique internationale ont amené cette année encore à notre tribune d'éminentes personnalités, parmi lesquelles des étrangers dont la sympathie ainsi manifestée à notre égard nous a été particulièrement précieuse.

Le comte Sforza, ancien ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Italie, a fait une conférence sur les Etats-Unis d'Europe; M. Jacques Ancel, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes internationales de Paris, nous a parlé de la Yougoslavie et ses Voisins; M. André Siegfried, Professeur à l'Ecole des Sciences politiques de Paris, a traité de la Politique étrangère des Etats-Unis et l'Expansion américaine. Enfin, M. Camille Gutt, délégué adjoint de la Belgique à la Commission des Réparations, a fait une conférence intitulée : Versailles-La Haye.

*
**

Durant la dernière année académique, de nombreuses mutations sont survenues dans le Conseil d'Administration et dans le Corps professoral, à l'occasion notamment de la création d'une série de cours nouveaux en raison de l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Ces diverses modifi-

cations se trouveront consignées dans le rapport annuel de l'Université.

Nous envisageons l'instauration prochaine, à la Faculté de Droit, d'un cours de droit luxembourgeois, destiné à mettre nos étudiants au courant d'une législation en grande partie inspirée de la nôtre, d'un pays qui a avec le nôtre des liens étroits.

M. René Marcq, l'éminent avocat, professeur de droit civil à la Faculté de Droit, a été nommé Vice-Président du Conseil, en remplacement de M. le professeur Bourquin. Celui-ci, désigné comme professeur d'histoire diplomatique à l'Institut des Hautes Etudes de Genève, a été contraint, en effet, de nous quitter. Le grand honneur qui lui est fait et qui rejaillit sur l'Université, ne la console pas de la perte qu'elle va faire en lui. Par son enseignement, par ses nombreux travaux juridiques, M. Bourquin a conquis la réputation méritée d'un maître dans la science difficile du droit international. Dans ses fonctions administratives, il a, avec un dévouement méritoire, largement contribué à la résurrection de l'Université d'après guerre et pour une bonne part notre développement est son œuvre; il a été le collaborateur apprécié de notre grand Paul Héger.

D'autre part, M. le Dr Fernand Heger, professeur ordinaire de médecine légale et de déontologie médicale, a été appelé aux fonctions d'Administrateur de l'Université.

Trois de nos professeurs parmi les plus éminents, atteints par la limite d'âge, ont cessé définitivement leur enseignement, à la fin de l'année académique dernière : M. Maurice Vauthier, Professeur ordinaire à la Faculté de Droit, ancien Président du Conseil; M. Paul Vandervelde, Professeur ordinaire de clinique propédeutique; M. Henri Coppez, Professeur ordinaire de clinique ophtalmologique. Ils nous restent attachés par les liens de l'honorariat et M. Vauthier continue à nous prêter dans le sein du Conseil, la collaboration de sa puissante intelligence et de sa grande expérience.

Nous avons vu avec regret nous quitter M. J. Guillissen, docteur en Sciences chimiques, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences appliquées, pour occuper de très importantes fonctions dans l'industrie chimique, et M. Crombez, assistant au laboratoire de Physique de la Faculté des Sciences, complètement absorbé désormais par sa fonction de répétiteur à l'École

Militaire. Tous deux ont été des serviteurs dévoués de notre Université.

*
**

C'est avec une réelle tristesse que j'évoque devant vous la perte cruelle subie par l'Université en la personne de M. Armand Solvay, nommé le 4 juillet 1925 membre permanent du Conseil d'administration, démissionnaire le 12 janvier 1928, pour cause de santé et décédé le 2 janvier 1930, dans sa 65^e année.

Héritier d'un grand nom, celui d'un savant éminent, puissant industriel, bienfaiteur de l'humanité et de notre Université, M. Armand Solvay a su porter, sans faiblir, le lourd fardeau d'un tel héritage. Notre reconnaissance gardera fidèlement sa mémoire.

Une autre mort toute récente à laquelle l'Université a été fort sensible est celle du Baron Lemonnier, Echevin des Travaux Publics, il a largement contribué à la participation généreuse apportée par la Ville à notre transformation.

Notre Corps professoral, les Sciences juridiques et le Barreau de Bruxelles furent vivement éprouvés par le décès inopiné, le 6 avril dernier, de M. le Professeur Georges Bigwood.

Chargé de Cours, puis professeur à l'École des Sciences politiques et sociales, il y a donné un enseignement aussi brillant que celui qu'il donna à la Faculté de Droit, à l'École de Commerce, à l'École Polytechnique et à l'École de Pédagogie. Il y traita des Finances publiques, de l'Histoire des doctrines économiques, des Principes du droit, du Droit commercial, du Droit administratif et spécialement la Législation minière et industrielle, de la Législation scolaire comparée et la Législation protectrice de l'enfance.

Intelligence sans cesse éveillée, chercheur obstiné, travailleur infatigable, conquérant ses élèves par l'ascendant d'un dévouement sans bornes aux sciences qu'il enseignait, il laisse dans nos cœurs d'impérissables regrets.

L'année académique s'ouvre à peine que nous avons encore un nouveau deuil à déplorer.

La Faculté de Médecine vient d'être frappée douloureusement par la mort de M. le Professeur Auguste Slosse.

Titulaire d'une des chaires les plus essentielles, il a honoré

l'Université tant par son enseignement que par ses travaux qui ont apporté de nombreuses et appréciables contributions au développement de la Science.

Il fut l'une des figures les plus éminentes de notre Corps professoral.

Les qualités dominantes du Professeur Slosse étaient la bonté, la loyauté et la franchise. L'Université pleure en lui un Maître distingué, un Ami sûr, un Savant éminent.

*
* *

Malgré ces ombres qu'y glisse la mort, le tableau que je viens de vous tracer de notre vie universitaire pendant l'année 1929-1930 montre que enfantée par la liberté pour le progrès, l'Université de Bruxelles marche elle-même, d'un pas assuré, dans la voie du progrès et que chaque jour elle se sent à même de tenir la promesse insérée dans notre fière devise : *Scientia vincere tenebras*.

Ethnologie et Sociologie

PAR

M. GEORGES SMETS,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 14 octobre 1930

On s'est représenté les sauvages — nous avons pris l'habitude de dire : les primitifs — de façon fort diverse. Certains auteurs ont vu en eux à peine un peu plus que des bêtes errantes, vivant de ce qu'elles ont la bonne fortune de rencontrer, sans aucun lien durable avec des semblables, ne les aidant pas plus qu'elles n'ont besoin d'eux, parfaitement égoïstes et complètement isolées. Ce n'est pas l'idée la plus répandue. On nous assure aujourd'hui que le primitif n'est, bien au contraire, qu'une partie presque indistincte du tout que forme son groupe, avec lequel il se confond lui-même et dont nous ne devons songer à le séparer d'aucune manière : tout appartient à ce groupe, techniques, usages, croyances, jusque aux opérations de sa pensée, qui n'est qu'une pensée collective ; à proprement parler, il n'y a pas de primitifs, il n'y a que des sociétés primitives. Et voilà pourquoi plus d'un sociologue a montré une prédilection, qui peut paraître excessive, pour l'étude des institutions, des langues et des religions des sauvages.

Alfred Vierkandt, à la fin du siècle dernier, affirmait encore que la personnalité indépendante fait défaut chez les primitifs. C'est le même auteur pourtant, qui, plus tard, s'est attaché à évaluer et à définir l'action que des individus dirigeants ont

exercée et exercent encore dans leurs sociétés. D'autres l'ont suivi dans cette voie. Alfred Knabenhans a écrit tout un livre sur l'organisation politique des indigènes australiens : c'est dire que ces sauvages, rangés, à tort ou à raison, parmi ceux qui sont les moins éloignés des débuts de l'humanité, et, par suite, parmi ceux qui le sont le plus de nous-mêmes, ont une organisation politique, en d'autres termes un ensemble de techniques sociales qui font régner un certain ordre à l'intérieur des groupes par l'ascendant d'individus sur d'autres individus. Un autre, Walter Beck, allant au cœur même du problème, s'est livré à une enquête sur le rôle de l'individu dans le milieu social australien : et les résultats de cette enquête sont faits pour décevoir ceux qui s'attendraient à ne trouver là qu'une société parfaitement cohérente unissant des membres entièrement solidaires ; il y a, dans sa structure, un jeu qui permet à chacun d'agir et de réagir, de s'affirmer ou de s'effacer, à peu près comme nous pouvons le faire nous-mêmes dans les milieux où nous vivons.

Tout d'abord, les Australiens n'ignorent aucun de ces sentiments qui ne vont pas sans choix, le choix d'une personne qui en est l'objet ; pour celui qui les éprouve, cet objet se détachera forcément du reste du groupe. L'amitié et l'amour existent pour eux comme pour nous, et avec eux le dévouement, la fidélité et la jalousie. D'autres passions opposent les individus les uns aux autres : avidité, ambition, envie. Par bien des traits se manifeste la préoccupation de s'assurer un avantage sur autrui, d'atteindre les autres dans leur amour-propre ou leur vanité. Parlant des femmes, Eylmann dira non sans quelque méchanceté : « Elles mentent partout et en toutes circonstances, non » seulement pour en tirer quelque profit ou pour se défendre, » pour échapper à un châtiment, mais aussi, comme les femmes blanches, pour plaire et pour attirer l'attention. » La parure sert, chez les deux sexes, à satisfaire ce besoin de se distinguer, d'être remarqué, d'être admiré.

Mais tout ceci — comme aussi les différences qui s'accusent dans les caractères par des degrés divers de courage, de fermeté et de domination de soi — tout ceci n'est que de la psychologie. Voyons l'individu dans son groupe. Si vraiment le second absorbe le premier, des règles se seront établies si impérieuses, si dominatrices que personne ne pourra ni les éluder, ni les

violier; que dis-je, ce ne seront même pas des règles, mais les usages de tous, que nul ne sentira le besoin de jamais formuler. C'est tout le contraire qui se produit : et si nous constatons l'existence de la règle, c'est précisément parce qu'il arrive qu'elle ne soit pas observée, et parce qu'alors certaines réactions se produisent que nous pouvons percevoir. Quand l'Australien se rend coupable de quelque grand crime, sacrilège, révélation des secrets religieux, meurtre, une peine l'attend, qui peut être la mort. Ainsi donc, il désobéit parfois, il s'insurge, et s'il ne le fait pas plus fréquemment, c'est que la crainte de la sanction le contient. Mais lorsque, chef ou magicien, il est assez puissant pour se soustraire au châtement, il pourra secouer le joug de lois sévères que les gens du commun ne violent pas sans danger : de bons observateurs, Spencer et Gillen, ont connu un sorcier qui, ayant été convaincu d'adultère, n'en jouit pas moins d'une impunité qui lui fut en quelque sorte officiellement octroyée mais qui ne s'étendit pas jusqu'à sa complice.

Dira-t-on que l'autorité du groupe s'incarne dans le chef, et que c'est par son entremise que s'exerce cette espèce de tyrannie collective à laquelle nul ne peut échapper ? Tout au contraire, on voit le chef réduit à compter partout avec une opposition qui peut être redoutable et qui briserait son pouvoir s'il s'avisait de se conduire en despote. Inversement, s'il est vraiment doué de qualités éminentes, ses mérites personnels font que tous lui obéissent et le respectent. Howitt nous a fait, d'après Gason, le portrait d'un de ces hommes nés pour le commandement, Jalina-piramurana, un chef Dieri. Ce serait une grande figure historique, si nous faisons place aux Dieri dans nos histoires et si les Dieri avaient des historiens :

« Jalina-piramurana était un homme d'une éloquence entraî-
» nante, un guerrier vaillant et courageux, et, de plus, un puis-
» sant homme-médecine. Les Blancs l'estimaient pour ses bon-
» nes manières et l'avaient surnommé « le Français ». Il était re-
» douté, non seulement de ses sujets, mais encore dans les grou-
» pes voisins. Ni ses frères, dont la bravoure, ou l'éloquence,
» n'égalaien pas la sienne, ni les anciens n'auraient osé s'op-
» poser à sa volonté, ni donner des ordres à la tribu, sauf en des
» matières sans importance. Il tranchait les contestations et ses
» arrêts étaient acceptés sans protestation. Les tribus voisines

» lui faisaient remettre par leurs messagers des présents de
» toute sorte, des sacs, du pitcheri (un narcotique), de l'ocre
» rouge, des peaux, d'autres objets encore. Il arrêtait le lieu et
» la date des cérémonies tribales, et dans un rayon de cent
» milles ses messagers convoquaient les membres de sa nation
» à ces fêtes ou à des conférences sur des questions intertri-
» bales. La magie de sa parole était telle que ses auditeurs
» croyaient tout ce qu'il leur disait et il les trouvait toujours
» prêts à exécuter ses ordres. Il n'était, de sa nature, ni cruel,
» ni perfide, comme le sont beaucoup de Dieri, et, sauf quand
» on l'avait mis en colère, il se montrait toujours plein d'égards
» et de patience et fort hospitalier. Personne ne parlait mal de
» lui; tout au contraire, son nom n'était prononcé qu'avec res-
» pect et révérence. Ici, M. Gason fait remarquer qu'il avait
» soin de partager entre ses amis, pour prévenir la jalousie, les
» présents qu'il recevait. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour
» empêcher les rixes: il n'hésitait pas à mettre les agresseurs
» à la raison, et, en de telles circonstances, il fut parfois blessé
» lui-même; c'était le signal de grandes lamentations et fré-
» quemment le coupable recevait des spectateurs une volée de
» coups.

» Comme il était la plus haute autorité parmi les Dieri, il
» présidait les réunions des pinnarus (les chefs); c'est lui qui
» déléguaient des messagers auprès des tribus voisines. Il allait
» même jusqu'à marier des jeunes filles qui n'étaient pas ses
» parentes, à dissoudre les unions mal assorties et à en faire
» contracter d'autres par les anciens conjoints. Périodiquement,
» il rendait visite aux diverses hordes des Dieri, et en recevait
» régulièrement des présents. Il venait même des présents de
» tribus éloignées de plus de cent milles, ils avaient été trans-
» mis de proche en proche.

» Il était aussi un des grands kunkis ou hommes-médecine;
» pourtant il n'accordait l'assistance de son art qu'à des person-
» nes d'importance, des chefs de groupes totémiques, par
» exemple, ou à des amis intimes. Son père avait été chef avant
» lui. Gason l'avait connu, il était devenu infirme et, bien qu'il
» ne pût plus assister aux cérémonies, il donnait encore des
» conseils aux anciens. Il était fier d'avoir détenu l'autorité
» avant que son fils eût pu la saisir pour lui-même. Il passait
» pour être à l'abri des puissances magiques. C'est à lui que

» Jalina-piramurana avait succédé et il l'avait effectivement » éclipsé. »

Voilà bien une personnalité qui ne manque pas de relief.

Comme le pouvoir chez les Australiens n'est ni rigoureusement héréditaire, ni formellement électif, on peut dire qu'il appartient à ceux qui ont été capables de le conquérir et sont dignes de le conserver. On doit même se demander si les règles de la succession, ou les procédés électoraux, sans compter la répartition très inégale de la fortune, des connaissances techniques et de l'éducation, n'ont pas pour effet chez les civilisés d'étouffer le mérite personnel bien plus souvent que chez les sauvages.

Sans doute, les Australiens ont formé des groupements qui se distinguent des communautés locales ou politiques, et qui d'ailleurs ne se renferment pas dans les limites de celles-ci : la famille et la communauté totémique ; toutes deux imposent à leurs membres des obligations très strictes, celle-ci des tabous rigoureux, celle-là le devoir de venger les injures faites à des parents. Mais la première leur procure l'exaltation des grandes émotions religieuses, l'autre leur donne la certitude de trouver soutien et assistance, et, par le fait qu'elles se partagent l'individu, elles ne peuvent l'asservir entièrement.

Au surplus, la société australienne ne connaît guère d'autres différenciations que celles qui tiennent à des qualités physiologiques : le sexe ou l'âge. Ni la richesse, ni la profession ne créent de barrières entre les hommes, puisque tous sont, à peu de chose près, également pauvres et qu'il n'y a pas de métiers spécialisés. En somme, il n'est pas exagéré d'affirmer que rien n'empêche l'Australien de faire valoir toutes ses qualités personnelles, vraies ou supposées : sa puissance magique, la fidélité de sa mémoire, la pénétration de son intelligence, ses dons d'orateur ou de poète, et d'en tirer tous les avantages qu'elles pourront lui donner, c'est grâce à elles qu'il se fera écouter dans le conseil des anciens, ou apprécier dans les délicates fonctions de messager.

Il puisera dans ces succès une haute idée de lui-même et il ne redoutera pas la comparaison avec les Blancs, qu'il tient pour différents de lui, mais nullement supérieurs. Et si les Blancs raillent cruellement l'ignorance et la grossièreté des indigènes, ceux-ci sont très sensibles à ces moqueries, et se vengent en

rendant trait pour trait, avec une ironie mêlée d'autant d'orgueil que de naïveté. Neumayer raconte qu'un missionnaire qui avait demandé un guide, s'entendit répondre : « Pourquoi » n'emportes-tu pas ta bible dans la forêt ? » Un boy, parlant du missionnaire qu'il servait, disait à ses amis noirs : « Il peut, » dans la forêt, invoquer Celui qui lui dit tout ce qui est nécessaire à son salut ; cela n'empêche qu'il faut que j'y aille pour » l'en tirer. »

D'ailleurs, des personnalités écoutées peuvent exercer, sur les usages et les mœurs, une action qui n'est pas négligeable. L'Australien qui a voyagé, qui a fréquenté les grandes réunions d'indigènes et participé au commerce d'échange entre les tribus, rapporte des chansons nouvelles, des danses nouvelles, des mots nouveaux, des tournures nouvelles, et ses compatriotes n'ont pas de scrupule à l'imiter.

Même les cérémonies tribales, qui paraissent si solidement établies dans une tradition immuable, ne sont pas à l'abri de ces innovations. Écoutons Spencer et Gillen (il s'agit des indigènes de l'Australie centrale) : « Les groupes voisins se » rencontrent constamment pour accomplir certaines cérémonies ; et parmi les alatinjas (les chefs) qui se réunissent pour » les diriger, il va de soi qu'il se trouvera toujours quelqu'un » à qui son intelligence et des talents supérieurs donnent l'ascendant. En de telles circonstances on l'entoure des marques » d'un grand respect. Il peut fort bien arriver qu'il propose » d'apporter au rituel un changement dont la conférence des » chefs locaux qui se sont groupés en vue de la cérémonie, » reconnaîtra les avantages. S'il en est ainsi, la nouveauté est » adoptée d'abord dans ce district. Plus tard, il y aura peut-être une réunion plus importante avec des chefs plus nombreux... On ne manquera pas d'y discuter la réforme qui restait encore localisée. Elle sera défendue non seulement par » son auteur, mais encore par les chefs de groupes qu'il a déjà » gagnés à l'innovation ; bien plus, il est probable qu'il aura, » en outre, l'appui des chefs d'autres groupes locaux qui portent la même dénomination que le sien (il s'agit de dénominations totémiques). Tout dépend pourtant de la considération dont jouit celui qui a pris l'initiative de la proposition. » Supposons un homme capable de se représenter clairement » les détails de l'innovation ; tenons compte d'une part de l'in-

» tensité de l'esprit local, d'autre part du sentiment de parenté
» qui unit les groupes de même dénomination, quel que soit le
» lieu où ils sont fixés : il ne paraît nullement impossible que le
» conservatisme si caractérisé qui attache les indigènes à tout
» ce qui vient de leurs ancêtres, ne soit parfois vaincu et que
» mêmes des changements importants ne finissent par s'introduire. » En quoi ceci diffère-t-il de la façon dont s'accomplissent chez nous les réformes législatives ?

Si même nous n'avions pas ce témoignage, nous arriverions aux mêmes conclusions par une autre voie. Le folklore des Australiens est plein de légendes étiologiques. Or, quand il s'agit de rendre compte de quelque usage, ils ne manquent pas de raconter qu'un lointain ancêtre s'est donné la peine de l'instaurer, ou de modifier les pratiques antérieures, et que son exemple n'a pas cessé d'être suivi. Quel sens aurait une telle explication, si elle ne projetait dans le passé ce qui est bien connu par l'expérience du présent ?

Mais il y a plus. Certaines institutions australiennes portent en elles-mêmes la marque de réformes successives, artificielles et conscientes qui ont dû être l'œuvre d'individus agissant sur d'autres individus, et sans lesquelles ces institutions n'auraient pu arriver à leur structure actuelle. Je pense aux règles si curieuses qui guident ces populations dans le choix matrimonial. C'est une vérité que Sir James Frazer a clairement aperçue, et il suffira d'un rapide examen pour nous faire partager son sentiment.

Une collaboratrice de l'Institut de Sociologie Solvay, trop tôt disparue, Nadine Ivanitzky, a bien montré que l'essentiel de ces prescriptions n'est pas dans les interdictions qu'elles forment, mais dans les indications positives qu'elles comportent. Elles ne disent pas seulement : « Tu éviteras d'épouser » telle femme » ; elles disent en même temps : « Voilà la femme » qu'il convient que tu épouses. » Cette femme, c'est une cousine, mais non pas une cousine quelconque. Les cousins qui se marient entre eux sont des cousins « croisés », comme disent les ethnologues anglais, c'est-à-dire des cousins qui descendent d'un frère et d'une sœur, soit au premier degré (ce sont alors des cousins germains), soit au deuxième, par leurs mères. Le mariage entre cousins descendant de deux frères ou de deux sœurs, serait au contraire un inceste aussi abominable que

l'union d'un frère avec sa sœur. Les choses se compliquent un peu du fait qu'à la cousine au degré correct on peut substituer une femme qui se trouve avec elle dans un rapport de parenté déterminé. Négligeons ceci, pour éviter que cet exposé ne devienne confus. Dans certaines tribus, les autorités, les anciens se bornent à établir, terme à terme, les liens généalogiques qui existent entre les futurs époux.

Mais, d'autre part, les groupes sont généralement répartis en deux moitiés, dont les membres se distinguent par des dénominations particulières, qui se transmettent héréditairement soit dans la ligne masculine, soit plus souvent dans la ligne féminine. Et ces moitiés sont exogames, ce qui veut dire qu'il est interdit de prendre femme dans sa propre moitié. Un simple tracé généalogique montrera que l'homme et la femme ne se trouveront jamais dans la même moitié, lorsque la parenté qui les unit est celle qui les destine à se marier entre eux. Les deux prescriptions s'accordent donc parfaitement.

Lorsque les choses en restent là, la division en deux classes ne facilite guère la conclusion d'un mariage « correct ». Toutes les femmes sont exclues, qui portent la même dénomination que le futur époux : mais il n'en résulte pas que le mariage soit permis avec toutes les autres.

C'est ici qu'apparaissent d'ingénieux perfectionnements : il arrive qu'au lieu de deux dénominations, on en trouve quatre ; il y en a deux par moitié, et elles alternent de génération en génération. Supposons la transmission matrilineaire : dans chacune des moitiés, une femme aura des enfants qui porteront celle des deux dénominations qu'elle ne porte pas elle-même ; mais parmi ces enfants, les filles donneront le jour à d'autres enfants qui reprendront la dénomination de leur grand'mère maternelle. Or, rappelons-nous que les époux appartiennent à une même génération : si nos généalogistes devaient les faire figurer sur un de leurs tableaux, ils les placeraient sur la même ligne horizontale ; la conséquence est qu'un individu d'une sous-classe déterminée trouvera son conjoint dans une des sous-classes de l'autre moitié et toujours dans la même ; par suite, les femmes de trois dénominations sur quatre seront dorénavant exclues avant tout examen généalogique ; les recherches sont donc circonscrites et, par suite, facilitées.

Elles peuvent l'être davantage, si l'on imagine de diviser

encore chacune des quatre sous-classes : on aura donc huit dénominations, quatre par moitiés, qui se succèdent de génération en génération, dans un ordre déterminé, pour reparaître toujours à la cinquième. Chacun sait quelle est, en raison de sa propre dénomination, celle que devra porter son épouse. L'efficacité de cette combinaison est telle que le recours au tracé généalogique devient à peu près superflu.

La liste des combinaisons adoptées dans diverses tribus est assez longue ; cela même prouve qu'on a pu choisir entre une multiplicité de solutions, et ce choix a dû être l'œuvre d'une volonté réfléchie, le fait d'hommes qui ont su peser et calculer. La complication va parfois fort loin : il existe un système à quatre dénominations qui a toutes les vertus du système à huit dénominations ; les individus d'une même sous-classe sont nés de femmes qui portent tantôt un nom, tantôt un autre, ils se répartissent donc en deux catégories pour lesquelles les règles du choix matrimonial ne sont pas les mêmes ; tout ici paraît beaucoup moins commode que dans le système à huit dénominations. Mais ce qu'on a perdu en simplicité d'un côté, on l'a gagné de l'autre en clarté : les enfants appartiennent toujours à la sous-classe de leur père !

Qui pourra admettre que le hasard se montre ingénieux à ce point ? Ou, si ce n'est le hasard, quelque obscure spontanéité ? Au surplus, nous voyons l'édifice s'achever sous nos yeux, par la solution consciente de certains problèmes de détail ; les anciens, les sages, ont à trancher notamment des questions d'équivalence entre les dénominations de deux groupes qui se sont arrêtés à des régimes différents. Il y a là un droit international privé qui ne se constitue que par la sagacité de ces juristes méconnus.

Et puisque j'ai pu recourir à ce terme du langage des civilisés, je ne dois plus hésiter à en employer un autre : tout cela, c'est de l'administration ; mais c'est une administration qui ignore l'existence de l'écriture. Là où nous nous servons de papier, de fiches, de bordereaux, de dossiers, de classeurs, l'Australien s'est servi des seuls indices formels dont il disposait : de noms. Car tous ces systèmes de classes matrimoniales reposent sur des noms, et le nom est quelque chose de conventionnel. Ce formalisme est un trait commun entre nos techniques administratives et celles des sauvages. Il y en a un autre :

ces techniques, malgré leur complication croissante, n'atteignent pas exactement leur but, le dépassent ou restent en deçà, parce qu'elles substituent à la fin même une sorte de régularité extérieure qui ne se confond pas tout à fait avec elle. C'est du mécanisme, mais un mécanisme créé par la pensée humaine et mû par elle, et qui fait honneur à ses inventeurs autant que les habiles procédés de l'industrie moderne.

On peut donc affirmer que chez les Australiens l'individu joue, a joué ou a dû jouer un rôle social semblable à celui qu'il joue chez nous. Ce qui est vrai des Australiens l'est des autres sauvages. Et ce qui est vrai du rôle de l'individu l'est d'autres différences que l'on a voulu établir entre les primitifs et nous.

Il serait possible de démontrer que la « mentalité » des primitifs — le terme est aujourd'hui consacré — n'est pas irréductible à la nôtre, — ou que les fins de l'activité sociale ne sont pas chez eux autres que chez nous. Et ce n'est pas aller trop loin que de dire, avec M. Raoul Allier, qu'il existe entre eux et nous une « identité foncière ».

Et pourtant, il y a des primitifs, il y a des civilisés, et le sens commun, qui ne s'égare pas sur ce point, ne confondra jamais ceux-ci avec ceux-là. Il faut que nous puissions rendre compte de cette opposition.

On est trop tenté de poser le problème en des termes qui impliquent les postulats de l'évolutionnisme du XIX^e siècle. S'il y a une évolution unique, linéaire, spontanée, on sera aisément porté à croire que chaque société primitive marque un stade de ce développement, un stade auquel elle en est restée tout exprès, semble-t-il, pour nous fournir des témoins et jalonner cette marche identique d'une humanité homogène, dont la reconstitution était le principal souci de la recherche scientifique. Par là l'existence des primitifs s'explique, mais s'explique mal, car l'arrêt, au regard de la force interne qui détermine l'évolution, devient incompréhensible et presque scandaleux.

Nous ne croyons plus guère aujourd'hui à l'unité du développement de l'humanité. La multiplicité des « aspects » des sociétés connues est rebelle à toute ordonnance en séries chronologiques, leur diversité s'accommode beaucoup mieux d'un classement coordonné. Mais à côté du problème de l'aspect, il existe un autre problème, le problème du « niveau », et nous le poserons mieux si nous admettons que le progrès n'est pas

plus probable que la stagnation. Sumner Maine déjà avait observé que l'état normal de l'humanité n'est pas l'état progressif. Le mouvement, chaque mouvement réclame une explication, empruntée aux mécanismes généraux de la vie sociale, et, en même temps, adaptée aux conditions spéciales de chaque groupe et de chaque changement particulier. Si l'on trouve l'explication du mouvement, on trouve en même temps celle de la stagnation : l'évolutionnisme traditionnel n'était impuissant à rendre compte de l'arrêt que dans la mesure où il renonçait à rendre compte du changement.

Ce n'est pas ici le lieu d'esquisser une théorie du progrès qui, aussi bien, devrait se compléter par une histoire des progrès. La simple accumulation des connaissances humaines ne nous fournirait pas une explication dernière; les choses sont bien plus complexes; il faudrait nécessairement faire entrer en jeu des crises plus au moins profondes et plus ou moins fréquentes, suivies d'un rétablissement de l'équilibre, dû aux inventions de la technique industrielle ou de la technique sociale. Une société parfaitement équilibrée, ignorant ces crises, ignorera en même temps le progrès.

C'est le cas, je pense, des sociétés que nous appelons primitives, et notamment des Australiens.

L'unité politique, chez eux, est un groupe local, en général peu nombreux. Il arrivera qu'il ne compte que vingt-cinq membres; il en aura plus souvent de cent à deux cents, très exceptionnellement cinq cents. Il occupe un territoire dont les bornes sont parfaitement connues et scrupuleusement respectées. Des familles errent à l'intérieur de ces limites. Elles sont assurées d'y trouver de quoi vivre. Une division du travail très nette entre les sexes, impose aux hommes les fatigues intermittentes de la chasse, aux femmes le travail plus régulier de la cueillette. Des tabous ingénieux réservent aux vieillards les aliments les plus recherchés, les jeunes hommes n'en sont relevés qu'à la condition d'abandonner à leurs aînés une partie de leurs prises. Le chasseur, au surplus, n'est pas autorisé à garder pour lui l'intégrité de son butin : des règles très strictes, qui tombent dans une casuistique minutieuse, lui disent comment il doit partager ce qu'il a tué, qu'il s'agisse de plusieurs animaux ou d'une grosse pièce de gibier; divers parents, ses beaux-parents tout spécialement, ont, sur certaines parties de la bête, un véritable droit;

il lui est interdit de ne songer qu'à lui-même et à ceux qui vivent avec lui. Personne ne doit craindre de mourir de faim par l'effet de l'égoïsme d'autrui.

Les besoins de la population n'excèdent pas les ressources du territoire qu'elle occupe. Cette population n'est pas seulement clairsemée; elle est en outre très stable. Entre 1840 et 1844, un Blanc chargé de faire des distributions de farine dans un poste australien avait observé qu'il y avait en moyenne moins de deux enfants par femme, et que si en général les femmes au cours de leur existence mettaient au monde cinq enfants, rarement plus, elles n'en élevaient guère plus de deux. Les constatations ultérieures s'accordent avec celles-là. Quand la mortalité naturelle ne suffit pas à provoquer les réductions nécessaires, l'infanticide intervient : les enfants ne doivent pas se suivre de trop près : dans une vie perpétuellement errante, on ne peut emmener avec soi plus d'un enfant encore incapable de marcher, les motifs individuels d'ailleurs importent peu : la population est stationnaire.

Nous l'avons vu, un ensemble d'institutions ingénieuses guide le choix matrimonial : elles confèrent aux jeunes gens des titres exprès à la possession d'une épouse déterminée, réduisent au minimum les rivalités, promettent à chacun un foyer — si l'on peut parler de foyer là où il ne peut y avoir d'habitations permanentes. Et s'il arrive que les caprices de la répartition numérique des sexes — peut-être aussi la polygamie que pratiquent des personnages influents — font que le nombre des femmes disponibles menace de devenir insuffisant, on voit, au moins dans le Sud-Est de l'Australie, un correctif intervenir : les groupes entre lesquels se concluent des unions matrimoniales et qui célèbrent en commun les cérémonies de l'initiation, retarderont celle-ci — qui donne accès à la vie des adultes et au mariage — pour qu'il n'y ait pas plus de jeunes gens à pourvoir que de filles à marier.

En matière d'armes et d'outils, les besoins ne sont pas bien étendus : on est étonné de voir le peu que laisse en mourant un Arunta ou un Dieri. Mais il ne faudrait pas croire que la production locale suffise à les satisfaire : il y a telle plante à laquelle on prête des vertus particulières, telle espèce de pierre qu'il faut aller chercher à des centaines de milles du point où elles seront utilisées. Le commerce intertribal est par-

faitement organisé : il y avait dans le Queensland des routes de commerce où la sécurité était complète. Dans les tribus du centre, il s'est créé une spécialisation industrielle, tout à fait indépendante de la répartition des matières premières, et la réputation est faite des cantons qui produisent les meilleurs récipients en bois, les meilleurs propulseurs, les meilleurs boomerangs, les meilleurs couteaux de pierre. Tout cela est bien réglé et chacun sait où trouver ce qu'il lui faut.

Il existe tout un patrimoine de légendes, de croyances, de préceptes moraux. Des institutions appropriées en assurent la conservation et la transmission. La période d'initiation, avec ses rites sanglants, ses cérémonies impressionnantes, permet d'inculquer aux jeunes gens un ensemble de notions qu'ils ne pourront plus oublier : il arrive que la révélation de ces traditions mystérieuses s'accompagne d'une exécution symbolique, qu'on pourrait qualifier de dramatique, si elle était assez continue, assez complète, assez claire pour être interprétée sans un commentaire verbal. Les solennités de l'initiation prêtent leur majesté à l'enseignement moral qui est donné aux néophytes et exaltent l'autorité des devoirs les plus sacrés : obéissance aux aînés, bonne entente avec tous les autres, respect des tabous alimentaires et matrimoniaux, discrétion scrupuleuse sur les mystères qui doivent rester impénétrables aux femmes et aux enfants. Et toutes les cérémonies qui, outre l'initiation, jalonnent la vie de l'Australien, fournissent à ses besoins intellectuels et esthétiques un aliment d'autant plus substantiel qu'elles sont à la fois secrètes, traditionnelles, et susceptibles de changer dans les détails.

Dans cette société, chacun trouve sa place marquée, une compagnie désignée, une alimentation et un outillage suffisant, un système de légendes religieuses et d'affirmations morales, assez pauvre sans doute, mais nullement méprisables. Et tout cela, sous l'autorité d'un groupe d'hommes, les vieillards, qui n'est pas fermé, puisque chacun, pourvu qu'il vive, y pénétrera à son heure.

Il est possible qu'une telle société subisse des modifications partielles et limitées dans sa technique, ses mœurs et ses croyances. Il n'y a aucune raison pour qu'elle progresse. Or, de cette société, aujourd'hui stagnante, on peut affirmer qu'elle ne l'a pas toujours été. Aucun ethnologue averti ne peut croire

qu'il retrouve dans les institutions des Australiens les débuts, ou un des aspects des débuts de l'humanité. Certaines d'entre elles n'ont pu se créer, nous l'avons vu déjà, que par des réformes conscientes et répétées. Des savants ont cherché à définir les phases de ce développement. D'autres ont voulu distinguer les aires de culture qui, successivement, se sont étendues jusqu'aux Australiens. Ces essais peuvent avoir quelque chose d'aventureux. Il n'en reste pas moins que les sociétés australiennes ont un passé, beaucoup plus riche sans doute qu'il n'y paraît au premier coup d'œil.

La cristallisation s'est donc produite à un moment déterminé de leur histoire. Ailleurs, elle a pu intervenir après une histoire plus variée, après l'acquisition de techniques industrielles plus nombreuses et plus efficaces. Parmi les peuples figés, il y aura des navigateurs, des métallurgistes, des agriculteurs. Peut-être une analyse plus pénétrante fera-t-elle apparaître que, lorsque le niveau s'élève, l'équilibre a moins de chances de s'établir : on montrerait qu'un outillage plus complexe conduit à une spécialisation plus marquée; la spécialisation des activités, à la constitution de groupes sociaux multiples; la multiplicité des groupes sociaux, à de fréquentes altérations des rapports qui s'étaient établis entre eux, et ces altérations, à des crises que seule une invention, un progrès pourront surmonter.

Et pourtant, ce n'est pas un paradoxe que d'affirmer que les mécanismes qui pourraient amener la cristallisation, agissent partout. On les voit à l'œuvre jusque dans notre société, si fière de ses développements incessants, si habituée à des renouvellements répétés, si dévotement attachée à la religion du progrès.

Nous avons connu longtemps un accroissement continu de la population. Mais nous n'ignorons pas que la fécondité est souvent volontairement limitée, et qu'en certains pays, d'imprudents novateurs voudraient voir cette limitation officiellement encouragée. Le désir que le bourgeois éprouve d'assurer à ses enfants l'aisance dont il a joui lui-même, on en trouve le parallèle chez les ouvriers des pays particulièrement prospères, qui redoutent de compromettre leurs hauts salaires et le confort auquel ils se sont faits : de là, les restrictions à l'immigration. Ces deux causes agissant de concert ne pourraient-elles quelque jour entraîner une complète stabilité démographique ?

Notre histoire récente nous a habitués à une concurrence intense qui compromet les situations acquises, permet des enrichissements rapides, entraîne de brusques revers de fortune. Elle nous a donné le spectacle de transformations plus générales qui modifient les relations entre les classes sociales. Mais de toute part, on perçoit un effort pour consolider des avantages obtenus, garantir contre la perte des biens de toute sorte, assurer pour un temps plus ou moins long le bénéfice de certains monopoles : lois protectrices de la propriété industrielle, intellectuelle ou artistique, assurances de toute nature, protectionnisme. De toute part aussi, se manifeste la préoccupation de limiter les compétitions, d'atténuer les conflits, d'éviter les crises : cartels et trusts, organisation syndicale, arbitrage des conflits industriels, lutte contre le chômage, efforts pour atteindre à la stabilité des prix.

Il ne faut pas remonter bien haut dans le passé pour trouver des exemples d'hostilités internationales dont l'issue a bouleversé la carte de l'Europe, renversé le rapport entre les forces militaires des Etats dirigeants. Mais voici que s'organise le mouvement pacifiste, que se créent des cours d'arbitrage et des tribunaux internationaux, que surgit la Société des Nations. La paix s'affermi, mais en même temps les situations de fait se consolident, puisque aussi bien toute organisation juridique a pour effet, dans une large mesure, de protéger et de garantir des droits acquis.

Ainsi, dans tous les domaines — et peut-être ne devrais-je pas oublier le domaine de la vie de l'esprit et rappeler ici tout ce qui se fait pour que rien ne se perde de ce qui a pu être une fois ou découvert, ou proposé, ou affirmé : bibliothèques et musées, bibliographies et répertoires — dans tous les domaines des institutions apparaissent qui conservent, garantissent, ordonnent et stabilisent.

Et, sans doute, tous les bons esprits saluent avec joie, et pleins d'espérance, la naissance et le développement de la plupart d'entre elles. Il ne faut pas oublier pourtant que si les progrès sont presque toujours des réactions contre quelque désordre ou quelque anarchie, inversement une petite dose d'anarchie et de désordre pourrait bien être l'indispensable ferment du progrès.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de constater que les méca-

nismes d'arrêt qui ont figé les sociétés primitives, nous les retrouvons en action dans les sociétés les plus développées, de sorte que, entre celles-ci et celles-là, il n'y a que la différence entre des sociétés qui ne sont pas arrêtées, qui ne le seront peut-être jamais, mais qui cependant pourraient l'être un jour, et des sociétés qui, ayant été progressives pendant de longs siècles ont, elles, trouvé enfin l'équilibre dans lequel elles se sont cristallisées, et une fois de plus, il apparaît qu'il n'y a pas ici de différence irréductible.

On ferait les mêmes constatations, si l'on cherchait la réponse à une autre question. Pourquoi ces sociétés de niveau inégal ne s'unifient-elles pas, dès qu'elles sont en contact, par l'effet d'une loi parallèle à ce qu'est en physique la loi des vases communicants ? Problème fort complexe. L'emprunt, on l'a dit, existe partout, dans les groupes stagnants comme dans les groupes progressifs ; mais aussi le refus d'emprunter. On peut emprunter sans déplacer le niveau qu'on occupe, comme on peut emprunter sans imiter servilement. Les Fuégiens qui se sont mis à fabriquer en verre les pointes de flèches qu'ils tiraient autrefois de la pierre, n'ont pas fait un pas qui les rapprochât de notre civilisation. Et les rois des Vaï et du Bamum, qui, ne voulant rien devoir ni aux Arabes, ni aux Européens, ont créé de toutes pièces une écriture qui fût propre à leur peuple, en ont fait un, tout en évitant de copier l'étranger. Il faut, dans chaque cas particulier, établir la signification de l'emprunt ou du refus d'emprunt, en démêler les motifs, distinguer la portée différente des éléments de civilisation suivant qu'ils se rattachent à la technique sociale ou à la technique industrielle, évaluer le rôle des premiers comme signes distinctifs des groupes, découvrir le lien qui pourtant unit certains traits de la civilisation matérielle à certaines valeurs spirituelles et qui fait qu'on conserve ou repousse les premiers pour ne pas affaiblir ou reconnaître l'autorité des secondes, d'où naît une nouvelle cause de stagnation qui joue, non par l'effet d'une recherche de stabilité à l'intérieur du groupe, mais par l'effet même des oppositions entre groupes distincts.

Mais ici encore, les facteurs que nous devrions faire entrer dans nos formules, ne sont propres ni aux sociétés primitives ni aux sociétés civilisées. Ils tiennent à toute une mécanique des groupes en contact les uns avec les autres, pour peu qu'il

existe entre eux une certaine différence de niveau; l'amplitude de l'écart est beaucoup plus importante que l'altitude du niveau le plus élevé ou du niveau le plus bas.

Et toujours la même difficulté surgit : l'impossibilité de découvrir, pour rendre compte de la différence entre sociétés primitives et sociétés civilisées, une explication qui tienne à leur nature propre, et qui, par suite, puisse revendiquer une portée générale. Toujours nous nous trouverons ramenés à des analyses particulières, à l'examen attentif de chaque cas considéré en lui-même.

Or, l'étude d'une société singulière, de ses développements dans les circonstances spéciales où elle s'est constituée et transformée, cette étude-là, il me paraît qu'on aurait tort d'y voir un chapitre de la sociologie. Le terme qui convient ici, est un terme que, dans nos pays, on emploie généralement dans un sens plus étroit, et qu'il faudrait élargir un peu pour exprimer l'idée que je voudrais formuler, c'est le terme d'histoire. C'est une histoire, parce que c'est l'examen de faits concrets, situés dans le temps, comme ils sont situés dans l'espace, et qu'on ne prétend pas dépouiller de leur individualité, de faits dont on sait qu'on n'en trouvera jamais une explication complète sans faire intervenir du fortuit, sans tenir compte d'un résidu qui ne se laissera pas ramener à des concepts abstraits. Même l'histoire universelle n'est pas autre chose que la contemplation de l'humanité ramenée à une unité idéale, c'est-à-dire d'un individu concret qui n'a pas toujours existé et qui n'occupe qu'un coin limité du monde.

Or, si l'ethnologie est une histoire, ses rapports avec la sociologie pourraient bien être les mêmes que ceux de l'histoire avec la sociologie.

J'ai cru pouvoir, il y a quelques années déjà, proposer à ceux-ci une définition. Il y a, dans la matière que l'historien étudie, deux éléments, des variables et des constantes : j'entends, des rapports qui ne s'établissent qu'en un moment déterminé du passé pour disparaître plus tard, et d'autres qui subsistent, semblables à eux-mêmes, à travers toutes les époques. L'histoire serait sans intérêt, s'il n'y avait pas de variables. Mais, s'il n'y avait pas de constantes, elle serait inintelligible. C'est une analyse du raisonnement des historiens qui nous le montre : les « sources » ne sont que des traces laissées par les événe-

ments et que nous recueillons par l'observation directe ; mais nous ne reconstituons ces événements que grâce à certaines vérités que nous tenons pour valables en tout temps, vérités que ces sources seraient impuissantes à nous révéler. L'archéologue découvre un tesson de poterie : ce tesson par lui-même, par ses caractères physiques et chimiques, sa composition, ses dimensions, sa couleur, ne lui révélera rien du passé, s'il ne sait par ailleurs que la nature ne produit pas de poterie, que les hommes seuls peuvent en fabriquer, pourquoi ils le font, et ce qu'est le travail et toutes les relations sociales qu'il suppose. Moins les sources sont matérielles (et elles le sont toujours assez pour être perceptibles), plus ces connaissances extérieures et préalables deviennent sociales : un discours de Démosthène ou de Cicéron (matérialisé dans les manuscrits qui nous en ont transmis le texte) ne serait qu'une série de signes sans aucun sens, si toutes les notions qui y sont impliquées n'éveillaient en nous un écho, ne répondaient à des notions que nous possédons déjà : peuple, patrie, justice, ambition, trahison, bien d'autres encore.

Toujours, les historiens, qu'ils s'en rendent compte ou non, raisonnent comme si certaines affirmations étaient des vérités universelles, vraies de tous les peuples, vraies en tous les temps. Postulat redoutable, postulat nécessaire. « Si l'humanité » de jadis n'était pas semblable à l'humanité actuelle, nous ne » comprendrions rien aux documents. » Ainsi s'exprime un manuel très employé, qui ne prêche pas plus le scepticisme qu'il ne recherche le paradoxe, l'Introduction aux Études historiques, de Langlois et Seignobos. Semblable ne signifie pas identique. Nous entendrons le mot en ce sens, qu'il faut qu'il y ait, entre l'humanité de jadis et l'humanité actuelle, beaucoup de traits communs, faute de quoi la méthode historique n'aurait plus d'assiette.

Or, ces notions générales, où les trouvons-nous, sinon dans l'expérience de la vie sociale, expérience directe ou indirecte, brute ou élaborée ? J'entends de notre vie sociale, de la vie sociale vécue, perçue par le dedans. Et la sociologie n'a-t-elle pas pour mission principale d'enrichir par toutes les méthodes d'investigation dont le savant dispose, de critiquer, de classer, de comparer, de relier entre elles ces données dont le noyau vient de l'expérience de la vie sociale ? Nous pouvons dire que c'est elle, qui, franchissant le fossé qui sépare le sens commun de la

science, saura chercher et définir ces constantes sans lesquelles l'œuvre de l'historien serait impossible. Ce n'est pas le rôle de l'histoire, qui ne s'intéresse qu'aux variables.

Histoire et sociologie se pénètrent donc intimement. On peut, on doit essayer de formuler une sociologie indépendamment des considérations historiques. Mais on n'exposera jamais aucun fait historique sans qu'une sociologie implicite ou explicite ne soit incluse dans cet exposé.

On a dit parfois qu'une sociologie est une histoire bien faite. Formule malheureuse. L'erreur consiste à appeler sociologie, ce qui n'est qu'une histoire bien faite. La sociologie est autre chose, mais cette chose-là est indispensable à l'histoire.

Si maintenant nous revenons à l'ethnologie, nous verrons que, de même que l'histoire, elle suppose des variables et des constantes. On n'échappe pas à la nécessité d'admettre entre les sociétés, de quelque niveau que ce soit, des éléments d'identité qui s'accordent fort bien avec l'extraordinaire diversité dont les institutions humaines nous donnent le spectacle.

Mais, dira-t-on, si l'ethnologie a ses constantes, sont-elles bien de la même nature que les constantes de l'histoire ? Elles paraissent résulter d'observations convergentes, sans être un postulat de la méthode elle-même. Est-ce bien vrai ? L'ethnologue, s'il étudie du dehors des objets, armes, outils, vêtements, même les gestes des populations qu'il décrit, n'atteint pourtant au cœur même de ce qu'il veut saisir que par l'enquête orale. Et les déclarations des primitifs interrogés ne sont pas pour lui autre chose que, pour l'historien, la tradition orale, figurée ou écrite, qu'il interprète ; elles sont une « source » et cette source, il devra la traiter comme l'historien traite les siennes, en y ajoutant ce quelque chose d'universellement humain sans lequel elle resterait muette.

On a décrit, avec beaucoup d'ingéniosité, ce qu'on a appelé une mentalité primitive, qui en toute occasion fait appel, pour expliquer et pour agir, à des influences occultes, à des propriétés mystiques, et qui, d'autre part, irait même jusqu'à ignorer le principe de contradiction, cette pierre angulaire de la logique. Quand M. Lucien Levy-Bruhl défendit ces idées à la Société française de Philosophie, M. G. Belot lui répondit : « Qu'il y » ait des différences ? Cela est bien évident. Mais comment les » comprendrons-nous, si ce n'est en partant de ce qu'il y a de

» commun ? » On ne saurait mieux dire. Aussi bien ni M. Levy-Bruhl, ni ses disciples, moins encore ses contradicteurs, n'ont jamais nié que cette mentalité primitive ne pût se retrouver chez les civilisés, et je serais disposé pour ma part à aller très loin et à la rechercher jusque dans ce qu'il y a en nous de plus profond et de plus élevé. Mais où que l'on s'arrête, ç'en sera assez pour pouvoir dire que la mentalité primitive n'est perceptible pour les ethnologues civilisés qu'en raison des échos qu'elle éveille en leurs âmes, et l'on pourra donc beaucoup retenir des analyses souvent si riches et si pénétrantes de M. Levy-Bruhl, sans sacrifier le principe de l'identité foncière de tous les hommes.

Si l'on fait un dernier pas, on découvrira peut-être que ce qui est vrai de l'ethnologie, l'est aussi des autres sciences sociales. Toutes, sauf celles qui se prétendent normatives, se constituent par une étroite union d'un ensemble de connaissances d'ordre général sur les hommes et leurs rapports entre eux et d'une information sur les conditions particulières dans lesquelles se sont produits certains phénomènes singuliers, c'est-à-dire d'une sociologie et d'une histoire — et cette histoire ne peut être fécondée que par cette sociologie.

De là découlent deux conséquences et un corollaire — et c'est par là que je terminerai.

La première conséquence est que les sciences sociales ont un caractère spécifique qui les distingue de toutes les autres : elles supposent chez celui qui les pratique l'intelligence directe, par le dedans, des réalités sociales ; c'est elle qui le met sur la voie de ces vérités générales, dont la possession est, nous l'avons vu, indispensable à l'acquisition de connaissances particulières.

La deuxième est que les sciences sociales, si elles prétendent retracer une évolution, ne peuvent le faire que dans certaines limites, celles-là mêmes qui sont tracées par ces vérités générales et indispensables. Elles ne peuvent connaître qu'un homme déjà formé, déjà assoupli aux relations avec ses semblables, en somme, pas très éloigné de nous. Au delà, les sociologues n'ont plus qu'à se taire et à céder la parole aux biologistes.

Le corollaire, c'est qu'il faut se garder d'une illusion décevante : les problèmes d'origine ne sont et ne seront pas résolus. On a perdu trop de temps à dissenter sur les débuts du lan-

gage, de l'art, de la famille, de l'organisation politique. Sachons nous borner et nous attacher à la nature, aux fonctions, aux transformations des manifestations multiples de la vie sociale.

La tâche est assez vaste, et elle reste captivante, d'autant plus captivante que les sciences sociales, alliage d'une histoire et d'une sociologie, trouvent dans la première tout ce qu'il faut pour piquer la curiosité et dans la seconde tout ce qui peut satisfaire la raison.

ETUDIANTS !

En l'année académique qui commence, la loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, sera pour la première fois appliquée. Cette loi, en bien des points, ne fait que consacrer des réformes que notre Université avait déjà introduites dans ses programmes, réjouissons-nous de l'hommage que le législateur a rendu à des initiatives heureuses.

Comparée à celle qui l'a précédée, elle se caractérise par la part plus large qui est faite à l'enseignement pratique et par une spécialisation plus marquée. Il y a là un avantage et un écueil.

L'Université, vous le savez, n'a pas seulement pour mission de transmettre des connaissances acquises ; il faut encore qu'elle contribue à en créer de nouvelles. Dans les séminaires et dans les laboratoires, vous verrez la recherche scientifique en plein travail, à ce travail il ne tiendra qu'à vous de prendre part, vos professeurs sauront vous y encourager. Un éminent physiologiste français, que nous avons eu la bonne fortune d'entendre récemment dans un de nos auditoires, disait : « On est l'élève » de tous ses élèves ». On ne saurait mieux définir l'idéal de la vie universitaire, qui est de susciter une collaboration constante entre maîtres et disciples, une collaboration où les apports seront forcément inégaux, mais ne devraient jamais être unilatéraux.

Goûtez pleinement les charmes du travail personnel. Mais ne négligez pas l'enseignement théorique : ce n'est pas seulement dans les sciences sociales que les investigations particulières doivent être fécondées par les idées générales, qui les guident et qu'elles contrôlent.

La science moderne a rendu la spécialisation nécessaire; comme la spécialisation a rendu la science moderne possible. Mais il ne faut pas que la spécialisation dessèche et paralyse: c'est sur les confins de plusieurs sciences qu'on a parfois l'occasion de faire les plus belles découvertes. Cette spécialisation, la loi nouvelle vous l'impose dans une certaine mesure; et même elle vous autorise à la pousser au delà de ce qu'elle exige de vous; elle offre à votre choix des listes de cours à option. Mais par là, elle met aussi à votre disposition le moyen d'en éviter les dangers et les abus. De cette faculté vous userez, je l'espère, largement. La vie qui s'ouvre devant vous ne vous condamnera que trop tôt à concentrer vos efforts et à borner vos curiosités.

Plus qu'antérieurement, il sera fait appel à votre initiative et à votre bonne volonté. Vous pourrez choisir, travailler, approfondir. Mais cela exige de vous, en contre-partie, du discernement, de la réflexion, le sens de l'équilibre. Ces qualités-là, j'en suis sûr, ne vous feront pas défaut.

Inauguration solennelle
du groupe de constructions universitaires
offertes par la C. R. B. Educational Foundation
et des bâtiments de l'Ecole de Médecine,
offerts par la Rockefeller Foundation,
23, 24 et 25 juin 1930

Par une délibération du 30 mai 1929, le Bureau de l'Université fixa au mois de juin 1930 l'inauguration solennelle des nouveaux bâtiments académiques offerts à l'Université par la « Commission for Relief in Belgium Educational Foundation » et la « Rockefeller Foundation ».

Ces bâtiments comprennent, on le sait, deux groupes : les locaux des Facultés de Droit et de Philosophie, ainsi que la Bibliothèque et les services administratifs étant situés dans le quartier du Solbosch à front de l'Avenue des Nations, tandis que l'Ecole de Médecine est édifiée au Boulevard de Waterloo, sur des terrains situés immédiatement à côté du futur hôpital universitaire.

Le Conseil d'Administration confia l'organisation de cette inauguration à M. H. Speyer, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, qui fut assisté par un comité composé de : MM. Emile Baes, professeur à la Faculté des Sciences Appliquées, le Docteur René Beckers, Edouard Bogaert, Président de la Faculté des Sciences Appliquées, Paul de Reul, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, Guillaume Des Marez, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, Herman Dons, Président de l'Institut pour journalistes belges, Alexis Dumont, architecte, Charles Fonck, Secrétaire de M. le Bourgmestre de Bruxelles, Pol Gérard, Professeur à la Faculté de Médecine, Lucien Graux, Président de l'A. I. Br., Henri Grégoire, Président de

la Faculté de Philosophie et Lettres, Henri Le Boeuf, Maurice Leriche, Président de la Faculté des Sciences, Hubert Philippart, Secrétaire de l'Université, Maurice Philippson, Président de l'Union des Anciens Etudiants, Auguste Slosse, Président de la Faculté de Médecine, Georges Smets, Recteur de l'Université, Charles van den Borren, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, Paul Vander Eycken, Président de la Faculté de Droit, M^{lle} Andréa Frère, Secrétaire.

D'accord avec les autorités académiques, le programme suivant fut arrêté :

Dimanche 22 juin

A 9 heures du soir : Réception intime des délégués étrangers et du corps professoral à la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont.

Lundi 23 juin

A 10 heures : Inauguration solennelle des bâtiments des Facultés de Droit et de Philosophie, en présence de S. M. le Roi.

A 12 ½ heures, à la Maison des Etudiants : Déjeuner offert à Messieurs les délégués étrangers par l'Union des Anciens Etudiants.

A 2 ½ heures : Visite des locaux des Facultés de Droit et de Philosophie.

A 3 heures : Conférence (en anglais) par M. le Professeur Paul de Reul. Sujet : « Sterne's Humour and the Spirit of Comedy ».

A 4 heures : Conférence par M. le Professeur Henri Rolin. Sujet : « Vérité et « Poésie » dans le Droit contemporain »

A 9 ½ heures : Raout offert à l'Hôtel de Ville par le Conseil communal de Bruxelles.

Mardi 24 juin

A 10 heures : Inauguration des bâtiments de la Faculté de Médecine, en présence de S. M. la Reine.

A 3 heures : Visite des locaux de la Faculté de Médecine.

A 4 ½ heures : Conférences par : M. le Professeur Jean Demoor sur « l'Evolution des Sciences physiologiques dans les

cinquante dernières années » et M. le Professeur Albert Brachet, sur « L'Évolution des Sciences morphologiques dans les trente dernières années ».

A 7 ³/₄ heures, Banquet à l'Université (50, avenue des Nations).

Mercredi 25 juin

Excursion à Anvers réservée à Messieurs les délégués étrangers et à leur famille.

Grâce au concours de tous, ce programme se déroula de la manière la plus heureuse en présence de 155 délégués représentant les Universités et les corps savants de la Belgique et de 18 pays étrangers.

Voici la liste de ces délégués :

ÉTATS-UNIS

Membres de la C. R. B. Educational Foundation :

Son Excellence M. Hugh GIBSON, Ambassadeur des États-Unis; MM. Edgard Rickard, Vice-Président; Alexander Smith, membre du Comité exécutif; Perrin C. Galpin, secrétaire; William Hallam Tuck, Millard King Shaler, Milton M. Brown, H. Foster Bain, John L. Simpson, Tracy B. Kittredge, Mc Garrah, Fernand Baetens, membres.

Université de Chicago : M. S. W. Becker, Professeur à la Faculté de Médecine.

Université de Cincinnati : M. A. Graeme Mitchell, Professeur à la Faculté de Médecine.

Clark University : M. Maurice Pieters, Master of Arts of the Graduate School of Education.

Cornell University : M. A. D. Weil, Alumnus of the Faculty of Arts and Sciences.

University de Georgetown : M. le Professeur J. G. Coffey.

Harvard University : M. Jeremiah D. M. Ford, Professor of french and spanish languages.

M. Albert Sauveur, Professor of Engineering.

Université de Kansas : M. Millard King Shaler, Bachelor of Arts, Bachelor of Science in Mining & Engineering, member of the C. R. B.

Université de Michigan : M. Louis Strauss, Professor of English Language.

- Université de New-York*: M. Robert E. Pearce, Bachelor of Commercial Science.
- Ohio State University* : M. E. Andrews, Professor of English Language.
- Université de Pennsylvania* : M. William H. Du Barry, Assistant to the Provost;
M. James Pyle Wickersham Crawford, Professor of Romance Languages.
- Université de Princeton* : M. William Hallam Tuck, Litt. Bachelor, member of the C. R. B., Lecturer in Politics;
M. Howard Alexander Smith, member of the Executive of the C. R. B.
- Université de Stanford* : M. Percy Alvin Martin, Professor of European History.
- Swarthmore University* : M. Arnold Dresden, Ph. D.
- Tulane University* : M. Marten Ten Hoor, Professor of Philosophy.
- Université de Wisconsin* : M. Benjamin Pitman Potter, Professor of Letters & Science.
- Yale University* : M. Charles Cameron Clarke, Emeritus Professor of French;
M. Perrin Comstock Galpin, Secretary of the C. R. B.
- Amherst College* : M. W. G. Chapman.
- Mount Holyoke College* : Miss Helen E. Patch, Professor of Romance languages.
- Radcliffe College* : Eleanor W. Allen, Ph. D., L. L. B.
- Smith College* : M^{me} Ethel R. E. Schmettau.
- Wellesley College* : M^{me} Henriette Andrieu, Professor of French.
- National Research Council* : M. George Higginson, Professor of Physiology at the Harvard Medical School, Boston, Mass.
- Institute of International Education* : M. Elliot Mears, Professor of Standard University.
- Carnegie Institution of Washington* : M. Waldo G. Leland, Senior member.
- Smithsonian Institution* : M. Charles Fabry, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.
- American Academy* : M. Jeremiah D. M. Ford, Vice-Président;
M. Albert Sauveur, Fellow & member of the Council of the Academy.

AFRIQUE DU SUD

- Université de South Africa* : M. C. C. Grant, Registrar of the University.

ARGENTINE

Université nationale de Buenos-Aires : M. Carlos Mainini, Professeur à la Faculté de Médecine.

AUSTRALIE

Université de Sydney : M. Walter Albert Selle, M. A., Registrar of the University.

CANADA

Université de Toronto : M. William A. Scott, Associate in Surgery and clinical Surgery.

H. B. Van Wyck, Senior demonstrator in Gynecology and obstetrics.

Université de Montréal : M. Edouard Montpetit, Professeur à la Faculté de Droit, Secrétaire général de l'Université de Montréal, Membre de l'Académie Royale de Belgique.

EGYPTE

Université Egyptienne (Le Caire) : Mahomed Khalil, Professeur de parasitologie à la Faculté de Médecine.

FRANCE

Université de Bordeaux : M. Théodore Ruysen, Docteur en Philosophie, Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

Université de Caen : M. Alexandre Bigot, Doyen honoraire et Professeur de Géologie et de Paléontologie, Correspondant de l'Institut de France.

Université de Clermont-Ferrand : M. André Lirondelle, Recteur, Docteur ès Lettres;

M. Joseph Castaigne, Directeur de l'Ecole de Médecine, Membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris.

Université de Lille : M. Albert Chatelet, Recteur de l'Académie et de l'Université;

M. Charles Dubois, Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine et Pharmacie;

M. André Amiaud, Professeur à la Faculté de Droit.

Facultés catholiques de Lille : M. Léonce Thilliez, Doyen de la Faculté de Médecine;

M. Léon Reverchon, Professeur à la Faculté de Médecine;

M. Alphonse David, Professeur à la Faculté de Médecine.

Université de Lyon : M. M. Lépine, Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine;

M. Hugounenq, Professeur à la Faculté de Médecine.

Université de Nancy : M. Louis Spillmann, Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine;

M. Victor Michel, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres.

Université de Paris : Faculté de Droit : M. le Doyen Berthélemy ; MM. les Professeurs Truchy et Genestal du Chaumeil.

Faculté de Médecine : MM. les professeurs Balthazard, Léon Bernard, Clerc, Couvelaire, Lemierre, Rathery et Teissier.

Faculté de Pharmacie : MM. les Professeurs Herissey et Tassilly.

Faculté des Sciences : M. le Doyen Maurain ; MM. les Professeurs Borel, Coutière, Perez et Perrin.

Faculté des Lettres : MM. les Professeurs Glotz, membre de l'Institut et Lods.

Université de Strasbourg : M. Edmond Vermeil, Professeur à la Faculté des Lettres;

M. Joseph Delpech, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques.

M. Jacques de Lapparent, Professeur à la Faculté des Sciences.

M. Maurice Nicloux, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. Fernand Jadin, Doyen de la Faculté de Pharmacie.

Institut de France :

Académie des Inscriptions et Belles Lettres : M. Glotz, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris;

M. Henri Pirenne, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand.

Académie des Sciences : M. Alexandre Bigot, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Caen;

M. Jules Bordet, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Bruxelles.

Académie des Beaux-Arts : M. Henri Eugène le Sidaner, membre associé de l'Académie des Beaux-Arts de Belgique.

Académie des Sciences Morales et Politiques : M. Berthélemy, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Collège de France : MM. les Professeurs Gley et Nattan-Larrier.

Comité français des Sciences historiques : M. Glotz, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Membre de l'Institut.

- Ecole Nationale des Langues Orientales et Vivantes* : M. André Mirambel, Docteur ès Lettres, Agrégé de l'Université de Paris.
- Ecole normale supérieure* : M. le professeur Robert Levy.
- Ecole pratique des Hautes Etudes* : M. Isidore Levy, Chargé de Cours à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles.
- Museum d'Histoire naturelle* : MM. les Professeurs Louis Roule, A. Gruvel et Raoul Anthony.

GRANDE-BRETAGNE

- Université de Cambridge* : M. George H. P. Nuttal, Quick Professor of Biology.
- Université de Dublin* : M. Gilbert Waterhouse, Professor of German, Secretary of the University Council.
- Université de Durham* : Sir Thomas Oliver, Pro Vice Chancellor and President of the College of Medicine.
- Université d'Edinburgh* : Sir Hubert Bond, M. D., D. Sc. University of Edinburgh; LL. B. University of London, Fellow of the Royal College of Physicians of London.
- Université de Glasgow* : John Dewar Cormack, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.
- Université de Londres* : Major General Sir Frederick Maurice, Professeur d'Histoire Militaire.
- Université d'Oxford* : Sir Archibald Edward Garrod, D. M.
M. George Smith M. A. of the Faculty of Education.
- Université de St-Andrews* : M. Francis James Charteris, Doyen de la Faculté de Médecine.
- British Academy* : Sir Frederic G. Kenyon, Directeur du British Museum, Président de l'Union Académique internationale.
- British Association for the Advancement of Science* : M George H. P. Nuttal, Quick Professor of Biology, University of Cambridge.
- Royal College of Physicians* : Sir John Rose Bradford, Président, K. C. M. G., M. D., F. R. S.
- Royal College of Surgeons* : Sir Holburt Waring, M. S., F. R. C. S., Senior member of the Council.
- King's College* : Major General Sir Frederick Maurice.
- Royal Society* : Sir Charles Scott Sherrington, former president, Docteur en Sciences et en Médecine.

GRÈCE

Université d'Athènes : M. Kapsambelis, ministre de Grèce à Bruxelles.

ITALIE

Université de Rome : M. Alessandro Martelli, Professeur de géologie.
Université de Sienne : M. le D^r Félix Sluys.

LITHUANIE

Université de Kaunas : M. Vincas Vincent Cepinskis, Recteur, Professeur à la Faculté des Sciences.

MEXIQUE

Université nationale de Mexico : M. José G. Morena de la Torre.

NOUVELLE ZÉLANDE

Université d'Otago : M. William Percy Gowland, Professeur à la Faculté de Médecine.

PAYS-BAS

Université d'Amsterdam : M. Pieter Zeeman, Professeur à la Faculté des Sciences

Université de Groningen : M. Hilman Johannes Backer, Professeur à la Faculté des Sciences.

Université de Leyde : M. L. Van Itallie, Professeur à la Faculté des Sciences ;

M. A. W. Bijvanck, Professeur à la Faculté des Lettres.

Université d'Utrecht : M. A. K. M. Noyons, Professeur à la Faculté de Médecine.

POLOGNE

Université Jagiellonienne de Cracovie : M. Wenceslas Lednicki, Professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie.

Université Libre de Pologne (Varsovie) : M. Manfred Kridl, Docent de la Faculté des Lettres, Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

Université de Wilno : M. Wenceslas Lednicki.

PORTUGAL

Université de Coïmbra : M. Domingo Fezas Vital, Recteur, Professeur à la Faculté de Droit.

Université de Porto : M. Alexandre Alberto de Sousa Pinto, Recteur, Professeur à la Faculté des Sciences.

SUÈDE

Université de Lund : M. Erik Widmark, Professeur à la Faculté de Médecine.

Université d'Uppsala : M. Robin Fähräus, Professeur à la Faculté de Médecine.

SUISSE

Université de Genève : M. Charles Werner, Recteur, Professeur à la Faculté des Lettres.

Université de Lausanne : M. Albert Barraud, Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine.

Université de Zurich : M. Ludwig Koehler, Recteur, Professeur à la Faculté de Théologie.

BELGIQUE

Université de Gand : M. Jules Meuwissen, Recteur, Professeur à la Faculté des Sciences;

M. Frans Fransen, Doyen et Professeur à la Faculté de Philosophie;

M. Fernand De Visscher, Doyen et Professeur à la Faculté de Droit;

M. Henri De Waele, Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine.

Université de Liège : M. Jules Duesberg, Recteur et Professeur à la Faculté de Médecine;

M. Auguste Bricteux, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres;

M. Georges Dor, Professeur extraordinaire à la Faculté de Droit;

M. Henri Fredericq, Pro Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine;

M. Victor Gothot, Doyen et Professeur à la Faculté de Droit;

M. Antoine Grégoire, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres;

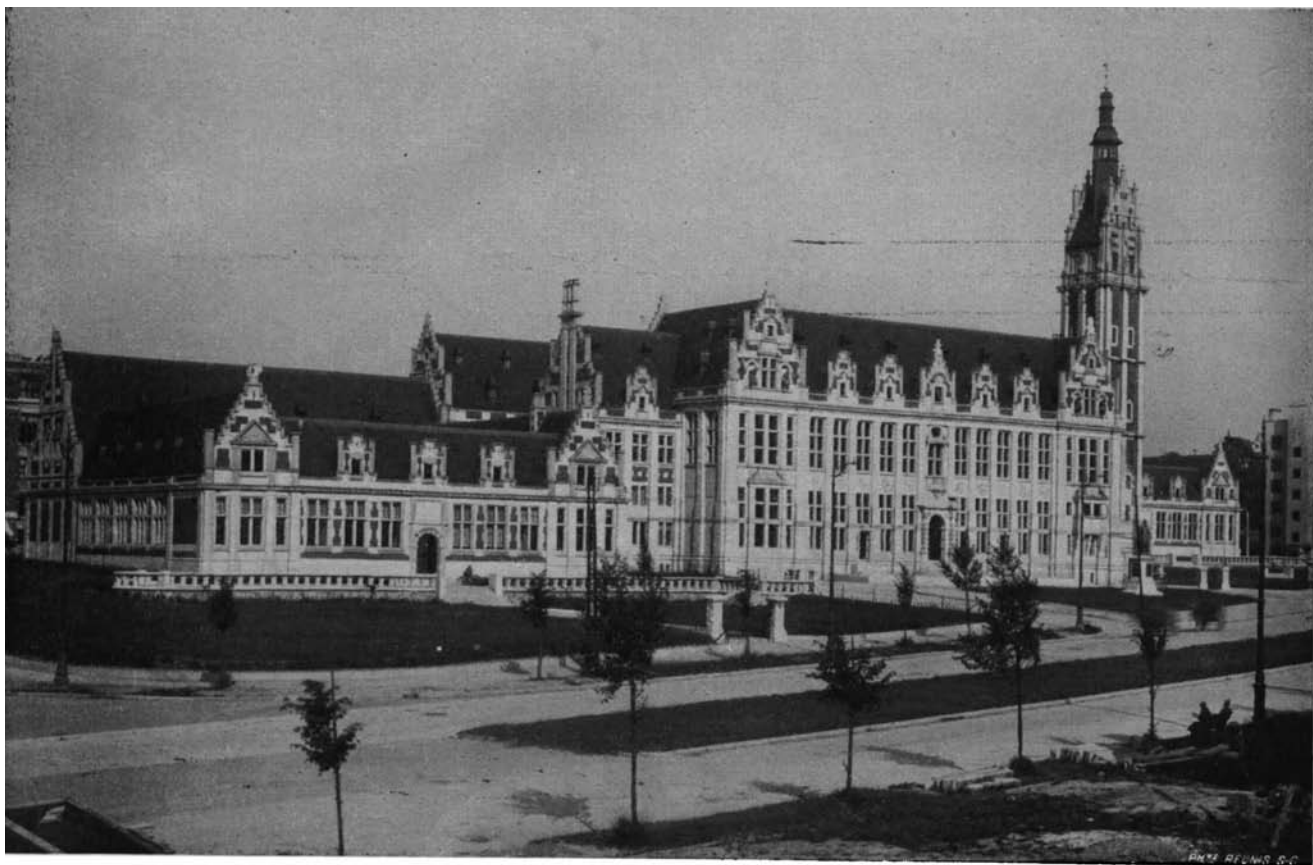
M. Joseph Willems, Professeur à la Faculté de Droit.

- Université de Louvain* : M. Léon Dupriez, Doyen et Professeur à la Faculté de Droit ;
M. Albert Lemaire, Doyen et Professeur à la Faculté de Médecine ;
M. Léon Van der Essen, Secrétaire de l'Université, Professeur à la Faculté de Philosophie ;
Ecoles des Mines de Mons : M. Jules Brison, Doyen ;
M. Jules Yernaux, Administrateur.
Ecole Militaire : Le Lieutenant Général Neefs, Commandant de l'Ecole, Directeur des Etudes ;
Le Lieutenant Colonel E. Wiener, Sous-directeur des Etudes.
Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts : M. Emile Marchal, Président, Directeur de la Classe des Sciences
Académie Royale de Médecine : M. le D^r Martin Herman, Président, Professeur honoraire de l'Université de Bruxelles.
Académie Royale de Langue et de Littérature françaises : M. Georges Doutrepont, Directeur, Professeur à la Faculté de Philosophie de l'Université de Louvain.
Académie Royale Flamande : M. Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume.
Fondation Universitaire et Fonds National de la Recherche Scientifique : M. Emile Francqui, Ministre d'Etat, Président ;
M. Jean Willems, Directeur.
Fondation Reine Elisabeth : M. le Baron Goffinet, Président.
Institut Royal Colonial : M. le D^r Nolf, Président ;
M. Emile Vandervelde, Directeur de la Section des Sciences Politiques et Morales ;
M. le Colonel Charles Liebrechts, Directeur de la Section des Sciences techniques.

Journée du 22 juin

Dès le dimanche 22 juin, la réception intime organisée à la Fondation universitaire, permit aux délégués étrangers de prendre contact avec les membres du Corps professoral.

Au cours de cette réception, qui fut brillante et animée, M. Hymans, Ministre des Affaires Etrangères, voulut bien, au nom du Roi, remettre à M. Rickard, Vice-Président de la C. R. B. Educational Foundation, la cravate de Commandeur de l'Ordre de Léopold ; à MM. Shaler et Tuck, délégués de la C. R. B. et Galpin, Secrétaire de la C. R. B., la cravate de



*Université Libre de Bruxelles, avenue des Nations.
Façade du groupe de constructions offertes par la C. R. B. Educational Foundation.*

Commandeur de l'Ordre de la Couronne, et à M. Smith, membre de la C. R. B., la croix d'Officier de l'Ordre de Léopold.

En outre, M. Hymans pria Son Excellence l'Ambassadeur des Etats-Unis de porter à la connaissance de MM. John D. Rockefeller Junior et Vincent, ancien président de la Rockefeller Foundation, que le Roi les avait nommés grand officier de l'Ordre de la Couronne et de faire savoir à MM. Howells et Hood, architectes de la C. R. B., qu'ils avaient été nommés respectivement officier et chevalier du même Ordre.

En même temps, le corps académique apprenait avec satisfaction que des distinctions honorifiques avaient également été décernées à ceux de ses membres dont les noms suivent :

MM. Jules Bordet, professeur à la Faculté de Médecine, Grand Croix de l'Ordre de la Couronne;

Albert Brachet, professeur à la Faculté de Médecine, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne;

Félicien Cattier, membre du Conseil d'Administration, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne;

Herbert Speyer, professeur à la Faculté de Droit, Commandeur de l'Ordre de Léopold;

Georges Smets, Recteur de l'Université, Officier de l'Ordre de Léopold;

Eugène François, professeur à la Faculté des Sciences Appliquées, Officier de l'Ordre de Léopold;

Albert Marlier, Trésorier de l'Université, Officier de l'Ordre de la Couronne.

Enfin, de son côté, le Conseil d'Administration adressa à M. Hoover, en sa qualité de Président de la Commission for Relief in Belgium, le télégramme dont nous reproduisons ci-dessous le texte :

« *L'Université Libre de Bruxelles, au moment où elle inaugure les splendides locaux qu'elle doit à la généreuse intervention du Président de la Commission for Relief in Belgium Educational Foundation, adresse un salut respectueux et reconnaissant à Son Excellence Monsieur Hoover, Président des Etats-Unis, qui a brillamment contribué dans la présidence de cette Commission au relèvement de notre enseignement universitaire.* »

Journée du 23 juin

Inauguration des bâtiments offerts par la Commission for Relief in Belgium (Educational Foundation).

Le lundi 23 juin, l'inauguration solennelle des bâtiments offerts par la Commission for Relief in Belgium eut lieu dans le grand hall académique, conformément au programme suivant :

Réception de S. M. le Roi.

La Brabançonne.

Présentation de MM. les Délégués des Corps savants.

Marche de Fête.

BEETHOVEN.

Discours de M. SERVAIS,

Président de l'Université.

Adagio.

VIVALDI.

Discours de M. RICKARD,

Vice-Président de la C. R. B., Educational Foundation.

O mon champ bien aimé.

RACHMANINOFF.

M^{me} Nany Philippart, *Cantatrice de la Cour.*

Discours du Représentant des Délégués étrangers.

Ouverture du Tableau parlant.

GRÉTRY.

Discours de M. VAUTHIER,

Ministre des Sciens et des Arts.

Fragment d'Oratorio.

HAENDEL.

Discours de S. M. le Roi.

Proclamation des Docteurs *Honoris causa*

par M. le Recteur.

Départ de S. M. le Roi.

La Brabançonne.

Cette cérémonie se déroula en présence d'un grand nombre de personnalités, au premier rang desquelles on remarquait : MM. les Ambassadeurs de France, d'Espagne et du Japon; MM. les Ministres de Suisse, de Cuba, du Venezuela, de Perse, du Mexique, de l'Uruguay, des Pays-Bas, de Pologne, du Chili, de Lettonie, d'Égypte; M. le pre-

mier Secrétaire de la Légation de Chine, MM. les Chargés d'affaires de Turquie et de l'Equateur.

MM. Magnette, Président du Sénat et le Baron Tibbaut, Président de la Chambre; M. Jaspar, Premier Ministre; MM. Paul Hymans, Ministre des Affaires Etrangères, Baels, Ministre de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Hygiène, le Baron Houtart, Ministre des Finances et Lippens, Ministre des Transports; M. le Comte de Lannoy, Grand Maréchal de la Cour; MM. le Comte Carton de Wiart et M. Devèze, Ministres d'Etat; M. La Fontaine, Vice-Président du Sénat; MM. Goddyn, Président de la Cour de Cassation, Joly, premier Président de la Cour d'Appel, Cornil, Procureur général, Hayoit de Termicourt, Procureur du Roi, Van de Kelder, Président de la Cour militaire et L. Demarteau, Président de la Cour des Comptes; les lieutenants généraux Baron de Ceuninck et Biebuyck; MM. de la Vallée Poussin, Secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts, Liégeois, Directeur de l'Enseignement supérieur et Martens, Directeur de l'Enseignement primaire.

Les galeries latérales étaient occupées par de nombreuses dames.

Avant le commencement de la cérémonie, chacun des assistants reçut un exemplaire de la brochure dans laquelle M. le Professeur Des Marez avait admirablement résumé l'histoire de l'Université.

A 10 heures, le Bureau du Conseil d'Administration ayant pris séance sous la présidence de M. le Président Servais, celui-ci, accompagné de MM. Jaspar, Hymans, Vauthier, Max, Smets et Héger, se rendit au devant du Roi (1).

Sa Majesté, par une gracieuse attention, avait adjoint à sa suite M. Wodon, chef de son Cabinet et professeur honoraire à l'Université.

Dès que le Souverain eut pris place sur la tribune royale, un long cortège composé des délégués des corps savants étrangers et belges, pénétra dans le hall.

Au son de la « Marche de fête », de Beethoven, et précédés des drapeaux des sociétés estudiantines, nos hôtes, dont la

(1) A raison d'un deuil tout récent, M. Speyer, Président du Comité d'inauguration ne put prendre part à cette cérémonie.

plupart étaient revêtus de leur toge académique, vinrent prendre place sur la tribune présidentielle, après avoir salué le Roi et déposé entre les mains de M. le Président les Adresses de félicitations que beaucoup d'entre eux avaient été chargés de remettre.

Aussitôt que ce pittoresque défilé eut pris fin, M. le Président Servais prit la parole et prononça le discours suivant :

SIRE,

Devant le Roi, dont la présence auguste est la consécration de l'utilité, de la nécessité sociales et patriotiques de notre institution, devant les membres du Corps Diplomatique, les Ministres et Ministres d'Etat et les délégués des Universités du Pays et de plus de quatre-vingts institutions de haut enseignement et de recherches, devant les représentants des grands corps de l'Etat, devant nos professeurs, nos étudiants et nos amis, l'honneur m'échoit de présider aujourd'hui à l'inauguration solennelle de nos nouveaux bâtiments universitaires.

Combien la vieille maison de Verhaegen, maintenant presque centenaire, apparaissait, en novembre 1918, faible, insuffisante aux tâches qui allaient s'imposer à elle. Dans ce pays, dès lors décidé à se refaire plus grand par un sursaut d'énergie et de travail, notre Corps professoral n'avait, pour accomplir sa noble mission de haut enseignement et de libre recherche scientifique, que sa science et son dévouement, à l'étroit dans des locaux étriqués, disposait de laboratoires mal aménagés, imparfaitement et parcimonieusement outillés. Aujourd'hui, tous ceux qui sont des nôtres éprouvent une indicible joie en voyant la Science servie ici comme elle doit l'être.

Ils ressentent aussi une légitime fierté en contemplant cette assemblée d'élite venue pour s'associer, sous les auspices de notre Souverain, à ces fêtes universitaires historiques et être les témoins de notre hommage à deux nobles institutions américaines à qui pour une très large part est due notre transformation et qui nous ont ainsi rendu des services à ce point éclatants que leur nom prend place désormais à côté de celui des fondateurs de notre Université.

J'ai nommé la C. R. B. Educational Foundation et la Fondation Rockefeller : la C. R. B. Educational Foundation, sœur jumelle de la Fondation Universitaire, née comme elle de l'esprit créateur de M. Herbert Hoover, président de la République des Etats-Unis d'Amérique, dont je me contenterai de dire qu'un décret lui conféra jadis le titre d'« Ami de la Belgique » et de notre compatriote M. Emile Francqui, Ministre d'Etat, vis-à-vis duquel notre pays sera toujours en reste de reconnaissance ; la Fondation Rockefeller, dotée par le mécène américain, d'un patrimoine prestigieux avec comme seul programme celui de « faire ce qu'il y a de mieux pour le bien de l'Humanité ».

A la première de ces institutions, nous devons ces admirables locaux où se trouvent logées nos Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit, notre Bibliothèque et nos services d'administration. Ils couvrent, avec les terrains qui les entourent, une superficie de 1 Hectare 70.

A la seconde Institution, nous sommes redevables de notre Ecole de Médecine qui, de l'aveu de tous ceux qui ont eu le privilège de la visiter, constitue véritablement, dans le genre, une des créations les plus réussies que l'on puisse voir. Elle s'érige à côté de l'Hôpital-St-Pierre, lui-même en voie de reconstruction suivant les données les plus modernes de la science hospitalière.

*
**

Ces derniers mois marquent l'achèvement d'une grande œuvre dont on peut dire qu'elle représente véritablement le mémorial de l'intervention américaine en Belgique, depuis les heures sombres où la grande nation amie vint se ranger à nos côtés.

Vous n'attendez certes pas de moi que je fasse ici l'histoire détaillée de nos rapports avec les deux Fondations américaines qui sont aujourd'hui à l'honneur : c'est dix années qu'il faudrait faire revivre devant vous et des heures n'y pourraient suffire.

Mais il est une déclaration que je veux faire sans tarder parce qu'elle me brûle les lèvres : c'est que s'il est vrai que l'Université de Bruxelles a été bénéficiaire de générosités inégalées, il est vrai aussi que jamais le dicton « La manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne », ne s'est trouvé plus justifié que dans le cas des interventions de la C. R. B. Educational Foundation et de la Fondation Rockefeller.

Avec un tact et une courtoisie réellement impressionnants, avec un désir fervent de nous aider en toutes choses et de nous laisser en même temps une liberté absolue, tant dans les conceptions générales que dans les détails, les deux Fondations américaines nous ont comblés de leurs faveurs, en s'ingéniant à chaque occasion à nous faire oublier tous les immenses services qu'elles nous rendaient.

Et c'est de cette extrême délicatesse de sentiments, qui identifie sans erreur possible les gestes qui viennent vraiment du cœur, que l'Université veut aussi, aujourd'hui, par ma voix, les remercier.

*
**

Dans une cérémonie solennelle comme celle-ci il faut cependant que certains noms soient prononcés.

Tâche périlleuse, car une œuvre comme celle que nous célébrons aujourd'hui est une œuvre collective qui doit à l'union d'innombrables bonnes volontés, tant celle des dirigeants que celle de leurs collaborateurs d'avoir été menée à bien ; tâche périlleuse parce

qu'il n'est pas possible de reconnaître publiquement le mérite de tous, ni de discerner avec une parfaite équité le rôle réel joué par chacun.

Vous Messieurs, parmi lesquels il s'en trouve un si grand nombre qui sont les artisans de cette œuvre commune, soyez indulgents pour celui que les devoirs de sa charge appellent à s'acquitter de cette difficile mission.

Pour la C. R. B. Educational Foundation, en dehors de ses éminents fondateurs dont je rappelais le nom, il y a un instant, notre pensée reconnaissante va tout particulièrement à ceux qui, tant aux Etats-Unis qu'en Belgique, représentent l'élément actif de cette Institution, M. le Vice-Président Edgard Rickard, M. le Secrétaire Perrin Galpin, M. Alexander Smith, membre du bureau de la C. R. B., et MM. Millard K. Shaler et William Hallam Tuck, ses délégués à Bruxelles.

Ce sont là tous, vrais et bons amis, dont le cœur bat à l'unisson du nôtre et qui ont d'ailleurs depuis 1914 d'innombrables titres à notre affectueux attachement.

A leur nom, j'associe celui de tous les membres du Conseil d'Administration de la C. R. B. et parmi eux, je cite avec une joie particulière celui de deux diplomates éminents : M. Hugh Gibson, Ambassadeur des Etats-Unis à Bruxelles qui nous a fait l'honneur d'être présent à cette cérémonie et le Baron de Cartier de Marchienne, Ambassadeur de Belgique à Londres.

Saluons aussi M. l'Architecte John Mead Howells, le distingué Conseiller technique de la C. R. B. et son assistant M. Raymond Hood, qui se dépensèrent pour nous sans compter.

La Fondation Rockefeller n'est pas représentée officiellement ici et cela conformément à un principe qui chez elle est immuable.

Aussi est-ce pour nous une véritable cause de regret que de ne pouvoir exprimer à M. Georges E. Vincent qui fut, jusqu'il y a quelques mois encore, le Président de la Fondation Rockefeller, et chez lequel nous trouvâmes, dans tous les moments difficiles, l'appui le plus sympathique, la profonde reconnaissance de notre Université.

Je souhaite que M. l'Ambassadeur des Etats-Unis consente à être auprès de lui l'interprète de ces sentiments en lui disant combien nous espérons que dans un avenir très prochain, il fera à notre Ecole de Médecine l'honneur de sa visite.

Il y a une ombre à la joie de ce jour : nous songeons à l'absence d'un homme qui fut l'ami et le collaborateur du Président Vincent et qui ne verra jamais l'œuvre qu'il a si puissamment aidé à ériger : c'est le Docteur Richard M. Pearce.

Il est mort il y a quelques mois, brusquement, en plein travail et ce fut pour tous ses amis, parmi lesquels nous osons nous compter, une perte irréparable.

Nous saluons ici sa mémoire avec émotion.

Parmi les collègues des deux éminentes personnalités que nous venons de citer, rendons aussi un hommage fervent à Messieurs Wickliffe Rose, Abraham et Simon Flexner et Vernon Kellogg que nous trouvâmes toujours fidèles à nos côtés, chaque fois qu'il nous fallut faire appel à leur savoir et à leur expérience éprouvée.

Donnons également une pensée au Colonel Van Schaik qui certainement a eu une grande part dans l'intérêt initial que la Fondation Rockefeller témoigne à notre Faculté de Médecine.

Du point de vue plus particulier de l'Université, un nom surgit dès qu'on évoque l'intervention des Fondations américaines, c'est celui de mon illustre prédécesseur, le Professeur Paul Héger.

Savant de haut renom, négociateur convaincant, animateur et réalisateur incomparable, il réussit à maintenir, à développer et à cristalliser l'intérêt qu'avaient suscité chez le monde médical américain, d'une part l'activité de nos ambulances et notamment l'œuvre réalisée à La Panne par Antoine Depage à l'Hôpital de l'Océan, et d'autre part, les études définitives que venaient de faire en Belgique occupée nos Professeurs les plus distingués relativement à notre Enseignement médical et à la réorganisation de notre Ecole de Médecine.

Nul n'ignore tout le crédit que M. Hoover et ses collaborateurs attachaient aux paroles et aux avis d'un homme dont ils avaient pu apprécier la lumineuse intelligence et la profonde sagesse.

Aussi son rôle fut-il prépondérant dans l'octroi des libéralités qui nous furent consenties.

Mais quel tableau d'honneur ne faudrait-il dresser si l'on voulait être complet dans l'histoire de cette question.

Vous, Messieurs Bordet, Dustin et Sand qui, avec notre regretté Collègue Depage, obteniez le 3 décembre 1920 la promesse d'intervention de la Fondation, vous Monsieur Brachet qui, tant comme Recteur que comme Membre du Bureau nous avez apporté avec un magnifique talent, un concours indispensable, vous tous Messieurs qui avez siégé sous la Présidence éclairée de notre illustre Collègue Jules Bordet, à la Commission d'études de la nouvelle Ecole de Médecine et vous mes chers Collègues des Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit, qui vous êtes associés si intimement à l'élaboration des plans de vos superbes Instituts, vous Monsieur Cattier qui avez été, pendant ces dix dernières années notre conseiller le plus sûr et en bien des circonstances notre porte-parole le plus autorisé et le plus habile, vous aussi mes Collègues et anciens Collègues du Bureau, Maurice Bourquin, Maurice Ansiaux, Armand Halleux, Lucien Beckers, Louis Baes, vous Monsieur Jean Willems, notre Secrétaire d'alors, collaborateur assidu et éclairé de Paul Héger, vous enfin Monsieur le Ministre Vauthier qui avez été à la Présidence du Conseil d'Administration le digne successeur de Paul Héger, permettez-moi de saisir cette occasion solennelle pour vous dire que vous avez tous bien mérité de l'Université.

Mais, Messieurs, à qui sommes-nous, en dehors des donateurs, redevables au premier chef de cet ensemble d'admirables bâtiments : c'est aux artistes et aux ingénieurs à qui nous avons fait confiance ; c'est à l'Architecte Alexis Dumont, c'est à notre Collègue l'Ingénieur Eugène François, c'est à l'Architecte Malfait qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, à la réalisation de leur œuvre.

Je suis certain que vous vous associerez unanimement à mes paroles si je leur apporte ici l'expression de nos très chaleureuses félicitations.

Je m'en voudrais de ne pas signaler combien ils ont trouvé un concours dévoué auprès de la Société d'Entreprises François qui, en bien des circonstances, a témoigné à l'Université un véritable attachement.

*
* *

Lorsque tout à l'heure, vous parcourrez notre domaine, vous verrez s'aligner, à côté de l'aile réservée à notre Faculté de Droit, une construction modeste mais claire, riante et joyeuse : c'est le Club estudiantin.

Sa réalisation a été possible grâce aux efforts conjugués de la C. R. B. Educational Foundation et de notre Union des Anciens Etudiants.

Nous avions espéré jadis, au moment où les conditions économiques n'étaient pas ce qu'elles sont devenues, avoir des ressources suffisantes pour pouvoir ériger, à côté de notre Université, sur le modèle des grandes Universités américaines, une maison d'étudiants et une maison d'étudiantes qui auraient comporté de 100 à 150 chambres et où nos élèves de province auraient pu trouver un home qui leur eût fait oublier quelque peu leur isolement dans une ville étrangère et l'éloignement des leurs.

Malheureusement, nous n'avons pu réaliser qu'une partie de notre programme ; mais le Club estudiantin a été conçu de telle manière qu'il sera aisé, lorsque, comme nous devons l'espérer, nous aurons trouvé de nouveaux concours financiers, d'achever l'œuvre commencée conformément à des plans qui sont déjà approuvés.

Messieurs, il me reste à apporter un tribut de sincère reconnaissance à trois grandes administrations qui ont été intimement liées à l'exécution de tout notre programme : c'est tout d'abord la Ville de Bruxelles, depuis toujours haute protectrice de notre Université et qui a pu, en cette circonstance, nous donner de nouveaux gages de son amitié.

Grâces en soient rendues à son Bourgmestre qui est aussi notre Président d'Honneur, M. Adolphe Max, Ministre d'Etat et à son premier Echevin, le Baron Maurice Lemonnier, Vice-Président de la Chambre des Représentants et à M. Jacquain, Echevin de l'Instruction Publique.

La Commune d'Ixelles s'inspira d'un si bel exemple et facilita notre mission dans toute la mesure de ses moyens.

Quant à la Commission d'Assistance Publique de la Ville de Bruxelles dont on connaît les rapports étroits avec notre Université, décernons-lui les éloges auxquels elle a droit et disons que sous la Présidence active de notre Collègue M. Goossens-Bara, elle a été véritablement solidaire des intérêts de l'Université.

*
**

Dans le désir que les deux Fondations donatrices gardent le souvenir de la cérémonie d'aujourd'hui nous avons fait frapper à leur nom la médaille de notre Alma Mater.

M. le Vice-Président Rickard, veuillez accepter les exemplaires destinés à la C. R. B. Educational Foundation.

Je prie d'autre part Son Excellence M. l'Ambassadeur de la République des Etats-Unis d'Amérique de bien vouloir se charger de remettre à la Fondation Rockefeller l'écrin qui lui revient.

M. Rickard, Vice-Président de la C. R. B. Educational Foundation, prit ensuite la parole en anglais. Nous donnons ci-dessous la traduction française de son discours.

SIRE,

Il est des plus heureux que ces cérémonies puissent avoir lieu en présence de Votre Majesté; de tout temps en effet le Roi a donné des preuves nombreuses du haut intérêt qu'il porte à tout ce qui favorise le progrès et le développement de l'enseignement supérieur en Belgique.

En ce jour sont rassemblées ici, des personnalités d'un grand nombre de pays représentant de centaines d'Institutions; ces dernières ont tenu à s'associer à l'inauguration de ces bâtiments dédiés à l'avancement de la science — étape nouvelle dans la recherche de la vérité.

Il n'existe pas de discorde entre nations quand il s'agit d'expansion scientifique: l'échange des théories et des méthodes intellectuelles se fait librement; pareil échange est encouragé par les intellectuels du monde entier et il ne peut subir ni entrave ni contrainte politique. Ces bâtiments sont le résultat de cet heureux état de choses: ils sont le gage d'une grande amitié née des liens solides qu'a créés la guerre.

La souffrance en commun fait éclore pareils mouvements. C'est ainsi qu'une confiance réciproque est née d'un même amour de l'humanité pour tout ce qui regarde la vie de l'enfant. Sur des dizaines de milliers de murs des foyers de ma patrie, et sur les murs de centaines d'écoles, là-bas, il existe des preuves de l'affection de l'enfance belge pour les enfants américains. Combien d'entre vous, en Belgique, savent que pendant ces années de tristesse la jeunesse de Belgique a fabriqué de ses mains, plus de

500.000 cadeaux tout simples, et les a envoyés aux Etats-Unis pour être remis à nos enfants. Voilà une preuve flagrante de ce que des idéals nouveaux se développent de par le monde. Le scepticisme n'arrive pas à détruire ces premières idées de jeunesse. Ces souvenirs sont un lien durable des sentiments d'attachement et de bonne volonté qui existent entre nos enfants et les vôtres. Qui oserait dire que ces modestes petits souvenirs ne furent pas le point de départ d'une affection réciproque entre nos deux nations ?

Petit à petit ces bâtiments ont grandi pour se muer enfin en un monument qui est un vrai symbole de cette union que je viens d'évoquer.

Les échanges de renseignements de par le monde et l'établissement de liens intellectuels communs, ont établi une meilleure compréhension des problèmes collectifs et incité à la coopération qui est en opposition directe avec toute idée de conflit. Une telle coopération entre nos deux pays est l'objectif principal de la C. R. B., et nous connaissons quelque 400 Professeurs et étudiants qui en ont été les fidèles artisans.

L'Université de Bruxelles a envoyé en Amérique 110 élèves ou membres du personnel scientifique ; ces personnalités sont revenues au pays pour y occuper des situations importantes et utiles, justifiant par là l'intérêt qu'il y a à la continuation de pareils échanges interuniversitaires ; elles ont laissé aux Etats-Unis de l'Atlantique au Pacifique, des amis de la Belgique et de votre Université.

En 1924, au moment de la pose de la première pierre de ces bâtiments, le Docteur Héger envoyait à Herbert Hoover, alors en Californie, le cablogramme suivant :

« Au moment où S. A. R. le Prince Léopold place la
» première pierre des nouveaux bâtiments de l'Université
» que nous devons à la C. R. B. Educational Foundation,
» l'Université de Bruxelles, tout entière, ses administra-
» teurs, professeurs et étudiants, vous adressent leur té-
» moignage de profonde gratitude et d'affection. »

Il était juste d'adresser à Herbert Hoover ce premier message de gratitude car, ce fut lui qui, dès 1916, avait songé à établir pour votre pays, l'aide qui était nécessaire à vos institutions d'éducation, ruinées et meurtries par la guerre. Il ne pensait pas seulement au côté matériel de l'existence ; il prévoyait l'avenir, vos besoins intellectuels, d'après guerre, et était d'avis que les problèmes auxquels la Belgique aurait à faire face rendraient particulièrement difficile un renouveau dans son enseignement supérieur.

A ce moment, notre ami tant regretté, le Docteur Paul Héger, était Président du Conseil d'Administration de votre Université. Sous sa direction, les représentants des quatre universités se mirent au travail pour établir cette magnifique institution qui s'est si admirablement développée depuis en Belgique : la Fondation Universi-

taire. Les bâtiments que nous inaugurons ne sont qu'une partie de ce plan d'ensemble si soigneusement élaboré.

Mais les meilleurs plans ne sont réalisables que par la coopération de chacun et jamais l'exposé des activités de la C. R. B. ne serait complet si nous ne rappelions ici la part active prise dans tout ceci par Emile Francqui, le collègue de Herbert Hoover, pendant les jours sombres de la guerre et l'ami des bons et mauvais jours. Evoquons aussi le souvenir de cet autre grand Belge, Ernest Solvay, bienfaiteur de votre Université.

Des briques et des tours ne constituent pas une université, mais celle-ci, avec un passé presque centenaire, de vie active, avait besoin d'une nouvelle maison. Paul Héger le sentait chaque jour et c'est son voyage aux Etats-Unis avec Auguste Slosse et Lucien Beckers, en 1923, qui assura la possibilité d'une réalisation d'un tel plan. Il était nécessaire que de tels bâtiments fussent belges, créés par des architectes belges et construits de matériaux belges. Les spécifications suivantes avaient été imposées :

« ...l'architecte s'inspirera... d'un des styles historiques
» de caractère belge. L'architecture belge fournit de nom-
» breux exemples de constructions alliant la beauté à une
» grande simplicité ».

Votre architecte Dumont, et votre entrepreneur François, ont suivi fidèlement ces spécifications.

Pendant ces jours heureux où fiévreusement l'on bâtissait, nulle réunion n'était complète sans la présence toujours radieuse de Paul Héger. N'oublions pas non plus l'aide précieuse que nous ont apportée Maurice Bourquin et Jean Willems, dans le projet que nous avons conçu d'apporter à votre Université le concours qui lui était nécessaire.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir en nos Ambassadeurs respectifs, Hugh Gibson et le Baron de Cartier, des hommes qui se sont véritablement dépensés pour la C. R. B. Je me réjouis également que le Président Servais ait rendu hommage à nos amis Shaler et Tuck. Ils ont bien mérité de leur patrie d'adoption.

Nous regrettons de n'avoir pu être accompagnés par John Mead Howells et Raymond M. Hood, nos achitectes-conseils dont l'assistance dans le choix d'Alexis Dumont comme architecte, a été inappréciable.

J'ai le grand privilège, Messieurs, de vous apporter les félicitations de tous les Membres de la C. R. B. Educational Foundation, en y joignant aussi les vœux particuliers de notre Président Herbert Hoover, et de présenter à l'Université de Bruxelles, nos meilleurs souhaits de prospérité et notre espoir qu'elle jouisse toujours en paix et en sécurité de ces locaux où nous nous trouvons aujourd'hui assemblés.

M. le Président, il m'échoit le grand privilège de vous remettre ces bâtiments qui, nous en sommes sûrs, seront un gage permanent et un symbole de la fraternité de nos deux nations.

En terminant son discours, M. Rickard ajoute qu'il a reçu l'agréable mission d'annoncer au nom de la C. R. B. Educational Foundation, qu'une somme de un million de francs sera, par elle versée à l'Université pour constituer un " Fonds Paul Héger " destiné à l'édification d'une maison d'internat pour les étudiantes et les étudiants (1)

Reprenant aussitôt la parole, M. le Président Servais s'exprima comme suit :

Sous le coup de l'émotion reconnaissante que je ressens à la nouvelle inattendue du don magnifique dont la C. R. B. Educational Foundation vient de nous faire l'agréable surprise, je ne puis lui exprimer aussi bien que je le devrais, les remerciements de l'Université. Cette générosité trouvera, j'en ai la certitude, des répliques chez nos amis belges et sans doute l'année 1931 verra-t-elle la réalisation de notre projet d'érection de Maisons d'Etudiantes et d'Etudiants.

M. le Professeur Berthélemy, Doyen de la Faculté de Droit de Paris, membre de l'Institut, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques, parla au nom des délégués étrangers :

SIRE,

Notre Académie des Sciences Morales, fière de compter Votre Majesté parmi ses membres, m'a chargé de lui exprimer son très profond respect, et d'apporter à l'Université libre de Bruxelles, avec ses félicitations pour son glorieux passé, les vœux qu'elle forme pour son rayonnement futur.

Une autre mission du même ordre m'est confiée par notre Ministre de l'Instruction publique : celle de présenter à Votre Majesté la nombreuse délégation des savants de mon pays, membres de nos académies, professeurs au Collège de France, au Museum d'histoire naturelle, de l'Ecole des langues orientales, Doyens et membres des facultés de nos universités de Paris, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Nancy, Caen, Lille, Clermont, qui, pressés autour de moi, s'associent de tout cœur aux sentiments que je viens de traduire.

(1) Dans l'après-midi du même jour, M. et M^{me} Tournay-Solvay firent savoir à M. le Président qu'ils mettaient, dans le même but une somme de un million de francs à la disposition de l'Université.

Et voici qu'à mon arrivée dans cette hospitalière Capitale un nouvel et très grand honneur m'est échu. C'est encore à moi que nos collègues et confrères des Etats ici représentés veulent bien s'en remettre du soin d'offrir à Votre Majesté leurs respectueux hommages, et de proclamer la haute estime et la profonde sympathie qu'a pour l'Université libre de Bruxelles l'élite intellectuelle du monde civilisé.

La grande institution dont nous célébrons aujourd'hui le rajeunissement en inaugurant la somptueuse demeure qui lui est destinée est presque centenaire. C'est au lendemain de la Révolution qui fit de la libre Belgique un état indépendant qu'un juriste éminent, bâtonnier du barreau de Bruxelles, Théodore Verhaegen, conçut l'idée de mettre à profit la double liberté que consacre la constitution du royaume.

La liberté de l'enseignement en effet, que les savants de tous les pays sont, je le crois bien, unanimes à mettre au nombre des droits fondamentaux, a deux aspects très différents : liberté d'ouvrir des écoles qui doit être accordée à quiconque est tenu pour apte à enseigner et en est moralement digne ; liberté de la chaire, c'est-à-dire liberté du maître de professer ce qu'il tient pour vrai sans préoccupation d'aucun dogme.

La ferme volonté des fondateurs de l'Université libre de Bruxelles s'affirme nettement dans l'un et l'autre sens.

Il fallut une singulière hardiesse et une robuste confiance pour entreprendre d'instituer un enseignement supérieur intégral à l'aide des seules ressources privées. Depuis le règne de l'Empereur Charlemagne, on a vu sans doute ces deux puissances rivaliser de zèle pour procurer l'enseignement à leurs sujets ou à leurs fidèles : l'Etat et l'Eglise ! Les papes et les rois se partagent ou se disputent presque en tous pays le patronage des écoles. Sans méconnaître en quoi que ce soit le respect dû à ces deux forces sociales, le Gouvernement et l'Eglise, l'Université de Bruxelles n'a rien demandé à l'un ; elle a tenu à ne rien devoir à l'autre. Sa devise, sa méthode consistent à ne prendre pour guide que la raison pure, pour tâche que la libre recherche, pour but que la vérité.

Les débuts de l'Université libre ont été naturellement difficiles. Ses premiers maîtres durent être empruntés aux grandes professions libérales ; médecins, ingénieurs, écrivains, avocats : bien vite cependant ils se sont spécialisés dans l'enseignement ; les facultés se sont accrues d'instituts pratiques, tels les Instituts de physiologie, de botanique, de zoologie, remarquablement outillés : dans le domaine des sciences morales l'institut de sociologie, l'école de commerce, et de nombreux séminaires où se sont formés de véritables savants. L'Université a vécu, elle s'est développée ; accueillante aux savants étrangers, elle s'est enrichie de maîtres français, allemands, hollandais, suisses qui ont enseigné avec éclat et lui ont fait grand honneur.

Sa production scientifique a été remarquable. Les livres de ses professeurs font autorité; l'un d'eux figure parmi les titulaires du prix Nobel pour les sciences naturelles. Dans le domaine du droit, elle a eu des initiatives heureuses, notamment la création des pandectes belges, l'organisation du Comité maritime international, la contribution apportée jadis à l'union internationale de droit pénal.

On s'accorde à reconnaître l'influence qu'à eue son Institut de sociologie pour maintenir au mouvement ouvrier belge le sens réaliste qui le caractérise.

Aux époques anciennes où les controverses philosophiques ont eu une spéciale acuité, l'Université libre de Bruxelles a pu paraître s'opposer, par son esprit de libéralisme systématique, à l'Université catholique de Louvain et aussi d'ailleurs aux Universités nationales de Liège et de Gand. Le libre examen en matière scientifique, cependant, ne pouvait, dans ce pays de ferme bon sens qu'est la Belgique que conduire au développement de la tolérance par la discussion loyale.

Depuis longtemps il ne s'agit plus de concurrence et de controverses entre les différents foyers belges d'enseignement supérieur; il s'agit seulement de larges et fécondes émulations.

Cela n'est-il pas démontré par ce seul fait que l'Université libre à laquelle nous apportons l'hommage de notre sympathie n'a pas seulement donné un grand nombre d'hommes d'élite aux milieux libéraux, mais a formé quelques-uns des premiers ministres du parti catholique? Qu'il me soit permis de citer entre autres des hommes d'Etat qui ont joui ou jouissent encore si légitimement de l'estime universelle : le regretté M. Beernaert, MM. Carton de Wiart et Jaspar. Je crois bien que j'en oublie; mais on excusera l'ami fervent que je suis de la Belgique de n'être tout de même qu'un étranger.

Il est intéressant de rappeler que ce sont les maîtres de l'Université libre de Bruxelles qui ont eu, au retour de la paix, la plus large part dans le beau mouvement de générosité qui s'est manifesté en Belgique en faveur du haut enseignement. Monsieur le Ministre Francqui; M. le Professeur Paul Héger, Président de l'Université; M. le Professeur honoraire Cattier ont contribué plus que personne à la création de la « fondation universitaire » sortie des œuvres de secours des temps difficiles, et à laquelle se rattache le nom et le souvenir de M. Herbert Hoover, aujourd'hui Président des Etats-Unis. En favorisant les recherches scientifiques, en permettant aux jeunes gens bien doués, mais sans fortune de poursuivre des études supérieures, en accordant des bourses de voyage aux jeunes docteurs de mérite, en facilitant l'édition d'œuvres scientifiques intéressantes, cette institution rend les plus grands services et elle les rend dans le même esprit de tolérance puisqu'elle profite aux quatre universités belges.

Une initiative du même ordre est celle de la création récente du fonds de recherches scientifiques.

C'est encore un jeune docteur de l'Université libre de Bruxelles, M. Lemoine, qui appela l'attention du public sur le manque de ressources dont souffraient les Universités pour leurs laboratoires.

Avec la noblesse de vues qui caractérise Votre Majesté, Vous avez montré, Sire, dans l'un de vos discours à la Nation Belge qu'il y avait là un devoir patriotique à remplir. L'appel fut entendu. M. le Ministre Francqui créa sur le champ un comité chargé de réaliser la pensée royale. En quelques semaines plus de 125 millions ont été réunis. Le mérite de cette création comme de la précédente n'est pas seulement dans les services qu'elles rendent à la science; il est aussi dans la solidarité qu'elles établissent entre les corps enseignants des quatre universités dont les représentants sont appelés à participer à la gestion de ces institutions.

Ici encore se manifeste la fidélité de l'Université libre de Bruxelles à son programme de tolérance et de libre examen.

Au nom des corps savants ici représentés, j'exprime le vœu que le rayonnement de l'Université libre s'étende et progresse largement en raison des nouvelles facilités qui lui sont offertes. La petite Belgique est moralement par sa vaillance, par sa fierté, par l'activité de ses enfants, par l'esprit chevaleresque du noble souverain qui préside à ses destinées l'une des plus grandes nations de l'Europe.

Puisse l'Université libre de la capitale avoir dans le monde des idées l'influence dont ses efforts passés la rendent digne et que ses maîtres ont à cœur de lui conserver.

M. Vauthier, Ministre des Sciences et des Arts, s'exprima en ces termes :

SIRE,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole dans cette circonstance solennelle. Sans doute, c'est pour le Ministre des Sciences et des Arts une vive satisfaction, et un insigne honneur, que de pouvoir saluer et féliciter l'Université libre de Bruxelles à l'heure où elle prend officiellement possession des nouveaux locaux où va désormais se poursuivre sa féconde activité. Mais serait-il possible que j'oublie, en cette occasion, les liens qui m'unissent, depuis plus d'un demi siècle, à une institution qui m'est si particulièrement chère ? C'est en 1878 que j'ai franchi pour la première fois, en qualité d'étudiant, le seuil vénérable de l'édifice qui s'élève à front de la rue des Sols. C'est dans ces vieux auditoires que je fus admis à professer quelques années après. Lorsque plus tard, beaucoup plus tard, je vis surgir de terre et se développer harmonieusement les nobles constructions que nous admirons aujourd'hui, j'ai nourri l'espoir de pouvoir souhaiter la bienvenue aux fils et peut-être même aux petits-enfants des étudiants qui daignèrent s'asseoir autrefois au pied de ma chaire.

Les événements en ont décidé autrement...

La pensée d'où procède la création de l'Université de Bruxelles est l'une des plus grandes pensées des temps modernes. Elle implique cette affirmation que, dans la recherche de la vérité par la science, aucune entrave ne doit être imposée au génie humain. Cette pensée n'a cessé de resplendir à l'Université de Bruxelles. Mais je me garderai bien d'ajouter que l'Université de Bruxelles en détient le monopole. En réalité, il n'est point d'établissement d'instruction supérieure qui ne proclame, lorsqu'il a conscience de son rôle, son attachement à la liberté scientifique et sa confiance dans les méthodes que la science a sanctionnées. C'est assurément le cas pour notre pays. Des nuances que l'on ne peut méconnaître, des dissentiments sur tel ou tel point, ne sauraient infirmer, je crois, l'exactitude de cette observation.

Les circonstances ont voulu que le gouvernement actuel s'intéresse à la fois — au delà de ce qu'on aurait cru possible jadis — aux quatre grandes universités dont la Belgique s'honore. Chacune d'elles a sans doute un caractère qui lui est propre. Soyons assurés qu'elles se ressemblent beaucoup plus qu'on ne l'imagine parfois, et qu'on relève chez elles un nombre infini de traits qui leur sont communs. Si j'insiste sur cette idée, c'est qu'elle éclaire, me semble-t-il, l'un des aspects les plus remarquables de notre organisation sociale.

Les universités de Louvain et de Bruxelles, nées à la même époque, auront bientôt un siècle. Leur apparition est, en somme, contemporaine des événements qui procurèrent à notre pays une existence indépendante. On aurait pu redouter, à première vue, d'après compétitions entre les deux écoles issues de l'initiative privée, et peut-être aussi une sourde malveillance de la part des Universités de l'Etat. Aujourd'hui, après une expérience qui sera prochainement séculaire, quel est donc le spectacle qui s'offre à notre vue ? Une entente merveilleuse entre nos universités, et le sentiment qu'elles ont toutes de participer à une œuvre commune. Tels sont les fruits de la liberté, de cette liberté à laquelle le peuple belge est attaché par toutes les fibres de son âme, et à défaut de laquelle il trouverait que l'existence a perdu sa beauté. La liberté ne doit toutefois jamais conduire à l'abdication de l'Etat. S'il est vrai que des universités créées par la volonté des particuliers, et s'administrant comme elles l'entendent, contribuent efficacement à la formation et à l'émancipation des intelligences, il serait infiniment regrettable que l'Etat proclamât son incompétence en matière d'enseignement supérieur. Dans ce domaine, ainsi que dans beaucoup d'autres, l'Etat joue le rôle d'un régulateur nécessaire. Ayant pour fonction essentielle de faire prévaloir la conciliation et la paix, soucieux de l'avenir et ne se laissant pas dominer par des passions soudaines, il est capable de réagir contre les entraînements éphémères et, par cela même, d'habituer les esprits à cette idée qu'il est

des traditions, des transactions, des rapprochements qui ne sauraient être impunément méconnus.

En plus d'une occasion, Sire, Votre Majesté a énoncé avec une éloquence singulière, cette affirmation qu'un peuple ne mérite d'être appelé un grand peuple que s'il prend une part efficace à l'activité intellectuelle, au travail scientifique qui, sur tous les points du monde civilisé, sont l'honneur de l'âge où nous vivons. Dans cette aspiration assidue vers la raison et la lumière, une part essentielle revient aux universités, aux leçons qu'on écoute dans leurs auditoires, aux expériences qui se poursuivent dans leurs laboratoires. Qu'il est heureux pour un gouvernement de trouver des auxiliaires fidèles et dévoués chez des écoles d'enseignement supérieur issues du génie créateur de la nation et où s'atteste avec une persistance invincible, la volonté de choisir librement les voies qui doivent nous conduire à la conquête pacifique de la vérité ! Le déclin de ces écoles serait le symptôme d'un affaïssement moral et intellectuel de la nation. Aussi est-il tout à fait normal que les pouvoirs publics, songeant à l'avenir, ainsi qu'au maintien des vertus traditionnelles de notre peuple, soutiennent par une aide matérielle, quand elle apparaît comme nécessaire, des institutions d'une valeur éprouvée, et dont la vie est intimement mêlée à l'existence de la nation.

Ces nobles constructions, ornement de ce quartier où règnent, il y a peu d'années, les prairies et les champs, sont assurément un titre d'honneur pour l'Université de Bruxelles, en même temps qu'un signe éclatant de sa vitalité. Qu'on me permette d'ajouter qu'elles sont également un titre d'honneur pour la ville de Bruxelles, protectrice généreuse de l'Université libre, depuis qu'elle vint au monde. Et je ne crains aucun démenti en affirmant que ce temple élevé à la science, à la libre recherche scientifique, sera considéré comme un titre d'honneur pour la Belgique entière.

Le Gouvernement belge ne peut qu'être particulièrement heureux de voir des nations amies participer à cette fête et témoigner une fois de plus de leur profonde sympathie pour notre pays. Je salue avec respect les savants éminents qui, venus de pays étrangers, se mêlent aujourd'hui à nos professeurs et à nos hommes de science. Au nombre de ces nations amies, il s'en trouve une à laquelle je m'en voudrais de ne pas adresser l'hommage de notre affection et de notre gratitude. Vous devinez que je parle de la nation américaine qui, après avoir soutenu efficacement les efforts de notre patriotisme pendant la guerre, a si généreusement contribué, depuis la paix, à la reconstitution de notre patrimoine scientifique. A défaut du concours de l'Amérique, les édifices somptueux que nous inaugurons en ce moment, n'auraient sans doute pas vu le jour. Ils apparaîtront désormais comme une attestation permanente de l'importance suprême que le peuple américain attache aux valeurs d'ordre intellectuel et moral.

SIRE,

C'est avec un sentiment de profonde reconnaissance que je remercie Votre Majesté d'avoir daigné rehausser, par sa présence, l'éclat d'une cérémonie qui comptera comme une étape glorieuse dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Belgique.

Sa Majesté le Roi prononça ensuite le discours suivant :

Il nous a été très agréable d'accepter l'invitation de l'Université de Bruxelles à la cérémonie qui réunit aujourd'hui de nombreux représentants du haut enseignement et de la science.

Nous saluons avec joie ces hommes éminents qui consacrent leur vie à former l'élite des nations et à faire progresser le savoir, et nous nous associons de tout cœur aux nobles paroles que nous venons d'entendre.

Au moment où nous célébrons le Centenaire de l'Indépendance nationale, il est juste d'admirer la largeur de vue de nos constituants, auxquels nous devons le régime qui a permis, tant à l'initiative privée qu'aux pouvoirs publics, de donner chez nous à l'enseignement supérieur les caractères que M. le Ministre des Sciences et des Arts définissait, il y a un instant, avec un rare bonheur d'expression.

Les principes dont s'inspire notre organisation académique actuelle se sont peu à peu dégagés de l'expérience. Il est à souhaiter qu'ils soient désormais à l'abri de toute sérieuse contestation. Qu'elles relèvent de l'Etat ou qu'elles aient été fondées par des groupements particuliers, on ne conçoit plus guère, de nos jours, entre Universités, des rapports d'indifférence. C'est l'idée d'une large et loyale collaboration au service de la science qui préside à leurs relations. Comme on l'a justement rappelé, la Fondation Universitaire, créée il y a dix ans, a donné à la réalisation de cette idée une impulsion puissante et décisive. Nous ne saurions montrer trop de reconnaissance à ceux auxquels nous sommes redevables de cette belle institution et dont on a cité les noms il y a quelques instants. Ces noms, américains et belges, ne sont pas assez connus de beaucoup de nos compatriotes. J'aime à croire que la Presse, en reproduisant les remarquables discours que nous venons d'écouter, se fera un devoir de les signaler à l'attention et à la gratitude du grand public. Les bienfaiteurs de la science sont des bienfaiteurs de l'humanité. En dehors de l'élite, de tout temps attentive à la haute

culture, on ne le sait pas et on ne le dit pas assez. Dans un monde encore assez divisé contre lui-même, où la solidarité des intérêts quelque évidente qu'elle soit, ne se fait peu à peu reconnaître qu'à travers bien des difficultés, la science apparaît comme un élément d'union et de concorde. La coopération intellectuelle est un agent de pacification dont il convient de marquer l'importance. Fondée sur le désintéressement, elle prend une incontestable valeur morale dont l'influence, il faut l'espérer, s'étendra au fur et à mesure que l'on en appréciera mieux les bienfaits.

La solennité à laquelle nous assistons venant après celle qui, il y a deux ans, sous les auspices encore de nos amis d'Amérique, célébra l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Louvain, acquiert ainsi une signification dont les orateurs qui m'ont précédé ont excellemment fait ressortir la grandeur.

A un autre point de vue, elle rend témoignage des énormes changements qui, au cours du siècle, se sont produits dans la façon de comprendre et de pratiquer le haut enseignement.

Nous sommes loin de l'époque où il suffisait de salles quelconques, meublées d'une chaire et de quelques bancs, pour dispenser à des auditoires passifs les acquisitions plus ou moins définitives de la science. Aujourd'hui, l'appareil scientifique dont s'entoure le haut enseignement a des exigences de plus en plus grandes et qui croîtront encore à mesure que s'accumuleront les découvertes dans tous les domaines. D'ailleurs, les nécessités de l'hygiène, du confort et de l'esthétique viennent s'ajouter aux causes d'ordre scientifique pour compliquer singulièrement le problème des locaux universitaires. Ceci est devenu une vérité banale pour les professeurs et les savants. Mais il faudrait qu'on fût pénétré davantage de cette vérité dans le grand public et dans les milieux où il arrive, de temps en temps encore, que les questions scientifiques et de haut enseignement soient envisagées avec moins de largeur de vues qu'on ne voudrait.

Il est désirable que le mécénat scientifique qui s'est admirablement développé en Belgique dans ces derniers temps, trouve de nouveaux encouragements dans l'approbation de l'opinion et dans la reconnaissance publique. Il est souhaitable aussi que le Ministre des Sciences et des Arts, dans les initiatives qu'il prend, soit soutenu avec persévérance par la Législature, dispensatrice des crédits nécessaires aux grandes réalisations.

Je me joins à M. le Président Servais et à M. le Ministre Vauthier pour adresser mes cordiales félicitations et mes chaleureux remerciements à tous ceux qui ont contribué à doter l'Université de locaux admirables, qui permettront à ses dévoués et savants professeurs d'accroître encore son renom en poursuivant leur tâche dans des conditions matérielles dignes de leur haute réputation.

La présence d'une université relève le prestige d'une capitale. Ce prestige trouve sa visible expression dans la splendeur des édifices où se donne le haut enseignement.

Désormais pourvue des belles installations que nous inaugurons, l'Université Libre de Bruxelles connaîtra, sans aucun doute, une ère nouvelle de succès et de prospérité.

A la suite de chacun de ces discours, la Musique du Premier Régiment de Guides exécuta un des morceaux du programme musical que nous avons reproduit plus haut, sous l'artistique direction de M. le Capitaine Prévost. Cette partie musicale fut pour nos invités un véritable régal, auquel vint s'ajouter le vif plaisir d'entendre la belle voix de M^{me} Nany Philippart, qui chanta, avec un sentiment profond, une mélodie de Rachmaninoff.

La proclamation des nominations de Docteurs honoris causa faite par M. le Recteur dans les termes suivants, termina cette solennité académique :

L'Université libre de Bruxelles remercie LL. MM. le Roi et la Reine d'avoir daigné l'autoriser à leur conférer, pour reconnaître les services éminents qu'Elles ont rendu au développement de l'enseignement supérieur en Belgique, le grade de docteur honoris causa de l'Université.

L'Université libre de Bruxelles voulant reconnaître les services éminents qu'ils ont rendu à la Science et à l'Université, a conféré

A MM. René Berthelot, Ferdinand Brunot, Henri Delacroix, Charles Diehl, Perrin C. Galpin, Sir Frederic George Kenyon, Gabriel Maugain, Paul Mazon, Edmond Pottier, Jean-J. Selverda De Grave, Jules Vannerus, Thaddée Zielinski, le grade de docteur honoris causa de la Faculté de Philosophie et Lettres ;

A MM. Albert Aftalion, Henry Berthflélemy, R. Genestal du Chaumeil, François Geny, Son Excellence Hugh Gibson, MM. Edouard Lambert, Thomas Harrison Reed, Edgard Rickard, Alexander Smith, le grade de docteur honoris causa de la Faculté de Droit;

A MM. Emile Borel, Maurice Caullery, Victor Grignard, Alfred Lecroix, Paul Langevin, Charles Maurain, Charles Perez, Jean Perrin, Sir William Jackson Pope, MM. Aimé Pictet, Pieter Zeeman, le grade de docteur honoris causa de la Faculté des Sciences;

A MM. Eugène Bataillon, Harvey William Cushing, Abraham Flexner, Simon Flexner, Eugène Gley, Henri Herissey, John D. Rockefeller Junior, Sir Charles Scott Sherrington, M. Georges-E. Vincent, le grade de docteur honoris causa de la Faculté de Médecine;

A MM. Millard King Shaler et William Hallam Tuck, le grade de docteur honoris causa de la Faculté des Sciences appliquées.

A l'issue de cette impressionnante cérémonie, le Roi manifesta le désir de se faire présenter individuellement les représentants de tous les corps savants étrangers et belges qui y avaient assisté. Cette présentation eut lieu dans la salle du Conseil d'Administration où Sa Majesté daigna s'entretenir longuement avec plusieurs délégués.

M. l'Architecte Dumont, au talent duquel est due la réalisation des magnifiques bâtiments qui venaient d'être inaugurés, eut aussi, à ce moment, l'honneur d'être présenté au Souverain, qui lui exprima, en même temps que son admiration pour l'œuvre accomplie, le désir de visiter les locaux de plus près.

Au cours de cette visite, le Roi s'intéressa spécialement aux installations de la Bibliothèque qui lui furent montrées en détail par M. le Professeur van Kalken, Président de la Commission de la Bibliothèque et par M^{me} Kessels, Bibliothécaire.

La visite royale se termina à 12 1/2 heures, après que sa Majesté se fut inclinée devant le monument élevé aux « Etudiants morts pour la Patrie », qui avait été pieusement fleuri dès le matin.

Le moment étant venu de se restaurer, les délégués et les membres du Conseil d'administration de l'Université se rendirent à la Maison des Etudiants, où par une gracieuse initiative de l'Union des Anciens Etudiants, ils avaient été conviés à déjeuner.

Ce lunch par petites tables auquel participèrent plus de 300 personnes, fut d'une charmante cordialité.

*
**

L'après-midi fut consacré d'abord à la visite des locaux, ensuite à l'audition de deux conférences.

A la Faculté de Droit un nombreux auditoire écouta avec le plus vif intérêt M. le Professeur Rolin qui avait choisi comme sujet : « Vérité et « Poésie » dans le Droit contemporain ».

A la Faculté de Philosophie, M. le Professeur de Reul avait choisi comme sujet : « Sterne's humour and the Spirit of Comedy » et, par une délicate attention envers nos hôtes anglo-saxons, il parla en anglais. M. de Reul fut chaleureusement applaudi par un public d'élite.

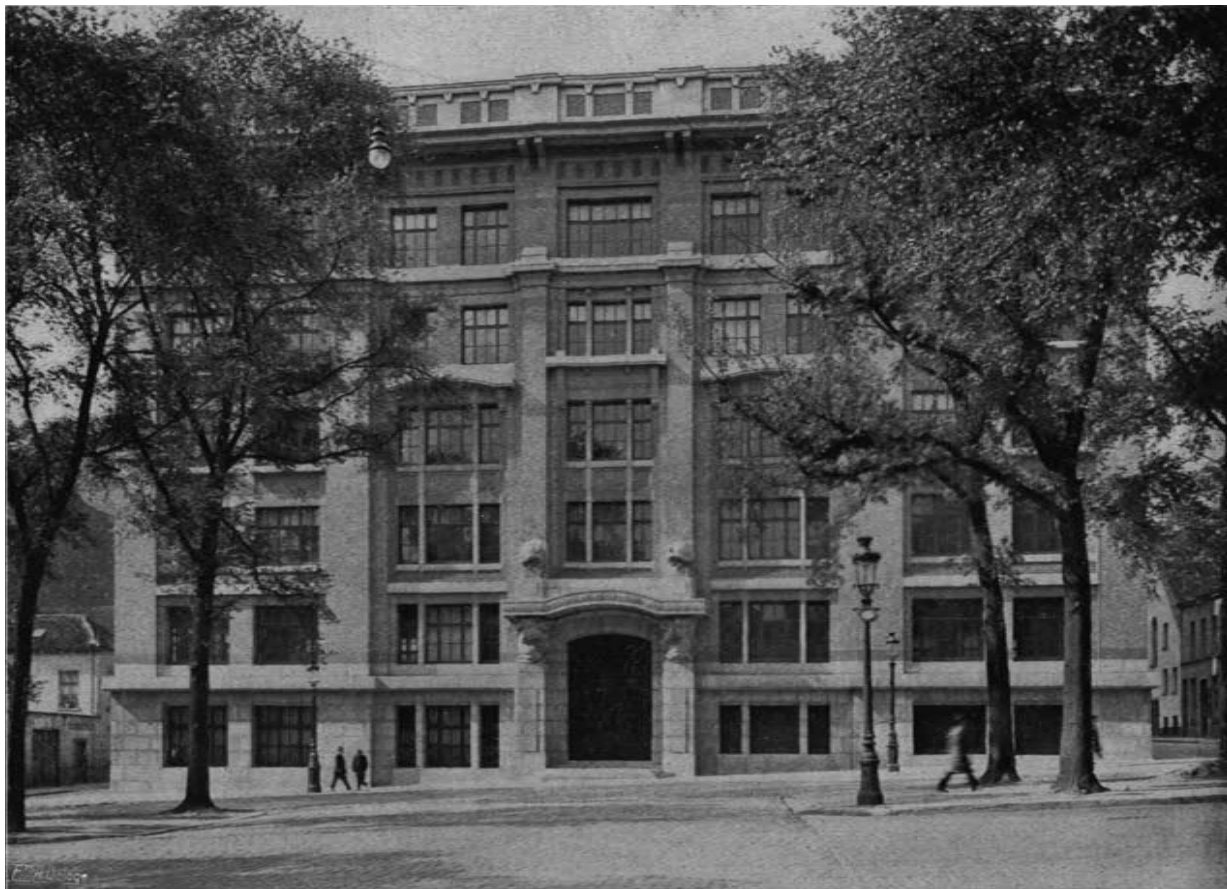
Nous publions le texte intégral de ces deux savantes conférences à la suite du présent compte rendu (1).

*
**

Cette première journée de festivités se termina par deux brillantes réceptions : d'une part Son Excellence l'Ambassadeur des Etats-Unis et Madame Gibson voulurent bien recevoir en un somptueux banquet les délégués américains ainsi que les représentants de l'Université; d'autre part, la Ville de Bruxelles, dont on connaît l'inlassable sollicitude envers notre Université, convia tous les amis de celle-ci à un raout donné à l'Hôtel de Ville.

Nos hôtes étrangers purent ainsi admirer les splendeurs de notre palais communal où le Bourgmestre et les membres du Collège échevinal leur réservèrent le plus aimable accueil.

(1) Voir plus loin, pp. 85 et 96.



L'École de Médecine, boulevard de Waterloo, offerte par la Rockefeller Foundation.

Journée du 24 juin

Inauguration des bâtiments offerts par la Rockefeller Foundation.

La deuxième journée des fêtes académiques fut consacrée à l'inauguration des locaux de la Faculté de Médecine offerts à l'Université par la Rockefeller Foundation et dont les plans sont dus à l'heureuse collaboration de la Commission de la nouvelle Ecole de Médecine, de M. le Professeur Eugène François et de M. l'Architecte Malfait.

Cette inauguration fut honorée de la présence de la Reine.

Reçue à son arrivée à 10 heures par MM. Servais, Max, Smets, Héger, Speyer, Demoor, Bordet et Brachet auxquels s'étaient joints MM. les Ministres Hymans, Vauthier et Baels, Sa Majesté fut conduite directement dans le grand auditoire où M. le Professeur Bordet prononça le discours suivant :

MADAME,

Les paroles que je compte prononcer aujourd'hui seront dictées essentiellement par la reconnaissance. C'est ce sentiment que j'éprouve en m'adressant à Votre Majesté. Nous vous remercions profondément d'avoir daigné assister à cette inauguration. La présente cérémonie consacre une véritable rénovation de nos moyens d'action, qui n'étaient plus en complète harmonie avec les besoins du moment. A cet égard, notre Faculté déjà ancienne commençait à ressentir quelque peu l'effet de l'âge. Mais le talisman de la Fondation Rockefeller lui a infusé une sève toute fraîche, une jeunesse nouvelle. Elle peut ainsi faire une seconde fois son entrée dans le monde, et c'est pour elle un privilège inestimable que vous soyez aux yeux de tous sa gracieuse introductrice. Au surplus, j'imagine que vous connaissez depuis longtemps les idées directrices qui ont présidé à cette organisation nouvelle, et dont la principale consiste dans l'alliance étroite de la clinique et de tous les instituts. Vous en avez parlé sans doute avec notre regretté collègue Depage, à l'époque où vous l'avez si puissamment aidé à réaliser, selon le même principe, cette belle Ambulance de l'Océan où les médecins mettaient au service des blessés toutes les ressources de la technique chirurgicale et des recherches de laboratoire, tandis que vous leur apportiez le réconfort de votre douce sollicitude et de votre bonté. Déjà à ce moment Depage songeait à l'avenir de l'enseignement médical à Bruxelles, et il usa, en faveur de notre Faculté, du prestige qu'il possédait notamment auprès des philanthropes américains. Ce crédit, il le méritait certes par son talent exceptionnel, mais il le

devait aussi au fait qu'il jouissait de la confiance royale. Il avait votre estime, vous vous intéressiez à ses efforts. On le savait. Si donc nous remontons aux causes premières, nous constatons que cette Faculté nouvelle vous doit beaucoup. Croyez à notre profonde gratitude pour ce que vous avez fait à cette époque, et pour ce que vous faites aujourd'hui, Madame, en attestant, par votre présence, la sympathie que notre Université vous inspire.

MADAME, MESDAMES, MESSIEURS,

L'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires, à laquelle nous procédons aujourd'hui, marque dans l'essor de notre Faculté de Médecine une date inoubliable tant pour ce qui a trait au développement de ses possibilités matérielles qu'au point de vue de son orientation et de son idéal scientifiques. Ces belles constructions, auxquelles le nouvel hôpital St-Pierre s'adjoindra prochainement de façon à former un ensemble dont nul ne contestera le caractère d'imposante majesté, représentent autre chose qu'une simple juxtaposition de locaux spécialement appropriés aux besoins particuliers de telle recherche ou de tel enseignement. Certes, les destinations qui leur sont réservées ont été soigneusement précisées. Mais quoique consacrés chacun à des affectations spéciales et nettement déterminées, ces locaux divers ne s'en trouveront pas séparés. Ils feront mieux que s'ajouter les uns aux autres, ils se multiplieront en quelque sorte par leur contiguïté même, par les possibilités de collaboration étroite offertes grâce à leur proximité aux travailleurs dont ils seront peuplés, par les répercussions mutuelles des progrès imprimés aux différentes disciplines auxquelles on les assigne, par les services accrus qu'ils pourront rendre en traduisant, sous forme d'une coordination bienfaisante, la pensée directrice qui a présidé à leur ordonnance générale, et dont ils sont l'austère et magnifique expression. Chacun le sait, les diverses sciences qui, en s'éclairant l'une l'autre, constituent la médecine, multiplient incessamment leurs contacts et s'enchevêtrent chaque jour davantage. De cette constatation primordiale découle immédiatement l'idée que les laboratoires et les services cliniques, comme les disciplines mêmes qu'ils représentent et qu'ils font avancer, doivent s'efforcer de combiner plus intimement leurs efforts en se prêtant un appui réciproque. Se dégageant spontanément de l'évolution de nos sciences, que tant de progrès éclatants ont illustrée, cette idée faut-il le dire n'appartient en propre à personne. Pas plus que d'autres nous ne l'avons inventée, nous nous bornions à constater, pour tâcher d'y faire face, des nécessités qui devenaient inéluctables. Mais elle est apparue avec une netteté particulièrement impérieuse à l'esprit positif et créateur de nos amis américains, dont la munificence nous a permis de faire, d'un rêve timidement entrevu, l'indestructible réalité que nous contemplons aujourd'hui. Certes, nous nous sentions depuis longtemps

préoccupés des devoirs que l'essor admirable des sciences prescrivait à notre Faculté, nous savions que sous peine de déchoir il fallait s'adapter aux conditions nouvelles en s'astreignant aux rénovations nécessaires. Des réformes profondes s'imposaient, impliquant un équipement plus adéquat, et surtout des installations plus judicieusement associées quoique restant multiples, quoique gardant chacune son caractère et ses moyens d'action particuliers, de manière à pouvoir dédier à la médecine, non pas un temple unique, solitaire et glacé, mais une véritable et vivante cité, comportant tout ce que ce terme évoque de mouvement, de vivifiants contacts et de féconds échanges. Il va sans dire que, seuls, nous n'aurions jamais pu considérer un tel projet que comme un fallacieux mirage. Désormais gravé dans la pierre grâce à l'intervention puissante et magnanime de la Fondation Rockefeller, ce programme aujourd'hui réalisé revêt l'aspect d'un groupe architectural impressionnant qui, exauçant enfin des espérances longtemps entretenues, concrétise une organisation sagement équilibrée, de belle amplitude, et dont on peut dire, sans optimisme, qu'elle répond aux exigences de notre époque.

De par son objet même, conformément aussi à cette règle morale imprescriptible que le souci d'être utile aux malades doit primer toute autre préoccupation y compris celle du progrès scientifique, la clinique est par essence une science d'observation, et devait pendant longtemps garder exclusivement ce caractère. Longtemps elle se borna à consigner les symptômes en s'efforçant de les rattacher aux lésions qu'ils trahissent, en recherchant comment ils se combinent ou se succèdent pour conférer à chaque maladie ses caractères propres, son allure et son évolution, pour lui constituer ainsi une physiologie particulière permettant le diagnostic. On s'étonne encore aujourd'hui du degré d'acuité, de clairvoyance et de finesse auquel l'esprit d'observation sut parvenir chez ces grands cliniciens qui, durant le siècle dernier notamment, perfectionnèrent les moyens d'exploration tant chimiques que physiques, s'attachèrent à décrire minutieusement tous les signes, distinguèrent des entités morbides nouvelles, firent régner la claire symétrie d'une classification précise dans le domaine autrefois chaotique de la nosographie.

Ces observateurs si sagaces ne pouvaient posséder d'emblée le sens de l'expérience, lequel exige pour se développer et mûrir la pratique assidue des sciences proprement expérimentales dont le laboratoire fut le berceau, dont il restera d'ailleurs toujours le champ d'action par excellence, la physiologie, l'étude des infections, la pharmacodynamie. Ces sciences connurent sitôt nées une ère de merveilleuse efflorescence, elles renouvèrent la médecine. Rivé par son éducation traditionnelle et la force de l'habitude au lit de son malade, le clinicien ne fut d'abord que le témoin passif de cette activité magnifique qui se déployait loin de lui, mettant en œuvre des méthodes qu'il n'était guère en mesure de saisir et de s'assimiler et qu'au surplus, rappelons-nous certains de nos professeurs

d'autrefois, il ne se privait pas toujours de critiquer sans les comprendre. Ainsi, tels des arbres qui doivent beaucoup grandir avant de pouvoir mêler leurs frondaisons, la médecine expérimentale et la clinique poursuivirent leur développement côte à côte avant de se confondre. Mais les progrès inespérés des recherches de laboratoire conduisirent sans tarder à des résultats susceptibles de promouvoir la clinique tant au point de vue théorique d'une compréhension plus sûre et plus approfondie des phénomènes qu'en lui procurant des moyens de prévenir ou de guérir, l'antisepsie, les sérums, les vaccins, les produits si remarquables des sécrétions internes qui interviennent à titre décisif pour régler la correspondance physiologique des organes ou le cours du métabolisme, de sorte que ces belles découvertes, dont le prix s'avérait inestimable, conquièrent à la fois, irrésistiblement, la clinique et le clinicien. S'accoutumant à méditer sur ces puissantes méthodes d'expérience qui lui ouvraient généreusement des perspectives imprévues, comprenant que l'avenir était pour elles et qu'il fallait s'en pénétrer, le clinicien sentit éclore en lui, dans la sérénité de sa conscience première d'observateur, l'âme plus fraîche, plus impatiente et plus fougueuse, de l'expérimentateur. Désormais mieux armé pour des explications plus pénétrantes, lui qui jusqu'alors n'avait eu foi qu'en sa scrupuleuse aptitude à consigner et à décrire, il s'aperçut que son propre domaine était vraiment aussi, comme le laboratoire, un champ d'expériences, d'essais institués à vrai dire non plus par des hommes qui en opérant sur l'animal ne disposent que d'une technique assez simpliste sinon assez grossière, mais par cette magicienne aux ressources infinies et aux inépuisables moyens que l'on nomme la Nature, et qui, aussi habile à diversifier la maladie qu'elle le fut à composer le tableau des multiples fonctions nécessaires au maintien de l'état de santé, est capable lorsqu'elle le veut, en faisant intervenir les agents perturbateurs avec la discrétion voulue, de réaliser les combinaisons morbides les plus subtiles, les plus variées, les plus nuancées, et qui, de ce fait même, sont singulièrement instructives pour le physiologiste. Comme technique et comme intérêt, nos expériences pourraient-elles rivaliser avec celles que la Nature institue, lorsqu'elle touche un territoire bien défini par une hémorragie bien limitée, lorsqu'elle crée l'épilepsie partielle jacksonienne ou que, faisant appel au spirochète, elle poursuit, de son doigté délicat, la dissection ménagée, si utile à l'étude des localisations, des fonctions du système nerveux central, y compris l'âme, ou bien encore lorsque, visant de préférence le mésocéphale et recourant cette fois au virus encéphalitique, elle procède à de suggestives démonstrations concernant l'origine de ces troubles nerveux si spéciaux dont les parkinsoniens nous offrent l'affligeant spectacle? Il semble qu'elle ait voulu permettre à la clinique, qui doit tant à la physiologie, de s'acquitter honorablement de sa dette. Et la clinique n'y manqua pas. Entre ces deux

sciences, désormais indissolublement unies, que d'échanges, et, comme entre deux miroirs, que de réflexions ininterrompues de clartés ! Par ses propres moyens, la physiologie sut provoquer le diabète et découvrir l'insuline, mais en revanche, que d'utiles indications, d'ordre physiologique, découlent de l'emploi thérapeutique, par la clinique, de ce remarquable principe. La physiologie sut faire apparaître l'ictère, mais la clinique montra que la pathogénie de ce symptôme n'est pas unique, elle intervint activement pour élucider le problème de la formation des pigments. Que de lumière aussi, émanant surtout de la clinique, projetée sur les fonctions du rein, les troubles circulatoires, l'azotémie, l'élimination de l'urée, la pathogénie des œdèmes et l'influence exercée sur ceux-ci par la nature du régime, le rôle du sympathique et du nerf vague, tant d'autres phénomènes encore ! N'est-ce pas en observant des maladies dont les notions connues ne réussissaient pas à pénétrer la cause, qu'on découvrit finalement l'étiologie dite de carence, c'est-à-dire les vitamines ? N'est-il pas remarquable que la bactériologie, par l'étude des cultures de levure, aboutit bientôt de son côté, la vie étant une, à des conclusions analogues ? Ne voit-on pas les cliniciens de la gynécologie s'occuper fructueusement aujourd'hui des influences hormoniques réglant l'évolution de l'organe sexuel ? N'est-ce pas d'ailleurs la clinique qui, préoccupée des altérations thyroïdiennes et de leurs conséquences, observant aussi des lésions surrénales ou hypophysaires, fut l'initiatrice des recherches sur les sécrétions internes ? Si la clinique se soude à la physiologie, ne voit-on pas également se rapprocher des sciences de laboratoire qui à l'origine semblaient foncièrement différentes ? Comprenant que pour étudier des rouages il importe, après avoir contemplé la machine au repos, de la considérer en plein travail, l'anatomie microscopique évolue, de statique elle devient en quelque sorte dynamique, pour mériter le nom d'histologie physiologique. Comment eût-on prévu que la bactériologie, qui injecte des germes pathogènes, qui en observe les effets sur l'organisme tout en scrutant la façon dont celui-ci peut se défendre, qui en cours de route découvre les phénomènes si curieux de l'allergie et de l'anaphylaxie, serait amenée un jour à démontrer, par la filiation ininterrompue des expériences, non seulement que les espèces vivantes doivent leur autonomie et leurs caractères propres à la diversité de leur constitution chimique respective, mais encore que les représentants d'une même espèce, la plus élevée comme la plus humble, ne sont pas chimiquement tout à fait identiques, que véritablement il existe une individualité physiologique, expression de particularités extrêmement délicates de notre constitution chimique personnelle, et qu'ainsi notamment s'éclaire d'une objectivité nouvelle et remarquable l'ancien adage qu'il n'y a pas de maladies, qu'il y a seulement des malades ? Un fil conducteur parfois à peine perceptible guide l'expérimentateur dans les détours des chemins imprévus.

Qui sait si, ayant commencé par cultiver des microbes, on ne prouvera pas finalement que des diversités d'ordre chimique expliquent aussi le fait que moralement et intellectuellement les hommes ne sont pas tous pareils, car on peut présumer que les inégalités de talent, de bonté ou de courage sont, au même titre que les caractères spéciaux des globules rouges ou du liquide sanguin, que la réceptivité variable aux maladies, que les divers tempéraments physiques, l'expression de l'hétérogénéité chimique de l'espèce, reflètent en d'autres termes des différences infiniment subtiles dans la composition ou dans la proportion des matières innombrables qui, réagissant dans les replis mystérieux de l'être, perpétuent toutes les manifestations de la vie ou marquent de leur sceau les éléments reproducteurs eux-mêmes. Comme le disait le biochimiste Duclaux, la chimie s'est emparée de la médecine et ne la lâchera pas. Mais il faut ajouter que la médecine, sans esquiver l'étreinte des autres sciences, ne s'en fait pas l'esclave. En vérité, gardant la spontanéité de sa nature propre, elle s'associe sans s'asservir, elle devient leur inséparable compagne pour s'élancer avec elles vers de nouveaux progrès.

De même, cette Faculté nouvelle marche vers un avenir plein d'espérance, car elle a foi dans la fraternelle union des sciences et des chercheurs, ici réalisée selon le vœu et sous les auspices de la Fondation Rockefeller. Il convient de rappeler comment nous entrâmes en contact avec cette noble institution, qui dissémine ses bienfaits sur le monde et qui nous a si puissamment aidés. A ce propos, je dois citer, avant tout autre, le nom de notre si regretté et éminent Collègue, le Professeur Depage. Le souci des destinées de l'Université le hantait. Son esprit créateur avait réalisé, en pleine guerre, cette belle Ambulance de l'Océan, qui sauva tant de blessés et qui, comportant l'association de services chirurgicaux et de laboratoires, offrait visiblement déjà le caractère synthétique de notre nouvelle Faculté. Le prestige personnel de Depage lui assura des concours efficaces. Tandis qu'en 1915 Mme Depage, cette grande et noble victime dont nous gardons pieusement le souvenir à côté de celui de cette autre martyre, Edith Cavell, allait en Amérique pour concilier des sympathies à la cause de la Belgique, lui-même entra en relations avec des philanthropes américains et notamment avec la Fondation Rockefeller. D'autre part, vers la fin de la guerre, la Faculté de Médecine aborda le problème d'un hôpital véritablement universitaire. Alors membre du Conseil des hospices, le Professeur Spehl eut le mérite de le rallier à ce projet et d'obtenir la promesse qu'à cet effet l'Hôpital St-Pierre serait, sinon reconstruit, au moins modernisé. En octobre 1918, M. Spehl communiqua à la Faculté l'esquisse de la Convention qui devait être conclue au début de 1920, reconnaissant à l'Université le droit de présenter les candidats aux postes médicaux, consacrant ainsi le principe que l'autorité hospitalière et l'Université ont chacune des

devoirs et corrélativement des droits qu'elles n'abdiquent pas, l'une, responsable des soins accordés aux malades, conservant sa prérogative légale de procéder aux nominations définitives, l'autre, investie de la haute mission d'enseigner, obtenant désormais des garanties plus sûres pour le recrutement de son corps professoral clinique. Ajoutons-le, il est fort désirable qu'à l'avenir la Commission d'Assistance, même pour ce qui concerne les services dits «non universitaires», confie à l'Université le soin de faire rapport sur les mérites des candidats, puisque, désireuse de confier les postes médicaux aux hommes les plus instruits, les mieux capables de faire bénéficier la jeunesse studieuse de leur expérience, elle a tout intérêt, sans renoncer à son droit de nommer, à se faire documenter sur la valeur scientifique de chacun.

Il y a dix ans, démolir l'Hôpital St-Pierre pour le reconstruire entièrement selon des conceptions nouvelles eût semblé chimérique. Mais sur ces entrefaites, à l'instigation du Professeur Depage qui nous rendit à ce propos un inoubliable service, deux membres éminents de la Fondation Rockefeller, le regretté Dr Pearce et M. Rose, vinrent à Bruxelles se rendre compte des besoins de notre Faculté. Des projets virent le jour, comportant tous la construction d'un nouvel Hôpital universitaire entouré d'Instituts, mais différant quelque peu quant au degré de concentration des divers services, l'idée d'un centre unique complet et homogène étant celle que la Fondation estimait la meilleure. Bientôt l'Université décida d'envoyer en Amérique des délégués chargés de présenter à la Fondation un plan détaillé et mûri. Ayant à cette époque accepté de faire des conférences scientifiques dans diverses universités américaines, je fis partie de cette délégation composée de MM. Depage, Dustin et Sand.

La Fondation nous réserva un accueil admirable; l'inépuisable bonne grâce du Président, M. Vincent, et de ses collègues, organisa pour nous la visite de Facultés et d'Hôpitaux des plus intéressants, et ce n'est pas sans émotion que le 3 octobre 1920, à New-York, nous reçûmes notification de la décision que la Fondation venait de prendre, de nous accorder son concours dans les conditions que vous savez, construction d'un hôpital nouveau grâce à l'intervention de la ville et des hospices, avec une école d'infirmières et un service social, érection de la nouvelle Faculté aux frais de la Fondation, dotation accordée en outre par celle-ci pour aider l'Université à assurer l'essor des recherches et le développement de l'enseignement médical, sous réserve que les philanthropes belges feraient de leur côté un effort en faveur de notre Faculté, condition qui fut bientôt remplie grâce à la munificence royale et à la générosité des amis de l'Université. Une commission dite de la nouvelle Ecole de Médecine et formée de professeurs, fut chargée notamment de tracer les contours des nouveaux Instituts, de déterminer les connexions des locaux et leur répartition entre les divers services, tâche

qu'elle accomplit de son mieux. Mes collègues de cette Commission voulurent bien me désigner comme Président, et c'est à ce titre que j'ai l'honneur de parler aujourd'hui devant vous. Dois-je dire qu'à mon avis le Président de la Faculté eût été beaucoup plus qualifié pour prendre la parole en cette solennelle circonstance ? Mais notre cher Collègue, M. le Professeur Slosse, a été souffrant, nous avons eu la joie d'apprendre qu'il sera bientôt complètement rétabli. La Commission de la nouvelle Ecole remercie vivement tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre, elle rend particulièrement hommage aux exceptionnels mérites des réalisateurs si dévoués que furent notamment notre Collègue des Sciences appliquées, M. Eugène François, l'éminent professeur de constructions du génie civil, le très habile architecte M. Malfait, et M. Jean François, l'entrepreneur si compétent et si consciencieux.

Au Président du Conseil d'administration incombait la mission d'assurer la parfaite unité de vues entre les parties contractantes appelées à signer avec l'Université la convention définitive stipulant le rôle de chacune, la Fondation Rockefeller qui avec une discrétion égale à sa munificence laissa pleine liberté aux autorités belges, la Commission d'assistance dont la bienveillance fut extrême, la ville de Bruxelles dont la sollicitude à notre égard est comme on sait traditionnelle, et que représentait ce grand ami de l'Université, M. le Bourgmestre Max. Quant à l'Université, son chef était M. Héger, qui ne put voir le couronnement de cette œuvre de rénovation universitaire dont il avait été le meilleur artisan. On ne dira jamais tout ce que l'Université doit à sa magnifique intelligence mise au service d'un absolu dévouement. Ce qu'il fut comme Président du Conseil ne peut se comparer qu'à ce qu'il avait été comme Professeur, durant cette longue période où, éveillant les vocations par son incomparable enseignement, créant les premiers laboratoires médicaux, contribuant au progrès scientifique par son propre labeur et celui des élèves qu'il formait, il fut vraiment l'âme de notre Faculté. Chargé d'enseigner la plus vivante des sciences médicales, la plus élevée aussi par les déductions philosophiques qu'elle autorise, il exerça sur de nombreuses générations une influence dont on peut dire qu'elle ne fut jamais égalée. Mieux que personne, et sans jamais se départir de cette ferme modération qu'assure l'impeccable sûreté du sens critique et le souci constant de l'objectivité, il défendit notre idéal de la recherche libre et propagea nos principes. Par l'étendue exceptionnelle de sa culture, la grâce de son esprit, sa charmante aménité, sa dialectique persuasive et mesurée devant laquelle les opinions contraires cédaient souvent sans en être jamais blessées, par la séduction sobre et discrète de sa parole enveloppante, il savait conquérir les esprits bien plus sûrement que ne l'eût fait un professeur d'allure plus combative et plus tranchante. Tous deux étaient faits pour s'entendre, M. Héger et le Président de la Fondation, M. Vincent, âme généreuse, intelli-

gence subtile d'une exquise distinction, et leurs efforts se confondent.

Voilà comment ces nouveaux bâtiments, où tant de disciplines se concentrent, remplacèrent les Instituts du Parc Léopold, qui lors de leur création répondaient aux besoins de l'époque. Nous les avons délaissés, mais notre gratitude envers les bienfaiteurs à qui la Faculté les dut n'en est pas amoindrie. Ils représentaient un stade nécessaire, aujourd'hui dépassé, de notre évolution. Celle-ci d'ailleurs n'est pas encore parvenue à son terme. L'inauguration de l'hôpital marquera à son tour une date capitale, nos cadres scientifiques ne sont pas encore entièrement constitués, les besoins de l'enseignement clinique s'accroîtront, de grands efforts seront encore indispensables. Les charges de l'Université sont lourdes. Il est juste de dire à ce propos que l'Etat, comprenant ce qu'il doit aux Universités libres, consent à les aider plus efficacement désormais, sans aucunement prétendre à influencer leur orientation, ce qu'elles n'eussent d'ailleurs pas accepté, puisque, en dépit des suggestions contraires, la liberté doit régner sans partage dans le domaine sacré de la pensée. Mais d'autre part, nous avons foi dans les sympathies qui nous entourent, et dont nous restons dignes, parce que nous sentons toujours présent en nous, dominant nos spécialisations propres, l'idéal de l'Université, moral autant que scientifique, et qui consiste autant à rapprocher les hommes grâce aux principes de tolérance et de compréhension mutuelle, qu'à développer leur culture. Au surplus ces deux buts se confondent, l'humanité devant se fonder sur le vrai aussi bien pour assurer son progrès moral que pour créer les conditions matérielles de sa prospérité. Notre dévotion pour le Vrai, si passionnée qu'elle soit, ne s'imprègne pas de mysticisme et ne s'inspire que de raison. C'est elle qui montre la parenté profonde du perfectionnement moral et d'une culture véritablement scientifique, c'est-à-dire qui s'applique à dégager de la science ses enseignements les plus élevés. Assurément, il suffit d'observer les hommes ou les événements pour se convaincre qu'instruction n'est pas toujours synonyme de bonté. Faut-il le dire, il est des êtres foncièrement bons qui font inépuisablement le bien sans être jamais très instruits, il en est d'autres qui connaissent beaucoup de faits, ces parcelles du Vrai, mais qui, faute de la discipline nécessaire, ne s'assimilent pas les vérités d'ensemble, restent rebelles à la leçon d'humanité que la science comporte et qui en est l'inéluctable aboutissement. Aussi, ce que nous désirons répandre, plus encore que la connaissance des faits, c'est le désir fervent de rechercher le Vrai, la ferme volonté de toujours s'incliner devant lui sans prétendre le discuter, sans nous arrêter aux protestations éventuelles de nos tendances spontanées, qu'il contrarie parfois, sans jamais tenter de recourir aux interprétations ingénieuses s'il ne se révèle pas exactement conforme à ce que l'on attendait. Et même, gardons-nous de préférer qu'il apparaisse sous tel aspect

plutôt que sous tel autre, car ce serait déjà lui manquer de respect. D'un tel effort, les hommes de science eux-mêmes ne sont pas toujours entièrement capables, surtout lorsque leurs propres théories sont en jeu, le sens de l'impartialité pure et désintéressée ne réprimant pas toujours efficacement le besoin inné de plaider. Mais c'est seulement ainsi qu'on fait des chercheurs pour la science, et qu'on forme des hommes pour le pays et pour le monde. Les actes que nous qualifions de fautes, voire de forfaits, sont souvent, et essentiellement, des erreurs. Erreurs fatales, la guerre avilissante, les sanglants conflits d'où rien de bon ne peut sortir pour personne, et, dans un ordre d'événements moins tragiques mais cependant navrants, les discordes irraisonnées entre les citoyens d'un même pays, les discussions propices aux instincts d'intolérance et de contrainte où tant de personnes se complaisent, trouvant apparemment plus de satisfaction dans l'orgueil agressif d'avoir à tout prix raison devant les hommes, que dans la douce et déferente fierté d'avoir raison devant les faits, en n'aspirant à triompher que de l'erreur. Le principe fondamental de l'Université réclame pour chacun un droit en somme bien modeste, celui de pouvoir, sans s'exposer à des critiques, chercher la vérité. Mais s'il prescrit la liberté dans la recherche, il commande surtout de n'exiger la liberté que pour en user avec une sincérité irréprochable, et non avec le dessein prémédité de faire triompher les thèses qui nous sont chères. Quand Pasteur démontra l'inexistence de la génération spontanée, il fut exalté par certains philosophes et attaqué par d'autres, selon que ses constatations convenaient ou déplaisaient aux théories spéculatives. Il répondit que si ses expériences l'avaient conduit à des conclusions opposées, il les aurait formulées avec le même et absolu détachement des conséquences doctrinales qu'on aurait jugé bon d'en tirer. Notre devise tient en deux mots, mais ces deux mots résument toute la science, avec les conditions de son épanouissement, avec son sens profond, son rôle moral. C'est aussi ce principe de la recherche libre qui unit tous les membres de l'Université en un faisceau indissociable, où chacun se sent solidaire. C'est pourquoi notre joie eût été bien incomplète si les destins secourables ne s'étaient montrés propices qu'à nos sciences médicales. Mais les autres Facultés grandissent comme la nôtre, l'avenir leur sourit comme à nous, l'avenue des Nations est en fête comme le boulevard de Waterloo. Nous nous en réjouissons profondément, et je termine en disant à notre cher et vénéré Président du Conseil, que si nous souhaitons ardemment l'essor de la médecine à Bruxelles, les vœux que nous formons s'élargissent pour embrasser, dans une étreinte fraternelle, toutes les Facultés sœurs, l'ensemble de notre grande institution.

Pour terminer la séance, M. le Recteur prit la parole en ces termes :

MADAME,

L'Université libre de Bruxelles remercie Votre Majesté de l'honneur qu'Elle daigne lui faire en accordant à cette séance d'inauguration la grâce de Son auguste présence.

Aucun Belge n'ignore que Sa bonté lui a fait étendre Son haut patronage à toutes les œuvres qui s'occupent de soulager les souffrances humaines.

Elevée dans le respect d'une profession dont la mission bienfaisante exige science et dévouement, à plus d'une reprise Elle a apporté du réconfort à d'illustres malades, comme Elle a journellement, en des temps tragiques, donné Ses soins aux plus humbles blessés.

Aujourd'hui, Elle donne une fois de plus la preuve de l'intérêt éclairé qu'Elle veut bien porter à ce qui, seul, peut donner à la pratique médicale une efficacité réelle, j'entends un enseignement systématique fondé sur des recherches méthodiques.

La science est une, et cet encouragement si précieux dont Votre Majesté daigne gratifier la discipline médicale, toutes les disciplines y ont une certaine part, et ce n'est pas seulement l'Ecole de Médecine, mais encore l'Université toute entière qui acclame en Elle l'auguste protectrice de la vie intellectuelle en Belgique.

Après avoir félicité les deux orateurs, la Reine se rendit dans la salle des professeurs où, sur son désir, tous les délégués des corps savants lui furent présentés individuellement par M. le Président Servais. La Souveraine voulut bien leur réserver le plus gracieux accueil.

Il restait à faire visiter à Sa Majesté les locaux qui venaient d'être inaugurés. Cet honneur échet plus spécialement à MM. les Professeurs Demoor, Bordet et Brachet, qui tinrent à donner à la Reine (dont on connaît la compétence en matière médicale et scientifique) des explications détaillées au sujet de l'affectation des principaux laboratoires.

Au cours de cette visite, la Reine parcourut également l'intéressante exposition organisée par la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles. Cette Exposition, qui mettait en lumière l'importance du rôle joué par la Capitale dans le développement de l'enseignement médical tant dans le passé

qu'aujourd'hui encore, était spécialement consacrée à l'importante série de plans du magnifique hôpital universitaire actuellement en construction à l'initiative de nos édiles.

M. Goossens-Bara, président de la Commission, M. Merckx, secrétaire général et plusieurs membres fournirent à l'Auguste Visiteuse tous les renseignements que Celle-ci voulut bien leur demander à ce sujet.

*
**

Afin de permettre à nos invités de prendre contact plus intimement avec leurs collègues bruxellois, ceux-ci avaient organisé, à l'issue de l'inauguration de la Faculté de Médecine, une série de déjeuners particuliers. Nous croyons savoir que ces réunions privées furent spécialement appréciées par nos hôtes étrangers.

*
**

A 3 heures, les membres de la Faculté de Médecine se retrouvaient dans leur nouvelle Ecole, afin d'en faire les honneurs aux personnes qui n'avaient pu la parcourir au cours de la visite royale.

Grâce à l'aimable « pilotage » de plusieurs membres du corps professoral, cette visite présenta un vif intérêt pour tous ceux qui eurent la bonne fortune d'y participer et préluda fort bien aux conférences scientifiques qui furent données simultanément par MM. les Professeurs Demoor et Brachet. M. le Professeur Demoor avait choisi comme sujet : « L'Evolution des sciences physiologiques dans les cinquante dernières années ». M. le Professeur Brachet parla « des Sciences morphologiques depuis trente ans ».

Un public extrêmement nombreux assista à ces deux conférences que nous publions plus loin « in extenso » (1).

(1) Voir plus loin, pp. 111 et 137.

Tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient participé aux cérémonies qui venaient de se dérouler prirent place, le soir, à 8 heures, autour des tables dressées dans le grand hall des bâtiments offerts par la Commission for Relief in Belgium.

Ce banquet fut présidé par M. le Président Servais.

A sa droite prirent place : Mme Hugh Gibson, M. Magnette, Mme Servais, M. Hymans, Mme Kapsambélis, M. Vandervelde, Mme Rickard, M. Devèze, Mme Werner, M. Wodon, Mme Smith, M. Smets, Mme Shaler, Sir Frederic Kenyon, Mme Galpin, M. Anspach-Puissant, Mme Berthélemy, M. Meuwissen, Mme Balthazard, M. Zeeman, Mme Barraud, M. Pirenne, Mme Lemaire, M. Dupriez.

A la gauche de M. Servais étaient assis Mme Magnette, S. E. M. Hugh Gibson, Mme Hymans, M. Vauthier, Mme Vandervelde, M. Max, Mme Wodon, M. Kapsambélis, Mme Smets, M. Rickard, Mme Pirenne, M. Goossens-Bara, Lady Bradford, M. Smith, Mme Tuck, Sir Charles Scott Sherrington, Mme Meuwissen, M. Berthélemy, Lady Maurice, M. Werner, Mme Van Itallie, M. Fredericq, Mme Dupriez, Sir Thomas Oliver, M. Marchal.

Quatre cent et cinquante convives étaient répartis entre les onze autres tables.

Après que M. le Président Servais eut porté la santé au Roi, les toasts suivants furent prononcés :

M. Paul Hymans, Ministre des Affaires étrangères, s'exprima en ces termes :

Ce n'est pas le Ministre des Affaires Etrangères qui va parler pour vous exposer un programme de politique internationale ou pour formuler des compliments protocolaires. C'est l'ancien étudiant, l'ancien professeur, associé depuis vingt-cinq ans à l'administration de l'Université et qu'éblouit en ce moment le brillant appareil de cette salle de banquet.

J'ai reçu de l'Université l'agréable mission d'exprimer ce soir, la coupe à la main, nos sentiments de gratitude à tous les amis de la Belgique et de l'étranger, à tous les hommes éminents qui, de loin et de près, sont venus s'associer à nos cérémonies universitaires. Nous avons désiré que ces cérémonies fussent dignes de la circonstance et nous devons immédiatement remercier notre collègue, M. Speyer, qui s'est consacré à leur organisation avec tant de

dévouement et de tact et que, malheureusement, un deuil éloigne de nous ce soir.

C'est toujours, dans l'existence, un évènement important de changer de domicile et de s'installer dans une maison neuve. Toutes les familles, en de telles occasions, invitent leurs amis, leur offrent des fêtes; et il n'y a point de fête sans dîner, ni de dîner sans discours. Mais l'évènement a plus d'importance quand la maison neuve est une belle maison, spacieuse, aérée, confortable, qui permet une vie plus large et qui donne au travail plus d'aisance et d'attraction. Et il prend une grande signification morale s'il s'agit d'une maison de haute éducation intellectuelle, d'une maison de science, destinée au professorat et à la jeunesse studieuse et si elle répond à des besoins spirituels et sociaux et non à la vanité et au désir d'un luxe ostentatoire.

Nos nouveaux locaux sont sans doute des locaux splendides. Mais ce que nous appelons splendeur, ce n'est pas la richesse des matériaux ou l'ornement des façades; c'est l'adaptation du cadre, du décor à la vie, aux besoins de la science et de l'enseignement; c'est la perfection de l'outil mis à la disposition des maîtres et des élèves et qui assure à un travail mieux organisé un rendement plus abondant et plus fécond.

Après tout, si quelque parure architecturale embellit l'aspect extérieur de l'édifice, il ne faut pas, dans les temps où nous sommes, le regretter. On construit des palais pour les banques, pour l'industrie, pour le commerce; il est salutaire, pour l'éducation publique, de montrer le rôle qu'occupe et doit occuper la science dans une civilisation où les puissances matérielles ont pris un si formidable développement et où, sous peine de déchéance, il faut maintenir et affirmer le prestige de la pensée pure et désintéressée.

Nos illustres invités comprendront une autre raison de notre joie. C'est une fierté pour nous d'inaugurer nos locaux dans un moment d'exaltation nationale. La Belgique célèbre, avec une superbe unanimité de cœur, un siècle d'indépendance, ses institutions, ses libertés, que cent ans n'ont ni usées ni ébranlées. Notre Université a le même âge que la Belgique indépendante. Née en 1834, elle a eu, comme elle, de modestes débuts.

Elle a grandi avec elle et, comme elle, a failli être emportée dans la tourmente de 1914. Pendant quatre ans, son existence fut suspendue, mais le cœur battait toujours, et quand l'orage eut passé, elle se redressa, fidèle au principe du libre examen, dont elle tire son origine et sa force et qu'analysa et définit, ce matin, à l'École de Médecine, avec une si noble et pénétrante éloquence, notre ami Bordet, notre grand Bordet.

L'Université se remet à la tâche. La Belgique, par un magnifique effort, se refit et se reconstruisit. La vie économique se reconstitua. D'un même rythme, la vie intellectuelle se réorganisa, nos foyers

universitaires se rallumèrent. Ainsi, l'esprit fut sauvé en même temps que la matière.

Nous devons beaucoup, pour cette entreprise de restauration, aux Fondations américaines, dont l'intervention généreuse a été un stimulant et un levier. C'est à la Fondation Rockefeller que nous devons notre Ecole de Médecine. C'est à l'Educational Foundation, à laquelle s'attachent les noms de M. Hoover et de M. Francqui, que nous devons le palais où nous sommes réunis. Elle est issue de la C. R. B., la Commission qui, pendant la guerre, assura le ravitaillement de la Belgique.

Nous adressons aux citoyens américains qui les représentent, un témoignage de reconnaissance émue et profonde, que je personnalise en saluant Son Excellence M. Gibson, doyen de notre corps diplomatique, dont on se rappelle le rôle à Bruxelles au début de la guerre et qui représente les Etats-Unis en Belgique, avec tant de distinction et de bonne grâce.

Les Américains de ces deux Fondations ont créé, dans le monde savant d'ici et le monde savant de leur pays, des liens moraux qui ne se briseront pas. Ils ont émis, d'un continent à l'autre, des ondes intellectuelles contre lesquelles, heureusement, il serait vain d'élever des barrières douanières.

Je voudrais faire ressortir encore l'un des caractères de l'imposante assemblée qui s'est réunie ce soir pour nous encourager et partager notre joie et notre orgueil. Il y a eu, depuis dix ans, de nombreuses conférences, où les hommes d'Etat se sont efforcés d'ajuster les intérêts des peuples, d'organiser un régime destiné à proscrire la guerre, ses brutalités et ses ravages. Il me semble que les universités ont un rôle à jouer dans l'œuvre de la paix, de l'harmonie sociale et politique. C'est d'elles que jaillissent les grands courants d'idées qui circulent à travers le monde, qui passent par dessus les frontières et les tarifs. C'est chez elles que la recherche de la vérité, l'observation de la nature, de l'homme, de la société forment la mentalité de la jeunesse, orientent son imagination et lui imposent une discipline morale. Elles détournent des préjugés, des haines et des passions. Elles proposent aux esprits un idéal de justice et de coopération.

En nous groupant pour honorer la science, nous aidons à rapprocher les esprits et nous servons la cause de l'humanité.

C'est dans ces sentiments que je lève mon verre en l'honneur de nos amis d'Amérique, des Universités et des corps savants de France, de Grande-Bretagne, de Hollande et de tous les autres pays représentés ici. Je bois aux Universités belges, nos sœurs; je bois aux savants illustres qui nous ont apporté le témoignage de leur sympathie.

Je bois à l'Elite qui porte le flambeau et qui éclaire les chemins de la civilisation.

Son Excellence M. Hugh Gibson, Ambassadeur des États-Unis, prit ensuite la parole au nom des délégués américains :

Je voudrais réparer un oubli qui semble avoir été commis au cours de ces cérémonies d'inauguration : personne en effet n'a dit un mot des remerciements dus à la Belgique pour le ravitaillement des nombreux Américains qui sont venus ici depuis la guerre. Pendant ces longues années la Belgique a nourri des invasions répétées de mes compatriotes : elle l'a fait avec une hospitalité charmante qui a encouragé ceux-ci à revenir. La nourriture que l'Amérique a envoyée à la Belgique pendant la guerre était rudimentaire et destinée à faire face uniquement à une situation critique. Par contre, la nourriture que la Belgique dispense est célèbre de par le monde, elle est le fruit d'un grand métier et non pas d'une production en masse. C'est de la « cuisine » et non « des calories ». L'hospitalité belge a atteint la dignité d'un art raffiné ; à telle enseigne que ceux d'entre nous qui ont vécu ici courent le danger de se transformer en une race d'un caractère spécial se rapprochant de l'architecture byzantine à l'encontre des apparences quelque peu gothiques des Américains. Il se pourrait bien qu'un jour des anthropologistes retrouvent les restes de notre groupe, les considèrent comme ceux d'un type intéressant d'origine mystérieuse ; mais, adienne que pourra, nous aurons joui de cette évolution et nous sommes parfaitement heureux d'avoir noué des liens d'une amitié précieuse sous l'égide de l'habile et large hospitalité belge.

C'est un honneur pour moi d'être l'interprète des sentiments de chaleureuse gratitude de tous les Américains ici présents pour le cordial et éloquent discours de bienvenue, que vous avez bien voulu nous adresser, Monsieur le Ministre ; pour l'accueil que nous font les Autorités universitaires, et pour l'hospitalité que la Fondation universitaire nous a offerte aujourd'hui et en maintes autres occasions.

Pour tous ceux d'entre nous qui ont, au cours des quinze dernières années, travaillé aux grandes entreprises dues à l'initiative commune de M. Hoover et de M. Francqui, les cérémonies de ces deux derniers jours ont une signification particulière. Elles sont le couronnement du long et prévoyant effort de deux hommes, aux vues larges, dont les noms resteront toujours associés, dans nos esprits et dans leurs œuvres.

Alors que la guerre faisait encore rage, et que le problème de l'heure était celui d'amener au delà des frontières des quantités de vivres nécessaires à la population belge, M. Hoover, avec une clairvoyance bien caractéristique, regardait au delà de la tâche du moment. Que de fois ne l'ai-je pas entendu parler pendant la guerre de la nécessité de préparer un plan d'action pour le jour de la paix. Il sentait très vivement qu'un des plus grands moyens, le meilleur peut-être, qui fût propre à nous sortir de l'ornière, résiderait dans

l'organisation de par le monde d'un enseignement supérieur. Il se rendait compte du handicap que subiraient ces institutions du fait de la guerre et de l'importance vitale pour elles d'être convenablement équipées et soutenues, afin de pouvoir exercer pleinement leur influence.

J'ai souvent eu l'occasion de dire autour de moi combien pouvait être considérée comme providentielle la présence pendant la guerre d'un Hoover hors de la Belgique et d'un Francqui à l'intérieur. N'en fût-il pas de même lorsqu'il s'agit de donner un élan aux œuvres d'enseignement supérieur. MM. Francqui et Hoover avaient des vues communes ; ils se mirent au travail avec une énergie et une prévoyance identique à celle dont ils firent preuve lors du ravitaillement de la Belgique. Inutile de récapituler ici les résultats obtenus ; vous les connaissez tous.

Nous regrettons que M. Hoover ne soit représenté ici que par ses délégués ; nous avons toutefois le bonheur de pouvoir saluer et acclamer ici le grand associé de toutes ses œuvres et l'occasion de redire à celui-ci nos très vives félicitations et toute notre admiration.

La pose de la première pierre des nouveaux bâtiments universitaires me paraît dater d'hier encore. Il ne manque au tableau de ce jour que la présence du Docteur Héger, dont nous nous rappelons avec émotion la foi et l'enthousiasme dans les efforts déployés en vue de l'extension et de l'amélioration de l'Université qu'il affectionnait. Je suis certain que la pensée de tous, ici, comme la mienne, rappelle aujourd'hui son souvenir.

J'aime à croire que nul ne jugera inopportun de ma part de me joindre à l'admiration générale que provoquent les bâtiments de l'Université et de l'École de Médecine, la contribution de la C.R.B. et de la Fondation Rockefeller, car c'est de la construction belge, bâtie sur des plans belges, et après tout, en ma qualité de Docteur nouvellement promu de cette Université, je manquerais à tous mes devoirs si je ne manifestais pas à mon Alma Mater des sentiments de fierté et de satisfaction.

J'ai l'espoir, et tous nos amis américains le partagent, que ces bâtiments répondront au but désiré et vous seront utiles. Nous leur souhaitons encore un autre but : celui de constituer un souvenir permanent de l'amitié qui les a fait surgir et qui prévoit avec confiance le développement et la prospérité de cette grande Université.

Les œuvres entreprises et menées à bonne fin par M. Hoover et M. Francqui sont nombreuses et variées.

Il en est une, toutefois, qui complète plus spécialement l'œuvre universitaire. Il s'agit de l'échange d'étudiants entre les deux pays. Cet échange se poursuit depuis dix ans sous les auspices de la Fondation Universitaire et de la C. R. B. Educational Foundation. Dès l'origine, on a senti que les progrès réalisés isolément dans l'un ou l'autre centre étaient insuffisants, qu'il fallait faire davantage pour perpétuer nos efforts communs du passé, garder vivante l'amitié

des jours d'angoisse en vue de leur épanouissement aux jours de paix et de prospérité. Il a semblé que le moyen le plus efficace serait de choisir des hommes d'après leurs mérites académiques, et de préférence parmi ceux qui se consacrent aux recherches scientifiques et à l'enseignement et leur donner l'occasion de poursuivre leurs études en Amérique et en Belgique. Au cours des dix dernières années, la Belgique a envoyé plus de 300 « Christophe Colomb » à la découverte de l'Amérique, tandis que plus de 100 Américains, choisis de la même manière, sont venus comme Marco Polo, vers l'Est rechercher la sagesse d'une civilisation plus ancienne et emporter chez eux une connaissance et une compréhension plus larges.

Je me demande si nous nous rendons suffisamment compte de l'importance et de la nécessité de ces échanges. Nous entendons dire souvent que grâce au progrès et aux moyens de communication modernes, le monde est devenu si petit qu'il n'y reste plus d'inconnues; que l'explorateur n'y a plus de raison d'être.

Au sens géographique, ceci peut être vrai; mais précisément parce que nous nous sommes tant rapprochés les uns des autres, les différences qui nous séparent et qui souvent nous échappaient autrefois, ont pris depuis et dans la vie quotidienne une importance plus concrète et plus vive. Bien que nous puissions croire le monde plus ou moins standardisé, il existe entre nous des divergences plus grandes que nous ne le soupçonnons; celles-ci portent peut-être sur des points de moindre importance, mais le manque de connaissance que nous avons à ce sujet rend souvent d'autant plus difficile notre mutuelle compréhension.

Les étudiants dont j'ai parlé, en quittant leur pays vont au devant d'un monde nouveau. A leur retour, ils rapportent un savoir dont l'importance grandit de jour en jour.

Parmi les 300 Belges qui ont été en Amérique, un grand nombre occupent des postes très importants en Belgique. On les écoute, parce qu'ils ont été aux Etats-Unis et parce qu'ils peuvent expliquer en Belgique ce qui caractérise l'Amérique. Je ne veux pas dire pour cela qu'ils ne voient que nos qualités, car quelque agréable que cela puisse être au moment même, ce point de vue flatteur n'est à la longue d'aucune utilité. Il importe, avant tout, que les étudiants aient une compréhension nouvelle de l'Amérique, de ses qualités et de ses lacunes; qu'ils soient en mesure d'expliquer l'Amérique à la lumière d'une connaissance effective de ce pays. Le même cas existe d'ailleurs pour les étudiants américains résidant en Belgique.

Je crois pouvoir dire, sans crainte d'être contredit, que, lorsque des hommes capables et formés se rendent dans un pays étranger et l'étudient objectivement, l'amitié internationale s'en trouve inévitablement accrue; l'amélioration des connaissances pratiques et la mutuelle compréhension sont non moins importantes pour l'établissement de bases solides à toute amitié d'avenir. Jamais enseignement objectif de cette nature ne fût plus essentiel.

Tant d'éléments malfaisants sont à l'œuvre pour susciter des difficultés et créer des hostilités, que nous en viendrions à apprécier toujours davantage l'effort que feront les hommes de valeur en vue d'amener les peuples à se comprendre dans une ambiance d'intelligente honnêteté.

La diffusion de cette méthode s'effectue si discrètement que je me demande même si nous en avons déjà saisi toute la signification et l'importance ; mais, à mesure que le temps s'écoule, nous apprécierons certainement, et de plus en plus, l'influence qu'exerceront les étudiants échangés entre les deux pays après leur retour chez eux, et cela non seulement par les connaissances spéciales qu'ils ont acquises, mais par une compréhension meilleure des usages et un point de vue plus tolérant.

Je crains d'avoir quelque peu digressé du message de bienvenue à l'occasion de l'inauguration des bâtiments de l'Université de Bruxelles ; mais il ne m'arrive pas souvent d'avoir l'occasion de pouvoir librement remémorer les entreprises variées auxquelles nous nous sommes attachés et, comme elles ont toutes entre elles quelque rapport logique, je n'ai pu résister à la tentation de m'étendre sur un sujet que j'ai si à cœur.

Il ne me reste plus maintenant qu'à dire une fois encore, au nom des Américains délégués à ces cérémonies, combien profonde est notre joie de voir l'inauguration de ces édifices réaliser un des buts principaux que nous nous sommes prescrits ; à exprimer tout le plaisir que nous avons à pouvoir offrir ici nos félicitations personnelles et celles des nombreuses institutions que nous représentons. Nous formulons enfin l'espoir que le développement de nos efforts nous fournira l'occasion de revenir et de jouir souvent encore de la traditionnelle hospitalité de la Belgique.

Sir Frederic G. Kenyon, Directeur du British Museum, Président de l'Union Académique Internationale, prononça le toast suivant :

Grâce à la trop grande modestie de mon éminent confrère, Sir Charles Sherrington, c'est à moi — apparemment moins modeste et moins capable — qu'échoit l'honneur de prendre la parole au nom des délégués étrangers qui ont assisté aux cérémonies presque centennaires de l'Université de Bruxelles.

En même temps que vous inaugurez les nouveaux bâtiments de l'Université, vous célébrez les fêtes de l'Indépendance belge. L'Indépendance de la Belgique et l'Université — qui est le symbole du progrès libre de l'Humanité — nous sont chères à nous, Anglais. Les liens qui unissent la Belgique et l'Angleterre ne datent pas d'aujourd'hui ni d'hier. Pendant ces mêmes jours du mois de juin, il y a 150 ans, la ville de Bruxelles était pleine de soldats belges et anglais qui avaient été blessés à 15 kilomètres d'ici, en combattant pour les libertés de l'Europe.

Il y a quatre-vingt-dix-neuf ans que fut signé à Londres le traité qui a affirmé l'indépendance belge. C'est sur la foi de ce traité qu'en l'année mémorable de 1914, les soldats anglais se sont trouvés encore une fois combattant aux côtés de leurs camarades belges pour l'indépendance de la Belgique et pour la civilisation.

Pendant cette grande crise, que n'avons-nous pas dû à la foi et à la ténacité de la Belgique et à vos nobles Souverains? Pendant ces quatre années terribles, les armées anglaises ont aidé l'armée belge à défendre ce qui restait de la Belgique libre et des centaines de milliers de nos fils sont tombés sur le sol belge. Et maintenant, dans la paix reconquise, nous assistons, le cœur heureux, au progrès de la pensée et de la science dont l'Université de Bruxelles est le symbole et l'instrument.

La Ville de Bruxelles n'est pas seulement le centre de la vie intellectuelle de la Belgique. En tant que siège permanent de l'Union académique internationale, elle est devenue aussi le centre où chaque année les savants du monde entier se réunissent pour travailler en commun au progrès de l'Humanité. Dans ce progrès, ce sont les petits pays qui ont presque toujours pris les devants et nous souhaitons que dans les siècles à venir l'Université de Bruxelles se montrera digne de ses traditions et des magnifiques bâtiments que nous venons d'inaugurer.

Quant à moi, j'ai eu l'honneur d'être en Belgique avec la première armée britannique, au mois d'août 1914. J'ai vu les routes et les chemins de fer encombrés de la foule pitoyable des réfugiés; j'ai vu la désolation de vos champs, les ruines de vos villes et la résistance héroïque de votre Roi et de vos troupes. Et maintenant, je me réjouis de voir votre prospérité rétablie, vos champs florissants, vos ports remplis de navires. Au nom de mes collègues et au mien, je vous remercie de l'hospitalité généreuse et amicale que vous nous avez offerte et je lève mon verre à l'honneur et à la prospérité de la Belgique indépendante et de l'Université libre de Bruxelles.

Enfin, en une brillante improvisation, qu'il nous a malheureusement été impossible de reconstituer, M. le Professeur Henri Pirenne remercia l'Université libre de Bruxelles au nom des invités belges.

Journée du 25 juin

EXCURSION A ANVERS.

Après ces deux journées de solennités académiques, la troisième journée des fêtes universitaires fut consacrée entièrement au délassement d'une excursion à Anvers.

Comprenant environ cent vingt personnes, le groupe des excursionnistes quitta à neuf heures précises la Fondation Universitaire, dans de rapides autocars, sous la conduite de M. le Professeur van Kalken qui, en sa qualité d'historien, voulut bien consentir à servir de cicerone à nos invités.

Dès l'arrivée sur la Grand'Place de Malines, un concert de carillon accueillit nos hôtes et dura pendant toute la visite de la ville métropolitaine : le célèbre carillonneur M. Jef Denyn avait en effet chargé un de ses meilleurs élèves de donner une audition, fort appréciée, de ses meilleurs morceaux.

Après une rapide visite de l'église Saint-Rombaut, du Palais de Justice et de l'église Saint-Jean, les invités prirent la direction d'Anvers, où, grâce à l'hospitalière initiative de la Compagnie Maritime Belge, présidée par M. Cattier, un somptueux déjeuner leur fut offert à bord de l'*Elisabethville*. Au cours du déjeuner, M. Van Opstal, au nom du Conseil d'administration de la Compagnie, prononça d'aimables paroles de bienvenue auxquelles MM. Servais, Henri Pirenne et Lednicki répondirent en termes excellents au nom des invités.

Retournés en cars vers la ville, les visiteurs s'embarquèrent au Steen sur un bateau que l'Administration communale d'Anvers avait gracieusement mis à leur disposition. Sous l'aimable direction de M. Van Riel, chef du service de propagande de cette ville, les excursionnistes longèrent l'Escaut jusqu'à l'écluse du Kruisschans, puis explorèrent le lacis des bassins intérieurs pour revenir ainsi à leur point de départ.

Il était près de 6 heures lorsque le cortège des cars atteignit l'Exposition d'Anvers. Au nom du Comité de réception, MM. Milton Brown, Robert Werner et Jean Vanderlinden reçurent les visiteurs de la manière la plus charmante au seuil de la « Vieille Belgique » et leur offrirent un thé au « Carillon d'Argent ».

Le temps pressait. M. Maurice Sabbe, conservateur du Musée Plantin et professeur à l'Université, conduisit rapidement les invités à l'exposition d'Art Flamand Ancien et leur fit admirer, à l'aide d'explications savantes et concises, les plus beaux bijoux de cette incomparable collection.

A 8 heures du soir, un souper groupait au « Restaurant du Centenaire » d'une part MM. Werner, Milton Brown, Jean Vanderlinden ainsi que plusieurs autres personnalités dirigeantes de la Ville d'Anvers et d'autre part ceux d'entre les visiteurs que d'impérieux devoirs ou la fatigue n'avaient pas ramenés vers Bruxelles; des « toasts » cordiaux furent échangés et M. le Recteur Smets exprima encore à nos hôtes anversoïis toute la reconnaissance de l'Université de Bruxelles.

Une dernière « attraction » était réservée à nos invités étrangers: l'illumination des jardins de l'Exposition, et c'est sous l'impression finale de cette vision féérique que les excursionnistes repartis d'Anvers vers 10 heures, rejoignirent une heure plus tard la Fondation Universitaire où se fit la dislocation définitive du groupe.

Les fêtes académiques de 1930 étaient terminées.

Sterne's Humour and the Spirit of Comedy

PAR

PAUL DE REUL,

Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université.

(Conférence faite le 23 juin 1930.)

It occurred to the Committee for the reception of our most distinguished and welcome guests that they ought not only to look on our buildings as on an empty frame but to see something of what was going on inside, and they thought of me as a possible lecturer as I was supposed, in this part of the building, to know a little more English than most of my colleagues.

I hesitated first to accept the honour as I did not find in my line any subject quite equal to the occasion. « The literary relations between Belgium and America », for instance, would have sounded very well but there was not enough in it to fill up a lecture.

When I was kindly told that I could treat any subject of my choice, I accepted with greatest pleasure, as it gives me an opportunity to offer my personal welcome to the benefactors of our University and to some American friends thanks to whom I spent in the U. S., three years ago, some of the happiest and most enlightening months of my career.

However, I feel reluctant to inflict on them one more lecture after the fatiguing events of the day. Therefore, quite sincerely, I would advise them to drop out when they like, as soon as they have had enough of this specimen of our work, just as if, visiting our Palace of Justice, they might listen to some pleadings, to some cross-examinations and continue exploring the House.

For such as dare not follow my advice I have chosen a subject which may not be too dull and may prove of sufficiently wide interest to appeal to more than one category of hearers.

Having read over of late the whole of Laurence Sterne, in order to prepare a little book of extracts for a publisher in Paris, I found that there was at least one link between Sterne and America, to wit, that you cannot study him without quoting his excellent biography by Prof. Cross, of Yale. And moreover, I found, once more, that Sterne is a writer of wide significance. He is generally ranked as a novelist, besides his contemporaries Richardson, Fielding, Goldsmith; but he belongs to that group only as a king, supposing him to be honorary member of some Academy or University, belongs to that Academy. We know that his real peers are elsewhere. Now Sterne, being a king of humour, belongs with other kings such as Aristophanes, Rabelais, Cervantes or Shakespeare. And being a king of humour, Sterne seems a capital occasion to

study the problem of Humour, of the difference between Humour and Wit, or the spirit of Comedy; a very difficult question on which I can here only throw some sidelights.

Few words have been more misused than this word humour, especially in its French form « l'humour ».

Journalistic criticism in France has made such waste of it that it has lost any specific sense. You will find in France « Anthologies » of more or less facetious authors who call themselves Humorists, but whom an Englishman or an American would never recognize as such. Of course we cannot prevent a word from making its way and becoming what it likes in current use. But we have a right for our special purpose to keep to its original meaning and to go back for it to its native country. For however true that humour is derived from the French « humeur », England gave it its special meaning. Nor is this meaning very old. When Ben Jonson, a little younger than Shakespeare, called one of his comedies « Every man in his humour » he meant quite another thing : Everyman in his habitual disposition, in his hobby, in his fad, almost what La Bruyère calls *Les Caractères*.

The first author who, to my knowledge, came near our modern use in opposing humour to wit is Shaftesbury in his *Essay on the freedom of Wit and Humour*, published in 1709.

Even in England and America, the distinction has since been obscured and the public uses « humour » promiscuously for anything comical, farcical or funny. But in England, literary critics at least seem resolved not to confuse it with something else, namely with mere verbal witticism, *esprit de mots*, nor with what George Meredith called comic spirit or the spirit of comedy.

So that while some French writers are pretenders to the gift of humour, well informed English writers acknowledge that themselves are perhaps slightly inferior to the French in the comic of comedy.

« The French, says Meredith, in his « *Essay on Comedy* », first published in 1877, have a school of stately comedy, that of Molière, to which they can fly for renovation whenever they have fallen away from it... But, excepting Congreve's *Way of the World* which failed on the stage, there was nothing to keep our comedy alive on its merits; neither (with all its realism) true portraiture, nor much quotable fun, nor idea, neither salt nor soul. »

Elsewhere Meredith attributes the difference, on the part of the English, to a lack of brains. This, of course, is much exaggerated. Meredith had any amount of brains and so had Browning, among their many other qualities. Since then, there has been a great display of brains in Bernard Shaw and in younger intellectual authors. However it seems to me that Meredith is right on the whole and that he really hits the root of the matter when he brings into the argument brains, that is to say the Intellect.

We may take it for granted that Laughter in a general sense is always produced by a contrast. It is not necessary for our purpose to go more deeply into the nature of that contrast. Just think of an elegant skater on the ice, making a sudden fall...

Now the root of the difference we are studying is that the perception of the comical contrast proceeds, in Comedy, rather from our intellectual abstract Judgment; in Humour, rather from feeling or Imagination or from both combined.

The more we think of it, the more we find that all the smaller differences between the two species, and also between several varieties of humour itself may be traced back to this principle.

You will agree for instance, that our intellectual judgments vary less from man to man than our imagination and feeling; hence, the comic spirit will be less individualized, more uniform, less dependent on a mood and therefore less varied and somewhat poorer in its expression than humour.

The spirit of comedy, *vis comica*, as the Latins call it, will forcibly seize on a certain contrast in dramatic situation and produce it as a bare objective document, without mixing it with any personal impressions. The comic of comedy is revealed in a flash of lightning, by a simple repartee, by some self-sufficient phrase that will prove all the better for an absence of any ornament.

Let me take a typical example in Molière, for, perhaps, the best way, to show what humour is, is first to show what it is not.

You all know that Tartufe is a hypocrite and a fraud and a parasite who imposes upon the credulity of his bigotted host Orgon.

When Orgon comes back to his home and hears from the maid that his wife has been taken ill during his absence, he hardly listens to the report, for he is only concerned about Tartufe.

« Et Tartufe? » he asks repeatedly : « How about Tartufe? » The maid tells him that Tartufe has eaten three partridges, and he pathetically exclaims : « Le pauvre homme ! » — « Poor fellow » — The maid says that Tartufe has slept ten hours and again : — « Le pauvre homme ! » — that Tartufe drank four glasses of wine to make up for the blood lost by M^{me} Orgon : — « Le pauvre homme », again.

Molière having hit upon this comic sentence wisely refrains from expanding, and prefers to repeat it.

This is excellent comedy. The beauty of it is in the simplicity which implies so much, which leaves us so much to add and to guess at. Such a scene is indeed a treat for our Intellect. It is a sort of concert, more exactly, of chamber music which our intellectual faculties offer to themselves and where they make a point of not inviting any more instruments.

But excellent as it is, there are moments in life where such music will seem rather thin, where we thirst for a fuller, for a richer orchestration.

Then comes the time for Humour.

Here, the initial contrast, once perceived, gets developed and worked out by all the infinite resources of our individual fancy and of our heart. Here for the first time, what was only comic becomes poetic; yes, humour is the comic lifted into poetry. And being poetry, it is also, as Shakespeare would say, « of imagination all compact ». Therefore, one of the tests of humour is picturesqueness of expression.

This was well seen by the German Jean-Paul Richter who is interesting to refer to, as his own humour and his theory about it were in great part modelled on the humour of Sterne. « Comic expression, says Richter in « Die Vorschule der Aesthetik », can never be too richly coloured. » And he goes on to praise Sterne's volubility of phrase, — what he calls in his heavy way « seine unuebertreffliche Periodologie », his verbs with many complements, in the style of Rabelais, his alliterations and jingle of words, of which he gives an example about the French Postillon who is always losing something, — *a tag, a rag, a jag, a strap*.

Moreover, says Richter, whereas your *vis comica* is for ever generalizing, humour is individualistic. He means *objectively* individualistic, minutely describing the smallest things. He thinks of Sterne's minute descriptions of Mrs Wadman's eye, of Uncle Toby's plush breeches, of his pipe and the ashes in his pipe. But we must add that humour is also individualistic *subjectively*. There is in it a strong affective element. It depends on the author's mood and here, there remains some truth in the etymology « humeur » which meant in old Medecine one of the organic fluids that were supposed to condition our moods.

I think we may now venture on a provisional definition of humour, and call it a subjective comic, bathed in feeling and coloured by imagination. We may do more and distinguish several forms and varieties of humour, according as either imagination or feeling predominates and according as secondary elements are more or less mixed with these.

In Aristophanes and Rabelais, I should say that imagination is uppermost; but there is also with them a good deal of intelligence and of mere exuberant animal spirits. With Cervantes, owing to his growing tenderness for his hero in the second part of Don Quixote, I should say that feeling predominates.

In Shakespeare the two faculties balance each other, with perhaps an excess of Imagination. Think of « A Midsummer Night's Dream ».

Besides, you will find every thing in Shakespeare, even the spirit of pure comedy. When Falstaff boasts of having robbed and beaten certain people by night and tells it to the very people who have

robbed and beaten him, the situation is one of pure comedy, but every thing Falstaff says, the detail of it, teems with humour. As to Sterne, I should say that here again Feeling is uppermost, with an adjunction of realistic or reproductive imagination, and with other elements to which I shall revert. But we cannot properly locate Sterne till I have improved our classification which is still deficient and incomplete in that it does not distinguish between higher and lower forms of humour.

Such a hierarchy in humour may be found if we start not from the faculty (either feeling or imagination) which perceives the initial contrast but according as the contrast itself (perceived either by feeling or imagination) is of a more or less universal nature.

Jean-Paul Richter had already spoken of the universality of Sterne's humour. But the notion is vague and Richter has no sense of a *gradation* in humour. This sense of a gradation appears in a small essay by the critic Watts-Dunton, about Trail's book on Sterne, in the *Athenæum* of 1882.

The critic distinguishes between the humour of Dickens which is only about our human intercourse and the humour of Shakespeare or of Sterne which embraces the relation of Man to the Universe.

Starting from this principle, we seem to discern quite a scale of humorous contrasts. Take a contrast of the lower sort, some physical deformity. A man is afflicted with a snub-nose. People will laugh at him, draw caricatures of him. But the humorist of the higher class will not laugh at this particular, individual nose : he will find it funny that man has a nose at all !

Hence the *Chapter on Noses* in Sterne's *Tristram Shandy*.

Take now a contrast of a different sort. A man appears at an evening party in evening dress but, say, with a long coloured necktie instead of a small white one. Again, people will laugh at him. He will become a prey to the social feeling of ridicule. But the higher humorist will perhaps laugh at the laughers themselves and at the oddity of social convention : for what can be more absurd, after all, than our masculine way of aping a ladie's « *décolleté* » by parading a certain amount of starched white linen ?

Well now, in Sterne, you certainly find some lower sorts of contrasts, for instance in his Dr Slop, who is hunchbacked fore and aft and oddly attired.

You will also find in Sterne the contrast of human intercourse.

Contrast, for instance, between the profound erudition of Mr Shandy and the profound ignorance and stupidity of his wife. « Master, as he complains, of one of the finest chains of reasoning in the

world he is unable to get a single link of it into the head of Mrs Shandy :

« That she is not a woman of science, my father would say, is her misfortune, but she might ask a question. My mother never did. In short she went out of the world at last without knowing whether it turned round, or stood still. My father had officiously told her above a thousand times which way it was, but she always forgot ».

This is not bad, but there is in Sterne something more philosophic, the sense of the oddities of life which arise from man's condition in the universe; a pervading sense that the world is a puzzle where the smallest causes produce the biggest effects; the feeling of Pascal when he said (and on that day Pascal was a humorist) that had Cleopatra's nose been shorter, the whole history of the world would have changed; the feeling of Shakespeare when from his outlook-tower as a humorist, he looked on the comedy of human love as it produces illusion and causes Titania, in an immortal scene, to caress the velvet ears of a clown with an ass's head.

This disposition to smile at things rather than revolting or crying, this attitude towards life which is a way of conquering life, this superior irony is also Sterne's pervading attitude, and a key to many minor characteristics of his book.

It accounts, among other things, for his deliberate want of composition, which aims at nothing less than imitating, so to speak, the topsy-turviness of our existence.

You know how the principle is applied. There are whole pages in blank, and other pages actually cancelled or blackened. The dedication comes after the 8th chapter, the preface, after the 20th of the 3d book.

He says to the reader :

« If I thought you was able to form the least judgment or probable conjecture to yourself of what was to come in the next page, I would tear it out of my book » (end of Bk. 1).

The book entitled « The life and opinions of Tristram Shandy » has its hero borne only in the CXXth chapter of the third volume and as the two first volumes had appeared separately, contemporaries were agape before a novel with no hero at all. The book is in fact a Parody of Books and the author finds it almost as funny to write books as to have noses. Just as we have a parody of literature, there is a parody of science and erudition in Mr Shandy's scholarship and a parody of eloquence in his magnificent orations. Sterne plays with erudition just as Anatole France will do in M. Bergeret and in Jérôme Cognard. I even suspect an influence on Ana-

tole France in passages like the following where Mr Shandy thinks of giving a governor to his son Tristram :

« You see 'tis high time, said my father addressing himself equally to my uncle Toby and Yorick, to take this young creature out of these women's hands, and put him into those of private governor. Marcus Antoninus provided fourteen governors all at once to superintend his son Commodus's education and in six weeks he cashiered five of them; I know very well, continued my father, that Commodus's mother was in love with a gladiator at the time of her conception, which accounts for a great many of Commodus's cruelties when he became emperor; but still I am of opinion, that those five whom Antoninus dismissed, did Commodus's temper, in that short time, more hurt than the other nine were able to rectify all their lives along ».

Among the oddities of life, the primary one is that man with all his pretensions and sublime aspirations physically belongs to zoology, to the animal kingdom. This fundamental antithesis between body and soul, I mean the perception of it, is, I believe, the cause and the excuse of Sterne's so called indecencies.

According to Coleridge, Sterne « cannot be too severely censured for using the best dispositions of our nature as the panders and condiments of the basest ». It is more strange to find an English humorist in a lecture on English Humorists, Thackeray, blinded by the same Puritanism : « There is not a page in Sterne's writings, he says, but has something that were better away, a latent corruption, a hint, as it were, of an impure presence. »

This virtuous protestation is I think, quite out of place. Of course, I am not going to defend everything in Sterne. There is that in his works which does not belong especially to Sterne, nor to humour, which is not even especially English and belongs rather to his time : a kind of slippery, doubtful jokes which he himself calls « double entendre » and which remind us, say, of Crébillon Junior.

But the tendency here encouraged by foreign models nevertheless derives from a deeper and almost philosophical view, from « an abiding sense of the struggle between man's spiritual nature and the conditions of his physical nature ».

Watts-Dunton perceived this, but he did not dare to prove his point by quoting passages. Well, it comes out clearly enough in the following : « That provision should be made for continuing the race of so great, so exalted and godlike a Being as man, — I am far from denying; — but philosophy speaks freely of every thing; and therefore I still think and do maintain it to be a pity, that it should be done by means of a passion which bends down the faculties, and turns all the wisdom, contemplations and operations of the soul backwards — a passion, my dear, continued my father,

addressing himself to my mother, which couples and equals wise men with fools, and makes us come out of our caverns and hiding places more like satyrs and four footed beasts than men. »

I feel that I ought here perhaps to make a sort of apology. If it is true that Sterne's liberties, viewed from the heights of humour, are inoffensive, it ought to be granted that I cannot give offence in reading them. Otherwise it would be impossible for me to read even the very first page of *Tristram Shandy*, which is of course essential and runs as follows :

« I wish either my father or my mother, or indeed both of them, as they were in duty both equally bound to it, had minded what they were about when they begot me; had they duly consider'd how much depended upon what they were then doing; that not only the production of a rational Being was concerned in it but that possibly the happy formation and temperature of his body, perhaps his genius and the very cast of his mind; and for aught they knew to the contrary, even the fortunes of his whole house might take their turn from the humours and dispositions which were then uppermost; had they duly weighed and considered all this and proceeded accordingly, I am verily persuaded I should have made a quite different figure in the world, from that in which the reader is likely to see me...

» Pray my dear, quoth mother, have you not forgot to wind up the clock? — « Good...! » cried my father, making an exclamation, but taking care to moderate his voice at the same time, — did ever woman, since the creation of the world, interrupt a man with such a silly question?... »

This passage could really not be passed over. You will see that much in the story depends on it. When after many many pages, Mr. Shandy's son was finally borne, his nose, by the unhappy exertions of Dr. Slop, was sadly damaged. This caused a lamentable conflict between Dr. Slop and Susannah, the chambermaid.

Susannah was bringing a cataplasm, and Dr. Slop holding a candle :

« Slop snatched up the cataplasm, — Susannah snatched up the candle; — a little this way, said Slop; Susannah looking one way and rowing another, instantly set fire to Slop's wig, which being somewhat bushy and unctuous withal, was burnt out before it was well kindled.

— You impudent whore ! cried Slop, getting up right, with the cataplasm in his hand.

— I never was the destruction of any body's nose, said Susannah, — which is more than you can say !

— Is it? cried Slop throwing the cataplasm in her face.

— Yes it is, cried Susannah, returning the compliment with what was left in the pan. »

The misfortune of the nose was only the first of a most fatal succession of events. The second misfortune of our hero was that about his name. Mr. Shandy who was a profound scholar and had a belief in names and their influence on our destinies wanted his son to be called Trismegisthus.

Susannah went to tell the name to the curate :

« — 'Tis Tris — something, cried Susannah. — There is no Christian name in the world, said the curate, beginning with Tris, — but Tristam. — Then 'tis Tristramgistus, quoth Susannah.

— There is nos *gistus* to it, noodle, — 'tis my own name, replied the curate — dipping his hand, as he spoke, into the bason — Tristam said he &c. &. &c. &c., so Tristam was I called, and Tristam shall I be to the day of my death. »

Susannah herself confessed the mistake quite coolly, a little later, when the family were preparing for tea :

— 'Tis not my fault, said Susannah, — I told him it was Tristramgistus.

— Make tea for yourself, brother Toby, said my father, taking down his hat. »

« Make tea for yourself » is a word quite in the spirit of comedy, like Molière's « Le pauvre homme » !

But Sterne cannot let it be self-sufficient. He must develop it by all the ressources of humour :

« Make tea for yourself » said my father... and he broke out in a lamentation as follows :

« Unhappy Tristam, child of wrath, child of decrepitude, interruption, mistake and discontent. What one misfortune or disaster in the book of embryotic evils, that could unmechanize thy frame, or entangle thy filaments which has not fallen upon thy head, or ever thou camest into the world ? what evils in thy passage into it — what evils since ? — Produced into being, in the decline of thy father's days — when the powers of his imagination and of his body were waxing feeble — when radical heat and radical moisture, the elements which should have tempered thine, were drying up ; and nothing left to found thy stamina in but negations.....

« Still we could have done. — Fool, coxcomb, puppy — give him but a nose... Cripple, Dwarf ! (this means Dr Slop)...

« Still, brother Toby, there was one cast of the die left for our child after all, (a name)... O *Tristram, Tristram, Tristram !* »

This is good fun, but I said that Sterne's humour was chiefly a humour of feeling, and I ought to prove my point.

Here again Sterne has been fiercely attacked by Thackeray who calls him a mountebank and doubts his sincerity.

« He used to blubber perpetually and, finding his tears infectious and that they brought him a great popularity, he exercised the lucrative gift of weeping, he utilized it and cried on every occasion. »

To prove his insincerity Thackeray malevolently searches his private life. He can weep, he says, over a donkey, over a fly, over an old carriage that was damaged in its travels, but he cannot weep over his own mother!

Speaking of his sentimental attachment to Eliza Draper at the end of his life, Thackeray reminds us that Sterne had a wife and he discovers that « there was even a number 3 to whom the wretched worn out scamp was also paying his addresses ».

Since Thackeray calls Sterne « an old scamp », I may perhaps be allowed to call Thackeray an old gossip.....

As to his conduct to his mother, Sterne has been vindicated by Prof. Cross. As to his unfaithfulness to his wife, Sterne himself would reply that he was unfaithful even because he had too much feeling:

« I might indeed solace myself with my wife, he writes to a certain Lord, but in fact, I have long been a sentimental being, whatever your Lordship may think to the contrary. »

Thackeray as a critic made here two confusions unworthy of a critic.

In the first place, a confusion between the sincerity, and the depth of Sterne's feelings.

Of course, we must not go to Sterne for those feelings which Wordsworth calls « too deep for tears. »

Sterne's emotions are light, superficial, ephemeral, but at the moment, they may be quite sincere and he enjoys them as such, for they are also self-complacent and almost voluptuous:

« It is only weeping, he says, that makes you feel you have a soul; praised be God for my sensibility: though it has often made me wretched, I would not exchange it for all the pleasure the grossest sensualist ever felt. »

In the second place, Thackeray mixed up Sterne's mere pathos with his sentimental humour.

When Sterne is merely pathetic he is not at his best. Here again there is much that belongs not to him but to that XVIIIth century lacrymosity which appears in Richardson, in Diderot, in the painter Greuze.

When an age gone dry (such as the XVIIIth century) — I mean dry in the way of feeling, but the rule will apply to other meanings as well — when an age gone dry tries to be wet again, it is apt to run into excess. In literature, it indulges in a display of wet handkerchieves which seems to us rather in bad taste.

I grant you that Sterne's pathos in the episode of Lefevre is antiquated, though I must say that these very pages were most admired by his contemporaries. In the same way, Dickens's pathos seems to us often poor, cheap and commonplace.

But it is not with the pathetic writer, it is only with the humorist that we are concerned; with Sterne (or with Dickens) only when their tears shine through a smile. And here, I say that Sterne is a master and a great master. There is a most exquisite tenderness throughout the part of Uncle Toby in *Tristram Shandy* — a combination of sympathy and mockery not unworthy of Cervantes himself. There is the same quality in most part of that delightful little book, *A Sentimental Journey* which means Sterne's journey through his own mind, a book of travel without any sight-seeing, or as he calls it himself: « a quiet journey of the heart in pursuit of nature and those affections which arise out from her, which make us love each other and the world better than we do ».

Sterne's tender humour or restrained tenderness appears probably at his best in the well known conversation with a donkey, which ends in this manner:

« He was eating the stem of an artichoke as this discourse went on, and in the little peevish contentions of nature betwixt hunger and unsavouriness, had dropt it out of his mouth half a dozen times, and pick'd it up again. — God help thee, Jack, said I, thou hast a bitter breakfast on't — and many a bitter day's labour, — and many a bitter blow, I fear, for thy wages — 'tis all — all bitterness to thee, whatever life is to others. And now thy mouth, if one knew the truth of it, is as bitter, I dare say, as soot (for he had cast aside the stem) and thou hast not a friend perhaps in all this world, that will give thee a macaroon. — In saying this, I pull'd out a paper of'em, which I had just purchased, and gave him one.....

No passage is more a synthesis of Sterne's peculiar gift as a humorist; this macaroon, really, seems a symbol of the absolutely new flavour which he was offering his readers.

Besides feeling there is also in Sterne, as in any humorist, a good deal of imagination.

As I said in the beginning, Imagination varies from man to man. Now Sterne's is not a fantastic, fairy-like imagination as Shakespeare's in some of his comedies. It is realistic, reproductive and

quite especially given to the graphic reproduction of gestures and attitudes :

« I think, replied my uncle Toby, taking his pipe from his mouth and striking the head of it two or three times upon the nail of his left thumb... The life of a family, my uncle would say, throwing himself back in his chair and lifting up his hands, his eyes and one leg... »

A characteristic scene is that where Mrs. Wadman, the coquettish widow, attacks Uncle Toby in the sentry-box, where he is for ever studying with maps and cardboard fortifications the siege of Namur where he got his famous and hardly mentionable wound :

« ...When an attack was resolved upon, Mrs. Wadman had nothing more to do, when she had got advanced to the door of the sentry-box, but to extend her right hand; and edging in her left foot at the same movement, to take hold of the map or plan, or upright, or whatever it was, and with out-stretched neck meeting half way, — to advance it towards her; on which my Uncle Toby's passions were sure to catch fire — for he would instantly take hold of the other corner of the map in his left hand, and with the end of his pipe in the other, begin an explanation ».

But once Widow Wadman makes a bolder attack. She wants Uncle Toby to remove what she calls a mote in her eye. This was the subject of a popular picture by Leslie; but Sterne's description is so graphic that he may almost be said to be the author of the picture, and that Leslie painted under his dictation. (See VIII, 24,25.)

You can now see that Sterne has all the qualities that belong to humour as distinguished from the spirit of comedy, with some peculiarities of his own and with a virtue that belongs only to the greatest humorists.

Therefore he was a master for many. Dickens's sympathy for inanimate objects such as old houses was foreshadowed in Sterne's sympathy for an old chaise, which Thackeray did not appreciate. A character like Mr. Dick with his simplicity and his hobby for flying kites, in *Nicolas Nickleby*, reminds us of Uncle Toby.

The *Sentimental Journey* was imitated by dozens of authors in France and in Germany. But all of them, including even Dickens, fall short of Sterne's universality.

He was the complete humorist and he remains so even in his life, of which I should like to say a last word, chiefly on that account.

His life is indeed as full of oddities, of unexpected contrasts as his work itself. A first oddity is that he was a clergyman, in fact, one of the strangest clergymen on whom Old England bestowed her livings and other privileges, though I do not think that he ever had any religious doubts and that he was not sincere when he

preached on miracles, in Paris, before the unbelievers Hume and Diderot.

Another oddity is that he never thought of writing till he was forty-six. Till then, he had spent his life, as he says, « painting, fiddling, shooting »... he might have added, philandering.

As to the last point, we have an amusing letter of his, in transparent latin which his daughter who publishes it, probably did not understand :

Nescio quid est materia cum me (what is the matter with me) *sed sum fatigatus et aegrotus de mea uxore plus quam unquam.*

He gave us the explanation of this : he had too much sentiment !

A more painful contrast in his life was that this great jester was during part of it a great sufferer. He suffered from consumption and in the height of his literary success was struggling with hemorrhage, which sent him to the south of France.

« Worn out scamp » Thackeray calls him. And worn out he certainly was by a complaint which he endured with much courage and good humour.

He was vanquished by it at last and died in 1768, aged 55, quite alone in his rooms above a wig-maker's in Bond Street. He was buried in a suburban cemetery ; then something extraordinary happened, — really the greatest oddity of all.

His body was stolen by certain robbers called « Resurrectionists » and sold to the professor of anatomy in Cambridge, Dr. Charles Colignon.

The discovery, says Prof. Cross, came about by mere accident. The professor of anatomy invited two friends to view the dissection of a nameless corpse which had just arrived from London. The work was nearly over when one of them, out of curiosity, uncovered the face and recognized the features of Laurence Sterne.....

Perhaps I may be allowed, without irreverence to Sterne, to admire this lugubrious epilogue as being terribly « in character ».

One can imagine Dr. Colignon discovering the face and exclaiming like Hamlet : Alack, poor Yorick !

Fancy this great humorist coming back to his own University of Cambridge, perhaps to his own college, by this curic'us back-door, like a ghost, adding to his work this supreme jcke, this extraordinary post-scriptum !

I believe that he never wrote and of course he never did, anything more truly Shandyan.

Ladies and Gentlemen, I hope you will conclude with me that Sterne by his work, by his life and even by his death, is one of the typical humorists of the world, that he deserves to be ranked with them rather than with the novelists of his time and that his name was not an unfitting pretext for ~~examining~~ examining the great literary phenomenon of Humour.

Vérité et "Poésie" dans le droit contemporain

PAR

HENRI ROLIN,

Conseiller à la Cour de Cassation, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université.

(Conférence faite le 23 juin 1930.)

La poésie, d'après le Dictionnaire de l'Académie, est « l'art de composer en vers ».

Prise dans cette acception, la poésie a, certes, peu de rapports avec le droit (contemporain ou ancien). On pourrait dire qu'entre la poésie, dans ce sens, et le droit, — entre la vocation de poète et celle de jurisconsulte —, il existe quelque incompatibilité.

Telle était l'opinion d'un étudiant de seize ans, inscrit vers 1765 à l'Université de Leipzig. Son père l'y avait envoyé, pour apprendre le droit. Il s'y occupait d'une multitude de choses : de dessin, de littérature, du monde qu'il fréquentait, de diverses jeunes femmes, plus particulièrement d'une certaine Käthchen, ou Catherinette... en tout dernier lieu, de jurisprudence. Quelques années plus tard, bien des changements étaient survenus. C'était à Strasbourg qu'il vivait; la demoiselle de ses pensées s'appelait Frédérique; il était, lui, resté le médiocre étudiant, dont la destinée était de ne jamais devenir docteur. Par son exemple, il prouvait le mauvais ménage qu'entretiennent poésie et droit.

Il s'appelait Jean-Wolfgang Goethe.

Mais le terme poésie peut s'entendre en un sens différent, — à la fois plus large et plus profond. C'est encore Goethe, mais vieilli, qui va nous servir à l'expliquer.

Vers la soixantaine, après une existence merveilleusement riche et féconde, quand il approchait des « sommets de la vie », il écrivit ses souvenirs : « Aus meinem Leben ». Il constata l'intervalle qui séparait les faits lointains qu'il cherchait à se remémorer et le récit qu'il tentait d'en faire. La distance entre la matière qu'il traitait, et l'œuvre qui sortait de son cerveau, le frappa. A son livre, il donna pour sous-titre : « Wahrheit und Dichtung », ce qu'on a traduit par « Réalité et Fiction », ou par « Vérité et Poésie ».

Ici apparaît un sens de poésie, qui n'est point particulier à la littérature. La poésie, par opposition à la matière, c'est tout ce que

le génie humain ajoute à celle-ci, quelle qu'elle soit. Le peintre ne se borne pas à copier la nature, il la « poétise ». Le sculpteur, taillant le bloc de marbre, lui insuffle en quelque sorte la vie. Ce sens, où poésie veut dire *création de l'esprit*, c'est le sens véritable, celui que révèle l'étymologie. C'est la ποιησις (de ποιεω, faire) — *ce qui est fait* par l'artisan ou par l'artiste, l'élément *artificiel*, le ποιημα, par opposition à la matière, que fournit la nature.

Ce contraste entre le « donné » et le « construit », entre la « matière » et « l'art », entre la matière et « ce qui est fait » ou *poésie*, ne se retrouve-t-il pas dans le droit, comme dans d'autres manifestations de l'activité humaine ?

La question mérite d'être examinée : peut-être la réponse nous permettra-t-elle de mieux comprendre le droit en général, et, plus particulièrement, certains aspects du droit contemporain.

On admettra assez facilement que la *matière* du droit, ce sont les faits sociaux. Entendons par là certains faits qui arrivent dans la société et naissent d'elle. La question est de savoir si l'esprit humain, ce que j'appellerai la Pensée juridique, sous quelque forme qu'elle apparaisse (dans les coutumes, les lois, les arrêts) prend ces faits tels quels, en s'y soumettant comme ferait un dessinateur imitant la nature. Ou bien l'esprit humain, engendrant le droit, prend-il vis-à-vis des faits sociaux une attitude active ? Les subit-il passivement, ou agit-il sur eux ? Crée-t-il quelque chose ? Vous entrevoyez la possibilité de discerner, dans la législation et la jurisprudence, comme dans les arts au sens étroit, des « manières » différentes, un style réaliste, un style idéaliste.

Evitons les abstractions, qui sont si souvent décevantes. Essayons de nous représenter les choses. Comment le droit a-t-il pu naître ?

Nous sommes à l'âge de la pierre. L'homme habite des cavernes, avec sa compagne ou ses compagnes, et ses enfants « vêtus de peaux de bêtes ». La journée a été mauvaise. On est revenu de la pêche, sans butin. On a faim. La marmaille gémit. — Ah ! l'homme de l'autre caverne, là-bas, a bien de la chance ! Il a pris, lui, plus de poisson qu'il n'en peut consommer. Une idée surgit. L'homme qui a faim possède un hameçon magnifique. Si on l'offrait au voisin, contre du poisson ? Cela ne s'est encore jamais fait. On hésite, on essaie, on réussit. Le troc, invention nouvelle, est né.

C'est un fait. On peut l'appeler social, ou économique.

Est-il juridique ?

Je n'y vois rien de juridique. Il y a des gens qui ont faim et veulent du poisson, préfèrent perdre un hameçon, et manger. C'est tout.

Mais je suppose qu'après l'accord intervenu et la remise du hameçon, l'homme qui l'a reçu, et a dit : « je vais chercher le poisson, dans ma nasse, là-bas, au bord de l'eau » ne revienne pas...

L'homme qui a faim se fâche, son entourage aussi ; ils clament :

« livrez le poisson »... Peut-être des voisins prendront-ils parti pour eux.

Quelque chose s'ajoute au fait social, purement économique, de tout à l'heure. On envisage ce fait, qui n'avait encore rien de juridique, et l'on dit : il faut exécuter le troc qui vient de se conclure, et chaque fois qu'un troc se conclut, il faut l'exécuter. *L'esprit des hommes prend attitude, vis-à-vis du fait social. LE DROIT EST NÉ* (1).

Dites, si vous voulez, que la conscience sociale approuve un fait social. C'est la même chose.

Multipliez les exemples à l'infini. Toujours vous constaterez cette chose *élémentaire*, que chaque fois qu'il y a du droit, l'esprit humain approuve ou désapprouve un fait social (économique ou autre), veut le maintenir, le modifier ou le supprimer. Cette chose mystérieuse qui est en nous, qui conçoit et qui juge, et qui, par conséquent, a un principe d'après lequel elle juge, s'est retournée vers le fait social. Elle l'a considéré et *apprécié*. Retenez, je vous prie, ce point. Il est important. Nous y reviendrons.

La question de savoir si l'esprit humain, dans la genèse du droit, prend le fait social tel quel, et s'y tient, sans y rien ajouter, n'est pas neuve. On s'est déjà demandé s'il y a place, dans le droit, pour quelque chose d'artificiel, pour une « poésie », pour des ποιήματα.

Toute une école, qui a brillé vers le commencement de ce siècle et qui compte encore des partisans, a répondu catégoriquement : NON. On peut l'appeler : l'école du réalisme juridique. Elle a eu pour maître un célèbre professeur de Bordeaux, Léon DUGUIT. On retrouve des vues analogues aux siennes chez le belge Edmond PICARD et surtout chez Jean CRUET, avocat à Paris. Je choisis ces auteurs, parmi beaucoup d'autres, parce qu'ils sont fort connus. Ils ne sont plus de ce monde : leurs noms, leurs œuvres, appartiennent à l'histoire et à la critique.

Voici quelques échantillons de la pensée de Léon Duguit, empruntés à son ouvrage « L'Etat, le droit objectif et la loi positive » (1901) (2).

(1) L'exemple donné est conjectural. Mais ce n'est pas une conjecture téméraire, d'admettre que de pareils échanges *ont dû se produire*, dès l'aurore de l'humanité. On peut se passer de la théorie de « potlatch », que certains accueillent sans sourire.

(2) Il n'est pas question ici, et il est inutile de le souligner, car tout lecteur averti le comprendra, de tous les travaux, si riches en mérites, de L. Duguit. Il a écrit des pages pleines de vues pénétrantes, sur bien des sujets ; il avait du talent, beaucoup d'idées, de la hardiesse d'esprit. Mais sa notoriété a fait accorder trop de crédit à certaines théories décidément aventurées et qui ont suscité de vives et justes répliques. On ne saurait trop conseiller de relire, par exemple, l'étude de BERTHÉLEMY, *Le fondement de l'autorité politique* (*Revue du Droit Public*, 1913), les pages consacrées aux vues syndicalistes de Duguit par ESMEIN, *Eléments de Droit Constitutionnel*, 8^e éd., pp. 46 et suiv., et à sa théorie générale du droit par GÉNY, *Science et Technique en Droit Privé Positif*, t. IV, pp. 159 et suiv.

Dans cette Faculté de droit, comme dans toutes les Facultés de droit, on croit et on enseigne qu'il y a *des droits* (comme la propriété et les créances), *des personnes* (physiques ou juridiques), et, au-dessus d'elles, une personne singulière, appelée *Etat*, dont la volonté nationale est la volonté.

Aux yeux de Duguit, rien de tout cela n'existe. Il n'y a que des *faits sociaux*, tout crus, et, si j'ose dire, tout nus.

Ecoutez-le : « Qu'on prenne les faits tels qu'ils sont et qu'on supprime toutes ces fictions, toutes ces constructions scolastiques » (p. 203). « La vieille notion de lien de droit, de *vinculum juris*, disparaît. Le rapport de droit s'évanouit. Un fait humain, c'est-à-dire un fait provoqué par un acte de volonté individuelle, voilà tout ce qu'il y a » (p. 29).

Les personnes juridiques ? « Pure hypothèse, simple métaphore, fiction, création imaginaire... Des hommes qui ont conscience d'eux-mêmes, qui pensent, qui veulent, qui agissent en vue d'un but conscient, voilà les seules réalités du monde social » (p. 29).

N'y a-t-il pas, tout au moins, parmi ces hommes, une volonté éparse, fondement de la souveraineté et de l'Etat ? — « Mots sans valeur, qui ne servent qu'à voiler la brutalité des faits et l'arbitraire de la force » (p. 255). « De volonté collective, nous n'en voyons point » (p. 37) ; « Ces expressions de volonté collective, de volonté nationale, de volonté sociale sont de pures métaphores » (p. 139). « L'Etat, pour nous, c'est l'homme, le groupe d'hommes, qui en fait, dans une société, sont matériellement plus forts que les autres » (p. 19). « Il n'y a qu'une réalité, des individus qui monopolisent la force » (p. 305).

C'est un livre très amusant... dans son genre, très amusant par son radicalisme, que cet ouvrage de Duguit !

On a souvent comparé le droit à un édifice. Je compléteraï volontiers la comparaison, en ajoutant que c'est un édifice orné de statues. Seulement, tandis qu'aux portails des cathédrales, on voit le Christ, la Sainte-Vierge et des figures de Saints, — les statues du temple du droit s'appellent la Souveraineté, la Volonté du Législateur, les Pouvoirs, les Droits subjectifs, etc.

Si j'use de ce rapprochement, c'est qu'il permet de bien caractériser l'attitude intellectuelle de Léon Duguit. Elle fait songer à ce sous-titre d'un ouvrage de Nietzsche : « Wie man mit dem Hammer philosophiert ». Duguit s'arme d'un marteau. Il crie : « la Souveraineté, l'Etat, les Droits, rien de tout cela n'existe ! » et joignant le geste à la parole, il s'efforce de procéder à un véritable abatage des idoles ou des icônes ; c'est un briseur d'images ; il est, essentiellement, *iconoclaste*.

Son enseignement a l'aspect un peu inquiétant des doctrines qui renferment trop de négations. Le ton seul y est affirmatif !

Jean CRUET, dans un ouvrage bien écrit publié en 1908, s'est surtout attaqué à la notion de *loi*. Le titre de son livre est significa-

tif : « La Vie du droit et *l'impuissance des lois* ». L'idée dominante est que la société vit et s'organise elle-même. Le droit s'élabore « spontanément », sous l'action de forces obscures, des mœurs et de la jurisprudence : l'évolution des institutions juridiques est en quelque sorte incoercible : elles subissent « la pression des faits ». L'auteur cite ce mot de Frédéric-le-Grand à Voltaire : « Le fait, dans le monde, se couvre de droit comme il peut » (était-ce une allusion au partage de la Pologne ?). La loi « est une résultante » ; elle n'est pas « créatrice ». Son rôle normal est de consacrer les faits acquis. Le droit « exprime la société » ; il ne la domine pas, etc.

En résumé, le titre de l'ouvrage est trompeur. Il ne devrait pas porter : « la Vie du droit », car le droit, selon l'auteur, n'a pas de vie propre. Quant à la seconde partie du titre, elle suggère immédiatement cette réflexion : si les lois sont impuissantes, elles sont inutiles. Partant, on doit se demander pourquoi on en fait.

Edmond PICARD était d'un esprit vaste ; il avait de la « sensibilité intellectuelle ». Il fait un peu songer à ces instruments perfectionnés qui, de nos jours, recueillent les ondes traversant l'éther et les amplifient. Dans son « Droit pur », publié en 1899, il avait en quelque sorte pressenti Duguit. Son don d'exprimer les idées, qui flottaient dans l'air il y a trente ans, était extraordinaire. Il le faisait en leur donnant un relief saisissant. Son talent, sous ce rapport, rappelle certains traits du génie de l'auteur de la *Légende des siècles*, qui, lui aussi vibrât à l'unisson de tous les bruits et de toutes les musiques de son temps. La place d'Edmond Picard est, en petit, celle qu'occupe Victor Hugo dans le monde des idées. On serait tenté de l'appeler « le Victor Hugo de la philosophie du droit ». Il a été un puissant vulgarisateur d'idées. Les ouvrages de vulgarisation sont précieux, on y trouve des hardiesses révélatrices, des mots d'enfant terrible. Lui aussi, Picard, conçoit le droit comme quelque chose de passif vis-à-vis des faits sociaux, comme « le miroir » de la psychologie populaire (p. 237) ; les lois *enregistrent* les besoins populaires (p. 152). Le droit, dans ses expressions coutumières, est débarrassé « du jeu des conceptions scolastiques » ; il « plonge ses racines dans le tuf des vraies réalités et — écoutez, c'est délicieux ! — fuse par le débouché des poussées élémentaires » (p. 146). Enfin, nous trouvons la formule définitive : « Un peuple sue son droit. Il le suinte »... (p. 147).

Voilà, véritablement, le dernier mot de l'école réaliste ! et nous voilà aussi loin que possible de la « poésie » dans le droit !

En présence d'une doctrine quelconque, qu'on se propose d'examiner, il faut, d'abord, la bien saisir en elle-même ; ensuite, rechercher comment elle s'est formée dans l'esprit de l'interlocuteur.

La doctrine de l'école réaliste renferme une double thèse, dont l'une considère surtout le passé — et dont l'autre regarde l'avenir.

Le passé nous a légué tout un attirail de « métaphores ». Léon Duguit les déclare *vaines*. — Ce sont, il est vrai, des créations de

l'esprit humain, produit d'un travail séculaire. Mais ces *ποιήματα* ne valent rien. Il faut les supprimer. Il faut débarrasser le droit contemporain de tout cet appareil « scolastique », et le réduire « au tuf des vraies réalités » : il faut dépoétiser le droit.

Ce n'est pas tout. Puisque le droit pousse tout seul (1) et que c'est lorsqu'il « fuse par le débouché des poussées élémentaires », qu'il est le meilleur, — il faut se garder de faire des lois, ou, tout au moins, en faire le moins possible. C'est ce que Cruet, surtout, ajoute aux dires de Duguit, en les complétant.

Comment ces opinions singulières ont-elles pu naître ?

La marche des idées est assez lente. Les enchaînements de réflexions s'y poursuivent, non dans un seul cerveau, mais à travers plusieurs générations. C'est ici le lieu de rappeler la formule admirable de Pascal : « Toute la suite des hommes... doit être considérée comme un seul homme, qui subsiste toujours et qui apprend sans cesse ».

Pour saisir la genèse des idées de l'école réaliste, en France, il faut remonter assez haut, jusqu'à une époque *antérieure à leur premier germe*, jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle. En ce temps, dans la philosophie du droit, l'homme pascalien, qui symbolisait l'humanité pensante, s'appelait DOMAT. Il était intimement convaincu, comme ses contemporains, comme l'avaient été tous ses prédécesseurs pendant une longue série de siècles, que le droit positif est le produit de deux facteurs : la volonté du Prince (ou du peuple), qui légifère, et, d'autre part, le droit naturel, derrière lequel on entrevoit, dans une ombre auguste, la volonté divine.

Le droit était conçu comme un produit de l'activité de l'esprit, ou de l'âme, de la « substance non étendue », subsistant hors du temps. La genèse du droit, telle qu'on se la représentait, n'avait *rien de commun* avec l'activité des choses proprement dites, ou choses matérielles, situées dans l'espace, s'écoulant dans le temps, changeant sous l'action de *causes* : rien de commun avec la nature.

L'histoire des idées, sur ce point, va consister en une série d'efforts pour prouver que la genèse du droit a *quelque chose de commun* avec le cours des phénomènes ; qu'elle lui ressemble même beaucoup ; on ira jusqu'à dire qu'elle lui est *tout-à-fait identique*. A la fin de ce « crescendo », le rôle de la chose pensante devient nul. Elle est absorbée, noyée dans la nature, dans le flux des phénomènes ; elle disparaît sous la masse des choses non-pensantes.

(1) DICEY cite la phrase, souvent répétée, au sujet du droit constitutionnel anglais : « the constitution has not been made, but has grown » : « cette assertion, écrit-il très justement, prise littéralement, est absurde » (*Introduction to the study of the law of the constitution*, 8^e éd., p. 191.) J.-S. MILL s'est exprimé dans le même sens. « Les institutions ne ressemblent pas aux arbres qui, une fois plantés, poussent pendant que nous dormons. A tous les moments de leur existence, elles sont faites, telles qu'elles sont, par l'action de la volonté humaine. » (*Representative government*, p. 4.)

Cet itinéraire se divise en trois étapes, auxquelles correspondent les grands noms, premièrement, de MONTESQUIEU, deuxièmement, de SAVIGNY, troisièmement, les noms des fondateurs de l'école réaliste.

Environ cinquante ans après Domat, l'homme qui symbolisait l'esprit humain, s'appelait Montesquieu. Il apporta beaucoup d'idées neuves, sur différents sujets. Sur celui qui nous occupe (comment se forme le droit), son mérite, immense, est d'avoir répliqué, à ceux qui se bornaient à répéter : « Législateur — Droit naturel » : « IL Y A BIEN AUTRE CHOSE ! ». Par exemple, l'influence des climats, celle de la race, des régimes politiques, des « vertus » qu'ils supposent, etc. Pour dire, le premier, et contre l'opinion commune, cet « il y a bien autre chose », il fallait un grand génie. Pour l'avoir dit, Montesquieu a été l'un des précurseurs de la sociologie... Remarquons-le bien, il ne nie pas qu'il y ait une activité de l'âme, dans la genèse du droit. Mais il y a aussi une activité des choses. Il avait un sens supérieur de l'équilibre des idées. Et puis, tout ce qu'il a dit, il l'a fait entendre dans ce langage parfait, sans lequel, véritablement, les choses ne sont pas dites, et ne portent pas.

Il fut très admiré, mais ne fut pas immédiatement suivi. Il est remarquable qu'en France, de 1748, date de la publication de l'*Esprit des lois*, jusqu'à la Restauration, la théorie générale du droit n'a guère subi de modifications profondes. On continua à répéter : « Législateur — Droit naturel », ou bien « Droit naturel — Législateur ». Ainsi firent encore les hommes de la Révolution... Il est assez aisé d'en apercevoir les raisons : la doctrine traditionnelle avait été celle du Moyen-Age, elle était profondément ancrée dans les esprits ; puis, les idées de J.-J. Rousseau (le *Contrat social* est de 1762) formèrent, en quelque sorte, « barrage ». Enfin, à partir de 1789, on eut d'autres soucis.

Après ce temps d'arrêt, on recommença à penser à la théorie générale du droit. En 1814, l'homme symbolique s'appelait Frédéric-Charles de Savigny. La pénétration rapide de ses doctrines en France fait qu'elles appartiennent à l'histoire des idées dans ce pays.

Son grand mérite est d'avoir réagi contre l'éternelle antienne « Droit naturel — Législateur », en ramenant l'attention sur le droit coutumier et sur le rôle de la conscience collective du peuple, comme génératrice de droit.

Par là, il fit, indirectement, faire un pas à la théorie qui tend à assimiler la genèse du droit à un processus naturel.

La « conscience collective », cheville ouvrière de son système, agit un peu à l'instar des puissances obscures de la nature. Tout au moins peut-elle paraître, à première vue, une force naturelle.

Savigny prépara ainsi les voies à l'école réaliste. En présentant le droit coutumier sous des dehors séduisants, il est en partie responsable de cette inclination de la théorie moderne du droit, à aller, si j'ose dire, « coqueter » avec le droit coutumier.

Après Savigny, l'événement capital du XIX^e siècle, dans le domaine des sciences morales et politiques, c'est l'invention de la sociologie. Elle est née de l'idée, extrêmement féconde (I) que l'homme fait partie de la nature et est soumis à ses lois; que, par conséquent : (II) les sociétés humaines sont susceptibles d'être étudiées, à certains égards, comme une partie de la nature; on est ainsi conduit à penser : (III) que les conceptions et les méthodes, qui réussissent dans les sciences de la nature, doivent également réussir en sociologie.

Or, que nous montre la nature? Des enchaînements de causes et d'effets. Les effets s'y produisent spontanément, sans intervention d'une volonté créatrice. Les phénomènes s'engendrent l'un l'autre, automatiquement. Du moins en est-il ainsi, en apparence.

On peut, il est vrai, concevoir la sociologie de diverses façons et se représenter l'homme comme n'étant que partiellement un élément de la nature.

Mais la pensée est tentante, pour certains, d'aller jusqu'au bout de la conception naturaliste, ou naturiste, et de se représenter l'homme comme un pur élément de la nature, comme soumis, *en tout*, à ses lois.

S'il en est ainsi, se dit-on, de l'homme et des sociétés en général, il doit en être de même du droit. Il doit être un *produit*, un produit de l'activité *des choses*. Il doit naître *comme elles*.

On en arrive, par cette voie, à se représenter le fait social comme engendrant le droit, *directement*, de la façon dont agissent les choses non-pensantes : — comme le vent soulève la vague, comme la pierre tombe, comme du vinaigre, versé sur de la craie, dégage de l'acide carbonique.

Vous tenez, ici, le principe d'où dérive le réalisme juridique.

Du moment que le fait social produit directement le droit, et que celui-ci n'est qu'un autre fait social, qu'il est engendré mécaniquement, nécessairement, — on croira tout savoir quand on connaîtra les deux phénomènes et la loi naturelle qui les relie l'un à l'autre.

Tout ce qu'on pourrait y ajouter serait étranger aux faits matériels, que l'on tient pour renfermer toute la vérité. Ce sera métaphore vaine, « poésie ». Il faut l'écarter. Vous avez l'essence de l'enseignement de Duguit, dans « *l'Etat, le droit objectif et la loi positive* ».

Le droit naissant spontanément et s'adaptant de lui-même aux situations qu'il régit, il est inutile de chercher à créer du droit, de faire des lois. Elles seraient d'ailleurs « impuissantes »; elles sont donc inutiles. Le droit est un « suintement ». Vous avez l'essence de l'enseignement de Cruet et d'Edm. Picard.

Il va de soi que la doctrine de ces auteurs est énoncée par eux avec des nuances : le droit est conçu, tantôt comme plus ou moins distinct des faits sociaux et produit par ceux-ci, mais comme un simple « épiphénomène », tantôt comme s'identifiant avec les faits.

Ces vues sont naturellement accompagnées d'arguments accessoires en abondance. Pour faire accepter la thèse principale, on met à profit le vif éloignement, ressenti par beaucoup, à l'égard de la notion d'un droit naturel métaphysique; on tire parti de la lassitude éprouvée, en présence du mauvais usage, fait par certains, des notions juridiques abstraites, ou en présence des lois mal faites.

Duguit et ses disciples ont aussi emprunté aux savants qui s'adonnent aux sciences de la nature, ou plutôt à certains demi-savants, la croyance que, quand on tient les faits matériels, on tient les réalités dernières, sorte de réalisme naïf, — mais tout cela, c'est l'accessoire.

L'essentiel reste la croyance que le droit se confond avec les faits, ou bien qu'un fait social engendre directement le droit, autre fait social, sans intervention de la psyché humaine, ou, tout au moins, sans son intervention active, celle-ci se bornant à « refléter », à « enregistrer ».

Les thèses essentielles du réalisme juridique se déduisent fort logiquement des prémisses adoptées par cette école.

Seulement, il ne suffit pas, pour qu'une conclusion doive être acceptée, qu'elle soit en harmonie avec des données théoriques, adoptées d'avance; il faut encore qu'elle soit en harmonie avec les faits observables.

En fait, la doctrine de Duguit, en tant qu'il a prêché la destruction des « idoles », l'abandon des notions traditionnelles du droit, est restée livresque, « théorie grise ». « L'arbre d'or de la vie » a verdi et fleuri, comme si cette doctrine n'existait pas. C'est qu'elles sont pleines de sens, les formules antiques! Qui dit « souveraineté », dit *obéissez*; qui dit « droit subjectif », dit *respectez certains intérêts privés* (ceux du propriétaire par exemple, et sa liberté). Partout, dans l'enseignement universitaire, dans les cours de justice, on persiste à attacher de la valeur à ces vieux concepts, à ces créations de l'esprit, à ces ποιήματα ou images idéalisées de réalités sociales, que Duguit traitait de « métaphores vaines ». On s'en sert couramment, imperturbablement. On peut dire que sa tentative, de rejeter du droit l'élément poétique, légué par le passé, de « dépoétiser » le droit, a complètement échoué. La vie, la pratique ont porté, sur cette partie de la doctrine du professeur de Bordeaux, un jugement laconique et terrible: la *prétérition*.

A-t-on cessé de légiférer?

Un historien, s'il était absorbé par l'étude du passé, au point de perdre de vue l'aspect des choses actuelles, pourrait méconnaître le rôle croissant que joue la législation dans le droit contemporain. Beaucoup de choses y demeurent incompréhensibles, si l'on n'a pas noté ce trait: en face des faits sociaux, la « psyché » humaine, aujourd'hui, ne demeure pas inerte. Elle réagit contre eux, plus qu'autrefois. Elle le fait même avec une hardiesse singulière. Le droit contemporain traite la *matière* des faits sociaux avec la déci-

sion primesautière, on pourrait presque dire, avec la désinvolture, d'un grand artiste. Il entre, dans la « manière » de notre temps, plus de *ποίησις* que le droit n'en a jamais contenu. L'idéal n'est plus une législation simplement calquée sur les faits, se bornant à les enregistrer, à s'y adapter : c'est une législation *réformatrice*. L'homme a pris conscience d'un certain pouvoir, qu'il possède, de modifier, avec intention, les arrangements sociaux. La législation est conçue, à certains égards, comme une branche de l'*éducation*. Un âge nouveau du droit a commencé, répondant aux foudroyantes transformations qui bouleversent l'humanité.

A vrai dire, le droit pénal a toujours été, dans une certaine mesure, une *réaction* contre certains faits, antisociaux en un sens, mais de nature *sociale*.

On pourrait relever, dans le passé, bien des signes avant-coureurs de la tendance réformatrice, qui s'est dessinée à l'époque de la Révolution française et n'a cessé de s'accroître depuis.

Dès la première moitié du XIX^e siècle, la répression de la traite des esclaves, puis l'abolition, par voie de législation et par la force, de l'institution de l'esclavage, sont une manifestation frappante de l'esprit nouveau.

Les « lois sociales » ont marqué la seconde moitié du XIX^e siècle.

De nos jours, c'est naturellement dans les domaines où les faits laissent le plus à désirer que les lois s'en écartent davantage et les combattent.

L'œuvre de la Société des Nations, tentative hardie de législation internationale, est un effort pour apporter, aux situations présentes, une certaine amélioration, — dont elles ont terriblement besoin ! Le *mandat colonial* fournit un exemple curieux de la « manière » nouvelle. Ici, le fait brutal, la *matière*, c'est la conquête et le partage, entre les vainqueurs de 1918, de certains territoires enlevés aux vaincus. La création de l'esprit, l'élément artificiel ou *ποίησις*, c'est la notion d'un pouvoir, conféré par la Société des Nations, à l'Etat mandataire, dans un intérêt de civilisation. L'invention est hardie et paraît féconde.

Après le domaine des relations internationales, c'est dans les colonies qu'on rencontre les situations les moins satisfaisantes.

Une grande partie du droit colonial ne correspond pas aux faits sociaux ; il est « en avance » sur eux. Nombre d'institutions, importées dans les possessions d'outre-mer, sont mal adaptées au milieu. Les règles (celles par exemple sur la famille, sur le contrat de travail, etc.) ont un caractère éducateur, idéaliste. Quand l'Inde britannique est rangée parmi les *Dominions* (1919), quand un système de « gouvernement responsable » y est partiellement organisé, qui n'aperçoit le désaccord (on pourrait dire le « décalage ») entre le droit et les faits ? La part de « poésie » est, là, très visible.

Il y a aussi de la « poésie » dans les lois des métropoles européennes. Bien des règles y sont, il est vrai, simplement adéquates

aux situations existantes : c'est ainsi qu'une grande partie du Code civil, malgré la *forme* légale, renferme du droit qui, *au fond*, est coutumier. Mais, en dehors de ces éléments *tralatites*, notre législation tend souvent à créer des faits sociaux *nouveaux*. Par l'instruction obligatoire, elle lutte contre l'ignorance. Par l'organisation de caisses de pensions, de secours divers, en encourageant ou en imposant l'épargne, elle combat l'imprévoyance et la misère. Dans plus d'une contrée, les lois sont agencées en vue de contrôler ou, tout au moins, d'influencer les mouvements de la population, l'immigration, la natalité, etc. Ne dirait-on pas, dans certains cas, que l'esprit des législations coloniales reflue dans les mères-patries, et que les législateurs nous font avancer un peu plus vite, et un peu malgré nous, comme nous faisons marcher les nègres ?

On doit se demander d'où vient cette tendance à faire des lois, nées, en quelque sorte, de l'espérance, et destinées à modeler les faits.

Deux explications sont possibles.

L'esprit humain changerait-il ? Serait-il, plus qu'autrefois, blessé par l'injustice et sensible à la souffrance d'autrui ? Les premières satisfactions obtenues lui en feraient-elles désirer de nouvelles ? lui feraient-elles exiger de nouvelles réformes ? Ce qu'on sait de la psychologie des passions ne contredirait pas cette hypothèse. Mais le besoin de justice semble reposer sur un instinct, fixé dans l'espèce humaine depuis une antiquité immémoriale, instinct, dont le droit naturel n'est sans doute que la formule métaphysique. Qu'une transformation soit survenue dans la nature humaine, sous ce rapport, depuis cent cinquante ans, c'est bien peu vraisemblable.

On serait plus tenté d'admettre que le droit devient plus réformateur, plus *créateur*, parce que les situations de fait sont mieux connues qu'autrefois, parce que la publicité, inhérente au régime démocratique, augmente en quelque sorte la « résonance » à l'intérieur des sociétés humaines.

Mais ne poursuivons pas ces conjectures.

Si je vous ai entretenus de l'école réaliste, de ses origines et des tendances qui prévalent, malgré elle, dans la législation contemporaine, si j'ai procédé à ces analyses de faits et d'idées, c'est que ce point d'appui était nécessaire pour nous élever, par degrés, aux considérations que voici.

Il y a trente ou quarante ans, on consacrait beaucoup de temps à l'examen des controverses entre ce qu'on appelait l'interventionnisme et le non-interventionnisme. En économie politique, et dans une partie de l'enseignement du droit, on pesait les mérites et les faiblesses de ces doctrines, qui avaient leurs partisans et leurs adversaires. Elles servaient de base à certains programmes de partis ou de gouvernements.

Un coup d'œil sur le monde où nous vivons fait aussitôt apercevoir que les choses ont bien changé, que les vues d'autrefois étaient incomplètes.

Aujourd'hui, tous les partis, tous les gouvernements (quelles que soient leurs tendances), toutes les législations (coloniales et métropolitaines) et jusqu'au droit des gens, sont devenus hardiment interventionnistes.

La généralité de ce fait fait soupçonner, immédiatement, que nous sommes en présence de quelque chose de beaucoup plus vaste et de beaucoup plus profond que le succès ou l'insuccès d'une doctrine. En réalité, ce qui se produit autour de nous, c'est une modification considérable dans les idées, bien plus, une conversion de l'esprit humain lui-même, sur un point d'importance primordiale. Comme des voyageurs descendant le cours d'un fleuve, nous devons faire attention — prendre des points de repère aux rives immobiles — pour mesurer le mouvement qui nous entraîne.

L'homme a toujours divisé les choses matérielles ou morales en deux catégories : celles qu'il est contraint de subir passivement, parce qu'elles sont immuables — d'autre part, celles qu'il peut modifier.

C'est un fait connu que les peuples primitifs rangent, parmi les choses immuables, les arrangements sociaux au milieu desquels ils vivent, et les institutions qui reflètent et consacrent ces arrangements.

Cette conviction — du caractère fatal, inéluctable, des institutions et des faits sociaux — est très tenace. Elle est, en somme, restée dominante jusqu'à une époque récente. Souvenez-vous de ce qu'écrivait Aristote sur l'esclavage en Grèce et de l'hésitation de Montesquieu à condamner l'esclavage colonial.

Seulement, depuis un siècle ou deux, l'attitude de l'esprit humain, vis-à-vis des choses sociales, s'est profondément modifiée. On croit beaucoup moins à leur immutabilité et beaucoup plus à la possibilité de les améliorer, de les modeler selon des vues nouvelles, voire de les transformer de fond en comble.

Voilà ce que révèle l'étude des législations contemporaines. On s'aperçoit ainsi que l'esquisse, tracée tout à l'heure, de l'évolution de certaines doctrines, de Domat à Duguit, forme l'avant-plan d'un vaste paysage de faits et d'idées, dont l'horizon bleuâtre se perd dans le lointain de l'histoire. Ce n'est pas seulement de la philosophie naturaliste que dérive la croyance en l'impuissance des lois. Cette opinion trouve un appui secret dans l'antique préjugé — l'un des plus funestes qui soient — qu'il est impossible de rien changer aux arrangements sociaux — fussent-ils iniques et féconds en souffrances. Préjugé funeste, parce qu'il décourage, d'avance, toutes les bonnes volontés. C'est, dans les esprits, le principal obstacle à l'abolition des guerres européennes.

On est heureux de constater que ce préjugé s'est considérablement affaibli, depuis cent cinquante ans environ. La conviction opposée gagne chaque jour du terrain, que loin d'être immuables, les arran-

gements sociaux sont essentiellement modifiables et perfectibles, et même, qu'on peut les modifier, par des « mutations », beaucoup plus vite qu'on ne croyait.

Ce qui se forme ainsi, c'est une *idée du droit*, différente de ce qu'elle a été : l'idée d'un droit qui n'est pas seulement la règle des arrangements sociaux existants, d'un droit qui est aussi destiné à créer des arrangements sociaux nouveaux, d'un droit où il y a beaucoup de *πρόσως*.

Est-il possible de discerner où la tendance nouvelle nous entraîne, — de faire des prédictions ?

Nous sommes, dans nos brèves existences, semblables à des spectateurs entrant au théâtre pendant quelques instants seulement, au cours d'une longue représentation. Nous n'avons pas vu les premiers actes. A peine entrés, nous sortirons. Nous ne verrons pas la fin de la pièce.

Les conjectures que nous formons sur l'agencement de la scène, sur le jeu des acteurs, sur le sens de l'œuvre grandiose et étrange qui se déroule devant nous, voilà ce qu'on appelle « sciences, philosophie »...

Que faut-il augurer des essais, poursuivis partout sous nos yeux, avec tant d'audace, pour modeler la matière compacte, parfois rebelle, dont sont faites les sociétés humaines, — ou pour les retailier à grands coups de ciseau ?

Les visionnaires qui annoncent une refonte prochaine et totale des sociétés, au besoin par le feu, font preuve, sans doute, d'une grande imprudence d'esprit.

Mais — ne l'oublions pas — il y a imprudence égale, à nier les possibilités indéfinies de l'avenir.

En présence des choses sociales, le génie humain, de nos jours, dit : « *Quo non ascendam ?* Jusqu'où n'irai-je pas ? Des peuples barbares des colonies, vivant dans l'ignorance, je ferai des êtres policés, dignes de porter le nom d'hommes. La misère abjecte, je la combattrai. Si je ne parviens pas à supprimer les distinctions de classes, je les atténuerai. La guerre, je la rendrai impossible. » — Qui, parmi nous, serait assez téméraire pour se lever et pour répondre à l'esprit des temps modernes : Non, tu n'iras pas plus loin, tu échoueras !

Ne faisons pas de prédictions, mais soyons optimistes. Réjouissons-nous de ce que la lumière brille encore pour nous — de ce qu'il nous soit donné de regarder le spectacle de l'esprit humain luttant contre l'iniquité, cherchant à mettre dans les faits la « poésie », qui y est si nécessaire, — de ce qu'il nous soit donné, surtout, de prendre part à cette *action*, c'est-à-dire comme dit Henri Bergson : à cette « croissance perpétuelle », à cette « création qui se poursuit sans fin », à cet « effort de l'esprit pour remonter la pente que la matière descend ».

Les sciences physiologiques au cours des cinquante dernières années

PAR

J. DEMOOR,

Professeur de Physiologie à l'Université.

(Conférence faite le 24 juin 1930.)

Bichat meurt en 1802. — Magendie et J. Müller opposent aux spéculations de l'illustre disparu les conclusions de leurs expériences; et, après eux, Claude Bernard, d'un côté, et Du Bois Reymond, Helmholtz, Brücke et Ludwig, de l'autre, enrichissent la physiologie des brillants résultats de leurs recherches de laboratoire.

Intégrant son travail génial dans l'œuvre considérable des expérimentateurs de l'époque, Claude Bernard individualise en 1865 la physiologie générale. Il fait entrevoir l'ampleur de la discipline nouvelle, et justifie la méthode expérimentale qui permet de déchiffrer le « *comment* » des phénomènes de la vie sans se préoccuper de leur « *pourquoi* », en envisageant toujours, exclusivement, « l'inconnu dans le possible ». (Pasteur).

*
* *

La période spéculative a pris fin. L'expérience démontre que les phénomènes vitaux sont régis par les lois de la chimie et de la physique générales. Fischer et ses disciples démontrent comment se synthétisent les substances vivantes aux dépens des corps morts, au cours de la nutrition intime. Se précise ainsi la signification du protoplasma, complexe chimique qui a, dans toutes les espèces, des propriétés équivalentes, et y extériorise les mêmes manifestations énergétiques de la vie.

La structure du protoplasma, très discutée par les morphologistes, intéresse bientôt Klemm, Rhümpler, Roux, Marinesco qui assimilent expérimentalement les aspects anatomiques de l'élément cytologique ultime à des états statiques fugaces d'une matière sans struc-

ture, dont la trame colloïdale, en réponse aux variations extérieures, oriente caractéristiquement ses micelles. — La structure est, en somme, le témoin des phénomènes physico-chimiques qui apparaissent et se transforment dans le milieu; elle caractérise le moment, l'état fonctionnel, qui préoccupe le biologiste. — Siège de manifestations souvent réversibles et se commandant l'une l'autre, le protoplasme permet à l'être d'évoluer ou de régresser, de se détruire en libérant de l'énergie, ou de se régénérer en accumulant et stabilisant des forces.

L'activité des tissus obéit à des lois que les recherches de Pflüger, Rübner, Richet, Voit, Mayer, Schaeffer, Benedict, Terroine, Le Breton, et combien d'autres, définissent et précisent en démontrant par le fait même, l'origine physico-chimique de la vie, énigmatique à première vue, puisque ses caractéristiques fondamentales sont d'une rare constance, alors qu'elle apparaît différenciée à l'extrême au sein du polymorphisme illimité des individus et des espèces.

Cette apparente antinomie fut partiellement expliquée, tout d'abord, par l'étude de l'immunité. Il fut prouvé que les modalités spécifiques des phénomènes déclenchés chez un animal récepteur par un sérum hétérogène, sont dus à des différences humorales, à ce point minimes que seules les réactions biologiques les mettent en évidence (J. Bordet). Les études récentes de Schaeffer et de ses élèves El. Le Breton et Kaiser démontrent d'ailleurs que les protoplasmes ont des caractéristiques chimiques évidentes, et présentent notamment, des « équilibres partiels » dont les « degrés de liberté » sont variables.

Ainsi agissent causalement et réversiblement, expressions de la vie, l'unité dynamique des manifestations harmonisées résultant de la labilité tissulaire, et l'individualité organique de l'être qui persiste au cours des flux et des reflux de l'existence.

*
**

La substance vivante est le siège de réactions rapides ou lentes, dont l'allure servit longtemps à caractériser son essence spéciale. Ces manifestations au mécanisme mystérieux qui résultent, chez les animaux supérieurs, du travail nerveux, représentèrent jusqu'à nos jours, le refuge de la sublime inquiétude métaphysique qui tourmente le chercheur ignorant son ignorance, et évoque la vieille et obsédante chanson du jeune âge, endormie dans ses souvenirs.

Les complexes nerveux, souples et variés, obéissent-ils intégralement aux lois de la physiologie ordinaire? Certaines de leurs expressions n'échappent-elles pas, et n'échapperont-elles pas à jamais, à

l'exploration scientifique ? Ne faut-il pas clamer à leur sujet « l'ignorabimus » solennel que prononça Du Bois Reymond, découragé, et oublieux de ses droits d'expérimentateur ?

Considérons les faits.

Massart et Pfeiffer démontrent que l'irritabilité manifestée par les sensibilités à la lumière, à la pesanteur, au contact, à la concentration, aux substances chimiques, etc... permet l'éveil chez l'infusoire ou l'amibe de réactions aussi importantes pour leur vie que le sont les ripostes des animaux supérieurs, provocatrices d'adaptations qui orientent leur « comportement ». — Les perceptions et les réactions naissent exactement dans les mêmes conditions chez tous les êtres, simples ou complexes; déterminent chez tous la mémoire et la fatigue; et sont uniformément régies par la loi de Wéber-Fechner, qui fut énoncée pour la première fois par les psychologues explorant les sensations humaines. Massart, qui signala ces faits capitaux dans ses études sur la phosphorescence des noctilucques,

les tropismes des flagellates et le phototropisme du *Phycomyces nitens*, pût grouper les conséquences de ces acquisitions dans son travail de 1901 : *Classification des réflexes non nerveux*, dont le titre révolutionnaire à cette époque, évoque l'unité biologique de l'acte réflexe. Le réflexe, riposte organique, expression d'un métabolisme modifié, est, dans son essence, indépendant des structures et des formes de l'être ou de l'organe qui en est le siège.

Je me trouble en vous parlant de Jean Massart. Le brave et grand ami nous a été enlevé il y a cinq ans; le vide persiste immense. — Il fut le premier assistant du laboratoire de physiologie du professeur Paul Héger. — Sa science, son



Fig. 1. — Prof. Jean MASSART.

ingéniosité et son adresse éveillaient l'admiration de ceux qu'il guidait et aidait avec autant d'amicale bienveillance que d'extraordinaire bonne humeur. — Nous fûmes consternés quand il nous quitta. Entraîné par son enthousiasme pour la large nature, il partit à travers le monde, ignorant le danger et la fatigue, naturaliste puissant et heureux. Notre admiration pour lui devait croître toujours. Il revint grand biologiste, physiologiste profond, contemplateur compréhensif de la vie et de tout ce qu'elle comporte.

Professeur de botanique à la faculté des sciences, il resta toujours le travailleur infatigable, et le noble penseur, dont l'existence simple et sereine impressionnait ses amis, et remplissait d'une joie intime et indéfinissable le camarade d'enfance qui vous en parle, dont les yeux se mouillent..., et qui s'excuse.

Pour vous définir le rôle de l'irritabilité je dois vous remémorer une partie importante de l'œuvre de Paul Héger.



Fig. 2. — Prof. Paul HÉGER.

Paul Héger, notre maître, le grand universitaire auquel notre Alma mater, aujourd'hui joyeuse et fière, doit son renouveau, créa le laboratoire de physiologie de notre école de médecine. Tout faisait défaut; son énergie lui permit d'approprier un tout petit local, son ardeur y fit éclore un labeur fécond. Il apportait l'idée et la technique, intervenait efficacement au cours de la recherche par son habileté remarquable, et élargissait la signification

de l'expérience par une critique bienveillante et autorisée. Il était pour les jeunes le guide sûr durant l'exploration, au cours de l'interprétation et pendant toute la période pénible et difficile de la rédaction des résultats. — Professeur éloquent, il enthousiasmait. — Homme de cœur, il devinait et comprenait les heurts de l'existence; il orientait et soutenait ses élèves, dont il aimait à faire valoir les efforts et les qualités.

J'ai passé quarante ans à ses côtés, successivement comme élève,

assistant, chef de travaux et collègue. — J'ai eu le grand honneur de lui succéder dans cette chaire, lorsqu'il prit volontairement sa retraite. — Je lui dois toute ma formation.

Devant ses nombreux amis et collègues réunis dans cette salle j'exprime — vous entendez avec quelle émotion — ma profonde reconnaissance au grand disparu. — Fasse que ma collaboration à son œuvre n'en compromette pas trop les résultats. — Fasse que le souvenir de sa belle et forte personnalité continue à planer dans cette école qu'il a faite, et dont les occupants actuels, je l'affirme, n'oublient pas.

Lorsque en 1869 Paul Héger entra dans le laboratoire de Stricker, la lutte entre partisans et adversaires des théories de Cohnheim était à son apogée. — Le jeune étudiant, dominé par les conceptions cellulaires classiques, s'acharnait à mettre en évidence la membrane du globule rouge; il s'entendit dire un jour par son chef : « ici, ce n'est pas comme chez vous, nous ne mettons plus de paletot aux cellules ». Le mot éveilla son attention, l'aïda à se libérer de ce que ses idées avaient de trop rigide, et lui permit d'aborder, l'esprit libre, l'étude de la circulation capillaire, des propriétés des leucocytes et de l'activité de l'endothélium, qu'il devait poursuivre jusqu'en 1878, époque de la publication de la belle « *Monographie critique et expérimentale sur l'émigration des globules sanguins envisagée dans ses rapports avec l'inflammation* ». Cette œuvre, peu connue, publiée en brochure isolée, et épuisée, définit remarquablement une série de faits nouveaux, qui restèrent très longtemps ignorés, et dont quelques-uns ne furent signalés à nouveau, qu'il y a peu de temps, dans les écrits de Krogh et de Hess. Les idées qui y sont défendues représentèrent le point de départ de nombreuses recherches faites dans le laboratoire de Bruxelles, par Héger ou par ses élèves, sur les activités des globules blancs, les variations de la circulation dans les organes et leurs influences sur l'activité de ces appareils, la fixation des poisons dans le foie, etc...

C'est à Massart que Héger détailla ses premières observations sur les leucocytes, et demanda d'explorer l'irritabilité de ces cellules.

Massart reconnut bien vite ce que cette sensibilité a de spécial et mit en évidence, en collaboration de son ami Charles Bordet, leur chimiotaxisme. Ces expériences eurent un grand retentissement, car elles expliquaient comment la phagocytose, dont l'importance venait d'être signalée par Metchnikoff, peut jouer, exactement et efficacement, son rôle au cours des actes successifs du drame pathologique.

Il fut démontré, en effet, que la modalité réactionnelle du leuco-

cyte change au cours des phases successives de la lutte, et lors de la vaccination et de l'immunisation, et que les différentes catégories de globules blancs possèdent des propriétés chimiotaxiques distinctes.

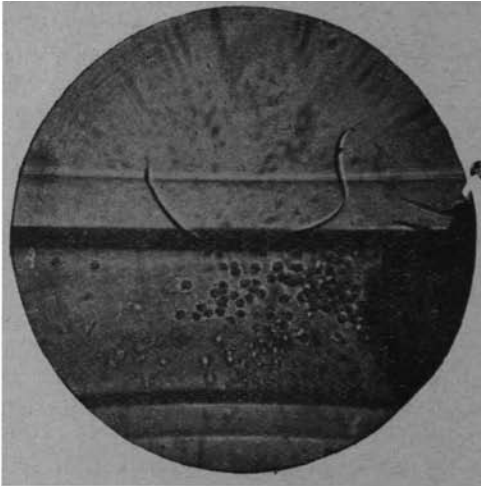


Fig. 3. — *Chimiotaxisme des globules blancs.*
(Exp. de J. Massart et Ch. Bordet).

*Globules blancs accumulés dans un capillaire
rempli de produits microbiens.*

Ainsi se comprennent dorénavant les remarquables adaptations fonctionnelles représentées par les réactions tissulaires de la période d'élimination des microbes envahisseurs, et de celle de la restauration qui lui fait suite.

L'activité des leucocytes et des plaquettes fut mise en évidence, peu de temps après, dans d'autres domaines. Je ne fais que signaler l'intervention de ces cellules dans la coagulation et au cours de la glycolyse. Et je vous rappelle les récentes recherches sur le système réticulo-endo-

thélial, qui actent le pouvoir et l'extraordinaire adaptabilité de ces mêmes éléments.

La grande portée spéciale de ces problèmes ne doit pas nous faire négliger leur intérêt général.

Le leucocyte, libre et mobile, n'ayant aucun rapport morphologique avec d'autres cellules, et uniquement influencé par les humeurs, déclenche donc de nombreuses ripostes en tout identiques aux réactions d'origine nerveuse. Dans ces circonstances, seule intervient son irritabilité propre, stimulée par des excitations d'origine humorale.

Il est ainsi démontré que le système nerveux ne doit pas ses capacités d'extériorisateur des manifestations d'irritabilité, à un pouvoir qui lui est propre, ou à la grande complexité de ses morphologies. Le réglage humoral, dans l'intime des tissus, a une importance énorme et fondamentale.

L'irritabilité, sollicitée et orientée par les humeurs, représente le « déterminant » fondamental des fluctuations de la vie. Ne doit-elle pas, c's lors, être envisagée comme caractérisant la vie? L'expé-

rience répond négativement à cette question. — Au contact d'une solution de carbonate de soude, une goutte d'huile change de forme, pousse des prolongements, et se mobilise. — La lumière d'un tube capillaire rempli d'essence de girofle et plongé dans de l'alcool à 50° tenant en suspension de l'huile de ricin, se remplit rapidement de nombreuses gouttelettes du corps gras. — Beaucoup d'expériences de même ordre pourraient être signalées ici, autant que les énergies de surface qui interviennent dans ces circonstances sont celles qui agissent également dans les expériences biologiques signalées plus haut, ainsi que De Haan le démontrait encore il y a peu de temps. — Ne nous égarons d'ailleurs pas; n'identifions pas ces phénomènes physiques aux manifestations entrevues précédemment, mais affirmons que les forces physiques provoquent des effets identiques dans la matière morte et dans les substances vivantes, et déduisons-en que le dynamisme de l'irritabilité est régi par les changements qui surviennent dans la matière vivante lors de l'excitation.

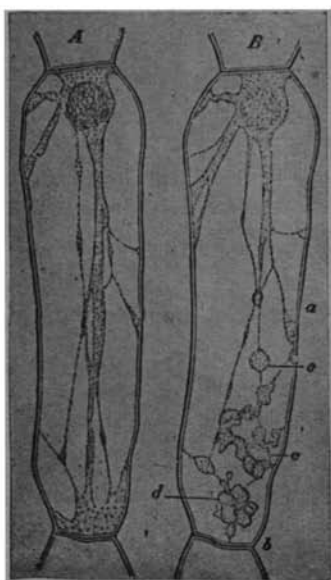


Fig. 4. — Cellule de *Tradescantia*.
A) normale.
B) après excitation (d'après Kühne).

Kühne entrevit déjà cette conclusion quand il constata que le cytoplasme de la cellule de *Tradescantia* répond à la lumière, au choc, aux substances chimiques, à l'excitant électrique, etc., par l'apparition de l'état moniliforme des filaments, l'immobilisation, et la perte temporaire des sensibilités différenciées.

Or les cellules nerveuses des animaux supérieurs présentent les mêmes caractéristiques réactionnelles. Chez le sujet normal, les prolongements des neurones sont uniformément épanouis; tandis que chez les individus endormis à la morphine ou au chloroforme, et chez les animaux hibernants au cours de leur sommeil d'hiver, toutes ces expansions sont moniformes. — Faut-il le rappeler, pendant le sommeil naturel ou artificiel les cellules sont insensibles aux excitants.

Lorsque la cytologie expérimentale, après avoir démontré la labilité structurale du cytoplasma, essaya de trouver dans cette variabilité

la cause du polymorphisme organique et de sa mutabilité fonctionnelle, Kölliker crut pouvoir affirmer que la cellule nerveuse fait exception à la règle. Il ne prévoyait pas ce que la culture des cellules nerveuses isolées devait nous apprendre; il n'entrevoyait pas non



Fig. 5. — *Neurones du cortex cérébral du chien endormi par la morphine.*

plus la possibilité, pour les physiologistes, de démontrer la plasticité du cytoplasma des neurones, et les variations des blocs de Nissl et des neurofibrilles (Dustin).

*
**

Expression changeante des « équilibres partiels » oscillants de la matière, l'irritabilité régit le dynamisme protoplasmique dont l'extériorisation représente ce que nous nommons la vie.

Essayons de le prouver.

Metchnikoff avait reconnu que la nutrition des organismes inférieurs se fait par phagocytose et digestion intra-cellulaire. Il remarqua ensuite que chez la Daphnie, les cellules libres des humeurs, en phagocytant le parasite *Monospora bicuspidata*, protègent l'être contre la mort.

Admirateur des découvertes de Pasteur, il se demanda si les leucocytes des animaux supérieurs n'interviennent pas au cours des infections en détruisant les microbes. Ses expériences démontrèrent qu'il en est ainsi.

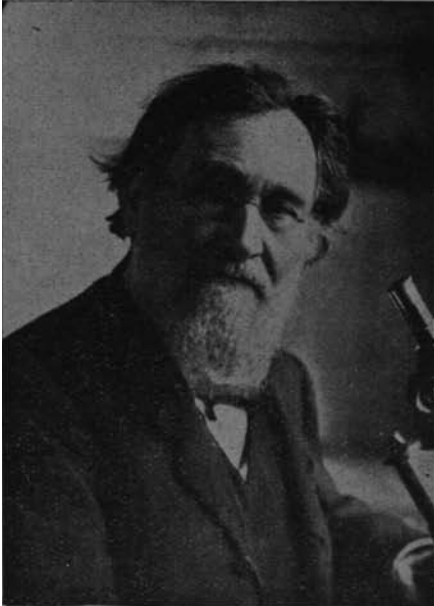


Fig. 6. — Prof. METCHNIKOFF.

De cette manière naît la théorie de la phagocytose qui, malgré son allure assez téléologique, est d'une rare positivité, puisqu'elle est l'expression synthétique de tout ce que nous connaissons au sujet du globule blanc protégeant l'être contre la cellule microbienne.

Cette thèse était destinée à s'élargir bientôt : elle se compléta, en effet, à la suite des importantes recherches poursuivies dans le labora-

toire même du grand maître par son assistant préféré J. Bordet.

Büchner et Fodor avaient signalé la présence dans le sang de substances (alexines) capables de détruire certains microbes. Pfeiffer et Issaëff prouvent plus tard que les microbes disparaissent rapidement dans le péritoine d'un animal préalablement immunisé, grâce au pouvoir bactériolytique des humeurs, sans intervention de la phagocytose. — Jules Bordet confirme le fait qui met la théorie de son maître en défaut, et cherche aussitôt à dépister comment cette propriété naît chez le vacciné. C'est en solutionnant ce problème complexe et d'importance capitale, qu'il jeta des clartés nouvelles dans l'interprétation générale des phénomènes physiologiques, et orienta le travail dans des directions inconnues jusque-là.

Le sang normal contient une alexine qui peut anéantir les microbes, mais dont l'activité reste minime à cause de son inaptitude à atteindre l'ennemi. Bordet prouve que la pénétration des microbes dans un animal neuf fait apparaître une substance nouvelle et spéci-

fique qui modifie rapidement les microbes, en leur donnant la propriété de fixer l'alexine destructrice. Ce corps nouveau, la sensibilisatrice, agissant tout comme le mordant qui entraîne la pénétration d'un colorant dans la fibre d'une toile ou d'une soie, surgit dans l'économie envahie grâce à l'irritabilité de ses protoplasmas et essentiellement à celle de ses globules blancs.

L'intérêt de la découverte s'amplifia quand, guidé par ses idées sur le dynamisme vital, Bordet substitua à la cellule microbienne le globule rouge d'un autre animal, et lorsque ses collaborateurs utilisèrent une cellule quelconque pour éveiller, chez l'être neuf, l'éclosion du corps actif. Les résultats furent ceux qui avaient été prévus : le sang de tous les vaccinés renfermait une sensibilisatrice, ou une substance analogue (anticorps), troublante pour l'agent vaccinateur (antigène).

Il fallait aller de l'avant, car, à moins d'admettre que la cellule vivante est autre chose que le protoplasma, complexe colloïdal dont nous avons parlé, la présence d'un colloïde étranger dans une économie doit y déterminer la genèse d'un anticorps spécifique.

Il en est en réalité ainsi : de nombreuses expériences le prouvent. Une conclusion générale se dégagea dès lors ; elle est d'une très grande importance et intéresse tous les biologistes.

La matière vivante, troublée par la pénétration dans son intime d'un colloïde : colloïde simple, colloïdes associés sans vie, ou colloïdes complexes et équilibrés avec vie, crée des anticorps dont les propriétés sont antagonistes de celles qui caractérisent les substances étrangères.

La riposte de l'organisme ne se produit qu'en présence d'un agent envahisseur hétérogène, dont l'équilibre physico-chimique dérange celui de son protoplasma, et y fait éclore une allure métabolique nouvelle.

Le problème sérologique qui se posa après cette découverte, et qui fut rapidement mis au point, a fait faire à la médecine des progrès dont il est impossible de mesurer actuellement toutes les conséquences. Une technique fut, en effet, dévoilée, qui permet de dépister des maladies infectieuses dont l'existence restait méconnue chez ceux qui en sont atteints ; et parmi elles, avant tout, la syphilis.

Au cours d'une séance académique, notre Collègue le professeur Bayet, dans un discours émouvant, décrivait Jules Bordet au travail, manipulant les tubes dans lesquels l'antigène et l'anticorps syphilitiques réagissent l'un sur l'autre. Il disait : « Il a vu... Le problème est là, résolu... Les deux petits tubes l'attestent, témoins muets de la découverte, témoins chétifs d'un formidable travail de pensée...

» Et parce que ces deux tubes sont là, dissemblables d'aspect, de transparence et de couleur, et que des yeux et une intelligence ont su voir, il y aura désormais sur la terre plus de santé, plus de force, plus de bonheur. Des hommes qui, sans eux, eussent été de misérables malades, fouleront les routes de la vie d'un pas fort et joyeux ; tel artiste, qui eût été une lamentable épave, éblouira le monde de l'éclat de son génie ; l'homme choisira l'épouse sans craindre un avenir troublé et, sur les berceaux protégés, les mères souriront à l'enfant endormi, dans la joie de leur maternité triomphante...

Et ils ne sauront rien... ils ignoreront toujours ce qu'ils auraient pu souffrir, en eux-mêmes et dans leur descendance, si un jour, dans une salle de laboratoire, un savant aux yeux clairs, à l'intelligence active, n'avait pas su voir ce que signifiaient deux tubes dissemblables, teintés de quelques gouttes de sang. »

Je vous ai lu cette page, parce que je ne voulais pas me priver du plaisir d'acter ici l'admiration que suscite l'œuvre de belle clarté, d'immense signification sociale et d'extraordinaire portée scientifique de notre collègue et ami Jules Bordet.

Je m'explique d'ailleurs plus complètement au sujet du dernier point. Au contact de colloïdes d'origine étrangère — et la chose est démontrée également aujourd'hui pour les lipoides — les complexes chimiques de l'individu modifient leur architecture, et prennent des allures nouvelles qui persistent ou disparaissent, et s'influencent réciproquement. A travers les tissus et les humeurs, dont les connexions topographiques, sans signification vitale essentielle, font apparaître des énergies de surface de grande valeur, les réglages, fonctions des équilibres changeants de la matière, entraînent donc la genèse de substances qui harmonisent les fonctions, et permettent à la vie d'atteindre le rendement énergétique élevé qui la caractérise.

Cette conception nouvelle de la vie tissulaire intime changea la pensée scientifique.

Des phénomènes nouveaux, enregistrés dans d'autres domaines, et qui, non compris, auraient pu tomber dans l'oubli, trouvèrent leur interprétation positive et furent le point de départ de développements considérables.

En 1902, Starling et Bayliss, les deux physiologistes anglais dont l'étroite collaboration au cours de leur remarquable vie de travail si féconde, démontraient que la sécrétion périodique du pancréas

n'est pas éveillée par des excitants nerveux, mais apparaît grâce à l'intervention d'une « sécrétine ». Cette substance, élaborée dans l'intestin au moment où le chyme y parvient, pénètre dans le sang porte, arrive ainsi à la glande et excite sa sécrétion. Elle ne peut se rattacher à aucun groupe chimique défini; elle est une « inconnue mystérieuse », qui porte au loin, par la voie des humeurs, l'ordre de



Fig. 7. — Prof. STARLING.

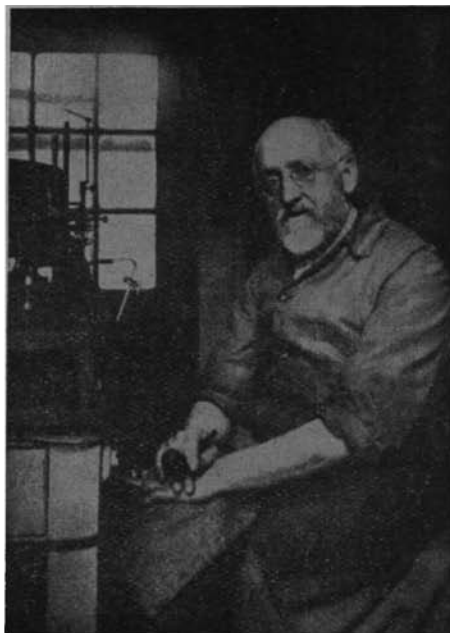


Fig. 8. — Prof. BAYLISS.

la mobilisation sécrétoire, et qui opère tout comme le fait l'excitant nerveux. La transmission, par un agent chimique, du déterminant d'une réaction, n'avait jamais été constatée jusque-là? Le fait est étrange; les observateurs hésitèrent quelque temps. — Mais la démonstration, répétée et complétée, entraîna définitivement la conviction. Les auteurs anglais, avec raison, dénommèrent l'agent actif : **Hormone**.

La découverte eut des conséquences importantes.

Claude Bernard, reprenant l'ancienne idée de Le Gallois, avait signalé ce que représente la sécrétion interne des organes ; mais la science expérimentale avait négligé de poursuivre l'étude de ce problème.

Les chirurgiens, mal documentés par les physiologistes qui envisageaient la thyroïde comme un organe réduit dépourvu de fonctions, s'égarèrent ; et il apparut ainsi, à un moment donné, que l'ablation de cet organe entraîne la mort. Aussitôt de nombreuses recherches systématiques furent entreprises qui définirent les activités endocrines, et mirent en évidence des pouvoirs humoraux comparables à ceux de la sécrétine.

Les documents s'accumulèrent nombreux ; mais leur ensemble, tout d'abord assez diffus, n'acquit son réel intérêt physiologique que lorsque Gley, expérimentateur brillant et critique remarquable, après avoir contribué sérieusement au développement de nos idées par ses recherches et celles de ses élèves, notamment celles de Pézard, insista sur les précautions spéciales que comportent ces travaux, et interpréta les phénomènes de la sécrétion interne conformément aux lois de la physiologie générale. Il rappela, à cette occasion, que Léon Frédéricq, en démontrant que l'activité du centre bulbaire, qui déclenche le mécanisme de la respiration, est éveillée par l'acide carbonique du sang, lui-même expression de l'état équilibré de l'organisme, fut, en réalité, le premier physiologiste qui mit en évidence le rôle et l'importance du réglage humoral.

Cette étude de Léon Frédéricq représente une œuvre capitale, non seulement par les faits qu'elle démontrait, mais aussi par la technique qu'elle fit connaître. La méthode de la circulation croisée imaginée par l'auteur lui permit de réaliser, d'une manière précise, une exploration qui pouvait paraître impossible. Elle fut adaptée ultérieurement à des buts nouveaux, et donna à Tournade et à ses collaborateurs l'occasion de définir les actions de l'adrénaline par la méthode de l'anastomose surrénalo-jugulaire, et à Desomer et Hymans la possibilité d'utiliser la circulation dans la tête coupée pour étudier les mécanismes bulbaires, dont Corneille Hymans poursuit actuellement l'analyse avec grand succès.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de saluer ici, avec respect, et aussi très amicalement, Léon Frédéricq, le créateur de l'Institut de Physiologie de l'Université de Liège, le doyen des physiologistes, le maître de notre école belge, dont « la vigueur physique et intellectuelle saurait faire envie à plus d'un jeune », le grand collègue que nous admirons et aimons tous. et dont la Patrie est fière.

L'intervention du réglage humoral fut démontrée aussi dans les phénomènes métaboliques.

Eyckman avait fait aux Indes Néerlandaises des observations et des expériences intéressantes au sujet de la pathogénie du Béri-Béri. — A Louvain, Wildiers avait étudié l'influence curieuse et énigmatique du « bios » sur l'orientation du métabolisme. — Ces travaux un peu hors cadre, n'eurent pas un grand retentissement ; leur signification resta longtemps méconnue.

En 1911, Funck réétudia les facteurs dits secondaires de la nutrition, et aboutit enfin à la claire notion de l'intervention obligatoire des vitamines dans la nutrition des tissus et le développement.

On a longtemps cherché comment le système nerveux, l'unique appareil de réglage, disait-on, peut réglementer l'individualisation, l'accroissement et l'équilibration des organes au cours de la genèse et de la réparation organiques. — On envisageait une fonction trophique d'origine nerveuse ; mais la preuve de son existence ne fut jamais donnée ; et Sherrington acte nettement aujourd'hui qu'elle n'existe pas. — Mais, par contre, les propriétés des vitamines sont bien définies. Et il est, dès lors, permis d'affirmer que l'orientation des métabolismes tissulaires est obtenue par le jeu humoral complexe de ces agents, qui s'exerce sans collaboration du système nerveux.

*
* *

Que représentent les fonctions nerveuses, étant donné que les anticorps, les hormones et les vitamines stimulent, inhibent et orientent les échanges ?

Aussi longtemps que les fonctions des différentes parties du système nerveux furent essentiellement déduites de leurs morphologies complexes et spéciales, la physiologie devait fatalement aboutir à des interprétations simplistes et souvent fautives. — Le renouveau se manifesta après que Golgi et Ramon Y Cajal eurent démontré l'intérêt majeur des synapses, au niveau desquels se fait l'association des neurones. De la grande œuvre expérimentale de Sherrington, que je ne songe même pas à esquisser ici, se dégagèrent, en effet, par étapes successives, une notion positive du réflexe, synthèse d'activités primaires, dont les variations résultent de la labilité fonctionnelle de ces synapses. — Les curieuses et intéressantes études de Pawlow sur l'allure et l'intérêt des réflexes conditionnels se superposèrent à ces découvertes. — Les conclusions qui se dégagèrent de ce magnifique ensemble de faits, permirent à von Monakow, et à ses élèves, d'interpréter les fonctions psychiques moins schématiquement que le physiologiste l'avait fait jusque-là, et firent naître la théorie dyna-

mique du travail mental, qui reflète admirablement dans la science du fonctionnement cérébral, les données de la physiologie générale.

Le système nerveux central mobilise les activités de tous les appareils du corps. Comment? Les efforts de Gaskell et de Langley apportèrent, en réponse à cette question, énormément de documents et de suggestions.

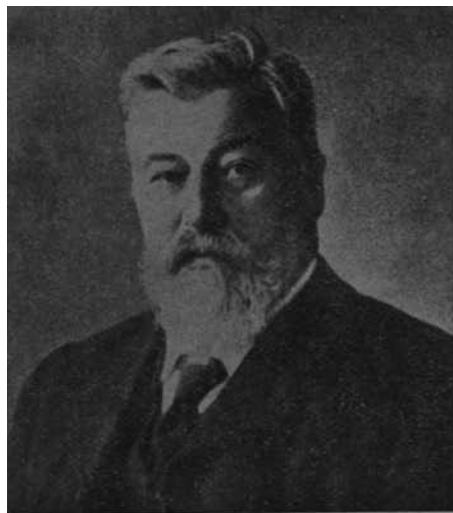


Fig. 9. — Prof. GASKELL.

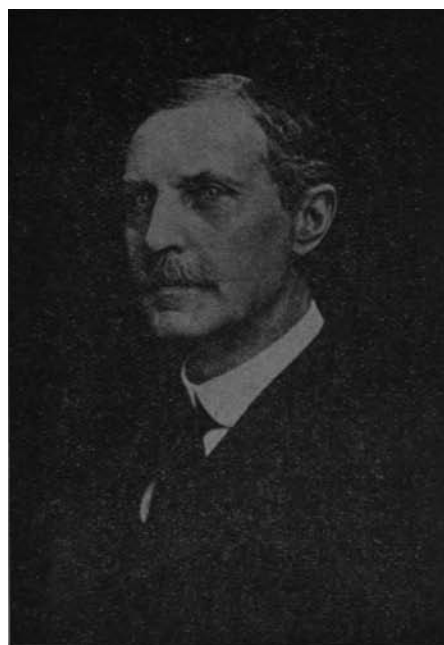


Fig. 10. — Prof. LANGLEY.

Ces deux grands disparus expliquèrent, les premiers, ce que représente l'activité conductrice centrifuge exclusive du système nerveux autonome, qui a son origine dans l'axe cérébro-spinal et se connecte à la périphérie avec les glandes et les appareils à fibres musculaires lisses; et dont les ganglions, dépourvus de toute activité réflexe, servent à éparpiller les effets sur des territoires de plus en plus élargis. Ils attirèrent aussi l'attention sur le rôle de cet appareil dans l'éclosion et l'extériorisation des émotions, fait ultérieurement bien démontré par les recherches de Cannon.

L'exploration du système autonome ramena les physiologistes à la question du réglage humoral.

Quelques faits choisis parmi bien d'autres, vous le prouveront.

La glande sous-maxillaire sécrète lors de l'excitation de la corde du tympan. Mais il est facile de prouver que la coulée de la salive se produit aussi quand, sans que le nerf soit sollicité, le système glandulaire est irrigué avec du sérum de Locke enrichi de salive, ou lors de l'injection d'un peu de salive, ou de son extrait alcoolique,

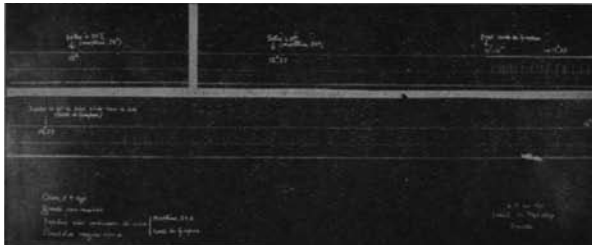


Fig. 11. — *Sécrétion de la glande sous-maxillaire du chien, par :*

- 1) Excitation de la corde du tympan ;
- 2) Passage de salive dans la glande. (Tracé du D^r Guimaraes).

dans l'artère nourricière. En réalité, l'agent salivaire actif, thermolabile et soluble dans l'eau, agit exactement comme le fait la corde du tympan excitée électriquement. La preuve est ainsi donnée, de l'identité d'action d'une excitation nerveuse spécifique et d'une propriété humorale.

Un fait de même ordre fut signalé ultérieurement par Loewi. Le sérum de Locke, retenu dans le cœur isolé de la grenouille durant l'arrêt provoqué par l'excitation du nerf vague, a la propriété d'immobiliser un cœur neuf, en y déclenchant toutes les réactions éveillées par l'activité du vague. Cette expérience de Loewi fut tout d'abord contestée; son interprétation donna lieu à énormément de discussions. Pour obtenir plus de netteté dans le travail, Rylant entreprit des recherches sur le lapin, en s'imposant, pour des motifs de technique que je n'ai pas le temps de détailler ici, de les poursuivre dans des chambres à 35° et à atmosphère saturée d'eau, dans lesquelles peuvent être réunies toutes les conditions nécessaires à une longue et normale survie du cœur et de ses nerfs. Les résultats de ces études furent formels. L'excitation du cœur par l'intermédiaire du vague ou du sympathique, fait apparaître dans les liquides

qui passent par les coronaires du cœur, des « substances mimétiques du vague ou du sympathique », ainsi que les dénomma Hamburger, notre regretté collègue hollandais. — Il en est de même lorsque le cœur, préalablement atropinisé, ne réagit plus à l'excitation nerveuse par modification de sa motricité. Ajoutons que la substance vagale non seulement inhibe le cœur, mais aussi modifie, tout comme le fait l'excitation du nerf, sa conductibilité et sa sensibilité.

Ces faits relatifs à la transmission humorale de fonctions nerveuses



Fig. 12. — Prof. HAMBURGER.

différenciées et à la genèse de substances spéciales actives dans les organes sollicités, aident à comprendre ce que Langley entrevoyait, quand il parlait des « substances intermédiaires », sièges hypothétiques des mécanismes inconnus des explosions réactionnelles consécutives à la pénétration dans un organe, du X représenté par l'activité d'un nerf.

Ils permettent aussi d'interpréter les rapports qui existent entre les activités du système nerveux autonome et les effets des sécrétions internes. Les glandes endocrines élaborent des substances hormonales, et les libèrent dans le sang circulant sous l'influence du système nerveux autonome. Mêlés au liquide nourricier, et ainsi aux

humeurs, ces agents diffusent à travers l'économie, et agissent directement sur les protoplasmés constitutifs des tissus.

L'innervation des glandes endocrines a été beaucoup étudiée. Il est prouvé, notamment, que le même antagonisme existe entre les

fonctions de certaines de ces sécrétions, et les activités des deux groupes nettement différenciés par Gaskell et Langley dans le système autonome. Nombreuses sont les conséquences qui découlent de là, et au point de vue de la physiologie spéciale, et en ce qui concerne le progrès de nos idées relatives à la vie.

Le temps me fait défaut; je ne puis entrer dans le détail. Mais vous savez combien sont passionnants les travaux contemporains sur la thyroïde, l'hypophyse et le pancréas, et les relations qui existent entre leurs activités. L'histoire de la sécrétion interne du pancréas est peut-être la plus intéressante de toutes. Elle fut complètement élucidée par J. De Meyer qui, dès 1910, définit les pouvoirs multiples de cette substance, élaborée par les îlots de Langerhans, qu'il dénomma insuline. Notre collègue n'isola pas chimiquement le corps dont il avait décrit les propriétés biologiques. Banting et Best, en réalisant l'extraction de l'insuline et poursuivant l'étude de ses propriétés thérapeutiques, ont fait une belle œuvre. De Meyer, en dévoilant le mécanisme d'action de ce produit de sécrétion interne, en avait fait une aussi grande.

Le fait est trop oublié pour que nous n'actions pas ici, avec une légitime fierté, la valeur des découvertes du professeur de pathologie générale de notre Université.

Les sécrétions internes, opérant dans les lointains de l'économie, y continuent, en la rendant plus pénétrante et plus généralisée, l'action régulatrice du nerf autonome qui y aboutit, ou y remplacent complètement l'activité de ce dernier quand il y fait morphologiquement défaut. Cette conclusion se dégage de tout ce que nous venons de dire, elle

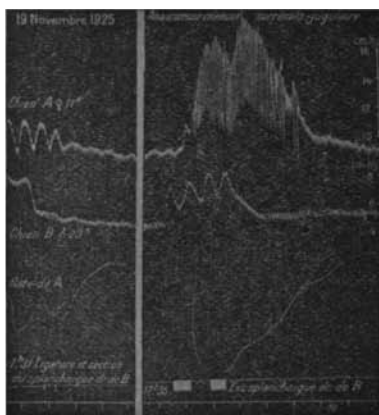


Fig. 13. — Expérience sur l'action de l'adrénaline. — Anastomose veineuse surrénalo-jugulaire. (Tournade).

se trouve admirablement démontrée, en ce qui concerne l'adrénaline, par la belle série d'expériences que nous devons à Tournade.

*
**

La vie de l'animal supérieur n'est pas expliquée par l'ensemble des données que je viens de rappeler.

Nos organes ont, en effet, une grande indépendance fonctionnelle, souvent à ce point importante, qu'isolés ils conservent, très longtemps, les propriétés nécessaires à l'apparition de leurs activités nutritives et de leurs manifestations d'irritabilité. Le cœur, les intestins, l'estomac, les uretères, extraits du corps, continuent à se mouvoir et à sécréter. — Sans doute, ils renferment un système nerveux, d'ailleurs encore peu défini; mais, fait capital, isolés et ainsi soustraits à toute activité réflexe, du moins à toute activité réflexe nerveuse, ils extériorisent leur vie et leurs réflexes. Nous revenons ainsi à la question des réflexes non nerveux de Massart.

Et nous nous engageons dans ce qui fut, et reste encore pour quelques-uns, une grave discussion, celle qui, notamment, sépara les physiologistes en myogénistes et neurogénistes.

Le conflit surgit à propos du travail du cœur, vous le savez. Quoi qu'il persiste encore dans l'esprit de quelques chercheurs, il me paraît sage de l'éloigner de nos préoccupations. Nous ne pouvons pas le résoudre, vu l'impossibilité actuelle de superposer les données expérimentales aux faits contradictoires apportés par les morphologistes. Il me paraît aussi que la bataille fut engagée jadis à propos d'un problème mal posé, et dont la formule est devenue fautive.

Le physiologiste, conscient de la situation, œuvre actuellement en utilisant ses propres moyens. Montrons ce qu'il a mis en évidence.

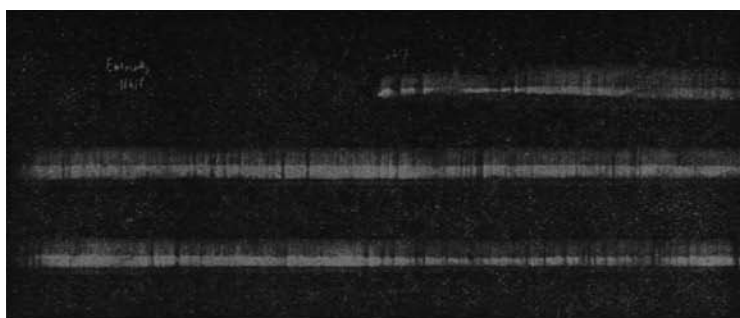


Fig. 14. — Oeillelte gâuche de lapin, isolée, dans liquide de Locke à 37° oxygéné.
Contractions automatiques irrégulières transformées en réactions cardiaques
rythmées par addition de « substances actives ».

Le tissu musculaire du cœur isolé de son satellite le tissu nodal, et tel qu'il existe dans l'oreillette gauche, est le siège d'un automatisme produisant irrégulièrement des contractions variables. Rien ne

peut rythmer ce système contractile si ce n'est l'addition, à son liquide d'entretien, d'une petite quantité d'extrait aqueux ou alcoolique du tissu nodal, renfermant ce que nous nommerons les « substances actives ».

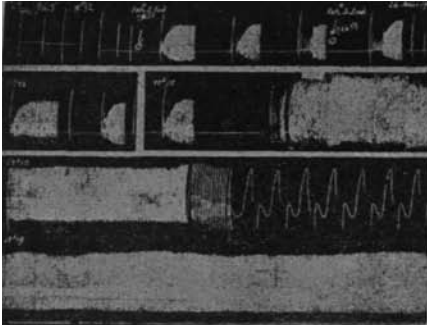


Fig. 15. — Oreillette gauche de lapin, isolée, dans liquide de Locke à 37° oxygéné.

Mouvements irréguliers transformés progressivement en contractions cardiaques rythmées par addition de « substances actives ».

L'expérience prouve d'ailleurs que ces « substances actives » agissent physiologiquement. Eyster et Meek tentèrent, les premiers, de faire l'ablation chez le chien normal, du nœud de Keith, qui est la partie essentielle du système producteur des « substances actives ». L'animal ne résista pas longtemps aux conséquences de l'intervention. L'expérience resta sans conclusion ; Lewis, qui en fit la critique,

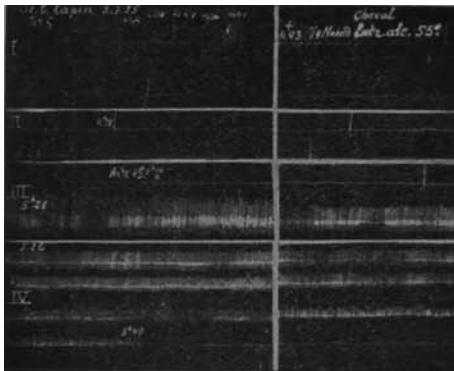


Fig. 16. — Expérience sur l'oreillette gauche de lapin, isolée, dans liquide de Locke à 37°, oxygéné.

Les « substances actives » chauffées à 55°, ne rythment pas l'oreillette, mais lui permettent de battre normalement en présence d'ad énaline.

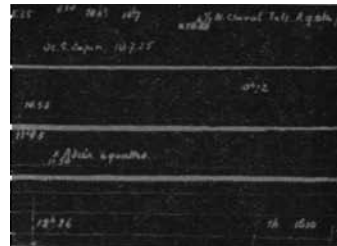


Fig. 17. — Expérience sur l'oreillette gauche de lapin, isolée, dans liquide de Locke à 37°, oxygéné.

Les « substances actives » chauffées à 70°, ne modifient pas le travail de l'oreillette gauche.

la considéra comme une recherche ayant une signification très minime. — Rylant n'hésita cependant pas à la reprendre, et il avait raison ; mais il fallait son habileté pour créer la technique opératoire voulue, et pour l'appliquer et aboutir. — Voici la photographie prise quelques heures après l'intervention : l'animal est sorti de son sommeil ; il est debout, son allure est normale. L'étude électro-cardiographique poursuivie chez de nombreux opérés de l'espèce, démontre qu'immédiatement après l'opération, le cœur travaille au ralenti, et



Fig. 18. — *Chien ayant subi la transplantation du nœud de Keith, six heures après l'opération. (Exp. de P. Rylant).*

qu'il continue à se comporter de la sorte pendant des mois et des années. Rylant compléta ses recherches ; il greffa le nœud extrait dans différentes régions de l'oreillette droite d'un autre chien préalablement privé de son propre nœud ; dans d'autres cas, il greffa le nœud du cœur d'un animal dans l'oreillette droite d'un animal d'une autre espèce. Ces brillantes opérations permirent de démontrer que déjà huit à dix heures après l'opération, le greffon, qui n'a encore contracté aucun rapport morphologique avec les tissus dans lesquels il a été fixé, fait sentir son influence sur le travail du cœur ; qu'il continue toujours à agir normalement s'il reste en vie ; qu'au contraire, son action se dissipe progressivement au bout de vingt à vingt-huit jours si la résorption se produit, comme c'est fatal lorsqu'il s'agit d'un hétéro-greffe.

Comment expliquer le pouvoir régulateur immédiat du greffon sur

l'ensemble du cœur, sinon par l'action humorale des « substances actives » qu'il élabore? Le doute ne peut d'ailleurs plus exister à ce sujet depuis que Deloyers a prouvé qu'une région quelconque de l'oreillette gauche acquiert, sous l'influence localisée des « substances actives », toutes les activités d'un nœud de Keith dominant l'autre partie de cette oreillette, tout comme dans le cœur normal, le nœud de Keith de l'oreillette droite en impose à l'ensemble des deux oreillettes.

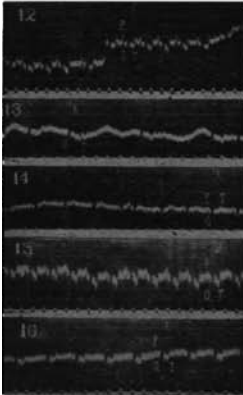


Fig. 19. — *Electro-cardiogrammes du chien ayant subi la transplantation du nœud de Keith*

12 ; avant l'opération.

13 ; immédiatement après : rythme tawarizien.

14 ; 24 heures après : rythme coronaire.

15 : 48 heures après : rythme sinusal régulier dû au greffon.

16 ; après 38 jours : dégénérescence du greffon (rythme coronaire). (P. Rylant).



Fig. 20. — *Oreillettes droite et gauche de lapin, dans liquide de Locke à 37°, oxygéné.*

Effets de l'addition des substances vagues au liquide.

L'admirable rythme fonctionnel du cœur qui se poursuit au cours de toute l'existence est donc l'expression d'un réglage humoral pur.

En modifiant les modalités de son travail, le cœur s'adapte aux nécessités organiques générales. Les phénomènes nerveux, éveillés

par les excitations les plus variées, sollicitent son activité par l'intermédiaire des nerfs vague et sympathique.

Nous avons déjà dit que lors de l'excitation des nerfs extrinsèques du cœur, des substances nouvelles se forment dans la trame de l'organe, substances qui sont capables de faire éclore dans un cœur neuf les réactions qu'y provoque l'excitation de ces mêmes nerfs. — Les tissus cardiaques se trouvent donc sous l'influence simultanée de ces « substances mimétiques des nerfs vague et sympathique » et des « substances actives » dont nous parlions antérieurement; le double réglage crée le bel équilibre balancé dont Clarke a défini récemment la remarquable signification énergétique.

L'exploration approfondie de ces phénomènes prouve que les « substances actives » ne déterminent aucune fatigue, ne modifient pas la chronaxie, et éveillent des conséquences métaboliques conservatrices des équilibres fondamentaux du protoplasma; tandis que les substances mimétiques du vague et du sympathique provoquent l'épuisement, changent la chronaxie en plus ou moins, et altèrent le travail tissulaire en troublant les équilibres secondaires de la matière constitutive.

Ces caractéristiques différencient nettement les deux groupes de phénomènes de la vie, mais elles actent également qu'un seul et même mécanisme profond préside à leur éclosion.

L'expérience a parcouru un long chemin, riche en détours, pour aboutir à la grande voie ouverte vers l'avenir. — Elle a apporté des preuves; et il nous paraît dès lors impossible d'opposer encore, dans l'interprétation de la vie, les phénomènes de l'irritabilité à ceux de la nutrition.

Ces deux espèces de manifestations, étroitement associées, ne sont pas d'essence différente, il est fautif de faire intervenir une propriété



Fig. 21. — Cœur isolé du lapin, irrigué avec du liquide de Locke.

Effets identiques de l'excitation du nerf vague et du passage du liquide vagal dans les vaisseaux coronaires.

d'excitabilité pour expliquer les uns, quand on juge inutile de faire appel à une puissance équivalente pour apprécier les autres.

*
**

Cette rapide évocation de nos conceptions physiologiques serait fautive, si je ne signalais pas que le physiologiste, compréhensif de la pensée de Cl. Bernard et de Ludwig, se préoccupe, avec un intérêt toujours grandissant, de ce que la maladie lui apprend. — D'aucuns, considérant la clinique comme une science mineure, craignent cette tendance et ne conçoivent pas que les deux disciplines puissent se compléter. — Je ne suis pas de ceux-là; et c'est pourquoi notre maison nouvelle, en rapport direct avec l'hôpital, et ayant sa signification profonde très affirmée, me convient. Son atmosphère ne sera pas différente de celle de la chambre des souffrants : dans nos laboratoires, vibrera, émouvant, l'écho de la douleur; et surgira, réconfortante, l'image estompée du sourire — combien doux — de celui qui renaît à la vie. — Notre labeur tonalisé au contact du concept clinique fait de science, d'énergie et de bonté, sera amplifié et facilité. Il sera sollicité par la passion et de la vérité et de la charité.

Au carrefour des sciences, la médecine se dirige comme un art, disait, récemment, le physiologiste André Mayer.

Cet art, que tous ceux qui souffrent ou désespèrent appellent à leur secours, expression synthétique des perceptions et des compréhensions pénétrantes du médecin placé au vrai centre d'exploration des humains, trouve dans la science de la vie, de la vie de l'homme et des hommes, ses premières et fondamentales assises.

Faisons tout pour que nos conceptions physiologiques, de vérité toujours croissante, donnent de l'existence une vision intégrale, et évoquent dans l'esprit et le cœur de ceux qui en ressentent les vibrations multiples, le respect du vrai, l'admiration du beau, et la passion de l'effort et du dévouement.

*
**

Vous admirez, Mesdames, Messieurs, le magnifique bronze de Dillens, fixé là, dans la pierre. Il fut offert au grand maître Paul Héger, par ses élèves et ses amis, lorsque son premier laboratoire émigra dans le bel institut, élevé par le puissant penseur Ernest Solvay, parmi les arbres et les fleurs du Parc Léopold. — *Il représente, dans cet auditoire, un passé qui se continue.*

Lorsque Dillens nous eut accordé sa collaboration, il resta quelques jours parmi nous. — Il comprit...

Son œuvre symbolise sa pensée, qui est aussi la nôtre, et celle de notre science.

Le vieillard tient en main un cœur qui bat. — Son attitude calme, son front réfléchi et son œil profond et scrutateur disent ses méditations et affirment ses ignorances et ses connaissances. Ses incertitudes éveillent l'espoir qui entraîne la quiétude : le savoir ira s'élargissant.

La vie l'englobe; il l'admire : la fougère se déroule, les fleurs s'ouvrent, sur la branche les oiseaux causent et gazouillent...



Fig. 22. — Bronze de Dillens.

Vous lisez avec moi les vers martelés par Emile Verhaeren, le grand camarade qui vivait alors parmi nous.

*Hélas ! quels temps versés au gouffre des années,
Et quelle angoisse, ou quel espoir des destinées,
Et quels cerveaux chargés de noble lassitude,
A-t-il fallu pour étayer un peu de certitude.*

Le verbe glorifie l'effort évocateur de travail, du travail toujours renouvelé qui conduit et enchante le physiologiste créateur d'un peu de certitude.

*
* *

Aux protecteurs de la science, aux amis d'Amérique et d'ici qui, confiants en notre travail, ont créé le beau centre d'étude dans lequel vous vous trouvez, je dis merci. — Merci à tous.

Les sciences morphologiques depuis trente ans

PAR

A. BRACHET,

Professeur d'Anatomie et d'Embryologie à l'Université

(Conférence faite le 24 juin 1930.)

Avant d'aborder l'objet de cette conférence, je tiens à m'associer de tout cœur à l'hommage que l'Université de Bruxelles et la Faculté de Médecine ont rendu, hier et ce matin, à la Fondation Rockefeller de New-York. C'est à elle que nous devons les installations que vous avez admirées. Nous l'en remercions et c'est en pleine conscience des devoirs impérieux que cette intervention nous impose que, dès la fin de ces fêtes inaugurales, nous nous remettons au travail pour le progrès de la science et le perfectionnement de l'enseignement. Je n'oublie pas cependant que le nouvel Institut d'Anatomie a été érigé en remplacement d'un autre, plus modeste et moins bien équipé sans doute, mais où, pendant trente-cinq ans, on a fait de bon travail. L'Université le devait à la Ville de Bruxelles et à Raoul Warocqué dont il portait le nom. Raoul Warocqué n'était pas un homme de science mais bien un grand homme d'affaires, profondément attaché à notre Maison qu'en diverses circonstances et dans des moments difficiles il a généreusement assistée. La reconnaissance que nous éprouvons pour nos nouveaux bienfaiteurs ne doit pas nous faire oublier celle que nous devons aux anciens, à ceux qui ont permis à la Faculté de Médecine de Bruxelles de faire ses premiers pas dans la voie de la recherche désintéressée.

Le titre de cette conférence m'obligeait à parler ici du développement des sciences morphologiques durant ces trente dernières années. Mais l'évolution d'une science ne se fait pas en ligne droite; elle s'accomplit par saccades, avec parfois des reculs apparents. Les idées développées puis périmées, les faits mis en vedette d'abord puis déclassés, n'ont encore aucun intérêt historique après un si court recul du temps, aussi n'est-ce pas l'histoire de ces trente ans que je veux développer devant vous, mais plutôt son aboutissant actuel, les conséquences qu'elle a eues plutôt que ce qu'elle fut. En un mot, ce qu'il faut mettre en lumière c'est ce que trente ans de travail, de recherches ardues, ont créé dans l'esprit de ceux qu'intéressent les sciences morphologiques, la façon dont des questions, aussi vieilles que la Nature elle-même, se posent aujourd'hui pour eux, les solutions partielles et probablement transitoires qui y ont été données, les voies dans lesquelles il semble que la recherche puisse être féconde.

La morphologie est, par définition et par étymologie, la science des formes. Tout être vivant a une forme étroitement déterminée; cette forme est d'abord celle de ses contours extérieurs, de la place qu'il occupe dans le milieu où il vit et dont il ressent l'influence constante. Mais il a aussi des formes intérieures puisqu'il est formé d'organes groupés en systèmes, harmonieusement associés en un tout, car l'être vivant est un. Eux aussi ont leur forme définie et sont construits par l'assemblage d'éléments plus petits, termes ultimes de la vie — nous les appelons cellules — conformés également suivant des règles d'une merveilleuse précision. La forme et la vie sont donc indissolublement unies: il est probable qu'il n'y a pas de « matière vivante » au sens chimique du mot; la vie n'existe qu'en des êtres et elle leur impose forme et structure.

Il s'agit maintenant de bien définir la position des êtres vivants, ou plus exactement des individus adultes qui constituent le champ de l'histoire naturelle, par rapport à la vie comprise dans son sens le plus large. Exprimé sous une forme simple, cela veut dire que tous les individus vivants (du groupe des Métazoaires en tout cas) naissent, passent par une période d'état, puis meurent, tandis que la vie est un phénomène continu, sans doute depuis son apparition sur le globe: la mortalité individuelle semble s'opposer à la continuité de la vie.

On peut lever cette opposition apparente de diverses façons. Je ne mentionnerai que deux des interprétations possibles, parce que ce sont celles qui cadrent le mieux avec les faits connus, encore qu'à des titres divers. Dans tous les cas, la continuité de la vie est assurée par une lignée germinative, mais que l'on peut considérer elle-même comme discontinue ou comme continue; dans le premier cas, le germe d'où naît un individu d'une espèce quelconque disparaît tout entier dans un travail constructif auquel il se livre et c'est l'individu qui tôt ou tard, mais généralement quand il est arrivé à sa période d'état, reforme dans son corps de nouveaux germes; ceux-ci, une fois libérés, recommenceront le cycle. Dans ces conditions, la continuité de la vie, dans chaque espèce animale ou végétale, serait assurée par une série cyclique de deux états se répétant indéfiniment: un état germinal et un état individuel, qu'on pourrait représenter graphiquement par une succession régulière d'ondulations.

Mais il peut aussi en être autrement et mes sympathies personnelles vont à une manière de voir très différente tant en fait que par les conséquences théoriques qu'elle entraîne. Dans cette interprétation la lignée germinale non seulement établit la transition entre individus successifs, mais est réellement continue et assure comme telle la continuité de la vie. Cette lignée, qu'on pourrait représenter par une ligne horizontale, subit des périodes cycliques d'accroissement, de multiplication, formant comme des sortes de nœuds et pendant lesquelles elle se loge dans un vêtement qu'elle construit elle-même, qui la protège, assure son existence et sa

prolifération. Ce vêtement c'est l'être individuel, qui se flétrit et périt quand il a accompli son rôle; et alors le germe dont il est issu se continuera dans de nombreux germes issus de lui-même et dont chacun pourra subir une évolution analogue à la sienne. La vie individuelle est donc un épisode de la vie germinale, épisode formidable par ses conséquences puisqu'il est la cause de l'existence des êtres vivants dont se compose la nature et dont l'humanité est un cas particulier. Je disais tantôt que certains faits plaident en faveur de cette conception que j'expose ici sous une forme entièrement schématique; l'observation a démontré, dans des cas qui se font de plus en plus nombreux, que dès que le germe entre en développement, et parfois même avant, l'ébauche des germes de la lignée vivante est déjà localisée, comme mise en réserve. On trouve, dans bien des cas, les cellules génitales du cycle prochain en train de se préparer, de s'isoler, avant que tout autre organe du corps ait pu se constituer.

Quelle que soit l'interprétation que l'on choisisse pour se rendre compte de la pérennité de la vie et de la mortalité individuelle, il n'en est pas moins vrai que la forme épisodique que revêt l'élément germinal pour se perpétuer et se multiplier est l'objet essentiel de la morphologie et de la physiologie; qu'il est pour nous, qui cherchons à scruter les énigmes de la nature, le fait capital, celui qui donne un sens à la vie, qui la représente sous les aspects les plus simples comme les plus complexes; il est la cause première de notre existence.

Dès lors la question se pose impérieusement de savoir comment, sous l'influence de quels facteurs, à l'aide de quels moyens, un germe construit un être nouveau, avec tous les caractères qu'il aura dans son état adulte. C'est, je crois, l'une des énigmes les plus troublantes de la biologie que soulève cette question. En effet, laissant de côté ici l'aspect historique de la biologie, la recherche des origines de la vie sur notre globe, des formes qu'elle a revêtues au cours des temps, des modelages successifs qu'ont subi les êtres pour devenir ce qu'ils sont actuellement, nous voyons tous les jours sous nos yeux des germes se développer et édifier des individus nouveaux. N'est-il pas évident que le germe alors, par la vie qui est en lui, construit, crée en quelque sorte pour assurer sa permanence, des organes, des tissus, des formes intérieures et extérieures avec leurs fonctions. La vie se montre alors à l'apogée de sa puissance puisqu'elle est constructive; plus tard, chez l'être adulte où la physiologie l'étudie, elle est devenue conservatrice; elle ne tend plus qu'à maintenir l'édifice achevé jusqu'à ce qu'elle en disparaisse par la mort.

Ce chapitre de la biologie, s'il ressortit toujours des sciences morphologiques, doit prendre une place à part; il a pour objet, moins la morphologie elle-même que la morphogénèse et celle-ci est en réalité une fonction spécifique du germe en action qui s'ajoute, mais avec des caractères propres, à toutes celles qui sont

l'attribut général de ce qui vit : respiration, nutrition, sensibilité, etc... C'est à l'étude de cette fonction que l'embryologie s'est attachée depuis une trentaine d'années et je voudrais ici énoncer quelques uns des résultats principaux auxquels elle a abouti.

La transformation d'un germe — j'emploie à dessein ce mot vague mais j'entends en réalité l'œuf fécondé — résulte dans le langage courant des embryologistes, de son développement. Que faut-il entendre par là ? Ce développement n'est-il que la croissance pure et simple de dispositions préalables dissimulées dans le germe, ou bien est-il plus que cela, une construction de formes et d'organes aux dépens de matériaux infiniment plus élémentaires composant la substance de l'œuf ? La science moderne a démontré l'exactitude de cette seconde éventualité et les recherches qu'on lui doit pour en arriver là et dont je ne puis donner ici qu'un résumé sommaire, constituent un des plus beaux monuments dont la biologie puisse s'enorgueillir.

L'œuf fécondé est, tout le monde le sait, une cellule : anatomiquement elle n'est pas très différente d'une cellule ordinaire et en possède tous les constituants essentiels. Elle est toujours, il est vrai, une très grosse cellule, dans laquelle le microscope décèle des enclaves nombreuses et fort diverses. Parfois, on y voit des différences régionales dans l'aspect, la constitution, la quantité des substances qui composent le corps cellulaire — le cytoplasme —. Ces différences, quand elles sont visibles extérieurement peuvent être pour l'observateur et pour l'expérimentateur des points de repère précieux, mais rien dans leur constitution ne permet de préjuger de leur signification ou de leur valeur morphogénétique. Quoi qu'il en soit, l'œuf est toujours hétérogène : il est anisotrope et les différences régionales plus ou moins visibles ou masquées qu'il présente ont la valeur de ce qu'on appelle habituellement des localisations germinales. Cela veut dire que chacun de ces territoires est destiné à donner naissance, par un enchaînement de processus toujours plus compliqués, à une partie déterminée et toujours la même du corps de l'embryon et par conséquent de l'organisme adulte. Sa destruction totale, par un procédé expérimental quelconque, inhibe entièrement la formation de cette partie. L'œuf est donc, par sa constitution matérielle, une mosaïque de zones dont les potentialités sont strictement déterminées. Cela ne veut pas dire qu'il ne soit formé que de pièces simplement juxtaposées ; il reste un tout, comme l'organisme adulte en est un ; ces pièces sont dans un état de dépendance mutuelle, associées entre elles dans une fonction d'ensemble et cette association est elle-même l'un des chapitres les plus intéressants de l'embryologie causale ; elle reste pourtant assez lâche, dans les cas bien choisis, pour que les propriétés spéciales des parties puissent être facilement mises en évidence.

Une localisation germinale est donc l'ébauche primaire, matérielle et dynamique, d'une partie déterminée du corps. Elle n'est pas cette partie en raccourci et il faut bien insister sur ce point ; son dévelop-

pement ne sera pas un simple épanouissement d'organes tout formés; il sera une véritable construction progressive de ces organes, préluant à leur croissance grâce à un travail intérieur que la nature du substratum primitif oriente dans une voie déterminée et dont le résultat final est fixé par lui. Ainsi défini, le développement d'une localisation germinale et par conséquent du germe tout entier, n'est pas une évolution, c'est une épigénèse, c'est-à-dire une construction progressive; il est même orthogénétique, car la voie qu'il doit suivre, la succession des étapes qu'il parcourt, ne dépendent pas du hasard ou de circonstances contingentes, mais bien des lois qui régissent le processus et de la nature des matériaux qu'ils mettent en œuvre.

La question de savoir d'où viennent ces matériaux est sans doute de première importance et je n'ai pas besoin de dire qu'elle n'est pas résolue. Ce qui paraît certain, c'est qu'ils n'existent pas, en tant que tels, dans l'oogonie primaire, qui est la cellule souche, toute la lignée germinale; c'est pendant que cette cellule souche toute petite à l'origine, grandit pour devenir l'ovule prêt à être fécondé, qu'ils sont fabriqués par le métabolisme intense qui caractérise cette période de l'oogénèse appelée communément la période de grand accroissement. Nous n'en savons pas davantage mais cela suffit cependant pour qu'on puisse dire que l'ontogénèse ne commence pas après la fécondation, comme on le croit habituellement, mais bien avec cette période de grand accroissement au cours de laquelle se construisent les matériaux des localisations germinales.

Ainsi donc, le germe — l'œuf arrivé au terme de sa croissance et fécondé — est hétérogène et composé de territoires ou de zones à potentialités spécifiques. Cette hétérogénéité originelle est-elle de nature qualitative ou quantitative seulement? On a certaines raisons de penser que les différences dans la composition *initiale* des localisations germinales d'un germe sont en réalité minimes et de nature quantitative plutôt que qualitative. Je veux dire par là que les localisations sont des complexes de substances qui, probablement identiques dans toutes, ne s'y trouvent pourtant pas dans les mêmes rapports de proportionnalité ni, par suite, dans les mêmes conditions physiques (dispersion, tension, concentration, état électrique, etc...). Ces différences quantitatives à l'origine suffisent à assurer une grande diversité dans l'intensité, dans la vitesse et peu à peu dans la nature des réactions qui commenceront à se dérouler dès la mise en marche du développement proprement dit. Cette diversité ouvre un monde de possibilités et, très rapidement, le travail ontogénétique aura créé des différences qualitatives qui iront s'accusant de plus en plus; la mosaïque purement dynamique du début ne tardera pas à faire place à une mosaïque matérielle, prélude de la mosaïque structurale des organes et des régions du corps.

Examinons maintenant de plus près le développement qui s'engage et analysons quelques unes de ses particularités. Nous ne pourrions le faire ici que brièvement, nous bornant à exprimer le sens général des phénomènes, tel qu'il nous paraît se dégager de

l'état actuel des connaissances scientifiques, et en évitant, dans la mesure du possible, d'entrer dans les détails descriptifs.

Un premier point, qui semble bien acquis est qu'il existe entre les localisations germinales une certaine hiérarchie. Je veux dire par là qu'il en est qui sont subordonnées à d'autres qui émergent et semblent se placer au premier rang. C'est l'ordonnance même de leurs différenciations qui permet de les classer ainsi. Les localisations de premier rang sont dites à différenciation spontanée, ou autonome, c'est-à-dire que le travail interne qui s'accomplit en elles n'a besoin pour s'engager d'aucune influence extérieure. La localisation, dès qu'elle est constituée a en elle-même tous les rouages nécessaires pour subir sa destinée ou tout au moins pour mettre en marche les processus nécessaires. Les autres, subordonnées, sont dites à différenciations provoquées, ce qui veut dire que si leur destinée est également inscrite dans leur composition matérielle et dynamique initiale, le travail constructif qui la réalisera a besoin d'être déclenché par une impulsion venue du dehors, ou plus exactement venue des localisations environnantes.

Cette notion que l'expérimentation a mise en lumière montre bien, par la définition élémentaire qui vient d'en être donnée, que le germe, malgré l'hétérogénéité de ses parties, forme néanmoins un tout et que le travail de l'ontogénèse est, en fin de compte, une synergie.

A côté de ces propriétés différentielles, les localisations germinales en possèdent d'autres qui leur sont communes à toutes. Chacune d'elles, et par conséquent le germe entier que leur assemblage compose, est un système orthogénétique dont la fin est déterminée dès sa constitution même et dont les pouvoirs sont limités à la fois qualitativement et quantitativement. Si par exemple on enlève, par excision ou par tout autre moyen, une portion — pas trop grande — du matériel initial d'une localisation importante, la marche normale des différenciations peut ne pas être troublée; les organes auxquels elle doit donner naissance se constitueront, sans déformation appréciable, mais ils seront plus petits et leur taille sera proportionnelle à la quantité de matériel que l'expérimentateur a laissée en place. Et cette réduction de taille est définitive; ce qui est trop petit le restera chez l'adulte, quoi qu'on fasse. Une région formative d'un germe est donc incapable de récupérer un déficit matériel qui lui a été imposé. Son avenir, et par conséquent celui du germe entier, est quantitativement déterminé dès qu'il est apparu et avant qu'aucun travail constructif n'ait débuté en elle. Du point de vue morphogénétique, ce fait peut s'exprimer en disant que le germe de tout être animal possède en lui, dans sa substance même, les facteurs essentiels qui détermineront la taille définitive que pourra atteindre cet être dans son état adulte. Ainsi des faits d'ordre rigoureusement expérimental donnent une explication à l'énigme de la limitation de la croissance et de l'existence pour tous les représen-

tants du règne animal — sauf quelques êtres aberrants et généralement dégradés par le parasitisme — d'une taille spécifique qui n'est pas dépassée.

Les pouvoirs d'un germe sont donc limités quantitativement; nous allons voir qu'ils le sont aussi qualitativement. Je disais plus haut que le développement d'un germe — et par conséquent de chacune de ses localisations germinales — est une orthogénèse; il a en lui le substratum de tout ce qui constituera plus tard l'être fini, mais rien de plus; aucun substratum nouveau ne se crée pendant un développement; celui-ci est l'épanouissement d'ébauches primaires et il ne rendra effectif que ce que ces ébauches contenaient en puissance. Le résultat final d'une ontogénèse est donc déterminé par ses prémisses et il ne semble pas qu'on y puisse rien changer.

Cette notion n'est pas vraie seulement pour les formes, pour les organes et pour les structures; elle l'est aussi pour les fonctions qui, en embryologie, ne créent pas les organes, comme on le dit souvent par un abus de langage, mais ne peuvent être exercées que par des organes préalablement formés et elles n'existent que grâce à eux.

Il résulte de l'exposé forcément schématique que nous venons de faire que, pris au pied de la lettre, il implique que tout être adulte est le résultat de la complète et harmonieuse prise de formes et de fonctions des ébauches purement dynamiques que son germe possédait à l'origine. Le développement ontogénétique, au sens strict du mot, n'est en effet rien d'autre.

Cependant, en fait, il n'en est jamais complètement ainsi; jamais toutes les ébauches d'un germe n'atteignent leur complet épanouissement et l'être adulte n'est jamais intégralement ce que, théoriquement, il pourrait être. C'est parce que le germe en action n'est pas isolé dans le milieu où il vit, il est au contraire en étroites relations de dépendance avec lui et si le milieu, quel qu'il soit, est impuissant à créer dans le germe des ébauches dont le substratum n'y était pas préformé, il est un agent de réalisation des potentialités germinales, il fournit à la vie les conditions nécessaires pour qu'elle se maintienne : il permet au germe de respirer, de se nourrir, de se mouvoir; il y provoque des excitations qui sont suivies de réponse.

Il est clair, dans ces conditions, qu'un développement ne pourra être absolument parfait, que si la composition du milieu où il se fait est idéale et le reste tant qu'il se poursuit. Le simple bon sens indique qu'il ne peut en être ainsi. Le milieu subit, au contraire, des variations incessantes, minimales sans doute, mais suffisantes pour exercer une action favorable ou défavorable; et ce qui sera favorable pour une ébauche ou un groupe d'ébauches pourra ne pas l'être pour d'autres. Ainsi l'être vivant, dans son état fini, apparaît comme une sorte de compromis entre ce que son hérédité — le contenu matériel de son germe — était capable de faire de lui et ce que les conditions du milieu où sa vie s'est passée lui ont permis de réaliser.

Cela n'est pas seulement vrai pour la taille ou la forme du corps et des organes qui le composent ; ce l'est aussi pour toutes les fonctions que les organes exercent : les fonctions mentales supérieures de l'homme, aussi bien que celles que l'on range communément dans le cadre de la vie physiologique. L'enfant qui naît est encore, au point de vue moral surtout, un être en voie de réalisation ; le milieu familial ou celui que crée l'éducateur n'agira non plus sur lui qu'en favorisant ou en contrariant certains éléments du complexe des tendances dont les prémisses étaient contenues dans le germe d'où il procède, mais il sera impuissant à en faire naître de nouvelles.

Le tableau des origines des êtres que je viens d'essayer de brosser à grands traits, c'est celui de la vie dans ce qu'elle a de plus puissant et aussi de plus énigmatique. C'est la vie qui fait le germe avec tout le dynamisme qu'il contient ; c'est elle encore qui en assure le développement, qui est l'artisan de tout le travail constructif d'où sortira l'être nouveau ; il est, lui, voué à la mort après avoir « vécu » un temps plus ou moins long, mais la vie persistera dans les germes qu'il contient et assurera ainsi sa continuité dans l'infini des temps.

On me reprochera peut-être de n'avoir pas défini la vie, avant d'en parler autant que je l'ai fait ; c'est parce que la science est encore incapable de définir la vie, c'est-à-dire d'en exprimer la formule rationnelle et plus encore de donner les équations des lois par lesquelles elle se manifeste. Dans l'état actuel de la science, la notion de vie est encore purement descriptive, je veux dire par là qu'elle se dissimule sous des apparences que nos sens recueillent et dont nous lui attribuons la causalité. Personne ne croit plus aujourd'hui à l'ancienne « force vitale » et rares sont ceux qui sympathisent avec la remise en honneur, par Driesch notamment, de l'entéléchie aristotélicienne. Ce ne sont là que des négations, justifiées d'ailleurs à mon sens. Mais nombreux sont les biologistes qui rejettent le point de vue, simpliste d'ailleurs, de l'ancien matérialisme qui ne séparait pas la vie des manifestations ordinaires de la physique et de la chimie. Il est certain que la vie est intégrée dans la nature et est un des éléments du grand système qu'elle constitue. Elle est sans doute une des formes, un des aspects de l'énergie universelle : on pourrait la considérer comme sa forme vivante, mais on a le droit de supposer qu'elle se place sur un plan plus élevé que les phénomènes « ordinaires » de la physique et de la chimie, peut-être même d'en faire une « émergence » particulière, selon l'expression de certains philosophes modernes dont les idées ont fait impression sur quelques biologistes.

Je n'insisterai pas davantage ; à ceux qui trouveront mes dernières phrases trop vagues, je répondrai que dans la science, quand une idée a pris rang de certitude et peut s'exprimer en termes clairs et simples, la recherche analytique n'a plus de raison d'être ; en biologie, on cherche et on cherchera longtemps encore !

Albert Brachet

L'émotion soulevée par la mort du professeur Albert Brachet a été intense. De tous côtés, des plus hautes autorités du pays, de tous ses centres d'activité intellectuelle, des corps savants et des institutions scientifiques des pays étrangers, les témoignages de sympathie ont afflué vers Madame Brachet et ses deux fils, vers l'Université de Bruxelles, vers le laboratoire que dirigeait l'éminent Embryologiste. L'homme qui disparaît ainsi, en pleine maturité, était vraiment de ceux qui, par leur œuvre, leur apostolat, l'exemple de leur vie tout entière, s'efforcent de préparer à l'humanité un avenir meilleur.

Albert Brachet était né le 1^{er} janvier 1869, d'une famille originaire des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais transplantée dans la bourgeoisie liégeoise. C'est à son arrivée à l'Université qu'il avait senti s'éveiller sa vocation d'embryologiste en écoutant les leçons d'Edouard Van Beneden, l'illustre fondateur de l'école d'embryologie belge. Entré au laboratoire à l'invitation expresse de ce dernier, il avait acquis sous sa direction experte une technique parfaite et le sens de la méthode scientifique. Après cette année d'initiation, dont l'empreinte devait rester ineffaçable, il devenait, dès 1890, préparateur d'Histologie dans le laboratoire d'Auguste Swaen, qui enseignait avec autorité l'anatomie macroscopique et microscopique. Grâce à cette puissance de travail qui l'a toujours caractérisé, Brachet parvenait à mener de front ses fonctions de préparateur, ses études de médecine — il fut proclamé docteur en 1894 — et l'élaboration d'un mémoire consacré à « la résorption du cartilage et le développement des os longs chez les oiseaux », paru en 1893. Il s'attaque alors à une des questions les plus difficiles de l'embryologie des Vertébrés : celle du développement embryonnaire du foie et du pancréas et de la signification morphologique du diaphragme, des membra-

nes pleuro-péricardiques, de l'arrière-cavité du péritoine, en un mot, de tout ce qui fait la complexité de l'anatomie du thorax et de l'abdomen; ces investigations sont de la plus haute importance, tant pour les anatomistes, auxquels elles fournissent l'explication de dispositions que l'on s'était jusqu'alors borné à décrire, que pour les chirurgiens auxquels elles donnent la position des plans de clivage et l'interprétation des anomalies éventuelles; elles furent publiées de 1893 à 1898 dans divers périodiques belge, français et allemand. Des recherches aussi ardues n'avaient pas suffi à absorber toute son activité. De 1894 à 1895, il s'était rendu à Edimbourg, école d'anatomie réputée, où il avait acquis sa remarquable maîtrise de la dissection, puis, en Allemagne, dans le laboratoire de Gaup, le sévère morphologiste du crâne primordial, et dans celui de Born, l'inventeur de la méthode de reconstitution exacte des embryons à l'aide de plaques de cire.

De retour à Liège, le jeune assistant d'anatomie avait fait le plus fructueux usage de cette laborieuse méthode pour ses études sur le péritoine. Mais entretemps, il avait reconnu l'importance fondamentale, pour l'embryologiste, des types de Vertébrés inférieurs, dont l'Ontogénèse présente une clarté plus grande que celle des Mammifères. Il s'occupe donc de réunir un abondant matériel d'embryons, tant de Poissons téléostéens que de Ganoïdes et d'Amphibiens urodèles et anoures. Sur les premiers, il procède, en collaboration avec Swaen, à une étude de l'évolution des appareils excréteur et vasculaire; les trois mémoires où ces résultats sont consignés paraissent dans les Archives de Biologie en 1899, 1901, 1904. Les autres matériaux recueillis servent de base à une description approfondie de la gastrulation et la différenciation de la tête et du tronc (1898, 1902, 1903); un des points essentiels est la découverte de l'îlot sanguin médio-ventral des Amphibiens, ébauche des cellules rouges du sang; cette donnée devait recevoir, vingt ans plus tard, sa confirmation expérimentale, grâce aux recherches du regretté E. Federici (1926).

Il serait difficile d'imaginer une éducation de morphologiste plus étendue et plus poussée que celle-là. D'autant plus que, tout en poursuivant sa carrière d'Anatomiste — chef des travaux en 1899, il supplée bientôt le professeur Putzeys dans

un cours d'Anatomie des Centres nerveux — Brachet n'avait pas perdu contact avec le laboratoire Van Beneden, où s'accomplissaient à cette époque tant de mémorables travaux d'embryologie et de cytologie descriptive : du maître lui-même, la découverte du centrosome, de la réduction caryogamique, l'étude des premiers stades du développement des Mammifères; de lui encore, avec Julin, puis de M. de Sélys-Longchamps, des recherches fondamentales sur les Tuniciers; de P. Nolf, aujourd'hui pathologiste éminent, un travail important sur la placentation; de Cerfontaine, l'embryogénèse de l'Amphioxus; de H. de Winiwarter et aussi de Schreiner — longtemps professeur d'anatomie à Oslo — des analyses minutieuses du mécanisme de la réduction chromatique. Période admirable, où, sous l'impulsion d'un esprit d'élite, l'embryologie prenait un essor nouveau qui ne devait plus s'arrêter.

Un danger la guettait cependant : celui de s'épuiser dans la description de détails sans grand intérêt, de se stériliser dans des discussions insolubles sur la phylogénèse et la récapitulation embryogénique. C'est un des grands mérites de Brachet d'avoir su éviter cette ornière en se faisant, dans nos pays de langue française, l'apôtre inlassable de ce qu'il avait appelé l'« Embryologie causale ».

Il semble bien que ce soit de son voyage d'études en Allemagne qu'il ait tiré cette impulsion. Born n'était pas seulement l'inventeur de son excellent procédé de modelage; il avait, le tout premier, réalisé sur les embryons d'Amphibiens des opérations de greffe qui devaient être la source d'une des méthodes expérimentales aujourd'hui les plus appliquées. Dans son laboratoire, le jeune savant belge avait dû entendre l'écho des polémiques que soulevaient à cette époque W. Roux, les frères Hertwig, H. Driesch. Dès ce moment, il devenait un lecteur fervent de l'Archiv für Entwicklungs-Mechanik où Roux défendait avec ardeur son programme, mais aussi où celui-ci publiait les travaux de Driesch, base de la thèse vitaliste, et de remarquables investigations des américains E. B. Wilson, créateur de la notion des localisations germinales, et de T. H. Morgan, le fondateur de la génétique. Brachet brûle de participer à ce mouvement dont il pressent l'avenir : il le fait avec maîtrise, dès 1904, en donnant la clef d'une âpre con-

troverse qui avait surgi entre Roux et O. Hertwig à propos des conséquences de la lésion d'un des deux premiers blastomères de l'œuf de la grenouille. Il tire d'observations précises la notion de l'anachronisme de la segmentation qui explique les divergences antérieures.

C'est à ce moment qu'Albert Brachet est appelé à l'Université de Bruxelles, le 1^{er} décembre 1904, à succéder aux professeurs Sacré et Hauben dans l'enseignement de l'Anatomie, auquel s'ajoute bientôt le cours d'Embryologie et la direction de l'Institut d'Anatomie Raoul Warocqué. Il a tôt fait de conquérir la sympathie des étudiants, non seulement par la forme impeccable de ses leçons, mais surtout par sa façon d'éclairer la description aride, dans toute la mesure du possible, par l'explication morphologique. A l'aide de cette formule nouvelle, il arrive à rendre attrayant le cours d'Anatomie, science revêche par excellence. Quant à l'embryologie, sa discipline de prédilection, il a l'art d'en exposer les éléments à larges traits lumineux, en les parant de tout le charme de la recherche actuelle, de la science vivante; et ce seront là, jusqu'à sa dernière heure de cours, les marques de son admirable enseignement.

A peine installé à Bruxelles, il reprend ses recherches expérimentales. La méthode des piqûres lui permet d'abord de dégager sur l'œuf de la grenouille les « manifestations dynamiques » de la fécondation, et de démontrer la stabilisation des localisations germinales. Bientôt après, par un de ces hasards qui favorisent les laborieux, il rencontre le moyen de rendre polyspermiqnes les mêmes œufs de grenouille. Mesurant d'un coup d'œil l'importance des problèmes que pose ce simple fait, il confie à un jeune étudiant merveilleusement doué, le regretté Maurice Herlant, l'étude des œufs di- et trispermiqnes, tandis qu'il se réserve celle, plus ardue, des œufs polyspermiqnes. Deux mémoires fondamentaux sont ainsi élaborés; ils mettent en lumière certaines lois cytologiques qui depuis vingt ans ont été constamment confirmées. C'est ensuite la parthénogénèse traumatique, cette sensationnelle découverte de Bataillon, qui attire notre expérimentateur. Après l'avoir vérifiée et avoir établi le caractère diploïde des embryons ainsi obtenus, il charge Maurice Herlant de l'analyse des « bases cytologiques »

de cet étonnant phénomène. Lui-même aperçoit la possibilité d'aborder sur le germe des Mammifères une recherche passionnante; il envisage de cultiver *in vitro* des blastodermes de lapin et il y réussit, malgré des difficultés techniques qui aujourd'hui encore paraissent énormes. Mais l'expérimentation ne l'absorbe pas tout entier et, suivant un rythme qu'il aime, elle alterne souvent avec des périodes où il trouve un noble délassement dans ces études descriptives par lesquelles il s'est imposé au début de sa carrière. Après avoir assuré la publication du mémoire posthume de Van Beneden, il examine une collection d'embryons de *Chrysemys*, une tortue des grands lacs américains, pour y décrire la formation de la tête et du tronc, et dégager les lois de cette morphogénèse. Depuis son arrivée à Bruxelles, il s'était créé un foyer qu'égayaient deux jeunes enfants; son prestige toujours croissant avait attiré autour de lui de nombreux étudiants, dont plusieurs avaient mené à bien des recherches difficiles et devaient devenir ses collaborateurs; déjà, de jeunes embryologistes étrangers venaient se placer sous sa direction : dès ce moment, il est dans la plénitude du terme, un Maître, un chef d'école.

La guerre surprend le professeur Brachet à Roscoff en Bretagne, où il était allé, avec sa famille, passer au laboratoire maritime de studieuses vacances. Car son esprit curieux de tous les domaines de l'Embryologie se sentait attiré depuis quelque temps vers l'examen des œufs d'Invertébrés sur lesquels Jacques Loeb, Yves Delage et d'autres venaient de faire connaître la parthénogénèse chimique. Lui-même avait déjà apporté de curieux résultats dus à l'emploi du sperme hétérogène. Un moment désarmé, comme tous ceux que la tourmente séparait de leur port d'attache, il est bientôt appelé à Paris par son collègue, le professeur Nicolas, qui lui offre de partager son enseignement. Sauf une assez courte période où, en 1917, il occupe à Genève, par *interim*, la chaire d'Anatomie, il assume pendant toute la guerre les fonctions de professeur adjoint d'Anatomie et d'Embryologie à la Faculté de Médecine de Paris.

Ce serait mal connaître son esprit admirable que d'imaginer que la guerre est pour lui une période de désœuvrement, même relatif. Tout vibrant d'un patriotisme éclairé, sans verser cepen-

nant dans le chauvinisme exacerbé si fréquent en ces temps tragiques, il saisit toutes les occasions de se rendre utile. En de fréquents voyages au front belge, il va faire à l'ambulance de l'Océan des conférences et des cours de perfectionnement pour les chirurgiens. A Paris, ses anciens élèves en permission viennent solliciter ses conseils et faire appel à sa paternelle expérience. A tous, il réserve l'accueil le plus réconfortant. Comme toujours, il se donne de toute âme à son enseignement. Les étudiants parisiens, pourtant volontiers frondeurs, le surnomment le « Jaurès de l'anatomie » et pour qui a entendu le grand tribun, la comparaison était juste. En 1915, une occasion sans pareille s'offre au professeur Brachet de déployer les ressources de son éloquence et d'exposer l'ensemble de ses conceptions sur l'Embryologie expérimentale. Le professeur Henneguy le prie de faire, au Collège de France, la série des conférences Michonis. La matière en sera, en grande partie, celle du cours que, depuis dix ans, il composait chaque hiver pour les étudiants de Bruxelles. Mais il peut ici l'étendre davantage, creuser tous les problèmes, et il le fait avec toutes les ressources de son talent d'homme mûr, heureux de trouver dans cette tâche sereine quelque dérivatif aux angoisses de l'heure. Ainsi fut écrit « L'Œuf et les facteurs de l'Ontogénèse », ouvrage qui marque une date dans l'évolution de l'Embryologie causale. Un peu plus tard, l'éditeur Masson demande à l'anatomiste belge la rédaction d'un « Traité d'Embryologie des Vertébrés ». Il rassemble les matériaux de ce travail d'envergure pendant les deux dernières années de guerre et en poursuit l'achèvement à Bruxelles jusqu'en 1920. Disons tout de suite que ce fut, quant à la Morphologie descriptive, le couronnement de son œuvre. Ordonnance parfaite, clarté et élégance de l'exposé, sûreté de l'information, absence du détail superflu, aucune qualité de forme ni de fond ne manque à ce livre, dont dix années d'usage ont consacré la valeur durable.

A la fin de 1918, Albert Brachet quitte la France, où tant d'hommes éminents avaient su, dans les mauvais jours, lui réserver un accueil dont il leur est resté profondément reconnaissant. Il a laissé dans sa seconde patrie un réseau d'amitiés fidèles, une réputation fondée sur les bases les plus solides. Dès 1918, il en reçoit le témoignage insigne lorsqu'il est élu

membre correspondant de l'Institut de France, et en 1919 il est proclamé « Docteur honoris causa » de l'Université de Paris. Ainsi ces épreuves avaient parachevé son admirable évolution. Durant quatre ans, il avait vécu dans l'ambiance excitante du Paris intellectuel, en échange et en communion d'idées avec les esprits les plus éclairés; pendant ce temps aussi, il avait échappé à l'emprise de trop lourdes charges d'enseignement, il avait pris pleinement conscience de ses moyens et du rôle qu'il pouvait remplir dans la restauration scientifique de notre pays. Aussi ses années d'après-guerre ont-elles vibré d'une activité plus grande et plus belle encore. Son cerveau puissant nourrit un enthousiasme raisonné pour les conceptions généreuses de la vie humaine, pour la grandeur de l'œuvre créatrice de la paix. En maintes allocutions, il le proclame à la jeunesse et s'efforce d'éveiller dans les cœurs l'amour d'un ordre de choses libéré de vieux errements. Au laboratoire, il excelle à guider les investigations d'une phalange d'élèves belges et étrangers qui se sont groupés autour de lui; tout un groupe de recherches qu'il inspire dans les domaines les plus variés, cytologie, physiologie de l'œuf, morphologie descriptive et expérimentale, sont menées à bien sous sa direction toujours si bienveillante.

Bientôt apparaît la perspective inespérée d'une intervention de la munificence américaine pour aider à la rénovation de notre Faculté de Médecine. Durant son brillant rectorat (1923-26) Brachet va être un des principaux artisans de cette tâche délicate. Une fois conclu avec la Fondation Rockefeller cet accord qui assure notre avenir, on le verra compulser inlassablement plans et dossiers, soucieux d'une préparation méticuleuse, à laquelle nous devons pour une part notable la réalisation de ces Instituts que chacun s'accorde à admirer aujourd'hui. Ainsi ce savant d'élite réfutait par son exemple les critiques que l'on affecte d'adresser aux hommes de laboratoire. A mesure que les circonstances l'exigeaient, il se révélait négociateur avisé, administrateur expert, toujours servi par l'étendue de son intelligence et la droiture de son caractère.

Est-ce à dire qu'il avait dû ralentir ses recherches, se cantonner dans un rôle serein d'animateur des jeunes énergies? Ce serait oublier que l'embryologie était sa vie même. Sur l'œuf

d'Amphibien, il effectue en 1922-23 des destructions localisées des diverses régions du croissant gris; il en dégage la notion fondamentale du centre d'organisation que Spemann tirait au même moment d'autres recherches et s'élève à des conclusions du plus haut intérêt sur le mécanisme de la limitation de la taille des organismes. Un peu plus tard (1927), la dernière expérience réalisée dans son austère laboratoire de l'Institut Warocqué, sera une greffe du centre organisateur de la gastrula; si ce tour de force opératoire a été répété et peut-être dépassé depuis lors, il n'en a pas moins la valeur d'une expérience d'avant-garde. Entretemps, Brachet avait procédé à l'étude cytologique — combien difficile — de pontes d'oursin ayant subi la fécondation prématurée; les conclusions de ce mémoire, modèle de précision et de fine perspicacité, sont peut-être la donnée la plus importante apportée à la cytologie dans ces dernières années, et déjà elles ont pu être confirmées et étendues de divers côtés. Enfin les conceptions nées de toutes ces observations, et qui forment aussi le fond de trois remarquables discours de rectorat, sont exposées dans son harmonieux petit livre « La vie créatrice des formes » qui n'est pas seulement une œuvre de haute vulgarisation mais encore un essai philosophique des plus attachants.

Une dernière fois, notre regretté maître allait avoir l'occasion de livrer encore le fond de sa pensée. Après qu'il eut fait, durant le semestre d'hiver 1928-29, une tournée de conférences dans les Universités des Etats-Unis — faut-il dire l'accueil inoubliable qu'il rencontra là-bas, le souvenir lumineux qu'il en rapporta ? — l'heure vint pour lui de remanier, en vue d'une seconde édition, « l'Œuf et les facteurs de l'ontogénèse ». Ce livre avait été un véritable ferment. Le premier à apporter une vue d'ensemble des résultats et des possibilités d'avenir de l'Embryologie causale, il avait suscité en bien des laboratoires des recherches fructueuses. D'autre part, durant la période d'après-guerre, d'importantes découvertes avaient été effectuées dans diverses écoles, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis. Il fallait intégrer à la première version ces résultats nouveaux, et en mettre en lumière la signification. Rédigé durant l'hiver 1929-30, ce nouvel ouvrage est sorti de presse quelques jours seulement avant le décès de son auteur. On y

retrouve la force de conviction, l'élan par lesquels il savait donner du charme aux questions les plus abstraites, et surtout ce jugement d'une sûreté incomparable, ce sens de la hiérarchie des phénomènes, ce don de dégager la portée des faits sans jamais en altérer la nature. Une fois de plus, dans certaines pages qui sont en quelque sorte son testament scientifique, le savant s'efface derrière le penseur ennemi de tout mysticisme, mais passionné de toutes les expressions philosophiques du phénomène de vie.

C'est avec cette grande élévation de pensée qu'il a présidé encore à Amsterdam, au mois d'août dernier, la section de langue française de l'Association internationale des Anatomistes. Le sort voulut que les dernières paroles qu'il ait prononcées devant un auditoire scientifique aient été consacrées à célébrer la reprise des relations intellectuelles entre les Anatomistes et Biologistes des Puissances centrales et ceux des Etats alliés. Jamais on ne sentit mieux la sincérité de sa conviction. « C'est aux hommes de science, disait-il en substance qu'il appartient de montrer aux peuples la voie dans laquelle ils trouveront leur salut. Or, se rencontrer, lier connaissance, discuter des problèmes communs, c'est apprendre à se comprendre et de cette compréhension naturelle naît souvent l'estime, parfois même l'amitié ». Il livrait ainsi, à propos d'une des grandes préoccupations de notre époque, la règle toute simple qu'il avait suivie dans l'accomplissement de son œuvre et de sa vie. C'est par une ferme bienveillance, par le rayonnement de sa bonté autant que par son admirable intelligence qu'il groupa autour de lui tant d'affections sincères, qu'il suscita tant de vocations durables. Ces qualités foncières ne l'ont pas abandonné durant la maladie sournoise qui devait l'emporter. Avec une force morale émouvante, il s'efforçait de détourner son attention de ce qu'il appelait « les petits inconvénients » de son mal, pour reporter sa pensée sur ses proches, sur le laboratoire où il avait vécu tant de moments heureux, sur l'Université dont il aura été un des plus grands serviteurs.

Albert Brachet est mort le 27 décembre 1930.

Albert DALCQ.

L'Inde et son avenir ⁽¹⁾

PAR

Sir THEODORE MORISON

Ancien membre du Conseil de l'Inde.

L'Angleterre doit-elle évacuer l'Inde ? Avons-nous, nous autres Anglais, le droit de dominer un pays où nous sommes des étrangers ? Ces questions, on les discute sérieusement dans mon pays ces temps-ci, et c'est d'elles que je voudrais vous entretenir.

Vous n'ignorez pas que l'Inde a été récemment le théâtre d'une agitation considérable. Les journaux vous ont parlé de réunions publiques tumultueuses et d'émeutes dans plusieurs des grandes villes de l'Inde, de Mahâtna Gandhi et de sa politique de résistance passive au gouvernement britannique, d'étudiants et de femmes menant une campagne de « désobéissance civile ». Toutes ces manifestations ont pour objet d'amener les Anglais à évacuer l'Inde de gré ou de force. Et ce ne sont pas seulement des agitateurs bruyants qui se refusent à subir la domination anglaise : des Indiens sérieux et pondérés, qui ont beaucoup de sympathie pour l'Angleterre, et qui admettent la grandeur de l'œuvre accomplie par l'Angleterre pour le bien de leur patrie, sont d'avis que le temps est venu où la Grande-Bretagne doit se retirer et où l'Inde doit être indépendante. Or, cette revendication d'indépendance, les Anglais ne peuvent se refuser à l'écouter. Les Indiens font valoir les doctrines que nous leur avons enseignées, et que nous ne pouvons ni ne voulons répudier. Nous avons nous-mêmes combattu pour la liberté dans notre île natale, et maintes fois nous avons été les champions de la liberté en Europe. Quelques-unes des plus belles pages de la littérature anglaise ont été écrites pour la défense de la liberté

(1) Conférence faite le 14 novembre 1930 à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

et elles n'ont pas cessé de nous émouvoir. Les idées qui doivent leur expression première à Milton et à Byron, à Locke et à John Stuart Mill sont une partie intégrante de l'héritage intellectuel de tout Anglais : ce sont elles qui nous ont fait entrer dans la Grande Guerre et qui nous y ont soutenus jusqu'à la victoire finale. Mais, si nous nous sommes battus pour affirmer le droit des nations à déterminer leurs propres destinées, pouvons-nous refuser ce droit à l'Inde ?

Il y a même d'autres arguments, plus convaincants, peut-être, que l'inspiration générale de la littérature anglaise. Nous avons, en diverses occasions, promis formellement que nous ne tiendrions pas éternellement l'Inde en sujétion. La dernière et la plus précise de ces promesses est celle que fit, en 1917, à la Chambre des Communes, le Secrétaire d'Etat, en ces termes : « La politique du Gouvernement de Sa Majesté, avec lequel le Gouvernement de l'Inde est en plein accord, a pour idée directrice l'admission toujours plus large des Indiens dans tous les services administratifs et le développement graduel des institutions autonomes, en vue de réaliser progressivement le self-government dans une Inde qui sera partie intégrante de l'Empire Britannique. » Le Secrétaire d'Etat eut soin d'indiquer que cette politique ne saurait aboutir à tous ses résultats sur-le-champ, il dit : « Je dois ajouter que cette politique ne peut s'accomplir que par étapes succesives. Le Gouvernement Britannique et le Gouvernement de l'Inde, à qui incombe la responsabilité du bien-être et des progrès des peuples de l'Inde, sont nécessairement juges du moment et de la mesure de chaque progrès, et ils doivent se guider sur la coopération que leur accorderont ceux à qui seront ainsi offertes de nouvelles occasions de servir leur patrie, et sur le degré de confiance qu'ils pourront avoir en leur sentiment de responsabilité. »

Ainsi, et l'Inde et l'Angleterre paraissent animées d'une intention commune. D'une part, l'esprit directeur de la pensée anglaise et les déclarations formelles du Parlement britannique demandent que la direction britannique dans les affaires de l'Inde soit graduellement relâchée et éventuellement supprimée. D'autre part, les motions votées dans les réunions d'Indiens, les articles des journaux de l'Inde et la campagne sensationnelle de Mahâtna Gandhi montrent qu'un nombre très important d'Indiens exige, avec une véhémence variée, que cette

politique passe sans délai dans le domaine des réalités. Pourquoi donc hésitons-nous ? Pourquoi n'avons-nous pas déjà pris des mesures pour évacuer l'Inde ? Telle est la question à laquelle je m'efforcerai de répondre aujourd'hui. Je voudrais essayer de vous montrer non seulement l'immensité, mais encore la complexité du problème qui se pose à ma patrie.

Il serait tout naturel que vous pensiez que, si l'Angleterre ne se hâte point d'exécuter ses promesses, c'est parce qu'elle a des raisons égoïstes pour faire durer sa mainmise sur l'Inde. Ce serait dissimuler que de ne pas reconnaître, très franchement et dès le début, que l'Angleterre a dans l'Inde de grands intérêts matériels. Ces intérêts sont si grands que nous ne pouvons pas être indifférents aux destinées du peuple indien. Mais il est aisé de se méprendre sur la nature de ces intérêts. Ils ne dépendent pas de notre ascendant politique sur le pays. L'Angleterre ne reçoit de l'Inde aucun tribut. Toutes les sommes versées par l'Inde à l'Angleterre le sont en paiement de marchandises achetées, ou de services rendus, ou de capitaux placés. Comme pays manufacturier, financier et commerçant nous avons d'énormes intérêts sur le marché de l'Inde, où nous achetons et vendons à ses 320 millions d'habitants. Nous expédions dans l'Inde chaque année pour 90 à 100 millions de livres sterling d'articles manufacturés. A mesure que l'Inde s'enrichira et que ses habitants acquerront de nouveaux besoins, notre commerce avec eux, selon toute apparence, s'accroîtra. Avoir accès à ce vaste marché : tel est l'intérêt primordial de l'Inde pour l'Angleterre.

De plus, nous ne sommes pas seulement un pays manufacturier, nous sommes aussi un pays créancier. Nous avons prêté à l'Inde une très forte somme d'argent, et nous tirons de ces placements de capitaux un revenu considérable. Le montant emprunté par le seul Gouvernement de l'Inde s'élève à la somme de 360 millions de livres, et, étant donné que la majeure partie en a été employée à des travaux de chemins de fer et d'irrigation, qui sont très productifs, notre placement est garanti par un actif solide. Individuellement, des Anglais ont, de la même manière, placé des capitaux privés dans des entreprises commerciales et industrielles. A quel montant s'élèvent les placements de cette nature, il est difficile de le savoir, mais je ne pense pas qu'il soit inférieur à 200 millions de livres. Si

cette évaluation est exacte, le montant des capitaux britanniques placés dans l'Inde doit être dans les environs de 600 millions de livres, et le paiement ponctuel des intérêts de ce capital est pour nous une question d'une importance très naturelle et très légitime.

Mais l'accès au marché de l'Inde et le paiement des dividendes sur les placements effectués dans l'Inde ne dépendent pas de notre suprématie politique. Un gouvernement responsable — qu'il soit entre les mains des Indiens ou des Anglais — ne manquerait sans doute pas de continuer à servir les intérêts de la dette nationale. Les dividendes des entreprises industrielles ou commerciales seraient toujours payés, comme à présent, aux actionnaires, de quelque nationalité qu'ils soient. L'Angleterre a donc un grand intérêt à avoir dans l'Inde un bon gouvernement, mais non pas, en ce qui concerne son commerce, à tenir elle-même les rênes de ce gouvernement. Sur le terrain commercial, tous les pays manufacturiers d'Europe ont dans l'avenir de l'Inde des intérêts semblables à ceux de l'Angleterre, quoique à un bien moindre degré. Votre pays, par exemple, exporte annuellement dans l'Inde pour environ 690 millions de francs de marchandises. Ce commerce se poursuivrait avec une Inde autonome, tant que l'ordre et la légalité y seraient maintenus; mais si l'Inde tombait dans l'anarchie où nous voyons en ce moment sombrer la Chine, il est évident que votre commerce avec elle disparaîtrait.

Outre ses relations commerciales, la Grande-Bretagne possède dans l'Inde une catégorie d'intérêts que n'ont pas les autres nations européennes, et qui est dû directement à notre suprématie politique. L'Inde offre de bonnes carrières et de bons traitements à beaucoup d'Anglais, soit dans l'armée, soit dans les diverses administrations civiles. L'Angleterre est fière de ces hommes et de l'œuvre qu'ils ont accomplie. Ils ont donné à leur pays d'adoption plus de cent ans d'une paix si profonde que le souvenir même des envahisseurs étrangers et des compagnies pillardes qui ravageaient le pays au XVIII^e siècle a disparu et est devenu à peine croyable. Ils ont donné au pays des codes de justice qui, dans leur ensemble, forment un système de lois considérablement supérieur à celui dont nous jouissons en Angleterre, et ils ont appliqué ces lois si impartialement que tout paysan indien sait que le riche et le pauvre, le brâhmane

et le çôûdra, l'Européén et l'Indien ont des droits égaux devant le juge. Ils ont construit de grands canaux d'irrigation qui amènent l'eau aux champs des paysans sur 9 millions un quart d'hectares, et ils ont couvert le pays d'un réseau de voies ferrées qu'utilisent chaque année 650 millions de voyageurs; ils ont effectué ces travaux si excellemment que les canaux d'irrigation paient 7 % et les chemins de fer 5 ½ % du capital placé dans leur construction.

Quand l'Inde deviendra indépendante, ces hommes perdront leurs situations: ils seront remplacés par des Indiens. Ce sera sans aucun doute une perte et une humiliation — je ne prétends pas le dissimuler — mais le nombre des hommes dont il s'agit n'est pas si élevé qu'on le suppose parfois. Dans le cadre des fonctionnaires supérieurs de l'administration civile, l'élément britannique total se chiffre par environ 3,500. Ce sont là les hommes dont nous regretterions la perte, ceux qui ont édifié le système administratif de l'Inde. Ils ont naturellement sous leurs ordres un grand nombre de subordonnés. L'effectif total des fonctionnaires employés dans un pays aussi vaste que l'Inde est, cela va sans dire, énorme, au moins un million et demi. La presque totalité de ces fonctionnaires se compose naturellement d'Indiens; outre les 3,500 fonctionnaires supérieurs dont je viens de parler, il y a un petit nombre d'Anglais employés comme subalternes: mécaniciens, gendarmes, etc., au nombre de 8.500. Ainsi, dans une armée de fonctionnaires comprenant 1.500.000 hommes de tous grades, l'élément britannique s'élève seulement à 12.000.

Examinons maintenant cette question d'un autre point de vue. Tous les Anglais résidant dans l'Inde n'appartiennent pas, naturellement, à l'administration. La population européenne totale de l'Inde est de 156.637, — moindre que celle de la ville de Gand. Dans ce nombre, il y a 94.000 hommes, répartis comme suit:

| | |
|-----------------------------|--------|
| Armée | 60.000 |
| Administration civile | 12.000 |
| Entreprises privées | 22.000 |

Les 60.000 militaires sont, pour la plupart, les officiers et soldats de l'armée britannique prêtés à l'Inde pour une période de service. Ce sont les hommes qui tiennent garnison successi-

vement dans les divers postes de nos possessions et qui, en somme, composent la Police de l'Empire Britannique. Si l'Inde devenait indépendante, leurs services seraient toujours requis tant dans la métropole que dans les pays d'outre-mer, mais l'Inde serait exclue de leur tour de service extra-métropolitain. Les 22.000 Anglais employés dans les entreprises privées continueraient sans doute à vaquer à leurs affaires dans une Inde indépendante, tout comme ils le font à présent en Chine et dans l'Argentine.

Voilà, je crois, un exposé aussi exact que possible des pertes que subirait l'Angleterre si elle évacuait l'Inde. Outre ces pertes, il y a des considérations d'ordre moral, dont je ne puis parler avec autant de précision. Elles appartiennent aux *imponderabilia* d'ordre spirituel. La perte de l'Inde serait un rude coup porté au prestige britannique; la considération dont nous jouissons dans le monde serait diminuée; quelque chose de romanesque s'effacerait des annales de l'Angleterre. Mais, si notre retrait était volontaire (et il ne peut pas être autre chose), et si nous emportions avec nous la gratitude et la bienveillance de l'Inde, je ne sais pas, après tout, si nous perdriions tant au point de vue moral. Nous sommes peut-être au seuil d'un monde nouveau. Il se peut que, dans l'avenir, la grandeur d'une nation ne se mesure pas par l'étendue de ses conquêtes ou la superficie de ses possessions. Il se peut que le monde accorde son estime à la nation qui en aura instruit une autre à se gouverner elle-même, et qui se sera retirée dès que son élève sera mûre pour l'indépendance.

Et maintenant, les Indiens sont-ils mûrs pour l'indépendance? Peuvent-ils, dès à présent, se gouverner eux-mêmes? Voilà la question précise d'où doit dépendre l'évacuation anglaise. Si je vous demande d'envisager avec moi quelques-unes des difficultés et des complexités du problème, ce n'est pas parce que ces difficultés et ces complexités nous autorisent à manquer à nos promesses, mais parce qu'elles constituent de bonnes raisons pour n'avancer que lentement et prudemment.

Nous parlons habituellement de l'Inde comme si c'était un pays unifié, comme si elle pouvait être comparée à la France ou à l'Allemagne ou aux États-Unis d'Amérique; mais, en fait, l'Inde n'est pas un pays, c'est un demi-continent. L'Inde couvre une superficie à peu près égale à l'Europe entière,

moins la Russie, et sa population est approximativement égale, c'est-à-dire environ 320 millions de personnes. Il y a dans l'Inde des obstacles à l'unification aussi graves qu'en Europe. En matière ethnographique, les habitants de l'Inde sont même plus différents entre eux que les habitants de l'Europe. Le Pandjâbi blond et grand diffère du Madrasi brun et petit plus que l'homme nordique ne diffère du méditerranéen. La multitude des langues parlées dans l'Inde est stupéfiante. Le recensement reconnaît 222 langues distinctes; certaines d'entre elles, il est vrai, n'ont d'importance que pour le linguiste scientifique, mais, si nous ne considérons que les langues principales, leur nombre est formidable. Il y a 22 langues dont chacune est parlée par plus d'un million de personnes. Les différences de religions sont encore plus frappantes. Toutes les grandes religions du monde ont des fidèles dans l'Inde. Il y a des bouddhistes et des zoroastriens, des chrétiens et des musulmans, des sikhs, des djainistes, des animistes. Plus nombreux que tous ceux-là sont les adeptes de ce que nous appelons hindouisme ou brâhmanisme, immense agglomération de croyances qui renferme dans son vaste sein des divergences d'opinions si grandes qu'en comparaison les différences qui séparent les catholiques des protestants paraissent négligeables.

Mais, s'il y a de grands contrastes et de grandes différences, il y a aussi d'importants éléments d'unité dans cet extraordinaire continent. Les Hindous forment la majorité de la population, et aux yeux des Hindous, quelle que soit leur race et leur langue, l'Inde entière est une terre sainte. Partout, dans toute cette vaste étendue, l'Hindou trouve des lieux sacrés qu'il associe dans son esprit avec quelque manifestation de la puissance divine. De pieux pèlerins gravissent péniblement les sentiers ardues de l'Himalaya pour se rendre aux grottes glaciales d'Amarnâth, ou bien traversent les plaines brûlées de soleil qui conduisent au promontoire d'où l'on voit Ceylan; ils vont de Dwarka, sur la côte rocheuse de l'ouest, jusqu'au sanctuaire voilé de palmiers qui s'élève à Djagarnâth, sur le rivage de la baie de Bengale. Partout le pèlerin hindou est sur le sol sacré de sa foi. Mais, de toutes les forces qui ont amené dans l'Inde de la cohésion, de beaucoup la plus puissante a été le gouvernement des Britanniques. Depuis plus d'un siècle tous ces peuples, ou presque tous, obéissent à une loi unique et vivent

sous le même régime administratif ; le territoire s'est couvert d'un réseau de routes et de voies ferrées qui encouragent à voyager et facilitent les rapports entre les provinces éloignées. De beaucoup la plus puissante des influences unificatrices qu'a amené la domination britannique est l'adoption d'une langue commune : cette langue, — vous serez surpris de l'apprendre, — c'est l'anglais. Il y a dans l'Inde deux millions et demi de personnes qui lisent et écrivent l'anglais. Ce sont les Indiens qui ont acquis la culture européenne, qui professent des théories modernes et qui sont les guides de l'opinion publique ; ce sont eux qui remplissent les professions libérales et les bureaux du gouvernement. S'il veut être compris au delà des frontières de sa province, l'Indien doit parler et écrire l'anglais. Tous les hommes politiques de l'Inde emploient l'anglais, même pour dénoncer le gouvernement anglais. Dans les réunions du Congrès National et de presque tous les partis politiques, la langue employée est l'anglais et les comptes rendus sont rédigés en anglais. L'anglais est devenu pour l'Inde ce que le latin était pour l'Europe au temps d'Erasmus, la langue franque des gens cultivés.

Sous l'influence de ces facteurs, il se développe, je le recon- nais, parmi les peuples de l'Inde un certain sentiment de leur unité et une certaine conscience de leur communauté d'intérêts. Les hommes politiques de l'Inde pensent que ces sentiments sont suffisamment forts et répandus pour former la base d'un gouvernement national. A ce sentiment national dans l'Inde nous pouvons, me semble-t-il, trouver un parallèle en Occident. Chez les peuples de l'Europe, eux aussi, se développe un sentiment de leur commune civilisation, de leur commune culture, de leurs intérêts communs. Certains hommes d'Etat croient que ce sentiment peut servir de base à la formation d'une fédération européenne. Mais il n'est pas aisé, même avec la meilleure volonté du monde, de faire passer l'idéalisme dans la pratique, et il faudra dépenser beaucoup d'efforts, beaucoup de patience avant que le drapeau des Etats-Unis d'Europe ne flotte sur Bruxelles, Londres et Paris : de même un labeur patient et prolongé est nécessaire pour que le nationalisme indien soit suffisamment fort et mûr pour porter le fardeau du gouvernement. Sous les aspirations nationalistes de l'élite cultivée persistent les mêmes jalousies, les mêmes suspicions, les

mêmes antipathies qui menacent de ruiner en Europe les propositions de M. Briand. La difficulté fondamentale qu'il y a à réunir en larges fédérations des communautés séparées ne réside pas dans des éléments matériels qu'on peut compter, peser ou mesurer, mais dans des sentiments, dans des sentiments qui ne sont pas toujours fondés sur la raison, qui peuvent même ne pas avoir une origine avouable, mais qui néanmoins existent et ne sauraient être exorcisés; ils produisent des réactions immédiates et passionnées et inspirent à des hommes ordinaires des actes magnifiques — quoique parfois malavisés — d'héroïsme. En politique, ces sentiments sont d'une importance capitale et aucun homme d'Etat ne peut se permettre de les traiter avec indifférence.

L'Inde est tout aussi remplie que l'Europe de ces sentiments explosifs; ils n'y sont pas davantage fondés sur la raison et n'y sont pas moins violents, tant s'en faut. Beaucoup d'entre eux doivent leur origine à ce trait particulier de l'organisation sociale hindoue que les Européens appellent les Castes. Selon les doctrines de la religion hindoue et selon la pratique de générations innombrables, la société hindoue se compose d'un certain nombre de castes distinctes, placées l'une au-dessus de l'autre en une hiérarchie reconnue. Au sommet sont les trois castes suprêmes: prêtres, guerriers, marchands; au-dessous d'elles, et bien inférieure en sainteté et en considération sociale, se trouve la grande masse des ouvriers, artisans et domestiques, les çoùdras, dont le devoir en cette vie est, selon une tradition immémoriale, d'être humbles et utiles; au-dessous encore, au plus bas degré de l'échelle sociale, sont les pauvres serfs ou pariahs, à qui la société hindoue a assigné les besognes impures et dégradantes qui souilleraient leurs supérieurs, telles que l'enlèvement des ordures, l'écorchage des animaux, et autres tâches inférieures que l'Hindou considère comme impures. Ces infortunés sont connus sous le nom d'Intouchables, car leur seul contact est censé souiller leurs compatriotes de rang plus élevé. Dans l'Inde méridionale, où le système des castes est le plus rigoureux et le plus inhumain, certains de ces malheureux ne peuvent s'approcher d'un Brâhmane à une distance de plus de trois mètres, ou, en d'autres cas, de six mètres; quelques-uns sont même considérés comme si impurs que leur souillure se fait sentir dans un rayon de douze mètres. Il ne leur est pas

permis de traverser un pont sans crier d'abord d'une voix forte pour avertir de leur venue; il ne leur est pas permis de cracher par terre; si leur ombre tombe sur les aliments d'un Brâhmane, ils en sont souillés et doivent être jetés. Ils n'ont pas le droit de puiser de l'eau aux puits qui servent aux Hindous des hautes castes; ils ont des puits spéciaux en dehors des villages. Un de mes amis musulmans me racontait récemment qu'au cours d'une tournée d'inspection il était arrivé dans un village où sévissait une disette d'eau; les puits des Intouchables étaient à sec, mais les Hindous des hautes castes refusaient à ces pauvres créatures le droit de tirer de l'eau au puits situé au centre du village. Mon ami passa des heures à exposer aux villageois l'inhumanité de leur conduite et l'absurdité de leurs préjugés, mais sans effet.

Voilà un aspect de l'hindouisme que nul Européen ne peut défendre; il est, à nos yeux, parfaitement cruel et hideux; il condamne des millions d'êtres humains à une vie de dégradation et d'humiliation quotidienne dont aucune vertu, aucun effort personnel ne peut les libérer. Il ne leur est pas permis de pénétrer dans les temples, et leurs enfants sont exclus des écoles; les instituteurs brâhmanes ont réussi à les écarter si systématiquement, que le Gouvernement a construit des écoles spéciales pour les enfants des Intouchables.

Le nombre des personnes dont le contact est censé souiller les Hindous est évalué de 45 à 60 millions. Dans le recensement ils sont classés comme Hindous, et les hommes politiques hindous les réclament comme hindous quand ils veulent faire ressortir l'importance numérique de leur communauté. Mais les malheureux eux-mêmes n'ont montré aucune sympathie envers le mouvement nationaliste. Dans la faible mesure où ils peuvent faire entendre leur voix en public, ils ont, au contraire, exprimé leurs vives alarmes à la perspective d'une évacuation de l'Inde par les Anglais. Ils affirment que si l'Inde obtient l'autonomie, ils seront de nouveau réduits au servage intolérable dont ils commencent à essayer de s'émanciper. Les multiples injustices dont souffrent les Intouchables me paraissent constituer une menace pour la stabilité de la société hindoue dans l'avenir; quand les idées égalitaires européennes s'infiltreront jusqu'à leur couche sociale, ces ilotes pourraient fort bien se soulever et, dans une jaquerie sauvage, se venger d'une

manière sanglante de ceux qui les ont si longtemps tenus en esclavage. Je dois, pour être impartial, ne pas vous cacher qu'un certain nombre d'Hindous, ayant reçu l'esprit libéral de l'Occident, veulent moderniser l'hindouisme, et, en particulier, abolir le mythe cruel de l' « Intouchabilité ». J'ai un grand respect pour ces Réformateurs Sociaux, comme on les appelle. Ils sont les artisans d'une cause impopulaire, ils subissent une persécution sociale considérable et leurs maigres succès doivent être fort peu encourageants. M. Gandhi s'est rangé publiquement du côté des Réformateurs Sociaux, mais sa grande influence elle-même n'est pas parvenue à apporter une amélioration au sort des Intouchables. Il y a, je le crains, bien peu d'espoir que le préjugé des Hindous à l'égard de ces infortunés disparaisse avant longtemps.

Les Hindous forment dans l'Inde la communauté organisée la plus nombreuse : ils constituent les deux tiers de la population totale ; mais politiquement ils sont faibles, parce qu'ils manquent de cohésion ; il leur manque un des éléments les plus importants de la nationalité : ils ne sont pas animés d'une volonté politique commune, ni n'ont conscience de cette communauté d'intérêts qui, en Europe, unit toutes les classes dans les moments de crise nationale. Ce défaut est inhérent à la structure même de la société hindoue. Chaque caste n'a de pensée et de sentiments qu'envers elle-même. Dans les limites d'une seule et même caste, les idées nouvelles peuvent se transmettre rapidement d'un individu à un autre, et, dans ces mêmes étroites limites, une opinion publique vigoureuse peut se former. Mais l'élan réformateur s'arrête là ; aucun mécanisme n'existe pour le communiquer aux autres castes. Les Brâhmanes, tout prêtres qu'ils sont, n'ont jamais rendu à la société hindoue les services que le prêtre chrétien a rendus à l'Europe. Même aux époques les plus sombres de l'Eglise, l'humble prêtre de paroisse n'oublia jamais l'obligation qui lui était enjointe d'évangéliser les masses. Il apportait au pauvre et à l'ignorant, au serf et au proscrit la même loi morale et le même espoir de salut qui étaient offerts au roi et au baron, et c'est son labeur patient et son abnégation qui ont fati de toute la chrétienté une seule société. Le Brâhmane n'a jamais porté son évangile au Çoùdra ou hors-caste, et la conséquence est qu'aujourd'hui l'Hindouisme n'est pas une société homogène, mais une agglomé-

mération de sociétés situées à des niveaux de culture très divers.

S'il y a, au sein de la société hindoue des divisions si profondes, on peut aisément deviner que l'abîme qui sépare les Hindous des fidèles des autres religions est encore plus profond. Entre Hindous et Musulmans, l'antagonisme est âpre et radical. Cette inimitié est le danger le plus grave pour la paix de l'Inde moderne. L'hostilité entre les deux est naturelle. Hindous et Musulmans professent des opinions diamétralement opposées sur la plupart des questions humaines et divines, sur les plus futiles comme sur les plus fondamentales. L'Hindou croit que, par leur naissance, certains hommes sont destinés aux honneurs et d'autres à la dégradation, et que cette inégalité dans leurs destinées est due aux vertus pratiquées ou aux péchés commis dans une existence antérieure. Le Musulman, au contraire, croit (et je le lui ai souvent entendu déclarer) que nous sommes tous les enfants d'un seul Dieu et que nous sommes tous égaux devant lui. Le Musulman voit donc avec la même indignation que nous le traitement inhumain dont souffrent les Intouchables. Quand un infidèle est reçu dans le giron de l'Islam, qu'il ait été avant sa conversion Brâhmane ou Pariah, il devient instantanément un membre de la grande confraternité musulmane; car il est écrit dans le Coran que « Tous les Vrais Croyants sont frères ». Quelle que soit leur origine, les Musulmans de l'Inde entière se considèrent comme un seul peuple; ils ont beau vivre les uns dans le Bengale, d'autres dans le Pandjab, d'autres encore au loin, à Madras, ils n'en sont pas moins unis par des liens qui ressemblent à ceux de la nationalité en Europe. Ils sont tous héritiers de la même culture, laquelle est fondée sur les grandes littératures de l'Arabie et de la Perse; ils observent les mêmes coutumes sociales et obéissent aux mêmes préceptes personnels. Ce n'est pas aux Hindous, mais aux Arabes, aux Persans et aux Afghans qu'ils se sentent apparentés. Ils voient leur passé dans l'histoire de l'Islam; ils réclament leur part des splendeurs de Damas et de Samarcande; ils tirent leur science des grands collèges de Bagdad et de Cordoue, qui maintinrent haut le flambeau du savoir quand il brûlait d'une clarté pâle en Europe; ils se rappellent avec orgueil que Mahmoud le Ghaznévide battit les païens à plates coutures lors de ses invasions répétées dans l'Inde, que la dynastie de Tamerlan régna jadis à Agra et à

Delhi dans une splendeur impériale et tint toute l'Inde sous sa domination. Bien qu'ils soient déçus de la haute position qu'ils occupèrent jadis, les Musulmans sont toujours un peuple vigoureux et aux idées nobles, et ils savent agir de concert avec une unité de vues rare dans l'Inde. Dans les temps modernes ils ont fondé une Université à eux à Aligarh, où de jeunes Musulmans viennent de l'Inde entière et même d'au delà des frontières de l'Inde, pour y apprendre les Arts et les Sciences de l'Occident, tout en conservant leur culture musulmane, leur mode de vie musulman, et en observant tous les rites de la foi musulmane; ils jeûnent pendant le mois de Ramazan, célèbrent la fête joyeuse de l'anniversaire de naissance du Prophète et se réunissent chaque jour dans la mosquée de l'Université à l'heure de la prière. J'ai exercé dans cette Université, pendant seize ans, d'abord comme professeur, puis comme Principal, et j'ai vécu sur un pied de grande intimité avec les étudiants et avec les anciens de la communauté musulmane, et je puis parler avec assurance de leurs manières de penser. Ils se sentent étrangers aux Hindous, avec qui ils n'ont aucun rapport social. Selon les règles de sa Caste, aucun Hindou ne peut manger avec un musulman; aucun Hindou ne peut contracter un mariage légal avec une Musulmane. Dans toutes les matières sociales, les deux peuples, quoique habitant dans la même ville, se tiennent mutuellement à l'écart l'un de l'autre. Un éminent juge musulman (Sir Abdur Rahim) a dit récemment : « N'importe lequel d'entre nous, musulmans indiens, qui voyagerait, par exemple, en Afghanistan, en Perse, dans l'Asie Centrale, parmi les musulmans chinois, les Arabes ou les Turcs se sentirait tout de suite chez lui et ne verrait rien à quoi il ne fût pas accoutumé. Au contraire, dans l'Inde, nous nous trouvons socialement complètement étrangers à tous points de vue lorsque nous traversons la rue et pénétrons dans la partie de la ville où demeurent nos concitoyens Hindous. » Comparée à cette cloison étanche, la différence qui, en Europe, distingue une nation d'une autre, paraît futile et artificielle. Un Français, par exemple, qui se rend en Allemagne, pourra être reçu dans une famille allemande, partager ses repas et très probablement fréquenter la même église; il pourra même finir par épouser la jeune fille de la maison et personne n'y verra aucun scandale. Rien de semblable ne pourrait atténuer l'antagonisme acerbe qui règne entre Hindous et Musulmans.

Les Musulmans, je l'ai dit, ont le sentiment d'être dans l'Inde une nation distincte; ils parlent de leurs congrès comme de congrès nationaux, et de l'Université d'Aligarh comme de leur Université nationale. Ils ont, à mon avis, tous les caractères d'une nation, à ceci près qu'ils ne vivent pas tous, comme les nations de l'Europe, sur un seul et même territoire; ils sont dispersés à travers toute l'Inde, et mélangés avec les Hindous comme le sont les Tchèques et les Allemands en Bohême, les Polonais et les Allemands en Silésie. Dans le Pandjâb et le Bengale ils constituent plus de la moitié de la population, sur la frontière du Nord-Ouest, les Musulmans forment jusqu'à 92 % de la population. Plus au sud, ils sont moins nombreux; à Madras, où ils sont le moins nombreux, il ne forment que 7 % de la population. En nombre absolu, les Musulmans de l'Inde sont 69 millions; dans l'Inde britannique, ils constituent 24 %, et, si l'on inclut les Etats indigènes, 21 % de la population totale, mais, grâce à leur cohésion, à leur caractère viril et à leur culture, ils comptent pour beaucoup plus de 21 % dans une évaluation de leur importance politique.

Même à l'heure actuelle et sous le régime anglais, l'antipathie entre Hindous et Musulmans est une menace constante pour la paix. De même que l'hostilité entre Français et Allemands divise l'Europe, de même l'hostilité entre Hindous et Musulmans divise l'Inde. Dans les dernières années, leur inimitié n'a fait que s'accroître. Les bagarres ont été fréquentes; des foules adverses se sont battues dans les rues et n'ont pu être séparées que par les troupes britanniques. Comme nous ne le savons que trop en Europe, quand les rapports entre deux nations sont tendus, un rien, une parole de mauvaise humeur, un geste provocant, peuvent amener soudain un conflit. C'est ce qui arrive souvent aujourd'hui dans l'Inde. Une procession hindoue défile-t-elle, à son de trompe, devant une mosquée où les musulmans sont en prière; peut-être les musiciens jouent-ils « *rinforzando* » en passant devant la maison de Dieu; peut-être les Musulmans s'imaginent-ils que cette fanfare est d'une irrévérence voulue; toujours est-il que, trop souvent, les Musulmans se précipitent hors de la mosquée et se jettent sur la procession hindoue. Les fêtes religieuses sont une menace permanente pour la paix publique. Il n'est pas de magistrat qui ne voie sans appréhension approcher Bakr'Id, fête musulmane

au cours de laquelle il est usuel de sacrifier une vache. Or, pour les Hindous, la vache est un animal sacré, et quand la rumeur se répand dans le bazar que les Musulmans se préparent à abattre une vache, les zélateurs hindous se liguent pour empêcher cet outrage et pour punir les Mletchtchhas sacrilèges. Un nouveau conflit a lieu, et, si la Police n'intervient pas promptement, voilà la ville entière aux prises. Dans les cinq années qui se sont écoulées entre 1922 et 1927, 450 vies ont été perdues et 5.000 personnes blessées dans ces bagarres « communales ». Ces troubles sont devenus si dangereux pour la paix de l'Inde que le Vice-Roi actuel a invité dans des termes énergiques les chefs Hindous et Musulmans à faire tout pour combattre ce péril. Parlant devant l'Assemblée Législative en 1927, il a dit : « Je n'exagère pas en disant que, depuis dix-sept mois que je suis dans l'Inde, toute la contrée a été assombrie par les nuages menaçants des dissensions « communales », lesquelles ont maintes et maintes fois déchargé leurs tonnerres, répandant dans tout le pays la ruine et la dévastation. L'année dernière, d'avril à juin, Calcutta a paru être la proie de quelque esprit malin, qui avait tant de pouvoir sur les âmes des gens qu'ils se croyaient, dans leur folie, dispensés des devoirs les plus sacrés de la morale humaine. Depuis lors, nous avons vu à l'œuvre la même influence pernicieuse à Pabna, à Rawal-Pindi, à Lahore et en beaucoup d'autres lieux et nous avons été forcés de plonger nos regards dans cet abîme de passions déchaînées qui s'ouvre trop souvent sous la surface de l'habitude et de la loi... L'effort (pour vaincre ce mal) doit être uni, s'il doit mener au succès, et c'est de l'issue heureuse de cet effort que dépend la formation d'une nation indienne. »

Si tels sont à l'heure actuelle les rapports entre les deux peuples, que seraient-ils si l'Angleterre évacuait l'Inde ? Musulmans et Hindous collaboreraient-ils dans un gouvernement national ? Ou se jetteraient-ils sans merci les uns sur les autres ? Bon nombre de mes anciens étudiants, et d'autres amis musulmans viennent me voir en Angleterre, et, au cours de l'année dernière, je leur ai fréquemment posé cette question. Leur réponse est presque toujours la même. Mes amis me disent : après que les Britanniques seront partis, Hindous et Musulmans entreront nécessairement en conflit ; il y a entre eux des différends qui ne peuvent se régler que par le fer. L'un d'eux m'a

dit cet été : « Il n'y a aucune possibilité d'empêcher que le sang soit répandu ; le plus tôt sera le mieux ; la lutte sera longue ; elle durera peut-être trente ans, peut-être cinquante ans, mais, à la fin, les Musulmans regagneront leur ancien ascendant dans l'Inde. » Quelques-uns de mes amis croient que cette grande lutte pour l'hégémonie est proche. Un Musulman très distingué m'a dit en mai dernier : « Vous et moi vivrons assez longtemps pour voir l'anarchie dans l'Inde, telle qu'elle était au XVIII^e siècle. » Comme mon ami est plus jeune que moi, j'ai répondu : « Vous peut-être, mais pas moi. » A quoi il répliqua : « Si, vous aussi ; des gens qui ont maintenant 70 ans verront ces choses. »

Je voudrais que vous gardiez en mémoire le parallèle que j'ai fait entre l'Inde et l'Europe. Je voudrais le résumer comme suit. Il y a dans l'Inde un sentiment national grandissant, qui est plus éveillé que celui que nous commençons à voir poindre en Europe. D'autre part, les obstacles que la race, la langue et la religion présentent à l'unité nationale sont plus formidables ; les différences de culture sont beaucoup plus grandes. Le plus humble paysan de Sicile ou de Macédoine est plus près d'être l'égal d'un membre de l'Académie Française que les Intouchables ne le sont des Brahmanes. La société, dans l'Inde, est bien moins homogène qu'en Europe. Enfin l'Inde est sectionnée en deux par une hostilité plus ancienne et plus envenimée que celle qui oppose les deux nations qui se font face de chaque côté du Rhin.

Les difficultés dont j'ai jusqu'ici parlé comme d'obstacles à la formation d'un gouvernement national ont leurs racines dans la constitution de la société indienne. Il y en a d'autres, d'ordre plus matériel, mais non négligeables. Toute l'Inde n'est pas placée sous le même gouvernement. Elle est tout entière, il est vrai, sous la suzeraineté du roi Georges, mais elle n'est pas toute administrée par des fonctionnaires détenant leur autorité de Simla. Un tiers du territoire indien est gouverné par des princes indigènes, chefs héréditaires de royaumes, les uns grands, les autres petits. Des plus importants le nombre s'élève à 108 ; leurs royaumes couvrent dans l'ensemble une superficie de 1.333.000 kilomètres carrés, et le nombre total de leurs sujets atteint presque 60 millions. Haïderabad, le plus grand des Etats indigènes, est presque aussi étendu que la Grande-

Bretagne et compte 12 millions et demi d'habitants. Maïssore est deux fois et demie plus grand que la Belgique, et a une population de 6 millions. Dans le Radjpoutana se trouvent une quantité d'États qui, bien que plus petits en territoire et en population que les deux que je viens de nommer, sont célèbres pour le rôle héroïque qu'ils ont joué dans l'histoire de l'Inde et pour la gloire romanesque qui s'attache encore à leurs citadelles montagnardes. Ces Maharadjas et ces Nababs ont des armées et des services civils qui leur sont propres, et ils peuvent compter sur l'inébranlable loyalisme de leurs sujets. Ces princes sont, en vertu de traités, les alliés, non les sujets, du Gouvernement britannique; il est vrai que, par ces traités, il leur est interdit d'avoir des relations diplomatiques avec aucune puissance extérieure à l'Inde et qu'ils doivent, dans les affaires diplomatiques, être représentés par le Gouvernement de l'Inde, mais, d'autre part, le pouvoir suprême leur garantit la possession de leurs royaumes et la transmission à leurs descendants de leurs domaines et de leurs privilèges. A l'intérieur de leurs royaumes, ils règnent avec une autorité patriarcale et débonnaire, et ils réussissent, à n'en pas douter, à gagner l'affection de leurs sujets. Il y a pas mal d'années, j'ai pu observer les manifestations de cette affection quand j'étais précepteur d'un jeune Prince du Bundelkhand, et que je l'accompagnais dans ses promenades du soir. Sortant de la porte du Fort, l'éléphant du Maharadja, couvert d'ornements de velours et d'or, descendait, en se balançant, la pente raide. Sur son dos, sous un dais d'argent, était assis le Maharadja, chargé de bijoux et de chaînes de perles. Derrière lui, montés sur de fringants chevaux richement caparaçonnés, venaient ses parents et sa suite. A mesure que cette cavalcade féodale défilait par les rues étroites, les hommes s'emparaient de leurs sabres et s'avançaient en hâte; les femmes, leurs bébés sur la hanche, couraient aux portes des maisons, et tous les gens contemplaient leur prince avec des sourires de ravissement et d'amour, et, sur le passage de l'éléphant, chacun posait la main à terre et criait : « Maharadju Ram Ram. » Il était impossible de ne pas remarquer la joie peinte sur tous les visages, que la seule vue de leur prince avait évoquée. J'avais sous les yeux la manifestation d'une émotion politique plus vieille et peut-être plus authentique que celle qui décide du sort des ministres dans un pays démocratique.

Les princes indiens n'ont pris aucune part à l'agitation nationaliste qui s'est abattue dans les dernières années sur les provinces britanniques; le seul sentiment qu'ils aient exprimé publiquement est leur vigoureux attachement à la famille royale anglaise. Quelles sont les opinions de leurs sujets, nous ne le savons pas, car les princes n'encouragent pas leur peuple à discuter ces affaires d'État. Cependant, un fait est clair et indiscuté. Le Gouvernement de l'Inde est lié envers les princes par des obligations contractuelles qu'il ne peut répudier sans leur consentement. La base du gouvernement de l'Inde ne peut être modifiée sans qu'ils soient consultés. Ils sont les associés de l'Angleterre dans l'administration du continent indien; des associés subalternes, peut-être, mais qui n'en ont pas moins le droit d'émettre un avis sur la conduite des affaires de la raison sociale; si le principal associé décide de se retirer, ils pourront exiger, non sans de bonnes raisons, une extension de leur autorité. Je crois que, si on la leur refusait, ils seraient à même de la prendre de force. Les politiciens de l'Inde britannique demandent que le pays soit, à l'avenir, gouverné par la voix populaire, par une chambre législative et tout l'appareil de la démocratie; une telle Constitution s'accorde mal avec les opinions patriarcales des princes. Là encore, nous avons une divergence d'opinions qu'il faudra réconcilier avant de pouvoir constituer une autorité capable de prendre la succession des gouvernants britanniques.

J'ai essayé de vous donner une idée de quelques-unes des difficultés, mais non point de toutes, qui s'opposent à la création d'un gouvernement indigène. Il me reste à vous dire en quelques mots les mesures qui ont été prises pour exécuter la promesse d'émancipation faite en 1917. En 1919, le gouvernement de l'Inde a été grandement libéralisé, mais cette Constitution provisoire fonctionne mal et ne donne satisfaction à personne. En conséquence, une Commission fut nommée il y a deux ans pour étudier le problème dans son ensemble et déposer des propositions devant le Parlement de Londres. Cette commission vient de remettre son rapport, que je recommande à votre attention comme l'un des plus excellents documents officiels qui aient jamais été publiés sur l'Inde.

La Commission admet nettement les dangers auxquels s'expose un gouvernement indigène, mais elle conseille de les envi-

sager résolument. Ses propositions sont certainement hardies, et elles ont rempli d'appréhension beaucoup de fonctionnaires expérimentés. La Commission fonde ses recommandations sur le principe que l'art du self-government ne peut s'apprendre que par la pratique. Si les Indiens doivent jamais devenir capables de diriger leurs propres affaires, il faut leur accorder un pouvoir, un pouvoir réel dans l'administration; il faut les laisser libres de commettre des fautes et de s'instruire en les commettant. La Commission propose donc que les provinces dont se compose l'Inde britannique deviennent des Etats autonomes, groupés dans une Constitution fédérale, que ces Etats soient gouvernés par des ministères ou conseils de ministres responsables devant des Chambres législatives élues. Prenons, par exemple, la province du Bengale. Dans le Bengale est située la grande ville de Calcutta, qui comprend 1.300.000 habitants; c'est le siège d'une Haute Cour et de grandes entreprises industrielles et commerciales; c'est un port important et le centre mondial de l'industrie du jute. Cette province du Bengale, qui a une population de 46 millions, serait à l'avenir gouvernée par un conseil de ministres choisis dans le sein d'une assemblée législative, qui serait elle-même élue par un vote populaire. Il y aurait dans cette Chambre ou assemblée quelques représentants européens, mais une majorité écrasante de membres ou députés indiens. Le ministère, comme celui de Westminster, serait collectivement responsable devant la Chambre. Les ministres détiendraient les portefeuilles de l'Hygiène Publique, de l'Instruction Publique, de l'Agriculture, des Travaux Publics, etc., et, en outre, ceux, d'une importance capitale, de la Justice et de la Police. Le maintien de l'ordre et de la légalité serait entre les mains de ces ministres indiens; si une bagarre se produit, c'est à eux qu'il appartiendrait de la faire cesser; si un juge se laisse corrompre, ou manque d'impartialité dans les différends entre Hindous et Musulmans ou entre Indiens et Européens, c'est à eux qu'il appartiendrait de le blâmer ou de le destituer. Dans tous les rapports journaliers entre individus, ce seraient ces ministres indiens qui détiendraient le pouvoir de l'Etat. Bombay, avec son vaste port qui est le débouché de l'Inde vers l'Occident, Madras, où commença la domination anglaise dans l'Inde, les provinces historiques d'Agra et d'Aoudh, où s'élevèrent et tombèrent les grands empires in-

diens, tous ces territoires et d'autres encore formeraient les Etats autonomes d'une fédération indienne, à laquelle les princes indiens seront libres de se joindre, s'ils le désirent.

La Commission reconnaît que les ministres et assemblées indigènes ne seront peut-être pas à la hauteur des responsabilités qu'elle propose de leur confier; elle recommande donc que, pendant la période de transition, un pouvoir soit tenu en réserve pour empêcher le pays de glisser dans l'anarchie. Elle dit: « Le principe que nous désirons poser est la nécessité primordiale d'assurer, pendant toute la période durant laquelle l'Inde avancera sur la route de l'autonomie complète, toutes les mesures susceptibles de garantir l'existence et le bon fonctionnement de ce qu'il y a d'essentiel dans tout gouvernement. Quoique nous souscrivions entièrement à la doctrine qu'un bon gouvernement ne saurait équivaloir au self-government, nous devons nous garder de soumettre des propositions qui pourraient avoir pour effet le remplacement du gouvernement par l'anarchie... Tout en étant prêts à recommander un progrès considérable dans la direction du self-government, tout en croyant que le sens de la responsabilité ne peut être enseigné qu'en rendant les hommes responsables des conséquences de leurs actes, nous ne voulons pas que cette expérience soit acquise à un prix trop coûteux. Il devra y avoir dans l'Inde un pouvoir qui puisse intervenir et sauver la situation avant qu'il ne soit trop tard... » Selon la Constitution proposée par la Commission, ce pouvoir résidera dans le Gouvernement Fédéral ou Central, qui continuera à avoir la haute main sur l'Armée, les Douanes, la Circulation Monétaire, les Affaires Etrangères, la Législation Civile et Criminelle, etc. Pendant que l'expérience du self-government se fera dans les provinces, il n'y aura aucun relâchement dans le pouvoir placé au centre. Quand les Provinces auront prouvé que leurs ministères indiens et leurs assemblées législatives indiennes sont capables de gouverner bien et impartialement, alors l'assemblée législative centrale, composée de membres indiens, recevra le pouvoir de faire et de défaire des ministères indiens, et la dernière étape de l'évacuation de l'Inde commencera. L'Inde aura alors atteint son indépendance. Tel est, Mesdames et Messieurs, le projet soumis au Parlement britannique; il sert de base, en ce moment précis, aux discussions d'une conférence à laquelle ont été invi-

tés, en vue d'une délibération libre et sans entraves, des représentants de tous les partis de l'Inde. Si cette conférence aboutit à un accord, ses conclusions feront l'objet d'un Acte du Parlement et deviendront applicables dans l'Inde. Une grande expérience est sur le point d'être tentée; quel en sera le résultat ? « Red ruin and the breaking up of laws », « Dans des ruines sanglantes et la négation de toute loi », ou bien un progrès paisible et l'addition d'un autre grand peuple dans le concert des nations civilisées ? A cette question, ce sera à un autre conférencier qu'il appartiendra de répondre.

Le Kuomintang, l'U. R. S. S. et la Révolution chinoise ⁽¹⁾

PAR

EMILE VANDERVELDE,

Ministre d'Etat.

Professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles.

Après un long périple, comme celui que nous venons d'accomplir, deux choses étaient inévitables. La première, c'est que je sois assailli de questions sur l'état actuel des choses en Chine et en Russie soviétique. La seconde, c'est que mon témoignage soit mis immédiatement en suspicion par d'excellents jeunes gens, qui eux-mêmes n'ont jamais mis les pieds dans les pays d'Orient, mais qui connaissent des hommes qui y ont habité, qui considèrent les impressions de ceux-ci comme correspondant à la réalité même, et qui déclarent, avec au moins une apparence de raison, que ce n'est pas en quelques jours, en quelques semaines, voire en quelques mois, que l'on peut se faire une opinion sur des pays comme la Russie ou comme la Chine. Je n'ai pas besoin de dire que j'en tombe immédiatement d'accord. Je ne suis pas de l'école de Keyserling, qui estime que pour connaître un pays, pour faire l'Analyse spectrale de l'Europe ou la Psychanalyse des Etats-Unis, il suffit de rester huit jours en Espagne, que c'est trop de séjourner quatre mois aux Etats-Unis, et que pour ce qui est de l'Inde ou de la Chine, il a appris tout ce qu'il pouvait être utile d'en savoir en moins de huit jours !

Ce n'est pas mon cas. Avant de partir, j'avais suivi, d'aussi près que possible, les événements ; pendant mon séjour là-bas,

(1) Conférence faite le 5 janvier 1931 à l'Université de Bruxelles, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

j'ai tâché de voir, le mieux que j'ai pu, les hommes et les choses. Et si je reconnais pleinement que ces voyages rapides ne sauraient équivaloir à une enquête approfondie, je crois cependant que celui qui, avec une certaine préparation et une certaine habitude d'observer, arrive dans un pays nouveau, voit quelquefois des choses que d'autres, qui y séjournent depuis longtemps, n'ont pas vues ou, ne voient plus, ou s'abstiennent en tout cas de faire voir à ceux qui seraient tentés de les prendre pour guides. Une chose, en tous cas, est certaine, c'est que c'est avec un intérêt passionné que j'ai, si je puis m'exprimer ainsi, traversé deux grandes révolutions, les plus grandes révolutions qui se soient produites dans le monde depuis plus d'un siècle.

Je laisserai de côté, nécessairement, l'aspect pittoresque de notre voyage. Je ne vous parlerai ni de cette ville étonnante qu'est Moscou, capitale de l'Eurasie, ni de la multiple splendeur de Pékin, ni du charme des paysages et des temples du Japon, ni de cette ville de Canton qui à elle seule, par son pittoresque, vaudrait le voyage, ni de cette merveille du monde qu'est Angkor ou de cet Eden qu'est Ceylan. On m'a demandé de vous parler ce soir, en politique et surtout de vous dire ce que, de ce point de vue, j'avais noté en Russie et en Chine. Je m'exécute.

Ce que j'ai vu à Moscou

Pour ce qui est de la Russie, ce n'était pas mon premier voyage. Je crois être un des rares hommes politiques en Europe, qui soit allé à Moscou avant la guerre, en 1914, pendant la guerre, en 1917, après la guerre, en 1922, lorsque je suis allé plaider pour les socialistes révolutionnaires et, enfin, au mois d'août dernier, en 1930. Peut-être dans ces conditions, trouvera-t-on quelque intérêt à ce que je dise quels sont, entre mes deux derniers voyages, les changements, ou plutôt, le changement, le grand changement qui m'a le plus frappé. Lorsque j'étais à Moscou, en 1922, je puis dire que pendant les deux mois que j'y ai passés, j'ai vu exactement une fois des maçons qui posaient des briques. Lorsqu'au contraire j'y suis revenu cette année, j'ai eu une impression, que le chargé d'affaires du Japon m'exprimait le soir même, d'une manière très pittoresque en

disant : « Lorsque, récemment, je suis revenu à Moscou j'ai eu l'impression d'être à Tokio au lendemain du grand tremblement de terre. » Et, en effet, Moscou en ce moment donne l'impression d'une ville qui vient d'être bouleversée. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce bouleversement signifie que, sous l'impulsion du gouvernement, la population s'est prise d'une fièvre de construction, de reconstruction, dont il serait difficile de trouver l'équivalent ailleurs.

Je parlais tout à l'heure de Keyserling. Il a un mot fort juste, à mon sens, pour caractériser le bolchevisme. Le bolchevisme, pour lui, c'est moins une forme déterminée de gouvernement, que la promesse faite à des peuples arriérés ou opprimés, de leur procurer tous les avantages de la technique moderne, sans leur imposer en même temps tout le surplus du système capitaliste. Et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle, je ne dirai pas le peuple russe, mais les éléments dirigeants du peuple russe, sont pris d'une sorte de fièvre de la technique.

Avec une extraordinaire énergie, on s'efforce de réaliser le Gosplan, le plan quinquennal, non pas en cinq, mais en quatre ans, de faire naître pour ainsi dire de rien, une industrie ultra moderne qui emprunte à l'Europe, et surtout aux États-Unis, ses méthodes et qui doit permettre au peuple russe, après des épreuves que l'on ne songe pas à méconnaître, de s'approprier une technique qui lui permettra de relever son niveau de vie et de fonder la souveraineté du travail.

Seulement, s'il n'est pas douteux que l'effort soit énorme, que l'effort (le mot n'est pas trop fort), soit prodigieux — et à cet égard une publication illustrée de phototypies, que les Soviets répandent mensuellement dans tous les pays : « l'U. R. S. S. en construction » est singulièrement suggestive — il n'est pas douteux non plus qu'il s'accomplit en imposant à l'ensemble de la population des sacrifices qui l'atteignent profondément dans ses conditions actuelles de vie.

Il faut, en effet, pour réaliser cette industrialisation intensive, des ressources formidables. Ces ressources, les Soviets ne comptent guère pour les leur apporter, sur les pays du dehors, et dès lors quelles sont les méthodes auxquelles ils ont recours ? Des impôts d'abord, accablants, excessifs, frappant la consommation aussi bien que les salaires du travail ; la vente à des prix élevés, souvent excessifs, des produits industriels,

dont, trop souvent, la qualité est défectueuse; l'achat ou la réquisition, à des prix extrêmement bas, des produits agricoles, l'écoulement, sur le marché mondial, de matières premières et de produits manufacturés, à des prix moins élevés que ceux de la concurrence capitaliste. A quoi il faut ajouter l'inflation, les emprunts forcés, toutes les méthodes auxquelles les gouvernements doivent avoir recours lorsque les ressources n'arrivent pas spontanément, il faut se les procurer par n'importe quels moyens.

Qu'en résulte-t-il? C'est qu'indiscutablement, le niveau de vie, le « standard of life » des paysans et des ouvriers russes, un peu supérieur peut-être à ce qu'il était au temps des Tsars, reste extrêmement bas. Ce n'est pas, bien entendu, qu'il faille prendre au pied de la lettre ce qu'on peut lire dans les journaux d'Europe et des Etats-Unis sur la grande pitié, sur l'infinie misère des populations soviétiques. A entendre certaines gens, on pourrait croire que la famine au sens propre du mot, règne actuellement en Russie; que les gens n'y ont littéralement pas à manger et que c'est aux dépens des paysans, qui mourraient de faim, que les Soviets exportent, par exemple, des quantités assez considérables de blé.

La réalité est différente. Si l'on se place à ce triple point de vue : le logement, le vêtement et la nourriture, et que l'on jette un coup d'œil autour de soi, fut-ce pendant un bref séjour à Moscou, que constate-t-on?

Au point de vue logement, la situation, qui au lendemain de la Révolution était simplement effroyable, continue à être extrêmement difficile pour ne pas dire plus. Il y a crise du logement aussi bien pour les ouvriers que pour les anciens bourgeois ou pour les fonctionnaires soviétiques et bien que de grands efforts aient été faits et soient faits pour créer d'énormes blocs d'habitations à bon marché, on reste dans une situation qui se résume d'un trait saisissant : c'est que, par suite de l'encombrement, le cube d'air moyen dont dispose un citoyen soviétique à Moscou est inférieur à celui dont disposent les prisonniers dans les cellules des prisons de Belgique!

Un livre remarquable, et que je veux vous signaler en passant, « Les deux Russies » de Marion, montre quelles sont les conséquences morales et sociales de cette pénurie de logements. Marion était, il y a quelques années encore, le délégué à la

propagande du parti communiste français. Il est allé à Moscou pour les fêtes du X^m^e anniversaire de la révolution. Il a connu, pendant quelques jours, l'exaltation et l'enthousiasme, mais il est resté dix-huit mois et à son retour il a déclaré qu'ayant vu les choses de près, il n'était plus communiste et demandait à être inscrit au parti socialiste. Son livre, je le répète, est, sur la question du logement, comme sur bien d'autres, plein de renseignements du plus haut intérêt. Je vous y renvoie, car il me faut aller vite.

Pour ce qui est du vêtement, nous lisons, vous lisez souvent que quiconque se promène à Moscou rencontre, à chaque pas, des mendiants, des gens en guenilles, que l'aspect de la population, au point de vue du vêtement, est tout à fait misérable.

Ici encore, l'énorme exagération est certaine. Tout d'abord, me souvenant de ce que j'avais vu en 1922, j'ai fait cette constatation, en 1930, que les mendiants, qui pullulaient à Moscou, il y a huit ans, ont à peu près disparu. Je n'en ai guère vu qu'un, cette fois : un vieux pope qui tendait la main, dans la Verskaïa.

De même, les fameux enfants abandonnés, victimes de la famine et de la guerre, on ne les voit plus. Il est vrai que nous étions à Moscou en été et qu'à cette époque, on dit (je donne l'explication pour ce qu'elle vaut), qu'ils vont opérer en Crimée et dans les autres régions méridionales.

Quant à l'ensemble de la population, il est incontestable qu'on ne voit guère de gens bien habillés, à part quelques étrangers, touristes allemands ou américains. Mais, en général, les citoyens moscovites sont vêtus d'une manière pauvre certes, mais décente, et à ce point de vue, comme à bien d'autres, il y a pénurie, plus que misère sordide.

Reste la nourriture, et c'est à ce propos surtout que l'on nous avait fait un tableau horrible des épreuves que nous-mêmes allions subir en traversant la Russie et, notamment, en voyageant dans le Transsibérien. Un étranger de marque nous disait à Moscou : « Quand vous serez dans le Transsibérien, après deux jours, au wagon-restaurant, vous danserez devant le buffet vide. Prenez des vivres de réserve et surtout ne comptez pas sur les paysans pour vous vendre des vivres dans les gares. Vous les verrez, au contraire, venir, avec des

roubles, pour tâcher d'acheter aux voyageurs des cartes de pain ! »

Or, nous avons traversé la Sibérie et nous avons vu, pour ainsi dire à chaque arrêt, des paysans qui venaient, non pas avec des roubles pour acheter du pain, mais avec du pain, pour gagner des roubles, du mauvais pain noir, certes, mais aussi du beurre, du lait, des œufs, le cochon de lait soviétique, les poulets rôtis de l'U. R. S. S. J'ajoute immédiatement qu'ils les faisaient payer à peu près quatre fois ce qu'on les paie en Belgique, en France, en Europe occidentale.

Et de même à Moscou, dans les hôtels, on peut se procurer à peu près tout ce que l'on veut, en payant la forte somme, exactement comme à Bruxelles, pendant l'occupation allemande, mais pour la masse des citoyens, je crois que le tableau que me dressait un des hommes importants du régime est parfaitement exact : la récolte a été bonne ; l'expérience des sovkoses (exploitations d'Etat) a donné ce que l'on en attendait : il y a du pain, en quantité suffisante, pour tout le monde.

Seulement, pour ce qui est de la viande, du beurre, de la graisse, du lait, des œufs, bref, de tout ce qui ajoute quelque chose, que non seulement des bourgeois, mais des travailleurs européens considèrent comme un superflu nécessaire, la situation est rien moins que satisfaisante.

Telle est, en toute objectivité, l'impression, que j'ai retenue de notre passage en Russie. Nous étions là simplement en transit, nous n'avons point fait, et n'eussions pu faire une enquête ; j'aurai l'occasion d'ailleurs d'en parler plus longuement dans une causerie que la Conférence du jeune Barreau m'a fait l'honneur de me demander. J'ai hâte de passer à ce qui était l'objet essentiel de nos préoccupations quand nous avons entrepris ce voyage : la Chine.

Entrée en Chine

De la Russie soviétique à la Chine, la transition est beaucoup moins brusque qu'on pourrait le croire. Quand on arrive à la gare frontière, à Manchouli, on se trouve sur le chemin de fer de l'Est-Chinois. Celui-ci, comme vous le savez, est exploité en commun par la Chine et par les Soviets. Il y a un trait tout à fait caractéristique de ce condominium : sur la gare de Man-

chouli flotte un drapeau, le drapeau rouge, signe des origines révolutionnaires communes du Kuomintang chinois et des Soviets russes ; mais sur ce drapeau rouge on a mis côte à côte le marteau et la faucille des Soviets et le Soleil blanc sur fond bleu du Kuomintang !

Nous continuons notre route sur le chemin de fer de l'Est-Chinois. Nous arrivons à Harbin. Mais Harbin, en territoire chinois, est encore une ville russe. C'est même, je crois, la seule ville russe au monde qui puisse encore donner une idée de ce qu'était la Russie, de ce qu'était une grande ville de province en Russie, avant la guerre et avant la révolution. Les Soviets, bien entendu, y sont représentés par des milliers de citoyens, mais à côté d'eux il y a un très grand nombre de réfugiés, d'émigrés russes, de blancs et de « radis » (rouges au dehors, blancs à l'intérieur) ; ce sont eux qui donnent le ton, et, je le répète, c'est le seul endroit où l'on puisse voir encore se promener dans la rue de belles dames, dont l'extérieur brillant cache souvent de grandes misères, et des chevaliers de Saint-Georges en uniformes rapés, portant encore leur Croix de Guerre. Mais cependant, dès Harbin, la Chine apparaît. Elle apparaît en ce sens que dans cette ville russe où les monuments, où les maisons ont l'aspect russe, sont de construction russe, la majorité de la population cependant est chinoise, et c'est le même spectacle que nous rencontrerons dans d'autres villes, à Tien-Tsin, à Shanghai, par exemple, où ce sont des étrangers qui gouvernent, mais où la masse de la population est en majorité chinoise.

Entre la Russie Soviétique et la Chine, au surplus, il n'y a pas que des transitions et des analogie extérieures. Il y a aussi des analogies fort caractéristiques dans la forme même des deux gouvernements.

Soviets et Kuomintang

Ce que l'on appelle le « Kuomintang » ressemble, en effet, à beaucoup de points de vue, au régime des Soviets. Vous savez en quoi consiste la dictature dite du prolétariat en Russie. C'est un parti, le parti communiste, qui a le monopole de la vie politique. C'est son comité central qui désigne en réalité les membres du gouvernement. Le gouvernement est avant tout le

gouvernement d'un parti, le parti communiste. D'autre part, que voyons-nous en Chine ? Là aussi il n'y a qu'un parti légalement autorisé. Il y a, certes, des communistes ; il y a, très dispersés à l'heure actuelle, quelques démocrates socialistes ; il y a des nationalistes extrêmes, qui ont des tendances fascistes, mais le seul parti constituant le pays légal et d'où émanent tous les pouvoirs, c'est le Kuomintang, c'est-à-dire le parti du peuple, le parti de la nation.

Qu'y a-t-il dans le Kuomintang ? Environ 650.000 membres, dont la répartition ne manque pas d'intérêt. Il y a parmi eux 41 p. c. de militaires, 12 p. c. de Chinois établis à l'étranger, en Indo-Chine ou aux Indes Néerlandaises, et qui financent largement le nationalisme et la révolution chinoise. Pour le reste, 47 % de civils qui, théoriquement, appartiennent à toutes les classes, mais qui en réalité sont presque tous des marchands, des gens des professions libérales, des intellectuels, d'anciens étudiants, les petits bourgeois, les travailleurs manuels, n'étant qu'en nombre restreint.

C'est de ce Kuomintang que sort en réalité le gouvernement actuel de la Chine, le gouvernement officiellement reconnu par les puissances, le gouvernement de Nankin. Et ce gouvernement lui-même a une structure qui ne manque pas d'intérêt, à raison précisément de son analogie avec la structure du gouvernement soviétique. Il y a des ministres, mais ces ministres sont de véritables commis, disons des commissaires, comme pouvaient l'être en 1792, les ministres français, sous le régime du Comité de Salut public. Les vrais pouvoirs sont ailleurs. Il n'y en a pas trois comme en Europe : judiciaire, législatif, exécutif. Il y en a cinq : cinq conseils, cinq « Yuan » ; le Yuan législatif, le Yuan exécutif, le Yuan judiciaire, le Yuan de contrôle — qui ressemble quelque peu à notre Cour des Comptes — et enfin le Yuan des examens, pour le recrutement des fonctionnaires, qui renouvelle, en la modernisant, l'ancienne organisation du mandarinat. Or, les personnages vraiment puissants à Nankin dans le gouvernement, ce sont les cinq présidents des Yuan. Depuis quelques jours, au surplus, nous avons appris que l'un de ces présidents avait pris une importance qui fait songer à celle du Premier Consul après le 18 Brumaire. L'un de ces présidents — celui du Yuan exécutif — n'est rien moins que le célèbre Général Chiang-Kai-shek, qui cumule, par le fait, les fonctions

de Généralissime, de Président de la république et de Chef du gouvernement. Cela permet déjà de deviner pourquoi, à l'heure qu'il est, ceux qui s'opposent au gouvernement de Nankin, déclarent s'opposer avant tout « à la dictature de Chiang-Kai-shek, ce Mussolini chinois » !

Voilà, très brièvement esquissée, la structure du gouvernement officiellement reconnu, à l'heure actuelle, en Chine. Il n'est point douteux qu'elle ait une très réelle et évidente analogie avec la structure du gouvernement des Soviets, mais j'ajoute immédiatement qu'entre le Kuomintang et l'U.R.S.S., l'Union des républiques socialistes soviétiques, il y a une différence essentielle. C'est que l'U. R. S. S., sous une dictature de parti, une dictature collective, prétend être la dictature du prolétariat, des ouvriers et des paysans pauvres, tandis que le gouvernement du Kuomintang qui se prétend le parti du peuple, est surtout la dictature des éléments bourgeois de la révolution chinoise. Je dis la dictature des éléments bourgeois, mais il ne faudrait pas en tirer cette conclusion que le gouvernement actuel de la Chine se réclame d'opinions et de tendances conservatrices. Il s'agit de bourgeois qui ont, dans une certaine mesure, la mentalité des bourgeois révolutionnaires de 1789 ou de 1848, et qui, se réclamant des Principes de Sun-Yat-sen, fondateur du Kuomintang, ont, sous son influence, adopté un programme où se retrouvent nombre d'idées, nationalistes, démocratiques, même socialistes, de provenance européenne.

Les trois principes de Sun-Yat-sen

Jusqu'en ces derniers temps, les fameux trois principes de Sun-Yat-sen en chinois de Sanmitchoui, ne nous étaient connus que par des résumés, ou des traductions incomplètes et parfois tendancieuses, mais récemment, les Jésuites de Chi-Ka-wei, aux environs de Shangaï, en ont publié une traduction excellente, en français de ce qu'ils appellent, d'un néologisme fort bien trouvé, le triple démisme de Sun-Yat-sen, que l'on peut appeler aujourd'hui le triple démisme du Kuomintang.

Premier démisme : *démisme racique*, national. Traduisons en européen; cela veut dire, en somme : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et d'ailleurs, Sun-Yat-sen se réclamait hautement du président Wilson.

Second démisme : *démisme politique*; en réalité, le « gouvernement du peuple par le peuple ». Et sur ce point encore, Sun-Yat-sen se référait à un Américain, à Abraham Lincoln, à son discours sur la tombe des combattants à Gettysburg.

Enfin, troisième démisme : *démisme social*, ce que Sun-Yat-sen appelle « la vie du peuple ». Et la vie du peuple, dit-il, ce n'est pas autre chose que le communisme, mais le communisme adapté aux conditions spéciales dans lesquelles se trouve la Chine et qui sont caractérisées, avant tout, par le fait que tandis que les peuples d'Europe sont au delà de la révolution industrielle, la Chine, au contraire, est restée en deçà; qu'il n'y a pas de classes nettement différenciées en Chine et que, par conséquent, la réalisation de la « vie du peuple » ne doit pas être le résultat des efforts du prolétariat, qu'elle doit résulter de la bonne volonté commune de tous les éléments de la population.

J'espère ainsi vous avoir indiqué, avec une clarté suffisante, ce que c'est que le triple démisme.

Je voudrais maintenant, en suivant l'ordre même que je viens d'indiquer : démisme racique ou national, démisme politique ou démocratie, démisme social ou vie du peuple, indiquer quelles ont été, en cours de route, mes impressions sur l'état des esprits dans ce triple domaine.

Le démisme racique (nationalisme)

Et d'abord, le démisme racique, le nationalisme.

Droit pour la Chine, comme pour les autres peuples, de disposer d'elle-même. Opposition nette à l'impérialisme, à l'impérialisme sous toutes ses formes, car à l'heure actuelle, l'impérialisme rouge des Soviets n'est pas plus populaire en Chine que l'impérialisme britannique, japonais ou français, sans parler de l'impérialisme belge...

Donc, droit pour les peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le fait important à noter, c'est qu'à l'heure actuelle, la Chine tout entière adhère, sur ce point, aux principes de Sun-Yat-sen.

Dans le livre si suggestif et si intéressant que le Comte Sforza a publié sous le titre « *L'énigme chinoise* », il constate qu'il y a quelques années encore, le nationalisme chinois était le fait d'un certain nombre d'intellectuels et de petits ou grands bourgeois; mais il note déjà que, par une diffusion (qui, depuis,

a pris des proportions extraordinaires), de la presse, les petites gens, jusqu'à des coolies, des ouvriers du port, des tireurs de pousse-pousse, commenceraient à s'intéresser au mouvement.

A ce point de vue, le changement depuis cinq ou six ans, est énorme. Il y avait peut-être dix journaux de langue chinoise en Chine vers 1925. Maintenant, il y en a des centaines; non seulement des grands journaux politiques, mais des feuilles populaires de toute espèce et il suffit de se promener sur les quais de Shangaï ou de Canton pour voir des groupes de très pauvres gens, dont la plupart ne savent pas lire, se faire faire la lecture d'un journal par un de leurs camarades plus instruits.

Le résultat, c'est qu'à l'heure actuelle, le sentiment nationaliste dans le sens du droit de libre détermination des peuples, est devenu le patrimoine commun de tous les Chinois. Et c'est, à l'heure actuelle aussi, un fait vraiment intéressant, qu'à Moukden, à Pékin, à Nankin, où il y avait, au mois d'août dernier, trois gouverneurs qui semblaient s'opposer les uns aux autres, ils arboraient les mêmes emblèmes, les mêmes drapeaux et se déclaraient partisans des mêmes principes, des principes de Sun-Yat-sen.

A Moukden, le maréchal Chang-Shue-liang était Kuomintang. A Pékin, le maréchal Yen-Shi-shai, qui fut pendant quelques jours président de la république du Nord, était Kuomintang. Et à Nankin, le Kuomintang régnait dans la personne du général Chiang-Kai-shek.

Sur ce point, je le répète, il n'y a, entre les Chinois, aucune espèce de dissidence. Ils peuvent être divisés sur toutes autres choses. Ils peuvent se faire la guerre et une guerre beaucoup plus sanglante qu'on ne se le figure généralement en Europe. Mais lorsqu'il s'agit de l'étranger ou plus exactement lorsqu'il s'agit des impérialismes étrangers, ils réalisent le front unique, et vous entendez partout, depuis les enfants des écoles jusqu'à de vieux maréchaux chevronnés, tout le monde répéter comme une litanie : Plus de traités inégaux, plus de privilèges d'exterritorialité !

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler en quoi consistent ces traités inégaux, ces privilèges d'exterritorialité qui dressent toute la Chine contre les puissances étrangères.

Lorsque j'étais à Pékin, M. Lépice, consul de France, me communiqua une brochure dans laquelle cette question se trouve exposée avec une clarté remarquable. Il me suffira de vous lire l'énumération toute sèche de ce que l'on comprend sous cette formule générale : le privilège de l'exterritorialité.

« D'abord, l'exterritorialité proprement dite : immunité complète à l'égard des autorités chinoises en matière judiciaire. En second lieu, l'exemption des taxes chinoises. En troisième lieu, l'inviolabilité des propriétés françaises et des navires français (ou, *mutatis mutandis*, des propriétés et des navires anglais ou japonais); le droit de faire stationner des navires de guerre dans les ports ouverts, pour protéger le commerce; le droit d'envoyer des missionnaires dans toute la Chine et le droit pour ceux-ci d'acquérir des propriétés partout où ils résident; la possibilité pour le gouvernement français (ou anglais, ou japonais) de désigner ses représentants diplomatiques ou consulaires en Chine, sans demander — que l'on note ce que cela a d'irritant — l'agrément ou l'exequatur du gouvernement chinois. Enfin, « le droit d'administrer des concessions et des territoires, à bail, de participer à l'administration des quartiers diplomatiques à Pékin, de faire stationner une garde pour la légation dans cette ville, et d'occuper militairement, de concert avec d'autres puissances, certains points entre Pékin et la mer. »

Et M. Lépice ajoute :

« Jusqu'à la mise en vigueur, par les autorités chinoises, le 1^{er} février 1929, de l'autonomie tarifaire, nous avons en outre le droit d'exiger l'application stricte d'un tarif douanier fixé par un accord entre le gouvernement chinois et nous. »

Tel était donc le régime qui existait encore, intact, ou à peu près, au moment où éclata la guerre mondiale. Ce régime existait non seulement pour les Anglais, pour les Français, pour les Italiens, les Japonais, et aussi pour les Belges, mais pour les Russes, les Allemands et les Autrichiens. Or, la guerre éclate. L'Entente cherche des alliances. Elle entraîne dans celle-ci la Chine, et, le jour où les délégués chinois se trouvent à Versailles, ils entendent le président Wilson affirmer éloquemment le droit, pour les peuples, de disposer d'eux-mêmes.

Bref, quand ils demandent l'abolition des traités inégaux et des privilèges d'exterritorialité, on leur répond en substance : Nous allons faire quelque chose dans le sens que vous demandez ; nous réunirons, à cet effet, une conférence à Washington ; en attendant, pour ce qui concerne les vaincus, les Autrichiens, les Allemands, et aussi, bien entendu, les Bolchevistes, nous vous dégageons de tout ce qui ressemble à des privilèges d'exterritorialité.

Faut-il s'étonner que les Chinois se soient dit que ce qui était juste quand il s'agissait des vaincus, l'était également vis-à-vis des vainqueurs, et qu'ils aient commencé, depuis un peu plus de dix ans, avec une ténacité et une habileté diplomatique à laquelle tous ceux qui ont eu à négocier avec eux sont obligés de rendre hommage, une campagne de « grignotage » de tout ce qui constitue les privilèges d'exterritorialité ? Et, ajoutons-le tout de suite, ils sont arrivés, à leur point de vue, à des résultats qui ne sont pas négligeables.

L'autonomie douanière, ils l'ont ; ils l'ont prise, et, ce 1^{er} janvier, ils ont mis les tarifs qu'ils avaient décrétés, *motu proprio*, en vigueur.

Une représentation dans les conseils municipaux des *settlements*, des concessions, ils l'ont ; d'ailleurs insuffisante ; mais personne, à Shangai, par exemple, ne doute que ce n'est là qu'un premier pas.

Le privilège des diplomates d'avoir leurs quartiers interdits à Pékin, il persiste. Seulement, Pékin n'est plus la capitale. Le gouvernement est à Nankin, et les diplomates qui vont à Nankin n'ont plus les privilèges qu'ils avaient lorsqu'ils étaient à Pékin.

L'exterritorialité proprement dite — les juridictions spéciales en faveur des étrangers — elles subsistent aussi ; mais chacun se rend compte, qu'en vertu de promesses qui ont été faites par toute une série de contractants, y compris la Belgique, il suffira que ces contractants deviennent la majorité pour que l'exterritorialité, en ce qui les concerne, soit abolie.

Dès lors, que reste-t-il ? Il reste quelque chose de tout à fait important : l'existence d'enclaves étrangères sur le territoire chinois. Ce sont, indépendamment de quelques terrains donnés à bail, les concessions, qui jadis, étaient nombreuses et puis-

santes : Kia-Tchéou, Wei-Wai, Port-Arthur. Ajoutez-y celles qui restent encore : Moukden, Tien-Tsin, Shangaï surtout. Il y avait aussi Han-Kéou, la grande agglomération industrielle du centre. Mais à peine la Belgique faisait-elle spontanément le geste d'abandonner le terrain vague qu'elle avait à Tien-Tsin, que le gouvernement britannique décidait d'évacuer, d'abandonner la concession de Han-Kéou.

En réalité, à l'heure actuelle, que reste-t-il ? Moukden, où les Japonais ont grand peine à se défendre ; Tien-Tsin, en décadence, et dont la décadence ira croissant, à mesure qu'apparaîtront les conséquences de ce fait que Tien-Tsin n'est plus sur la route de la capitale. Enfin, et c'est le gros morceau, Shangaï, Shangaï, la cinquième ville du monde, Shangaï dont la population vient de dépasser trois millions d'habitants, Shangaï qui apparaît aux yeux du monde entier comme une sorte de gigantesque Cosmopolis, où se coudoient des hommes de toutes les nations et de toutes les races. C'est exact, mais pas tout à fait comme on le croit en Europe. On se figure généralement Shangaï comme une sorte de camp retranché où quelques milliers de Français, d'Anglais, de Japonais, d'Italiens, armés jusqu'aux dents, protégés par les navires de guerre embossés dans la rivière Wampoo, régneraient en maîtres sur une population chinoise immense, famélique, misérable, de manœuvres, de gagne-petits, de coolies de toutes espèces. Or, en fait, la situation est fort différente. Shangaï est une ville énorme, Shangaï est le sixième port du monde. Sur le Bund de Shangaï on voit s'étaler orgueilleusement les façades de grandes banques, de grands établissements de Crédit foncier étrangers. Mais déjà, à côté de ces établissements, il existe, avec des façades non moins orgueilleuses, des banques et des établissements de crédit chinois.

La situation actuelle, au point de vue numérique d'abord, est celle-ci :

Il peut y avoir dans l'ensemble de l'agglomération de Shangaï, concession française, concessions internationales et « China town » — ville chinoise — 3 millions d'habitants. Sur ces 3 millions, il y a à peu près 40.000 étrangers et sur ces 40.000 étrangers, plusieurs milliers de Russes qui ne jouissent pas du privilège de l'exterritorialité, et qui, étant de malheureux réfu-

giés, mènent la même vie que les Chinois pauvres et sont aussi dépourvus de droits que la population chinoise elle-même.

Au regard de ces quelques milliers de maîtres des concessions, en apparence — vous allez voir pourquoi je dis « en apparence » — il y a une submergeante majorité de Chinois, et pas seulement des coolies, des tireurs de pousse-pousse, des gens vivant misérablement d'un bol de rix, salaire d'un rude travail manuel, mais des milliers et des milliers de petits commerçants, un grand nombre de moyens et grand commerçants, des banquiers, de riches propriétaires, bref, une véritable aristocratie capitaliste, qui a été le fruit du développement de ces dernières années.

Et le résultat, voulez-vous que je vous le définisse par deux chiffres ?

Les taxes payées dans les concessions à Shangaï sont payées, à raison de 85 %, par les Chinois. D'autre part, le directeur du Crédit foncier franco-belge, et aussi notre consul général à Shangaï, qui me le confirmait, sont d'accord pour admettre, qu'à l'heure actuelle, les Chinois possèdent (je ne parle pas, bien entendu, de la ville chinoise) possèdent, dis-je, dans la Concession française et dans la concession internationale 90 % des immeubles !

Et cependant, en vertu des traités actuellement en vigueur, ils ne peuvent pas posséder d'immeubles dans les concessions, et c'est sous un prête-nom, qu'ils acquièrent, de plus en plus, la majeure partie des propriétés.

Il n'en reste pas moins — et voilà le fait sur lequel je voulais insister — que dans la forteresse des impérialismes étrangers, dans cette Cosmopolis qu'est Shangaï, il y a eu, en quelques années et surtout dans les quatre ou cinq dernières années, une véritable « reconquista » chinoise, une reconquête qui a donné à l'élément chinois, et spécialement à l'élément marchand, un pouvoir économique qui ne peut pas ne pas entraîner des conséquences au point de vue du pouvoir politique.

Consultez, d'ailleurs, interrogez, à cet égard, tous les Européens qui ont des entreprises, des intérêts, en Chine; je suis convaincu qu'ils vous diront ce que je vous dis moi-même, que c'est une affaire de temps, qu'il y aura, certes, et qu'il est désirable sans doute qu'il y ait, des transitions à ménager, des accommodements à faire, mais qu'au bout de tout cela, il y a

la liquidation des enclaves de souveraineté étrangère en Chine et que la seule politique raisonnable que puissent faire les Puissances, c'est de préparer leur abdication.

Le démisme politique

Je voudrais vous parler maintenant — et je tâcherai de le faire aussi brièvement que possible — du second démisme, du démisme politique, que Sun-Yat-sen définissait en disant qu'il tendait vers la démocratie, après une période militaire, que l'on considère aujourd'hui comme close, puis une période de tutelle, à laquelle le gouvernement de Nankin assigne encore une durée de cinq ans : 1930-1935.

Mais, ayant à vous parler de la politique chinoise, je me rends tout de suite compte, et par moi-même, de la difficulté qu'il y a à se retrouver dans l'imbroglio, dans la jungle de ses complications.

D'abord, la difficulté en noms chinois — Chiang-Kai-shek, Yen-Shi-sai, Feng-Hu-siang, Chang-Sue-liang, — pour ne citer que les personnalités les plus marquantes et les plus connues. Ensuite, et surtout, la confusion extraordinaire qui régnait en Chine au moment où nous débarquâmes du Transsibérien.

A Moukden, nous sommes reçus par le fils de Chansoline, par Chang-Sue-liang, jeune maréchal de 30 ans, entouré de tous les conseillers et de l'état-major de son père. Il nous reçoit avec la plus extrême courtoisie. Nous savons qu'il est sollicité, à la fois par les gens du Nord et par les gens du Sud, d'intervenir comme arbitre. Je dois dire que notre conversation, chez lui, porta sur d'autres sujets. Nous ne parlâmes que de peinture chinoise et il voulut bien, le soir, dérouler de ses mains fines et nerveuses, d'admirables peintures qui nous mirent en joie.

C'est quand nous fûmes partis qu'eut lieu une conférence où il fut décidé, paraît-il, que Moukden se mettrait du côté de Nankin.

Quelques jours après, nous sommes à Pékin et un nouveau gouvernement, au moment même où nous y arrivons, se constitue. Ce n'est pas un gouvernement : c'est un directoire. Il se compose de deux chefs militaires et d'un chef civil. Le chef civil, c'est Wang-Chin-wei, l'ami de Sun-Yat-sen, le dépositaire de sa pensée politique, le leader de la gauche du Kuomintang.

Les chefs militaires, c'est, d'une part, Yen-Shi-sai qui devient président du directoire et qui est connu en Europe sous le nom de « gouverneur modèle » de sa province de Shansi. Et, d'autre part, cet extraordinaire personnage, le plus caméléonesque des politiciens chinois, Feng-Hu-siang, le « général chrétien ».

Ils viennent donc de constituer un directoire et ils adoptent un programme que Wang-Chin-wei a formulé et qui se traduit par toute une série de réformes démocratiques, voire socialistes. Ils déclarent que la gauche du Kuomintang s'est entendue avec Feng et avec Yen pour délivrer le pays de la dictature de Chiang-Kai-shek.

Mais, après un crochet au Japon, quinze jours plus tard, voici un troisième gouvernement, le gouvernement officiel.

Nous arrivons à Nankin et nous sommes reçus par celui qu'on appelle dans le Nord le dictateur, par le maréchal Chiang-Kai-shek, qui vient de rentrer du front en vainqueur.

Je dois dire qu'il nous tint exactement les mêmes discours que ceux que j'avais entendus à Pékin : La lutte contre l'impérialisme, les sympathies pour la II^{me} Internationale, dont l'action sur les gouvernements européens favorables aux aspirations chinoises, peut être une aversion cordiale pour la III^{me} Internationale, l'Internationale communiste, qui a déçu toutes les espérances de la Chine, la nécessité d'en finir avec les traités inégaux et les privilèges de l'exterritorialité, enfin, l'adhésion fervente, absolue, complète, aux principes de Sun-Yat-sen, au démisme national, au démisme politique et au démisme social.

Et alors, nécessairement, après avoir vu le maréchal de Moukden, après avoir écouté le maréchal de Pékin et après avoir retrouvé les mêmes propos dans la bouche du maréchal de Nankin, on en arrive à se demander ce qui peut bien les diviser ? J'ai eu, à ce sujet, de longs entretiens, d'une part à Pékin, avec Wang-Chin-wei, chef de l'aile gauche, et, d'autre part, à Nankin, avec Hu-Han-min, la tête pensante du parti et du gouvernement, le chef de l'aile droite.

Ce qui m'a le plus frappé, c'est qu'ils se réclamaient des mêmes principes, se bornant à articuler l'un contre l'autre, des griefs qui se résument à ceci : Hu-Han-min disait : « Wang-Chin-wei c'est l'homme des communistes ; il a partie liée avec les communistes ; c'est parce qu'il veut s'entendre avec les So-

viets qu'il a fait scission et qu'il s'est dressé contre le gouvernement de Nankin. »

Wang-Chin-wei, de son côté, déclarait : « Nous avons marché trop longtemps avec les communistes pour être bien résolus à ne pas continuer et à ne pas recommencer ; nous sortons d'en prendre ; le vrai, c'est que nous en voulons au gouvernement de Nankin parce qu'il est, en réalité, la dictature mussolinienne de Chiang-Kai-shek.

Or, à dire le vrai, je suis pleinement convaincu que Wang-Chin-wei et ses amis sont parfaitement sincères lorsqu'ils affirment avoir définitivement rompu avec les communistes ; et, d'autre part, je suis également convaincu que les hommes de la droite du Kuomintang, ou du moins la majorité des hommes de la droite du Kuomintang, et avant tout leur chef Hu-Han-min, peuvent être partisans, pendant ce qu'on appelle le régime de tutelle, d'une dictature de parti, d'une dictature de Kuomintang ; dictature collective, mais qu'ils sont aussi peu disposés que possible à favoriser ou à accepter l'établissement d'une dictature militaire.

Dès lors, qu'y a-t-il réellement entre eux ? Je crois, en vérité, que, dans une large mesure, il y a des questions de personnes, mais que, si l'on allait au fond des choses, on s'apercevrait que dans cette nébuleuse qu'est actuellement le Kuomintang, il y a en germe, en formation deux partis : un parti de droite, qui serait un parti de tendances bourgeoises, et un parti de gauche, qui s'orienterait de plus en plus vers les travailleurs, vers la démocratie socialiste.

Et ceci m'amène à dire un mot de cette troisième forme de démisme, le démisme social.

Le démisme social

Dans mes entretiens avec Hu-Han-min, il est un point sur lequel je le trouvais irréductible. c'est que, dans un pays comme la Chine, qui n'a pas encore fait la révolution industrielle, où la différenciation des classes est encore faible, il n'y avait point place pour un parti socialiste et qu'à l'égard des communistes, il n'y avait d'autre attitude possible que la guerre, sans merci. Sur la question sociale, en somme, il s'en

tenait à cette idée qui était celle de Sun-Yat-sen : « Nous comprenons qu'en Europe il y ait des luttes de classes, parce qu'il y a des riches et des pauvres dont les intérêts sont en opposition ; mais en Chine, nous sommes tous pauvres ; la seule différence, c'est qu'il y a de grands pauvres et de petits pauvres et, tous ensemble, les uns et les autres doivent travailler à sortir, par un effort commun, du paupérisme. » Pour en sortir (et, ici, les théoriciens du Kuomintang développent des idées qui ressemblent étrangement à celles d'Henry George, aux Etats-Unis, et des socialistes français d'avant quarante-huit) il faut confisquer l'*unearned increment*, la plus-value non gagnée de la propriété foncière, il faut que les industries-clés soient gérées et appropriées par l'Etat, il faut enfin, établir une législation sociale protectrice des travailleurs. Mais cette œuvre de réforme sociale, dans un pays comme la Chine, doit être le résultat de la collaboration des classes et non pas de luttes de classes, comme en Europe. Dans ces conditions, il y a lieu de s'opposer aussi bien à l'action socialiste qu'à l'action communiste.

Je ne voudrais pas méconnaître, assurément, que dans cette thèse, il puisse y avoir des éléments de vérité. Il n'est pas douteux, en effet, que dans la Chine, dans cette sixième partie du monde, où il y a près de 500 millions d'habitants, l'immense majorité vit encore dans des conditions économiques et sociales qui sont celles qui existaient chez nous avant la révolution industrielle, avant l'ère des fabriques et que, par conséquent, les problèmes sociaux s'y posent tout autrement qu'en Europe.

Une ville telle que Canton est à cet égard, tout à fait caractéristique. On n'y voit pour ainsi dire pas de grandes fabriques. Pendant les six jours que nous y avons passés, je n'y ai pas vu un cheval ! Au lieu d'avoir des chevaux de trait, on a des hommes de trait, des hommes, des femmes ou des enfants de trait. Qu'il s'agisse de tirer un pousse-pousse, de porter des marchandises des docks à la gare, d'effectuer des charrois, de pousser un rouleau compresseur sur une route, bref, de faire tous les services de manutention imaginables, jamais vous ne voyez avoir recours à la force animale ; ce sont toujours des hommes, des femmes ou des enfants de trait. D'autre part, dans la partie de la population qui se livre à la production industrielle, vous voyez à Canton, dans cette ville qui, à certains points de vue, s'est étonnamment modernisée depuis 1925,

vous voyez les artisans, les gens des corps de métier de notre Moyen âge : les maîtres, les compagnons, les apprentis, travaillant ensemble, vivant au même bol de riz et aux mêmes baguettes, ayant de longues heures de travail, les interrompant pour griller une cigarette, fumer une longue pipe, voir passer un enterrement, assister à un combat de grillons, dont les Chinois sont particulièrement friands, en un mot, pour trouver, pendant toutes les heures du jour, quelques distractions. Et l'on a l'impression que ce sont là des conditions de vie qui, auprès des conditions de vie de nos ouvriers de fabrique, sont tout à fait idylliques. Seulement n'oublions pas qu'ils ne sont qu'une petite minorité de la population, que dès à présent, dans une ville comme Canton, la grande industrie, sans être présente, fait sentir son influence, par la concurrence qu'elle exerce — et cela est vrai de tous les grands centres — et que la forme caractéristique de la production cantonaise, ce n'est plus l'industrie de métier, mais l'industrie à domicile, où les conditions d'existence sont plus misérables que dans les taudis de Whitechapel, dans les impasses de nos quartiers des « marolles », ou dans les *slums* de New-York ou de Chicago !

On nous avait dit que, passant à Canton, nous devions visiter une taillerie de jade. Je me figurais trouver un établissement du même genre que les tailleries de diamant à Anvers ou à Amsterdam. Après de longues recherches, car les marchands de jade ne savaient pas où il y avait des tailleries, nous avons trouvé, dans le quartier le plus immonde de la ville, dans une des rares rues de Canton où les égoûts sont encore à ciel ouvert, des enfants nus qui grouillaient dans la boue, des femmes qui s'épouillaient sur le seuil des portes et dans de véritables cavernes, dans une atmosphère surchauffée et malodorante, de jeunes enfants, des jeunes gens et quelques hommes faits travaillant, pareils à des cyclopes, brisant les blocs de jade, les taillant, les ciselant, les transformant en d'admirables bijoux et cela pour des salaires dont nous ne pouvons pas, en Belgique, nous faire une idée.

Quelqu'un, à Hong-Kong, me disait : Pendant longtemps, nous n'avons pas introduit les machines parce que nous ne voulions pas mettre sur le pavé tous ces malheureux qui ne vivent que du travail de leurs bras. Cependant, il faudra bien, à un moment donné, que nous nous y résolvions, parce que

vraiment, les salaires montent trop. Et quand je demandai quels étaient les salaires que l'on payait à Hong-Kong (et à Canton ils sont encore plus bas) on me répondit par un chiffre qui équivaut à environ 4 ou 5 francs belges par jour, alors que, bien certainement, la vie, à Hong-Kong ou à Canton, n'est pas dix fois moins chère qu'elle ne l'est en Belgique !

Il y a donc, dans les centres industriels, dans les grandes agglomérations chinoises, des masses, et des masses énormes, qui ne connaissent plus les formes patriarcales de jadis et se trouvent dans des conditions d'existence telles que, nécessairement, il doit y avoir chez eux, à certains moments, des sursauts de révolte ; et c'est précisément dans ces groupes de la population, parmi les coolies, les traîneurs de pousse-pousse, parmi les ouvriers à domicile que se sont recrutés les émeutiers de Canton en 1927 et Shanghai en 1925.

Mais à côté de cela, il y a, dans une série de régions, le développement de la grande industrie. Je n'ai malheureusement pas pu consacrer un temps suffisant à des visites d'usines. J'aurais voulu voir, par exemple, les mines de Kaïping où il y a plus de 40.000 ouvriers, une production qui dépasse celle de notre Borinage, où tous les ouvriers sont Chinois, mais où les porions et la direction sont Belges.

J'ai vu, en passant, les usines de Harbin et de Moukden, assez nombreuses pour avoir enlevé tout caractère pittoresque à l'aspect extérieur de ces villes chinoises.

A Shanghai, à Han-Kéou, il y a déjà une formidable industrie et des travailleurs prolétariés dont la majorité, à l'heure actuelle, n'est plus au service des étrangers, mais au service de Chinois. Et cela explique que si Sun-Yat-sen avait raison quand il disait que la plus grande partie de la Chine en était encore à la période pré-capitaliste, le développement du capitalisme n'en a pas moins engendré, dans ces nombreuses régions, un prolétariat qui commence à s'organiser syndicalement et que l'on peut s'attendre à voir, dans un avenir prochain, s'organiser aussi, comme l'ont fait les travailleurs anglais, sur le terrain politique.

Dans une publication qui a été faite récemment par le Kuomintang, il est dit, qu'à l'heure actuelle, il y a, en Chine, 1 million 800.000 ouvriers qui font partie de syndicats de forme moderne.

Lorsque j'étais à Canton, j'ai été reçu par les délégués de ces syndicats dans une Maison syndicale, la Maison des Mécaniciens, qui supporte la comparaison avec les plus belles de nos Maisons du Peuple, et c'est dans ces milieux, évidemment, où il n'y a pas que des « grands pauvres et des petits pauvres », mais, comme en Europe, des prolétaires et des capitalistes, que le socialisme germera, poussera ses racines, et que, tôt ou tard, le Kuomintang verra se dresser devant lui un Parti du travail, un Parti ouvrier.

Mais je m'aperçois qu'à causer ainsi, je me laisse entraîner au-delà de ce que me permettrait votre indulgence et j'arrive immédiatement, et un peu brusquement, à ma conclusion.

Pour conclure

Je suis parti pour la Chine, ami de la Chine, comme je suis ami de la Finlande, de la Pologne ou de la Turquie, bref, de tous les peuples qui veulent obtenir et qui ont obtenu le droit de disposer d'eux-mêmes.

Mais je n'étais pas de quelques jours en Extrême-Orient que j'ai éprouvé, je ne dirai pas pour les Chinois — il y en a beaucoup et je n'en connais que bien peu; — mais pour la plupart des Chinois que j'ai rencontrés une sympathie particulière.

J'arrivais là-bas ne sachant pas un mot de la langue et, de plus, parlant très mal l'anglais, qui est la langue seconde dans tout l'Extrême-Orient. J'avais été invité à faire des conférences devant des publics universitaires et je me demandais comment il me serait possible de rompre la glace, d'établir un contact avec des hommes dont les idées, les conceptions du monde, les mœurs, les habitudes, me paraissaient aux antipodes des miennes.

Il n'a pas fallu longtemps pour que je sois rassuré.

Tout d'abord, j'ai trouvé un interprète qui avait fait ses études à Paris, qui avait épousé une Française et qui se trouvait avoir cette extraordinaire virtuosité dans l'art de traduire que nous avons bien connue à Genève ou à Versailles, chez Camerlynck ou chez Mantoux.

D'autre part, je dois avouer que je m'attendais à ce que les Universités chinoises ressemblent à des universités populaires

très élémentaires. Ce me fut une heureuse surprise que de trouver dans toutes les villes chinoises des instituts de haut enseignement, qui, du point de vue matériel, supportent la comparaison avec beaucoup d'universités d'Europe, et dont le niveau des études m'a paru être dans la bonne moyenne des universités américaines, avec la même prédominance donnée à la technique et aux sciences appliquées.

Mais, je n'ai pas rencontré que des étudiants ou des professeurs. J'ai fréquenté aussi les milieux politiques et partout j'ai eu l'impression d'avoir affaire à des gens, qui, d'abord, sont intelligents, très intelligents, remarquablement intelligents (ceci d'ailleurs n'était pas une découverte), mais qui sont aussi, pour la plupart, d'une bonhomie, d'une jovialité, d'une franchise d'allures, qui les apparentent à ceux de mon pays.

Parmi les meilleurs souvenirs de ce long voyage, je garde le souvenir de ces dîners à la table ronde, mangeant avec des baguettes à la chinoise, voyant défiler sur la table des plats innombrables — ailerons de requin, nids d'hirondelles, œufs conservés depuis trois ans, cochons de lait rôtis, dont on ne mange que la peau, canards laqués, le canard laqué, gloire de la Chine — et avec cela du vin de riz, d'autres disent de l'alcool de riz (je faisais semblant de boire chaque fois qu'on portait ma santé), qui avait le don de créer dans ces réunions l'atmosphère communicative qui illustra jadis certains banquets politiques français. Bref, pendant ces deux mois, avec les professeurs, avec les étudiants, avec les marchands qui nous recevaient dans leurs locaux archaïques et les travailleurs qui nous faisaient réception dans leurs maisons syndicales, je me suis senti vraiment camarade et parti ami de la Chine pour des raisons d'ordre abstrait, j'en suis revenu plus ami encore et, cette fois, pour des raisons tout à fait concrètes.

Quant à tirer des conclusions politiques de ce que je vous ai raconté, je vais essayer de le faire, mais je le ferai très brièvement.

Il est certain que la Chine passe par un état de mue, que dans bien des régions la guerre civile a causé de grands ravages, mais moins peut-être qu'elle n'en eût causé dans nos pays d'Europe, car c'est une chose caractéristique que, dans de telles crises, malgré tout, les affaires continuent, que les relations

intellectuelles, comme les relations commerciales ne sont pas interrompues, et que telle province, où l'on se battait l'année dernière encore, vous apparaît, quand on la traverse, dans un état de réelle prospérité. En tout cas, s'il est vrai que la période transition actuelle a des aspects pénibles, il y a, dès à présent, des résultats qui peuvent être considérés comme acquis.

D'abord, l'ancien régime est mort, bien mort. Une restauration monarchique à la manière de Tchan-Tso-lin ou de Yuan-Shi-kai, est devenue une chose aussi improbable que le serait par exemple, plus d'un siècle après la révolution française, la restauration du duc de Guise en France.

En second lieu, il se produit, depuis quelque quinze ans en Chine, malgré les troubles et la guerre civile, un développement de la grande industrie et, d'une manière générale, des modes de production et d'échanges capitalistes, qui ont déjà et qui auront de plus en plus des répercussions sociales et politiques profondes. Est-ce à dire que je sois convaincu que, conformément aux principes et aux prédictions de Sun-Yat-sen, la Chine soit à la veille de devenir une démocratie, suivant le mode britannique ou, ce qui serait moins improbable, suivant le mode américain, c'est-à-dire une grande république fédérale où, dans chaque province, le peuple se gouvernerait lui-même ? Il convient, à cet égard, de se garder d'un optimisme, qui pourrait être suivi de cruelles déceptions. Il y a certes, même dans la droite du Kuomintang, des hommes qui veulent sérieusement, sincèrement, par une éducation intensive du peuple, préparer la démocratie. Mais il y en a beaucoup aussi qui, dans leur for intérieur, même quand ils adhèrent aux principes de Sun-Yat-sen du bout des lèvres, estiment que la prolongation de la période de tutelle pourrait être une nécessité, et qui, peut-être, à un moment donné, n'hésiteraient pas à se jeter dans les bras d'un sauveur de l'ordre, à tendances fascistes.

A l'heure actuelle, les fractions démocratiques du Kuomintang cherchent à opposer à ces tendances vers la dictature, un *leadership*, qui ait la confiance des masses.

On peut se demander si ce *leadership* n'existe pas déjà, si les chefs de la démocratie ne se trouvent pas dans les rangs de la gauche du Kuomintang, chez ceux que nous avons rencontrés à Pékin. On dit qu'à l'heure actuelle plusieurs d'entre eux,

et des plus éminents, sont en route pour l'Europe. S'il en est ainsi, en prenant contact avec les démocraties européennes, ils apprendront à connaître les difficultés de la démocratie, ils verront que ce n'est pas en Chine seulement que l'on parle du péril de dictature, mais ils verront aussi qu'ils peuvent compter, dans leur effort pour continuer et prolonger l'œuvre de Sun-Yat-sen, sur la sympathie, et la sympathie agissante, des travailleurs d'Europe.

Et maintenant, pour finir, je voudrais répondre à quelques griefs que nous entendons continuellement articuler contre les Chinois.

On dit que ce sont des xénophobes, que ce sont des fanatiques, qu'ils le montrent bien en infligeant les pires traitements aux missionnaires, que ce sont enfin de par leur tempérament national, des individualistes extrêmes, des semi-anarchistes, qu'il est impossible de contenir autrement que par la force, force du dehors ou force du dedans.

Xénophobes. Oh ! J'admets volontiers qu'un coolie que l'on traite comme une bête de somme ne porte pas son maître dans son cœur. J'admets que quand un des plus hauts dignitaires chinois est invité à venir jouer au tennis dans le quartier diplomatique de Pékin et que le ministre qui l'a invité est obligé de lui faire savoir que d'autres ministres s'opposent à ce qu'un homme de couleur vienne prendre part à des jeux dans le quartier des légations, celui qui est l'objet de pareil traitement et de pareil mépris ne porte pas les étrangers dans son cœur. Mais quand on vient nous dire qu'il est impossible à un Européen d'aller se promener dans la ville chinoise, à Canton ou à Shangai, sans s'exposer à des injures, à des outrages, peut-être à de mauvais traitements, je réponds : Allez donc y voir ; vous qui habitez cette ville et qui ne mettez jamais les pieds dans la ville chinoise, allez-y donc ; vous verrez ce que nous avons vu à tous les coins de rue : ces gens que je ne comprenais pas, avec lesquels il nous était impossible d'avoir des rapports directs, il suffisait d'aller à eux, de leur sourire, pour que leur visage s'éclaire, et qu'au lieu de la haine de l'étranger, on sente chez eux la satisfaction d'être traités, d'être regardés comme des êtres humains.

Et pour ce qui est du fanatisme, les missionnaires qui, sachant qu'ils mettent leur vie en péril, n'en restent pas moins

dans les profondeurs de la Chine, exposés aux pires avanies, livrés à des attaques de brigands, ils sont, néanmoins, les premiers à reconnaître que chez le peuple chinois, pris dans sa masse, il n'y a aucune espèce de fanatisme. Que dis-je ? je lisais en rentrant en Europe ce livre vraiment délicieux, qui date de près d'un siècle, du Père Huc : « Voyage dans la Chine et dans le Thibet », où ce religieux, un Gascon, un fils de Toulouse, le d'Artagnan de l'apostolat catholique, donne ses impressions sur les Chinois. Il leur reproche non pas d'être des fanatiques, mais de n'avoir pas de sentiments vraiment religieux et il cite comme preuve cette formule courante que beaucoup d'entre nous trouveront fort belle : « Les religions sont diverses ; la raison est une ; tous les hommes sont frères. » Est-ce là, je le demande, du fanatisme ? Et ce haut sentiment de la fraternité humaine, je l'ai trouvé exprimé constamment par tous ceux avec lesquels nous avons été en rapport. C'est le ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement nationaliste, d'un gouvernement anti-impérialiste, d'un gouvernement qui réclame l'abolition des privilèges d'exterritorialité, c'est M. C. T. Wang, qui, le jour où nous avons quitté Nankin, me remit un coffret d'argent portant cette inscription empruntée à Confucius : « L'humanité doit être une grande famille. »

Quant à l'anarchisme, l'individualisme extrémiste des Chinois, qui exigerait que l'on maintienne à leur égard des méthodes de force et de contrainte, la réalité est qu'ils sont, en effet, profondément individualistes, dès l'instant où ils sortent du cercle de la famille, qu'ils se méfient des interventions d'un Etat, auquel ils ne font pas confiance, qu'ils partagent à cet égard des sentiments ou des préjugés également très répandus aux Etats-Unis. Mais il suffit de les voir dans leur famille, il suffit de savoir quelle est la solidité que donne encore à la vieille Chine l'organisation familiale, pour se rendre compte que rien n'est plus éloigné d'eux que ces tendances à l'anarchie, ou au bolchevisme et que Hu-Han-min avait raison quand il nous disait : « En Chine, nous ne serons jamais, ni communistes, ni fascistes. »

En quittant la Chine, j'ai laissé là-bas, je le dis très sincèrement, un morceau de mon cœur. Je souhaite qu'entre nous des relations cordiales soient de plus en plus étroites et plus intimes et je dis cela, non seulement pour les individus, je le dis pour

la Belgique et la Chine, je le dis pour l'Europe et la Chine, je le dis pour le monde et la Chine.

Ensemble, nous devons espérer que le temps viendra où tous les hommes, sans distinction de races, travailleront ensemble pour des fins communes et où au régime de la coopération forcée, se substituera la coopération volontaire de tous les travailleurs du monde, unis et associés.

D.-H. Lawrence

PAR

PAUL DE REUL,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

L'Angleterre a perdu, en 1930, l'écrivain le plus intéressant peut-être de sa dernière génération, David Herbert Lawrence, romancier, poète, essayiste, voyageur, moraliste hérétique, prophète, mort à Vence (Alpes Maritimes) d'une maladie de poitrine, à l'âge de quarante-trois ans.

J'avais eu la révélation de Lawrence, il y a quelques années, en achetant par hasard, dans une bibliothèque de gare, un volume de lui, signalé comme « nouveauté ». J'avoue que je ne connaissais pas son nom. Je me mis à le lire, distraitement d'abord, comme on lit en wagon, et voici que j'éprouvais de l'intérêt, puis de l'étonnement, puis le sentiment peu commun d'une force neuve en littérature. C'était quelque chose d'inanalysable et d'intense, le contraire de la banalité attendue — sans nulle affectation de nouveauté.

Avais-je fait une découverte ? En m'informant, je reconnus qu'il n'en était rien. Lawrence jouissait déjà de l'estime d'une élite.

Arnold Bennett écrivait : « L'on n'a rien produit de mieux en notre temps que ce que Lawrence a produit de meilleur », *No finer work has been done in our time than Lawrence's finest.*

Je n'avais rien découvert et pourtant j'attache quelque valeur au souvenir de ce premier contact. Il m'a semblé que je me devais de justifier, d'éclairer cette impression immédiate et, quand Lawrence est mort, il m'a semblé que je le devais aussi à l'auteur, qui est encore à peu près, chez nous, un inconnu (1).

(1) On n'a traduit de lui, en français, que deux nouvelles, *Le Renard* (Stock, 1928) et *Ile, mon Ile* (1930).

Cet écrivain d'une si réelle distinction (par la vision, plutôt que par le style), était fils d'un simple mineur.

Il a décrit dans un article posthume (1) la région mi-rurale, mi-houillère où s'écoula son enfance, où il situe plusieurs de ses récits. « Mon père, dit-il, aimait la mine: Il en goûtait les contacts, la chaude intimité, comme les soldats pendant la guerre aimaient la mâle camaraderie des jours sombres. »

Souvenirs à compléter par le roman autobiographique *Sons and Lovers*. On y apprend que ce père, qui aimait la mine, aimait aussi le whisky et troublait la paix du ménage. Ses fils le méprisaient un peu et se serraient autour de leur mère: « Ma mère, par son langage, son ordre, sa tenue, son instruction supérieure à celle de sa classe, était un modèle; mon père était que qu'un à ne pas imiter. » La mère se console avec ses fils et place en l'un d'eux tout son espoir. Celui-ci trouve en elle une qualité d'âme que ses maîtresses ne parviennent pas à remplacer. Il abandonne la douce, pieuse et sympathique Miriam qui manque peut-être d'attrait sensuel. Il quitte la superbe Hélène qui l'aime d'un amour de tête. Mais c'est à tort que des critiques, hantés par le « complexe d'Œdipe », ont cru découvrir que la mère « éveille chez son fils, par sa morbide tendresse, un sentiment trouble. » (2) Ne nous méprenons pas sur ce titre: *Fils et Amants!*

Enfant du peuple, Lawrence n'est pourtant pas un autodidacte. Il a suivi les cours d'une université de province. Il connaît le latin, les sciences naturelles. Il parlera plusieurs langues modernes. Mais il dédaigne le « savoir académique ».

Il enseigne quelque temps dans une école. Pénible épreuve qu'il a certainement évoquée dans l'histoire d'Ursule, de *Women in Love*. La pauvre institutrice a cru qu'il était tout simple d'avoir une influence sur de jeunes élèves en se montrant telle qu'on est. Elle ne savait pas que les élèves regardent le professeur non comme un être humain mais comme un phénomène à part, une sorte de monstre et qu'une classe est un monstre à plusieurs têtes qu'il faut réduire au silence et à l'attention par un ensemble de règles mécaniques et stupides appe-

(1) NOTTINGHAM dans le *New Adelphi*, juin-août, 1930.

(2) Préface de la traduction du *Renard*.

lées discipline, avant de rien entreprendre et sous peine d'être dévoré.

L'épreuve fut courte pour Lawrence, qui publie à vingt-trois ans son premier roman, *The White Peacock* (Le Paon Blanc), en 1911. C'est l'histoire d'un jeune homme, Tom Brangwen, qui tombe dans l'alcoolisme parce qu'il n'a pu épouser la femme qu'il désirait. Livre au dialogue spirituel, trop raffiné même pour le milieu décrit. Style moins robuste et plus travaillé que dans les ouvrages suivants.

Deux ans plus tard paraît *Sons and Lovers*. Puis viennent des poèmes, des nouvelles, des essais. L'auteur se sent « lancé », expression vulgaire qu'il traduit poétiquement :

« Ce n'est pas moi, c'est un beau vent qui souffle à travers moi, qui souffle dans la direction du temps. Rien ne peut m'arrêter, pourvu que je me laisse soulever, pourvu que je le laisse m'entraîner. »

If only I let it bear me, if only I let it carry me.

Mais la guerre arrête cet élan. Lawrence est réformé pour cause de santé et soumis à des visites médicales qui lui paraissent vexatoires. Il a épousé une Allemande et se croit espionné. Il éprouve plus que personne l'horreur et la folie de la guerre. Peut-être ces sentiments jettent-ils sur lui un certain discrédit. Il se retire quelque temps aux champs avec le critique Middleton Murry et sa compagne, le charmant écrivain Katherine Mansfield.

Lawrence expliquera qu'il déteste dans la guerre le caractère automatique plus encore que le côté barbare et cruel. La guerre se déclenche par le fait des hommes et sans qu'aucun homme pourtant semble la vouloir :

« Cette guerre est la chose la plus complètement mécanique qui soit jamais arrivée... ou plutôt, elle n'est pas vraiment arrivée, ni pour moi, ni pour aucun homme dans son moi profond. Cela s'est passé dans la sphère automatique des rêves. L'homme véritable en chacun de nous était absent, endormi... »

» J'ai besoin de me réveiller de tout cela, de cette conscience de masse, de cet horrible cauchemar... Aucun homme éveillé, en pleine possession de soi, n'emploierait des gaz asphyxiants. C'est quand l'affreux sommeil grégaire, l'inconscience du rêve,

la psychologie de masse l'envahit, que l'homme devient vraiment bas et répugnant. » (*Aaron's Rod*).

En 1915, *The Rainbow* (L'Arc-en-ciel) révèle son goût pour les symboles et pour la psychologie sexuelle.

Ce roman fut condamné, bien à tort semble-t-il, par les tribunaux et Lawrence ne se consola pas de n'avoir pas été, à ce propos, soutenu par des confrères tels que Galsworthy.

Le livre a reparu depuis au grand jour, avec peu ou point de coupures.

L'auteur partit pour l'Italie. Il en rapporta des volumes d'impressions, notamment sur la Sardaigne.

En 1920 parut *Women in Love* (Femmes amoureuses), suite du *Rainbow*. Ce fut l'apogée du succès, qui continua par *Sea and Sardinia* (1921) et *Aaron's Rod* (La Verge d'Aaron) en 1922.

Lawrence commence alors ses grands voyages : dans l'Inde ; en Australie, où se passe le roman *Kangaroo* (1923), avec ses deux réformateurs sociaux, Kangaroo et Somers qui ressemble à Lawrence ; puis au Mexique, étudié dans *Mornings in Mexico*, dans les romans *St. Mawr* (1925) et *The Plumed Serpent* (Le Serpent emplumé, 1926).

Joignons de nouveaux poèmes, des nouvelles, un drame, un livre sur la littérature classique de l'Amérique (*Studies in Classic American Literature*, 1923), un essai sur *La Psychanalyse et l'Inconscient* (1921).

Malheureusement, la réputation de l'auteur est compromise par son dernier roman, *Lady Chatterley's Lover* (L'Amant de Lady Chatterley, 1928) qui fut et qui reste prohibé par la censure, non sans quelque apparence de raison.

En 1929, nouvel esclandre. Lawrence, peintre à ses heures, montra ses œuvres dans une exposition de peintures qui fut aussitôt fermée par la police. On parla « d'obsession sexuelle ». Expression exagérée, car le phénomène se constate, au plus, dans la dernière année de Lawrence, lié peut-être à un état pathologique. Mais l'obsession existait chez la police qui saisit, dans la même galerie de Londres, des dessins de William Blake où elle crut flairer du Lawrence camouflé sous un nom d'emprunt.

Il mourut quelques mois après l'incident. Ses amis rendirent hommage à son charme personnel, à son caractère loyal, sincère et généreux.

Un correspondant anonyme du *Times* l'appelle « l'homme le plus aimable et le plus remarquable qu'il ait jamais connu ». Aldous Huxley, dans « Une heure avec Frédéric Lefèvre » (1) parle avec une admirative affection de « son incomparable rayonnement de vie », de la « radiation » qu'il dégageait.

J. Middleton Murry (2) distingue en lui l'aspect personnel d'abord, l'humanité débordante, l'absence de toute affectation, « un si parfait naturel que cela vous rendait aussitôt naturel vous-même »; puis l'aspect impersonnel, où il apparaissait comme l'homme du Destin, un prophète, un Messie; et un dernier aspect moins agréable : une brouille que l'auteur eut avec Lawrence éveilla chez ce lui-ci de véritables accès de rage.

Au physique, il était chétif; la barbe et les cheveux roux, le visage osseux, les oreilles petites, le regard embrasé, tout l'*habitus*, hélas ! de sa maladie.

On ne songe pas à raconter ici les romans de Lawrence. On voudrait plutôt les grouper autour de quelques idées qui aident à les comprendre.

M. Stephen Potter, dans la meilleure étude sur Lawrence (3), a tenté d'établir ce qu'on pourrait appeler la courbe autobiographique de son œuvre.

Les premiers romans, notamment *Sons and Lovers* représenteraient, dans la vie spirituelle de l'auteur, la faillite de l'amour. Une seconde phase, avec *La Verge d'Aaron*, marquerait la faillite de l'amitié. Une autre, avec *Kangaroo*, la faillite du Commandement ou l'échec de Lawrence comme directeur d'hommes. Enfin, dans le *Serpent emplumé*, l'auteur aurait trouvé son havre, sa religion, dans une interprétation symbolique des anciens cultes du Mexique.

Schéma ingénieux, mais artificiel et trompeur en ce que les phases ne se présentent pas dans ce bel ordre. L'amitié n'a pas remplacé l'amour et le culte de la vie cosmique n'a pas rem-

(1) *Nouvelles Littéraires*, 1^{er} nov. 1930.

(2) *The Adelphi*, octobre 1930.

(3) Londres, J. Cape, 1930.

placé l'amitié. M. Potter reconnaît que l'auteur, arrivé au sommet de la courbe, est retourné en arrière. En fait, il devait nous donner encore la plus brutale de ses études sexuelles, *Lady Chatterley*.

Dès lors, pourquoi parler du *Serpent emplumé* comme du livre sommet (*climax book*) ? La « révélation mexicaine » n'a pas eu l'importance capitale que le critique lui attribue. Ce n'est même pas le seul sujet du livre. On y trouve l'histoire amoureuse de l'Anglaise Kate, qui remplit les derniers chapitres et les plus éloquents.

Sans doute, Lawrence raconte avec sympathie la tentative du Mexicain espagnol Don Ramon et du Mexicain indien Don Cipriano pour faire revivre les dieux aztèques, Quetzalcoatl et Huitzlopochtli.

Quetzalcoatl, nom d'une montagne bien connue, se résout en *coatl*, qui veut dire serpent, et *Quetzal*, qui désigne un oiseau des montagnes tropicales, à la queue superbement emplumée.

Quetzalcoatl, dieu barbu, au teint clair, invisible aujourd'hui, comme les étoiles pendant le jour, doit revenir sur la terre.

Son symbole est un aigle qui jaillit de l'enroulement d'un serpent :

*Out of the depths of the sky, I came like an eagle,
Out of the bowels of the earth like a snake.*

L'aigle représente l'air, le serpent la terre : « Les rochers sont ses écailles et de ces écailles s'élancent les arbres, comme les poils de ma face prennent racine dans mes lèvres. »

Lawrence aime ce mythe. Grâce à lui, il communique avec la terre, laisse la vie du monde couler dans ses propres veines.

Mais ce mythe, il le transfigure : aigle et serpent sont l'émanation d'une essence ineffable que Don Ramon appelle l'Étoile du Matin : « L'univers est un nid de dragons, avec, au centre, un mystère parfaitement insondable. Si j'appelle ce mystère Étoile du Matin, que vous importe ? Nos cœurs ne battent pas dans l'Abstrait ! » (p. 292)

Ainsi votre étoile s'épuisera, comme une femme quitte l'homme qui ne la réchauffe plus de sa propre chaleur ;

Si vous dites : Je n'ai pas d'étoile, je ne suis point étoile,

Celle-ci vous abandonnera et vous pendrez comme une gourde sur la vigne de la vie, réduit à l'écorce.

A cette étoile vont les plus beaux hymnes de Ramon :

Je vous le dis, vous n'êtes pas seulement hommes :

L'étoile d'au delà est en vous.

Mais avez-vous déjà vu un mort, et comment en lui l'étoile s'est éteinte ?

A cette étoile, Don Ramon adresse, la nuit, ses prières muettes. Il bande l'arc invisible de son corps nu jusqu'à la taille, dressé dans une tension inhumaine, « jusqu'à ce que les flèches de son âme, dépouillée de l'intelligence (*mindless*), épurée des poisons de la conscience mentale, frappent la cible : il a brisé les liens du monde, il se sent libre dans l'« *autre force* ».

Il n'y a là qu'un paganisme philosophique, ou plutôt, un panthéisme qui sans doute n'a jamais existé que dans l'âme du poète Lawrence.

S'il adore l'Etoile, il nous paraît plus tiède devant les incarnations présumées de Quetzalcoatl et de Huitzlopochtli.

Ramon, réformateur et patriote, estime qu'il faut au peuple des « manifestations ». Il dit qu'il incarne Quetzalcoatl et, se prenant à son rôle, croit vraiment qu'il est Quetzalcoatl dans les moments où il se laisse envahir par « la partie sacrée de lui-même ».

Lawrence pense peut-être avec Ramon qu'à chaque race conviennent ses dieux ; que Jésus crucifié, symbole (selon lui) d'une religion négatrice de la vie, et la Vierge au manteau bleu, au visage de poupée, ne peuvent qu'attarder les Indiens dans une faiblesse émotive, une humilité un peu lâche.

Mais quand Ramon brûle les images de l'église de Sayula, pour installer à leur place les nouvelles idoles, l'auteur ne nous défend pas de le regarder comme un fanatique. Quand Cipriano parle de massacrer les catholiques, l'auteur lui-même se prononce, en s'écriant : « C'était l'esprit de Mexico » (p. 286), ce qui veut dire, pour lui, bassesse et cruauté.

Quand Cipriano, dans le rôle de Huitzlopochtli, se peint la face en rouge et en jaune, quand il descend au rôle de bourreau et poignarde certains coupables, il est difficile de ne pas le blâmer.

Il semble que Kate, spectatrice anglaise des danses, rites et cérémonies restaurées, représente l'attitude de Lawrence. Kate est « fascinée » mais non conquise : « dans un coin de son âme

il y avait une révulsion, quelque chose comme une nausée ».

Racontant un *revival* religieux auquel il a peut-être assisté, l'auteur décrit avec l'objectivité, parfois la monotonie d'un reporter (chapitre *Huitzlopochtli*) tout le culte extérieur. Il ne se passionne que pour certains mythes qui sans doute offrent de nouveaux symboles à une doctrine en lui préexistante. Cette doctrine, on peut l'étudier dans toutes ses œuvres, sans qu'il soit nécessaire de les présenter dans un ordre chronologique aboutissant au roman mexicain.

Au lieu d'inventer un schéma théorique, nous tâcherons d'emprunter à l'auteur les définitions de sa philosophie.

Lawrence est le prophète d'une conception personnelle de la vie, inséparable de ses romans, et qui en est l'âme.

Pour lui : « la fonction essentielle de l'art est morale, d'une morale implicite, passionnée, nullement didactique, d'une morale qui transforme notre sang plutôt que notre esprit » (*American Literature*, p. 170).

L'attachement à une doctrine est un des points qui différencient Lawrence de la plupart des romanciers récents.

Il est vrai que M. André Maurois prête une doctrine morale également à l'auteur de *Contrepoint*.

Le personnage Mark Rampion exprimerait dans ce roman « les idées de Huxley philosophe ».

« Pour Mark Rampion, Blake a été le dernier civilisé, c'est-à-dire le dernier homme qui ait développé harmonieusement son corps et son esprit. Est barbare qui sacrifie l'un ou l'autre.

» Etre un homme complet, équilibré, c'est une entreprise difficile, mais c'est la seule qui nous soit proposée. Personne ne vous demande d'être autre chose qu'un homme. Un homme, vous entendez. Pas un ange ou un démon » (1).

Mais Virginia West nous raconte, dans le *New Adelphi*, que lorsqu'on a joué à Londres la pièce tirée de ce roman, le seul personnage qui parut vivant à la scène était Mark Rampion, parce que chacun y reconnaissait les idées et l'accent de Lawrence. M. Aldous Huxley, dans l'interview déjà cité, ne nie pas qu'il ait pensé à Lawrence en écrivant *Contrepoint*.

(1) Préface à la traduction française de *Point counter Point*.

Comme Rampion, Lawrence méprise l'intellectualisme et cherche un équilibre entre l'âme et le corps.

Mais ce n'est pas toute la philosophie de Lawrence. Celle-ci commence par une critique.

Lawrence croit qu'il y a quelque chose de « pourri » dans notre civilisation, un vice, un commencement de chaos qu'il appelle « désintégration de l'unité organique devant la pure organisation mécanique. » (*American literature*, p. 23).

L'homme, qui a commencé par dominer le monde physique avec ses machines, tend à devenir leur esclave et un automate. Il finira par se détruire, grâce à la machine de guerre. Tout ceci a été dit en partie par Carly'e, par Ruskin, par les théoriciens du socialisme; redit récemment par Georges Duhamel dans *Visions du Monde Futur*; mais on ne refusera pas à Lawrence la clarté, la fraîcheur de sa propre vision :

« Quand nous ajustons des branches sèches et fomentons un feu de bois, nous participons à tous les mystères; mais quand nous tournons un robinet électrique, nous mettons un tampon entre nous et l'univers dynamique. On ne sait pas ce qu'on perd avec cette manie de gagner du temps. Mieux vaudrait perdre toutes nos applications mécaniques, que d'en avoir irrémédiablement trop, comme aujourd'hui.

» Comparez le bateau à vapeur avec le bateau à voiles. Ce dernier *nodalise* harmonieusement les forces du vent et de la mer. Il ne les viole pas comme le bateau à vapeur. Il est une *centralité* ailée. Cet ajustement de nous-mêmes aux éléments, cet équilibre entre eux et nous contribue grandement aux joies de l'existence. Plus nous interposons de machines entre nous et les forces nues, plus nous atrophions nos sens. Chaque fois que nous pressons un bouton pour obtenir du feu ou de la lumière, nous nous diminuons et nous nous renions. L'air, le feu, l'eau, la terre étaient des amantes avec qui on luttait. Nos inventions suppriment ces belles étreintes... la machine est le grand eunuque, le neutre qui nous dévirilise. » (*American Literature*).

D'ailleurs, ce qu'il appelle machinisme n'est pas seulement matériel. C'est aussi l'analyse intellectuelle privée d'intuition : « Plus vous savez moins vous existez; savoir et être sont des états antagonistes. » (*American Literature*, p. 115).

Et c'est encore la morale traditionnelle, automatique, en contradiction avec son sens inné de la vie.

Car Lawrence n'aurait pas cette conception critique et négative, s'il ne possédait d'abord un instinct primitif et profond, un désir effréné d'être lui-même, d'obéir à ce qu'il appelle ses dieux, les dieux obscurs, le Saint-Esprit, et que d'autres appelleraient l'élan vital.

Individualisme si l'on veut, mais amendé jusqu'à cette formule :

« Les hommes ne sont pas libres quand ils font ce qu'ils veulent, mais quand ils font ce que veut leur moi profond. » (*Amer. Lit.*, p. 12).

Un bergsonien traduirait : « Quand ils reprennent possession de soi, en se replaçant dans la durée pure. »

Il importe peu que Lawrence ressemble parfois à Whitman, à Nietzsche, à Bergson. Sa philosophie n'en est pas moins vécue, sentie ; non apprise. On est devant un homme, non devant une théorie. Le coefficient personnel change tout, fait fleurir les images : la vie extérieure sera pour Lawrence « une goutte d'huile colorée, flottant sur une onde obscure » (*Rainbow*), « une coque, dont l'âme doit jaillir lisse et nue comme une châtaigne » (*Women in Love*).

Il est possible qu'il refuserait le titre d'Individualiste. Ce qu'il veut, il nous l'a dit, une fois, très clairement : « Enrichir le moi par une union plus profonde du moi avec l'univers, de l'homme avec la femme, de l'homme avec l'homme » (*A propos of Lady Chatterley*, p. 561).

L'équilibre de l'âme et du corps n'est qu'un détail dans « ce courant mutuel et continu, cette vibration incessante d'échanges entre l'homme et les choses, entre l'homme et l'homme, entre l'homme et la femme » qui constituent selon lui l'essence de la vie (*the breath of Life*).

Reprenons le programme que l'auteur esquisse.

Le premier point, union de l'homme avec l'univers, explique son antipathie pour Platon, Boudha, Jésus, tous ceux qui ont voulu trop séparer le moral du physique et, d'autre part, sa

(1) Aldous Huxley n'a-t-il pas exprimé certaines idées de Lawrence dans le personnage de l'écrivain Fanning? (*V. Brief Candles*, éd. Tauchnitz, p. 214).

prédilection pour les plantes, les animaux et les sauvages ou demi-sauvages qu'il s'imagine plus près de la nature et de l'instinct.

L'idéal de Lawrence le met en opposition avec la morale courante, c'est-à-dire avec l'idéal chrétien. Il n'a pas peur d'être seul; il est, suivant le critique Aldington, « l'hérétique anglais, dans toute sa pureté ». Un Blake plus intelligent, plus complet, plus pondéré.

Blake se disait chrétien, mais il affirmait dans son *Evangile éternel* que le Christ n'enseigne ni l'humilité, ni la chasteté, ni l'obéissance.

Lawrence n'altère pas ainsi la parole du Christ mais, dans un conte posthume (1), il imagine que le Christ ressuscité regrette sa mission, renonce à enseigner et à sauver les hommes, à vouloir être plus grand que les limites de ses mains et de ses pieds... Il comprend que « le corps aussi a sa petite vie et, par delà, sa grande vie ».

« L'union avec l'univers » conduit Lawrence au paganisme poétique.

La femme qui prend des bains de soleil dans *The Sun* glisse vers un culte solaire. Le bain de lumière devient un rite: « L'astre vivant débordait sur elle en pulsations merveilleuses, la contemplait de son feu bleu, lui enveloppait le visage, la gorge, les seins, le ventre..., il pénétrait jusque dans ses os et plus loin encore... ses émotions trop tendues fléchissaient, les caillots obscurs et froids de sa pensée se dissolvaient... elle sentait que le soleil la prenait pour foyer, qu'il la connaissait dans un sens cosmique et charnel. Alors lui venait un détachement et un mépris des êtres humains... Quelque chose de profond en elle se déployait et s'offrait... elle était unie au soleil, et le courant s'établissait de lui-même, à partir de son sexe... Elle, son moi conscient, n'était plus qu'une personne secondaire, presque une spectatrice. »

La femme inconsciemment amoureuse du cheval *St Maur*, dans le roman de ce nom, divinise le Cheval.

Henri de Montherlant, dans *Les Bestiaires*, divinisait le taureau mais il avait recours au culte de Mithra. Lawrence n'a pas besoin de tels expédients; il puise dans sa seule intuition les

(1) *The Escaped Cock*, publication privée.

sources de sa religion chevaline. Il inspire une terreur sacrée pour cet étalon, qui « tendant son long cou semblable à un poisson », les yeux désorbités, dresse sa panse d'or, fauche l'air de ses sabots et se renverse sur son cavalier. Il le trouve adorable, avec sa robe d'alezan clair aux reflets de fleur de souci et, sur l'épaule, une coulée de laque d'or verdâtre sur un fond d'orange brûlé. Le cheval devient un dieu des anciens âges :

« Avec son étrange tête nue, son air de serpent, sa façon de se retourner, de relever son museau sensible et dangereux, il appartenait à un autre monde, au crépuscule préhistorique, à un monde antique et redoutable où il régnait rapide, farouche, insurpassé. »

Comprendre les plantes et les animaux, ce n'est pas seulement les décrire mais pénétrer le mystère de leur existence, non pas les humaniser comme font les fabulistes, mais se déshumaniser en eux, entrer dans un monde *autre* :

« Gudrun regardait fixement les plantes aquatiques qui émergeaient, pleines de suc, de la boue des terres basses. Elle ne voyait que de la boue molle, aqueuse, suintante, et de sa fraîcheur féconde, des plantes jaillissaient, épaisses, froides, charnues, rigides et turgides, brandissant leurs feuilles à angles droits, déployant leurs couleurs à la fois sombres et violentes, vert foncé avec des taches de pourpre noirâtre ou de bronze. Dans sa vision sensuelle, Gudrun épousait leur structure charnue et savait comment elles s'y prenaient pour s'étaler ainsi, pour se dresser aussi roides et pleines de suc dans l'espace. » (*Women in Love*).

Voici des plantes du désert, « hérissées d'aiguilles ou de piquants, tantôt isolées, tantôt entortillées comme des serpents, peu visibles, jamais sympathiques, toujours sur leurs gardes, toujours vous repoussant par l'horreur d'un monde présexuel où chacun était rudement borné à son propre *ego* ». (*St Maur*).

Devant le mystère du poisson, le poète s'écrie : « Non, je ne suis pas la mesure de la création, ce poisson me dépasse et son Dieu n'est pas le mien. »

... I am not the measure of creation.

This is beyond me, this fish.

His God stands outside my God.

(*Birds, Beasts and Flowers, Poems*).

Comme par les plantes et les animaux, Lawrence est fasciné par les hommes primitifs ou demi-civilisés, tels que les Indiens du Mexique, au regard noir, luisant, inhumain ou certains paysans de Sardaigne qui lui semblent tout proches de la terre :

« C'étaient les paysans du vieux monde avec leurs têtes dures, osseuses, burinées de sillons, criant leur langage comme crient les corbeaux, vivant leur vie comme des lézards parmi les rochers, ne songeant qu'à la besogne du moment, sans attaches avec le passé ni avec le futur, n'ayant point d'idées ni d'émotions soutenues, rien que cet éternel vouloir vivre qui fait qu'une tortue se réveille au printemps et qu'une sauterelle siffle au clair de lune même en novembre. Seulement ces paysans ne sifflent guère : les siffleurs vont en Amérique. Ce sont des âmes dures, statiques, sans espérance qui persistent dans l'ancienne vie. »

Après l'union avec l'univers, Lawrence veut l'union entre hommes. Les amitiés mâles jouent un grand rôle dans ses romans. Une amitié qui avorte, entre Aaron et Lilley, est le sujet de *Aaron's Rod*.

L'effort d'union dans l'amitié, le besoin de s'étreindre moralement me paraît exprimé symboliquement dans une bizarre scène de boxe ou *jiji-tsu* entre Birkin et Gérald dans *Women in Love* et dans la scène où Tom et Cyril (*The White Peacock*) se frottent le dos l'un contre l'autre après un bain de rivière. Une scène de rituel entre Ramon et Cipriano incarnant les dieux mexicains semblent avoir le même sens.

Le thème principal de Lawrence, dans l'opinion commune, est la relation entre homme et femme. Ce thème n'est pourtant pas primordial, il s'ordonne à sa philosophie.

Le problème de l'amour selon lui serait d'entrer en contact avec les sources de la vie et de savoir donner tout en recevant, ou rester soi-même tout en se donnant.

Les personnages étranges et compliqués de ses romans représentent en partie la recherche de cet équilibre entre le don de soi et la possession de soi ; la clef de toutes les crises ou ruptures entre ses amants, ses époux, c'est que l'un d'eux ou aucun des deux ne parviennent à réaliser cet équilibre, qui est égale-

ment celui de l'âme et du corps, car se donner tout à fait serait perdre son âme :

« Ce qu'on appelle amour parfait, devrait être impossible. Toute relation entre êtres humains devrait avoir ses limites et ses réserves absolues, essentielles à l'unicité de l'âme de chaque personne. Une union véritablement parfaite est celle où chaque partie laisse de grandes régions inexplorées chez l'autre. » (*Amer. Lit.*, p. 144).

C'est la règle du jeu, que n'observe pas la femme d'Aaron :

« Cette femme voulait que son mari s'abandonnât à elle entièrement, pour qu'elle pût l'envelopper de son amour, car elle ne doutait pas que cet amour fût bienfaisant. Pour elle, un tel enveloppement était le plus haut sommet qu'un homme pût atteindre ; c'était son idée du mariage et plus qu'une idée, un sentiment impulsif, un instinct. » (*Aaron's Rod*, p. 170).

Aaron a essayé d'adorer sa femme comme elle le voudrait, mais il est incapable de s'abandonner ; même dans les moments d'union la plus intime, il réserve « la partie centrale de lui-même » ; il désappointe cruellement sa femme, mais il sent qu'elle finira par vaincre. Alors, il prend la fuite et jouant de la flûte pour vivre (la flûte est sa « verge d'Aaron »), se met à courir le monde. Il sent que céder serait une trahison de soi.

L'auteur, par la bouche de Lilley, lui donne raison, sans s'arrêter un instant, comme le voudrait notre incorrigible sentiment chrétien, aux souffrances de la femme quittée.

« L'amour n'est qu'un des geste de l'âme. Jeter son âme en ce geste ressemble au suicide. On peut se donner, non s'abandonner : »

Give thyself, but give not thyself away.

Dans notre éducation chrétienne, ajoute Lilley, l'abandon complet passe pour l'idéal et c'est la femme qui en profite, la femme, la communiant de cette communion. Erreur, selon Lilley. L'idéal de la vie conjugale est que chacun soit tout à fait libre et pourtant inséparable, chacun gardant ce qu'il appelle son *nirvana* : posséder sa propre âme et en même temps se trouver d'accord avec un autre être, dans un silence qui dépasse les paroles. »

Le curieux c'est que Lilley semble donner à la femme un rôle légèrement inférieur et se rapprocher de la formule puritaine de Milton, chez qui Adam existe pour Dieu, Eve pour Dieu dans Adam :

He for God only, she for God in him.

(P. L. IV, 299).

« Naturellement, il y a celui qui domine et celui qui est dominé. Que la femme se soumette, non dans un sentiment de servitude, mais par un acte de profonde et libre soumission.

— Vous ne l'obtiendrez jamais, objecte Aaron.

— Vous l'obtiendrez, si vous ne violemez pas, si vous ne forcez pas avec une volonté consciente.

« Pour accomplir leur être (*for their being*) l'homme doit se soumettre à l'âme plus grande d'un autre homme et la femme, au pouvoir positif de l'âme de l'homme. »

L'amour ne doit empêcher l'homme de développer toutes ses virtua'ités, de « devenir ce qu'il est » selon le mot de Nietzsche. A côté de l'amour il y a le désir de puissance. Lawrence n'entend point par là une volonté consciente, il n'entend pas non plus la puissance intellectuelle ni même la sagesse, mais « une force obscure, active et fécondante qui agit au dedans de nous pour remplacer nos feuilles fanées par des feuilles nouvelles » et qui ne cherche pas seulement, comme l'amour, le bonheur.

Presque tous les couples d'amants chez Lawrence pourraient se classer selon que chaque partie se donne trop ou trop peu.

Cipriano n'accorde à Kate aucune individualité propre. Pour faire une âme il faut un homme et une femme. Kate est « la pierre molle où s'aiguise sa volonté, l'aimant qui l'électrise, la réponse à son appel, le fourreau de sa lame, le nuage de son éclair, la terre pour sa pluie, l'aliment de son feu ».

Kate est égocentrique d'abord. Sous les caresses de Cipriano, son corps fleurit et le monde fleurit, elle déploie les ailes de son propre *ego*.

Va-t-elle, après cela, quitter son amant ?

Elle se fait à elle-même l'effet d'une grande chatte monstreuse :

« Profiter voluptueusement d'un contact, puis, avec un sentiment de jouissance féline, rompre le contact et se retirer, et ronronner sur ses conquêtes... »

Elle se soumet, accepte le Mexique et Cipriano.

Anna, dans le *Rainbow*, se donne trop : « Anna était une fleur qu'on avait forcée à s'épanouir et qui ne pouvait plus se refermer ; on lui fermait toute retraite. »

Ursule, dans ses amours en plein air, se donne, dans un élan panthéiste, à la nature, à la nuit, aux éléments, plutôt qu'au jeune Skrebensky.

Gudrun devient, par pitié, la maîtresse de Gerald ; mais elle ne se donne pas assez, et sans doute, il ne mérite pas mieux.

Elle se lasse de ce mâle exigeant, tyrannique, refuse de l'épouser et le quitte. Sur quoi Gerald se laisse mourir dans la montagne.

Le couple idéal est celui de Birkin et Ursule, dans *Women in Love*.

Il apparaît ici que l'amour selon Lawrence n'est point aussi égoïste qu'on pourrait le croire d'après l'exemple d'Aaron.

Birkin sait qu'il s'enrichira moralement par la révélation d'une réalité vivante différente de lui, *living otherness*. Il gravite autour d'Ursule, dans une relation réciproque et « polarisée », comme une étoile balance une étoile, — *as a star balances a star*.

Leur déclaration silencieuse a lieu dans un automobile. « Elle entourait de son bras la taille de Birkin et avait la connaissance mystique de ses reins dans les ténèbres. » Ne sourions pas de ce geste qui est pur et grave :

« Cette connaissance avait pour elle l'inévitabilité, la beauté du Destin qu'on appelle et qu'on accepte... Du bout de ses doigts fins, elle désirait toucher la réalité pure, suave, obscure, intraduisible de ses reins, car cette réalité la réalisait elle-même en sa propre perfection. Elle aussi se sentait mystérieuse et pleine de silence. » (*Women in Love*, p. 335).

« Jusque-là, elle avait vécu dans un petit cercle éclairé par une lampe, comme les insectes jouant dans la sécurité d'une lumière aveuglante, sans rien savoir de l'obscur au de-là. Maintenant, derrière la zone éclairée, elle entrevoyait des yeux d'animaux sauvages, luisants, pénétrants... elle entrevoyait aussi des ailes d'anges. »

Quant à Birkin « il se sentait, comme une châtaigne, versé sur la terre douce et féconde », laissant derrière lui l'écorce de sa vie antérieure...

« Ursule était si tendrement belle, pareille à une fleur déclose, qu'il ne pouvait que cacher sa tête contre son épaule et n'aurait pu dire *je vous aime*, car cela exprimait mal le sentiment d'avoir dépassé l'ancienne existence et, d'ailleurs, comment dire *je*, quand il devenait quelque chose de nouveau, d'absolument inconnu à lui-même ? »

Plus tard, à Douvres, il semble aux amants serrés l'un contre l'autre dans la nuit, tout au bout du bateau, « qu'ils tombent, comme une double semence de vie, dans l'espace obscur et sans fin ».

On voit que Lawrence est capable de parler d'amour en poète. Mais il ne parle pas toujours d'amour et dans son dernier roman, *L'Amant de Lady Chatterley* il s'occupe de pure et simple sexualité.

Lady Chatterley est la femme d'un baronnet, Sir Clifford, qui est rentré de la guerre avec une paralysie partielle et, pour parler avec une décence anglaise, incompétent pour le mariage. C'est pourquoi Lady Chatterley se jettera dans les bras de son garde-chasse.

L'auteur est impitoyable pour le mari, dont la paralysie doit s'entendre au sens moral et symbolique. C'est un snob intellectuel, un écrivain sans talent, tout en culture et en citations. De plus un égoïste complet, tendre en paroles pour sa femme, mais trouvant tout naturel qu'elle se contente du *statu quo* et se fatigue à le soigner, si bien qu'un conseil de famille finit par lui imposer une *nurse*.

Ce personnage tout en façade est admirablement tracé. Il aurait fermé les yeux s'il avait pu sauver les apparences, faire croire que l'enfant que sa femme a du garde-chasse est de lui-même, ou d'un « homme de son monde ». Mais Lady Chatterley dédaigne de mentir. Sir Clifford se console en se laissant dorloter, caresser et baisoter par la *nurse*, maîtresse femme qui finira probablement par se faire épouser.

Nulle diminution de talent dans cette dernière œuvre. Il y a notamment une page très forte, bien que physiologique, sur divers types d'union sexuelle. Il y a d'admirables descriptions du printemps :

« Le bois était silencieux, calme et secret dans la brume du

soir, plein du mystère des germes, des boutons à demi ouverts, des fleurs jaillissant de leurs gaines. Les arbres luisaient dans le crépuscule, obscurs et nus comme s'ils s'étaient dévêtus et toutes ces choses terrestres bourdonnaient de verdure...

« Lady Chatterley visitait ses poules, seule chose au monde qui lui réchauffât l'âme... Les jacinthes apparaissaient dans le bois, les bourgeons des noisetiers s'ouvraient avec le bruit d'une goutte qui tombe. Mais tout cela semblait froid jusqu'au cœur... Seules les poules, aux masses duveteuses répandues sur les œufs, avaient chaud par tout le corps, par tout leur corps de femelles couveuses. En les voyant, Connie (Lady Chatterley) se sentait vivante elle-même au point de défaillir...

« Un jour de soleil où les primevères s'aggloméraient sous les noisetiers, où les sentiers se mouchetaient de violettes, elle aperçut un minuscule poussin qui, tout crâne, paradait au seuil d'une corbeille, tandis que la mère gloussait de terreur.

« Ce poussin luisant, gris-brun tacheté de noir, était bien la plus vivante étincelle de vie qu'il y eût dans le royaume; Connie se pencha, pour l'examiner avec extase : vie pure, étincelante, intrépide, nouvelle, si menue et si dénuée de peur ! Même quand il regagnait en trébuchant la corbeille et disparaissait sous les plumes de la poule en réponse à ses cris d'alarme, il n'avait point peur et prenait la vie comme un jeu ; bientôt sa tête menue se dégageait des plumes dorées de la poule et venait contempler le monde... Connie était fascinée, mais jamais elle n'avait senti d'une manière plus aiguë l'agonie de son abandon. »

Il semble après cela qu'un besoin de maternité soit l'excuse naturelle et suffisante de Lady Chatterley.

Mais la maternité passe au dernier plan dans les quatre ou cinq séances qu'elle accorde à l'homme expert, qui se prête à son rôle d'une manière un peu morose d'abord, ensuite plus énergique et plus convaincue.

Leurs entrevues sont décrites avec un luxe de détails précis qui fait pâlir les hardiesses de tel romancier français, et avec une crudité de termes qui dépasse James Joyce.

Je veux bien que le livre soit honnête, comme œuvre littéraire ; qu'il ne flatte pas le vice et ne s'écarte pas d'une animalité normale ; mais l'impudeur n'y est pas moins choquante au double point de vue de la morale et du goût.

La défense que l'auteur a présentée dans la préface de l'édition de Paris, puis dans un essai posthume, ne nous paraît pas adéquate à son objet.

Il a tenté, dit-il, de faire des coupures, pour plaire aux éditeurs : impossible, « le livre saignait... Ce livre est sain, voire même nécessaire : il est temps qu'on apprenne à penser au Sexe d'une manière claire et complète. »

Assurément, il faut rejeter la fausse honte et regarder les choses en face. Est-ce une raison pour les présenter d'une manière explicite, anatomique et pour ainsi dire exhibitionniste qui me paraît contraire aux principes mêmes de Lawrence ?

Sa meilleure justification serait d'avoir été obsédé, philosophiquement, par ce qu'il y a de troublant, de paradoxal dans le phénomène sexuel tel qu'il s'impose à l'homme civilisé.

Mais la meilleure manière de rester en harmonie avec l'univers, ne serait-elle pas de ne point déflorer l'instinct ?

L'auteur feint de croire que le lecteur s'est cabré devant certains mots. Ces mots *tabou*, dit-il, effraient l'œil plutôt que l'esprit ; on s'y habitue vite.

Ce ne sont pas les mots qui me gênent (encore que le *tabou* soit peut-être, sociologiquement, une protection de l'instinct), mais un abus de précisions où Lawrence confond l'art avec la science et semble verser lui-même dans ce « savoir analytique » qu'il méprise tant d'ordinaire.

Ailleurs, il professe le respect du mystère physique et son érotisme ne manque pas de réserve :

« Cipriano sentait la fleur mystérieuse s'ouvrir lentement pour lui, comme l'anémone de mer au fond des flots, avec une infinie douceur charnelle... »

« Ce que Kate éprouvait dépassait la connaissance : un sentiment profond, souterrain, mouvant comme une onde, auquel il n'y avait qu'à céder et qu'elle ne pouvait saisir dans un éclair de pur savoir. »

Il a même enseigné, dans une sorte d'adage, à ne pas déflorer le mystère :

Ne vous occupez pas du sexe
C'est un état de grâce ;
Il faut attendre l'heure...

*Leave sex alone,
Sex is a state of grace
And you 'll have to wait.*

On ne peut quitter l'essai de Lawrence *A propos de Lady Chatterley*, sans noter qu'il contient des choses profondes et d'autres assez imprévues. L'auteur s'érige en défenseur du mariage (et loue l'Eglise d'en avoir fait un sacrement éternel), au nom de « l'instinct de fidélité » qui accompagne, selon lui, la vie sexuelle.

Seulement, on se marie mal. On croit qu'il suffit d'une affinité de goûts, d'éducation, de « personnalité » qui ne peut assurer tout au plus qu'une certaine amitié dans le mariage et néglige l'essentiel, cette sympathie du sang qui mêle l'homme aux rythmes de l'univers.

« Nous avons arraché de l'arbre de vie la fleur du mariage et croyons qu'elle va s'épanouir dans un vase de salon. Nous ne connaissons plus que des amours de tête, livresques, factices (*counterfeit*). La race périclité, parce qu'on a rompu le contact avec la vie. Notre espèce est comme un arbre déraciné, les racines en l'air. Il faut nous replanter dans le Cosmos. »

On s' imagine communément que Lawrence, dans sa psychologie sexuelle, doit beaucoup à Freud.

Son étude sur *La Psychanalyse et l'Inconscient* (1923) n'est pourtant pas ce que le titre ferait croire.

Tandis que l'Inconscient chez Freud est une donnée psychologique, une partie submergée du conscient, l'Inconscient de Lawrence est un principe métaphysique, l'élément créateur et spontané dans l'homme et dans la nature, qu'on ne peut saisir que par intuition, non pas abstraction.

On pourrait l'appeler l'âme, la vie ou l'élan vital.

Dans le chapitre *L'Amant et l'Aimé*, Lawrence revient à son idée favorite, que le moi, dans l'amour, peut bien se dévouer, mais non s'anéantir (*self-devoted, not self-less*). L'amour comprend ainsi deux mouvements pour ainsi dire polarisés. Par le premier, l'amant se donne, se prodigue; par le second, il prend connaissance de « l'objet aimé », il « réalise » ses différences d'avec lui-même pour s'en enrichir, pour y participer.

Dans un autre chapitre, il découvre un double rythme analogue, un circuit de rapprochement et de séparation entre la Mère et le Nourrisson :

« L'enfant au sein revient à l'état prénatal. Par des cris il

implore l'ancienne union. Il s'attache, il adhère, dans une joie paisible et profonde (1). Mais ce processus d'union ne va pas sans un mouvement inverse.

« L'enfant, quand il tette, découvre son pouvoir nouveau et distinct; il lutte avec sa mère, s'en sépare, pousse des cris volontaires, qui viennent cette fois des ganglions lombaires, non pas, comme les premiers, de l'abdomen... »

C'est ici qu'est la ressemblance apparente avec Freud. Mais il n'y a chez Lawrence qu'une comparaison et non pas une assimilation. Il rapproche deux faits sans les confondre. Il ne dira pas comme Freud que l'enfant, dès qu'il tette sans faim, devient érotique et développe autour de sa bouche, une « zone érotogène » — ce qui me paraît à la fois bien pédant et bien léger !

Ecrivain multiple et divers, Lawrence nous a donné encore, en dehors de ses romans, un livre curieux sur la Littérature américaine classique (*Studies in classic American Literature*, 1923).

En maint passage, ce livre, écrit dans un style de prophète familier, un style parlé, plein de répétitions oratoires, à la manière de Péguy, est un réquisitoire contre l'Amérique, — bouc émissaire de la civilisation industrielle que l'auteur déteste.

« L'Amérique est étranglée par ses propres fils barbelés, prisonnière de ses machines surproductives. Les habitants font penser à des millions d'écureuils tournant dans leurs cages. Toute cette mécanisation avait pour but de remplacer le passé, et pourtant la patrie spirituelle de l'Amérique reste l'Europe. Voilà le servage existant, malgré les billions d'or amassés... !

» Vos tas d'or ne sont que fumier et le resteront tant que vous ne deviendrez pas une réalité par vous-mêmes... C'est maintenant ton heure, Europe ! »

C'est-à-dire qu'il est temps encore pour l'Europe de ne pas tomber dans les mêmes erreurs.

(1) Le personnage Fanning de A. Huxley dit aussi que l'homme a la nostalgie de ce paradis perdu, la matrice maternelle (*op. cit.*, p. 214).

Lawrence dit aux Américains quelques-unes des vérités désagréables que leur diront plus tard Georges Duhamel, Keyserling et mieux encore, l'auteur américain de *Babbitt*.

La critique littéraire, dans ce livre, est subjective, tendancieuse, avec des éclairs de justesse.

Lawrence n'envisage les auteurs qu'en fonction de ses propres idées qu'il prétend retrouver chez eux, déguisées sous un puritanisme de surface.

Dans leur moi profond, ces auteurs seraient libérés de la morale traditionnelle et penseraient comme Lawrence, mais le moi profond serait dissimulé par le moi conscient, ce « singe incorrigible ».

Il aboutit à ce paradoxe que Herman Melville, auteur du roman maritime *Moby Dick* et « le plus grand de tous les peintres de la mer sans excepter Swinburne et Joseph Conrad », aurait voulu représenter symboliquement dans la mort de la baleine *Moby Dick*, d'une manière inconsciente peut-être (!) la fin de la civilisation industrielle...

Et Lawrence de répéter le récit, d'entonner la trompette du jugement, de s'écrier : *Doom! Doom!*

Il a mieux parlé du fameux roman de Hawthorne, *La Lettre Ecarlate*. Le châtiment de la femme adultère marquée d'une lettre infamante est disproportionné, puisque cette femme pouvait croire son mari mort depuis longtemps. Lawrence prétend que l'auteur est contre les juges puritains et se délecte au péché d'Hester Prynne, mais n'a pas le courage de laisser le dernier mot à l'amour et reste à mi-chemin entre la vieille conception du péché et une morale plus humaine.

Les préférences de Lawrence vont naturellement à Walt Whitman, à Whitman « avant qu'il ne retombât dans des idées chrétiennes et désuètes ».

« Ce fut le seul pionnier de la littérature américaine, le premier aborigène blanc d'Amérique. Il a rompu avec le vieux dualisme de l'âme et de la chair. Il a remis l'âme à sa place, qui n'est pas au-dessus de nous, mais sur la grande route ouverte de la vie...

« Mon âme n'a qu'à marcher sur cette route en restant fidèle à elle-même. Elle n'a pas à se sauver mais à vivre. Elle n'a

pas à sauver les autres mais à saisir avec sympathie les vibrations de leur âme et de leur chair quand ils passent.

« Tel fut le vrai message de la démocratie américaine. »

L'antithèse de Whitman est Edgar Poe dont le caractère morbide représente « la désintégration de la civilisation blanche en Amérique ».

Lawrence en veut à ses amours éthérées. Poe, dans sa vie comme dans ses œuvres, « abuse de l'amour mystique autant que de l'alcool ».

Cette façon de faire vibrer deux êtres à l'unisson, comme des instruments de musique, dans une extase qui dissout l'individualité, ne serait qu'une débauche.

Des personnages tels que Ligeia, ou le couple incestueux de la *Maison Usher*, pèchent contre « le Saint Esprit » qui nous engage à connaître nos limites, à ne pas les dépasser, à savoir au besoin sourire de nos aspirations excessives. En regard de ces pâmoisons mystiques parfois pimentées par l'inceste, Poe nous offre d'horribles histoires de haine, où la passion de détruire un autre être fait penser à un amour inverti... »

Voilà, sur l'ultra-romantisme de Poe, un jugement moral qui mérite l'attention. Voici un jugement littéraire non moins intéressant.

Je ne voudrais pas diminuer Poe, inventeur génial et chanteur mélodieux. Mais enfin, il vise à l'effet, à des effets souvent assez gros.

Il est curieux que les plus raffinés des artistes littéraires français, Baudelaire, puis Mallarmé, Paul Valéry et leurs disciples qui admirent Poe par tradition, n'aperçoivent pas ces taches et que ce soit ce prolétaire, Lawrence, qui décèle dans la prose du conteur quelque chose de clinquant, de théâtral (*meretricious, theatrical*).

Il relève la banalité des épithètes. Ligeia a « une main de marbre, un pas élastique, des yeux plus grands que les yeux ordinaires de notre race... la nuance de leurs orbes était du noir le plus brillant et, au-dessus d'eux, s'étalaient au loin des cils de jais d'une grande longueur » (*The hue of the orbs was the most brilliant of black and far over them hung jetty lashes of great length*).

Ce ne sont plus là des cils, dit Lawrence, mais des mèches de fouet !

Au moral, Ligeia possède « une volonté géante » (*a gigantic volition*), ce qui ne l'empêche pas « de tomber violemment en proie aux vautours tumultueux d'une austère passion » (*most violently a prey to the tumultuous vultures of stern passion*).

Elle meurt ; son époux émigre en Angleterre, achète une ancienne abbaye, la meuble comme aurait pu le faire Walter Scott et finit par épouser noble dame Rowena Trevanion de Tremaine, dont le beau nom ainsi que le type « pur saxon » aux cheveux blonds, aux yeux bleus, n'ont plus qu'un prestige bien démodé.

On peut se demander si Lawrence, qui juge sévèrement l'art de Poe, est lui-même un artiste.

Il l'est, mais pas exclusivement ; autrement que nos écrivains français, et avec des lacunes.

Il n'a pas écrit un roman qui soit tout entier un chef-d'œuvre. Il n'atteint à la perfection que dans des chapitres isolés, des contes ou des nouvelles.

Une de ses réussites est *La Femme qui s'en alla* (*The Women who rode away*).

Cette femme s'ennuie auprès d'un mari qui exploite une mine dans un coin du Mexique. Les montagnes bleues l'attirent, et les Indiens Chilchui.

Un jour, elle part seule à cheval, et va droit devant elle. Quand la nuit tombe, elle se roule dans une couverture, contemple les étoiles, boit la solitude et le silence, interrompus seulement par le cheval qui broute.

Elle éprouve la sensation d'être déjà morte, entrée dans l'au delà.

Des Indiens vêtus de longues sarapes s'offrent à lui servir de guides. Ils la regardent d'un air étrange, un peu hostile, sans désir sexuel.

On franchit un col d'où apparaît, à une profondeur vertigineuse, un village aux maisons cubiques, pareilles à des cristaux de sel. Arrivés au village, les Indiens la portent en litière le long de pistes silencieuses, foulées par des siècles de pas humains, sans traces de chevaux ni de roues. On la conduit devant un cacique prodigieusement vieux, à la face maigre,

fragile comme du verre, brune comme l'obsidienne, où les rares sourcils mettent une poudre blanche. On la dévêt, et le cacique touche de son doigt mouillé la femme nue.

On l'enferme dans un édifice d'adobe ou terre séchée; on la nourrit de breuvages qui augmentent son état d'hypnose. Une conscience cosmique l'envahit. Elle croit entendre l'air vibrer comme une harpe et la terre tourner dans l'espace.

La tradition du village est que les Hommes blancs ont confisqué le Soleil et l'ont séparé de la Lune. On devine que la Femme représente la Lune et qu'on va la rendre au Soleil, en la sacrifiant.

Un soir d'hiver, au jour le plus court de l'année, on la porte sur une montagne dans une grotte que ferme une dent de glace, par où transparaissent les rayons du couchant. Le vieux cacique, immobile, de ses yeux pareils à des miroirs noirs, fixe le soleil. Au dernier rayon, il frappera la femme envoûtée, vaguement consentante...

Nous sommes sur la frontière du rêve.

Lawrence n'en possède pas moins le sens très vif de la réalité.

Comme la plupart des romanciers anglais, il fait vivre ses personnages parce qu'il les embrasse d'une sympathie totale, avec tout l'être et pas seulement par l'intelligence.

Il montre le corps tout entier et le fait expressif. Il excelle à rendre tel dos odieux ou à nous donner l'impression que tout l'aplomb, le calme imperturbable d'Aaron réside dans ses cuisses.

Avouons pourtant que le don de vie est parfois compromis par l'amour des idées. Un personnage, d'abord autonome, se met tout à coup à parler comme l'auteur. Mais il arrive aussi qu'il redevienne lui-même après ces éclipses. Ramon s'identifie à une cause, à un programme. N'empêche qu'il est charmant d'ironie et d'affection paternelle dans la scène où ses jeunes fils le traitent en rénégat (chap. XVIII).

Les dialogues sont étonnamment intimes et présents. Voyez le début de *Women in Love* :

« Ursule et Gudrun, assises dans la baie vitrée de la maison paternelle, travaillaient et causaient. Ursule achevait un bout de broderie aux couleurs voyantes. Gudrun dessinait en appuyant son panneau sur un genou. Elles restaient quelque temps

silencieuses et parlaient quand une idée leur venait à l'esprit.

— Ursule, dit Gudrun, n'avez-vous vraiment pas envie de vous marier ?

« Ursule déposa son ouvrage et leva les yeux. D'un air calme et réfléchi :

— Je ne sais pas, dit-elle, cela dépend comme vous l'entendez.

« Gudrun, un peu déconcertée, regarda sa sœur :

— Ma foi, dit-elle avec ironie, cela ne s'entend d'ordinaire que d'une manière.

« Et rougissant légèrement : En tous cas, ne croyez-vous pas que vous seriez dans une situation meilleure qu'à présent ?

« Une ombre traversa le visage d'Ursule :

— Cela se pourrait, mais je n'en suis pas sûre.

« Gudrun, agacée, fit une pause. Elle tenait à être précise :

— Vous ne pensez pas qu'on a besoin de l'expérience du mariage ?

— Croyez-vous qu'il faille absolument que ce soit une expérience ?

— Il le faut bien, d'une manière ou d'une autre : indésirable peut-être, mais une expérience.

— Pas nécessairement, reprit Ursule : peut-être la fin d'une expérience. »

A défaut de véritable humour, Lawrence a une ironie qui s'exerce notamment aux dépens du snobisme ou de la *self-consciousness* de ses compatriotes.

Aaron rencontre en Italie deux jeunes Anglais qui lui font mille politesses, mille compliments sur son talent de flûtiste, sans renoncer pour cela aux avantages que leur confère l'échelle sociale. Aaron voyage en troisième classe. L'un des jeunes gens lui fait des visites dans le couloir du train. Les passagers le considèrent comme un jeune milord... « et c'est précisément l'impression qu'il désirait produire ».

Mais Aaron, resté seul, devient *self-conscious* à son tour : « Sentant qu'on le prenait pour le domestique du jeune mylord, il regardait par la portière et jouait le seul rôle britannique pos-

sible encore pour lui, celui d'ignorer complètement ses voisins en ayant l'air de songer à ses affaires. »

« De ce procédé insulaire, ajoute l'auteur, dépend en grande partie notre suprématie dans le monde... On peut m'examiner, pensait Aaron, me croire un domestique et tout ce qu'on voudra ; je m'isole en moi-même et j'y demeure ! »

Parmi les figures secondaires de Lawrence, un type de snob accompli est Hermione Roddice, dans *Women in Love*. Elle a tout pour elle en apparence. Elle est riche, elle est née, elle peut parler de tout, rencontrer de plain-pied les artistes et les intellectuels. Nul ne peut l'humilier. Pourtant, elle se sent vulnérable, sans comprendre pourquoi. Il y a en elle un vide, un manque d'être, le manque d'un moi robuste (1). Elle se sent bâtie sur du sable, établie au bord d'un précipice. Et c'est pourquoi elle accumule ces défenses de culture et d'esthétique.

Elle ne se sent complète et affermie qu'en présence de Birkin, qu'elle désire et qui la méprise.

Elle protège les sœurs Brangwen :

— Vous vous promenez ? leur cria-t-elle de sa voix chantante. N'est-ce pas, que cette verdure est belle ? vraiment belle, ardente ? Vous viendrez me voir, n'est-ce pas ? Merci. La semaine prochaine. Au revoir. *G-o-o-d b-y-e !*

— Quelle impudente, s'écrie Gudrun. Pure domination. « Vous viendrez me voir ! » Comme si nous devions nous pâmer devant ce privilège !

Lawrence, comme s'il pressentait sa fin, s'est dépêché de produire.

Son style vaut par une poussée intérieure, par une rapidité qui n'a rien de fébrile, par le parfait naturel plutôt que par des recherches de forme. Il rougirait d'écrire pour écrire. Mais il rencontre parfois la beauté, d'autant plus frappante, qu'elle semble inévitable, involontaire. On reconnaît alors qu'il est artiste par la finesse des fibres, la profondeur des impressions et le besoin de les rendre dans leur unité.

(1) Le mari de Moira, chez A. Huxley, s'attire les mêmes reproches : « Vous savez ce qu'il convient d'éprouver devant une femme ou un paysage ; vous savez ce qu'éprouvent les meilleurs et délibérément, vous vous appliquez à sentir la même chose, de tête. » *Brief Candles, The Rest Cure*, éd. Tauchnitz, p. 64.

On n'oublie pas l'intérieur d'église et l'effet de lumière qui explique le titre du roman *L'Arc-en-Ciel* :

« Son âme bondissait et palpitait dans cette profonde matrice d'ombre, de silence et d'extase, — absolu qui contenait le ciel et la terre, la naissance et la mort. Dans cette cathédrale apaisée, ceinte d'un arc-en-ciel, une nuit précieuse enveloppait musique et silence, mort et fécondité, — comme une semence accumule autour de la plante future feuillet sur feuillet de silence et d'obscurité. »

Il vivifie ses souvenirs de voyage et les utilise dans ses romans. Arrivée d'Aaron en Italie :

« Il lui semblait avoir franchi une barrière du Temps, être enfin sorti de lui-même. Effrayé du changement, comme un homme qui sent qu'il faut se lever mais n'ose affronter le jour nouveau. Finis, le repliement, l'intimité du Nord. On sentait l'espace autour de soi. Dans la rue, chaque figure se détachait ; il y avait de l'air autour... Un sentiment d'insouciance et presque de bravade est le meilleur don de l'Italie aux Anglais...

» Un rivièrè contournaît le flanc de la cité, enjambée par un pont tout blanc. La ville massée dans la plaine brillante, rougeoyante, avec ses toits plats, ses coupoles et ses campaniles, semblait étrangement nue dans l'air plus clair et plus net. Puis, proches et lointaines, massives, rayées de neige comme des tigres, venaient les Alpes, rampant entre le Nord et le Sud. La belle cité semblait leur proie la plus voisine. Des vents de neige la frôlaient comme la moustache des tigres. Etalée en pleine lumière, violente, intrépide, belle sous le ciel alpestre et l'air sans souillure, comme la première fleur du Midi, — c'était Novare. »

L'évocation du Mexique n'est pas moins saisissante. Sécheresse, oppression, manque absolu d'espoir chez « ces âmes qui ne connaissent que des éruptions de lave suivies de morne indifférence ». Nuits sinistres :

« Chaque nouvelle distance, dans la nuit, s'isole absolument comme un homme au manteau noir qui vous tournerait le dos. »

Volcans. L'Ixtaccihuatl et le Popocatepetl qui gardent la vallée de Mexico « n'ont pas l'élan, l'envol exalté de nos cîmes

neigeuses d'Europe. Ces masses formidables, aux épaules blanchâtres, pèsent terriblement sur la terre et grondent sourdement, comme des lions vigilants ».

Voici le désert, « nu comme une coquille d'œuf (*Plumed Serpent*) et plus loin, les montagnes bleues, rangée d'anges à l'horizon... mais à mesure qu'on s'approche on ne voit plus que des chênes rabougris, d'un rouge de sang caillé et l'on pénètre enfin dans le nœud intestinal de la chaîne dont les croupes glabres font penser à des porcs serrés l'un contre l'autre » (*St. Mawr*).

C'est moins l'harmonie extérieure que le côté mystérieux, inhumain de tout cela qui frappe l'artiste ou plutôt le poète. Il faut toujours en revenir à ce mot. Ce qui distingue Lawrence de tous les romanciers des quinze ou vingt dernières années, ce n'est pas seulement sa philosophie, c'est qu'il est poète par l'intuition de l'âme des choses et par ce don suprême de nous dépayser, en créant des mondes imaginaires que nous n'aurions pu créer nous-mêmes.

La " conversion " de Constantin ⁽¹⁾

PAR

M. HENRI GRÉGOIRE

Les deux blocs : l'Orient chrétien et l'Occident païen

Ad. Harnack, qui vient de mourir, n'a peut-être pas écrit de livre plus durable que sa *Mission und Ausbreitung des Christentums*, dont il a paru jusqu'à quatre éditions. Cet ouvrage est comme résumé par deux cartes, qui trouveront place dans les atlas les plus élémentaires. L'une nous montre les localités où il existait, sous Marc-Aurèle, des communautés chrétiennes; l'autre, au moyen de teintes diverses, allant du rouge foncé au blanc en passant par le rose, représente la densité approximative de la population chrétienne dans toutes les provinces de l'Empire, au début du IV^e siècle. Ces deux cartes nous révèlent au premier coup d'œil un fait considérable. Le pays où le christianisme a eu le plus de succès, depuis ses premiers pas jusqu'à la victoire finale, c'est l'Asie Mineure. De dire pourquoi, ce serait long peut-être, encore que plusieurs raisons de cette sympathie anatolienne pour la nouvelle foi soient évidentes. La prédication de Paul a trouvé dans l'*hinterland* d'Asie Mineure des auditoires prédestinés. Le grec vulgaire de l'Apôtre des gentils parut vraiment la langue du Saint-Esprit à une société composée, en parties inégales, de colons juifs hellénisants et d'indigènes hellénisés. Certes, Lycaoniens et Phrygiens, Galates aussi peut-être, usaient encore entre eux de leurs dialectes; mais ils

(1) D'un livre en préparation: *Constantin: L'Histoire et la Légende*. On nous excusera d'avoir, dans cet article, réduit l'annotation au strict minimum, et d'avoir tu bien des faits considérables. Qu'on n'argumente point contre nous *ex silentio*...

parlaient de plus en plus cette *κόινη* qui leur servait de truchement à l'égard des Juifs, de même qu'ils penchaient de plus en plus, faute d'une véritable religion nationale, vers le monothéisme des Sémites établis parmi eux. En plein progrès matériel, et à demi détachés, semble-t-il, de leurs cultes locaux obscurs et barbares, la haute culture hellénique ne les avait pas encore atteints : heureusement pour Paul qui, arrivant deux siècles plus tard, aurait sans doute rencontré, sur le plateau anatolien, l'indifférence et l'hostilité que lui opposèrent les marchands d'Ephèse et les sages d'Athènes. Longtemps, Paul craignit, les *Actes* nous le disent, de quitter le théâtre de ses premiers exploits : l'Esprit lui interdisait d'abandonner ses Phrygiens et ses Galates pour pénétrer dans l'Asie romaine, la province aux grandes métropoles hellénistiques, pleine de temples respectés, d'idoles fameuses, d'atticistes et de philosophes. En revanche, comme s'il avait eu conscience de la parenté ethnique des Phrygiens, des Thraces et des Macédoniens, il passa la mer, plein d'une espérance prophétique, et retrouva à Philippes et à Berrhée les succès de Perge, de Lystra, de Derbe et d'Antioche pisidienne. Mais, répétons-le encore, car c'est un des grands faits encore généralement méconnus de l'histoire du monde, c'est principalement sur le plateau anatolien que les églises apostoliques prospérèrent. Ad. Harnack, sur sa seconde carte, teinte en rouge foncé l'Asie Mineure. Il estime donc qu'au moment où commença la persécution de Dioclétien, la moitié au moins de la population de ces contrées professait la religion nouvelle. Et l'éloquence des « pierres qui crient » confirme le témoignage des textes patristiques. Nous n'avons pas, pour tout l'Occident, en dehors des catacombes romaines, une seule inscription chrétienne antérieure à la paix de l'Eglise, tandis que la Phrygie nous a livré de véritables séries épigraphiques, où des chrétiens, bien avant Constantin, ont indiqué, suggéré, proclamé leur foi et souvent même signé de leur nom : *χριστιανοί*. On distingue, en effet, deux groupes principaux d'inscriptions chrétiennes : les crypto-chrétiennes, reconnaissables à des formules prudentes, neutres en quelque sorte, et celles que nous avons appelées phanéro-chrétiennes, c'est-à-dire celles qui, sans réticence et non sans provocation, font profession ouverte de christianisme. Celles-ci abondent dans la Phrygie du nord ; celles-là carac-

térisent la Phrygie méridionale et la Pisidie. M. Calder estime que cette répartition géographique correspond à deux nuances de christianisme : les inscriptions dites d'Eumenia seraient les témoins d'un état d'esprit à la fois prudent et tolérant, inspiré par la grande Eglise, ennemie des provocations inutiles ; les auteurs des audacieux *tituli* du type *Χρηστιανός Χρηστιανοίς* seraient des fanatiques, des hérétiques, des montanistes, toujours prêts à courir au-devant du martyr. Hypothèse séduisante et qui, en effet, nous a séduit jadis, mais qui nous paraît de moins en moins démontrée. Cette famille d'inscriptions, si provocantes selon M. Calder, ne confirme-t-elle pas plutôt ce que nous devrions savoir : c'est qu'en dépit d'une certaine fable, la guerre aux chrétiens ne fut nullement, au III^e siècle, la règle, mais seulement l'exception ? Après l'édit de Gallien, qui mit fin, en 260, à la persécution de Dèce et de Valérien, le christianisme fut, sinon reconnu, tout au moins toléré par l'Etat et par la police. Et c'est dans une paix profonde que la nouvelle religion a pu conquérir peu à peu la majorité, même, semble-t-il, dans les conseils municipaux. Mais ceci n'est vrai, disons-le une fois encore, que de l'Asie Mineure, de l'Arménie, et, dans une mesure bien moindre, de l'Egypte. Sauf Edesse et le littoral, les pays sémitiques ne sont guère entamés, tandis que le christianisme s'est répandu largement en Thrace, en Macédoine et sur les côtes grecques. On peut dire, en résumé, que vers 301, l'Orient hellénisé est conquis. Quel contraste avec l'Occident ! Là s'étendent d'immenses régions laissées en blanc sur la carte de Harnack. Il n'y a qu'une Eglise chrétienne de langue latine qui compte vraiment, c'est celle de Carthage. L'Eglise de Rome, qui semble faire exception à la « règle », est grecque de langue. Tout l'intérieur de l'Italie est resté païen, ainsi que l'Espagne et la Gaule, sauf la côte méditerranéenne et la vallée du Rhône. Je le sais, il y a un moyen de mettre ces faits d'accord avec l'histoire du triomphe du christianisme. On explique que le centre de gravité de l'Empire romain s'était déplacé de l'ouest à l'est, et que la christianisation de l'Empire n'est qu'un aspect particulier de son orientaliation. Constantin avait vécu à Nicomédie. Il y aurait été frappé de la prédominance des fidèles. Il y aurait appris à connaître le symbole de la nouvelle foi, le monogramme qu'il fit graver sur le bouclier de

ses soldats, à la veille de la bataille du Pont Milvius. C'est à peu près ce qu'affirme M. Harnack en terminant sa *Mission und Ausbreitung*.

Un paradoxe historique.

Il aurait été plus franc de reconnaître que le progrès de la recherche historique, au lieu d'éclaircir le problème, n'a fait que l'obscurcir en lui donnant l'aspect irritant d'un paradoxe. Considérons, en effet, l'attitude des empereurs de la tétrarchie à l'égard de la question religieuse. Que constatons-nous ? Après quarante ans de paix, la persécution se ranime et prend les allures d'une guerre d'extermination. C'est la persécution de dix ans, la persécution par excellence, et les martyrologes traduisent ce fait en qualifiant d'« anciens martyrs » les rares confesseurs qui ont souffert antérieurement à cette période héroïque et sanglante. Or, qui est responsable de ces massacres au cours desquels des villes entières ont péri, et notamment cette Eumenia phrygienne si complètement christianisée pendant la seconde moitié du III^e siècle ? Sans aucun doute possible, les « responsables » sont les empereurs d'Orient, Dioclétien, Gallère, Maximin, dont les sujets étaient en masse, en majorité, parfois en totalité, chrétiens. Dans l'occident resté païen en bloc, au contraire, c'est la tolérance. Constance Chlore n'exécute que mollement les édits de persécution. Maxence, dès son usurpation, favorise les fidèles de Rome ; il suffit de citer le nom de Constantin pour évoquer le triomphe de la croix. Ainsi, ni les persécuteurs, ni les protecteurs du christianisme n'ont eu politiquement la moindre raison de faire ce qu'ils ont fait. C'est ce qu'affirment O. Seeck, F. Lot, E. Stein, dont il est bien permis de dire que ce sont trois écrivains « anticléricaux ». C'est que, a dit Seeck, s'il faut éliminer de l'histoire le miracle, il n'en faut point éliminer le facteur proprement religieux. Constantin, en particulier, a pris soudainement l'attitude la plus inexplicable. L'absurdité même de sa détermination prouve la sincérité de sa conversion. Et toute l'évolution historique qui suit la bataille du Pont Milvius, y compris la fondation de Constantinople et la genèse même de l'Empire byzantin, résulterait d'une sorte de hasard, d'un fait imprévisible d'ordre psychologique

et parfaitement individuel : l'illumination de Constantin par la clarté mystique de la foi. Il est merveilleux de voir revenir ainsi à des conceptions de l'histoire qu'on croyait périmées, des érudits non seulement étrangers, mais hostiles à toute croyance positive. On entend bien que si feu Otto Seeck et M. Ferdinand Lot, en violente réaction contre les Burckhardt et les Duruy — sans parler de Voltaire — bannissent résolument de l'esprit de Constantin, au moment de sa grande « crise », toute considération politique, c'est par le souci, purement scientifique, de tenir compte de la « mentalité » des hommes du IV^e siècle. « Qu'on nous montre, s'écriait Seeck, qu'on nous montre à cette date un seul athée, un seul indifférent, et nous croirons que Constantin a pu mêler des calculs réalistes aux affaires de la religion. » C'est opposer, en quelque sorte, la question préalable à toute recherche des mobiles politiques de Constantin. Mais, même cette recherche admise, M. Lot décide, nous l'avons vu, que ces mobiles seraient impossibles à découvrir, puisque l'intérêt politique de Constantin était non de favoriser, mais de persécuter une religion qui était celle de l'infime minorité de ses sujets : « il aurait dû se faire le champion du paganisme ». Et, généralement, dans cette formidable révolution, tout s'expliquerait par les convictions religieuses des empereurs. Constantin se convertit brusquement, comme l'affirme d'ailleurs la tradition ecclésiastique. Cette conversion fut une faute politique qui tourna bien, grâce au hasard ou à la Providence, grâce aussi, sans doute, à son génie militaire. Dioclétien, Galère et Maximin, tout aussi sincères que Constantin, prirent passionnément et follement, le parti des anciens dieux, dont l'Anatolie, cœur de l'Orient, si nous osons dire ainsi, ne voulait plus. Ils échouèrent et périrent misérablement.

Au risque de paraître donner dans un rationalisme réactionnaire et de mauvais ton, nous nous permettrons de critiquer cette théorie historique. Nous examinerons dans quelles circonstances les empereurs se sont déterminés soit à frapper, soit à flatter le christianisme, et nous n'aurons pas de peine, croyons-nous, à faire voir que les véritables motifs de mesures souvent contradictoires ne sont pas sans lien avec la conjoncture politique du moment. Les hommes de la tétrarchie ne sont pas seulement les héros ou les monstres de l'histoire ecclésiastique ; ils

ne sont pas uniquement les champions de la lutte finale entre les deux religions; ce sont des politiques et des militaires de génie, ou tout au moins d'un très grand talent. L'histoire de chacun d'eux nous permet de reconnaître l'idéal politique qui les inspira, les « grandes lignes » qu'ils ont suivies, avec la logique relative dont s'accommodent les contingences historiques. S'ils ont varié, et ils ont varié presque tous, et fort souvent, c'est précisément sur le point de la religion. Et c'est justement sur ce point-là qu'il nous paraît difficile de leur prêter des convictions bien assises et d'ordre transcendant. Mais nous nous garderons de formuler dès à présent des conclusions qui se dégageront d'elles-mêmes, croyons-nous, d'un résumé historique fondé sur les textes contemporains.

La politique persécutrice de Galère.

Il s'agit d'abord de rechercher les raisons qui poussèrent Dioclétien, empereur depuis 284, à renouveler la persécution qui porte son nom. Relisons le *De mortibus persecutorum*, qui n'est peut-être pas de Lactance, mais qui fut écrit au plus tard en 316. On y voit que l'idée d'une persécution dans le style de Dèce paraissait, au début du IV^e siècle, dans la 18^e année de Dioclétien, à la plupart des esprits modérés du parti païen, une entreprise surannée et une folie dangereuse. On n'avait pas oublié l'échec lamentable de Dèce et de Valérien. Lactance attribue à l'influence personnelle du César Galère la funeste décision. « Pour ce qui est de Dioclétien, dit le *De Mortibus*, chap. IX (je cite une vieille paraphrase), quoique par sa mauvaise conduite et par celle des deux Maximien, ses collègues (Maximien Auguste et le César Maximien que nous appelons Galère), il eût causé de grands désordres dans tout l'Empire et qu'en particulier il eût commis beaucoup de crimes très énormes, il eut toujours d'heureux succès tant qu'il ne se souilla point par l'effusion du sang des justes. » « Galère, dit très justement Mgr Baffol, fut le premier gagné à l'idée de persécution, et sans doute lui fut-elle inspirée par des considérations militaires : fortifier la discipline en épurant l'armée de tous les dissidents du culte officiel... Cette épuration de l'armée, qui précéda de quelque temps la persécution proprement dite, doit s'entendre de l'ar-

mée de Galère, c'est-à-dire des camps du Danube. » Dioclétien ne prit la même mesure que plus tard, à l'instigation du *magister aruspicum* Tagis. Mais c'est seulement pendant l'hiver de 302-303 que Galère, venu de Sardique, ou Sofia, sa capitale, auprès de Dioc'étien, à Nicomédie, réussit à persuader la « Vieille Sagesse », comme dit Mgr Duchesne, d'entreprendre l'extermination de la nation chrétienne. L'influence de Galère était grande en ce temps-là. Depuis 297, nous devons voir en lui le *spiritus rector* de la tétrarchie. C'était vraiment l'épée de Rome. Il avait remporté sur la Perse une victoire éclatante. Et les victoires décisives de l'Empire sur les confins persiques sont bien rares. Galère avait eu l'honneur de venger la déroute, la captivité et la mort de Valérien. Ce triomphe fut, on l'oublie trop souvent, le grand succès de la tétrarchie. Et c'était l'œuvre personnelle d'un César, dès lors plus puissant que les Augustes. Aujourd'hui encore, l'arc de triomphe de Salonique, commémoratif de la victoire de 297, nous montre les Perses, vêtus des *anaxyrides* nationales, offrant leur hommage aux empereurs victorieux. Galère était l'idole de l'armée. Et cette armée, dont les plus solides contingents étaient fournis par les paysans du Danube, était fanatiquement païenne. Galère, comme la plupart des souverains de la tétrarchie, était du même pays que ses soldats. Il était né près de Sardique (Sofia). Sa mère était daco-romaine, née au-delà du Danube, une « transdanubienne », dit Lactance, qui la qualifie de *mulier admodum superstitiosa*, adoratrice des divinités des montagnes, *deorum montium cultrix*. Nous connaissons assez bien l'état religieux des provinces daciques et moesiennes à cette époque. Les beaux travaux de M. Pârvan ont confirmé qu'aucun pays n'était resté plus étranger à toute influence chrétienne. Le domaine roumain actuel est la seule partie du domaine roman où le mot *biserica* (*basilica*) sert à désigner l'église : et c'est un terme du IV^e siècle, qui n'a pu se répandre qu'après la victoire complète du christianisme, puisqu'il implique des édifices du culte chrétien rivalisant de splendeur avec les somptueuses basiliques païennes. Ces « dieux des montagnes », ces divinités silvestres et agrestes auxquelles la mère de Galère était si attachée, nous les connaissons par les inscriptions : c'est Silvanus, c'est Diane, dont le nom survit en roumain (*zanatic*).

C'est l'influence de sa mère, une bigote haïssant les chrétiens, et plus encore la pression d'un corps d'officiers, désireux, sans doute pour des raisons d'avancement, d'écarter un élément suspect de tiédeur à l'égard des institutions, qui portèrent le César du Danube à se présenter à la majorité païenne de tout l'Empire et à l'opinion militaire comme le champion du culte officiel. Galère, on peut le croire, comptant sur son immense popularité, aspirait dès lors à rétablir à son profit l'unité impériale. Dans les conférences de 302-303, il brusqua Dioclétien. La persécution fut son œuvre et son instrument. Deux ans plus tard, il était assez fort pour faire un véritable coup d'Etat. La fable convenue nous représente toujours Dioclétien, après vingt ans de règne, abdiquant conformément à son programme et faisant abdiquer son collègue Maximien pour livrer les deux places d'Auguste à Galère et à Constance. Mais, ici encore, Lactance, notre informateur le plus sûr, attribue à Galère l'entière responsabilité de la fameuse abdication. D'après lui, et nous ne voyons pas comment on peut douter de son récit naturel et circonstancié, Dioclétien était gravement malade. A son retour de Rome et de Ravenne (304), « sa santé fut si altérée qu'il tomba dans une longue maladie dont il ne fut jamais quitte... A Nicomédie, sa maladie devint si dangereuse qu'on fit partout des prières pour sa vie. Le 13 décembre, le bruit de sa mort se répandit par tout le palais... Cela vint enfin à être universellement cru et s'il ne se fût pas montré le 1^{er} mars, il n'eût pas été possible de persuader le peuple qu'il fût encore vivant. Une année de maladie l'avait si fort changé que ceux qui le connaissaient le mieux crurent à peine que c'était lui-même. » C'est là-dessus que Galère vint à Nicomédie pour arracher à ce moribond l'abdication. Déjà, il avait engagé Maximien à se retirer, non sans quelque pression militaire. « Quant à Dioclétien, dit Lactance, il usa plutôt de la persuasion que de la menace, mais il y eut beaucoup de conférences où Dioclétien fit force objections, offrant même à Galère de partager son titre d'Auguste. » Non seulement Dioclétien dut se soumettre comme Maximien, mais les deux Augustes démissionnaires, comme d'ailleurs Constance Chlore, eurent l'humiliation de voir Galère choisir ses Césars parmi ses familiers: ce furent un *adulescens quidam semibarbarus*, le neveu inconnu de Galère, dace comme lui,

Maximin Daïa, à qui l'on donna l'Égypte et la Syrie, et Sévère, un officier de la campagne de Perse, qu'on voulut imposer à l'Italie. Maxence, fils légitime de Maximien, et Constantin, bâtard de Constance, se voyaient écartés de la succession. Lactance nous a peint en traits inoubliables la stupéfaction du peuple qui assistait à la fameuse proclamation du 1^{er} mai 305. « Lorsque Dioclétien proclama les deux noms inconnus de Sévère et de Maximin, chacun en fut surpris, et parce que Constantin était présent, on se mit à s'entre-demander s'il avait changé son nom en celui de Maximin. Mais au grand étonnement de tous les spectateurs, Galère, repoussant Constantin, fit avancer Daïa... » On lira le reste dans Lactance, et quand on l'aura lu, on comprendra, nous en sommes persuadé, la frappante unité d'une politique admirablement conséquente avec elle-même. Galère, sauveur de l'Empire en 297, était, il faut le répéter, l'épée de la tétrarchie. Il suffit d'une menace de cette épée pour imposer en 303, à l'Auguste de Nicomédie, entouré de chrétiens jusque dans son palais, et qui connaissait bien la force des fidèles dans ses provinces, la politique de persécution voulue par l'état-major du Danube. Il suffit d'une autre menace de cette épée, en 305, pour précipiter la double abdication. En résumé, depuis 297, toute la politique romaine s'explique par la volonté et les desseins personnels de Galère. Il a voulu mettre à tous les postes de quelque importance des hommes à lui : à la tête de l'armée d'abord, à la tête de l'Empire ensuite. Vainqueur des Perses, exterminateur des chrétiens, *Persicus* et « *Christianicus* », tels sont les titres par la vertu desquels il comptait s'imposer à l'Empire tout entier, et se recommander, en attendant, à l'Occident païen, qu'il ne gouvernait pas encore en personne. Il avait besoin de cette propagande pour évincer de dangereux compétiteurs, comme le fils de Maximien et le fils de Constance.

Voilà les faits, tels qu'on les trouve dans le récit d'un témoin oculaire ; et dans un mémoire récent, M. Stade fait certainement fausse route, lorsque, au mépris du témoignage de Lactance, il s'efforce, une fois de plus, de déplacer les responsabilités. Dioclétien prenant l'initiative de la persécution, qui serait l'avant-dernier article de son programme longuement mûri et réalisé par étapes, Dioclétien couronnant son œuvre de restauration et de sagesse en démissionnant *motu proprio*, en exécution

de son règlement tétrarchique, telle est la légende. Dioclétien persécuteur malgré lui et démissionné par Galère, voilà la vérité. Galère se posant vis-à-vis de l'armée et des occidentaux en défenseur du territoire et du culte national, tout en préméditant de saisir la succession de Dioclétien, vieux, malade et discrédité, telle est l'évidence. Le voilà tout près du triomphe suprême. Il va gouverner l'Italie, l'Afrique et la Gaule par sa créature, Sévère, l'Orient égyptien et syrien par son autre créature, Maximin. Constance, son collègue à l'augustat, est malade. Mais il tient en réserve un officier encore de son glorieux état-major, qu'il destine d'emblée au titre d'Auguste et à la succession de l'empereur des Gaules : Licinius.

Galère Auguste fut moins heureux que Galère César. « La Providence, dit Lactance, allait déjouer tous ses plans. Comme il avait Dieu pour ennemi, tous ses projets se tournèrent en fumée. » Constantin, retenu en otage à la Cour de Nicomédie, s'échappa clandestinement. Il réussit à rejoindre Constance agonisant, et fut proclamé empereur par ses soldats à York, en Bretagne (306). De même, la vieille Rome, mécontente d'être traitée en ville de province et d'être privée de son antique privilège fiscal, se souleva. Les prétoriens portèrent Maxence à l'empire, et Maxence, qui avait besoin du prestige et des conseils d'un Auguste ci-devant légitime, rappela son père, le vieux Maximien. Sévère, l'homme de Galère, repoussé de Rome, abandonné par ses troupes, mourut dans Ravenne. Les deux compétiteurs, haïs et redoutés de Galère, et que toute sa politique, depuis si longtemps, avait tendu à écarter, étaient empereurs malgré lui. Lui-même accourut en Italie, mais ne put prendre Rome et dut battre en retraite. Heureusement, Maximien se brouilla avec son fils, et chercha un refuge auprès de Galère. Ce fut pour ce dernier un retour de fortune. Et l'on vit se réunir le premier de ces congrès par lesquels, au cours de l'histoire, et de l'histoire la plus moderne, les organisateurs de l'ordre européen ont souvent essayé de rétablir un statut troublé par la « révolution ». Je veux parler du congrès de Vienne... ou plutôt de Carnuntum, mais il s'en faut de quelques kilomètres seulement. Au congrès de Carnuntum, dans cette ville, ou plutôt dans ce camp du Danube placé sous l'invocation de Mithra l'invincible, Galère s'efforça de restaurer la tétrarchie et de préparer le

châtiment des « tyrans » ou usurpateurs qui avaient si gravement dérangé sa politique. Ce fut un congrès d'empereurs. On y vit reparaître jusqu'au vieux Dioclétien. Mais ce fut pour sanctionner une fois de plus les décisions de Galère. Son candidat, Licinius, prit la place de Sévère et fut chargé de liquider la « tyrannie » de Maxence. Quant à Constantin, on prit le parti de tolérer son usurpation, et même de la légaliser, sans lui reconnaître toutefois le nom d'Auguste. Ce fut le dernier succès de Maximien Galère. En attendant, il y eut six empereurs à la fois. Licinius resta prudemment en Pannonie, peu pressé qu'il était de subir le sort de Sévère.

Dans cette confusion universelle, il n'y a qu'une chose tout à fait claire. C'est l'attitude des empereurs à l'égard du christianisme. Elle nous paraît entièrement dominée par la politique générale. D'une manière presque absolue, on peut dire que les créatures de Galère s'identifient avec sa politique religieuse.

C'est seulement pendant une courte période où Maximin cherchait à manifester par tous les moyens son mécontentement à son Auguste Galère, que la persécution parut se calmer en Syrie, en Palestine et en Egypte. Maximin, en effet, comme le dit Lactance, refusait de se satisfaire du titre de César. La désignation de Licinius comme Auguste lui avait causé la plus vive irritation; il marqua son « indépendance » en prenant sur lui d'atténuer les mesures de rigueur, ce qui pouvait le rendre sympathique aux sujets chrétiens de Galère. Rien ne prouve mieux qu'à cette époque étrange trois choses s'identifiaient : l'ambition hégémonique de Galère, le « système tétrarchique », dont elle se couvrait pour ainsi dire, et la politique anti-chrétienne, qui était l'un de ses moyens de propagande.

La politique chrétienne de Maxence.

Si notre thèse est juste, il doit s'ensuivre, dans le camp opposé, une politique toute contraire. Evidemment, ni Constantin, ni Maxence, surtout lorsqu'ils dépendaient encore de Maximien, haut protecteur du culte d'Hercule, ne pouvaient songer à se faire chrétiens. Mais, bien plus nettement que ne le fit Maximin à ses heures d'opposition, ils devaient logiquement exploiter le mécontentement causé un peu partout par la per-

sécution. Et, logiquement aussi, ce'ui qui devait faire le plus d'avances aux chrétiens, c'était le plus menacé, c'est-à-dire Maxence. Ici, nous heurtons de front une légende, encore bien vivante il y a peu de temps, la légende de Maxence persécuteur. Mais notre tâche, qui est de rétablir sur ce point la vérité historique, sera grandement facilitée par les travaux récents de Caspar, Groag et Pincherle (1). Ces historiens, ayant étudié, indépendamment l'un de l'autre, le règne de Maxence, ont reconnu et proclamé à l'unisson que ce tyran fut le premier bienfaiteur du christianisme. D'ailleurs le langage des plus anciens textes chrétiens et celui de la chronologie même sont assez clairs. Eusèbe, son pire calomniateur, accuse Maxence... d'avoir fait profession de christianisme : « Il fit des grimaces de piété, feignit d'avoir notre foi et ordonna à ses subalternes d'arrêter les poursuites contre les chrétiens (2). » En Afrique, on garda longtemps la mémoire d'un Maxence point du tout « grimaçant » : *Tempestas persecutionis peracta et definita est*, écrit Optatus de Milève : *iubente Deo, indulgentiam mittente Maxentio, christianis libertas est restituta...* Cette liberté, les chrétiens de Rome en jouirent depuis l'avènement de l'usurpateur, en 306; au fur et à mesure que Maxence perdit l'espoir d'être jamais reconnu par Galère, il accentua sa « christianophilie ». Dès son élévation à l'Augustat, il permit une élection pontificale. Le pape Marcellus fut choisi (juin 307), plus de trois ans après le martyre de son prédécesseur, Marcelinus (avril 304) : la persécution, sous Maximien, avait été si dure que la série des papes s'était trouvée interrompue ! Mais Maxence ne borna pas là ses bienfaits. Il eut, pendant un règne de six ans, toute une politique ecclésiastique qu'on peut résumer ainsi : arrêt de la persécution, rétablissement de la hiérarchie catholique, intervention paternelle dans les querelles intestines de l'Eglise romaine, édits de tolérance, enfin restitution des biens ecclésiastiques confisqués. Voici les faits, les dates et les textes.

(1) PAULY-WISSOWA, *Real-Encyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, article *Maxentius* (Groag); PINCHERLE, *La politica ecclesiastica di Massenzio*, *Studi di Filologia classica*, 7, 2 (1929), pp. 131-143. Voyez maintenant E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums* (1930), p. 101. La mère de Maxence était chrétienne.

(2) EUSÈBE, *Histoire Ecclésiastique*, VIII, 14, 1 : εὐσεβείαν ἐπιμορφῶζων.

La communauté romaine, comme l'Eglise d'Afrique, fut, dès la persécution, déchirée par l'affaire des *lapsi*. Ceux qui avaient faibli pendant la tourmente voulaient rentrer dans la communion de l'Eglise; et comme ils étaient nombreux, ils avaient de grandes prétentions, notamment celle d'être réconciliés sans pénitence. Marcellus fut bientôt aux prises avec une majorité modérée qui protestait contre sa sévérité; il parut impossible au pouvoir de le défendre contre cette opposition. Une inscription damasienne dit de lui :

Finibus expulsus patriæ est feritate tyranni.

Ce féroce tyran est Maxence. Déjà, la légende s'est emparée de lui. En réalité, l'empereur voulait rétablir l'ordre dans l'Eglise romaine, et l'on peut être assuré qu'il prêtait le bras séculier à la majorité de cette Eglise pour refaire son unité. C'est déjà Constantin entre les donatistes et la grande Eglise, entre Arius et Alexandre.

On élut un pape intransigeant, Eusèbe, et un antipape indulgent, Héraclius. Plus que jamais, l'intervention de Maxence s'imposait. Il bannit les deux compétiteurs; et en 311, exactement le 2 juillet, Miltiade fut élu. Et aussitôt, Maxence lui accorda non plus seulement la pleine liberté religieuse, mais la restitution générale des propriétés de l'Eglise, confisquées ou séquestrées au temps de la persécution. Saint Augustin, dans son *Breviculus collationis cum Donatistis* (III, 34), nous a conservé le résumé de cet édit de restauration, dont, deux ans plus tard, le prétendu édit de Milan ne fera que reproduire les termes : *in quibus legebatur Melchiades (Miltiades) misisse diaconos cum litteris Maxentii imperatoris et litteris praefecti praetorio ad praefectum urbis, ut ea reciperent quae tempore persecutionis ablata memoratus imperator christianis jusserat reddi.* A ce moment, en Orient, l'édit de tolérance de Galère avait été promulgué, mais il ne parlait pas de restitution. Le tyran de Rome, on le voit, dans sa politique christianophile, était toujours en avance de plusieurs années sur ses collègues « légitimes ». Et notons que ces mesures décisives en faveur des chrétiens coïncident toujours avec une tension de ses rapports avec les « tétrarques ». Lorsqu'il fait élire Eusèbe, il vient de repousser Galère, et l'on va délibérer contre lui à Carnuntum. En 311, il

refuse de reconnaître le consulat régulier de Galère et de Maximin (*Maximiano VIII et Maximino II cons.*). Deux mois après l'élection de Miltiade, en septembre 311, il crée pour ses Etats des consuls particuliers. Faut-il insister davantage sur les raisons politiques de l'attitude de Maxence ? Son régime représente une véritable insurrection contre le principe tétrarchique, lequel se confond avec l'idée de persécution. Il cherche des alliés parmi les chrétiens de Rome, et surtout dans la puissante Eglise africaine. Il vient d'ailleurs (310-311) de reconquérir l'Afrique sur l'usurpateur Alexandre. Constantin, en somme reconnu par la tétrarchie, qui lui concède, sinon le titre d'Auguste, du moins celui de *Filius Augusti* (1), ne tient pas à rompre avec Galère, d'autant plus que ses relations avec Maxence sont détestables. En 310, il s'est débarrassé du vieux Maximien, lequel, depuis Carnuntum, a couru les aventures. Repoussé d'Italie, où il avait voulu reprendre pied, il était revenu en Gaule, auprès de Constantin, auquel il avait donné, dès 306, sa fille Fausta en mariage. Mais profitant d'une expédition de Constantin contre les Germains, il avait conspiré contre lui. Nous n'avons pas à faire ici la lumière sur ses intrigues ni sur leur fin tragique. Lactance prétend savoir que le *bis Augustus* avait comploté de poignarder, dans son lit, son gendre, opportunément remplacé par un eunuque grâce à une ruse de la fidèle Fausta. La version officielle de la Cour de Trèves, c'est que l'incorrigible aventurier avait fini par le suicide. Maxence, en tout cas, songeait à venger son père, d'autant plus qu'il y avait, entre les deux « empires », des régions contestées, l'Espagne et la Rhétie. Bref, la guerre se préparait, dès 311, entre l'empereur de Gaule et l'empereur de Rome, qui, à court d'argent, connaissait à son tour l'impopularité. Ces dissensions auraient pu faire le bonheur de Galère, s'il ne fût tombé gravement malade. Et tout à coup, au palais de Sardique, où le super-empereur se mourait du cancer, un coup de théâtre éclate : l'édit de tolérance du mois d'avril.

(1) Le même qui fut d'abord donné à Maximin.

L'édit de tolérance de Sardique (avril 311).

Licinius christianophile

Les chrétiens considèrent non sans raison comme providentiel cet édit par lequel Galère, après huit ans de persécution, inaugurerait *in extremis* une politique qui était le désaveu de toute sa vie publique. La seule explication que Lactance et Eusèbe en donnent, c'est que Galère à l'agonie se crut frappé par le Dieu des chrétiens et résolut de l'apaiser par une éclatante palinodie. Il est inutile de reproduire le chapitre fameux où Lactance décrit avec une joie sauvage les progrès de l'horrible maladie : « Il languit dans ces terribles maux un an tout entier. A la fin, sa conscience se réveilla et l'obligea de rendre gloire à Dieu. Dans les intervalles de ses douleurs, il s'écriait seulement qu'il ferait rebâtir l'église de Nicomédie et qu'il réparerait les pertes qu'il avait causées. » Ce point de vue est bien naturel sous la plume de l'historien des *Morts des Persécuteurs*. Mais il est permis de le critiquer. L'édit, dont nous possédons le texte, conservé par Lactance et par Eusèbe, porte en tête les noms des trois empereurs : Galère, Licinius et Constantin. Le nom de Maximin manque, mais c'est probablement par erreur. Il est naturel qu'on se soit demandé, dans ces conditions, quel est le véritable auteur du document. On y trouve, à vrai dire, l'esprit de Galère : cet édit de tolérance commence comme un édit de persécution. Toute la première partie est pleine d'invectives à l'adresse des chrétiens ; elle parle de leur opiniâtreté et de leur folie, et motive fortement, en les déclarant pleinement justifiées, les mesures prises pour ramener ces révolutionnaires à l'observation des institutions anciennes et nationales. L'octroi de la clémence impériale aux sujets rebelles (1) s'accompagne du plus étrange des « considérants » : la persécution d'une part, l'obstination des chrétiens d'autre part, disent à peu près les empereurs, avaient créé une catégorie nombreuse d'hommes ne participant plus à aucune religion, ni à celle de l'état, qu'ils avaient répudiée, ni à la leur propre, puisqu'il leur était interdit

(1) Voici les termes de l'édit : *Denuo sint christiani, et conventicula sua componant, ita ut ne quid contra disciplinam agant.* « Qu'il y ait de nouveau des chrétiens et qu'ils rétablissent leurs lieux d'assemblée, pourvu qu'ils ne fassent rien contre la discipline. »

de la pratiquer. Ce qui, sans doute, était contraire à l'ordre public. Enfin l'édit se termine ainsi :

« Par ce moyen nous espérons que les chrétiens, en considération de cet effet de notre clémence, prieront Dieu pour notre salut (ou : pour notre santé) et pour la continuation de la prospérité de la république. »

Il va de soi que, dans cette dernière phrase, on a reconnu une allusion à la maladie de Galère, pour en conclure que l'édit serait son œuvre personnelle. Mgr Batiffol et avec lui M. Eduard Schwartz, ont malgré tout beaucoup de peine à laisser au plus farouche ennemi du christianisme l'honneur d'avoir rédigé, de son propre mouvement, le premier texte intégralement conservé qui consacre officiellement la liberté du nouveau culte. Et profitant de ce que l'édit semble porter, suivant l'usage, les signatures de tous les membres du collège impérial, Schwartz en attribue l'inspiration à... Constantin. C'est, on peut le dire, le dernier état de la légende constantinienne. De son vivant déjà, ses panégyristes chrétiens lui prêtent plus d'une initiative prise par d'autres en faveur du christianisme, et la suite de ce récit le montrera assez. Mgr Batiffol, dans sa *Paix constantinienne*, va jusqu'à soutenir que la phrase « nous espérons que les chrétiens prieront Dieu pour notre santé » n'a pas le moindre rapport avec l'agonie de Galère. Il s'agirait d'une clause de style. Voilà qui est inacceptable. Le ton maussade et furieux du préambule et l'allusion précise de la finale correspondent trop parfaitement aux sentiments qui furent toujours ceux de Galère et à l'état physique et moral qui devait être le sien en avril 311. Faut-il croire néanmoins que le moribond, lorsqu'il dicta cet édit, ne subit aucune influence et n'accepta nulle collaboration ? Non certes. Mais le seul collaborateur qui soit hors de cause est Constantin, résidant à des centaines de lieues de Sardique et préoccupé exclusivement des affaires occidentales, Constantin dont Galère n'eut jamais coutume de solliciter ou d'écouter les avis. Mais Galère avait alors à son chevet son vieux compagnon d'armes et son ami de toujours : Licinius. Le fait n'est pas généralement connu. A la suite de Duruy, plus d'un historien s'imagine que l'édit de tolérance fut rendu à Nicomédie. Or il résulte du texte même de Lactance que l'édit, envoyé à

Nicomédie, fut signé dans une autre ville. Et cette ville, nous l'avons dit déjà, est certainement Sardique, résidence habituelle de Galère. Licinius, Auguste de l'Illyricum, s'était, dit un texte précieux de l'Anonyme de Valois, après la conférence de Carnuntum, retiré dans sa Pannonie, c'est-à-dire à Sirmium (1). Mais Lactance affirme que Galère mourant recommanda à Licinius sa femme et sa fille, ainsi que son jeune fils Candidianus, dont il avait songé à faire son successeur. De même que la persécution était sortie, après de longues discussions, des conférences de Nicomédie, où Galère l'emporta sur Dioclétien, on peut croire que l'édit de tolérance de Sardique est dû à la pression de Licinius. Ce n'était pas seulement une affectueuse sollicitude qui avait appelé Licinius auprès de Galère mourant. C'était le désir de s'assurer l'héritage de l'aîné des Augustes : la Thrace d'abord, qui aurait pu échoir à Candidianus, l'Asie Mineure ensuite, que Licinius sentait menacée par l'ambition de Maximin, son rival depuis 308. Nous attribuons en définitive, et, en toute confiance, l'édit de tolérance de Sardique, car il faut lui restituer ce nom, à cette rivalité entre Licinius et Maximin, qui finira par provoquer le conflit armé de 313. Licinius, sans doute, n'obtint pas aisément du moribond la fameuse palinodie. Dans l'édit même, on surprend comme l'écho des discussions entre les deux Augustes, Licinius et Galère. Dans la forme, c'est une sorte de compromis. Il met fin, en fait, à la politique persécutrice de Galère; et en même temps, cette politique est, rétrospectivement sans doute, mais explicitement et très éloquemment justifiée. On comprend mal que l'empereur mourant se soit donné, de son propre mouvement, un démenti cruel pour son amour-propre. On comprend à merveille que Licinius, inaugurant dès lors l'attitude qu'il prendra si nettement en 313, se soit « annoncé » et recommandé à ces populations d'Asie Mineure qu'il espérait bien gagner comme celles de la Thrace, en suggérant au vieil Auguste un acte de clémence destiné à soigner sa propre popularité en Anatolie. Si Lactance n'a pas insisté sur ce rôle de Licinius en 311, c'est qu'il lui plaisait de représenter Galère comme vaincu, non par un homme, mais par un Dieu. En attribuant

(1) Tandis que Galère rentrait à Sardique.

la fameuse palinodie à Galère seul, le pamphlétaire chrétien éprouvait la même joie que ses imitateurs du V^e siècle, lorsqu'ils mettaient dans la bouche de Julien l'Apostat le « Tu as vaincu, Galiléen ! » Galère mourut peu de jours après « son » édit de tolérance (1). Licinius recueillit sans peine son héritage européen, jusqu'aux détroits. Mais en Asie, son rival Maximin l'avait gagné de vitesse. L'Auguste d'Egypte et de Syrie, avançant à marches forcées, atteignit le Bosphore avant que Licinius l'eût franchi. La question chrétienne jouait, dans cette lutte ou plutôt dans cette course pour l'Asie Mineure, un si grand rôle que Maximin n'eut garde de toucher à l'édit de tolérance que, sans le consulter, bien entendu, on avait signé de son nom (*communi titulo*, dit Lactance). Le préfet du prétoire Sabinus, d'accord certainement avec son maître, envoya aux gouverneurs de province une circulaire dans ce sens. La tolérance précaire de Maximin-Sabinus est motivée à peu près comme la clémence de Galère-Licinius (Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, IX, 1, 4-6) (2). Ainsi Maximin neutralisait l'effet de la politique religieuse de son adversaire : car nous pouvons, à ce moment précis, employer ce terme. D'autre part, le nouveau souverain de Nicomédie n'oublia pas de redresser un grief fiscal tout aussi criant que le grief religieux. Le 1^{er} juin 311, à peine entré à Nicomédie, il supprimait le *census* qui, depuis Galère, pesait si lourdement sur la population urbaine. Ses débuts étaient heureux. Maximin avait pris, à la joie générale des paysans chrétiens et des citadins « hellènes », possession de son nouveau domaine.

Licinius, battu sans avoir combattu, songea un instant à remettre au sort des armes le soin de reviser ou de confirmer un

(1) L'édit de tolérance de Galère fut affiché à Nicomédie le 30 avril 311 ; la mort de Galère fut annoncée dans la même ville au début de mai (Lactance, XXXV, 1, XXXV, 4). C'est dans le cours de ce même mois de mai que Maximin, devançant Licinius, occupa les diocèses d'Asie et de Pont. Et c'est le 1^{er} juin de la même année que, comme don de joyeuse entrée, il promulgua l'édit supprimant le cens. La présence de Licinius à Sardique est admise par Duchesne, Batiffol, Knipfing.

(2) La date de cette circulaire ne nous est pas connue avec une absolue certitude. Eusèbe la considère comme une réponse à la réception de l'édit de Galère. Hübner estime que Maximin la fit envoyer par Sabinus avant même « le départ précipité de Maximin pour l'occupation des pays de Galère, qui a suivi immédiatement l'annonce de la mort de cet empereur ». (*Toleranzerglasse röm-Kaiser*, 1895).

partage de facto qu'il trouvait désavantageux et même injurieux pour le *senior Augustus* qu'il était. Pendant quelques jours, les deux armées se trouvèrent face à face, séparées par la Propontide. Mais la guerre n'éclata que deux ans plus tard. Cette fois, Licinius, qui vraisemblablement n'était pas prêt, accepta le *parecchio* qu'on offrait de lui laisser. Pendant ces deux ans, Maximin fut maître de l'Asie.

Maximin recommence Galère.

L'alerte passée, je veux dire lorsqu'il crut la paix bien assise, il jugea inutile de rivaliser avec Licinius de bienveillance à l'égard de ses chrétiens. Il n'oubliait pas que sa politique de persécution répondait aux vœux de la majorité dans ses anciens Etats d'Egypte et de Syrie. Il avait dû ménager, par politique, au moment de la course aux détroits, les chrétiens du Pont et d'Asie. Mais, même dans ces diocèses nouveaux, les populations urbaines (qu'il avait dégrevées) restaient attachées au paganisme. Six mois environ après la « fausse paix » religieuse dont parle Eusèbe, c'est-à-dire à la fin de 311, Maximin redevenait Maximin. Eusèbe nous dit qu'il engagea les cités, par la promesse d'avantages fiscaux, à demander que les chrétiens fussent bannis de leur territoire. Et il reproduit la curieuse pétition des Tyriens avec la réponse des empereurs, louant la piété de leurs sujets et leur accordant la grâce « sollicitée ». La fameuse découverte d'Arykanda a pleinement confirmé les renseignements d'Eusèbe : ces quelques lignes gravées sur un éclat de pierre noirâtre, qui se trouvent aujourd'hui au musée de Constantinople, sont aussi précieuses pour le « contrôle » d'Eusèbe que le fut, pour celui de Thucydide, le fragment de marbre découvert jadis près du théâtre de Dionysos à Athènes, et où l'on peut lire quelques mots du traité de quadruple alliance conclu au V^e siècle entre Athènes, Argos, Elis et Mantinée. D'ailleurs ce pétitionnement antichrétien de 311-312 n'avait guère besoin de confirmation épigraphique. Maximin lui-même nous en parle assez clairement dans son rescrit à Sabinus. La seule chose qui soit en question, c'est la mesure dans laquelle ce pétitionnement fut volontaire ou forcé. Il est bien probable que la réponse à cette question doit varier

suisant les villes. Mais comme les convictions de Maximin, en matière de religion, sont exactement celles de Galère, il est clair qu'il a dû fortement encourager une initiative qui répondait à tous ses vœux. Nous n'avons pas à répéter ici, d'après tous les historiens, le détail de cette persécution tantôt ouverte, tantôt déguisée de Maximin, succédant à cette « paix fourrée ». Rappelons seulement, parce que c'est un trait moderne et piquant, la propagande anticatholique que l'empereur fit faire par l'école, en ordonnant que de faux *Acta Pilati*, pleins de calomnies « atroces » contre Jésus, fussent lus en classe et appris par cœur par les enfants. Véritable précurseur de Julien, Maximin voulut déjà reconstituer l'Eglise païenne sur le modèle de l'Eglise chrétienne, notamment par l'institution d'ἀρχιεπισκοπῆς provinciales. Combien de temps dura cette réaction païenne ? Sans doute jusque vers la fin de l'année 312. A la suite, dit Eusèbe, de représentations que lui firent Constantin et Licinius, à la réception, dit Lactance, de lettres de Constantin seul, avant la bataille du Pont Milvius, Maximin écrivit à son préfet du prétoire Sabinus, à la fois pour justifier toute sa politique passée et pour formuler des instructions précises, conformément auxquelles toute persécution devait cesser. C'est peut-être, de tous les édits de tolérance, le plus instructif. Lactance ne nous l'a pas conservé. Mais Eusèbe nous en donne une traduction d'autant plus « sûre » qu'elle est littérale au point d'en devenir incorrecte. Maximin y parle à la première personne. Pour la troisième fois, nous lisons une justification, par l'intention, de la politique persécutrice. La paraphrase suivante rend bien, nous semble-t-il, le sens général du rescrit, logique à sa manière, et sincère jusqu'à un certain point : « Mes pères Dioclétien et Maximin eurent bien raison, jadis, d'essayer par des châtiments de ramener au culte des dieux la plupart des hommes qui, désertant les divinités traditionnelles, s'étaient mêlés à la race des chrétiens (sic). Pourtant, dès que je fus chargé moi-même du gouvernement de l'Orient (305 à 311), je cherchai à adoucir la persécution (1), en invitant les juges

(1) M. Hülle s'est certainement mépris sur le sens des mots « lorsque je fus appelé à gouverner l'Orient ». Il croit (p. 70) qu'il s'agit de l'arrivée en Asie Mineure de Maximin. Il s'agit au contraire du début de son gouvernement en Syrie et en Egypte.

(c'est-à-dire les gouverneurs de province) à ne pas employer la violence, mais la flatterie et la persuasion, pour ramener les hommes au culte des dieux; et cette politique eut du succès (§§ 1-4). Lorsque plus tard, l'an dernier, j'arrivai heureusement à Nicomédie, les citoyens de cette ville vinrent me supplier d'interdire aux chrétiens de résider dans leur patrie. A ces citoyens comme à ceux d'autres villes qui me firent la même requête, je fut obligé de répondre que je ne pouvais qu'exaucer une prière si agréable aux dieux. Mais, dans aucun cas, il ne faut employer la violence. Tu dois donc rappeler à tes subordonnés ma politique constante, qui est celle de la persuasion. » Le § 8, très court, contient la disposition essentielle : « Si quelqu'un, de sa propre volonté, décide de reconnaître la religion des dieux, il faut le recevoir; s'ils veulent suivre leur propre religion, tu dois leur en laisser la faculté. » Maximin réaffirme une fois de plus cette politique qui aurait été enjointe aux gouverneurs de province par des lettres et instructions antérieures. Le § 10 ordonne l'affichage de l'édit. Ainsi Maximin, tout en accordant aux chrétiens, très explicitement, une tolérance de fait, veut expliquer, justifier et ramener à un système cohérent toute sa conduite passée, et sa préférence, qui demeure, pour la religion traditionnelle; Maximin tient à passer pour un protecteur éclairé du culte national, mais il ne veut pas passer pour un despote brutal. Cette attitude est exactement celle que la sagesse politique lui imposait, au moment où il allait tenter cette conquête des Balkans à laquelle il avait dû renoncer en 311. Cette entreprise lui paraissait, à la fin de l'année 312, à la fois nécessaire et périlleuse. En 311-312, lorsqu'il ranimait la persécution, en copiant Galère, l'Occident divisé avait pu lui sembler une proie facile. Mais, à l'heure du rescrit à Sabinus, Constantin avait dû commencer sa foudroyante opération contre Maxence, dont Maximin se rapprochait. Licinius semblait d'accord avec le jeune vainqueur de la haute Italie. Maximin jugeait indispensable de ne pas permettre

comme Mgr BATIFFOL l'a très bien vu (*La Paix constantinienne*, p. 178). Ce passage est capital, parce qu'il mentionne ce ralentissement de la persécution, attesté d'ailleurs par Eusèbe, que nous avons mis en rapport avec la violente irritation éprouvée par Maximin, en 308, contre Galère, lorsqu'il vit qu'on lui préférerait, pour le titre d'Auguste, son collègue Licinius.

que s'accomplît, sans lui, un nouveau partage du monde. Il ne pouvait songer à laisser derrière lui des sujets mécontents. Tels sont les mobiles politiques, et, ajoutons-le, militaires, du rescrit à Sabinus (Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, IX, 9^e).

Victoires et visions de Constantin.

Mais la grande politique de Maximin, qui s'était préparé au rôle d'arbitre de l'Occident, en majorité païen, par une restauration éclairée de la vieille religion d'état, tempérée de tolérance intermittente (1), la grande politique de Maximin ne réussit pas mieux que le grand dessein de Galère. La campagne d'Italie de 312 changea brusquement la face du monde occidental. On connaît mal l'occasion de ce conflit entre Constantin et Maxence. Depuis l'exécution ou le suicide de Maximien, les relations étaient détestables entre Trèves et Rome. Il y avait, nous l'avons dit d'ailleurs, entre les deux Etats, des territoires contestés : Espagne, Rhétie. Maxence est-il l'auteur de la rupture ? Constantin fut-il l'agresseur, au sens que le droit des gens donne aujourd'hui à ce terme ? On sait, de reste, que l'« idée » n'est pas des plus claires, puisque de notables juristes internationaux se sont essayés récemment, sans grand succès, à la définir. Peu importe d'ailleurs. Il importe au contraire de savoir que la religion ne fut pour rien dans l'affaire. Constantin, depuis longtemps, était plutôt favorable aux chrétiens, un peu moins, semble-t-il, que Maxence, car on ne nous rapporte de lui, avant 312, aucune mesure de restitution, aucune intervention, paternelle ou non, dans les affaires intérieures et de l'Eglise. Quant à sa religion personnelle, nous la connaissons assez bien par les panégyristes gaulois, que la loi constante de

(1) Les écrivains ecclésiastiques ne nous ont pas parlé de brimades antichrétiennes dans l'armée. Mais ces brimades nous sont attestées par un texte épigraphique important, l'épithaphe d'Eugène, plus tard évêque de Laodicée *combusta*, dont il est dit qu'il fut soumis à de graves vexations, lorsque Maximin ordonna aux militaires de sacrifier, mais sans quitter le service. On le voit, le procédé de Maximin n'est pas exactement celui de Galère. Il ne s'agit plus d'une épuration de l'armée, mais d'une application au corps des officiers de cette méthode persuasive dont Maximin se vante, et qui, dans ces milieux, devait prendre naturellement des formes assez brutales. Le cas d'Eugène explique d'ailleurs à merveille la débandade des soldats d'Asie Mineure au *Campus Serenus*.

leur genre littéraire et le simple bon sens devaient empêcher d'émettre, sur la nature des dieux, des considérations susceptibles de déplaire au jeune empereur. Nous voyons par eux que Constantin révérait surtout, avant 310, l'Hercule patron de son beau-père, Maximien Herculus, après cette date, Apollon, auquel il restera fidèle bien longtemps. Aucun mensonge historique n'est plus scandaleux pour l'esprit critique que le travestissement en croisade de la campagne de 312. En revanche, cette expédition mérite pleinement l'épithète de napoléonienne. Les champs de bataille eux-mêmes invitent à tracer le « parallèle ». Seeck place entre avril et août la prise de Suse (Segusio), la victoire de Turin, l'entrée à Milan, le brillant succès de la cavalerie gauloise à Brescia, le siège, l'assaut et la prise de Vérone, en septembre-octobre, la conquête d'Aquilée et de Modène (Mutina). Tout est dit sur la victoire couronnante de *Saxa Rubra* ou du Pont Milvius (28 octobre). Tout est dit, sauf peut-être la vérité. Car cette dernière bataille, pas plus que les précédentes, ne fut donnée sous le signe de la croix (1). Les panégyristes reprocheront bien des choses à Maxence, ses sévices contre le sénat et le peuple, ses impôts vexatoires, la rudesse de sa police, sa laideur physique et sa hideur morale, opposées à la beauté apollinienne et à la clémence de Constantin. Mais ils l'accuseront surtout de sacrilège : le tyran de Rome, manquant d'argent, aurait dépouillé les temples des dieux ; aussi le vieux Tibre l'entraîna-t-il dans ses ondes vengeresses. On pense bien que les panégyristes attribuent la victoire de leur héros à la divinité. Mais il est impossible d'apercevoir dans leur langage la moindre allusion à un miracle chrétien. L'arc de triomphe érigé en 315, et décoré de divers bas-reliefs représentant, entre autres sacrifices païens, les *suovetaurilia*, parlera encore un langage neutre : *instinctu divinitatis*. Lactance, écrivant en 315-316, dit bien — en deux lignes — que Constantin fut averti en songe, à la veille de la bataille, de faire marquer sur les boucliers de ses soldats le signe du Christ, *transversa X littera, summo capite circumflexo* : il s'agit d'un monogramme assez fréquent en Asie Mineure dès le III^e siècle, comme

(1) L'expédition de Constantin, d'après un panégyriste, fut « autorisée par les aruspices ».

l'épigraphie de ces provinces nous l'a révélé; mais le témoignage de Lactance est-il croyable? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire d'examiner brièvement un texte de la *Vita Constantini*, généralement présenté comme une confirmation du *testimonium Cæcilianum*: Eusèbe prétend tenir de Constantin, qui l'aurait attesté sous serment, un récit extrêmement circonstancié (*Vita Constantini*, I, 28-30). Ce serment de Constantin a mis fort justement plus d'un critique en défiance. Or, sans vouloir rééditer à ce sujet aucun sarcasme, voltairien ou autre, il serait fort légitime d'écarter *de plano* le récit de la *Vita*, tout d'abord parce que ce n'est pas un texte historique, mais un panégyrique romancé, ensuite et surtout parce qu'Eusèbe, dans son *Histoire*, ne dit pas un seul mot du prodige décrit si longuement dans la *Vita*. De plus, la *Vita* n'est à aucun degré un témoignage contemporain. D'après l'opinion la plus commune, et la plus favorable à ce texte, il daterait de 337-340, et serait donc postérieur d'au moins un quart de siècle à l'événement. Mais aujourd'hui, les critiques les plus compétents ne contestent pas que, sous sa forme actuelle, la *Vita*, publiée après la mort d'Eusèbe, soit un écrit remanié, qui contient plus d'un élément adventice et tardif. Aucun écrivain du IV^e siècle ne l'a connu. Saint Jérôme ne le cite pas dans le catalogue des œuvres eusébiennes. Pour ne parler que de ces docteurs, ni Basile, ni Grégoire de Nazianze, ni Saint-Jean Chrysostome n'en font usage. Comme l'a vu déjà Gibbon, une lettre de Cyrille de Jérusalem, postérieure au 30 janvier 351, porte un témoignage décisif contre l'authenticité de la vision de Constantin, ou tout au moins prouve que la *Vita* n'était pas encore publiée à cette date. En effet, au début de 351 (Mommsen, *Chronica minora*, I, p. 238), un météore lumineux en forme de croix parut à l'orient, et les contemporains virent dans ce prodige un présage de la victoire décisive de Constance II sur Magnence (bataille de Mursa, 28 septembre 351). Or Cyrille de Jérusalem, annonçant ce prodige à Constance, ne craint pas de lui dire que la glorieuse vision dont il fut honoré le met bien au-dessus de son père Constantin. Celui-ci, en effet, aurait trouvé la croix dans les entrailles de la terre, tandis que Constance, lui, aurait vu, fa-

veur bien plus grande, refusée à Constantin, le signe du salut resplendir au ciel en plein jour (1). M. Puech ne doute pas de l'authenticité de cette lettre, bien que la finale contienne le terme suspect d'ὁμοούσιος, évité avec soin par Cyrille; mais, si elle est apocryphe, c'est-à-dire postérieure d'un certain nombre d'années à 351, elle est encore plus redoutable pour l'authenticité de la *Vita Constantini*, dont elle nous forcerait à retarder l'apparition jusqu'à la fin du IV^e siècle. Toute une école, le grand Gothofredus à sa tête, rejetait jadis la *Vita*, et les raisons de ces sceptiques ne manquaient pas de poids. Contentons-nous de dire, en nous appuyant sur Cyrille de Jérusalem, que quarante ans et plus après la bataille du Pont Milvius, un grand évêque palestinien connaissait la légende de l'invention de la croix par Constantin, mais n'avait jamais entendu parler de la vision miraculeuse, ignorée par Eusèbe lui-même dans son *Histoire Ecclésiastique*.

D'ailleurs le récit de la *Vita Constantini* n'a nullement l'air de se référer au même événement que le « songe » de Lactance. D'abord, dans la *Vita*, tout se passe avant le départ de l'expédition pour l'Italie, donc en Gaule. Ensuite, ce n'est pas en songe, mais de ses propres yeux, en plein midi, ou plutôt au début de l'après-midi, que l'empereur aurait vu dans le ciel, au-dessus du soleil, ὑπερκείμενον τοῦ ἡλίου σταυροῦ τρόπαιον ἐκ φωτὸς συνιστάμενον, γραφὴν τε αὐτῷ συνῆφθαι λέγουσαν "τούτῃ νίκα" (« le trophée de la croix, fait de lumière, en connexion avec une inscription disant : « Vaincs par ceci ») (XXVIII). Le songe, d'ailleurs, intervient ensuite. La vision a eu lieu pendant une marche de l'armée, qui, tout entière, en a été témoin; la nuit suivante (en Gaule toujours), le Christ apparaît en songe à Constantin seul, avec le signe céleste de la veille, pour inviter l'empereur à le reproduire et à s'en servir comme d'un talisman guerrier. Dès son réveil, l'empereur obéit. Description du nouvel étendard : c'est le λάβαρον (2), d'après un en-tête de chapi-

(1) MIGNÉ, P. G., t. XXXIII, col. 1165. Cf. A. PUECH, *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, t. III, p. 547.

(2) Sur le λάβαρον, voyez en dernier lieu H. GRÉGOIRE, *Byzantion*, t. IV, p. 477 sqq.

tre reconnu comme une interpolation post-eusébiennne. La pompeuse description du labarum ne nous retiendra pas ici. Mais notons une dernière divergence avec Lactance. Le monogramme du Christ n'est point composé des lettres X et I, *summo capite circumflexo*, mais des lettres X et P, les deux premières du nom du Christ.

Ces chapitres de la *Vita* ne « confirment » donc pas le récit de Lactance. Ils nous représentent tout au plus le dernier état (1) d'une légende qui naquit au temps de Lactance, mais dont Lactance lui-même ne nous offre pas la première version. Cette légende, dans sa forme primitive, est non pas chrétienne, mais païenne. Elle apparaît d'abord dans le VII^e *Panegyrique*, prononcé à Trèves par un rhéteur d'Autun, vers le mois de juillet 310, après la mort de Maximien. L'orateur y rappelle une vision de Constantin, qui, revenant de la campagne contre Maximien Hercule, s'est détourné de sa route pour visiter un temple d'Apollon : *ubi deflexisses ad templum toto orbe pulcherrimum, immo ad praesentem, ut vidisti, deum. Vidisti enim, credo, Constantine, Apollinem tuum comitante victoria coronas tibi laureas offerentem, quae tricenum singulae ferunt omen annorum... Et immo quid dico « credo » ? Vidisti teque in illius specie recognovisti, cui totius mundi regna deberi vatum carmina divina cecinerunt* (2). (Tu as vu, je crois, Constantin, Apollon accompagné de la Victoire, t'offrant des couronnes de laurier dont chacune porte le présage de trente années...) Rien de plus connu qu'un tel symbole. L'épigraphie numismatique nous en présente pour cette époque des centaines d'exemples. Ce sont les *vota publica*. Au cinquième anniversaire du

(1) Le fait que dans la *Vita Constantini*, la vision a lieu en Gaule, prouve que cette « christianisation » d'un miracle païen de 309-310, si tardive et perfectionnée qu'elle soit, procède plus directement de l'« événement » que le songe romain de Lactance, et n'est pas le développement de celui-ci. On a dû reprendre (sous Théodose?) cette histoire ignorée ou qui n'avait aucun crédit, pour répondre aux Ariens qui prétendaient, comme Cyrille de Jérusalem, que Constance avait été plus favorisé que son père, Gélase de Cyzique (citant Gélase de Césarée?), au contraire, veut prouver la vision de Constantin par le fait qu'elle se serait répétée sous Constance.

(2) *Panegyrique* VII, 21. M. C. JULLIAN (*Histoire de la Gaule*, t. VII, p. 107, n. 2) « suppose qu'il s'agit du temple d'Apollon *Grannus*, à Grand chez les Leuques. Constantin, venu par Lyon et Chalon, suit la route militaire de Langres à Trèves, la quitte avant Neufchâteau et « s'en détourne » pour visiter Grand à sa gauche... »

règne d'un empereur, on accomplissait les vœux adressés aux dieux à son avènement pour cinq années de règne, et l'on souhaitait dix ans, VOTA V SIC X. Pour un dixième anniversaire, la formule était X SIC XX. Pour un vingtième, XX SIC XXX. Mais souvent on avançait la date de l'anniversaire. En 310, on pouvait souhaiter dix ans à Constantin, proclamé à York en 306. Et comme le dit M. Maurice, il arrivait aussi que, dans un transport d'enthousiasme, l'on dépassât exceptionnellement, et de beaucoup, le chiffre des vœux officiellement souhaités à l'empereur. C'est le cas de notre panégyriste, qui, en bon panégyriste, dépasse toute mesure en souhaitant d'avance non seulement dix, non seulement trente, mais plusieurs fois trente années. Il est vrai que ce sont les dieux et non les hommes qui apportent ces vœux à Constantin dans des couronnes de laurier. Souvent, d'ailleurs, les légendes des monnaies multiplient ainsi le chiffre des vœux en les faisant précéder de MVLTA.

Qui ne voit la frappante ressemblance existant entre le X barré placé dans une couronne de laurier, qui est un des éléments constitutifs du labarum constantinien, et le signe numéral X dans une couronne de laurier, qui est le symbole banal des *vota* ? J'ai montré ailleurs que le nom même de « labarum » est une simple déformation de *laureum*, pour *laureatum* (l'étendard à la *laurea*). Mais ne perdons pas de vue le passage de Lactance, qui nous dit que les soldats de Constantin gravèrent le monogramme sur leurs boucliers. Précisément, rien de plus fréquent sur les monnaies que l'image d'un bouclier où sont inscrits les vœux du peuple romain. Voyez, par exemple, Maurice, *Numismatique Constantiniennne*, t. II, p. 330 : « D'autres monnaies présentant le même type, c'est-à-dire deux Victoires posant sur un autel un bouclier portant l'inscription des vœux du peuple romain : VOT PR » ; et p. 403 : « Victoire... tenant un bouclier sur lequel elle écrit VOTX ». Inutile de multiplier les exemples. On aura compris que le court passage de Lactance donne un sens chrétien à un rite officiel et militaire, admirablement attesté par les panégyristes et la numismatique. Ce n'est pas seulement en 312, à la veille de la bataille du pont Milvius, mais depuis plusieurs années, que les soldats de Constantin devaient graver sur leurs boucliers, parfois dans un cercle rappelant la

laurea, le chiffre X des vœux décennaux. Ce signe ne différait que d'un iota du monogramme de Jésus-Christ usité depuis longtemps en Asie Mineure. Cet iota, des soldats chrétiens ont pu l'ajouter sans nul péril dès cette époque, et même interpréter de la sorte au profit de leur religion la version officielle de la vision de 309-310. D'autres ont pu graver le signe ✠, d'autant plus facilement qu'il était susceptible de plusieurs exégèses autorisées par la numismatique : P(LVRIMA), correspondait au MVLTA des médailles; ou mieux encore, le V formé par la partie supérieure de l'X et le P qui traverse l'X évoquent les légendes courantes VOTA PVBLICA, VICTORIA PRINCIPIS PERPETVA, qui sont si fréquentes que je m'abstiens d'indiquer des références (1).

Constantin lui-même a dû être frappé de la valeur multiple de ce symbole, qui plaisait aux chrétiens sans le moins du monde effaroucher les païens. Et c'est pourquoi il permit que des monogrammes christianisants fussent gravés sur certaines de ses monnaies à partir de l'année 317 (2). Il le permit d'autant plus facilement que Maxence l'avait devancé en laissant inscrire la croix simple sur une monnaie dès 311. Licinius ne demeura pas en reste : des monnaies de lui et de son fils Licinius César, porteront, en 317, la lettre T, équivalent de la croix, dans une couronne de laurier toujours. Enfin, Constantin placera le monogramme dans une couronne au sommet du *vexillum* décoré des portraits impériaux; mais nous sommes en 312, époque où l'on commence à peine, et bien timidement, à reconnaître le monogramme du Christ dans le chiffre des *vota publica*. Rien ne nous autorise, dès cette date, à parler d'une conversion de Constantin.

Licinius, champion du christianisme. Son ange et sa prière.

Mais des événements se préparaient, qui, pour la première fois, allaient prendre l'allure d'un véritable règlement de comptes entre le christianisme et le paganisme. Seulement, le cham-

(1) Ainsi s'expliquerait que le signe soit un présage, non seulement de longue vie, mais de victoire (*in hoc vinces*).

(2) Croix simple dès 314 (Tarragone). Mais jamais de signes chrétiens sur les monnaies de Constantin frappées en Gaule ! Il n'y a qu'une exception : v. p. 272.

pion du christianisme ne fut pas Constantin, ce fut Licinius. La conquête de l'Italie par l'empereur « gaulois », maître de tout l'Occident, y compris l'Espagne et l'Afrique, avait privé l'Auguste de Sirmium et de Sardique de la part de Maximien Hercule, naguère réservée à son propre prédécesseur, le malheureux Sévère. Il accourut en Italie. Constantin le rencontra à Milan (février-mars 313) et réussit fort habilement à lui faire accepter le fait accompli, tout en encourageant le *Drang nach Osten* qui l'avait mis, une fois déjà, en compétition avec Maximin. Il lui donna sa sœur en mariage; mais il ne conclut pas avec lui d'alliance militaire. Quoi qu'en dise Lactance, nous avons la preuve que Constantin ne rompit jamais avec Maximin, car un rapport du proconsul d'Afrique Anulinus, daté du 15 avril 313, est encore au nom des trois Augustes. Constantin, après les conférences de Milan, regagna la Gaule, laissant Licinius marcher contre Maximin, ami des campagnes foudroyantes, et qui, dès l'hiver, avait commencé les préparatifs de son offensive. Cette fois encore, Licinius fut devancé. Il n'eut pas à franchir les détroits pour rencontrer son adversaire, qu'il trouva à Tzirallum, en Thrace (aujourd'hui Tchoukrou), dans une plaine située au nord de Périnthe-Héraclée, que Lactance appelle le *Campus Serenus*. Cette fois, Licinius, inspirateur dès l'an 311, du premier édit de tolérance, exploita avec un plein succès le mécontentement des soldats chrétiens, si nombreux dans l'armée d'Asie. Certes, nous n'affirmerons pas que Licinius fût alors « converti » au christianisme. Mais voulant s'assurer par les armes une partie du monde où les chrétiens dominaient, en présence d'un empereur qui, en dépit de ménagements passagers, s'inspirait de la politique de Galère, il se posa en défenseur d'une cause que les Augustes de Nicomédie avaient toujours combattue avec acharnement. Dans ces conditions, on lira sans étonnement les moyens de propagande qu'il mit en œuvre. « Pendant que les deux armées, dit Lactance au chap. XLVI, étaient ainsi proches l'une de l'autre et que l'on attendait une prompte issue, Maximin fit vœu à Jupiter que s'il remportait la victoire, il anéantirait entièrement le nom chrétien. La nuit suivante, un ange apparut à Licinius pendant qu'il dormait, qui lui commanda de se lever promptement et de se joindre à son armée pour invoquer le nom du Dieu suprême, et l'assura de la

victoire au cas où il le ferait. Il songea de plus qu'il se levait, et que l'ange lui dictait les mêmes paroles dont il devait se servir dans sa prière. Dès qu'il fut éveillé, il fit venir un de ses secrétaires et lui fit écrire ces paroles... »

Cette admirable prière est si complètement ignorée que nous devons la reproduire textuellement :

Summe deus, te rogamus;
Sancte deus, te rogamus.
Omnem justitiam tibi commendamus;
salutem nostram tibi commendamus;
imperium nostrum tibi commendamus.
Per te vivimus,
per te victores et felices existimus.
Summe sancte deus,
preces nostras exaudi,
brachia nostra ad te tendimus, exaudi,
sancte summe deus (1).

Voici comment opéra le stratagème — il rappelle certains appels à la défection qui prirent la forme, pendant la guerre mondiale, de chants nationaux destinés à réveiller la conscience ethnique de soldats tchèques ou polonais, dans les lignes adverses. « Les gens de Licinius mirent bas leurs boucliers et leurs casques, et l'empereur, commençant la prière, fut suivi à l'instant de tous les officiers et de tous les soldats, qui avaient leurs mains levées vers le ciel. Ils la récitèrent si haut que l'autre armée qui allait être défaite en entendit le bruit. On répéta trois fois la prière. » Au premier choc, comme il était à prévoir, les soldats chrétiens de Maximin se rendirent en masse ou se débandèrent. Maximin s'enfuit jusqu'à Nicomédie, mais il n'y resta que peu de jours. Sa course éperdue ne s'arrêta qu'à Tarse, en Cilicie. Et Licinius, entré à Nicomédie, « présenta ses actions de grâces au Dieu par le secours duquel il avait obtenu la victoire ». Et le 13 juin 313 fut affiché dans cette capitale l'édit de tolérance et de restitution appelé vulgairement... édit de Milan, et attribué avec obstination à Constantin.

C'est que Licinius, champion de la foi en 313, mais persécuteur sept ou huit ans plus tard, et surtout, finalement, vaincu

(1) *De mortibus persecutorum*, XLVI, 6. Date de la bataille: 30 avril 313.

et tué par Constantin, ne devait pas garder longtemps cette auréole de triomphateur « en Christ », que lui accorde encore Lactance. La dernière édition de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe se ressent déjà de sa *damnatio memoriae*. L'ange qui lui avait apparu au *Campus Serenus* pénétrera plus tard dans la légende de Constantin, où Rufin le mettra au pluriel (I, 3). La magnifique prière au *Summus deus* lui est déjà volée par l'auteur de la *Vita Constantini* (IV, 20, p. 125, l. 7, éd. Heikel), où nous l'avons retrouvée le premier, croyons-nous. Ici, Constantin, naturellement, en est l'auteur. Constantin ordonne que le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche, tandis que les soldats chrétiens ont congé de se rendre à l'église, les hommes qui ne sont pas encore initiés aux saints mystères, se réuniront dans les faubourgs, en rase campagne, et là, tous ensemble, à un signal donné, adresseront au Christ une « prière étudiée » : Σὲ μόνον οἶδαμεν θεόν, σὲ βοηθὸν ἀνακαλούμεθα, παρὰ σοῦ τὰς νίκας ἠράμεθα, διὰ σὲ κρείττους τῶν ἐχθρῶν κατέστημεν, σοὶ τὴν τῶν προουπαρξάντων ἀγαθῶν χάριν γνωρίζομεν καὶ τῶν μελλόντων ἐλπίζομεν, σοῦ πάντες ἰκέται γιγνώμεθα.

Il n'y a pas de doute qu'Eusèbe nous conserve ici une version grecque de la prière latine de Licinius. Les mots du texte latin qui manquent dans la prière prétendument constantinienne reproduite ci-dessus, c'est-à-dire : *Summus deus* et *brachia nostra ad te tendimus*, se retrouvent, dans l'introduction à cette prière (1) : μηδ' ἄλλῃ σωμάτων τὰς ἐλπίδας ἐξάπτειν... τὸν παντὸς ἀγαθοῦ καὶ αὐτῆς νίκης δοτῆρα, et ἄνω μὲν αἴροντας εἰς οὐρανὸν μετεώρουσ τὰς χεῖρας. Certes, il est possible que la prière du *Campus Serenus* fût restée en usage dans l'armée et que Constantin l'ait adoptée pour les catéchumènes. En tout cas, il me paraît certain que le premier empereur qui enseigna une prière quasi-chrétienne à ses soldats fut Licinius, lequel, aujourd'hui, fait figure d'ennemi de l'Eglise et de persécuteur.

Le prétendu Edit de Milan.

Placée dans cette lumière nouvelle, la controverse sur l'édit de Milan sera bien vite résolue par notre lecteur. Eusèbe, qui a con-

(1) Cf. EUSÈBE, *Laus Constantini*, IX, p. 219, l. 20 sqq., éd. Heikel.

fisqué sans façon la prière au profit de son dernier héros, n'avait pas osé pourtant reporter sur Constantin seul le mérite de l'édit de 313. Lactance le donne à Licinius; Eusèbe l'insère dans son livre X, parmi d'autres documents, mais l'assigne conjointement aux deux empereurs. Ni lui, ni aucun écrivain ecclésiastique ne l'a jamais qualifié d'édit de Milan, et aucun historien ecclésiastique ou profane ne nous rapporte que les conférences de Milan aient produit un édit de tolérance. Ce nom n'est qu'une conjecture érudite qui remonte à Tillemont, et qui se fonde uniquement sur deux arguments. Eusèbe parle d'une « loi parfaite et complète » portée par Constantin et Licinius après la bataille du pont Milvius, et le texte lui-même du rescrit de Nicomédie, dans le latin de Lactance comme dans le grec d'Eusèbe, contient le préambule : « Lorsque moi, Constantin Auguste, et moi, Licinius Auguste, nous nous réunîmes heureusement à Milan... » Seeck et Knipfing ont fait justice du premier argument. La « loi parfaite et complète » n'a pas pu exister à la date donnée par Eusèbe. Car il ajoute qu'elle fut communiquée par des lettres de Constantin et de Licinius à Maximin, lequel feignait encore l'amitié, et qui aurait, là-dessus, promulgué son rescrit à Sabinus. Or, ce rescrit, d'après les indications chronologiques qu'il contient, est de la fin de 312. Maximin a commencé son offensive dès l'hiver, et Constantin, encore à Rome en janvier, n'a pu rencontrer Licinius à Milan qu'en février.

Quant au deuxième argument, il ne pèsera guère plus aux yeux du lecteur qui se souvient du rescrit de Maximin à Sabinus. Il est dit pareillement dans ce document : « Quand j'arrivai heureusement en Orient et quand j'entrai heureusement à Nicomédie... », sans qu'on ait jamais déduit de ces précisions historiques et topographiques aucune conclusion touchant l'endroit où le rescrit fut signé. Si l'édit de Nicomédie dit : « Lorsque moi, Constantin, et moi, Licinius », au lieu de dire : « Lorsque nous », ou bien « Lorsque je rencontrai Constantin », la raison en est que le rescrit portait, en tête, les noms des trois Augustes, et qu'il ne fallait pas que le sujet ou les sujets de la phrase fussent douteux. D'ailleurs, l'intérêt de Licinius, dont la guerre n'était pas terminée — car Maximin préparait à Tarse sa revanche —, était de faire sonner bien haut ses relations intimes avec son beau-frère, le vainqueur de Rome. Cela était d'autant

plus opportun que l'Auguste d'Occident était resté militairement neutre dans cette affaire, et que l'absence de tout contingent d'Italie ou de Gaule dans l'armée de Licinius pouvait inquiéter les populations d'Asie Mineure. Des considérations politiques et militaires avaient amené Licinius, opérant en Orient, à préciser sa politique christianophile bien plus nettement qu'il n'était alors utile à Constantin. Et, du reste, le texte du rescrit de Nicomédie, le prétendu édit de Milan des modernes, ne se comprend que si l'on songe à l'état des provinces orientales. Se référant à l'édit de Galère, à demi abrogé par les chicanes de Maximin, il parle de restrictions, *αἰρέσεις* (*conditiones*) à la liberté de conscience, qu'il lève définitivement. Il y a d'ailleurs de curieuses divergences entre le texte de Lactance et celui d'Eusèbe. Le grec donne en plus un résumé du rescrit en deux paragraphes, qui reproduisent textuellement, en tête du document, d'une manière assez gauche, mais surabondamment précise, les « considérants » essentiels et les clauses principales. Il est probable que le texte grec, plus catégorique encore que l'autre, est celui qui fut destiné à la Syrie, à la Palestine et à l'Égypte, dont la situation était spéciale : l'édit de 311 n'y avait jamais été publié, et le statut des chrétiens y reposait uniquement sur les documents ambigus émanés de Maximin. La conjecture est de M. Knipfing, et nous la trouvons infiniment plausible. Lactance aura copié l'affiche de Nicomédie, Eusèbe celle de Césarée. Bref, on n'aurait jamais dû mettre en doute la parole de Lactance, témoin oculaire, lequel fait gloire, sans ambages, de ce texte historique à Licinius seul. Ou, pour résumer le litige : l'édit de tolérance de « mars 313 », rendu à Milan par Constantin, n'est pas un édit, mais un rescrit, ou plutôt une lettre aux gouverneurs des provinces d'Asie et d'Orient ; il n'a pas été promu à Milan, mais à Nicomédie ; il n'est pas de mars, mais de juin ; il n'est pas de Constantin, mais de Licinius.

A quoi eût servi, en Occident, en 313, un édit de tolérance ? La paix religieuse la plus complète y régnait partout depuis 306-307. Maxence avait commencé les restitutions. Constantin, en avril 313, restitue aussi. Il écrit, à cette date et dans ce sens, au proconsul d'Afrique Anulinus (Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, X, 5, 15). Cette lettre prouverait, à elle seule, la non-existence de l'édit de Milan, qu'elle ne vise d'aucune ma-

nière. L'édit de Nicomédie ne fut un événement, et un événement considérable, qu'en Asie, où il marqua la fin de la persécution. « A compter depuis la destruction de l'église de Nicomédie jusqu'à sa reconstruction, il s'est écoulé dix ans et quatre mois » (1). Maximin, réfugié à Tarse, finit comme Galère, c'est-à-dire que, désespéré et malade, il tourna le dos à la politique religieuse qui l'avait perdu et qu'il publia lui aussi un édit de tolérance — le troisième —, auquel Lactance fait une brève allusion (chap. XLIX) et qu'Eusèbe nous donne plus au long (*Histoire Ecclésiastique*, IX, 10, 7-11).

Explication du paradoxe.

Jusqu'à présent, nous avons vu se vérifier, avec la rigueur d'une véritable loi historique, ce principe que les empereurs se servent de la religion comme d'une arme, tantôt offensive, tantôt défensive, et que leurs changements d'attitude, en cette matière, sont toujours en rapport avec les circonstances politiques. Ce qui les détermine, lorsqu'ils se croient forts, ce n'est pas tant le souci de respecter la foi de leurs sujets immédiats, que le désir d'attirer à eux la masse des militaires et des civils, dans les parties de l'empire sur lesquelles ils espèrent étendre leur domination. Quand ils sont forcés de se défendre dans les Etats qu'ils administrent directement, ils se souviennent de la religion de la majorité de leurs sujets. Ainsi s'explique le paradoxe apparent d'où nous sommes partis. C'est la politique, toujours, qui prime la religion. Mais, très souvent, c'est la politique extérieure. Et les changements brusques d'attitude d'un Galère et d'un Maximin, la prudence d'un Constantin, la modération d'un Maxence ont des motifs d'ordre non pas spirituel ou théologique, mais, moins noblement, utilitaire et opportuniste.

La suite de ce récit, bien que nous devions l'abréger, nous montrera de nouvelles applications de notre loi, et elle aboutira, nous l'espérons, à une solution nette du problème central, celui de la « Conversion » de Constantin.

Après 313, l'empire n'a plus que deux maîtres : Constantin à l'Ouest, Licinius à l'Est. La paix ne devait pas régner bien longtemps entre les deux beaux-frères. On essaya de créer

(1) LACTANCE.

entre les deux empires une sorte d'Etat-tampon, confié au César Bassianus, ami personnel de Licinius, mais qui avait épousé une sœur de Constantin. Bassianus, simple instrument de Licinius, essaya, à l'instigation de celui-ci, de supprimer l'empereur d'Occident. Mais la conspiration fut découverte. Constantin fit exécuter Bassianus et la guerre éclata. Licinius, malgré la supériorité numérique de son armée, fut vaincu à Cibalae, en Slavonie. Mais il restait puissant ; il osa même proclamer la déchéance de Constantin, et le remplacer, en qualité d'Auguste, par un de ses officiers, nommé Valens. Une nouvelle bataille eut lieu en Thrace (*Campus Mardiensis*). Ce même automne, la paix fut conclue. Licinius céda à Constantin l'Illyricum. Mais cette paix ne fut qu'une longue trêve, pendant laquelle Licinius prépara sa revanche. Une fois encore, la religion devait jouer son rôle dans le grand conflit entre l'Orient et l'Occident ; et une fois encore, le prétendu paradoxe apparaît. C'est Constantin, empereur de l'Occident païen, jusqu'alors plus réservé, moins compromis que son collègue à l'égard du christianisme, qui accentue, d'année en année, une politique d'encouragement à l'égard de l'Eglise, sans rompre toutefois avec le clergé païen, dont il reste le souverain pontife, ni surtout avec les augures, qui, en étudiant les éclairs qui frappent le Colisée, flattent sa secrète espérance et lui promettent l'empire universel. Et Licinius, visité naguère par un ange, et qui avait enseigné à 30.000 hommes la prière au *Summus Deus*, Licinius, qui avait pieusement rebâti l'église de Nicomédie, Licinius, spéculant très certainement sur l'impopularité de Constantin parmi les foules païennes et la populace de Rome, ne craint pas, par une volte-face qui rappelle celle des Galère et des Maximin, mais en sens contraire, de se faire le champion de Mithra. C'est sa troisième attitude religieuse. Créature de Galère, il avait dû persécuter dès son avènement, il avait vaincu sous le signe chrétien au *Campus Serenus*, et le voilà, aux yeux de l'histoire ecclésiastique, souillé du sang des derniers martyrs !

Le conflit final éclata en 324 (ou en 323). Vaincu en Thrace le 3 juillet, près d'Andrinople, vaincu en Bithynie le 18 septembre à Chrysopolis, Licinius dut renoncer à l'Empire d'abord, et à la vie, bientôt après. Et Constantin confisqua sa gloire.

Constantin dans la légende et devant l'histoire

La légende de Constantin, non seulement empereur chrétien, mais empereur catholique, recevra encore, au cours des siècles, plus d'un développement. Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de la réfuter dans toutes ses parties, bien que, dans un livre publié il y a vingt-trois ans seulement, *Constantin le Grand*, par le Père Philipon de Rivière, Paris, 1906-1907, on puisse lire ces phrases : « L'histoire du baptême de Constantin à Nicomédie (par l'évêque arien Eusèbe) implique un monde de calomnies contre un insigne bienfaiteur de l'Eglise, contre une grande époque de l'histoire chrétienne, contre les églises de Rome et de Constantinople, contre une masse de savants catholiques et de saints. Elle est le fruit probable d'une orgie des courtisans de Valens, plus de quarante ans après la mort de Constantin ».

A part ce protestataire attardé, personne ne doute aujourd'hui que Constantin n'a reçu le baptême qu'*in articulo mortis*, et d'un prélat arien. Le baptême par le pape de Rome Silvestre est une fiction tardive (voyez Erich Caspar, *Geschichte des Papsttums*, pp. 125-130; fin du V^e siècle), bien que l'inscription gravée, par ordre de Sixte Quint, sur l'obélisque de Latran la proclame en lettres monumentales : CONSTANTINVS PER CRVCEM VICTOR A SANCTO SILVESTRO HIC BAPTIZATVS CRVCIS GLORIAM PROPAGAVIT. Quant à la donation de Constantin à Silvestre, le premier témoignage est de l'année 778. Le baptême romain donc, et la donation, sont aujourd'hui abandonnés par les savants les plus catholiques. Mais on oublie trop d'autres altérations de l'histoire, que nous signalerons ici, parce que, très logiquement d'ailleurs, elles ne font qu'accentuer une tendance qui remonte à Eusèbe. On lit peu de nos jours la grande *Histoire Ecclésiastique* compilée au XIV^e siècle par Nicéphore Calliste Xanthopoulos (en 18 livres, jusqu'à la mort de l'empereur Phocas, en 610). Parcourons, dans son premier livre, l'histoire des événements que nous venons de raconter. Licinius y est encore mentionné çà et là. Mais le procédé d'Eusèbe, qui consiste à dépouiller cet empereur au profit de Constantin, y est employé sans scrupule. En tête d'un chapitre, nous voyons que *Constantin a triomphé de Maximin*. Et ce n'est par une faute de copiste pour *Maxence*. Dans le récit de la

campagne de Thrace, à laquelle, on le sait, Constantin n'a point participé, il est bel et bien substitué à Licinius, et c'est lui qui met en déroute Maximin par la vertu du labarum (1). Si l'*Histoire Ecclesiastique* d'Eusèbe avait eu une édition de plus, il est bien possible que la légende de Constantin aurait éprouvé, dès le IV^e siècle, cet enrichissement. Mais Eusèbe, soit dans la *Vie* et dans la *Laus*, soit dans l'*Oratio ad sanctorum coetum*, n'avait pas trop mal travaillé. C'est à lui surtout, à lui et aux remanieurs de la *Vita Constantini*, à Rufin aussi, son traducteur, qui, vers l'an 400, interpolait dans l'histoire la vision miraculeuse, que nous devons les parties essentielles de la légende constantinienne, parties si solides, dirions-nous volontiers, qu'elles restent confondues avec l'histoire, et qu'elles ont l'air vraiment de défier toute critique. Tour à tour, les plus illustres historiens modernes les sanctionnent, tacitement ou explicitement. Certains entrevoient comme des lueurs de vérité. Mais leurs corrections au tableau eusébien restent partielles. O. Seeck reconnut qu'il n'y eut point d'édit de Milan : et cette découverte, qui retirait à Constantin l'acte cardinal de sa prétendue mission religieuse, ne détermina pas le brillant critique à reviser l'ensemble du procès. Au contraire, nul n'a plus énergiquement affirmé la prétendue conversion. B. Niese, dans son *Histoire Romaine* du *Handbuch* de Müller, signale avec dédain les « doutes injustifiés » de Seeck sur l'édit de Milan. Pour lui, « toute notre tradition (Ueberlieferung) présente Maxence comme un persécuteur ». Niese confond évidemment tradition historique et tradition légendaire. Quant à Licinius, jamais *damnatio memoriae* n'a été plus efficace :

Des Kaisers Namen meldet kein Lied, kein Heldenbuch.

Il ne figure qu'au catalogue des persécuteurs. L'ange qui le visita au *Campus Serenus* n'est pas inconnu des peintres ; mais ils nous présentent cet envoyé du ciel penché sur la couche de Constantin. De grands érudits chrétiens, des liturgistes ont ignoré, ignorent toujours la magnifique prière latine qui fut l'en-

(1) Il va sans dire que Nicéphore n'a pas inventé ces choses. L'expédition de Constantin contre « Maximien Galère », confondu avec Maximin, est racontée par le chroniqueur Théophane (IX^e siècle), pp. 20-21, Bonn (A. M. 5806-5808).

traînante *Marseillaise* de la première victoire chrétienne. La plupart de ceux qui ont raconté le triomphe de la foi en ont, sciemment ou non, disjoint le plus bel épisode. Mgr. Batiffol relègue la prière dans un *Excursus* dont la tendance est nette : cette prière n'est que « monothéiste » : « Licinius, qui n'est pas chrétien et qui ne le deviendra pas, invoque le *Summus Deus* ». Mgr Batiffol, théologiquement, a sans doute raison. Mais de quel droit affirme-t-il le christianisme de Constantin ? Et Eusèbe, nous l'avons démontré, fut moins difficile, puisqu'il adjugea, avec de très légères retouches, l'hymne à Constantin (1). C'est la fable convenue, d'origine eusébiennne, qu'on trouve encore chez le grand historien E. Stein, dans l'ouvrage de synthèse de M. Albertini, dans le précis de M. Piganiol (2).

Toutefois, les temps sont mûrs. En ces années 1929 et 1930, qui nous ont amené le seizième centenaire de la fondation de Constantinople, MM. Pincherle et Groag, historiographes de Maxence, et Ensslin, biographe de Galère, ont redécouvert deux éléments essentiels de la question : la christianophilie de Maxence et le prestige de Galère, ainsi que l'opposition radicale entre la politique de la tétrarchie et celle des « usurpateurs ». A Paris et à Vienne, où j'ai exposé, dans des conférences publiques, ces vues nouvelles, j'ai recueilli des adhésions précieuses : celle de M. Martroye, l'excellent connaisseur de l'Afrique chrétienne et celle même de M. J. Maurice, le fondateur de la

(1) Cet article était composé lorsque j'ai songé à relire, ou — soyons franc — à lire quelques articles du *Dictionnaire Philosophique*. Voltaire — nous en étions sûr — a redressé cette « erreur judiciaire » comme tant d'autres, et réhabilité Licinius : « Le ciel, écrit-il, lui fut encore plus favorable qu'à Constantin même : car celui-ci n'avait eu que l'apparition d'un étendard, et Licinius eut celle d'un ange. Cet ange lui apprit une prière avec laquelle il vaincrait sûrement le barbare Maximin. Licinius la mit par écrit, la fit réciter trois fois à son armée, et remporta une victoire complète. Si ce Licinius, beau-frère de Constantin, avait régné heureusement, on n'aurait parlé que de son ange : mais Constantin l'ayant fait pendre, ayant égorgé son jeune fils, étant devenu maître absolu de tout, on ne parle que du Labarum de Constantin. » (*Dictionnaire Philosophique*, article *Constantin*.)

(2) A. PIGANIOI, *Esquisse d'Histoire Romaine*, Paris, Alcan, 1931, pp. 258, 262, 260. M. Piganiol s'exprime ainsi au sujet de l'édit de Milan : « Licinius publica à Nicomédie l'édit de tolérance déjà promulgué à Milan ; c'est d'après l'édit de Nicomédie, seul conservé, que nous pouvons reconstituer l'édit de Milan. » Mais pourquoi reconstituer un édit dont rien absolument ne nous atteste l'existence ?

numismatique constantinienne (1); celles aussi de MM. Groag et Alföldi, auxquels je dois d'intéressantes suggestions. Mais le principal encouragement m'est venu de M. Stein lui-même, lequel a bien voulu m'écrire : « Ihre Anwendung von Schuberts Chlodwigtheorie (deshalb katholisch weil die Nachbarkönige Arianer sind) auf Constantin und Licinius ist eben so neu als wichtig. »

Nous ne croyons pas que cette conception un peu révolutionnaire de l'histoire du triomphe chrétien puisse en rabaisser aux yeux de quiconque la pathétique majesté. N'est-ce pas au contraire diminuer les proportions du drame que de le réduire à un seul acteur, dont personne, aujourd'hui pas plus qu'au IV^e siècle, n'oserait affirmer qu'il fut un grand homme complet ? La vertu merveilleuse, miraculeuse si l'on veut, du christianisme n'apparaît-elle point avec une éblouissante évidence dans cette scène plusieurs fois répétée, avec un effet dramatique sans cesse croissant : l'empereur, qu'il soit régulier, légitime ou « tyrannique », qu'il réside à Rome, à Trèves, à Sirmium, à Sardique ou à Nicomédie, est toujours, aux heures de crise, contraint de prendre parti dans la lutte entre les deux croyances, et s'il ne choisit celle qui a pour elle les forces de la vie et de l'avenir, il est brisé ? Ce n'est point, nous semble-t-il, méconnaître la puissance du parti chrétien, que de montrer de quel poids formidable il a fait, à chaque instant, trébucher la balance du pouvoir.

Nous ne croyons pas davantage avoir diminué Constantin. Sa médiocrité ne nous paraît pas, comme à M. Jullian, démontrée par le fait que ce « mauvais Gaulois » aurait abandonné la Porte Noire de Trèves et l'austère « garde sur le Rhin » pour les beautés d'Arles, les aventures italiennes, la conquête de l'Orient. Nous croyons seulement qu'en sage politique, il s'est longtemps « réservé ». Ce n'est pas lui qui a suggéré à Galère le premier édit de tolérance : c'est Licinius ; ce n'est pas lui qui a rédigé les derniers : ce sont Licinius et Maximin. Et Maxence,

(1) Je me crois autorisé à dire que M. Maurice, le meilleur connaisseur de la période, ne maintient pas les vues qu'il a exprimées, avec beaucoup d'éloquence mais trop d'optimisme, en ce qui concerne la sincérité de Constantin, dans un livre récent, qu'il referra lui-même, du moins ses amis et admirateurs l'espèrent vivement.

avant lui, avait restitué les biens des églises; avant lui, il avait banni des prélats *pro bono pacis*; avant lui, il avait fait « l'évêque du dehors », c'est-à-dire le gendarme de l'Eglise. Mais il est vrai qu'après 313, Constantin a compris, mieux que tout autre, la leçon des événements. Où ses collègues voyaient ou n'avaient vu que politique occasionnelle, expédient de circonstance, il aperçut un système qu'il fit sien : le système de la neutralité religieuse, de plus en plus bienveillante à l'égard d'un culte sans sacrifices; car le *Pontifex maximus* Constantin, imbu des idées de Porphyre, était, à tous égards, l'opposé de Julien, sectateur de Jamblique, une sorte de moderniste et de laïcisateur du paganisme.

Ainsi, les chrétiens et les païens de la génération de 360 qui lui feront les uns honneur, les autres opprobre de la subversion du vieux culte, ne se tromperont guère. Pour tout résumer par une comparaison qu'autorise son génie militaire, Constantin fut le Napoléon de la grande révolution religieuse du IV^e siècle. Une chose lui appartient sans conteste, qui vaut mieux que l'« initiative » : la décision — au sens stratégique...

NOTE COMPLÉMENTAIRE :

Cet article, résumé de conférences faites en 1929-1930 à Bruxelles, Paris et Vienne, était entièrement composé lorsque je reçus l'admirable livre de M. Erich CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, I (1930), J. C. B. Mohr, Tübingen. J'y lis avec une véritable joie deux phrases qui me prouvent que le triomphe de la vérité est proche. M. Caspar vient de réfuter, lui aussi, l'argument de Seeck-Lot, d'après lequel l'Eglise en Occident, à cause de sa faiblesse, ne pouvait être pour Constantin une alliée bien utile. Constantin, dit M. Erich Caspar, a visé de plus en plus à la monarchie universelle : « *Die christenfreundliche Gesamthaltung seiner Politik im Westen sollte propagandistisch auf die politisch erheblich gewichtigeren Kreise des Ostens wirken, wo Licinius über die Linie der Toleranz mangels selbständiger politischer Gedanken niemals hinaus kam, um schliesslich sogar wieder hinter sie zurückzuweichen* » (p. 107). Et ces lignes « vengeresses » sur l'édit de Milan : « *Alle Versu-*

che, aus diesem Erlass des Licinius den Wortlaut der vermutlich wohl schriftlichen ursprünglichen Mailänder Vereinbarungen selbst zu rekonstruieren, und vollends die althergebrachte und auch neuerdings wieder verteidigte Ansicht, dass der längere eusebianische Text diesen Mailänder Wortlaut direkt überliefere, haben sich als trügerisch erwiesen. Ein « Edikt von Mailand » ist völlig aus der Ueberlieferung zu streichen » (p. 105, n. 3). Cf. la discussion critique, décisive et définitive, de la p. 581. Je me permets d'y renvoyer pour la bibliographie de la controverse, et de rappeler que ma théorie se trouve déjà résumée dans *Byzantion*, V (1929-1930), p. 419 et pp. 788-791.

Nous croyons d'ailleurs rendre service, non seulement au *general reader*, mais encore aux spécialistes en leur indiquant les ouvrages ci-après, que nous n'hésitons pas à désigner au milieu d'une « littérature » inextricable. H. LECLERCQ, article *Constantin* du *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*. W. M. SINCLAIR, article *Constantinus I* du *Dictionary of Christian Biography*. Mgr P. BATIFFOL, *La Paix constantinienne et le Catholicisme*, Paris, Gabalda, 1914. Sur les édits de tolérance, le meilleur travail d'ensemble reste celui de HÜLLE, *Die Toleranzerlasse der römischen Kaiser* (1895). Sur l'édit de Sardique, v. spécialement un article peu connu mais à notre sens excellent et décisif de John R. KNIPFING, *The Edict of Galerius (311 A. D.) re-considered*, *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, I (1922), p. 693 à 705. M. Knipfing avait vu également clair sur l'Edit de Milan, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XL, N. F., 3, p. 206 sqq. Sur les signes chrétiens des monnaies, v. l'excellente *Numismatique Constantinienne* de M. J. MAURICE, qui résume d'ailleurs la plupart de ses travaux. Sur les différentes éditions d'Eusèbe, v. la préface d'Ed. SCHWARTZ à son édition (*Eusebius Kirchengeschichte*) dans la collection patristique de Berlin, et les conjectures, souvent un peu trop raffinées mais ingénieuses toujours, parfois sûres de M. LAQUEUR, *Eusebius als Historiker seiner Zeit*, 1929. Un travail parallèle a été fait récemment sur les sources (?) de Lactance par K. ROLLER. Quant aux grandes histoires de la période, il va de soi que nul ne peut se dispenser de consulter le texte et les notes de O. SEECK, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, et de Ernst STEIN, *Geschichte des spätrömischen*

Reichs, I (1929). A partir de 311, nous avons les Régestes d'Otto SEECK : *Regesten der Kaiser und Päpste*, Stuttgart, J.-B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1919. Tout le monde a lu *La fin du Paganisme* de Gaston BOISSIER, livre charmant, mais dont il faut avouer, avec regret, qu'il a décidément vieilli. C'est aussi le cas de la biographie constantinienne de J. BURCKHARDT, *Die Zeit Constantin's des Grossen*, 2^e éd., Leipzig, 1880. Enfin, on lira avec plaisir et profit le tome VII (1926) de la monumentale *Histoire de la Gaule* du maître Camille JULLIAN. Voyez, par exemple, sur « l'atonie de l'Eglise de Gaule », les pages 128-131 de cet ouvrage. Il a noté aussi, p. 120, que la seule monnaie gauloise de Constantin qui porte un signe chrétien fut frappée à Arles en 335 seulement, deux ans avant la mort de l'Empereur.

La physio-pathologie du travail dans l'enseignement universitaire ⁽¹⁾

PAR

le Docteur MAURICE DE LAET,
Chargé de clinique à l'Université de Bruxelles.

C'est avec une réelle émotion que j'inaugure l'enseignement de physio-pathologie du travail que l'Université m'a fait le grand honneur de me confier, dans cet auditoire qui porte le nom d'un Maître illustre dont le souvenir m'est particulièrement cher.

Le professeur Paul Heger fut, parmi les premiers biologistes, à montrer que les sciences médicales devaient avoir pour fin suprême, l'amélioration du sort des collectivités humaines. Son action dans ce sens fut celle d'un précurseur.

Déjà en 1883, il s'attachait à démontrer combien notre législation pénale était inique à l'égard du délinquant anormal.

Ecoutant à la fois son cœur compatissant et sa raison si puissamment guidée par l'expérience, il inspira son collègue, le professeur Jules Thiriart qui, à la Chambre des Représentants, réclama la création d'une prison-asile destinée à recevoir les aliénés criminels. L'argumentation de Thiriart impressionna le Ministre de la Justice, Jules Lejeune, et un projet de loi fut déposé.

Après bien des années de lutte contre la routine et l'indifférence, Paul Heger eut à la fin de sa vie la grande satisfaction d'assister au triomphe de ses idées par l'institution des réformes pénitentiaires, et le rare bonheur de voir parmi les principaux protagonistes du succès, son fils, le professeur Heger-Gilbert.

(1) Leçon inaugurale de la clinique libre de physio-pathologie du travail faite à l'Université de Bruxelles le 27 octobre 1930.

Obéissant toujours à son attrait naturel pour la protection des populations malheureuses, le professeur Paul Heger, âgé de soixante-dix ans, se consacra exclusivement pendant toute la durée de la guerre, aux œuvres sociales. A la Croix-Rouge d'abord, puis au Comité National de Secours, aux Œuvres de protection de l'Enfance, il se dévoua sans compter. A l'Hôpital de Woluwe, il fut l'organisateur des soins et de la rééducation des invalides de guerre du territoire occupé. Pendant les épidémies de dysenterie et de grippe qui éclatèrent à l'époque de l'armistice, on le vit en diverses régions du pays, sans souci pour sa personne, diriger la lutte contre ces calamités. Il fut aussi un des fondateurs de la première Ecole belge d'infirmières, qui porte aujourd'hui le nom des deux héroïnes Edith Cavell et Marie Depage, et il y enseigna lui-même jusqu'en 1919 la physiologie et l'anatomie. Il faut lire la belle biographie pleine de fervente admiration qu'a écrite de lui, un de ses disciples préférés que nous venons aussi de perdre, le professeur Auguste Slosse, pour comprendre la place qu'il n'a cessé d'occuper avant et après sa mort dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Pour l'Université, Paul Heger fit plus encore. Et si je me permets d'en parler après tant d'autres, c'est qu'en cela une fois de plus, Heger servit la cause de la Science bienfaisante au service de la Société.

Vous n'ignorez pas que ce fut en grande partie grâce à lui qu'au moment de l'armistice de 1918, le reliquat des fonds destinés au ravitaillement de la population belge, fut affecté à la dotation des Universités de notre pays, et que c'est encore en raison de son prestige et des respectueuses sympathies dont il jouissait, que la Fondation Rockefeller fit le geste généreux qui permit l'édification des Instituts actuels de notre Faculté.

Or, voici ce que dit à ce propos, lors de la première leçon qui le 26 octobre 1928 fut donnée à l'Institut d'Anatomie, M. le professeur Brachet s'adressant aux jeunes étudiants : « Alors, commença une troisième époque, et elle est due à l'intervention de la Fondation Rockefeller de New-York. Si cette fondation nous est venue en aide, c'est certainement par sympathie pour la Belgique et pour notre Université; mais ce sentiment seul ne suffit pas à expliquer une aussi large et aussi généreuse intervention. Il y a plus : les dirigeants de la Fondation Rockefeller

estiment avoir trouvé ici des hommes en qui ils peuvent avoir confiance pour réaliser le but de la Fondation. Vous savez que cette Fondation envisage surtout le rôle social des Médecins et des Facultés de Médecine. Au moment où vous allez entrer véritablement dans la Faculté de Médecine, il importe que vous sachiez que la profession médicale est absolument distincte des autres professions; dans celles-ci, en effet, le seul but à envisager est une augmentation de l'importance financière de l'affaire; au contraire, le métier que vous avez choisi doit tendre à restreindre le nombre de malades; il faut faire de la médecine préventive et empêcher l'éclosion de la maladie. Ce rôle est particulièrement noble et beau, et vous devez être pénétrés de ces idées. De là découle le rôle social de notre Faculté. »

Ces paroles du professeur Brachet tracent tout un programme. S'il faut prévenir le mal il importe en effet que nos connaissances ne cessent de progresser vers ses origines, il est nécessaire que le médecin puisse reconnaître avec autant de pénétration que possible les causes déterminantes de la maladie que l'on vient lui demander de guérir, pour en éviter le retour non seulement chez le malade lui-même mais surtout peut-être chez ses semblables.

Et tel était bien le fond de la pensée essentiellement altruiste de Paul Heger : protéger l'individu et être par cela utile à la collectivité. En soignant le délinquant malade, bien mieux qu'en le faisant souffrir, il voulait éviter de rendre à la Société un criminel aggravé, récidiviste certain. L'œuvre de bonté et de justice était en même temps une œuvre de sauvegarde sociale. Cette tendance ne devait guère tarder à s'exprimer de diverses façons.

Comme les phénomènes biologiques, les manifestations de la vie des sociétés humaines s'enchaînent. L'apparition de l'une suscite la création d'une autre qui concourt au même but.

Du moment que l'évolution des collectivités tend vers une amélioration du sort des masses on doit s'attendre à voir spontanément surgir des préoccupations de nos sociétés un ensemble coordonné de réformes et d'organisations dirigées vers ce but et tôt ou tard consacrées par des lois.

Tel est le phénomène social qui caractérise l'époque actuelle. La protection du délinquant anormal contre la collectivité et de cette dernière contre lui en fut une des premières manifes-

tations. Pendant qu'elle s'acheminait dans notre pays, ainsi que nous l'avons vu vers sa réalisation actuelle, d'autres réformes sociales analogues voyaient le jour.

Celle qui doit aujourd'hui nous retenir d'abord est la consécration légale du risque professionnel.

Elle n'était elle-même que l'aboutissant d'une longue période d'expérience. La liberté du travail instituée par la Révolution française, trouva de plus en plus pendant tout le siècle dernier un terrain d'immense expansion dans les progrès de tous ordres, scientifiques et techniques particulièrement, fruits eux aussi de la grande secousse de 1789. L'industrie proprement dite naquit. Elle répondit tout de suite à des besoins grandissants nés de son propre essor, de telle sorte que ses résultats lui fournissaient toujours de nouvelles exigences.

A l'aurore du XX^e siècle le besoin de production du monde semblait illimité et le problème qui, dès lors, se posa fut celui de savoir comment il serait possible d'y satisfaire. La question du rendement naquit. Tous les moyens furent mis en œuvre. On vit les techniciens remplacer le travail manuel par celui de la machine plus rapide, plus fidèle, moins onéreuse; et là où la main-d'œuvre ne pouvait être remplacée, on s'efforça de standardiser, de mécaniser le travail de l'homme pour tâcher de lui faire produire plus dans un temps plus court.

Avec ce développement de l'industrie se multiplièrent — il fallait s'y attendre — les manifestations pathologiques les plus diverses. Ce furent les traumatismes accidentels, d'origine évidente, qui attirèrent d'abord l'attention du législateur et furent les premiers, reconnus comme dommage causé par le travail. C'est à ce moment, après bien des tâtonnements, que fut consacrée une nouvelle notion de responsabilité forfaitaire que la loi belge du 24 décembre 1903, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1905, établit comme principe juridique nouveau. « L'industrie, dit à cette époque M. Edmond Picard, est un champ de bataille contre les forces aveugles et souvent cruelles de la nature. Le patron qui, en vue de réaliser des bénéfices, monte une usine n'ignore pas ces fatalités. Il emploie des êtres humains semblables à lui, que les religions, la philosophie, les cœurs surtout, nomment ses frères. Il est juste qu'il supporte sa part des risques inséparables de l'industrie qu'il exploite. C'est le risque professionnel. »

Cette loi prescrit le droit forfaitaire pour l'ouvrier de se faire indemniser par son employeur du moment qu'il se voit frappé d'une certaine incapacité de travail à la suite d'un accident survenu au cours ou du fait de ce travail. Cette loi supprime donc pour l'ouvrier l'obligation de faire la preuve de la responsabilité de son patron, principe contraire au droit commun où il est inscrit que tout demandeur doit établir le bien-fondé de sa revendication. Par contre, la réparation pécuniaire accordée au blessé ne se calcule que sur la base de la moitié ou des deux tiers de son salaire.

Jusqu'en 1900, les accidents du travail étaient régis par le droit commun, c'est-à-dire que l'ouvrier lésé devait prouver la faute de son employeur. La loi du 10 mars 1900, énonçant les obligations du patron en matière de sécurité du travail, renversa cette preuve, imposant à l'employeur la charge de démontrer qu'il avait pris les mesures voulues pour empêcher l'accident. Cette législation ne vécut guère, comme nous l'avons vu.

Le but du législateur de 1903, en créant ce forfait particulier en marge de nos lois pénales et civiles, était de supprimer dans toute la mesure du possible, les litiges, démoralisants et souvent inextricables que suscitait l'obligation pour le blessé ou pour le patron de faire la preuve. Bien entendu, en cas de faute lourde, de part ou d'autre, l'exercice du droit commun reste toujours prépondérant.

Après vingt-cinq ans d'application, après bien des oppositions et des appréciations variées, la loi de 1903 « révolutionnaire plutôt que progressive » ainsi que l'a qualifiée Edmond Picard au Sénat belge, cette loi, dis-je, soumise en 1929 à une révision devant le Parlement, n'a vu aucun de ses principes fondamentaux modifiés en quoi que ce soit.

Elle fut, au contraire, l'élément déterminant d'une autre législation analogue, d'instauration plus récente.

Si l'accident du travail confère au blessé le droit à l'indemnisation forfaitaire, rien n'autorise, en effet, à refuser ce même bénéfice au travailleur qui est frappé dans sa santé non pas à la suite d'une violence extérieure, anormale et soudaine, mais par l'action lente et sournoise, d'un agent morbigène dont ses sens ne lui font pas apparaître le danger. C'est ce que la loi du 24 juillet 1927 a voulu reconnaître.

Elle a admis que l'ouvrier, employé dans l'une des industries dont elle dresse la liste, qui est atteint d'intoxication par le plomb ou le mercure, ou d'infection charbonneuse, a droit également à une indemnisation forfaitaire. Ces trois seules maladies professionnelles sont aujourd'hui reconnues par la loi et il faudrait s'étonner de cette étroite limite en songeant aux très nombreuses manifestations morbides que le travail industriel est susceptible de provoquer. Mais nous comprendrons la prudence du législateur si nous nous rappelons que la plupart des maladies professionnelles sont parfois identiques et souvent semblables à celles que provoquent des agents quelconques, étrangers au travail. Il importe cependant que la mesure ne reste pas partielle, le tout est d'établir scientifiquement ces relations de causalité.

Nous retrouvons ici le problème social soumis dans son entièreté au médecin.

Du fait des dispositions de la loi de 1903, tout médecin doit donc avoir la connaissance précise des traumatismes du travail dans leurs modalités habituelles, et de leurs conséquences possibles, car il doit être à même de faire un diagnostic et un pronostic exacts soit en vue d'une thérapeutique spéciale bien appropriée, soit pour évaluer le degré du dommage provoqué, soit pour rééduquer l'invalidé, soit enfin pour l'aider à trouver un travail compatible avec son état.

Or, il n'y a entre l'accident du travail et la maladie professionnelle aucune démarcation précise absolue.

C'est à telle enseigne que la loi de 1903 ne définit pas l'accident. Elle laisse au juge le soin d'apprécier, suivant le cas, si l'événement rentre dans les prévisions du forfait. Le rapport de la Section centrale de la Chambre a fixé comme suit les traits caractéristiques de l'accident : « un événement soudain, anormal, supposant l'action soudaine d'une force extérieure ». Mais ce n'est pas là, a déclaré le Ministre de l'Industrie de l'époque, une définition formelle, mais un essai de définition. Dans bien des cas, la jurisprudence a dû assimiler à des accidents du travail les suites de l'action de forces extérieures mais n'ayant pas, soit le caractère de soudaineté exigé par la loi, soit celui d'être anormal.

C'est ainsi que la jurisprudence assimile généralement à un accident du travail la « maladie des caissons ». Vous savez que

pour établir les piles d'un pont, pour creuser les fondations d'un bassin, par exemple, il est souvent nécessaire de travailler à une certaine profondeur en dessous du niveau de l'eau. On se sert alors d'appareils appelés « caissons » que l'on descend à l'endroit où doivent être exécutés les travaux et à l'intérieur desquels, par conséquent où travaille l'ouvrier, la pression de l'air s'élève en raison de la profondeur d'immersion. Or, malgré la réglementation sévère qui détermine la vitesse de compression et celle de la décompression, il est assez fréquent que des ouvriers présentent des troubles variés (bourdonnements, rupture du tympan, vertiges, syncopes, aphasie, hémiplegie, hémorragies nasales, gastriques ou autres, œdème pulmonaire, etc...) et parfois meurent des suites de ces manifestations morbides.

Si nous pouvons dans une certaine mesure, admettre que l'événement en cause est plus ou moins soudain, rien ne nous autorise à dire qu'il soit anormal, car la compression et la décompression qui sont l'origine de la maladie sont des phénomènes inévitables dans ce genre de travail. Le juge a cependant équitablement estimé qu'il y avait là un accident du travail.

Parfois encore, les deux éventualités se superposent.

Voici un ouvrier atteint, à la suite d'une blessure, de charbon infectieux. Si le traumatisme détermine localement une invalidité, c'est en tant qu'accident du travail que celle-ci sera indemnisée, quant aux conséquences de l'infection charbonneuse, elles tomberont sous l'application de la loi sur la réparation des maladies professionnelles.

Au diagnostic médical de départager les suites de chacun des deux ordres de manifestations morbides.

Il en est exactement de même dans les cas d'intoxications professionnelles, du moment qu'elles sont survenues à la suite d'une explosion, ou après un dégagement soudain de corps nocifs, un dérangement d'appareils.

Par contre, voici un cas où la loi de 1903 n'est pas applicable et qui, du point de vue pathologique, s'identifie cependant complètement aux conséquences d'un accident du travail.

Il s'agit d'un ouvrier qui par suite du frottement répété de son poignet sur une barre qui lui sert d'appui au cours de son travail, voit s'y développer un durillon. Le siège de cette néo-

formation étant localisé au niveau où le nerf cubital passe contre le pisiforme, il s'en est suivi une parésie de ce nerf, par compression.

Accident du travail ? Non, selon l'acception de la jurisprudence. Il n'y a eu en effet aucun événement soudain et même rien de spécialement anormal. « La loi de 1903, dit le juriste, loi d'exception et de stricte interprétation, ne répare par les conséquences du travail mais seulement celles des accidents du travail. »

Soit. En fait du point de vue pathologique, nous ne pouvons admettre cette distinction entre les deux situations.

Si l'ouvrier dont le cas vient d'être rappelé avait, par une fausse manœuvre de sa part ou par accident, lésé son nerf cubital, son droit à l'indemnisation forfaitaire n'eût pas été discutable, l'événement soudain et anormal s'étant produit.

Il ne nous appartient pas, à nous médecins, de discuter du point de savoir si la loi est juste ou injuste, c'est un forfait, et au surplus rappelons-nous que, comme tout citoyen, l'ouvrier peut personnellement s'assurer contre tous risques et qu'il peut faire appel au droit commun.

Mais ces exemples doivent nous montrer qu'entre l'accident proprement dit et la maladie professionnelle typique il existe de nombreuses modalités de maladies du travail et que l'étude de la pathologie des traumatismes n'est pas absolument séparable — du point de vue biologique — de celle des autres invalidités d'origine professionnelle. Pratiquement, l'étude de l'une ne peut donc être détachée de la connaissance de l'autre.

Les aspects de ces diverses maladies professionnelles sont extraordinairement variés, aussi polymorphes que le travail industriel lui-même. Il ne saurait être question d'en exiger la connaissance complète de tout médecin praticien. Celui-ci devra se borner en cette matière à pouvoir fournir à son malade un diagnostic sûr et précoce, non seulement pour mettre l'ouvrier atteint en mesure de revendiquer à bon droit le bénéfice de la loi, mais aussi pour pouvoir le traiter judicieusement et en temps voulu.

Ce qui intéresse donc essentiellement le praticien, c'est, me semble-t-il, la connaissance des moyens de dépistage des maladies professionnelles dont la loi accorde la réparation.

Assurément, cette loi de 1927 est encore très restreinte et il faut souhaiter que la législation future étende progressivement ses applications, au fur et à mesure que seront bien établis les liens spécifiques de causalité qui relient certaines maladies à certaines professions.

Il y a là au surplus un champ d'investigation d'une étendue et d'un intérêt considérables. Ces études que poursuivent de trop rares chercheurs sont particulièrement attachantes et fécondes de faits nouveaux.

Toute acquisition en ce domaine n'a pas seulement l'intérêt spécial de faire progresser la pathologie et l'hygiène du travail, elle apporte le plus souvent aussi des vues nouvelles d'une portée biologique plus vaste. Les études de la fatigue, du shock traumatique, des réactions pigmentaires du sang, des rétentions salines de l'action des corps radio-actifs, de la silicose, en sont quelques exemples assez récents. Et dois-je rappeler les travaux de Slosse et Bayet sur l'action de l'arsenic dans l'étiologie des cancers professionnels ?

*
**

Pour peu que l'on dresse le bilan de la morbidité d'une profession quelconque, on trouve un nombre élevé de maladies qui ne sont ni accidentelles ni même professionnelles. Ce sont des troubles banaux, affections quelconques, dont l'origine peut être bien souvent imputée non pas exclusivement au travail lui-même, mais à l'inaptitude de l'homme pour la profession qu'il exerce. Les affections nerveuses de certaines téléphonistes, les troubles digestifs des employés sédentaires, le surmenage chronique de nombreux travailleurs manuels, sans parler de l'aggravation des maladies pré-existantes et des accidents dus à la maladresse, sont quelques exemples de cet état de choses. Si l'individu avait été minutieusement examiné avant d'entreprendre sa profession, il eût évité ou retardé certainement le mal qui amoindrira d'abord sa capacité ouvrière et entravera son progrès individuel, l'atteignant ainsi moralement et matériellement, et écourtera enfin plus ou moins sa vie.

« Le choix d'un métier, a écrit Pascal dans ses *Pensées*, est l'acte le plus important de la vie. »

Cette sélection professionnelle doit cependant être bien comprise. Sous prétexte de n'admettre au travail que les individus dépourvus de toutes tares ou prédispositions morbides, on risque de créer une quantité considérable de chômeurs, ce qui n'est souhaitable à aucun point de vue.

La pure et simple élimination est une solution brutale et négative. Le rôle social du médecin exige mieux, et c'est ce que quelques grands industriels ont compris.

Ils s'efforcent de déterminer quelles sont les possibilités d'un individu et, en fonction de cet état, de le placer au travail qui lui convient.

Celui d'entre ces hommes d'action qui a réalisé dans ce sens l'œuvre la plus remarquable est sans conteste le grand industriel américain Henry Ford.

L'idée fondamentale de Ford, c'est que le rôle de l'industrie est avant tout social, et, pour arriver à ce but, Ford a constamment cherché à obtenir la réduction des prix de vente, non par la diminution des salaires, mais par une organisation rationnelle de ses usines, l'augmentation de leur production et la valeur de ses produits. Voici comment il l'expose lui-même :

« Pour bien fixer leur véritable condition, j'ai fait entreprendre une classification minutieuse des divers travaux pour voir si le travail était facile, moyen ou difficile, humide ou sec, et s'il était humide, par quel liquide cette humidité était provoquée, s'il était propre ou sale, dans le voisinage d'un fourneau, d'une fournaise, dans une bonne ou mauvaise atmosphère; si le travail nécessitait une ou deux mains, la station debout ou assise; s'il se faisait avec ou sans bruit; à la lumière du jour ou artificielle; renseignements concernant le degré de précision, le temps d'exécution, le poids du matériel employé et l'effort exigé du travailleur. Il y avait ainsi en ce moment 7882 genres de travaux différents dans l'usine. 949 furent désignés comme travaux durs, demandant des hommes absolument sains et robustes, 3338 demandaient des hommes de force normale. Les 3595 autres occupations ne nécessitaient aucune force corporelle, elles pouvaient être exécutées par des hommes chétifs et très faibles, même à succès égal, par des femmes ou des enfants. Ces travaux légers furent de nouveau classés, pour trouver lesquelles, parmi ces occupations, exigeaient des membres

et des sens normaux, et nous avons constaté que 670 travaux pouvaient être faits sans jambes, 2.637 nécessitaient une seule jambe, 2 pouvaient être faits sans bras, 715 avec un bras et 10 par des aveugles. Des 7882 occupations diverses, 4034 nécessitaient une certaine force, mais non pas un grand degré. L'industrie bien organisée est par conséquent à même d'employer bon nombre de travailleurs infirmes, et ce nombre est bien supérieur à la moyenne qui se trouve dans la société humaine. »

A l'appui de sa thèse, le grand industriel américain nous cite quelques chiffres de la dernière statistique de ses usines; il s'y trouvait 9563 travailleurs physiquement au-dessous de la moyenne. Parmi ceux-ci, 123 avaient le bras ou la main mutilés ou amputés; un homme avait perdu les deux bras, quatre étaient entièrement aveugles, 207 presque privés d'un œil, 37 sourds-muets, 60 épileptiques, 4 sans pieds ou jambes; les autres avaient des défauts moins graves.

Certes, ne pouvons-nous prétendre généraliser l'œuvre de Henry Ford. Elle n'a pu atteindre ce degré de perfectionnement que grâce à l'exceptionnel développement des usines où elle est mise en pratique.

Mais il n'en reste pas moins certain que, dans toute la mesure du possible, autant dans l'intérêt du travailleur, que de son rendement, c'est-à-dire pour l'individu comme pour la collectivité, c'est là un modèle sur le type duquel nous devons tâcher de conformer nos applications locales plus restreintes.

Du reste, les événements encore récents de la guerre nous y créent dans un certain cadre, une obligation légale. La loi du 3 août 1919, complétée par l'arrêté royal du 21 mars 1921, confère aux mutilés de guerre un droit de préférence à l'admission aux fonctions et emplois publics. Mais l'arrêté royal, qui énumère pour les différents emplois de l'Etat, les blessures ou infirmités qui sont, en principe, compatibles avec eux, a soin d'ajouter que les candidats mutilés seront déclarés aptes si ces blessures ou infirmités, constatées par un examen médical n'ont pas un degré de gravité, des coïncidences ou des conséquences de nature à mettre obstacle à l'exercice de la profession envisagée.

En outre, je pense que nous ne sommes pas éloignés du jour où une législation, à la préparation de laquelle notre Académie

de Médecine a déjà consacré de longs travaux, et qui est riche d'une abondante littérature, viendra imposer des conditions d'aptitudes sévères aux conducteurs de véhicules individuels ou publics.

Telle est la sélection professionnelle que tout médecin doit être à même d'opérer. Elle consiste à éliminer les inaptes par une connaissance préalable du travail à accomplir et un examen physique et biométrique aussi complet que possible.

Cette sélection est la première des prophylaxies des maladies et même des accidents du travail.

Mais on peut demander plus. Si parmi un nombre trop élevé de candidats pour un métier déterminé, on désire choisir les meilleurs, si pour améliorer encore le rendement, on veut chercher les individus les mieux doués, on pourra faire appel à des méthodes spéciales.

Les unes, les premières en date, procèdent du principe de sélection, publié par Taylor en 1915. — Voici en quoi elle consiste : parmi un groupe d'ouvriers déjà entraînés au travail envisagé, on choisit celui, ou ceux, qui exécutent le plus exactement et le plus vite les actes utiles systématisés, supprimant tout geste inutile, et intercalant des temps de repos bien déterminés. Au point de vue industriel, c'est-à-dire quant au rendement, le résultat fut remarquable ; au point de vue social, il fut désastreux. Non seulement il détermine chez l'individu une sorte de déchéance due à la mécanisation rigide des gestes à accomplir et des désordres psychiques, voire physiques divers, mais à l'encontre de la méthode humanitaire de Ford, il rejette à charge de la Société — suivant Taylor lui-même — jusqu'à huit dixièmes des ouvriers sélectionnés.

La généralisation du taylorisme ne peut être envisagée. Les autres méthodes s'inspirent surtout des travaux des psychologues parmi les premiers desquels Stern et surtout Munsterberg ont conçu au début de ce siècle, une discipline d'examen psychiques d'aptitudes professionnelles, qui a pris le nom de psychotechnique. « Chaque profession, écrit en 1911, Munsterberg, exige des qualités physiques et psychiques différentes et même des degrés et des modalités d'une même qualité ». Il cite à ce propos l'exemple suivant : plusieurs professions exigent de l'attention, mais alors que le tisserand a besoin d'une attention constante et uniforme, le souffleur de verre devra faire

preuve d'une attention moins égale, mais être capable d'une concentration intense au moment où s'écoule la masse de verre en fusion, enfin l'ouvrier travaillant à deux ou trois machines simultanément devra disposer d'une attention distributive.

Cet exemple de Munsterberg, pose tout le problème et caractérise la méthode psychotechnique.

Elle consiste donc d'abord à étudier à fond le travail envisagé, dans toutes ses phases et particulièrement au point de vue des manifestations psycho-motrices qu'il exige. Ensuite, elle édifie un certain nombre d'épreuves dénommées « tests » destinées à apprécier dans quelle mesure le candidat possède les qualités de réactivité, d'endurance, d'attention, de mémoire, de précision, voire même de caractère, que l'on est en droit d'exiger de lui.

Ces examens ne sont pas du domaine du médecin praticien, ils appartiennent au spécialiste. Pratiqués soit sur des personnes isolées, soit sur des groupes, ils exigent une organisation, des locaux et parfois des appareils spéciaux qui en limitent souvent l'application. En outre, leurs résultats, pour encourageants qu'ils soient dans l'ensemble, demandent cependant encore des conclusions prudentes. De nombreux facteurs leur échappent en effet. Mis au travail, l'individu sélectionné de la sorte y trouvera des conditions d'ambiance, matérielles et morales, des soucis, des préoccupations inhérents à sa vie privée, il subira l'influence des variations de sa santé et bien d'autres éléments encore qui pourront, qui devront même le placer dans une situation plus ou moins différente de celle où il se trouvait lors de son examen psychotechnique. Mais malgré la part spéculative qu'elles comportent, les données de cette jeune discipline scientifique — elle n'a guère vingt ans d'existence — n'en sont pas moins hautement intéressantes et offrent, elles aussi, un champ d'investigation très vaste au chercheur.

Les pédagogues, en collaboration avec des psychiatres ont dans ces dernières années transporté ces méthodes d'exploration dans le domaine de l'orientation professionnelle des adolescents. Leurs résultats sont extrêmement encourageants. Il est à souhaiter que les autorités chargées de l'organisation de l'enseignement primaire et moyen en généralisent l'application, car mieux qu'à aucune autre époque de la vie, c'est vers la fin des études scolaires que le choix d'une carrière peut être le plus judicieusement décidé.

Du point de vue social, toute méthode qui tend à utiliser l'individu au mieux de lui-même et de la collectivité, est assurée d'un succès certain.

Pour le médecin, qu'il soit spécialisé ou non, la connaissance plus ou moins approfondie des aptitudes professionnelles est donc intimement liée à celle des inaptitudes. L'invalidé du travail doit, lui aussi, être reclassé après avoir été soigné et rééduqué. Son état final conditionnera ses possibilités d'avenir. Physiologie et pathologie du travail forment une entité scientifique.

Leur importance a reçu dans ces dernières années une consécration de valeur. La Société des Nations, par l'intermédiaire de son Bureau International du Travail, publie trimestriellement la bibliographie mondiale de toutes les études parues en matière de physiologie, de pathologie, d'hygiène et de médecine du travail. Si le grand organisme de Genève y a attaché cette valeur, c'est qu'il est clairement apparu à ses fondateurs combien la protection du travail était un facteur primordial du progrès des nations, du bonheur de leurs populations et de la paix du monde.

Et la place considérable faite aux sciences médicales dans l'activité de ce Bureau international, donne la mesure des devoirs nouveaux qui nous incombent.

Or, la Belgique est un pays essentiellement industriel. La préparation générale de tous les médecins belges et la spécialisation d'un certain nombre d'entre eux en ces matières, est plus que souhaitable.

Écoutons à ce sujet M. Etienne Martin, professeur de médecine légale à l'Université de Lyon. Nous pouvons adopter entièrement sa manière de voir, notre situation légale étant en ce domaine identique à celle de la France.

« Il existe toute une pathologie nouvelle que l'on étudie en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, sous le nom de pathologie du travail. Des instituts de pathologie du Travail se créent dans les différentes nations, des recherches et des publications importantes montrent l'activité de ces Instituts. En France, nous restons dans une sorte d'indifférence au sujet de ces données nouvelles, indifférence qu'il est essentiel de voir disparaître rapidement.

» Le souci constant des chefs d'industrie américaine est d'épargner la main-d'œuvre pour la manutention et de la conserver intacte pour tous travaux spécialisés à haut rendement et à haute paye. Le développement des machines arrive à supprimer les manœuvres; la mécanisation et l'école technique sont développées partout.

» Cette main-d'œuvre sélectionnée et spécialisée coûte très cher et nécessite une protection particulière, non seulement contre les accidents du travail, mais surtout contre l'usure prématurée qui dérive des maladies professionnelles, de la fatigue, du défaut d'hygiène à l'intérieur et en dehors de l'atelier.

» D'où la nécessité de l'étude très complète des effets de la fatigue sur le système nerveux ou musculaire, de l'action des maladies professionnelles sur l'organisme des ouvriers.

» Cette étude se poursuit non seulement dans les milieux où l'on manipule des produits toxiques, mais dans toutes les industries où pour la raison que je viens d'indiquer tout à l'heure, la machine a remplacé la manœuvre.

» Or, faire travailler un homme à l'aide d'une de ces machines perfectionnées n'est pas sans danger. L'histoire du pistolet automatique à air comprimé pour briser les corps durs comme le ciment, les rocs, les amalgames de béton et de goudron en est un exemple. Les Américains qui ont employé bien avant nous cet instrument perfectionné ont constaté chez les ouvriers l'apparition de névralgies et de tremblements des membres supérieurs qui s'aggravent progressivement pour diminuer la capacité professionnelle. Nous commençons à voir apparaître en Europe pareilles maladies professionnelles.

» Nous ne sommes plus au temps où le laboureur n'avait à redouter que le feu du ciel, moissonneuses, faucheuses, batteuses, tracteurs automobiles ont modifié complètement le travail agricole. Le paysan ne respire plus seulement l'air des campagnes, il manie des engrais chimiques qui sont souvent irritants et toxiques. L'histoire de la cyanamide prouve que la respiration de ces poussières n'est pas inoffensive, pas plus que le contact avec la peau.

» Il existe donc, conclut M. Etienne Martin, une physiologie une pathologie et une médecine du travail avec des thérapeutiques, une hygiène et une médecine légale. »

Le rôle du médecin comme collaborateur efficient de l'organisation sociale de demain, apparaît donc comme extraordinairement important.

L'argument médical est fort entre tous; que valent, devant le jugement de la bonne foi, l'éloquence du tribun, la passion sentimentale ou l'esprit de routine, en présence d'un fait expérimentalement établi ?

Dois-je vous rappeler, à titre d'exemple, que c'est la sobre et concise parole d'un médecin, le professeur Antoine Depage, qui emporta la conviction du Sénat belge, lorsque, au-dessus des partis et des opinions politiques, il y démontra que le projet de loi limitant à huit heures la durée du travail effectif quotidien, répondait à des conditions biologiques.

Il importe donc que le médecin sache en toutes circonstances être à la hauteur de sa tâche. Il éclairera puissamment le législateur chaque fois que celui-ci voudra compléter son œuvre de protection du travail et du travailleur.

Quant au législateur, il importe qu'il comprenne, non seulement que chaque médecin doit posséder les éléments de physiologie et de pathologie du travail — ceux de la thérapeutique et de l'hygiène spéciales lui étant déjà assurés — mais aussi est-il nécessaire qu'il institue légalement un doctorat spécial groupant les enseignements de la physiologie et de la pathologie du travail, l'hygiène professionnelle, la thérapeutique médicale des maladies professionnelles, le traitement chirurgical des traumatismes, la physiothérapie et la rééducation des mutilés, la sociologie et la législation du travail.

*
**

Notre Faculté a posé, en créant l'enseignement qui débute aujourd'hui, un acte de clairvoyante initiative.

Elle y fut favorisée par l'institution au Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones et à celui des Transports, à l'initiative de MM. les Ministres Lippens et Forthomme, d'un service médico-social dont l'outillage scientifique sera de nature à fournir à ce cours de premières possibilités de démonstrations pratiques indispensables. Plus tard, les ressources plus diverses d'un service hospitalier viendront compléter ce matériel d'étude.

Il m'est particulièrement agréable de signaler à ce propos la part prépondérante que prit M. le professeur Heger-Gilbert, digne continuateur de l'œuvre paternelle, et dans la création de ce service d'Etat dont il encouragea activement l'institution, et dans les décisions de la Faculté et de l'Université de Bruxelles aux conseils desquels il présenta et défendit les projets dont vous connaissez l'issue. Grâce au généreux appui de M. le professeur Gengou, l'installation actuelle des laboratoires fut rendue possible sans autre retard. De telles auspices honorent grandement une mission, elles en augmentent aussi les responsabilités. Pour ma part, je n'en ignore ni le prix ni le poids.

La confiance qui m'est faite, trouvera du moins la volonté d'exécuter de tout cœur la modeste charge qui m'est confiée, dans le cadre qui lui est assigné.

Je crois utile de vous tracer à présent un large schéma de cet enseignement.

Le premier chapitre sera consacré à la physiologie du travail. Les notions pratiques de biométrie y seront succinctement rappelées, ensuite sera tracée une classification générale des principaux groupes de professions. Les principes des méthodes psychotechniques avec quelques exemples d'applications pratiques achèveront cette première partie du cours.

Le second chapitre concernera essentiellement l'étude des états pathologiques dus soit au travail en général (fatigue et surmenage) — soit aux traumatismes : le shock, les infections — particulièrement la syphilis et la tuberculose —, les maladies de la nutrition, enfin les néoplasmes seront considérés dans leurs rapports avec les accidents du travail.

Ensuite viendra l'étude des principaux retentissements que peuvent ou doivent avoir ces accidents traumatiques sur les divers appareils et systèmes de l'homme.

Le troisième chapitre sera consacré au diagnostic précoce et à l'étiologie des maladies professionnelles envisagées par la loi belge de 1927, ainsi que de quelques autres maladies professionnelles fréquentes dans notre pays.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre sera consacré à l'examen critique des dispositions qui concernent le médecin praticien dans les lois de 1903 et 1927.

Mais je désire, en terminant cette première leçon, vous rappeler les paroles que M. le Recteur Smets, à la fin de son récent discours inaugural, adressait aux étudiants. Définissant le rôle des Universités, il montra qu'elles ne devaient pas se borner à transmettre les enseignements reçus mais aussi, — et surtout peut-être —, qu'elles avaient à en faire progresser les données. Vous savez quels sacrifices ont été faits pour créer ces Instituts pourvus de laboratoires outillés. Ces centres de travail sont à votre disposition. N'oubliez pas que votre premier devoir est d'apporter votre pierre, si modeste soit-elle, à l'édifice de nos connaissances, vous le devez à votre Université, à votre Pays et même à l'Humanité.

Les collections artistiques de Marguerite d'Autriche

PAR

GHISLAINE DE BOOM.

Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale.

Sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche, le palais de Malines fut un centre rayonnant d'art et de beauté. Comment évoquer le luxe princier de ces appartements ornés de drap d'or et d'orfèvrerie, de tapis « veluz, turquoy et morisque », de tapisseries « ouvrés de fil d'or, d'argent et de soie », gloire des ateliers nationaux ou splendide héritage de l'Espagne ? Comment énumérer cette vaisselle d'or, d'argent, de cristalin, ces bijoux, ces médailles, ces coraux, ces ivoires travaillés avec un art exquis ? Quel musée et quelle bibliothèque n'envieraient pas cette galerie de sculptures et de tableaux de maîtres, ces meubles précieux, ces manuscrits, chefs-d'œuvre d'enluminure ?

Les comptes et les inventaires (1) nous signalent ces multiples trésors d'art dont une minime partie seule put être retrouvée et identifiée.

Que sont devenus ces bijoux, ces coupes « à l'antique », cette riche vaisselle « armoyée des armes de Madame » (2) que

(1) Les plus importants inventaires sont l'inventaire de 1516 publié par Le Glay en appendice à la Correspondance de l'Empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, T. II (1839), dont l'original repose aux Archives du Nord, à Lille, carton B. 3510, et l'inventaire de 1523-1524 publié par Michelant dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, T. XII (1870). Ce dernier avait déjà été publié en partie par le Comte de Laborde dans la Revue archéologique, 1^{re} série, T. VII (1850). L'original de cet inventaire, muni de la signature de Marguerite, est déposé à la Bibliothèque Nationale de Paris sous le n° 128 des V^o Colbert. Voir aussi les inventaires publiés par Zimmerman dans le Jahrbuch der Kunst Sammlungen des all. Kaiserhauses, t. III (1885) et par Finot (Jules) dans l'Inv. sommaire des Arch. départ. du Nord, série B. Chambre des Comptes de Lille, t. VIII (1895).

(2) Par exemple les bijoux donnés à ses neveux et nièces et à ses filles d'honneur. Arch. Gén. du Roy. Chambre des Comptes. Acquits de Lille. Hôtel de Marg. d'Autriche.

ciselèrent à l'envi les orfèvres de la gouvernante pour fournir à son service personnel, à ses cadeaux d'amitié ou de politique ? Comme son orfèvre en titre, le Malinois Martin des Ableaux, la majorité de ces ouvriers d'art étaient originaires de nos provinces dont ils traduisaient les goûts de magnificence et de beauté. Pourtant le Hollandais Michel Mercator, orfèvre du Comte d'Egmont, probablement recommandé à la gouvernante par son maître d'hôtel Jehan de Hesdin, exécuta pour elle quelques menus ouvrages d'art (1).

Bien plus que l'orfèvrerie, la tapisserie était un art national que Marguerite sut apprécier à sa valeur. Sans doute les inventaires signalent les riches tapisseries dites d'Alexandre, du Credo, de Ste-Hélène, des Sept Sacrements qui sont venus d'Espagne, mais ils décrivent surtout les belles tapisseries de Tournay, tissées de soie, comme la suite appelée « la Cité des Dames », les splendides tapisseries de Bruxelles, « ouvrés de fils d'or, d'argent et de soie », les fraîches « verdure » « faictes de soye et de sayette par grands feuillages » et souvent « armoiez aux armes de Madame ».

Les bonnes villes des Pays-Bas ne savent mieux faire hommage à la gouvernante qu'en lui offrant un chef-d'œuvre de leurs ateliers : ainsi Jehan Grenier de Tournay vend à la ville, pour en faire cadeau à Marguerite lors de sa visite après la conquête de Tournay par Henri VIII, la magnifique suite de la Cité des Dames, inspirée de l'œuvre féministe de l'érudite Christine de Pisan (2).

Marguerite elle-même protège assidûment cet art national : en 1523, elle charge Maître Laureis Flaschoen d'Enghien d'exécuter une série de tapisseries « armoyées des armes de Madame avec aultres beaulx ouvraiges » destinées à l'église des Dominicains de Poligny en Bourgogne. En 1525, le même Flaschoen

triche. Le cadeau de baptême consiste généralement en « une belle et haulte coppe d'argent faicte à l'antique. Acquits de Lille n° 524^{viii}. Les cadeaux officiels sont par exemple les « six belles grandes et haultes tasses d'argent les piedz et bords dorez avec la couverte armoyée des armes de Madame; lesquelles madite dame a fait prendre et acheter... et icelles délivrés de sa part à Monseigneur le président de Malines ». Acquits de Lille, n° 524ⁱ, f° 68.

(1) J. DUVERGER, Margareta Van Oostenrijk en de Noord-Nederl. Kunstenaars (Oud-Holland) (XLVI, IV).

(2) Inventaire Michelant, p. 123. Inventaire Le Glay, p. 485.

fournira les tapisseries pour le chœur de l'église St-Gommaire à Lierre (1). En 1528, Henri van Lacke d'Enghien recevra la commande d'une série de verdure « de telle et semblable estouffe qu'est la piece de tapisserie qu'avons naguères eue de lui ». Un exemplaire de cette magnifique série « par grans feuillage, à fort belle façon, armoyée des armes de la descente de Madame, estant au bas d'une chascune des dictes pieces ung lyon et une aultruche » est conservé de nos jours au Musée des Arts décoratifs à Budapest. Surtout les célèbres ateliers de Bruxelles travaillent pour la gouvernante. Jehan Arsteene livre une série de verdure et de tapisseries à personnages (2). Anton de Lombeeke exécute pour la cour archiducal une suite de l'histoire de Clovis et de Troie. Les plus grands maîtres du temps furent spécialement l'objet des faveurs princières. Pierre van Aelst, un des meilleurs artistes de la Renaissance, reçut dès 1511 le titre de valet de chambre du jeune archiduc Charles. La gouvernante le chargea d'exécuter cinq patrons d'une Généalogie des rois de Portugal, dont elle fit cadeau à son père Maximilien (3).

Mais le maître tapissier en titre fut Pierre de Pannemaker, attaché à la gouvernante le 20 janvier 1522, aux gages d'un patard par jour. A ce traitement fixe, assez minime, l'archiduchesse ajoutait volontiers quelque libéralité, comme les XX livres données à la femme du tapissier pour l'achat d'une robe, « et ce en faveur et considération de plusieurs services que elle et son dit mary nous ont fait » (4). Surtout Marguerite commande à son tapissier des pièces magnifiques dont quelques-unes ont pu être identifiées. En 1521, un marché fut conclu entre Madame et Maître Pierre de Pannemaker pour l'exécution, endéans un an, de « deux pièces de fyne et riche tapisse-

(1) Acquits de Lille, n° 524¹, f° 62. Marguerite fait remettre cent livres au chapitre de St Gommaire à Lierre « pour convertir et employer à l'achat d'une tapisserie que voulons estre armoyée de nos armes ».

(2) Inventaire Michelant, p. 25.

(3) HENRICH GÖBEL, *Wandteppiche, Die Nederland*, t. I, pp. 258, 520, 308, 304.

(4) Archives du Royaume. Acquits de Lille, n° 524¹, f° 175. De Pannemaker ne fut pas le seul tapissier de Madame. En 1525, un autre tapissier et valet de chambre, Estienne de Solempne, est fréquemment cité et chargé de mission de confiance. *Id.* F^{os} 110, 113, 305, 307.

rie de mesme estouffe que déjà luy en a vendu, deux pieces de lystoire de la passion ». Et l'inventaire de 1523 mentionne huit tapisseries ayant pour sujet la passion du Christ, « ouvrées de fils d'or, d'argent et de soie, nouvellement achetées par Madame ». Deux d'entre elles, la Crucifixion et l'Adieu du Christ à sa mère (1) sont conservées dans le trésor de la couronne d'Espagne, ainsi que les magnifiques tapisseries historiées improprement appelées tapisseries du trône de Charles-Quint.

Le fameux dais du trône de Charles-Quint, propriété de l'Etat d'Espagne, est, à coup sûr, une œuvre de P. de Pannemaker, commandée par Marguerite d'Autriche. En 1524, le tapissier livre « ung ciel de tapisseries de mesme estouffe que les deux riches et exquises tapisseries faictes de fil et d'or et de soie qu'il nous a faictes et livrés en nos mains » (2). Et à la suite de l'inventaire de 1523, on trouve « depuis cest inventaire fait a receu ledit garde-joyaulx ung riche ciel de tapisserie fait par Pierre Pannemarie à Bruxelles, auquel est figure Dieu le Père et le S. Esprit environnez de plusieurs anges » (3). Ne pourrait-on attribuer au même maître « les quatres pieces de tapisserie de l'istoire d'Ester bien riches et faictes et ouvrés d'or et d'argent et de soie, qui sont venues de la maison de céans » signalés dans les inventaires de 1516 et 1523? Göbel identifie une tapisserie de Bruxelles, qu'il attribue à P. de Pannemaker et date d'environ 1510, représentant Esther et Assuérus, dans les collections du Dr. Albert Figdor (4). Mais il n'a point signalé que le roi Assuérus offre le type caractéristique de l'empereur Maximilien. Or P. de Pannemaker travaillait pour Maximilien et notamment exécuta pour lui la magnifique suite de David et Bethsabée. N'est-il pas probable que cette belle tapisserie passa dans les collections de Marguerite

(4) H. GÖBEL. *Ib.* t. II, pl. 270. Malgré l'assertion de Göbel, il est évident que cette tapisserie représente les Adieux du Christ à sa mère avant la Passion et non après la Résurrection, car le Sauveur ne porte pas les stigmates de la crucifixion.

Inventaire Michelant, p. 128. « Une aultre petite pièce de tapisserie, historiée, comme Nte Sgr print congié de sa glorieuse mère. »

(2) Acquits de Lille, n° 524 .

(3) Inventaire Michelant, p. 129.

(4) H. GÖBEL, *Die Wandteppiché des Sammlung Dr. Albert Figdor. (Cicerone, 1930, n° 9).* Voir : Inventaire Le Glay, p. 485 ; Inventaire Michelant, p. 123.

et, par sa perfection même, l'incita à s'attacher personnellement un maître aussi qualifié.

Outre le tapissier Pierre de Pannemaker, l'orfèvre Martin des Ableaux et le brodeur Pierre Nyeulandt, le règlement de l'Hôtel en 1525 signale deux grands artistes universellement connus, le maistre tailleur de pierre Conrat Meyt et le peintre Bernard van Orley.

L'église et les tombeaux de Brou immortalisèrent le maître allemand naturalisé brabançon. Mais à côté de sa grande œuvre, le sculpteur laissa des bustes et des statues qui eussent suffi à sa gloire. Les deux beaux bustes de la collection Dreyfus à Paris, longtemps considérés à tort comme les portraits de Ph. le Beau et de Jeanne la Folle, me paraissent signalés en ces termes dans l'inventaire de la librairie, en 1523 : « la représentation de feu Monseigneur de Savoie, fete de mabre blanc, de la main de M^e Conrat » et « la représentation de Madame fete de mesme main et mabre que la précédente » (1). Le grand sculpteur y adoucit son impitoyable réalisme : il s'est laissé séduire par la classique beauté de Philibert et Marguerite a été l'objet d'une stylisation idéale. Pourtant l'on retrouve les traits caractéristiques de sa physionomie : la paupière inférieure légèrement relevée, la bouche avançante, le menton rond annonçant le prognatisme, tous ces défauts de race, à peine indiqués ici, accentués avec un réalisme presque brutal dans le célèbre buste du musée de Munich, d'une vie si intense, d'une si criante ressemblance (2). Mais la veuve éplorée chargeait de préférence le maître sculpteur de faire revivre la beauté d'un époux dont elle fut tant éprise. En 1526, les Comptes de l'hôtel signalent encore : « Délivrer à Maistre Conrad Meyt, tailleur dymaiges, la somme de XXII livres... Et ce pour avoir fait une ymaige de bois de la representacion de feu Monseigneur le duc de Savoye... et a aussi fait paindre et coulorer ladite ymaige (3).

A côté de Conrad Meyt, Bernard Dorlech ou van Orley par-

(1) Inventaire Michelant, p. 58.

(2) W. BODE dans le *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen*, 1910, t. XXII, pp. X-XV.

(3) Acquits de Lille, n^o 524¹, f^o 153.

tagea les faveurs de Marguerite d'Autriche. Portraitiste, peintre de retables, dessinateur de carton de tapisseries et de vitraux, l'artiste bruxellois fut peintre en titre des gouvernantes Marguerite et Marie de Hongrie. En 1521, une série de paiements est faite à l'artiste en exécution de diverses œuvres : « ung beau tableau auquel est faite et figurée le remembrance de Marye morte » remis aux Annonciades de Bruges; « ung autre tableau auquel est faite une paincture au vif » destiné à Charles-Quint, et « une belle paincture faicte à la remembrance du S. Suaire sur taffetas » (1). Outre ces tableaux spécifiés Van Orley est payé en 1524 « pour aucunes belles painctures et tableaux qu'il nous a fait et livrez en nos mains pour en faire à nostre plesir » (2). Il s'adonna de plus à de délicats travaux de restauration (3) et exécuta huit exemplaires du portrait de Madame. Après la mort de Marguerite, le trésorier Jean Marnix acquitta, en 1531-1532 le prix d' « ung grand tableau exquis sur la Vertu de Patience », identifié par A. Wauters avec le retable des Epreuves de Job du Musée de Bruxelles. Malgré le beau coloris nettement flamand, l'œuvre est profondément imprégnée du génie de la Renaissance : l'architecture à l'italienne surchargée d'ornements, le paysage rocheux et bleuâtre inspiré de Vinci, les puissantes anatomies à l'imitation de Michel-Ange (4). Ainsi, que Van Orley ait ou non entrepris le fameux voyage de Rome, il fut le plus célèbre de ces « romanisants » qui cherchèrent à rajeunir le vieux génie flamand en le trempant aux sources de la Renaissance italienne, au risque d'altérer l'âme profonde des grands primitifs et le génie propre de leur race. Du moins, ils gardèrent dans le portrait leur traditionnelle maîtrise et l'effigie de Marguerite d'Autriche mérite de prendre place parmi une longue galerie de chefs-d'œuvre. De ce remarquable tableau appartenant jadis à la collection Carvalho,

(1) Acquits de Lille, n° 524¹¹ (année 1521).

(2) Acquits de Lille, n° 524¹, f° 80.

(3) *Ib.*, f° 167 ...payer à Maistre Bernard Dorlech, painctre, la somme de XXXX livres... pour et à cause de plusieurs painctures qu'il nous a faictes, du nouveau et diverses réparées.

(4) Sur Van Orley. Voir M. J. FRIEDLÄNDER : *Jahrbuch des Königlich-Preussischen Kunstsammlungen*, 1909, XX, Bernaert Van Orley.

FIERENS-GEVAERT, *Les Primitifs flamands*, t. II, p. 232.

maintenant à celle de L. Meeus à Bruxelles, il existe plusieurs répliques, avec variantes dans le costume et les mains, conservées au Musée d'Anvers, dans la collection Van der Stichelen de Maubus à Ypres, dans la collection Delporte, et, la meilleure, au Musée de Bruxelles. L'œuvre est communément attribuée à Van Orley; pourtant A. Wauters émit l'hypothèse que le véritable original serait le portrait conservé à Hampton-Court, peint par Pierre van Coninxloo, appartenant à une famille d'artistes brabançons qui comptèrent, aux XV^e et XVI^e siècles, des peintres, des sculpteurs, des architectes, des orfèvres et des verriers. Pierre, le plus ancien en date, figure, en effet, dans les Comptes de Philippe le Beau, en 1505 « pour ung tableau fait à la pourtraicture de Mme de Savoye que le roy a fait prendre et acheter de lui, icellui envoyé par Thoison d'or au roy d'Angleterre » (1). A cette époque, contre le gré de Marguerite, Philippe le Beau et Henri VII négociaient le mariage de la jeune veuve. Cette avenante physionomie dut plaire, vainement d'ailleurs, au vieux roi d'Angleterre, elle satisfit également la coquetterie de Marguerite, car dans le portrait de Van Orley de loin postérieur — Van Orley devint peintre de la gouvernante en 1518 — la femme mûrissante prétendit garder ses vingt-cinq ans. C'est une œuvre sobre et puissante, une profonde symphonie de teintes claires et foncées. La coiffe blanche et la guimpe finement plissée, le costume noir de veuve, se détachent avec une austérité monacale, sur le fond vert sombre. Mais le reflet doré des cheveux ondulés entrevus sur les tempes et à travers le bandeau transparent, la délicate fraîcheur du teint, le vif éclat de la lèvre bourguignonne, jusqu'à la finesse aristocratique de cette petite main potelée, mise en évidence avec une dernière coquetterie féminine, tous ces détails charmants donnent à cette grave figure l'irrésistible séduction de la jeunesse et de la vie. Et si notre peintre, avec la conscience des grands réalistes flamands, marqua ce visage placide des défauts de la race, il sut y faire rayonner l'intelligence pénétrante et l'âme énergique de l'illustre gouvernante des Pays-Bas.

(1) A.-J. WAUTERS, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et le peintre Pierre van Coninxloo, Bruxelles. (*Bulletin des Musées royaux du Cinquantenaire*, 13^e année, (janvier-février 1914), pp. 4-11.)

La même physionomie, éminemment caractéristique, se retrouve dans un diptyque qui fut une des perles de l'Exposition de la Toison d'or en 1907, provenant de la collection Lescarts à Mons, actuellement dans la collection Derville à Roubaix (1). L'œuvre fut attribuée à un Maître inconnu du XVI^e s., bien qu'elle porte les caractères de Van Orley. Le diptyque représente, à gauche, la Vierge et l'enfant, à droite, l'archiduchesse agenouillée lisant ses heures.

Devant un délicat paysage de montagne, dans un gracieux encadrement d'architecture, la belle et plantureuse Madone a posé son enfant sur une table de marqueterie à l'autre extrémité de laquelle s'agenouille, dévotement, la pieuse princesse. La Vierge d'une beauté classique dans ses riches et amples draperies, l'enfant potelé qui s'échappe de ses mains pour courir vers l'orante, composent un groupe de maternité heureuse où s'exprime le plus tendre génie humain de la Renaissance. L'idéal mystique, qui fut l'âme des primitifs, ne s'inscrit ici que dans un court dialogue entre Jésus et l'archiduchesse. A la promesse divine « Veni » la dévote princesse, la main sur le cœur, répond : « Placet ». N'est-ce point l'illustration de cette vocation religieuse que Marguerite se découvrit à la fin de ses jours ? Dans l'inventaire de 1523, le diptyque figure en ces termes : « Receu puis cest inventoire fait ung double tableau ; et l'ung est Notre Dame habillée du bleu, tenant son enfant droit, en l'autre Madame, à genoux, adorant ledit enfant » (2). Marguerite n'aurait-elle point fait peindre ce tableau pour traduire l'engagement de se retirer au couvent des Annonciades, à Bruges, décision que seule la mort, en 1530, l'empêcha de tenir ? Ainsi ce diptyque nous révélerait l'âme intime de Mar-

(1) D'après Friedländer, ce diptyque ne serait qu'une copie d'un original dont le groupe, la Madone et l'enfant, était conservé, d'abord dans la collection du roi Guillaume I de Hollande, puis de la comtesse de Wied. (*Jahrbuch des Königlich-Preussischen Kunstsammlungen*, XXX, 1909, p. 26). Le portrait de l'archiduchesse d'abord dans le commerce d'art en Angleterre fut acquis par M. von Hollitscher de Berlin, en 1914. (*Monatshefte für Kunstwissenschaft*, VII, 1914, Grete Ring. *Wiedergefundene bilder aus den Sammlungen der Margarete van Osterreich*, p. 265.)

(2) Inventaire Michelant, p. 87.

guerite parmi les multiples effigies de la glorieuse princesse (1). Beaucoup ont disparu ou n'ont point encore été identifiés, tel le portrait élogieusement cité dans l'inventaire de 1523 : « la pourtraiture de Madame fort exquise fete de la main de feu Mre Jaques ». Cet artiste, Jacopo de Barbari, dit le Maître au Caducée, fut un de ces messagers de l'art italien que les pays du Nord accueillirent avec enthousiasme. Formé dans les ateliers de Venise à l'art de la peinture et de la gravure, il séduisit Dürer lors de son premier voyage en Italie, puis continua à l'étranger sa triomphale propagande. Il résida quelque temps à Nuremberg comme peintre de cour de l'empereur Maximilien, puis, artiste capricieux, traversa diverses cours allemandes jusqu'à ce qu'il s'attachât sérieusement au service de Philippe de Bourgogne, bâtard de Philippe le Bon, l'un des principaux seigneurs des Pays-Bas, type accompli du fastueux mécène de la Renaissance. Nature artiste et voluptueuse comme son père, l'amiral de Zélande fit triompher le génie de la Renaissance dans son château de Suytbourg par ses deux artistes préférés : Jacopo de Barbari, et Gossaert de Mabuse, « le Zeuxis et l'Apelle de notre époque » au dire d'un contemporain. Grâce aux relations étroites entre ce grand seigneur et la gouvernante des Pays-Bas, Jacopo passa, enfin, au service de Marguerite d'Autriche. Elle traitait, avec beaucoup d'égards, « nostre bien-aimé paintre et varlet de chambre maistre Jacque de Barbari » : elle lui allouait volontiers quelques secours pécuniaires, tantôt pour s'acheter une nouvelle robe, tantôt « en considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz, fait chaque jour et esperons qu'il fera après, de bien en mieulx », tantôt, par pitié, « pour sa débélisation et vieillesse », pour fournir aux frais de sa dernière maladie. Ces derniers extraits des comptes

(1) Parmi ces effigies, il faut signaler aussi, outre les fameuses statues de Brou, les portraits faits en tapisserie. Le plus célèbre représente Marguerite, entourée de son neveu Ferdinand et de ses nièces Eléonore, Isabelle, Marie et Catherine, dans un détail de la tapisserie de Notre-Dame du Sablon, exécutée vers 1519 aux frais de François de Taxis. Bruxelles, Musées du Cinquantenaire. Une autre figure dans l'inventaire de 1523, p. 85 : « ung aultre riche tableau de la pourtraiture de Madame, fete en tapisserie, après le vif. »

Quant aux portraits en miniature, voir notre article dans la *Revue de l'Université*, oct.-nov. 1926.

réfutent, par l'absurde, le ridicule roman que la bienveillance de Marguerite envers l'artiste vénitien fit éclore dans de trop romantiques cerveaux. Néanmoins, le peintre était fort apprécié, car ses œuvres sont citées avec une note laudative, chose rare dans la sécheresse des inventaires. Outre le portrait de Madame sont mentionnés « ung Saint Antoine », « ung crucifix, au pied de la croix sont deux testes de mors et une teste de cheval », le « chief d'un Portugalois, fait sans couleur » et « ung aultre tableau exquis où il y a ung homme avec une teste de cerf et ung crannequin (carnequin) au milieu et le bandage » (1).

La princesse étendit d'ailleurs sa protection au compagnon de Jacopo, également un héraut de la Renaissance : Jean Gossart de Maubeuge dit Mabuse. Fidèle d'abord au génie des primitifs flamands dans ce chef-d'œuvre de la National Gallery à Londres, l'Adoration des Mages, il ne tarda pas à être conquis tout entier et définitivement par l'art nouveau de la Renaissance. Sans doute, par maints détails, ce tableau révèle déjà la lente pénétration du génie italien, qui, après le voyage à Rome, à la suite de Philippe de Bourgogne, triompha, totalement, dans l'œuvre de Gossart. L'ardente spiritualité du Moyen-Age fait place à la glorification de la belle matière. Il excelle à reproduire d'un pinceau caressant, toutes les beautés de la chair, mais l'âme est totalement absente, non seulement de ses compositions mythologiques, mais aussi de ses tableaux religieux qui, dépouillés de l'antique et noble gravité, n'échappent pas toujours à la fadeur et au maniérisme. Surtout, il fut un excellent peintre de cour, habile à flatter la grâce des femmes et la noblesse des hommes. Aussi compta-t-il toute une clientèle de grands seigneurs et de nobles dames. Après avoir été protégé par Philippe de Bourgogne, il passait au service de

(1) Inventaire Michelant, pp. 95-86. Inv. Le Glay, pp. 478, 479, 480.

Voir A. DE HEVESY, Jacopo de Barbari, le Maître au Caducée.

P. BAUTIER, Jacopo de Barbari et Marguerite d'Autriche (*La Revue d'art*, 1923).

L'identification du S. Antoine peint par Jacopo, d'après l'inventaire de 1516, avec celui décrit dans l'inventaire de 1523 en ces termes : ung aultre tableau de Mgr Saint Anthoine tenant ung livre et un besicle en sa main, et ung baston souz son bras, le fond de bocaige et estrainges figures de personnages » me paraît erronée. Cette description s'applique parfaitement à un autre S. Antoine de Jérôme Bosch également signalé dans l'inventaire de 1516.

son successeur Adolphe de Bourgogne et se liait avec Christian de Danemark, réfugié aux Pays-Bas. L'inventaire de 1523 mentionne « la pourtraicture des nayn et nayne du roy de Danemarcque, faicte par Jehan de Maubeuge, fort bien faict ». Nous ne pouvons que regretter la disparition de ce beau portrait d'êtres difformes préluant aux monstres magnifiques, gloire de Velasquez. Et c'est Velasquez et Van Dyck, ces peintres géniaux d'enfants princiers, unissant la grâce de leur âge et la majesté de leur rang, qu'annonce ce groupe des trois enfants de Christian de Danemark, conservé au Musée de Hampton-Court, avec répliques dans diverses collections anglaises, dont un exemplaire figurait à l'Exposition d'Art flamand à Anvers en 1930. Les six menottes jouent sur une table avec des pommes et des cerises, les trois paires de grands yeux ingénus sont pleins de candeur enfantine, mais la fière allure de l'aîné sous un large chapeau noir, le riche costume relevé d'hermine des deux autres, évoquent l'apparat princier dressant ces rejetons royaux dès l'âge le plus tendre. Même la teinte crayeuse des chairs accentuée par le noir profond des costumes donne à ces visages enfantins un masque presque tragique. Ils sont beaux toutefois, ces précoces orphelins, dignes de leur mère la pauvre et gracieuse Isabeau d'Autriche dont Mabuse fit le portrait et éleva le tombeau (1). Si le tableau ne figure point dans

(1) Un beau portrait figura à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges, en 1907 (Collection Cardon, Bruxelles). Dans un coin du tableau un Y couronné semble identifier cette jolie Madeleine, en riche costume du début du XVI^e s., avec la sœur de Charles-Quint, épouse de Christian de Danemark. Cette opinion de la majorité des critiques s'appuie sur la grande ressemblance qu'offre ce portrait avec une gravure de Jacob Binck, attaché au service de Christian et portant l'inscription : *Elisabet Danorum regina et archiduc. aus. et burg.* Toutefois certains critiques, à la suite du Dr. Glück, nient cette identification au profit d'Ysabeau de Portugal, femme de Charles-Quint, dont la beauté fut célèbre. En fait cette ravissante figure ne présente point les défauts caractéristiques des Habsbourg et notamment le fameux prognatisme.

Un autre portrait d'Isabelle par Gossart est en possession du Comte Tarnowski (Pologne). Les traits offrent la plus grande ressemblance avec la miniature de la Bibl. Royale M^o 14516 et tous les caractères de la race. Quant au tombeau, si le monument fut à peu près détruit en l'église de l'abbaye Saint-Pierre, à Gand, le cabinet des Estampes à Berlin en possède le projet, inspiré exclusivement par le génie de la Renaissance. Voir P. WETSCHER: *Ein Grabmalentwurf Jan Gossaerts für Isabella von Osterreich*. *Panthéon*, 1930, IV, p. 186. Cf. A. PINCHART: *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, t. I, p. 181.

les inventaires, on peut croire Marguerite que connut et aima cette attendrissante image des petits orphelins qu'elle recueillit, comme jadis leur mère, la malheureuse Isabelle, morte à vingt-cinq ans. D'autres pupilles de la gouvernante posèrent devant Mabuse : « voici deux pourtraictures au vif de dame Lyenore d'Autriche », d'après l'ordonnance de paiement de 1516 par Charles-Quint, et le magnifique portrait de ce jeune prince lui-même, actuellement au Musée de Buda-Pest, et dont la grande allure fit sensation à l'Exposition de la Toison d'or en 1907. Dans ces multiples représentations on peut deviner le choix de la mère adoptive qui probablement se fit aussi « pourtraire » par l'artiste. En tout cas, elle le chargea de restaurer « plusieurs riches et exquises pièces de painctures estans en son cabinet en ceste ville de Malines » (1).

Que d'autres artistes furent encore l'objet des faveurs de la gouvernante ! Le nom de Jean van Roome dit de Bruxelles est intimement lié à la grande œuvre artistique de Marguerite : il exécuta le « patron » des superbes mausolées de Brou, et un portrait à l'huile « aussi grand que le vif » du beau duc de Savoie. Dès 1509, nous trouvons J. van Roome au service de Marguerite, il fournit le modèle des statues et plus tard, en 1520, exécuta le patron des armoiries pour les « bailles », c'est-à-dire la clôture de pierre entourant l'esplanade devant le palais de Bruxelles. Il travailla de même pour Charles-Quint qui lui commanda des patrons de sceaux et le dessin d'un vitrail pour l'église St-Rombaut à Malines. Mais surtout Jean van Roome fut l'un des plus actifs fournisseurs de cartons pour tapisseries. Les ateliers bruxellois ont tissé d'après ses compositions de magnifiques tentures de haute lisse qui font la gloire des principaux musées et palais d'Europe. Interprète gracieux du milieu princier dans lequel il vivait, il fait revivre, parmi les belles architectures de la Renaissance et des paysages ombragés et fleuris, toute la noblesse et l'élégance de la cour de Philippe le Beau, de Marguerite d'Autriche, et de Charles-Quint. Une foule de personnages dans les riches atours du XVI^e siècle, grands seigneurs et gentes dames, chevaliers, bourgeois et musiciens animent, avec le plus délicieux anachronisme, les

(1) A. SÉGARD : Jean Gossart dit Mabuse.

graves scènes de la vie de Jésus, de la Vierge, de Jean-Baptiste, de l'Enfant prodigue, l'histoire religieuse et mondaine de David et de Bethsabée, d'Esther et d'Assuérus, de Salomon et de la reine de Saba, les épisodes mythologiques et légendaires de la délivrance d'Andromède, de la destruction de Troie, de la légende de Mestra et du roi Modus, de la communion d'Herkenbald. Et ces contemporains de Marguerite d'Autriche, reproduits avec un minutieux réalisme, incarnent aussi des visions idéales, des transparentes allégories, peuplent les Cours d'amour, assistent aux Triomphes de Pétrarque et aux Luites des Vices et des Vertus. C'est une fastueuse interprétation plastique des grands chroniqueurs et rhétoriciens de cette époque qui mêle les deux génies complémentaires du Moyen-Age et de la Renaissance (1).

Moins représentatif de son siècle, mais plus intimement lié à l'histoire dynastique fut Jan Corne'isz Vermeyen. Cet artiste, entré de bonne heure au service de Marguerite d'Autriche, fut en quelque sorte le messenger artistique des Habsbourg, chargé de reproduire leurs augustes effigies et leurs nobles exploits. Il peignit pour Marguerite une série de portraits familiaux dont celui de l'Impératrice, de Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, du frère de l'Empereur, Ferdinand d'Autriche, sa femme et leurs quatre enfants. En 1530, il se rendit à Augsbourg pour exécuter le portrait de Charles-Quint et de Marie de Hongrie qui, devenue gouvernante des Pays-Bas, attacha Jean Vermeyen à sa cour. Finalement, il devint peintre de Charles-Quint, l'accompagna au siège de Tunis, dont il retraça les glorieux épisodes en douze cartons aujourd'hui au Musée de Vienne traduits par Guillaume de Panemaker en tapisseries de haute lisse, ornement du Musée de Madrid (2). Bien qu'on lui attribue, au Musée de Bruxelles, le retable dit des Micault et deux autres portraits, la seule peinture signée que nous possédions est une gouache, actuellement à la Bibliothèque royale, et qui représente la Pacification de Gand (3). Ainsi, pour la postérité, il continue cette glorification de l'illus-

(1) A.-J. WALTERS, Jean van Roome dit Jean de Bruxelles. (*Biographie nationale de Belgique*, t. XX, pp. 23-35.)

(2) A. WALTERS, Les tapisseries bruxelloises, pp. 76-7. 81.

(3) Bibliothèque Royale de Belgique, Cabinet des manuscrits.

tre race à laquelle il voua son art plus fidèle que génial. Car l'intérêt historique de cette œuvrette l'emporte peut-être sur sa valeur artistique. L'Empereur, sur son trône, couronne en tête, globe et épée en main, est figé dans une majesté trop hiératique; à droite et à gauche, les chevaliers de la Toison d'or et les conseillers de robe sont rangés avec une froideur toute protocolaire. Mais le groupe des magistrats gantois agenouillés au pied de l'Empereur offre plus d'expression et de vie, et surtout le cercle des spectateurs est traité avec un réalisme de la meilleure tradition.

Vermeijen nous présente encore un autre intérêt : parmi tous ces artistes gravitant autour de Marguerite d'Autriche, il est un des rares représentants des Pays-Bas du Nord. En effet, il est originaire d'Haarlem, de même que son remarquable collègue, Jean Mostaert, dit le Maître d'Oultremont à cause de son grand retable de la Passion, actuellement au Musée de Bruxelles, acquis des héritiers du comte d'Oultremont-Warfuzée. Il fut pendant vingt ans au service de la gouvernante et ce long passage à la cour ne put que développer la distinction innée de ce descendant d'une vieille famille patricienne. D'une élégance raffinée, mais un peu froide, d'un sentiment religieux sincère mêlé d'un paganisme délicat dans le luxe décoratif, il peignit les grands thèmes chrétiens dans le style des primitifs, l'Adoration des Mages, la Passion, le Jugement dernier.

Marguerite possédait de lui un tableau religieux actuellement au Musée de Vérone : « Ung aultre tableau de Ecce homo, ung escripteau pendu au col et petiz ainges en chiefz, tenant en une main ung fouet et verges et en l'aultre une canne, le fond rouge » (1). Dans cette œuvre, l'artiste rappelle le poignant réalisme de son compatriote Geerten van Sint Jans; néanmoins le Christ aux traits ravagés garde une distinction aristocratique, et les petits anges éplorés qui volent dans le fond du tableau ont toute la grâce des « puttis » de la Renaissance. Mais surtout Mostaert excelle dans le portrait d'une réelle pénétration psychologique.

Marguerite d'Autriche et sa cour lui fournirent de nombreu-

(1) FRIEDLÄNDER, *Repertorium*, XXVIII, p. 518. *Grete Ring*. Wiedergefunden Bilder aus den Sammlungen der Margarete von Osterreich. (*Monatshefte für Kunstwissenschaft*, 1904, p. 263.) Inventaire Michelant, p. 84.

ses occasions d'exercer ce remarquable talent. La duchesse de Savoie paya notamment, en 1521 à un nommé Jehan Masturd XX philippus pour « une paincture de feu Nostre Seigneur de Savoye fait au vif ». La description de ce tableau se retrouve dans les « riches tableaux de painctures » de l'inventaire de 1523 (1). Le beau duc de Savoie y reproduit de tous points l'iconographie traditionnelle du portraitiste Mostaert : c'est le grand seigneur, de fière allure, habillé de velours cramoisi, de drap d'or et de satin broché, étalant, sur un coussin, ses belles mains qui tiennent ces caractéristiques gants de peau gris que le maître détaille avec un soin minutieux. Car Mostaert est un accessoriste de génie, un délicat paysagiste, un animalier épris de bêtes de luxe ou de vénerie. Il aime évoquer ces nobles modèles dans le cadre familial de leur existence : beaux châteaux de la Renaissance, avec leurs puttis, leurs arabesques, leurs médaillons à l'antique, leurs balcons à l'italienne, leurs vastes terrasses où s'ébattent des animaux de luxe, comme dans le Chevalier au chapelet du Musée de Bruxelles ; paysages rocheux ou boisés où se déroulent les chasses seigneuriales comme dans le portrait du Sire à la Toison d'or du Louvre (2). Tous ces peintres, fidèles interprètes de leur temps, plus ou moins touchés de l'esprit de la Renaissance, n'ont d'autre but que de reproduire la belle matière sans préoccupat on morale.

Un seul artiste prolonge au début du XVI^e siècle l'inspiration du Moyen-Age qui, aux porches des cathédrales, fustigeait les vices humains avec le réalisme le plus cru et le mysticisme le plus sincère, la verve la plus comique et le plus austère souci moralisateur. C'est Jérôme Bosch. Il figurait dans la collection de Marguerite d'Autriche avec une de ses célèbres Tentations de St-Antoine, déjà mentionnée dans l'inventaire de 1516 : « ung moyen tableau de Saint Anthoine... qui est fait de Jheronimus Bosch ». Friedländer cite ce tableau de la gouvernante (3), mais ne le rapproche pas de la peinture minutieuse-

(1) MICHELANT, Inventaire 1523, p. 83. Premier ung tableau de la pourtraiture de feu Mgr de Savoye, mary de Madame, que Dieu pardoint, habillé d'une robe de velours cramoisy, fourré de martre, prepoint de drapt d'or et seon de satin brouchier, tenant une paire de gand en sa main, espués sur un coussin.

(2) SANDER PIERRON, Les Mostaert. (Collection des grands artistes des Pays-Bas.)

(3) M. J. FRIEDLÄNDER, Die Altniederländische Malerei: Geertgen van Haar'em und Hieronymus Bosch, p. 81. Voir Inventaire Le Clay, p. 480.

ment décrite dans l'inventaire de 1523 : « ung aultre tableau de Monseigneur Saint Anthoine tenant ung livre et une bezicle en sa main et ung baston soulz son bras, le fond de bocaige et estrainges figures de personnaiges » (1). Or cette description rappelle la belle Tentation conservée au Kaiser Friedrich Museum de Berlin. Ces étranges personnages, si caractéristiques de Bosch, « le faiseur de dyables », créatures fantastiques et réelles, à la fois homme, bête, plante et chose s'ébattent parmi les rochers, naviguent sur le lac infernal, préparent l'assaut du pieux ermitage. Mais leur grouillement sinistre ne peut troubler l'Ermite qui, à l'abri d'un haut rocher, médite, un livre à la main, le bâton sous le bras, dans un souverain mépris des vaines tentations. Et cette paix, en violent contraste avec l'agitation infernale de l'avant-plan, semble imprégner aussi le « fond de bocaiges », ce paysage serein qui, dans une perspective immense, groupe harmonieusement ses fraîches verdure sous un vaste ciel mouvementé. Certes, Marguerite, comme cet autre Habsbourg, Philippe II, devait goûter l'âpre christianisme de Jérôme Bosch ; mais elle appréciait aussi, sans doute, ce génie flamand si caractéristique, avec son mélange de réalisme aigu et d'idéalisme éperdu, qui transpose des cauchemars médiévaux d'une hallucinante précision en symboles d'un art et d'une vérité éternelle.

Car il paraît indéniable que la gouvernante, si elle protégeait assidûment les artistes de son temps, inclinait cependant vers l'art du passé, préférait aux « romanisants » épris de la Renaissance italienne, les grands primitifs flamands exclusivement fidèles à leur race et à leur foi. Sauf un « petit tableau de Nostre-Dame bien vieulx » de la main de Foucquet, l'inventaire de 1516 nous livre surtout les principaux maîtres flamands du XV^e siècle. Dirick ou Thierry Bouts, de Haarlem, dont la carrière artistique se déroule à Louvain, y figure avec une « petite Nostre-Dame ». Sans doute une de ces Madones à mi-corps, pressant l'enfant contre son sein, pure vision de maternité heureuse, de tendre humanité, qui repose dans cette œuvre d'une austérité théologique, d'une sèche et puissante énergie. Roger van der Weijden ou de la Pasture, le peintre de

(1) MICHELANT, Inventaire 1523, p. 87.

Bruxelles né à Tournay, est représenté dans la collection princière par quelques œuvres caractéristiques. D'abord un de ces portraits merveilleux de pénétration et de vie : « un tableau du chief du duc Charles, ayeul de Madame » d'après l'inventaire de 1516, détaillé dans l'inventaire de 1523 en ces termes : « un aultre tableau de la portraiture de Mgr le duc Charles de Bourgogne, habillé de noir, pourtant la Thoison d'or pendant à une chayne, et ung rolet en sa main dextre, ayant le chief nuz » (1). Ce signalement rappelle le portrait du Kaiser-Friedrich Museum à Berlin ; mais le personnage, pour le reste conforme à la description, y tient une garde d'épée au lieu du rolet que nous voyons seulement dans une miniature de la Bibliothèque royale exécutée, probablement, d'après le portrait de Van der Weyden (2). Ce portrait d'une sobre magnificence est un document psychologique de premier ordre. Le violent caractère du Téméraire éclate sur cette face orageuse d'une passion toute méridionale, avec son teint basané et ses épais cheveux noirs. Les désastres de sa vie et la tragédie de sa mort sont écrits, en quelque sorte, dans ces traits juvéniles, mais déjà durcis par une sauvage ambition, dans cette bouche serrée par une implacable résolution, dans ce regard surtout, fixe, halluciné, rivé à l'obsédante vision d'une gloire impériale qui devait sombrer dans les marais de Nancy. La contemplation de ce chef-d'œuvre nous fait regretter d'autant plus la disparition des tableaux de Roger appartenant à la collection de Marguerite. Voici une Sainte Trinité et un tableau représentant « un crucefix et ung Saint Grégoire » (3), c'est-à-dire la Vierge au pied de la croix et la messe de St-Grégoire, d'après l'inventaire de 1523. Peut-être peut-on trouver un souvenir de ce dernier fragment dans les deux Messes de St-Grégoire à Berlin et à Lisbonne, signalés comme des copies d'après le Maître de Flémalle (4). L'original serait

(1) Inventaire Le Glay, p. 481. Inventaire Michelant, p. 67.

(2) FRIEDLÄNDER, Die Altniederländische Malerei: Roger van der Weyden. Der Meister von Flémalle, pl. XXXVII.
Bibl. Royale, Portraits des princes de la Maison de Bourgogne, Ms. 14516.

(3) Inventaire de 1516, p. 481. L'inventaire de 1523 signale: un aultre double tableau: en l'ung est Nr Sgr pendant en croix et Ntre Dame embrassant le pied de la croix et en l'aultre l'histoire de la messe Mgr Saint Grégoire, p. 93.

(4) FRIEDLÄNDER; *ib.* pl. LXII.

donc, d'après les inventaires de Marguerite, de Roger Van der Weyden et non du Maître de Flémalle, à moins que, suivant l'opinion de M. Renders, ces deux grands artistes, si semblables, ne soient une seule et même personnalité. Cette vision d'un Christ meurtri, apparaissant sur l'autel environné des instruments de sa passion, quel sujet de choix pour le grand maître du pathétique chrétien ! Comme il excelle à montrer l'humanité pleurant la mort d'un Dieu, avec autant de sensibilité frémissante que de foi profonde dans ses chefs-d'œuvre, les tragiques dépositions de l'Escorial, de Florence, de Londres. Marguerite possédait une de ces navrantes Pieta, « ung Dieu de pityé estant ès bras de Nostre-Dame » d'après l'inventaire de 1516. L'inventaire de 1523 complète la description en ces termes : « ung aultre tableau de Ntre-Dame de Pitié à VI personnages compris N^{tre} Seign^r » (1). Est-ce l'original, est-ce une copie d'atelier que possède le Musée Mayer Van der Bergh, à Anvers ? La disposition de la scène est exactement conforme au signalement de l'inventaire et l'exécution est incontestablement dans le style de Van der Weyden. Cette œuvre était le produit d'une collaboration avec un autre grand primitif : Maistre Hans. Car Memling peignit sur les deux volets, un ange et une annunciade de blanc et de noir. Où sont ces tableaux, ainsi que le grand retable de « Nostre-Dame ayant deux couvertes deans lesquelles il y a au droit coustel un Saint-Jehan et au senestre une Sainte-Barbe et sur les dites couvertes Adam et Eve en couleur » ? (2).

Si nous ne pouvons qu'imaginer la grâce aristocratique et la pure tendresse de ces œuvres de Memling, nous pouvons, avec certitude, identifier dans cette collection deux tableaux du maître des maîtres, de Jean Van Eyck. Marguerite d'Autriche ne possédait du grand peintre théologique de l'Adoration de l'Agneau qu'un seul petit tableau religieux détaillé par l'inventaire de 1523 en ces termes : « ung aultre petit tableau de N^{tre} Dame, tenant son enfant lequel tient une petite Patenostre de coral en sa main, fort anticque, ayant une fontaine emprès d'elle et deux ainges tenant ung drapt d'or figuré derrière elle ». Bien que, contrairement à la règle, l'inventaire de 1516 ne

(1) Inventaire Le Glay, p. 480. Inventaire Michelant, p. 84.

(2) Inventaire Le Glay, p. 479.

donne point le nom du peintre (1), cette description s'applique au précieux tableau du Musée d'Anvers attribué à Jean Van Eyck. C'est une petite œuvre exquise, brillante du somptueux reflet des velours et brocart, du frais éclat des fleurs printanières, de la cristalline pureté des diamants liquides qui s'égouttent dans la fontaine. Et dans la production sublime du maître, elle jette une note de tendre humanité. Cette vierge au doux visage incliné vers l'enfant mutin qui d'une main l'enlace et de l'autre agite un chapelet de corail, ce n'est plus la souveraine majestueuse offrant, d'un geste hiératique, le petit Dieu à l'adoration des fidèles. Et pourtant l'inspiration religieuse pénètre cette gracieuse vision : cette mère heureuse qui jouit de son enfant reste la mère divine enfermée parmi les lys et les roses du jardin mystique où jaillit la fontaine de vie.

Avec plus d'assurance encore, avec une parfaite certitude, l'on peut retrouver dans les collections de Marguerite, un autre chef-d'œuvre de van Eyck. L'inventaire de 1516 signale « un grand tableau qu'on appelle Hernoul le Fin avec sa femme dedens une chambre, qui fut donné à Madame par don Diego, les armes duquel sont en la couverture dudit tableau. Fait du painctre Johannes. » L'inventaire de 1523 détaille davantage « Ung aultre tableau fort exquis qui se clot à deux fulletz, où il y a painctz ung homme et une femme estantz deboutz, touchantz la main l'ung de l'aultre, fait de la main de Johannes, les armes et devise de feu don Dieghe esdits deux feulletz, nommé le personnage Arnoult fin » (2). Qui ne reconnaîtrait le célèbre tableau des Arnolfini de la National Gallery. Tout le génie du maître y rayonne : la profondeur psychologique qui, des individus observés avec un réalisme pénétrant, crée des types d'une vérité éternelle ; la perfection technique qui s'attache également à la composition d'ensemble et au plus petit détail, sans parler de la splendeur d'un coloris qui dépasse toutes les merveilles de la palette flamande. Cet homme et cette femme, debout dans la pénombre d'une chambre flamande, ce Jean Arnolfini avec sa face longue et pensive sous un large

(1) Inventaire Michelant, p. 37. « Une petite Nostre-Dame, faite de bonne main, estant en un jardin ou il y a une fontaine » déclare simplement l'inventaire de 1516, p. 481.

(2) Inventaire Le Glay, p. 479. Inventaire Michelant, p. 86.

chapeau noir, et sa jeune femme, douce et candide, avec sa belle coiffe blanche et l'ample costume du temps qui fit longtemps croire à une maternité prochaine, ce n'est plus seulement un couple de riches marchands italiens établis à Bruges. C'est le couple idéal, l'époux et l'épouse, qui, la main dans la main, le cœur près du cœur, l'âme répondant à l'âme sont unis pour le temps et pour l'éternité. Que dire de la perfection technique qui, dans un détail, accumule toutes les difficultés pour les résoudre en se jouant. Tel, au mur du fond, ce miroir rond qui, fidèle microcosme, reflète la chambre et, par delà la porte ouverte, une perspective qu'animent deux autres personnages.

Rien ne permet mieux de saisir l'abîme qui sépare le génie du talent même consciencieux que la comparaison de ce chef-d'œuvre avec un autre portrait de couple signalé dans l'inventaire de 1516 : Ung aultre tableau d'ung homme et d'une femme qui est fait d'une bonne main et est bien vieulx ; l'homme tient une tasse et la femme une fleur » (1). Ce portrait du peintre et de sa femme, attribué au Maître de Francfort, un élève de Quintin Metsys, figura à l'Exposition d'Anvers en 1930, provenant de la collection Auspitz à Vienne. Malgré quelques défauts, notamment dans l'exécution des mains, l'œuvre est d'une technique habile, serrée, consciencieuse dans les plus petits détails, les cerises, le pain, le couteau sur la table, la tasse dans la main de l'homme, la fleur tenue par la femme, jusqu'à la mouche posée sur la blanche cornette. Mais que ces figures étroitement individualisées restent loin des types éternels créés par le génie de Van Eyck !

Et l'on voudrait attacher ce grand nom à d'autres œuvres attribuées par les inventaires au peintre Johannes. Ainsi l'inventaire de 1516 cite un tableau « de la face d'une Portugaloise que Madame a eu de don Diego » (2). On a tenté d'identifier

(1) Inventaire Le Glay, p. 491. Ce terme de « bien vieulx » déroute dans la description faite en 1516 d'un tableau daté de 1496. Il me paraît difficile d'y voir une appréciation louangeuse comme le fit Grete Ring (*Wiedergefunden Bilder* dans *Monatshfte für Kunstwissenschaft*, VII, 1914, p. 263). Quand les inventaires émettent une note laudative, ils l'expriment en ces termes : « fort exquis, de bonne main, fort bien fait ». La qualification de « bien vieulz » ne peut indiquer qu'un style archaïque ou le mauvais état d'un tableau.

(2) Inventaire Le Glay, p. 480.

avec Ysabeau de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon, « cette jeusne dame accoustré à la mode de Portugal, son habit rouge fouré de martre, tenant en sa main dextre ung rolet avec ung petit Saint Nicolas en hault, nommée la belle Portugaloise », telle que la décrit l'inventaire de 1523 (1). Mais il est peu probable que Marguerite n'eût point reconnu et placé dans sa galerie d'ancêtres ce portrait de la mère de Charles le Téméraire, sa propre arrière grand-mère (2). Avec plus de vraisemblance on pourrait y voir un portrait que Jean van Eyck aurait exécuté lors de son ambassade au Portugal au service de Philippe le Bon. Le tableau est parvenu à la gouvernante par un certain don Diego tout comme l'authentique portrait des Arnolfini.

Toutefois, le même personnage lui procura les œuvres d'un autre peintre Johannes, Juan de Flandes, qui fut un des meilleurs ambassadeurs de l'art flamand dans la péninsule ibérique. Nous le trouvons à la cour d'Isabelle la Catholique dès 1498 et peut-être vint-il en Espagne à la suite du mariage de don Juan et de Marguerite d'Autriche. Rien d'étonnant que la jeune femme ait aimé ce messager artistique de sa lointaine patrie. Il fut également un des peintres favoris de la reine Isabelle qui lui commanda une série de tableaux sur la Passion du Christ. Ces quarante-six tableaux décrits pour la première fois dans l'inventaire de 1505, dressé après la mort d'Isabelle, furent ensuite vendus et rachetés en majorité pour le compte de Marg. d'Autriche par don Diego Flores, son conseiller trésorier et receveur général. L'inventaire de 1516 mentionne « trente petis tableaux, tous d'une grandeur, de la vye et passion de Nostre-Seigneur que sont deans une layette de sapin ». L'inventaire de 1523 ne détaille plus que XXII petits tableaux disposés dans une boîte en « forme de liette de bois » (3). La gou-

(1) Inventaire Michelant, p. 85.

(2) D'autant plus que le même inventaire de 1516 signale p. 480 un « tableau de Madame Ysabeau de Portugal ». Ce ne peut être le portrait d'Isabelle de Castille et d'Aragon, femme d'Emmanuel de Portugal (1497), car ce tableau est décrit p. 481. De même l'inventaire de 1523 détaille deux portraits, l'un de feu M^{me} Ysabeau de Portugal (p. 69), l'autre de « l'aisnée fille du feu roy d'Arragon, qui fust marié en Portugal » (p. 70).

(3) Inventaire Le Glay, p. 482. Inventaire Michelant, pp. 89-90.

vernante appréciait beaucoup ces tableautins d'une délicatesse de miniature et qui firent l'admiration de Dürer en 1521 quand il visita le palais de Malines. Elle leur fournit bientôt un encadrement digne de leur beauté. En 1527, elle règle avec Richard Contault « garde de nos joyaulx » « pour la fasson et dorure de l'argent du tableau qu'avons fait fere des vingt peites pieces de nos exquises painctures » (1). Passés dans l'héritage de Charles-Quint et de Philippe II, ils furent ensuite conservés avec moins de soin. La majorité, soit quinze, resta dans la collection du roi d'Espagne dont la libéralité permit de les admirer à l'Exposition d'art flamand à Anvers en 1930. Les autres sont, ou perdus, ou dispersés entre le Louvre, la National Gallery, les Musées de Vienne, de Berlin et récemment des Etats-Unis (2). Ces petites scènes réalistes n'offrent point le pathétique d'un Van der Weyden, mais expriment une douleur aussi profonde si plus mesurée. Car sous le soleil du Midi le génie flamand s'est épanoui en douceur et en harmonie. A la cour d'Isabelle de Castille, dans cette atmosphère méridionale, féminine et princière, Juan de Flandes s'est affiné sans toutefois s'amollir. Tout en restant fidèle au génie réaliste et mystique de sa race, il a dépouillé les défauts extérieurs de rudesse et de lourdeur. Il sait camper des personnages pleins de noblesse et de grâce parmi d'harmonieuses architectures de la Renaissance. Et la vision d'une nature étrangère a fort élargi et aiguisé son regard. Le paysage dépouillé et la lumière éblouissante de Castille lui ont donné le sens de l'espace et de l'atmosphère. Nous y trouvons le décor montagnoux de l'Espagne, mais traité avec l'éclatant coloris flamand (3).

(1) Acquits de Lille, n° 524^{vii} (année 1527).

(2) Le Couronnement d'Epines qui figura à l'Exposition d'art flamand à Vienne en 1930, fut acquis dernièrement par un Musée des Etats-Unis chez Goudstikker à Amsterdam.

(3) C. JUSTI. JUAN DE FLANDES, *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen*, t. VIII, p. 159.

M. J. FRIEDLÄNDER, Juan de Flandes. *Cicerone*, 1930, janvier. Pour les divers peintres du nom de Johannes, voir: J. DUVERGER: *De werken van Johannes in de Verzamelingen van Margarete van Oosterreich*, (*Oud-Holland*, 1928, pp. 210-220.)

D'un peintre Johannes figurent encore dans l'inventaire de 1516 un « tableau de Nostre Dame et du duc Philippe qui est venue de Maillardet » (p. 480) et « ung

Un autre artiste flamand, transplanté à la cour de Castille, réussit cette harmonieuse synthèse du Nord et du Midi, à l'égal de Juan de Flandes auquel l'associent d'ailleurs nos inventaires. L'inventaire de 1516 complète en ces termes la description de la suite de la Passion : « trente petits tableaux tous d'une grandeur, de la vye et passion de Nostre-Seigneur, qui sont deans une layette de sapin où il y en avoit XXXII; mais les deux qui estoient faiz de la main de Michiel sont estez prins pour faire ung double tableaul, et est enchassey de cypre : et sont l'assumption de Dieu et celle de Nostre-Dame » (1). Ce maître Michiel n'est point le Malinois Michel van Coxie, l'émule de Van Orley, mais Michel Zittoz dit le Flamand. Il était au service d'Isabelle la Catholique et, après la mort de la reine, retourna aux Pays-Bas. Marguerite, en 1515, lui allouait XX philippus d'or « pour aucunes cause... dont ne voulons plus ample déclaration en estre faicte ». Cette générosité témoigne d'une protection, continuée plus tard par Charles-Quint qui, dans sa retraite de St. Yuste, emporta plusieurs tableaux du portraitiste de sa tante Marguerite et de sa grand-mère Isabelle de Castille. Car si le maître daigna, peut-être à la demande de Marguerite, exécuter « un visage du contreroller de Madame » (2), il réservait en général son talent à des modèles princiers.

Michel le Flamand, portraitiste de la cour de Castille, avait « pourtraicturé » les membres de la famille royale d'Espagne.

demy tableaul où est Madame paincte en une chambre fait de telle main que celui de Maillardet » (p. 481). A cause du portrait « du duc Philippe », ce peintre fut longtemps identifié avec Jean van Eyck, mais comment aurait-il pu faire le portrait de Madame? D'autre part, comment un contemporain de Marguerite pouvait-il peindre le duc Philippe, dénomination ordinaire de Philippe le Bon. A moins de voir dans ce duc Philippe, le frère de Marguerite, Philippe le Beau ou, chose plus difficilement admissible, le bâtard Philippe de Bourgogne. Quant à l'artiste, on peut hésiter entre Juan de Flandes, Jean Mostaert, Jean de Bruxelles ou de Roome, Jean de Mabuse, Jean Vermeyen, tous contemporains de la gouvernante, mais il faut certainement écarter Jean van Eyck. On peut concilier la double identité avec P. le Bon et Marg. d'Autr. en supposant que les tableaux n'aient point été exécutés d'après le vif, ce qui expliquerait leur provenance, Maillardet étant le nom d'un marchand comme l'a prouvé Duverger. Comment du vivant de la gouvernante un portrait au vif de Marg. se serait-il égaré chez un revendeur?

(1) Inventaire Le Glay, p. 482.

(2) *Ib.*, p. 481.

Les inventaires de Marguerite signalent les portraits de la grande reine Isabelle de Castille dans tout l'épanouissement de sa beauté et de sa majesté « en son eage de XXX ans » (1), de sa fille aînée reine de Portugal (2), de Marguerite, infante d'Espagne et de son époux, le pauvre Don Juan. Ces deux derniers formaient un volet d'un diptyque : « de l'ung des coustez de Nostre-Dame... de l'autre coustez d'un Saint Jehan et de Sainte Marguerite, faiz à la semblance du prince d'Espagne et de Madame » (3). Cette curieuse représentation des Saints Patrons sous les traits d'humbles mortels, est un trait caractéristique de l'humanisation que la Renaissance imprimait à l'art, de ce culte de l'homme substitué au culte d'un idéal transcendant. Et Maître Michel semble avoir fondu dans sa complexe personnalité les caractères opposés du Nord et du Midi, de la Renaissance et du Moyen-Age. Voyez cette Assomption de la Vierge qui figura à l'Exposition des Primitifs français de 1904, provenant de la collection Quesnet. Friedländer l'identifie avec le « double tableau de la main de Michiel » de « l'Assomption de Nostre-Seigneur et de celle de Nostre-Dame » d'abord réunis dans une layette de sapin avec les XXX tableaux de la Passion, de Juan de Flandres, puis séparés pour former « un double tableau de bois de cypres... auquel tableau il y a deux ferrures d'argent » (4). Les anges offrent encore le type eyckien, mais la belle et plantureuse Madone ne ressemble guère aux mystiques Vierges des Primitifs. Cette jeune femme, au visage rond encadré de belles boucles, aux yeux modestement baissés, mais à la bouche caressante, représente parfaitement, sinon la Madone céleste, du moins l'incarnation de la beauté et de la tendresse féminine. Quelle devait donc être délicieuse cette « petite Nostre-Dame disant ses heures... que Madame appelle sa mignonne et le petit Dieu dort ». Ce petit tableau peut-être actuellement à

(1) *Ib.*, p. 480. L'inventaire de 1523 détaille la riche parure de la reine « à ung colier d'émeraudes, parles et aultres pierres précieuses, et une bague du coustel de son chief, à une parle y pendant ».

(2) Inventaire Le Glay, p. 481. Inventaire Michelant, p. 70.

(3) Inventaire Le Glay, p. 481.

(4) M. J. FRIEDLÄNDER, Neues über den Meester Michiel und Juan de Flandes. *Cicerone*, 1929, 9. Inventaires de 1516, p. 482, et de 1523, p. 89.

Lebrya (Senora de la Oliva) était parmi tant de chefs-d'œuvre le plus cher trésor de Marguerite. Par sa grâce, sa douceur, son intimité sa Mignonne parlait à son cœur de femme plus encore qu'à son âme d'artiste et de croyante.

Ce mignon tableautin ne rappelait-il pas ces délicates miniatures que Marguerite collectionnait avec passion, d'après la description de sa « librairie ». Non contente de rassembler les chefs-d'œuvre du passé, elle protégeait assidûment les miniaturistes du temps. Jehan Rovere de Bruxelles, ci-devant clerc de l'oratoire de la reine de Portugal, livre à la gouvernante « deux grandes pièces d'illuminure pour mettre en tableau » et « une illuminure en certaine complainte de quatre princes mises en tableau ». Surtout les Acquits de l'Hôtel mentionnent « maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur résidant en nostre ville de Gand ». Ce maître de l'école ganto-brugeoise, identifié avec Gérard Huerebout ou Horebourt, fut célébré par Dürer dans son « Voyage aux Pays-Bas ». Dès 1515, il fut attaché au service de la gouvernante en qualité de peintre de la cour et de valet de chambre et à ce titre exécuta divers travaux d'illuminure de 1517 à 1521. Notamment en janvier 1521, il reçoit 60 livres « pour avoir fait sèze belles ystoires bien illuminées en une paire de riches heures en parchemin », probablement les belles miniatures flamandes du Livre d'Heures des Sforza au British Museum. En janvier 1522, Marguerite lui paya la somme qui « deue lui estoit pour une paincture au vif à la semblance du roy de Danemarke » (1). Vu les difficultés financières de la gouvernante entre 1515 et 1520, ne peut-on croire qu'il s'agit de régler une ancienne dette pour « le petit tableau de la semblance du roi de Danemarck, tout habillé de noir, et tenans une fleur d'or en sa main, de illuminure » figurant dans l'inventaire de 1516. Il est vrai que l'inventaire de 1523 mentionne un « aultre tableau fait après le roy de Dannemarck tenant une lettre en sa main, ayant une chemise à hault collet, pourtant la thoison d'or pendant à ung courdon de soie, le fond verd » (2). Mais il n'entrait guère dans les habitudes princières

(1) Archives du Royaume. Acquits de Lille, n° 524¹¹ (année 1921), style de Pâques. Cf. PINCHART, *Archives des Arts, Lettres et Sciences*, pp. 17-18.

Voir J. DUVERGER, Gérard Horenbault, *Kunst*, 1930, IV.

(2) Inventaire Le Glay, p. 477. Inventaire Michelant, p. 67.

de payer avec tant d'empressement un portrait exécuté probablement quelques mois plus tôt, lors du séjour aux Pays-Bas de Christian de Danemark, chevalier de la Toison d'or depuis 1518. Au reste Horebout, semblable à beaucoup d'artistes de l'époque, ne dédaignait pas de consacrer son talent à de menus travaux d'art. Il collabore avec les sœurs du couvent de Galilée pour l'exécution d'un jardinet « de fleurs de soye et autres menutez » destiné à la gouvernante des Pays-Bas » (1). Un autre grand nom de la miniature flamande est évoqué par l'inventaire de 1516. Nous y trouvons en effet : « Une bien petite Nostre-Dame de illuminure, de la main de Sandres ». Or, dans les comptes de la gilde de Bruges le nom de « Meester Sanders » s'applique à Alexandre Bening qui, à la fin du XV^e siècle, opéra dans l'art de l'enluminure cette importante révolution connue sous le nom d'école ganto-brugeoise (2). Nous avons décrit ailleurs le trésor de miniatures qui firent la gloire de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche et la curieuse collection de portraits groupés, pour la plupart, dans la librairie et le cabinet y attenant (3). Ces effigies de parents, amis et alliés de Marguerite sont plus intéressants pour l'historien que pour la critique d'art. Sans doute, nous pouvons y rencontrer des chefs-d'œuvre, comme le portrait du Téméraire, mais beaucoup sont dues à d'honnêtes artisans exerçant un métier lucratif qui remplaçait l'actuelle photographie. Ces portraits princiers étaient l'accompagnement naturel des mariages conclus entre fiancés inconnus et restaient parfois l'unique souvenir laissé à la famille et à la patrie pour jamais abandonnées.

(1) PINCHART, *Archives des arts, lettres et sciences*, p. 17. La description de ce travail se trouve dans l'inventaire de 1523, p. 41 : Item ung beau jardin de plusieurs fleurs fait à l'esguille où il y a plusieurs personnaiges, habres (arbres) et autres choses, au milieu duquel jardin il y a ung préau, clot d'une haye verte, dedans lequel est Notre-Dame tenant son enfant et Saint-Joseph au pied d'ung habre.

(2) Le Cte P. DURIEU dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1891, t. 5 et 6, attribua le premier à Alexandre Bening une série de miniatures dans le style ganto-brugeois. F. WINKLER, dans *Die Flämische Buchmalerei*, tout en affirmant l'existence d'un enlumineur Alexandre Bening qui travailla successivement à Gand, Bruges et Anvers, hésite sur l'identification de ses œuvres. Ni l'un, ni l'autre, n'ont signalé la petite Nostre-Dame de Marg. d'Autriche si clairement attribuée à Sandres ou Alexandre Bening par l'inventaire Le Glay, p. 482.

(3) *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1926, 1, oct-nov.

Marguerite, elle-même, qui servit maintes fois d'enjeu matrimonial, posa, dès son jeune âge. Un petit tableau double réunit Marguerite à son frère bien-aimé : « en l'ung des coustés est le feu roy dom Philippe et en l'aultre Madame ayant un beguin en sa teste du temps qu'ils estoient petits enfans » (1). Glück identifie ce tableau avec le diptyque de Vienne représentant Marguerite et son frère âgés de seize et quatorze ans. La dénomination de « petits enfans » ne convient guère à ces adolescents à la veille de leur mariage. Par contre, dans l'inventaire de 1523, se trouve une description plus concordante : « un petit double tableau vieux. ou la représentation de feu le roy dom Philippe et de Madame du temps de leur mynorité et portraiture, habillez de drap d'or » (2). Glück lui-même voit d'ailleurs dans ces portraits une œuvre exécutée à l'occasion des mariages espagnols, soit par un peintre envoyé par Isabelle de Castille, soit par un artiste de Malines sur l'ordre de Maximilien. Cette dernière hypothèse a été développée par Mme J. Maquet-Tombu qui identifie cet inconnu avec le maître de la Gilde de St-Sébastien, à Malines, peut-être Baudouin van der Wyck ou van Battel, peintre de Malines, qui, outre des tableaux religieux, exécuta divers travaux décoratifs pour la ville et le palais (3). Fidèle portraitiste, il n'a pas flatté ces modèles princiers : le jeune Philippe, aux longs cheveux blonds, aux traits réguliers, promet une beauté virile, mais la fillette à la figure maussade et fermée n'annonce point notre avenante et intelligente princesse.

Ce même artiste estimable, sinon génial, aurait peint un autre groupe princier, celui des enfants de Ph. le Beau en « un petit tableau à trois feulletz du roy et de Mme Lyenor et Ysa-beaul ses seurs quand ilz estoient bien josnes » (4). Dans ce triptyque actuellement à Vienne, le portraitiste a reproduit les défauts de la race, notamment chez le jeune Charles, les yeux mal ouverts et la lèvre pendante qui lui donnent un air inerte et endormi. Et toutefois qu'ils sont touchants ces petits

(1) Inventaire Le Glay, p. 482.

(2) Inventaire Michelant, p. 86.

(3) JEANNE MAQUET-TOMBU, Un portraitiste malinois. Le Maître de la Gilde de Saint-Georges. (*Gazette des Beaux-Arts*, 1930.)

(4) Inventaire Le Glay, p. 483.

orphelins : Charles, encore plongé dans les limbes de la première enfance, portant déjà le collier de la Toison d'or et dominé par ses armes glorieuses; Léonore, l'aînée, digne et sérieuse, dans ses atours de petite dame en dépit de ses quatre ans et la toute petite Isabeau, aux traits indécis de bébé, portant encore le serre-tête et la bavette, et tenant dans sa menotte une poupée habillée à la mode du temps, seule concession accordée à la puérité de ces modèles princiers (1). Ce petit tableau ne figure plus dans l'inventaire de 1523; Marguerite l'envoya probablement à Maximilien d'Autriche, le grand-père lointain et affectueux. D'ailleurs, avec quelle tendresse, la mère adoptive multiplia les images candides, même lorsqu'elles sont « assez mal faites » des petits orphelins « bien josnes » qu'elle accueillit et éleva en son palais de Malines (2). Ainsi la femme aimante se révèle à côté du mécène délicat. Et les riches collections du palais de Malines témoignent d'un cœur fidèle autant que d'un goût éclairé, ouvert à l'art nouveau, mais fidèle aux plus belles manifestations du passé, avec une préférence marquée pour les chefs-d'œuvre de l'art flamand.

(1) G. GLÜCK, *Kinderbildnisse aus der Sammlung Margareta von Osterreich. Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, B. XXV, H. 5, pp. 232-236.)

(2) Inventaire Le Glay, pp. 482-483.

Compte rendu de la XII^e Semaine Sociale Universitaire

(Les Classes sociales en Belgique)

PAR

PAUL-M.-G. LEVY.

§ I. — INTRODUCTION.

L'étude de la notion de classe sociale et des classes sociales existant en Belgique a fait l'objet des travaux de la XII^e Semaine Sociale Universitaire.

Sujet captivant s'il en est, mais dont l'étude ardue rebute plus d'un chercheur ! Qu'est-ce qu'une classe sociale ? Y a-t-il des classes sociales ? Quelles sont les classes qu'il y a lieu de distinguer dans une société comme la nôtre ? Autant de questions auxquelles il s'agissait de répondre de façon aussi précise que possible, après une semaine d'études poursuivies en commun, d'échanges de vues continuels, de discussions passionnantes.

Si l'on ajoute à cela que les travaux étaient dirigés par M. Mahaim, le distingué directeur de l'Institut de Sociologie, nos lecteurs comprendront le profond intérêt avec lequel les participants ont suivi les études de la Semaine Sociale.

*
**

C'est M. Mahaim qui, au cours de la séance d'ouverture, précisa le sujet.

Dans toute société, aussi primitive qu'elle puisse être, on distingue des groupes organiques dont les caractères s'accroissent à mesure qu'elle se développe et tend vers une civilisation supérieure. Cette situation est si évidente que personne n'a jamais songé à la contester ; mais là où l'accord cesse de régner,

c'est lorsqu'il s'agit de déterminer ces groupements, de les définir, de les délimiter, en un mot lorsqu'il s'agit d'énoncer un critère précis de différenciation.

Le phénomène sociologique que constitue la classe sociale n'est étudié sérieusement qu'à partir du XIX^e siècle : il a fallu la Révolution française et la révolution industrielle, d'où est né le prolétariat ouvrier, pour attirer l'attention des savants sur ce problème.

Le « Manifeste Communiste » de Marx et Engels pose d'une manière fort brutale, mais aussi fort simpliste le problème : la société se divise en deux classes qui se disputent la possession des moyens de production ; la lutte des classes se terminera par la victoire du prolétariat. La lutte des classes n'est pas seulement un phénomène contemporain, mais elle domine toute l'histoire de l'humanité et se trouve à la base de tous les conflits.

Depuis les premiers essais d'étude des classes sociales, de nombreux auteurs s'y sont attachés et il en est résulté un grand nombre de théories de différenciation et de classification.

D'une manière générale, ces théories peuvent être divisées en deux grandes catégories : celles dont le critère de différenciation est de nature économique et celles à base sociologique.

M. Mahaim pense, avec raison semble-t-il, que la classe sociale est une résultante des deux éléments : économique et social, et il cite en les comparant et en les opposant, les principales théories de chaque type.

Schmoller dit que les classes sociales résultent des différences de fonctions économiques remplies dans le corps social ; il tend à identifier classes sociales et professions. De plus, les caractères acquis par hérédité tendent à maintenir les séparations de classes.

Bücher, au contraire, considère que seule la différence des revenus sépare les diverses classes sociales, et il ajoute que la profession ne détermine la classe sociale que pour autant qu'elle soit elle-même une résultante de la situation financière des individus considérés. En d'autres termes, c'est le degré de richesse qui détermine, en ordre principal, les classes sociales.

Analyser les principales des autres théories proposées, comme l'a fait M. Mahaim, dépasserait le cadre de ce modeste compte rendu, aussi nous contenterons-nous de les citer rapi-

dement : Schaeffle est l'auteur d'une théorie qui a de nombreuses ressemblances avec celle de Bücher; Sombart introduit la notion de « Stände », d'états, caractérisés par des conditions d'existence spéciales; Gide, sans énoncer de critère de différenciation bien arrêté, se contente de faire remarquer que les divisions entre classes ne sont pas rigides et qu'elles débordent l'une sur l'autre; Van Overbergh sépare deux groupes : les propriétaires des instruments de production et les autres; Bauer se base sur la profession exercée; Sée divise la société en travailleurs de la terre (seuls producteurs, cf. physiocrates), artisans et propriétaires; citons encore Duprat et Durkheim.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que, pour qu'une classe sociale existe effectivement, deux conditions au moins doivent être réunies : 1) ses membres doivent avoir conscience du fait qu'ils forment une classe; 2) elle ne peut, naturellement, se former qu'au sein d'une société hiérarchisée. Dans une société de cette espèce, un individu a le sentiment que tel autre individu déterminé lui est socialement inférieur ou supérieur : il fait un jugement de valeurs, il se compare à un autre, presque inconsciemment.

Faute de pouvoir préciser la nature de la classe sociale, circonscrivons le cercle de nos recherches et rétrécissons-le en notant ce qui n'est *pas* une classe sociale.

D'un point de vue général, on peut dire que des groupes sociaux présentant un seul caractère les différenciant ne sont pas des classes distinctes : la « nation » ne constitue pas une classe, pas plus que le clan, la religion, le parti, les associations privées, etc.

La notion de classe ne se confond pas non plus avec celle de « caste », qui est particulière aux sociétés indiennes et qui a un caractère entièrement différent.

En résumé, une classe sociale affirme son existence quand : 1° elle constitue un groupe suffisamment étendu; 2° elle est relativement consciente de son existence; 3° elle se distingue suffisamment des autres classes; 4° il y a des facteurs sociaux qui en assurent la conservation (préjugés favorables, mépris des autres classes); 5° la société est suffisamment hiérarchisée.

Appartient à une même classe, ceux qui ont un mode de vie commun.

On a dit qu'aux Etats-Unis il n'y avait plus de classes sociales, mais il semble que ce soit une erreur : elles existent, mais il est facile de passer de l'une à l'autre.

D'après M. Mahaim, on peut distinguer quatre grandes classes dans notre pays :

1° La classe rurale, qui vit près de la terre;

2° La classe ouvrière, qui constitue la main-d'œuvre et s'adonne principalement au travail manuel; elle s'occupe des industries de transformation et d'appropriation; comprend de nombreuses sous-classes;

3° La classe bourgeoise, qui produit plus des services que des choses; son travail est principalement intellectuel; on distingue la petite bourgeoisie, la classe moyenne et la haute bourgeoisie;

4° La noblesse, qui a des fonctions représentatives, qu'on trouve dans toutes les sociétés et dont l'existence se maintient par le besoin populaire du panache.

Cette classification est, on le voit, principalement basée sur les fonctions sociales et c'est à l'intérieur de ces différentes classes qu'il y a lieu de distinguer une hiérarchie économique.

Les seules statistiques sur lesquelles on puisse se baser, dans notre pays, sont celles qui donnent les revenus déclarés à la supertaxe. Ils se répartissaient comme suit en 1928 :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| moins de 5.000 francs | 1.104.000 |
| de 5 à 10.000 francs | 1.688.000 |
| de 10 à 25.000 francs | 526.000 |
| de 25 à 50.000 francs | 72.000 |
| de 50 à 100.000 francs | 22.000 |
| de 100 à 250.000 francs | 9.286 |
| au-des. 250.000 francs | 2.460 |

Le revenu moyen est 9.867 francs.

Notons aussi quelques chiffres intéressants donnés par la statistique professionnelle :

19,6 % de la population totale du royaume sont occupés dans l'agriculture et la pêche; 47,2 % dans l'industrie; 18,7 % dans le commerce; 9,2 % dans les professions libérales et les administrations et 5,3 % dans les services domestiques.

M. Mahaim montra à ses auditeurs une carte qui, par des diagrammes placés dans chaque arrondissement administratif, indiquait :

- 1° Le volume de la population active de chaque arrondissement ;
- 2° La répartition professionnelle de cette population active ;
- 3° Le pourcentage d'ouvriers se trouvant parmi les personnes occupées dans l'agriculture, l'industrie et le commerce.

La consultation de cette carte fait apparaître clairement la force de l'industrie, et particulièrement de la grande industrie, en Belgique (en 1920, on comptait 83,7 ouvriers pour 100 personnes occupées dans l'industrie).

*
**

§ 2. — LA CLASSE RURALE.

C'est à Becquevoort, dans le Hageland, que les participants de la Semaine Sociale Universitaire prirent contact avec la classe rurale.

Pilotés par M. Frateur, professeur de zootechnie à l'Université de Louvain, et par les notabilités du village, ils y visitèrent quatre exploitations agricoles typiques.

La région de Becquevoort était fort pauvre, il y a trente ans à peine ; beaucoup de paysans étaient à ce point dénués de fortune qu'ils ne pouvaient acheter les bestiaux qu'ils élevaient et se voyaient réduits à pratiquer le système dit « de la vache louée ». L'intervention du Boerenbond a avantageusement changé cette déplorable situation et aujourd'hui l'aisance et le bien-être règnent dans le Hageland.

Malgré l'état satisfaisant des paysans de la région, beaucoup d'entre eux ne sont pas sédentaires : quotidiennement des autocars en transportent en Campine où ils sont mineurs, d'autres vont travailler en Wallonie à la saison des récoltes.

A l'agriculture et l'élevage se joignent actuellement l'aviculture et la culture maraîchère qui s'introduit peu à peu.

La Gilde locale affiliée au Boerenbond a organisé un service de prêts, un service d'achat des matières premières, un service

de vente des produits végétaux et animaux, etc., mais elle ne possède pas, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des cas, de laiterie coopérative. Le local de la Gilde est aménagé en salle de réunion où les paysans se retrouvent volontiers.

a) *Le gros fermier* : il n'y a guère dans le pays que nous étudions de fermes occupant de nombreux salariés; on appelle grosse ferme une exploitation comprenant de 30 à 40 hectares; celle que nous visitons en comprend 36, dont 32 en location, et est exploitée par le fermier, sa femme, ses deux fils, ses trois filles et deux ouvriers agricoles. La maison d'habitation est propre, le ménage entretenu avec soin. Quoique 20 hectares soient consacrés à la culture, les produits animaux rapportent plus que les produits végétaux.

b) *Le fermier moyen* : dans l'exploitation que nous visitons, le manque de main-d'œuvre familiale a obligé le fermier à remplacer l'agriculture par l'aviculture, qui est d'ailleurs d'un excellent rendement. La vente des œufs se fait par l'intermédiaire de la Gilde et permet au fermier et à sa famille de vivre fort convenablement.

c) *Le petit fermier* : le petit fermier visité est un ouvrier qui, avec ses deux fils, va chaque année travailler à l'entreprise en Wallonie au moment des récoltes. Il possède 7 hectares qu'il a consacrés à l'élevage et à la culture. La culture maraîchère a tenté un de ses fils et les essais auxquels celui-ci procède actuellement semblent devoir donner d'excellents résultats.

Les petits exploitants de la région se consacrent souvent aux industries à domicile; l'électrification en cours permettra prochainement l'introduction de la taille du diamant comme travail d'appoint.

En somme, les diverses exploitations visitées offrent peu de différences entre elles et chacune peut, le cas échéant, être prise comme type d'exploitation rurale. Le mode de vie particulier des individus rencontrés permet de les ranger tous dans une classe bien caractérisée: la classe rurale.

§ 3. — LA CLASSE OUVRIERE.

C'est dans le Borinage que les « semainiers » ont été étudiés la classe ouvrière. Ils sont reçus à Hornu par le sénateur-bourgmestre, M. Quinchon, un ancien mineur. La cité ouvrière de Grand-Hornu a été construite en 1810 et ses 518 maisons abritent toujours des familles de mineurs.

L'extérieur des maisons est maussade, comme presque tout, d'ailleurs, dans ce Pays Noir, mais quel contraste à l'intérieur ! Tout est ici d'une propreté méticuleuse ; des cuivres brillent sur la cheminée ; les chambres sont petites, mais claires ; un jardinet s'étend derrière la maison, faisant suite à une cour servant de buanderie.

L'ancienneté de ces constructions fait que le charbonnage peut les louer à des loyers dérisoires : de 4 à 5 francs par semaine, gaz et électricité compris !

Chemin faisant, le bourgmestre parle de ses administrés : la grande majorité est socialiste, mais se désintéresse de la politique en temps ordinaire ; le conseil communal se compose de 13 socialistes et de 3 neutres (plus ou moins catholiques). D'une manière générale, on constate que le syndicalisme socialiste a eu ici les mêmes excellents effets que l'association paysanne du Boerenbond dans le Hageland : curieux rapprochements d'effets semblables résultant de causes opposées, et combien !

M. Quinchon, quoique très fier, et à juste titre, de sa commune, tient à montrer la vérité, fut-elle pénible à voir. Il conduit ses hôtes dans d'innombrables taudis où croupissent quelques ivrognes et leurs familles : ce tas de chiffons crasseux sert de couche à 8 personnes, dans cette chambre mal aérée ont dormi pendant des mois 50 Polonais ! La vermine est maîtresse au logis !

Heureusement, le consciencieux bourgmestre nous annonce un changement prochain de situation : le terril du charbonnage voisin descend sur le groupe de maisons et il faudra, bon gré, mal gré, déménager leurs peu soigneux habitants ; reste à savoir s'ils seront capables de respecter la propreté de leurs nouveaux logis. En bon socialiste, M. Quinchon fait remarquer qu'aucun de ces ouvriers (?) n'est mutuelliste, ni syndiqué.

Puis, ce sont les maisons ouvrières, de construction récente, qui accueillent les « semainiers » : partout l'ordre et la propreté règnent. Souvent on sent un essai (malheureusement presque toujours infructueux) de se meubler avec goût. On sent le désir d'imiter le bourgeois, mais le résultat est parfois déplorable, ce qui n'en ève rien du mérite de l'effort.

Beaucoup de mineurs sont propriétaires de leurs maisons qu'ils ont pu acquérir à très bon compte par mensualités.

Le bourgmestre nous conduit alors à la Centrale des Mineurs du Borinage, où nous sommes reçus par le directeur, M. Mester, qui fait les honneurs de la maison. Des bureaux fort bien installés constituent le laboratoire où s'élaborent les mesures de défense des mineurs. Le directeur donne aux visiteurs un aperçu de l'activité considérable que doivent déployer ses services : défense antipatronale, défense anticommuniste, étude des procédés techniques assurant la sécurité du mineur, maintien de l'ordre dans les périodes de chômage et d'effervescence, etc.

« Le Borain, dit M. Mester, se moque de la politique tant qu'il a du travail, mais vienne le chômage, il devient communiste et ce sont là nos plus durs moments. »

De Hornu, les « semainiers » se rendent à Wasmes où ils sont accueillis par le bourgmestre, M. Fauvieu. Celui-ci, avant de leur faire visiter sa commune, leur dit quelques mots d'introduction sur la vie de l'ouvrier borain. Et tout d'abord, il met en lumière les résultats excellents qu'a eus l'institution de la journée de huit heures : à l'indifférence que le Borain manifestait à l'égard de son intérieur a succédé un véritable souci de confort. Mieux que ce'a, il ne lui suffit plus de jouir d'un intérieur confortable, il veut en être propriétaire, d'où succès considérable des entreprises de construction d'habitations à bon marché : à Wasmes, 89 % des habitants de ces maisons en sont propriétaires ou en passe de le devenir.

Remarque intéressante à ce propos : les architectes ont abandonné le type courant de maison ouvrière afin d'obliger les habitants à se tenir dans la plus grande pièce.

Autre conséquence de la loi des huit heures : apparition et développement de cercles horticoles qui groupent une grande partie des habitants.

La visite de quelques habitations appuie éloquemment les affirmations du bourgmestre : tout y est propre et soigné ; le jardin est cultivé avec soin. On admire en passant le terrain d'expérience d'une des sociétés horticoles de Wasmes dont M. Fauvieu se montre fier avec raison.

M. Lambilliotte, professeur à l'Institut Supérieur du Commerce de Mons, qui guidait les « semainiers » depuis le matin, voulut bien, pour terminer la journée, leur parler d'une manière quelque peu détaillée de la vie et de la personnalité du Borain. La séance était présidée par M. François André, président du Conseil Provincial du Hainaut, et se tint dans les locaux de l'Institut Supérieur de Commerce.

Le Borinage, nous dit M. Lambilliotte, était originairement surtout agricole : le terme Borain ne dérive-t-il d'ailleurs pas du mot flamand « boer » ?

Vers les années 1835-36, l'extraction de la houille prit un développement tel qu'il devait transformer radicalement le caractère de la région et la faire évoluer lentement vers l'état dans lequel nous la voyons aujourd'hui. Autrefois, le mineur qui à chaque descente, restait de 12 à 14 heures dans la mine, partageait son existence entre le travail et le sommeil, et l'on conçoit qu'il y trouvait fort peu d'intérêt. Aujourd'hui, après ses huit heures de travail, il passe à la douche et redevient un homme comme tous les autres.

Le Borain est un artiste né : il existe fort peu de régions où l'on puisse trouver une aussi grande abondance de sociétés musicales que dans le Borinage. A ces dons artistiques, il joint des qualités morales incontestables, l'amour du sol natal, l'assiduité au travail (tant scolaire que manuel, d'ailleurs), un sens pratique remarquable.

Le Borinage possède de nombreuses écoles professionnelles pour garçons et filles, et des écoles des Arts et Métiers. Chiffre éloquent : 72 % des élèves de l'École des Mines de Mons sont fils d'ouvriers !

Puis, quelques détails sur l'état moral actuel du Borinage ; on y observe peu d'unions irrégulières. Le Borain est joueur de nature ; aussi la grande plaie du pays est-elle le jeu d'argent : le jeu de balle, le tir à l'arc, la colombophilie sont autant d'occasions de paris.

Et M. Lambilliotte se résume en disant que le Borain a une excellente nature, un très bon cœur, mais est trop léger; aussi, malgré tous les efforts, les intellectuels sont-ils une minorité.

M. François André prend la parole pour ajouter quelques ombres qu'il juge indispensables au tableau trop « flatté » fait par M. Lambilliotte : la fréquentation excessive du cinéma (où passe bien souvent une partie importante de la paie), les paris sur les pigeons (qui totalisent près de 100 millions par an), la passion des sports violents comme le football (qui en plus d'un cas a amené la désertion des écoles industrielles), enlèvent au Borain un grand nombre des avantages que lui confèrent ses qualités.

Le Borain est souvent mal logé, toujours mal meublé : son manque de goût est caractéristique.

Mais la plus grande plaie du Borain est, d'après M. André, la Boraine ! Peut-être va-t-il un peu loin en laissant entendre que l'état normal de la Boraine est l'inaction, mais il faut reconnaître qu'alors que près de 80.000 jeunes filles sont en état de suivre des cours des Ecoles ménagères, on y en trouve à peine 8.000 !

L'effort fait par la Province du Hainaut pour élever le standard of life de ses habitants a été magnifique : depuis 1895, date de l'entrée des socialistes au Conseil Provincial, fait remarquer l'orateur, elle n'a pas cessé un instant son action dans cette voie.

En ce qui concerne l'hygiène sociale, 5 millions sont annuellement consacrés aux mutualités; 5 millions à la lutte contre les maladies contagieuses (tuberculose, syphilis, ankylostomose), et aux maternités; un Institut bactériologique et un musée d'hygiène ont été créés.

L'enseignement professionnel a été particulièrement favorisé; 100 millions ont été employés à équiper l'Université du Travail de Charleroi et 25 millions lui sont destinés annuellement; l'Ecole des Mines de Mons, l'Institut Supérieur du Commerce du Hainaut, les écoles de Saint-Ghislain, etc., ont été créés. Augmenter le nombre des techniciens pour accroître la valeur des produits exportés par notre pays, tel a été le but poursuivi.

De grands efforts ont été tentés pour accroître les capacités ménagères des femmes, mais ils ont lamentablement échoué

jusqu'à présent ; comme nous le disions plus haut, un dixième à peine des jeunes filles aptes à suivre des cours ménagers en profitent.

Actuellement, dix millions sont destinés chaque année au paiement de primes pour habitations ouvrières ; un million est affecté aux « loisirs subsidiés » ; neuf millions aux pensions ouvrières.

Le Borinage, par les multiples enseignements dont lui furent redevables les « semainiers » au cours de cette journée, s'était montré digne du choix de M. Mahaim ; il leur avait fait connaître une classe ouvrière bien caractérisée qu'une province paternelle a dotée d'institutions qui la mettent au premier rang, socialement parlant, de la classe ouvrière belge.

*
**

§ 4. — LA CLASSE BOURGEOISE.

L'étude de la classe bourgeoise qui devait retenir l'attention des « semainiers » pendant trois jours commença à Anvers par une conférence sur la vie de l'homme d'affaires faite par M. Willy Friling, administrateur de la maison Bunge, assisté de M. Werner.

a) *Les hommes d'affaires.* — L'évolution des mœurs et de la société a entraîné une évolution parallèle du commerce : alors que primitivement celui-ci consistait principalement en un marchandage dont le plus rusé sortait vainqueur, la question du prix est devenue de plus en plus accessoire. Une organisation sans cesse perfectionnée, toujours plus minutieuse, a abouti à une réduction importante des aléas.

La maison Bunge, qui est l'exemple choisi par les « semainiers » pour leur étude de l'homme d'affaires, s'occupe principalement du commerce des grains avec l'Amérique du Sud ; elle possède des succursales partout où il y a marché à terme et où, éventuellement, on pourra faire des opérations d'arbitrage favorables. Toutes ces agences sont en relations téléphoniques et télégraphiques avec Buenos-Ayres et avec Londres, pour le marché des frêts.

L'aire considérable sur laquelle s'étend le réseau des rela-

tions commerciales de l'entreprise, la rapidité avec laquelle les opérations doivent être conclues exige de la part de ses chefs un esprit de décision et de compréhension très développé, un labeur constant et un véritable amour des affaires.

Le parfait homme d'affaires serait doué du don d'ubiquité; les moyens modernes de communication lui confèrent l'omniprésence nécessaire. Il a sous sa direction à la fois ceux qui participent à la conclusion, à l'exécution et au règlement des opérations.

Il faut noter que la valeur intrinsèque de la marchandise ne joue plus qu'un rôle épisodique: l'important est de faire des affaires nombreuses et importantes, de faire rouler le capital avec une vitesse suffisante.

La maison Bunge, plus que centenaire, a passé par les différents stades de l'organisation: partie d'un état qui se rapprochait du petit commerce (marchandage), elle a atteint aujourd'hui un état de stabilité remarquable. La précision du mécanisme interne de l'affaire est telle que plus rien n'est laissé au hasard: chaque mouvement d'un rouage quelconque entraîne des conséquences qui sont prévues et calculées. Un seul risque n'a pu être éliminé, c'est celui qu'entraînerait la réduction importante du chiffre d'affaires au point de voir baisser les bénéfices à un niveau inférieur aux frais généraux.

M. Werner regrette « le bon vieux temps » où les affaires étaient sans doute moins passionnantes, mais où le métier d'homme d'affaires n'exigeait pas une tension nerveuse continue.

La mentalité du grand commerçant est bien caractéristique de cette nouvelle situation: il cherche plus la perfection de l'opération que le gain pour lui-même, plutôt subir des pertes, même cuisantes, que ne pas tenir ses engagements. Dans le code d'honneur du commerçant, la parole a encore plus de valeur que l'écrit. Et ce respect orthodoxe des engagements est fondamental puisque, comme nous le disions plus haut, le seul risque que l'on court est de ne plus avoir de quoi alimenter la machine. L'honneur de la maison à laquelle il appartient apparaît à l'homme d'affaires comme un drapeau à défendre; il considère son travail comme un sport et l'esprit d'émulation et de compétition qu'on observe entre les grandes maisons de

commerce modernes apparaît plus comme un sentiment sportif que sous la forme d'un esprit bassement mercantile.

L'homme d'affaires « requin » qui fait des « coups » est un type passé de mode qui n'apparaît plus que dans des périodes troublées comme celles qui ont caractérisé la guerre et l'après-guerre. Bien loin de vivre pour lui seul et loin de dédaigner des activités désintéressées, l'homme d'affaires moderne tient le mécénat en grand honneur et se dévoue souvent pour la bonne cause.

Le sens sportif que l'homme d'affaires a de son « business » déteint sur la mentalité de tout le marché : c'est ainsi que, dit M. Werner, à Anvers, on est pour Bunge, pour Franck ou pour Dreyfus; on suit la marche des grandes maisons avec intérêt, sinon avec passion!

Cette vie est à ce point absorbante que, par exemple, les arbitragistes du terme à Chicago résistent au maximum deux ans à leur métier! Aussi, l'homme d'affaires doit-il trouver des distractions, intellectuelles ou artistiques, qui lui permettront de résister victorieusement à son existence trépidante.

Une conversation des plus intéressantes avec M. Willy Friling a complété l'exposé de M. Werner.

b) *L'officier*. — L'officier, sa fonction sociale, son mode d'existence ont été décrits par le lieutenant-général Donies, inspecteur général de l'Infanterie.

La définition de l'officier est particulièrement aisée à donner puisqu'il a un statut légal; le corps des officiers forme donc un groupement fort nettement déterminé au sein duquel règne une hiérarchie rigide.

Ce groupement peut être rangé au sein de la bourgeoisie, car il s'y rattache par son recrutement (les nobles et les officiers sortis des classes inférieures sont l'exception), par son niveau social et, enfin, par son mode d'existence. La profession d'officier est une profession libérale, si l'on donne à ces mots le sens que leur donne Larousse, à savoir : une profession dans laquelle l'intelligence a plus de part que la main.

Leur nombre est assez grand pour qu'on puisse considérer qu'ils forment une sous-classe; il y a en effet en Belgique 4.000 officiers dans l'armée active, 7.000 officiers de réserve et un millier environ de pensionnés.

Voyons maintenant quel est le rôle social de l'officier. Il est double : il doit d'abord préparer et assurer la défense du pays, ensuite transformer les recrues en soldats.

La défense de la patrie est sa raison d'être dans l'Etat ; bien que tous les citoyens soient appelés à la défendre, seul l'officier s'y soumet volontairement. Albert Sorel caractérise ainsi l'officier : « Le pays pour objet, l'honneur pour devise, la discipline, la science et le courage pour moyens. »

Il lui faut allier la science et le caractère ; il doit faire preuve d'un esprit de sacrifice sans défaillance. Par des études scientifiques fort poussées, il est élevé à un niveau intellectuel qu'il devra s'efforcer de maintenir et d'élever encore si cela lui est possible. Le prestige dont il jouira auprès de ses soldats dépendra, en grande partie, de son savoir. Son rôle d'administrateur et d'organisateur exige un esprit d'à-propos et de prévoyance extrêmement développé. Malgré la rigidité de la discipline militaire, il devra faire preuve d'initiative dans la marge laissée à ses soins.

Le deuxième rôle de l'officier, celui d'éducateur de la nation, est de loin le plus important au point de vue social : c'est entre ses mains, si l'on peut dire, que passent la majeure partie des citoyens à l'âge où l'adolescent se transforme en homme : il n'est pas un simple instructeur, car il doit former non seulement de bons soldats, mais encore de bons patriotes. Le séjour à la caserne constitue une période de crise dans la vie d'un homme, il est de toute utilité que cette période soit utilisée au mieux. L'officier devra donc posséder une formation aussi complète que possible aux points de vue technique, tactique, physique et moral.

Pendant son séjour sous les drapeaux, le soldat est enlevé à son milieu, à sa classe sociale et, par les relations qu'il entretient avec ses nouveaux camarades, il apprend à connaître la vie de milieux que souvent il soupçonnait à peine. Et, là encore, c'est une tâche ardue pour l'officier que de rendre cohérents des éléments aussi disparates, d'autant plus que la tactique moderne compte de plus en plus sur la coordination des initiatives personnelles, sans l'intervention du chef : elle cherche à « multiplier la force de chacun par la force de tous ».

L'officier comprenant et remplissant son rôle comme il sied,

peut être, par sa largeur d'esprit et son doigté, un des meilleurs agents de paix sociale.

La situation sociale de l'officier le place dans la « bonne bourgeoisie », mais la considération dont ont toujours été entourés les hommes d'épée leur permet l'entrée de presque tous les milieux.

La formation spéciale qu'on est en droit de requérir d'hommes qui tiennent en main les destinées du pays a inspiré les lois qui fixent les conditions d'admission à la sous-lieutenance, premier échelon dans la hiérarchie des grades. On peut y accéder soit par l'École Militaire, soit, étant sous-officier, par passage d'un examen dit « examen A », soit enfin en étant choisi par le Roi, qui use peu de cette prérogative. Le programme de l'École Militaire et celui de l'examen A exigent, en plus des connaissances techniques spéciales, la connaissance des matières enseignées dans l'enseignement moyen du degré supérieur, ce qui explique le fait que les officiers se recrutent surtout dans la classe bourgeoise.

Le sous-lieutenant de carrière passe assez rapidement au grade de lieutenant, qu'il garde pendant une douzaine d'années, en attendant de passer l'examen de capitaine. Tandis qu'il s'élève dans la hiérarchie militaire, l'officier voit la quantité de travail qu'il a à fournir diminuer, tandis que ses responsabilités augmentent considérablement. Vers la quarantaine, il passe l'examen de major, qui lui permet l'accès des grades supérieurs.

La position matérielle de l'officier, bien modeste au début de sa carrière, est compensée par le fait que sa situation est assurée et qu'il ne doit avoir aucun souci du lendemain. Son standing s'élève et devient tout à fait convenable dès qu'il atteint le grade de capitaine, même s'il ne possède qu'une modeste fortune personnelle.

Les nombreux caractères spécifiques de l'officier nous permettent donc de le considérer comme faisant partie d'une classe sociale bien déterminée.

L'hérédité professionnelle qui pourrait paraître assez forte à première vue n'y est en fait pas plus accentuée que dans les autres professions libérales.

c) *Le Clergé.* — Le rôle social du prêtre, dit en substance, le R. P. Rutten, sera compris différemment suivant qu'on l'envisage du point de vue du croyant ou de celui de l'incroyant. Pour l'un, il représente la Divinité sur la terre, pour l'autre, c'est un homme investi d'une dignité que lui confère le sacrifice qu'il fait de certains biens et de certaines satisfactions chers à la majorité des humains.

Le sacerdoce présuppose une vocation que la préparation ecclésiastique (séminaire et noviciat) cherche à contrôler et à orienter. Le prêtre a une double mission qui consiste en l'administration des sacrements et en l'enseignement de la vérité religieuse.

L'Eglise n'est pas de ce monde mais en ce monde, « elle a beau avoir les yeux tournés vers le ciel, ses pieds n'en sont pas moins irrémédiablement fixés au sol » ! Elle doit donc, en pratique, tenir compte des conditions matérielles du milieu dans lequel elle se trouve.

En principe, le clergé se recrute dans tous les milieux, afin de pouvoir s'y adapter; l'esprit sacerdotal de renonciation nivèle la condition des nouveaux prêtres, d'où qu'ils viennent, dès leur entrée dans le noviciat. Les circonstances de la vie actuelle ont modifié la mise en application du principe du recrutement dans toutes les classes de la société et aujourd'hui, en pratique, la plus grande partie du clergé provient de la classe agricole et de la petite bourgeoisie.

D'après le R. P. Rutten, le clergé a le droit et le devoir de s'occuper d'œuvres sociales, mais il le fait en dehors de toute autorité religieuse et dans la mesure où sa valeur personnelle le lui permet. Peut-être pousse-t-il parfois un peu loin ses interventions actuellement, mais, fait remarquer l'orateur, son grand tort a été au siècle dernier de ne s'être pas insurgé à temps contre les abus sociaux patents que l'esprit même de l'Évangile condamnait.

Quand le prêtre intervient dans des institutions ouvrières ou sociales, il vaut mieux qu'il se borne à jouer un rôle de conseiller et qu'il n'y engage pas sa responsabilité.

De même, il doit borner ses interventions dans le domaine de la politique à la défense de ses convictions et ne s'immiscer dans ces questions que lorsque son intérêt matériel ou moral est

en jeu. Dans la politique parlementaire, il peut prendre une plus large part, car on y discute des questions intéressant toute la population et il peut émettre des avis autorisés sur certaines d'entre elles.

Il semble qu'une des causes principales pour lesquelles on doit considérer le clergé, catholique au moins, comme formant une classe spéciale est l'institution du célibat qui élève une cloison entre lui et le reste de la société.

d) *Le Barreau et la Magistrature.* — En commençant son exposé, Maître René Marcq fait remarquer qu'il est impossible de dire que la magistrature et le barreau forment une seule classe sociale : bien qu'il y ait communauté de formation professionnelle, il y a au sein de ces groupements des différences trop importantes entre les individus pour qu'on puisse les ranger dans une seule et même catégorie.

Parmi les jeunes gens qui abordent l'étude du droit, on peut distinguer trois catégories principales : 1° ceux qui ne cherchent qu'à obtenir un titre; 2° ceux qui veulent marcher sur les traces paternelles; 3° ceux qui éprouvent de l'intérêt pour ces études et comptent entrer dans l'Ordre quoiqu'ils ne possèdent pas de relations dans les grandes villes où ils s'établiront.

Ceux de la première catégorie choisissent les études de droit plutôt que d'autres pour cette double raison qu'elles ne sont guère difficiles et que le titre d'avocat est « bien porté ».

Ceux qui deviennent juristes par hérédité jouissent de plusieurs avantages : ils ont reçu plus directement que les autres la formation morale nécessaire, ils trouvent la route toute tracée, mais par contre ils seront moins portés à faire l'effort nécessaire pour se créer eux-même une situation et ils risquent d'avoir assez peu de goût pour un travail qui, devenu trop facile, ne les attirera plus.

Les éléments de la troisième et dernière catégorie sont obligés de se créer eux-mêmes entièrement une situation. Ils trouvent bon accueil parmi leurs collègues et s'ils ont la chance de trouver un bon patron, ils pourront réussir en travaillant sérieusement. Mais, bien souvent, ils se trouvent livrés à eux-mêmes après le stage et alors, s'ils n'ont pas pu se créer des relations étendues, il y a peu de chances qu'ils arrivent à percer.

Quand l'étudiant a terminé ses études, trois voies s'offrent à lui : le barreau, la magistrature, ou un de ces nombreux emplois pour lesquels il peut être utile d'avoir des connaissances juridiques.

Si le patron est content de son stagiaire et le stagiaire de son patron, ils peuvent devenir collaborateurs. Mais le barreau est encombré; le nombre des avocats a augmenté depuis la guerre en de bien plus fortes proportions que le nombre des causes; de plus, on observe une certaine concentration de la clientèle : quelques avocats (20 %) accaparent toutes les grosses affaires ! Et à cela s'ajoute une des règles morales de base de l'Ordre qui interdit aux avocats de solliciter la clientèle.

Ceux qui entrent dans la magistrature doivent commencer par faire un stage au Parquet; et là, des questions politiques et autres peuvent intervenir dans le choix des candidats. Les magistrats vivent dans des conditions matérielles satisfaisantes mais, pour arriver dans les hautes sphères, il faut passer par tous les échelons de la hiérarchie et la question d'ancienneté y joue un rôle de premier plan. Un heureux concours de circonstances permet seul d'atteindre le sommet de la hiérarchie.

Il y a un véritable prolétariat du barreau formé par ceux qui n'ont pas eu la chance ou le savoir nécessaires pour arriver et qui sont alors secourus par des confrères mieux partagés.

Une question d'actualité : quelle est la situation des femmes au barreau ? Leur nombre augmente, mais le professeur Marcq n'a pas grande confiance dans leur avenir : elles souffrent d'infériorités physiques et psychologiques : elles ne possèdent pas une résistance physique suffisante pour exercer une profession où il faut toujours être prêt à plaider longuement, à subir de continuelles ripostes et à pouvoir y répondre.

Au point de vue psychologique, elles paraissent plus intelligentes et plus fines que leurs confrères de l'autre sexe, mais possèdent plus l'esprit d'analyse que de synthèse : elles n'ont pas de compréhension d'ensemble; en plus de cela elles manquent totalement de stratégie et d'optimisme bien placé : toujours prêtes à prendre les bonnes affaires pour désespérées, elles n'apercevront pas le détail qui aggravera une cause à première vue excellente. Enfin, la clientèle manque de confiance et préfère un avocat du sexe fort. Peut-être les avocates doivent-elles

chercher un avenir dans la collaboration avec leurs confrères, auxquels elles seront incontestablement d'une grande utilité grâce à leur esprit de finesse tout particulier.

Quel est le rôle du barreau et de la magistrature dans la société moderne ?

Les magistrats sont chargés de l'interprétation de la loi.

L'avocat peut remplir deux fonctions tout-à-fait différentes : il peut être *plaideur* ou *conseiller* ; la tendance actuelle est dirigée plutôt vers la deuxième de ces fonctions. Comme conseiller il surveille ce qu'on pourrait appeler l'« hygiène » des grandes entreprises.

Le rôle de l'avocat dans la vie publique était autrefois de premier plan : le caractère spécial de sa profession lui permettait d'entreprendre des études sociales, économiques, politiques, etc. Aujourd'hui, il s'en éloigne, d'abord parce que son travail l'absorbant de plus en plus, il ne trouve plus le temps de parfaire son instruction, ensuite parce que l'art oratoire a perdu de son prestige.

e) *Le Corps Médical*. — C'est au docteur Duprez qu'échoit la tâche de présenter le corps médical.

On ne peut dire que le corps médical forme un tout, dont tous les membres jouent le même rôle et de la même façon ! Il y a lieu de distinguer plusieurs catégories parmi les médecins :

1° Le médecin de campagne, qui remplit sa mission en allant voir les malades souvent bien loin, par le beau et le mauvais temps, et qui malgré un dur labeur souvent ingrat, a gardé le souci de la perfection scientifique.

2° Parmi les médecins des villes on trouve des médecins de quartier, pratiquant la médecine générale, dont la vie, faite de dévouement, offre de nombreuses analogies avec celle du médecin de campagne.

3° Les spécialistes.

Certains regrettent la spécialisation qui, à leur sens, tend à la commercialisation de la médecine. Par contre, les spécialistes ont la vie plus agréable que leurs confrères, et peuvent se permettre d'approfondir des questions déterminées ce qui, du point de vue scientifique, est évidemment préférable.

L'appât de gros profits attire souvent les jeunes médecins vers la chirurgie où, cependant des déboires les attendent bien souvent. Il est rare qu'un médecin arrive à la fortune, mais il atteint assez rapidement un degré d'aisance tout à fait enviable. Il n'y a pas de prolétariat médical.

La médecine s'intéresse, actuellement plus à prévenir qu'à guérir; le rôle du médecin ne cesse de grandir, il intervient à de nombreux titres dans le domaine social et tout laisse prévoir que ces interventions ne cesseront de se multiplier.

Le corps médical belge comprend quinze cent médecins environ qui songent actuellement à se grouper en un « Ordre des médecins » à l'instar du groupement des avocats.

f). *Les classes moyennes.* — Quelle est la composition intime de la classe dite « moyenne » ? La classe moyenne disparaît-elle ? Tel est le sujet qu'a traité, devant les semainiers, M. Warnotte, chef du Service de la Documentation à l'Institut de Sociologie.

M. Warnotte montre que l'état de classes moyennes représente un stade de passage des couches inférieures aux couches supérieures de la population; toutefois, c'est une minorité de ceux qui se trouvent à ce stade qui sont appelés vers des destinées plus hautes. L'ouvrier intelligent éprouve un vif désir de s'élever, mais il peut arriver que ses enfants, une fois arrivés au stade « petit bourgeois » s'y complaisent et se dispensent de faire l'effort nécessaire pour aller au-delà. Mais la seule volonté, le seul désir de rester où l'on en est ne peut tout expliquer : il se peut que les conditions sociales soient défavorables (et c'est de fait ce qui arrive le plus souvent).

Les classes moyennes se caractérisent par la possession d'un revenu modéré et la jouissance de certains loisirs susceptibles de donner à la vie un horizon plus large.

Pourtant, l'esprit « petit bourgeois » n'a jamais eu bonne presse. On a souvent raillé sa parcimonie, son conservatisme craintif. Le petit bourgeois « veut vivre en pantoufles toujours la même vie monotone, sans fièvre, sans secousse. »

Cependant, la vie des classes moyennes n'a rien de statique. Quand les conditions sociales sont défavorables à l'ascension vers des rangs plus élevés, l'apreté dans la lutte pour la supériorité sociale est plus grande que dans aucun autre milieu.

Le grand intérêt que présente l'étude des classes moyennes réside dans l'examen même de ces mutations. Suivant l'étude de *Maas*, publiée en 1916 dans *Archiv für Sozialwissenschaft*, ce sont les fonctionnaires, les pasteurs évangéliques et les commerçants qui forment en Allemagne le plus fort contingent de « réputations ». Les fonctionnaires sont en tête avec 17 %, viennent ensuite les pasteurs avec 13 %, les commerçants avec 11 %. Ce sont eux qui alimentent les classes des artistes et des savants. La classe rurale donne surtout des prêtres et des hommes politiques. La promotion s'opère directement quand des dispositions naturelles peuvent suffire à l'élévation, elle ne se fait que par degrés quand certaines conditions sociales doivent être remplies.

Une autre enquête publiée récemment par l'*Office de statistique de Bavière* et reprise par la revue « *Wirtschaft und Statistik* » confirme les conclusions précédentes et elle montre aussi qu'en ce qui concerne les professions appartenant à la couche économique supérieure, l'*hérédité de la propriété* joue un grand rôle : 78 % des grands propriétaires sont issus de grands propriétaires. Et de même : chez les grands industriels 56 % et chez les grands commerçants 49 % des individus étudiés ont continué la profession de leurs pères. L'ascension sociale est fort pénible de ce côté : 15 % des grands commerçants et des grands industriels proviennent des couches moyennes et inférieures. La préparation sociale nécessaire pour passer de la classe moyenne à la classe supérieure peut durer plusieurs générations.

Telle quelle est, la classe moyenne joue un rôle relativement important dans la société à cause de son esprit d'épargne dû précisément à cet esprit « petit bourgeois » dont nous parlions plus haut, qui pousse ses membres à investir leurs capitaux dans des placements dits, à tort peut-être, *de bon père de famille*.

Les classes moyennes sont-elles en régression ?

Il est certain que l'évolution économique a atteint, profondément parfois certains groupes appartenant à la classe moyenne. Les artisans ont été fort éprouvés par la fabrication en série : beaucoup ont cessé de produire pour devenir simples dépositaires ou gérants de grandes entreprises. Mais, par contre, il s'est créé de nouveaux métiers. Certains indices semblent même accuser une augmentation : construction de maisons bourgeoises

et de villas, achats d'automobiles, fréquentation des cafés, restaurants, salles de spectacles, grands magasins, villégiatures, voyages, augmentation des entreprises fabriquant des produits de demi-luxe, etc.

Dans *La Belgique restaurée*, M. Mahaim a montré que ce sont les mœurs bourgeoises qui dominent en Belgique et, chose plus significative, que ce sont les classes moyennes qui fournissent au pays ses dirigeants : « C'est la classe moyenne qui est le réservoir des hommes d'action, d'entreprise ou de savoir, qui sont dans tous les partis et dans toutes les professions, à la tête des destinées du pays. »

Le gouvernement belge a vu, dans les classes moyennes un élément d'ordre qu'il fallait conserver et favoriser, c'est pourquoi, il a créé en 1906 un Office des classes moyennes, aujourd'hui rattaché au ministère de l'Agriculture. Cet office s'est efforcé de développer l'esprit syndical parmi les artisans et petits commerçants, de leur faciliter l'acquisition d'un outillage approprié, d'élargir leur formation professionnelle, enfin de leur procurer du crédit.

Loin de disparaître, la classe moyenne ne cesse de s'alimenter par le haut et par le bas : d'une part, les promotions de la classe ouvrière, de l'autre, le fait que beaucoup de bourgeois perdent leur indépendance économique, lui fournissent de sérieux appoints.

§ 5. — LA NOBLESSE.

Au sommet de la hiérarchie sociale se place l'aristocratie. Quoique la société noble soit aussi fermée que possible, elle constitue une classe et non une caste, puisqu'il est possible d'en sortir et même d'y entrer (avec ou sans son assentiment d'ailleurs). C'est le baron Pierre de Gerlache qui a exposé aux semainiers ce que, à son sens, il fallait entendre par le mot noblesse et quel était la situation sociale de cette classe.

L'explication et la justification de la noblesse se trouvent dans des *états de fait* : possession de la force militaire, de la richesse terrienne, etc. : « On est comte parce qu'on possède un comté, mais le fait d'être comte ne confère pas à toutes les terres qu'on possède le nom de comtés ».

C'est volontairement que les gens du peuple sont venus se mettre sous la protection des forts pour être protégés contre l'envahisseur et c'est ainsi que s'est créée peu à peu la noblesse féodale.

D'après le conférencier, le noble même féodal n'a jamais été un tyran brutal, deux choses l'en ont toujours empêché : le code chevaleresque qu'il observait scrupuleusement et la charité qu'il a toujours largement pratiquée.

Le caractère héréditaire des titres de noblesse dérive de leur origine : héritier de la terre c'est hériter du titre qui y est attaché.

En présentant les grands seigneurs aux idées modernes, comme des artisans de la révolution française, M. de Gerlache va peut-être un peu loin ; mais il est un fait certain, c'est que plus d'un noble a participé à la diffusion des idées qui ont abouti aux principes de 89.

Après la révolution, l'ancienne noblesse boudant l'Empereur, celui-ci en crée une nouvelle, pour son usage personnel, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Toutefois étant donnés ses principes rigides, l'ancienne noblesse se refuse à considérer la nouvelle sur un pied d'égalité.

Quelle est actuellement, la situation de la noblesse dans notre pays ? On peut diviser la noblesse belge actuelle en trois catégories : les maisons princières (Ligne, Mérode, Croy, etc.), la noblesse non princière d'ancien régime et celle créée depuis 1830.

La Constitution qui autorise le chef de l'état à conférer des titres de noblesse, stipule qu'ils sont purement honorifiques et ne donnent droit à aucun privilège.

Du point de vue de l'aristocratie, la noblesse est considérée comme une *présomption* que « la descendance agira bien parce que les ascendants ont bien agi ».

M. le baron de Gerlache n'aime pas les ennoblissements récents qui, dit-il, auraient avantageusement été remplacés par des décorations « même des grands-cordons », car ils ne résultent pas d'états de fait. D'un autre côté, l'élimination des éléments indignes de leur titre ne se fait plus : on ne *déroge* plus.

Etre digne d'être noble, c'est *vivre noblement*, en d'autres termes ne dépendre de personne, ne pas servir dans un esprit de lucre.

Le vrai noble, tel que le voit M. le baron de Gerlache, préférera l'inaction au travail servile. Les professions où il touche un traitement fixe (pouvant être considéré comme une indemnité permettant de vivre honorablement et dans une indépendance relative) lui sont ouvertes ; c'est ainsi qu'il pourra être magistrat, mais non avocat, ni médecin, ni notaire !

L'influence que possède la noblesse, même en Belgique, sur la société est plus grande qu'on ne l'imagine communément : par l'exercice des vertus sociales, la noblesse donne le bon exemple en matière d'œuvres charitables ; malgré l'herméticité de ses réunions, l'élévation de sa conversation et l'orthodoxie des règles de savoir-vivre qu'elle s'attache à observer scrupuleusement, déteignent fatalement sur son ambiance immédiate et gagnent de proche en proche la haute bourgeoisie ; d'autant plus que cette dernière, jalouse admiratrice de l'aristocratie, tente toujours de l'imiter.

En terminant, le conférencier se résume en disant qu'il entend par noblesse le sens de la *continuité* et de la *solidarité* familiales. Chaque noble se considère comme un anneau de la chaîne qu'ont formé ses aïeux et qu'il transmettra intacte à ses descendants.

§ 6. — L'EXPOSITION D'ECONOMIE SOCIALE.

Au cours de la « semaine » eut lieu également une visite au pavillon de l'Economie sociale de l'Exposition de Liège, dont nous dirons quelques mots.

C'est M. *Julin* qui pilote les participants au sein du pavillon. Des tableaux synoptiques, des graphiques, des cartogrammes présentent d'une manière suggestive : l'urbanisation et l'industrialisation de la campagne liégeoise ; la régression de l'industrie à domicile ; le nombre d'entreprises où la loi des huit heures n'est pas applicable, comparées au nombre total pour chaque groupe d'industries ; dans un ordre d'idées légèrement différent, la statistique des travaux du B. I. T., etc.

Quelques instants sont également consacrés à la visite des stands d'œuvres sociales : œuvres d'assistance sociale, de prévoyance sociale, d'habitations à bon marché, œuvres de guerre et enfin des œuvres de l'enfance.

§ 7. — LA LUTTE DES CLASSES.

Pour cloturer l'étude des classes sociales, M. Mahaim avait convié MM. Max Buset et Henri Van Leynseele à exposer le problème de la *lutte des classes*; le premier au point de vue socialiste, le second au point de vue libéral.

a) *Le point de vue socialiste.* — Il est faux de dire que les socialistes sont des partisans de la lutte des classes : on ne peut être partisan ou adversaire d'une réalité; elle existe, il faut l'admettre et le cas échéant la subir. Certes, l'opinion socialiste a singulièrement évolué depuis Marx : la condition de l'ouvrier s'est considérablement améliorée et, près d'un siècle de réflexion a permis aux travailleurs de se rendre compte de la simplicité exagérée avec laquelle Marx conçoit la société et ses classes. Ces modifications n'entraînent pas, bien entendu, l'abandon de la doctrine primitive, mais montrent le désir qu'ont les socialistes de mettre leurs doctrines à la page. Actuellement les socialistes divisent la société en trois grandes classes : la bourgeoisie capitaliste, les classes moyennes et la classe ouvrière, ces trois catégories étant différenciées par une inégale répartition de la propriété en général et de celle des moyens de production en particulier.

Ils se refusent à constater la démocratisation de ceux-ci par les placements en valeurs mobilières, puisque ces placements donnent naissance à une poussière de petits actionnaires qui n'ont guère d'influence sur la gestion des entreprises. En principe, les socialistes sont d'ailleurs hostiles à l'actionnariat ouvrier.

A côté de ces différences de moyens matériels divisant bourgeois et ouvriers, il faut tenir compte d'un élément psychologique qui est loin d'être négligeable : le besoin d'autorité, de commandement résultant de l'éducation reçue par les fils de bourgeois, contribue à les fortifier dans le sentiment qu'ils constituent la classe dirigeante. Ils n'aiment pas traiter avec les ouvriers ni se soumettre à des législations édictées en faveur de leurs subordonnés.

Le fait que bien souvent des intermédiaires sortis de la classe ouvrière — et désireux, pour ce'a même, de marquer leur supériorité — s'interposent entre patrons et ouvriers, n'est pas fait pour aplanir les conflits qui peuvent surgir. Les ouvriers vou-

draient voir l'autorité établie et exercée au nom de l'intérêt général et se matérialisant sous la forme d'une discipline librement consentie.

La notion de classe n'est pas purement économique, elle revêt au point de vue socialiste un sens politique très marqué. La bourgeoisie trouve des auxiliaires précieux pour l'aider à gouverner, bien qu'elle soit minoritaire, dans la presse et les mouvements philosophiques et religieux. Une utilisation systématique de son prestige social permet à la bourgeoisie de faire confondre son intérêt propre avec l'intérêt général.

Le conférencier trouve bien des défauts à la bourgeoisie, qu'il accuse de produire des « idéologies infiltrantes » : elle est suprêmement individualiste et intéressée, et dans ses rangs la valeur personnelle se mesure aux revenus et aux succès professionnels.

Le phénomène de la lutte des classes bien qu'ayant une cause ou plutôt des causes économiques est de nature sociologique. Malgré l'antagonisme qu'ils éprouvent à l'égard de la bourgeoisie, les socialistes veulent bien reconnaître certains de ses mérites et, avant tout, celui d'avoir été l'ennemie de l'ancien régime et de leur avoir montré le chemin de l'émancipation sociale.

Quoi qu'il en soit, la lutte des classes existe ; elle se terminera un jour, aussi rapproché que possible, par une socialisation générale des moyens de production ; il est périlleux de l'ignorer et encore plus de la nier, car elle joue un rôle de premier plan dans notre vie sociale.

b) *Le point de vue libéral.* — M. Van Leynseele est d'accord avec son prédécesseur pour reconnaître la réalité de la lutte des classes : certes, il est inévitable que des antagonismes naissent entre des individus composant un groupe social déterminé, mais encore faut-il savoir si ces antagonismes sont irréductibles et si la lutte doit revêtir un caractère belliqueux ou non !

Il semble que l'union des classes dans la voie du progrès social soit une solution pratique et élégante de ces antagonismes.

L'élévation du standing de l'ouvrier n'est pas l'œuvre des seuls socialistes ; les libéraux s'y sont employés et avec d'autant

plus de mérite qu'ils ont été les premiers à travailler dans cette voie.

La création des sociétés anonymes, si elle n'a pas conféré l'autorité à tous a, au moins, puissamment aidé la dispersion de la propriété.

Il semble que la classe ouvrière ait avantage à s'unir à la bourgeoisie au lieu de la combattre, leurs sorts étant intimement liés. Le phénomène de besoin d'autorité auquel a fait allusion M. Buset est d'ordre psychique et non social, ce qui permet de le passer sous silence dans la présente discussion. L'égoïsme prétendument bourgeois est en réalité tout à fait humain et les socialistes n'en sont pas plus exempts que les libéraux.

Le facteur humain, dont tiennent trop peu compte les théories socialistes, s'opposerait à leur mise en application : travailler au bien général n'est pas une satisfaction suffisante pour le commun des mortels.

M. Van Leynseele montre alors que le régime actuel est loin d'être oppressif pour les masses populaires et que notre société s'accommoderait probablement fort difficilement d'une brusque transformation. La rémunération du capital est somme toute minime, surtout si on tient compte des risques énormes courus par les capitalistes. Le travail fait dans l'intérêt, soi-disant, général, serait bientôt négligé et on assisterait à une chute de production entraînant un récul immédiat de la civilisation. Le besoin naturel que les hommes ont d'être indépendants s'opposerait à l'abolition de la propriété privée et, en somme, le régime actuel n'est pas mauvais au point de tenter une expérience dont les résultats apparaissent de prime abord comme désastreux.

M. Buset reprit la parole après l'exposé de M. Van Leynseele en lui reprochant son pessimisme au sujet des résultats de l'application d'un régime socialiste. Il considère que la collaboration loyale de la classe ouvrière et de la bourgeoisie est impossible en pratique : les travailleurs se sentiraient toujours « infériorisés », car cette prétendue collaboration ne tarderait pas à prendre un air de philanthropie et ne serait pas sincère (ce qui reste à prouver).

Aussi intime que puisse être cette union, elle n'évitera pas le chômage, dont l'existence fera renaître rapidement la ques-

tion ouvrière avec une acuité toujours plus grande. En ce qui concerne la démocratisation de la propriété par l'intermédiaire des sociétés anonymes, le conférencier considère que ce qui importe aux ouvriers, c'est plus l'autorité que la propriété en elle-même.

M. Van Leynseele répond aux arguments de M. Buset en faisant remarquer qu'il est impossible actuellement d'imaginer un système social duquel le chômage serait complètement banni. La nature psychologique du problème de la lutte des classes en rend la solution extrêmement complexe, mais il semble qu'aucune raison majeure sérieuse ne s'oppose à une union fraternelle des deux groupes en présence.

§ 8. — CONCLUSION.

Au moment où les « semainiers » vont se séparer, jetons un rapide regard en arrière sur le travail accompli pendant ces six jours.

La complexité du problème n'a pas permis de le résoudre complètement. Qu'est-ce qu'une classe sociale ? La question reste posée ! L'intéressante investigation à laquelle se sont livrés les nombreux participants de la Semaine les a confirmés dans l'opinion qu'il existe dans notre société des classes présentant des caractères bien distincts, séparées par des différences économiques et sociales.

Ces catégories d'individus sont d'autant plus difficiles à définir qu'il n'existe pas entre elles de séparation rigide ; elles chevauchent à différents points de vue, ce qui ne laisse pas d'augmenter encore la difficulté de délimitation.

Le phénomène de « capillarité sociale », décrit par Arsène Dumont, régit les échanges continus d'individus qui s'opèrent entre classes, particulièrement au cours de périodes de troubles politiques, économiques et sociaux.

Les excursions faites ont permis aux « semainiers » de prendre contact avec la classe rurale et la classe ouvrière ; les conférences auxquelles ils ont assisté leur ont appris à connaître quelques-unes des principales sous-classes de la bourgeoisie ainsi que la noblesse.

La communication que M. Warnotte leur a faite au sujet des classes moyennes leur a permis de se rendre compte du proces-

sus par lequel les classes se forment, évoluent, se désagrègent, disparaissent; les conférences de MM. Buset et Van Leynseele leur ont fait toucher du doigt l'épineuse question de la lutte des classes en leur présentant les deux points de vue opposés.

La division en classe rurale, classe ouvrière, bourgeoisie et noblesse-proposée par M. Mahaim leur a semblé judicieuse et rationnelle.

Nous croyons que l'étude systématique qui a été poursuivie pendant cette douzième Semaine Sociale Universitaire l'a été aussi complètement qu'elle pouvait l'être pendant le temps forcément limité dont disposaient les participants. M. le professeur Mahaim avait organisé cette étude de main de maître, en faisant parcourir à ses auditeurs le plus grand nombre d'aspects de la question dans le minimum de temps. Qu'il trouve ici une fois de plus l'expression de leur reconnaissance et leurs meilleurs vœux d'excellente réussite pour toutes les Semaines Sociales Universitaires dont il voudra bien encore assumer la direction.

Variété

UNE SOURCE BYZANTINE DU SECOND FAUST

Lorsqu'en 1800 Goethe écrivit les 200 premiers vers de l'épisode d'Hélène, il n'entrevoit encore que vaguement la forme du grand édifice poétique où ce morceau devait trouver sa place définitive. Ce fut d'abord sur le ton de la farce qu'il pensa traiter cet intermède. De la farce, ou tout au moins de la féerie. Dans les plus anciennes ébauches, Hélène se figure être arrivée à Sparte. Mais il se trouve que, par magie, Méphisto l'a transportée dans un château féodal des bords du Rhin.

*Erst gings nach Sparta ; willig fandet Ihr Euch ein,
Doch wars nicht Sparta : Euch und uns gefiels nur so.
Jetzt sind wir in der ritterlichen Burg. (1).*

Mais Goethe (lettre à Schiller du 12 sept. 1800) était peu satisfait de cette « solution ». Puis la grande œuvre entra de nouveau en sommeil... Seize ans plus tard, l'esquisse destinée à *Dichtung und Wahrheit* nous donne déjà le plan détaillé du second Faust. De l'épisode d'Hélène, l'élément comique est presque entièrement éliminé. Mais c'est toujours dans le *Burg* rhénan que se rencontrent Hélène et Faust, celui-ci prenant subrepticement la place du seigneur de ces lieux, qui est à la Croisade.

De nouveau, les années passent. Goethe reprend son œuvre le 25 février 1825, la termine en juin 1826, et la publie au printemps de 1827 sous le titre « *Helena, classisch-romantische Phantasmagorie. Ein Zwischenspiel zum Faust* ». Au thème primitif, qui était celui d'un drame satirique, a succédé une action de tragédie, du moins de tragédie euripidéenne.

(1) Fragment trouvé par Morris dans un manuscrit de Goethe: *Goethe-Jahrbuch*, 25 (1904), p. 65.

Hélène, revenue de Troie, se trouve avec ses compagnons devant un palais qui est bien celui de Ménélas son époux; elle est à Sparte, et non en Germanie. Phorkyas, c'est-à-dire Méphisto, lui raconte qu'en son absence un nouveau peuple est sorti de la nuit cimmérienne pour s'installer dans les montagnes de Laconie. Or, comme Ménélas veut mettre à mort son épouse infidèle, Hélène accepte la proposition de Phorkyas, qui se charge de la conduire à Faust, seigneur du burg voisin. Un brouillard s'élève du lit de l'Eurotas; on entend au loin le chant des cygnes du fleuve, et soudain, de la brume émerge un château « moyenâgeux », où la Lacédémonienne est reçue par le chevalier cimmérien, qui s'unira à la beauté grecque dans les bosquets ombreux de l'Arcadie idyllique. Du scénario original, seule a subsisté la chronologie fictive, c'est-à-dire l'époque des Croisades. Mais le rendez-vous des deux héros a été transféré de la vallée du Rhin dans la Morée féodale. Depuis plus de trente ans les critiques soupçonnent que cette modification du plan primitif de l'*Helenaepisode* est due à l'influence exercée sur Goethe par des lectures historiques qu'il aurait faites entre 1816 et 1825. Car il est difficile, en lisant la description du château-fort voisin de Sparte et les allusions précises au système féodal apporté d'Occident sur le sol classique par les Cimmériens (Faust découpe le pays en seigneuries), il est difficile, dis-je, de croire que Goethe, dans cette *fantasmagorie*, n'ait pas songé tout le temps à la conquête du Péloponèse par nos barons, au lendemain de la IV^e Croisade, à ce que les Grecs d'aujourd'hui appellent la « francocratie » en Morée. Et l'archéologue Baumeister (1) précisa le premier que ce château franc, proche de Sparte, ne pouvait être que Mistra. On sait que Mistra (anciennement Myzithras) est la Sparte médiévale. Le nom de Pompéi byzantine est donné fort justement par les touristes modernes à cette vaste cité en ruines qui, avec ses murailles, son *Palais des Despotés*, ses églises du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècles, décorées de fresques admirables, s'étage sur un mamelon du Taygète couronné par le château-fort de Villehardouin. Ce château, bâti par Guillaume II de Villehardouin (1245 à 1278), fut parmi les cinq forteresses rétrocédées par les Francs aux Byzantins après la désastreuse bataille de Pélagonia en Macédoine, où Jean Paléologue avait fait prisonnière toute la chevalerie latine de la Morée. Et c'est pourquoi la ville qui dès la fin du XIII^e siècle s'éleva au pied du château franc reconquis, est purement byzantine. Mistra, appelée jadis la merveille de la Morée (*Mistra mostra tou Morta*), mais

(1) *Goethe-Jahrbuch*, 17 (1896), 214 à 218.

oubliée pendant des siècles, est redevenue célèbre de nos jours grâce surtout aux savantes recherches de l'archéologue français Gabriel Millet. Chère aux byzantinistes, doit-elle l'être aussi à tout homme cultivé pour avoir inspiré quelques pages de l'un des chefs-d'œuvre de la littérature universelle? Mistra est-elle *die Faustburg*? La chose nous a toujours paru certaine. Néanmoins la lecture de la copieuse *littérature* qui a fleuri autour de ce sujet depuis l'article de Baumeister laisse une impression d'incertitude. Pourquoi? Mettons de côté des « difficultés » mineures, qui ne sauraient embarrasser que des pédants. A. Trendelenburg s'inquiète de l'orientation : Mistra (1) est à l'ouest de Sparte, la *Faustburg* au nord de cette ville! Mais peut-être le champion le plus convaincu de la thèse Mistra-Faustburg avait-il été trop loin, avait-il voulu trop prouver en affirmant : 1° que Goethe avait dans le 3^e acte du second Faust représenté sous l'apparence de son héros Guillaume II de Villehardouin lui-même, châtelain fondateur de Mistra, lequel avait épousé une princesse grecque (2); 2° que la source directe de Goethe avait été la *Chronique de Morée*, dont le texte français fut publié pour la première fois par Buchon (1825).

Or, la bibliothèque de Weimar ne possédait pas cette publication de Buchon. Et cette circonstance parut un instant fatale à la théorie Mistra-Faustburg, John Schmitt ayant eu l'imprudance de prétendre que la chronique de Morée était *la seule source possible* de Goethe. Ainsi M. Pniower (3) dont la compétence est redoutable, s'est montré fort maussade pour cette séduisante hypothèse, et il conclut avec un parfait scepticisme : *So bleibt die Frage, woher Goethe die Anregung geschöpft habe, Faust zu einem fränkisch-peloponnesischen Feudalherrn zu machen, noch offen*. Le très compétent historien de l'empire latin, Ernest Gerland, tout en réfutant lui aussi la théorie de Schmitt, restait persuadé que Goethe avait connu Mistra, soit par quelque histoire de la IV^e Croisade, soit par les gravures d'ouvrages vénitiens sur *le Royaume de Morée*. Telle était aussi l'opinion du regretté Adolphe Struck (4), qui a mis en tête de tous les chapitres de son beau livre illustré sur Mistra des épi-graphes empruntées au second Faust, et qui a commenté par les

(1) Zu Goethes « Faust ». Berlin-Leipzig 1919, VIII, *Die Oertlichkeit der Faustburg in der Helena*, p. 111 à 124.

(2) JOHN SCHMITT, *The Chronicle of Morea*. London 1904, pp. VIII à LXVI. IDEM, *Die Chronik von Morea als eine Quelle zum Faust*. Leipzig, 1904.

(3) *Deutsche Literaturzeitung*, XXV (1904), 3, 1748.

(4) STRUCK, *Mistra, eine mittelalterliche Ruinenstadt*, Wien-Leipzig, 1910.

monuments des tirades entières du poème, notamment la description du château, stupéfiante de vérité, et qui ferait croire que Phorkyas-Méphisto a transporté un jour l'Olympien de Weimar sur ce contrefort du Taygète où il lui a plu de marier la pensée médiévale et la beauté hellénique ! Mais l'enthousiasme de Struck ne parut point persuasif.

En 1912, L. Weber écrivait ⁽¹⁾ « jusqu'aujourd'hui, il est impossible de décider comment Goethe a pu avoir connaissance de l'épisode de la domination franque dans le Péloponèse, épisode qui de son temps était absolument ignoré ». Enfin en 1929 M. A. A. Vasiliev, qui consacre toute une page de son *History of the Byzantine Empire* à la question de Mistra, et qui cite tout au long, dans une excellente traduction anglaise, la description de Phorkyas :

*There in the mountain vale behind a stalwart race
Themselves establish'd, pressing from Cimmerian night
And have uprear'd a fastness inaccessible,
Whence land and folk around they harry, as they list, (2)*

M. A. A. Vasiliev tourne court, et dit sèchement, comme s'il tenait à dissiper un mirage ⁽³⁾ :

« But it must be noted that this hypothesis of Schmitt is definitely confuted by other scholars ».

J'avais protesté dans notre *Byzantion* contre cet agnosticisme. Et j'avais raison, car le perspicace byzantiniste hongrois, M. J. Moravcsik, vient de nous apporter « du nouveau » sur la question Mistra-Faustburg ⁽⁴⁾. Il pense que la source de Goethe ne fut pas la chronique de Morée, mais une chronique en langue vulgaire attribuée à Dorothee de Monemvasie, prodigieusement répandue parmi les Grecs au XVII^e, au XVIII^e et même au début du XIX^e siècle. On en connaît 19 éditions (1631, 1635, 1637, 1676, 1681, 1684, 1685, 1686, 1691, 1743, 1750, 1761, 1763, 1781, 1786, 1798, 1806, 1814, 1818). A la fin de cette chronique se trouvent divers appendices, notamment celui-ci, dont l'auteur est inconnu, et qui ne dépend qu'en partie de la chronique de Morée, car il contient de nombreux détails

(1) L. WEBER, *Im Banne Homers. Eindrücke einer Hellasfahrt*. Leipzig, 1912, p. 262.

(2) FAUST, II, 3 (vers 8999 sqq.)

(3) A.-A. VASILIEV, *History of the Byzantine Empire*, II, pp. 131-132; H. GRÉGOIRE, *Byzantion*, V, p. 741.

(4) J. MORAVCSIK, *Zur Quellenfrage der Helenaepisode in Goethes Faust*, dans *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, VIII (1930), pp. 41 à 56.

qui ne se lisent dans aucune des versions connues de la dite chronique. Je pense rendre service aux *Goetheforscher* en traduisant quelques passages du pseudo-Dorothee. Après la conquête de diverses villes de la Morée, Guillaume de Champlitte retourne dans sa patrie et remet le pouvoir à messire Geoffroi (Geoffroi I^{er} de Villehardouin), qui partage le territoire conquis entre les divers chevaliers : *Et les seigneurs et leurs armées se réunirent à Andravida, et sur l'ordre du comte messire Guillaume, il partagea les terres à ses seigneurs.* (Dorothee de Monemvasie (1), édition de Venise de 1786, p. 468). Après lui régnèrent Geoffroi II et Guillaume II de Villehardouin. Ce dernier bâtit la citadelle de Mistra, près de Sparte, dont voici l'histoire traduite du grec vulgaire du bon « Dorothee » : « *Et le prince lui-même vint chevauchant depuis Monemvasie, et il s'en vint à Lacédémone, et il tint conseil (κοινέγειον) avec ses seigneurs et il leur demanda quel endroit leur plaisait pour y construire un château fort et sûr et ils lui conseillèrent de le faire sur la montagne de Lacédémone, distante d'à peu près deux milles, pour ce qu'il n'y a point de lieu meilleur ni plus fort que celui-là. Et leur conseil, et le lieu plurent au prince, et sur le champ il ordonna que s'assemblassent maîtres maçons et leurs aides, et ils apportèrent tous matériaux, et chaux, et pierres, et bois et autres matériaux de construction. Et ainsi il commencèrent de construire le château et ils le terminèrent, et ils le firent haut et très beau, et il le nomma Myzithras, car c'était ainsi qu'on appelait le lieu, et en grec (ancien), il se disait Sparte. Lacédémone est en bas dans la plaine. Et là-haut Mistra était un très hautain castel et plein d'hommes valeureux, mais au jour d'aujourd'hui il est désert (p. 479) ».*

Terminons par le passage qui concerne l'épouse du fondateur de Mistra. Guillaume II de Villehardouin épousa la princesse Anne, fille du despote Michel II Ange d'Epire.

Dorothee : *Et il avait une sœur très belle et très gracieuse de tête et de tout le corps, comme une seconde Hélène de Ménélas. Sans qu'elle eût besoin de se parer, elle était parée de sa beauté, et il la donna pour femme à messire Guillaume, le prince de Morée (p. 486).* Bien que, nous le répétons, la *Chronique de Morée* soit en général la source de la *Chronique de Monemvasie*, les traits les plus frap-

(1) Titre exact de la chronique

Βιβλίον ιστορικών περιέχον ἐν συνόψει διαφόρους καὶ ἐξόχους ιστορίας, ἀρχόμενον ἀπὸ κτίσεως κόσμου μέχρι τῆς ἀλώσεως Κωνσταντινουπόλεως καὶ τῶν ἀκολουθῶν Σουλτάνων, συλλεχθὲν μὲν ἐκ διαφόρων ἀκριβῶν ιστοριῶν καὶ εἰς τὴν κοινὴν γλώτταν μεταγλωττισθὲν παρὰ τοῦ ἱερωτάτου μητροπολίτου Μονεμβασίας, κυρίου Δωροθέου. Ἐνετίησιν 1786.

pants, dans les passages qu'on vient de lire, appartiennent en propre au pseudo-Dorothee. Ainsi, la chronique ne donne point de détails sur la construction du château, n'identifie pas Mistra avec Sparte, ne s'étend pas sur la beauté de la princesse Anne, et surtout ne la compare pas à Hélène.

C'est pourquoi M. Moravcsik, auteur de cette curieuse découverte, est convaincu qu'il a trouvé la clé du problème. Entre 1816 et 1825, il s'est évidemment passé quelque chose dans l'esprit de Goethe qui a soudainement produit la cristallisation de l'épisode dans sa forme actuelle. C'est d'ailleurs Goethe lui-même qui le dit en 1828 dans une confession fameuse : « J'ai mis cinquante ans à le concevoir. Il y a là des choses qui datent des tous premiers temps où je m'occupai de Faust; d'autres ont pris naissance aux époques les plus diverses de ma vie. Lorsque je voulus fondre tout cela en un seul ensemble, pendant longtemps je ne sus comment m'y prendre. Enfin, on eût dit que les écailles me tombaient des yeux. Je me dis : ce ne peut être qu'ainsi, et non pas autrement ».

M. Moravcsik, comme d'ailleurs John Schmitt, interprète ainsi ce texte de Goethe : L'épisode d'Hélène doit sa forme définitive à une inspiration soudaine, cette « inspiration », c'est la découverte qu'Hélène et Faust pouvaient très naturellement se rencontrer sur le sol de la Grèce. Ainsi la forme finale de l'épisode suppose de la part de Goethe la connaissance de la domination franque en Morée. Or si Goethe a lu, ou si l'un de ses amis grecs lui a lu cette page de la chronique de Dorothee de Monemvasie, où il est dit que le seigneur féodal de Mistra-Sparte a épousé... une Hélène, ce dut être pour le poète plus qu'un trait de lumière. Ce fut, proprement « l'éclair créateur ».

Il n'est pas prouvé, il paraît même improbable que Goethe ait lu la *Chronique de Morée*. Est-il prouvé, ou tout au moins est-il probable qu'il ait lu la *Chronique de Dorothee*? Goethe, fort intéressé, comme toute la société de son temps, par la guerre de l'indépendance hellénique, surtout depuis la participation à cette guerre de son émule Lord Byron, avait appris le grec moderne, fréquentait nombre de Grecs; il commença en 1822-23 à traduire des chants populaires néo-grecs, et, en 1825, l'année même où il reprend pour la dernière fois son Hélène, il lit successivement les ouvrages des voyageurs en Grèce : Gell, Barthélemy, Dodwell, Stanhope, Depping, Williams (1) où il put trouver un feuillet intitulé : *Mistra, the ancient Sparta*, Blaquière et Castellan. Dans tous ces ouvrages, ce qui

(1) *Select views in Greece*, London, Edinburgh, 1824-1827 en plusieurs fascicules.

attire surtout son attention, d'après son propre journal, c'est la Morée. Citons ces extraits caractéristiques des fameux «Tagebücher». 7 avril : « Beschäftigung mit der Topographie von Morea », 9 juin : « Die Topographie von Morea sorgfältig weiter studiert », et le 2 juin : « Morea aus der Grossherzogl. Militärbibliothek ».

Goethe ne cite nulle part l'œuvre de Dorothée, mais il a lu bien des choses dont il ne rend compte dans son journal que collectivement pour ainsi dire. Ainsi, le 4 novembre 1822, il note dans son carnet : *Sendung von Conta mit bedeutenden Nachrichten von Griechischen, Türkischen, und anderen Geschichten.*

Nous pouvons nous associer pleinement à la conclusion du savant hongrois : « Si notre supposition est juste, et si Goethe connaissait la Chronique de Dorothée, nous pouvons y reconnaître avec certitude la source de l'épisode d'Hélène. En tous cas il est certain que l'imagination de l'auteur anonyme de la notice : *Quand les Francs prirent la Morée* avait pour ainsi dire confondu l'épouse du seigneur de Mistra avec Hélène de Sparte ». Et Goethe, comme tous les poètes, était grand dissimulateur d'emprunts.

Henri GRÉGOIRE.

Chronique Universitaire

La Fondation Werner ou l'Institut d'Histoire et de Philologie Orientales de l'Université libre de Bruxelles

M. Robert Werner, député suppléant d'Anvers, membre du Conseil d'Administration de l'Université libre de Bruxelles, vient de faire à la Faculté de Philosophie et Lettres une magnifique donation.

A partir de l'année académique 1930-31, il servira régulièrement à la Faculté une rente de 175.000 francs belges; cette rente est destinée à créer et à entretenir des enseignements et des séminaires de l'ordre des études orientales, y compris les études byzantines.

Le Conseil d'Administration de l'Université, en sa séance du 29 novembre 1930, a créé un Institut dont voici le règlement.

Objet : *L'objet de l'Institut sera l'étude de l'histoire et des langues des peuples de l'Asie antérieure et de l'Égypte jusques et y compris l'époque byzantine.*

Dès à présent cet Institut comprendra un séminaire de byzantinologie, un séminaire des études slaves et un séminaire d'égyptologie et d'assyriologie.

Toutefois, l'Institut pourrait comprendre, au fur et à mesure des possibilités, l'étude de toutes les différentes langues et en général de toutes les disciplines se rapportant à tous les peuples de l'Asie antérieure et de l'Égypte.

Organisation : *L'Institut sera dirigé par un comité-directeur nommé par le Conseil d'Administration sur proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres.*

Les collaborateurs de l'Institut seront nommés par le Conseil d'Administration sur proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres et après avis motivé du Comité de l'Institut.

Le comité sera complété au fur et à mesure des vacances par le Conseil d'Administration, sur propositions faites par lui-même ainsi que par la Faculté de Philosophie et Lettres.

Le Président de l'Institut sera nommé par les Membres du comité et dans le sein de celui-ci.

Voies et moyens : *Les ressources de l'Institut seront constituées par la subvention allouée par M. Robert Werner, comportant 175.000 francs par an, ainsi que par toutes autres sommes dont pourrait disposer l'Institut qui pourra recevoir des subsides soit de tiers, soit de l'Université elle-même.*

Afin d'assurer la pérennité à la fondation faite par M. Werner, il y aura lieu de réserver annuellement sur les ressources de l'Institut une certaine somme dans le but de constituer une réserve.

Le budget de l'Institut sera proposé chaque année par le comité au Conseil d'Administration.

Le comité remettra également chaque année au Conseil d'Administration un rapport sur l'emploi des fonds prévus au dit budget.

Et le 17 février 1931, s'est réuni le Comité-directeur nommé, en vertu du règlement ci-dessus, par la Faculté. Il est composé de MM. Robert Werner, président; Henri Grégoire, président de la Faculté, vice-président; G. Smets, recteur; F. Heger, administrateur de l'Université; M.-A. Kugener, Isidore Lévy, Em. Boisacq, Jacques Pirenne, membres. M. le recteur Smets voulut bien présider la première séance. Le programme du nouvel Institut est en voie d'élaboration et sera publié ultérieurement. Dès à présent, nous pouvons dire qu'il comprendra des séminaires d'indianisme, d'études sémitiques, de philologie égyptienne et d'études byzantines. Le budget de l'année courante comportera la fondation d'une Bibliothèque orientale.

Les premières publications subventionnées par l'Institut seront celles du *Corpus Bruxellense*, une entreprise d'une vaste envergure confiée à la science belge par la résolution récente du Congrès d'Athènes, que nous transcrivons ci-après.

« *Les soussignés ont pris connaissance, avec satisfaction, du projet du Séminaire byzantin de l'Université de Bruxelles, lequel se propose de publier, sous le titre de Corpus Bruxellense (1), un recueil de textes historiques byzantins, avec introductions, commentaires et traductions dans l'une des quatre langues internationales (français, allemand, anglais, italien). Ils applaudissent à cette heureuse initiative et se déclarent prêts à la seconder, notamment en entrant dans le Comité international de patronage.* »

La Fondation Werner, dès sa naissance, peut-on dire, a donc assuré à notre pays le bénéfice d'une grande œuvre qui occupera pendant au moins un quart de siècle, les historiens et les philologues et qui contribuera, à l'étranger et en Belgique, à faire grandir encore l'intérêt qui se manifeste aujourd'hui partout pour les choses de Byzance. C'est d'un bon augure pour le développement ultérieur de son activité. La *Revue de l'Université de Bruxelles* ne pouvait laisser passer un événement aussi caractéristique et aussi important de sa vie, sans rendre hommage au généreux et distingué fondateur de l'*Institut Werner*.

(1) Sur le *Corpus Bruxellense*, voir *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 30, janvier 1931, p. 11 et suiv.

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif)

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1930

Rapport du Secrétaire

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre première pensée sera pour les membres de notre association morts cette année : M. le docteur Beaumez, à Morlanwelz ; M. le docteur Ceulemans, à Anvers ; M. Jules Gusbin, pharmacien à Montignies-sur-Sambre ; M. Auguste Hoppe, ingénieur à Namur ; M. le docteur La Bouverie, à Gedinne ; M. Auguste Ligot, juge de paix, et M. le notaire Revelard, à Gosselies.

A Bruxelles, M. Georges Bergmann, avocat, échevin à Ixelles ; Baron Léon Cassel, docteur en droit ; M. le docteur Descamps ; M. Jean du Castillon, avocat ; M. le docteur Puttemans ; M. le docteur Van Nieuwenhuysen ; M. Arthur Wauters, pharmacien ; MM. Georges Bigwood, Auguste Slosse, Jean-Baptiste Coppez, professeurs à l'Université ; M. Armand Solvay, ingénieur.

M. le docteur Coppez qui avait été élevé à l'honorariat après une longue carrière scientifique, s'était dévoué à la cause universitaire avec une autorité et une haute compétence pour laquelle tous les amis de l'Université lui sont reconnaissants. Son nom reste attaché à un enseignement qui a porté ses fruits. Il était un initiateur des méthodes scientifiques et nous saluons parmi les membres de notre association, les continuateurs de son œuvre, qui portent dignement son nom.

M. Georges Bigwood a été enlevé brusquement à notre affection, alors qu'il se trouvait à la période la plus féconde de son activité scientifique. Le grand attachement qu'il avait pour la science ne lui

laissait aucun répit. Sa conscience scientifique, qui le poussait à explorer les recoins les plus reculés du domaine qu'il s'était réservé, ne tolérait pas le repos dont, cependant, il avait le plus grand besoin. Comme confrère, au Barreau, il était aimé de tous. Son souvenir restera vivant parmi tous ceux qui l'ont approché.

M. le docteur Slosse a apporté une des plus importantes contributions qui ont élevé la réputation de l'Université de Bruxelles au rang qu'elle occupe aujourd'hui. Il a été parmi les fondateurs de ces admirables instituts où se forme maintenant une génération de savants, dont la pensée s'exerce aux plus nobles spéculations scientifiques. Lui même, modeste devant la science comme tout vrai savant, poursuivait inlassablement ses recherches, malgré la maladie qui le minait. Nous pouvons, au souvenir de son nom, évoquer la personnalité de M. Ernest Solvay, dont le fils, M. Armand Solvay, un des nôtres, avait porté à l'Université le même fidèle et généreux attachement que son père. La mémoire de cette noblesse de notre Université n'est pas près de se perdre et il n'y a pas de milieu où elle rencontre d'hommage plus affectionné que parmi les membres de notre association.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année du centenaire de l'indépendance de la Belgique n'a pas été précisément une *date* dans l'existence de l'Université et dans celle de l'Union. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir cent ans.

Pourtant un certain air de fête et de fanfare qui remplissait l'atmosphère a porté la contagion des cérémonies solennelles dans les milieux universitaires, et ceux-ci ont révélé dans leur sein d'admirables ressources pour l'ordonnement des nobles cérémonies.

La pompe universitaire de tous les pays du monde, qui s'est déroulée à l'Université en juin dernier, a prouvé une fois de plus, l'estime que tous les milieux scientifiques, à quelque science et à quelque tendance qu'ils appartiennent, portent à notre Université. Si je vous en parle si volontiers dans ce rapport, c'est que l'Union des Anciens Etudiants y a été intimement mêlée. A cette occasion, plus que jamais, est apparu le côté moral, je dirai aussi sentimental, de la collaboration étroite qui unit et doit unir l'Université avec ses anciens élèves. Et il n'était pas inutile que cet aspect spirituel de notre commun édifice universitaire apparût précisément l'année du centenaire de l'indépendance nationale. Il ne faut pas oublier que l'Université libre de Bruxelles est née dans le désarroi qui suivit les événements de 1830, parce qu'elle exprimait, pour ses fondateurs, leur sentiment profond d'indépendance à l'égard d'une réaction religieuse prompte à s'établir et à s'emparer de tout ce qui pourrait se construire sous le signe des libertés constitutionnelles.

L'Université, en fondant des générations de plus en plus nombreuses d'étudiants, qui étendaient l'action de son prosélytisme émanci-

pateur, a, grâce à ses anciens élèves, joué un grand rôle dans l'histoire de notre pays, au cours des XIX^e et XX^e siècles. Et c'est avec un sentiment d'intime fierté que nous avons vu s'imposer, l'année même du centenaire de notre indépendance nationale, l'évidence du triomphe remporté par l'Université, protagoniste de la liberté scientifique.

Votre Conseil d'Administration, Mesdames et Messieurs, n'a pas voulu manquer une seule occasion de mettre en valeur l'efficacité d'une collaboration dont nous attendons toujours les plus heureux effets. C'est ainsi, notamment, que l'Union s'est offerte à être l'hôtesse des illustrations belges et étrangères qui ont assisté aux cérémonies universitaires de juin.

Une réception a donc eu lieu à la Maison des Etudiants. Les hôtes de l'Union y ont trouvé l'occasion de manifester dans l'intimité la sympathie réciproque qui les unit les uns aux autres et qui fait le charme tout particulier des assemblées d'universitaires. L'Union a encore, à cette occasion, désiré que fut perpétué le souvenir de l'ancien hôtel de l'Université où la plupart d'entre nous avons passé des heures, que nous qualifions volontiers de charmantes. Un tableau placé à l'intervention de l'Union, œuvre de Victor Gilsoul, orne la salle du Conseil d'Administration de l'Université, où il voisine avec le portrait de Théodore Verhaegen, de Charles Graux, du docteur Rommelaere et d'autres éminentes personnalités qui ont présidé aux destinées de l'Université. Une autre circonstance s'est produite aussi, au cours de l'année, qui a donné à l'Union l'occasion de manifester son indéfectible attachement à l'Université et au Libre examen. Des membres très dévoués de l'Union ont, en effet, ressenti quelque inquiétude à la suite de certains événements de la vie estudiantine dans lesquel's se révélait, semblait-il, un état d'esprit d'hostilité chez quelques-uns, contre les principes dont se recommande l'enseignement à l'Université.

N'était-ce pas le signe d'un envahissement dangereux par des ennemis de la Maison ?

Le Conseil d'Administration de l'Union s'est fait un devoir de faire part de ces inquiétudes aux autorités académiques de l'Université. Nous pouvons heureusement rassurer nos amis.

Aucune atteinte n'a été portée à l'intégrité de l'enseignement et ne paraît devoir y être portée. Au reste, les autorités de l'Université sont là pour veiller à ce qu'il en soit ainsi. Vous seriez les premiers à réprover toute mesure de contrainte qui serait prise à l'égard des étudiants et qui ressemblerait à une inquisition dans leur conscience. Il faut donc que nous nous reposions sur l'expérience et sur le tact des hommes qui, vivant tous les jours dans le milieu universitaire et en contact constant avec les étudiants, savent déceler très vite les mobiles de leurs actions et savent surtout, attacher à celles-ci l'importance qu'elles méritent.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après vous avoir fait rapport sur la situation morale de l'Union, il me reste à vous parler de sa situation matérielle.

Elle peut se résumer en quelques mots. L'Union n'a rien abandonné de ses anciennes entreprises et elle s'est engagée dans quelques entreprises nouvelles. La lecture des comptes de l'exercice écoulé et du budget vous mettra au courant de notre action, en matière de bourses d'études. Vous verrez que nous avons étendu encore nos interventions et nous avons tâché de les rendre plus fortes, quand nous nous trouvions en présence de cas particulièrement douloureux. Cette branche de notre activité reste la première de toutes, la maîtresse branche de l'Union. Nous voudrions faire mieux encore et pour cela faisons appel aux membres qui, moyennant un petit effort, une fois pour toutes, consentiraient à s'inscrire comme membres à vie. Les souscriptions ainsi réunies formeraient un capital dont l'intérêt serait réservé à l'augmentation de l'article du budget relatif aux bourses d'études. Nous pourrions ainsi assurer la continuité de l'œuvre sans avoir à craindre les surprises des mauvaises années.

Parmi les activités nouvelles auxquelles votre comité a cru bon de faire participer l'Union, je vous citerai la constitution à l'Université, d'un fonds pour favoriser les études archéologiques et la constitution d'une société des Amis de la Bibliothèque. Cette dernière institution notamment, mérite toute notre sympathie parce qu'elle est destinée à éveiller dans le public des partisans de l'Université un mouvement d'intérêt pour cet organe essentiel de tout grand établissement scientifique digne de ce nom : une bibliothèque *étendue*. Vous savez que l'Université de Bruxelles n'a pas cette gloire qui est la prérogative des très vieilles universités, de posséder une bibliothèque immense formée peu à peu au cours des siècles, ou cet avantage, qui est la prérogative des très riches universités, de pouvoir constituer en peu de temps, à coups de millions, un instrument de travail de tout premier ordre.

Sans avoir l'espoir de suppléer à ces faveurs exceptionnelles du sort qui s'appellent l'âge et la fortune, la société des Amis de la Bibliothèque, qui en est à sa période de constitution, espère, avec l'aide des anciens étudiants, réunir des dons en argent ou en nature qui permettront de garnir les nombreux rayons encore vides ou une administration prudente et confiante dans l'avenir a fait aménager dans la bibliothèque de l'Université.

Pour terminer ce tron long rapport, je vous dirai encore un mot de l'intérêt très vif que l'Union porte à l'activité de nos universitaires au Congo. Le plus sûr garant que cet intérêt sera bien placé, c'est la présence au Conseil d'administration de l'Union de notre camarade Koettlitz, secrétaire du Comité de Propagande Coloniale. Il a été l'animateur d'une vaste enquête à laquelle l'Union a prêté son appui

et qui avait pour but de connaître la situation exacte de la carrière médicale au Congo, les desiderata des médecins coloniaux, les remèdes à apporter à cette sorte de répulsion malheureuse que les jeunes médecins belges éprouvent à l'idée de s'engager dans la carrière coloniale.

Cette enquête, menée avec vigueur aussi bien dans les milieux médicaux que dans les milieux coloniaux, vient de se clôturer sur un ensemble impressionnant de réponses et de suggestions remarquablement motivées. Toutes les grandes sociétés coloniales et toutes les hautes personnalités compétentes ont marqué la grande valeur qu'elles y attachaient. Nous pouvons donc penser qu'à cette occasion aussi l'Union des Anciens Etudiants aura contribué à la construction de l'édifice. Il n'est pas douteux que les anciens étudiants sont les premiers intéressés au développement des carrières coloniales et qu'il importe pour eux que celles-ci s'organisent dans un esprit qui concorde avec la formation intellectuelle et morale qu'ils ont reçue. Partout où ils décident d'aller, que ce soit en Belgique ou dans sa colonie, il faut que les anciens étudiants de Bruxelles soient assurés de trouver cette unité de pensée et cette chaude sympathie que nous aimons à sentir chaque année dans nos réunions.

Comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1930

Recettes :

| | | | |
|----|--|----------|-------------------|
| 1. | Excédent de l'exercice précédent | | 32.827,08 |
| 2. | Cotisations de l'exercice : | | |
| | Membres effectifs | 81.183,— | |
| | Membres A. I. Br. : | | |
| | Subside 1929-30 | 2.000,— | |
| | Contributions volontaires pour 1929 | 2.200,— | |
| | | <hr/> | |
| | | 4.200,— | |
| | | | 85.383,— |
| 3. | Intérêts du portefeuille et des dépôts | | 3.348,48 |
| 4. | Recettes extraordinaires : | | |
| | Membres à vie | 3.000,— | |
| | Œuvre des Bourses | 23.025,— | |
| | Remboursement de Bourses | 2.000,— | |
| | Vente de 7 médailles | 195,— | |
| | | <hr/> | |
| | | | 28.220,— |
| 5. | Annonces dans le « Bulletin » | | |
| | Produit net | | 23.621,35 |
| 6. | Compte d'ordre : | | |
| | Subside de la Province de Brabant pour le Réfectoire des Etudiants | | 25.000,— |
| | | | <hr/> |
| | | | <u>198.399,91</u> |

Dépenses :

| | | |
|--|----------|-------------------|
| 1. Allocations ordinaires : | | |
| Bourses d'études | 28.000,— | |
| Revue de l'Université | 25.000,— | |
| Extension de l'Université | 5.000,— | |
| Cercles d'étudiants | 1.850,— | |
| | | <u>59.850,—</u> |
| 2. Frais d'administration et de propagande | | 30.697,38 |
| 3. Publication du Bulletin | | 22.450,30 |
| 4. Frais de banque, droits de garde et frais en compte chèques-postaux | | 45,85 |
| 5. Dépenses extraordinaires | | |
| Amis de la Bibliothèque | | 1.000,— |
| 6. Compte d'ordre : | | |
| Versement au Réfectoire des Etudiants | 25.000,— | |
| | | <u>139.043,53</u> |
| Total des dépenses | | 139.043,53 |
| Excédent de l'exercice à reporter | | 59.356,38 |
| | | <u>198.399,91</u> |

Actif de l'Union au 30 septembre 1930

Actif disponible :

| | |
|--|------------------|
| Compte-courant Banque de Bruxelles | 49.486,77 |
| Compte chèques-postaux | 8.943,81 |
| Espèces en caisse | 925,80 |
| | <u>59.356,38</u> |

Budget de l'exercice 1930-31

Recettes :

| | |
|--|-------------------|
| 1. Excédent de l'exercice précédent | 59.356,38 |
| 2. Cotisations de l'exercice | 85.000,— |
| 3. Revenus du Portefeuille et divers | 5.000,— |
| | <u>150.356,38</u> |
| Total des recettes : | 150.356,38 |

Dépenses :

| | | |
|--|------------|----------|
| 1. Allocations ordinaires : | | |
| Bourses d'études | 35.000,— | |
| Revue de l'Université | 25.000,— | |
| Extension de l'Université | 5.000,— | |
| Cercles d'étudiants et divers | 1.000,— | |
| | <hr/> | 66.000,— |
| 2. Frais d'administration et de propagande | 32.000,— | |
| 3. Publication du Bulletin | 2.000,— | |
| 4. Dépenses extraordinaires : | | |
| Souscriptions diverses et imprévus | 3.000,— | |
| | <hr/> | |
| Total des dépenses | 103.000,— | |
| Solde disponible | 47.356,38 | |
| | <hr/> | |
| Balance | 150.356,38 | |
| | | <hr/> |

Editions de la Revue de l'Université de Bruxelles
Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de Bruxelles

TOME PREMIER

Les Masques et les Visages dans les Bucoliques de Virgile

par **Léon HERRMANN**

Professeur de langue et littérature latines
de l'Université de Bruxelles.

(Un volume in 8° de 200 pages, 35 francs)

En vente aux bureaux de la Revue,
50, avenue des Nations, 50. à Bruxelles

MAURICE VAUTHIER

Il y a cinq ans, Maurice Vauthier, président du Conseil d'Administration de l'Université, déplorait que son prédécesseur, Paul Héger, fût « tombé victime d'un de ces accidents douloureux et vulgaires qui ne doivent pas entrer, semble-t-il, dans le domaine des prévisions permises ». Et pourtant le destin lui réservait une fin brutale tout à fait semblable.

La nouvelle de la mort inattendue de Maurice Vauthier se répandit à l'Université au moment où s'ouvrait la session des examens de la Faculté de Droit. Ce fut une traînée de stupeur, prolongée en un malaise pesant et douloureux, que les pauvres récipiendaires eux-mêmes ne parvenaient pas à secouer. Comment ne pas être obsédé par le souvenir de Maurice Vauthier, dans ce milieu où tant d'années de collaboration avaient laissé des traces si profondes. Ses collègues qui, à très peu d'exceptions près, avaient été ses élèves, lui conservaient une déférence mêlée de beaucoup d'affection; car sa grande bonté commandait la sympathie; et l'on pourrait dire que, si ses jeunes collègues de la Faculté de Droit pleurent en lui un maître bienveillant et cordial, les collègues de sa génération ont la douloureuse impression d'avoir perdu un frère aîné.

On demeure surpris devant la tâche énorme accomplie par Maurice Vauthier. Son activité intellectuelle était littéralement incessante; à peine était-elle ralentie par l'exercice de la marche: qui ne l'a rencontré souvent extériorisant ses méditations en une mimique discrète, que ses amis avaient scrupule à interrompre! Cette activité constante, il la dispensa sans compter à la science du droit, à la pratique administrative, au gouvernement de l'État. Aussi son œuvre considérable se soustrait-elle à une analyse hâtive, qu'il ne peut être question d'esquisser ici.

Au surplus, ce qui caractérise la pensée de Maurice Vauthier, c'est qu'elle déborde le cadre des spécialités dans lesquelles chacun de nous se confine trop commodément. Juriste, il l'était assurément et foncièrement; mais ceci n'excluait nullement chez lui le goût des incursions dans tous les domaines de la pensée; car il était épris d'idées:

la philosophie et l'histoire l'attiraient presque autant que le droit et elles ont eu une influence féconde sur ses conceptions juridiques. Lorsque, — docteur en droit de notre Université, — il alla faire en Allemagne et à Paris des séjours d'études, il se garda bien de se confiner dans les salles des écoles de droit et les prétoires du Palais; mais il fréquenta avec une égale assiduité les auditoires de l'école des chartes et des facultés de lettres et de philosophie.

A la différence des esprits inconsistants, dont les curiosités s'éparpillent faute de directives générales, la pensée de Maurice Vauthier se développe toujours autour de l'axe du droit; de sorte que l'élargissement de l'horizon, loin d'engendrer chez lui une fâcheuse dispersion et des vues superficielles, donne au contraire à ses conceptions juridiques une profondeur et une solidité remarquables.

Ce n'était pas seulement le cercle de ses connaissances, que Maurice Vauthier élargissait passionnément; c'était aussi le champ de son activité. A l'Université, il ne recula devant aucune des charges que lui imposaient ses devoirs universitaires. Il fut tour à tour : Recteur, Membre du Conseil d'administration, Président du Conseil. Ces hautes fonctions, il les remplit avec éclat et aussi avec une réelle ferveur, tant il était attaché à notre Université.

Il fut un grand universitaire, au sens le plus élevé.

Nous ne parlons pas ici de sa carrière politique. On se rappelle quelle part active il prit à la discussion de la réforme de la bienfaisance publique, des lois sur les loyers, sur les associations sans but lucratif, sur l'emploi des langues, etc. Son dernier discours, pendant la discussion de la déclaration du Gouvernement fut, comme l'a dit le Premier Ministre actuel, « un chef-d'œuvre de modération, de sagesse politique et de jugement ».

Toujours, *per fas et nefas*, il resta fidèle à sa passion du haut enseignement. Quand il résigna récemment ses hautes fonctions politiques, un réglemeⁿt inexorable lui interdisait, à cause de son âge, de remonter dans sa chaire. Mais il restait à l'Université des salles dont l'accès ne lui était pas interdit, les salles de travail de la Bibliothèque. Et c'est ici qu'il se rendit en quittant l'hôtel ministériel. Il avait tenu, pendant plus de quarante ans une très grande place à l'Université. Il la reprenait, et sa fin tragique fait, entre nous tous, jeunes et vieux, un vide que rien ne saurait combler.

L'Europe centrale dans l'Europe nouvelle ⁽¹⁾

PAR

LOUIS EISENMANN,

Professeur à la Sorbonne.

L'Europe centrale, dont nous voulons parler aujourd'hui, se définit par la rencontre de deux traits géographiques. L'un est un trait physique, l'autre un trait ethnographique, et le second s'explique, dans une très large mesure, par le premier.

Le trait physique, c'est que l'Europe centrale, dans l'ensemble de l'Europe, est une zone de liaison. Elle représente la partie de l'Europe où se rencontrent, s'interpénètrent les immensités plates de l'Europe orientale et, d'autre part, les reliefs beaucoup plus tourmentés, plus accidentés et plus variés de l'Europe occidentale, où se rencontrent et s'interpénètrent la plaine, la morne plaine de l'Est et la diversité orographique de l'Europe occidentale. Une carte qui ferait largement ressortir les traits physiques, et notamment l'orographie, nous montrerait comment ces deux Europes, l'occidentale et l'orientale, se lient, se rattachent et se soudent l'une à l'autre dans l'Europe centrale, comme faisaient les pièces de ce jeu qu'on appelait autrefois jeu de patience.

Le trait ethnographique, c'est que l'Europe centrale est spécifiquement une zone de bigarrures ethniques. Certaines cartes de l'Europe au XIX^e siècle, qu'on nomme cartes des nationalités, et qui, en réalité, représentent souvent le théâtre sur lequel se sont livrées les luttes des nationalités, pourraient nous faire apercevoir comment, dans la région dont je viens de marquer le caractère physique, ont été recueillis, grâce à la présence, au voisinage les uns des autres, d'un certain nombre de

(1) Conférence faite le 19 décembre 1930, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

bassins ou de cantons protégés par des montagnes, les résidus des grandes invasions, depuis leur début, du III^e ou du IV^e siècle, jusqu'à leur fin. Et leur fin, en Europe centrale, a été particulièrement tardive, puisque les derniers envahisseurs, les Turcs, ont prolongé leurs incursions jusqu'à la fin du XVII^e siècle et presque au commencement du XVIII^e siècle. Ces fragments de peuples, jetés là par la poussée et le tourbillon des invasions, abrités ainsi derrière ces remparts montagneux, dans cette série de petits cantons, ont été entremêlés, enchevêtrés dans cette région de telle sorte que, aucun d'eux ne pouvant prendre sur les autres une supériorité numérique appréciable, l'Europe centrale doit être caractérisée, au point de vue ethnographique et, par conséquent, aussi au point de vue de la géographie politique, comme la zone des petites nations. Si, à cette définition qu'en a donnée un des hommes qui ont le plus parfaitement étudié ces questions, en les ramenant à leurs principes à la fois ethniques et moraux, l'actuel président de la République tchécoslovaque, M. Masaryk, un de nos historiens les plus connus et les plus justement estimés, mon ancien maître et mon collègue, M. Charles Seignobos, a apporté une légère correction, d'ailleurs justifiée, en disant, au lieu de « petites nations », des « nations moyennes ». Il n'en reste pas moins cette vérité, qui est ce qui nous intéresse, ici : l'Europe centrale est une zone où il n'y a pas, j'entends numériquement, de grandes nations. Et de cette définition, qui n'est pas donnée ici pour les besoins de la cause, nous pouvons tirer une première conclusion, extrêmement importante pour la suite de notre exposé.

Cette définition explique, en effet, pourquoi on ne doit plus, aujourd'hui, compter l'Allemagne dans l'Europe centrale.

Au point de vue de la géographie physique, on pourrait certes l'y ranger. Mais il lui manque, pour en être, de répondre au second des caractères que nous indiquions tout à l'heure. Depuis que l'Allemagne est devenue grande nation et grande puissance, depuis qu'elle a réalisé son unité à peu près entièrement, elle ne fait plus partie, au sens politique, de l'Europe centrale. De sorte que notre définition arrive à limiter celle-ci à l'Europe danubienne, aux régions qui relèvent de près ou de loin du Danube et de ses affluents, qu'elle identifie l'Europe

centrale à la zone d'influence du grand fleuve, immense voie de liaison continentale intra-européenne.

Les deux traits que je viens de marquer ont un caractère commun. Sous ces deux aspects, l'Europe centrale apparaît, en Europe, comme un élément de liaison, comme un trait d'union, d'une part, nous le voyions tout à l'heure, entre deux zones physiques, mais, d'autre part, et cela a peut-être encore plus d'importance, entre les deux grandes zones historiques de la civilisation européenne, le domaine du catholicisme romain — ne retenons ici que le trait le plus saillant — et celui de l'orthodoxie grecque, — entre « Rome » d'une part et « Byzance » d'autre part.

Réaliser cette liaison européenne, constituer — si je puis me permettre d'user de ces termes techniques, — un amortisseur de chocs, un joint, comme nous le disions tout à l'heure, c'est, en effet, le rôle de l'Europe centrale. Telle est la mission dont l'a chargée toute l'évolution de l'histoire de notre continent. Ce que je me propose de vous montrer, aujourd'hui, c'est tout d'abord par quoi elle fut, jusqu'à une époque extrêmement rapprochée de nous, jusqu'en 1918, empêchée de remplir cette mission ou gênée pour la remplir; en second lieu, comment la reconstruction européenne de 1919 l'a adaptée à cette mission; enfin, comment elle remplit ce rôle depuis le moment où elle fut ainsi reconstruite.

I.

Si, jusqu'à la fin de la grande guerre, l'Europe centrale a été empêchée de réaliser le lien entre ces deux grands domaines, si différents, de la civilisation européenne, ou si, du moins, elle fut gênée pour remplir pleinement ce rôle, c'est que, jusqu'à cette époque — à la fois par l'effet de sa position géographique et par suite de sa structure ethnique, — elle a constitué, en Europe, ce qu'on peut appeler d'un mot qui ne force certes pas la réalité, une terre de conquête. Elle a été une sphère d'influence telle que celle que les puissances se sont disputées sur des continents éloignés du nôtre. Elle a été, en d'autres termes, et pour parler plus rudement, le jouet des intrigues des grandes puissances et l'enjeu des luttes que des forces opposées se livraient, sur son territoire, pour sa possession. Elle fut — c'est

l'Histoire à grands traits, mais dans une simplification ne faussant pas la réalité — l'enjeu des luttes entre les deux Empires nés de la division de l'Empire romain : l'Empire d'Occident et l'Empire d'Orient — l'Empire d'Occident, devenu par les transformations que vous connaissez, le Saint-Empire romain de nations germaniques (vous connaissez ce titre officiel et vous savez ce qu'il signifie) et l'Empire d'Orient, successivement représenté par Byzance; par les Turcs, ses vainqueurs, qui ont repris et adopté son système administratif et, dans une certaine mesure, son système politique, et, après la décadence de la Turquie, par ceux qui se portaient depuis longtemps héritiers des Basileïs de Constantinople : les tsars russes.

Les fluctuations de ces luttes vous sont bien connues. Vous savez comment, un an après la bataille de Mohacs, en 1526, les Turcs s'établirent à Buda, la citadelle, la forteresse actuelle de Budapest, et comment, maîtres de la Hongrie, et essayant de pousser davantage encore leurs incursions et d'étendre leur domination vers l'Occident, ils arrivèrent, en 1683, sous les murs de Vienne, où leur défaite marqua le commencement de leur recul et de leur décadence définitive. Mais, trente-cinq ans seulement après le siège de Vienne, nous voyons les Impériaux — les armées de l'Empereur du Saint-Empire, qui est en même temps le monarque des Etats autrichiens — conquérir, pour ce souverain, des territoires dont la limite, vers le Sud-Est, est la rivière de l'Olt, en Roumanie, et qui vont, en Serbie, jusqu'au voisinage de la ville de Nisch. Si ces conquêtes du Traité de Passarowitz, en 1718, ont été éphémères; si, vingt ans plus tard, par le Traité de Belgrade, en 1739, les possessions de la Maison d'Autriche sont ramenées aux frontières qui furent les leurs jusqu'en 1918, vous pouvez mesurer quelle force, quelle puissance représentait encore, aux mains de l'Empereur, ce bloc de territoires.

La défaite des Turcs devant Vienne, leur refoulement et la reconquête progressive de la Hongrie, qui s'effectua en un demi-siècle, compris entre la bataille de Saint-Gothard et la Paix de Belgrade, ont assuré la victoire du germanisme dans cette lutte pour la maîtrise de l'Europe centrale — victoire qui fut quelque peu contestée, domination qui fut quelque peu contrariée, au XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle, par les efforts des tsars de Russie. Pour étendre, sur les peuples de ces régions, son

influence ou sa domination morale, suivie naturellement aussi d'une certaine suzeraineté politique, la Russie avait l'avantage d'être orthodoxe et de s'adresser à des millions d'orthodoxes, qui voyaient tous, dans le tsar de Moscou, leur protecteur naturel; elle avait l'avantage aussi d'être slave et d'avoir, devant elle, des millions de Slaves. Non pas qu'il faille attacher une très grande importance à l'idée du panslavisme, c'est un point auquel je ne puis que faire allusion, ici; mais je voudrais indiquer, et fortement, que l'aspiration des peuples slaves n'a jamais été, on peut le dire, de s'absorber dans le grand empire russe. C qu'ils ont toujours cherché, lorsqu'ils tournaient les yeux vers la Russie, c'était simplement de profiter de sa protection pour développer leur liberté, leur culture propre, leur individualité nationale slave.

Nous sommes donc, à ce moment, en présence d'une Europe centrale devenue terre d'expansion militaire, d'expansion économique, d'expansion politique, et même — il est permis d'employer ce mot qui, petit à petit, pénètre dans la langue française, — une terre d'expansion culturelle, d'expansion, pour le germanisme, de la civilisation sous tous ses aspects.

A quoi dut-il cette victoire ?

C'est, d'abord, au fait que les souverains des Etats autrichiens rois de Bohême, de Hongrie, archiducs, ducs, comtes de tous ces « pays héréditaires », maîtres de ce domaine qui s'étendait jusqu'au Danube et aux frontières de l'Empire ottoman, tous portaient la couronne impériale d'Allemagne. Non seulement un lien s'établissait, ainsi, entre l'ensemble des pays formant l'Empire et l'ensemble des pays de l'Europe centrale, mais la poussée germanique, dans ces régions, bénéficiait encore du prestige mystique qui, de tout temps et jusque tout récemment encore, s'attachait à cette couronne impériale, considérée presque comme l'égale de la tiare pontificale. De plus, la civilisation allemande, que représentaient ces pionniers du germanisme, était alors, et de beaucoup, supérieure à la civilisation des peuples de l'Europe centrale. Elle devait cette supériorité à de multiples raisons : voisinage plus proche de l'Occident, contact plus étroit avec les sources méditerranéennes de la civilisation commune, antique et chrétienne de l'Europe, ainsi que des siècles de guerres et d'invasions, qui dévastèrent ces pays danubiens. Plus près de nous, il faut compter comme un des éléments essen-

tiels de cette poussée germanique en Europe centrale le fait historique de 1867 : l'établissement du dualisme austro-hongrois, car le sens de cette opération politique est d'avoir établi une sorte de triple alliance entre la Maison d'Autriche, représentée par l'empereur, les Allemands de la partie occidentale de cet empire (qu'on appelle, à partir de ce moment, la Cisleithanie) et le peuple maître de la partie orientale, les Magyars (il vaut mieux employer ce terme précis, plutôt que celui de « Hongrois », les Hongrois étant ces habitants de l'ancienne Hongrie dont, à la fin de la monarchie austro-hongroise, un peu moins de la moitié étaient réellement des Magyars).

Cet événement de 1867, en apparence simple moment de l'évolution constitutionnelle de la monarchie, fut en réalité d'une importance capitale, au point de vue européen. Songeons, en effet, qu'il est à l'origine même d'un autre événement, de portée visiblement plus grande encore pour le développement de l'Histoire de l'Europe, qui se produisit douze ans plus tard : la conclusion de l'alliance entre l'Autriche-Hongrie et le nouvel Empire d'Allemagne, l'Empire « prussien-allemand », proclamé en 1871, à Versailles. A bien considérer les choses, l'alliance austro-allemande constitue, en un certain sens, au point de vue, pourrait-on dire, de la dynamique politique, la restauration de l'ancien Saint-Empire. Elle réalise un immense bloc politique, qui, comme l'ancien Saint-Empire, porte ses ambitions à la fois vers l'Est et le Sud-Est. N'oublions pas l'histoire de la colonisation allemande vers l'Est, ce premier « Drang nach Osten », qui se place du X^e au XIV^e siècle, et dont on trouve encore les traces jusqu'aux portes mêmes de Pétersbourg ; n'oublions pas la politique polonaise de la Prusse. Vers le Sud-Est, c'est la poussée du côté des Balkans, qu'on a vu s'affirmer avec éclat à partir des dernières années du XIX^e siècle et dans les crises successives s'étendant du début du XX^e siècle à 1914.

Or, l'ancienne monarchie autrichienne, qui existait depuis des siècles, avait reçu, en 1804 seulement, un titre qui exprimait son unité ; le titre d'empire autrichien était au moins une combinaison naturelle, elle avait quelque chose de légitime dans l'Histoire. Evidemment, son titre apparent, son ciment, c'était l'unité dynastique ; mais cette unité dynastique exprimait, traduisait et satisfaisait, peut-on dire, un besoin réel d'union entre les petits peuples éparpillés sur ce domaine. Tout au contraire,

l'Autriche-Hongrie dualiste, mais coupée en deux et politiquement dominée par les Magyars, c'est-à-dire par un élément ethnique qui, numériquement, était au plus le cinquième de sa population totale, réalisait une organisation purement artificielle qui, réellement, ne répondait — en dehors des ambitions de ce peuple magyar, ou, plus exactement, de sa classe dominante, — qu'à une seule idée : assurer le maintien du pouvoir de la dynastie, le pouvoir de la Maison d'Autriche.

L'Autriche-Hongrie de 1867, c'est, dans le fond, en dépit des apparences parlementaires et parfois libérales, une monarchie féodale et militaire. Féodale, parce que maintenue par un petit groupe de grandes familles des deux côtés de la frontière intérieure de la Leitha ; militaire, parce que toute la conduite du souverain, dont ses ministres autrichiens n'étaient que des serviteurs, montre que l'essentiel était, pour lui, de conserver son armée forte et uniquement à sa disposition.

Or, cette monarchie féodale et militaire s'est effondrée, en 1918. Elle s'est effondrée sous la défaite, c'est entendu, mais bien plus encore sous la révolte de ses peuples, révolte que ceux qui aiment à introduire dans l'Histoire l'atmosphère du roman-feuilleton ou du roman policier attribueront à toutes sortes de complots et d'intrigues, mais qui, en réalité, fut la protestation spontanée contre les siècles de méconnaissance des conditions vraies du développement de ces peuples. Et l'Europe, — je devrais dire l'Europe, l'Amérique et l'Asie, car le Japon a eu sa part dans cette reconstruction, — l'Europe a été appelée à reconstruire une Europe centrale à la place de celle que représentait cette Autriche-Hongrie, désormais balayée.

II.

A cette reconstruction de l'Europe centrale, on a fait et on continue encore à faire souvent le reproche de « balkanisation ». On dit que le résultat de la destruction de l'Autriche-Hongrie et du réajustement qui l'a suivie, c'est une « balkanisation » de l'Europe centrale.

Pour un historien qui cherche à mettre un sens sous les mots, l'occasion est belle de se demander pourquoi de tels mots ont une telle fortune. La réponse est que cette fortune est due tout simplement à ce qu'on n'a pas essayé de définir nettement ces mots.

Qu'est-ce au juste que la « balkanisation » ? Et d'abord, d'où vient le mot ? L'origine est très claire et le sens le devient aussi. La « balkanisation », c'est la mise en l'état dans lequel se trouvait la péninsule des Balkans, à l'époque où elle constituait un foyer d'agitation pour l'Europe. Si l'on cherche, maintenant, en quoi consistait cet état, on trouve qu'il était essentiellement caractérisé par le fait que les petits peuples, les petits États réunis dans le domaine géographique des Balkans se trouvaient si faibles, si divisés entre eux qu'ils étaient — et c'est là le point essentiel de la définition — des jouets aux mains des grandes puissances, de simples pions sur leur échiquier. Si l'on réfléchit très exactement au sens historique originaire de ce terme de « balkanisation », on s'aperçoit qu'il répond simplement à la période du conflit entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, chacune des deux s'appliquant à se faire sa clientèle dans les Balkans, et cherchant à gagner — on pourrait dire « souffler » — la clientèle de l'autre. Par là, la « balkanisation » impliquait un jeu diplomatique qui pouvait avoir les conséquences redoutables que l'on a connues, pour la paix et l'ordre de l'Europe.

Or, la reconstruction de l'Europe centrale, telle qu'elle s'est faite en 1920, est précisément tout le contraire, et elle vise à un point tout opposé. Elle a été faite en vue de mettre un terme à la situation que je viens d'exposer, qui, au demeurant, était abolie d'elle-même, du fait que l'Autriche, d'une part, et la Russie, d'autre part, avaient été emportées par la tourmente.

Et, pour le dire en passant, on peut se demander, et nous nous sommes souvent demandé, après la Révolution russe, quelle figure aurait pris l'Europe centrale, si la Russie tsariste avait encore été là au moment où se terminait la guerre, si elle avait eu son mot à dire, qui, probablement, aurait été le mot prépondérant dans la réorganisation des pays danubiens....

En fait, cette réorganisation s'est effectuée sans la Russie. Il y a là quelque chose de douloureux, peut-être, et, par certains côtés, de regrettable. Mais, au fond, l'Europe a peut-être été plus libre, ainsi, de reconstituer l'Europe centrale dont elle avait besoin.

Cette reconstruction a eu des auteurs intellectuels. Il y a eu des hommes qui, dès avant la guerre, mais surtout au cours de la guerre, ont envisagé ce problème dans son ensemble, comme un problème européen, en y cherchant une solution qui fût une

solution européenne, c'est-à-dire qui répôidît non pas seulement aux déisrs, aux aspirations, aux besoins des peuples intéressés, mais aussi aux besoins de l'Europe tout entière, — je dirai : de la communauté européenne, pour bien indiquer le sentiment qui les animait.

Ces hommes vous sont connus. Il en est qui ont eu le bonheur de voir se réaliser leur plan, leur rêve. Il en est qui sont, aujourd'hui encore, à la tête de l'Etat qu'ils ont contribué à fonder, et qui contribuent aussi à diriger le groupe que forment, avec ces Etats, les Etats amis qui ont été associés dans la même fortune pendant la guerre, tels Masaryk et son fidèle disciple et collaborateur, l'homme d'Etat qui jouit dans toute l'Europe d'une si légitime autorité, M. Edouard Bénès. A d'autres, ce bonheur a été refusé ; d'autres sont morts trop tôt, avant d'avoir pu développer toute leur pensée et donner la mesure de ce qu'ils pouvaient réaliser. Parmi eux, l'illustre homme d'Etat roumain Take Jonesco. Dans les plans qui ont été élaborés pendant la guerre, pour la reconstruction de l'Europe centrale, je crois bien que celui qui allait le plus loin, dont l'ambition, si vous préférez, était la plus vaste, ou l'horizon le plus large, c'était Take Jonesco. Pendant la guerre, à Paris, dans des conférences qui réunissaient alors ces exilés — car tous ces hommes n'étaient que des exilés — cette reconstruction de l'Europe centrale avait été étudiée sous tous les aspects, pendant qu'un autre des Etats de la nouvelle Europe centrale, la Yougoslavie, combattait pour elle en Orient. Mais, au moment où il fallut passer à la réalisation, les études n'étaient pas achevées, et la cause en est, sans doute, — s'il n'est pas impie de prononcer de telles paroles, — que la victoire est venue trop tôt, c'est-à-dire plus tôt qu'on ne l'attendait, que la victoire a devancé les espérances de ces hommes, pourtant bons connaisseurs des situations politiques et militaires, et que, non seulement tous les plans de reconstruction n'étaient pas complètement au point, mais que — ce qui est encore bien plus important, — le milieu général, le milieu européen, le milieu de la Conférence de la Paix, n'était pas tout à fait préparé à comprendre et à adopter, sur tous les points essentiels, la réalisation de l'ordre nouveau qu'il s'agissait d'établir dans l'Europe centrale.

Quels sont les principes sur lesquels repose cet ordre nouveau ?

Le principe essentiel, le trait caractéristique du système de reconstruction de l'Europe centrale, c'est le fait qu'au lieu du principe dynastique qui avait été le fondement de l'Autriche-Hongrie, et qui, malheureusement pour la dynastie comme pour ce peuple, était resté en fait et jusqu'au bout la seule règle de ses hommes d'État, on a pris pour base le principe de la démocratie. A la règle de la légitimité, sur laquelle se fondait toute la structure et toute la puissance de l'Autriche-Hongrie, on a opposé la règle de la liberté des peuples, et je dirais volontiers, puisque l'expression est devenue à la mode depuis 1917 et spécialement depuis 1919, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui, au fond, n'est pas autre chose que ce que, dans l'Histoire de l'Europe, depuis 1848 jusqu'à 1918, on appelle le « principe des nationalités ».

Les nouvelles frontières de l'Europe centrale, celles qui ont divisé l'ancienne Autriche-Hongrie et celles qui ont uni des États, comme la nouvelle Yougoslavie ou la nouvelle Roumanie — sans parler de la Pologne, qui est en bordure de l'Europe centrale, — sont donc essentiellement ethnographiques. Bien entendu, le mélange, la bigarrure ethnique de ces régions ne permettent pas qu'elles le soient rigoureusement. Il a fallu, sur certains points, consentir à des dérogations ou à des exceptions.

En règle générale, celles-ci ont une même explication : la raison stratégique. Prenons, par exemple, le cas du Tyrol méridional allemand, c'est-à-dire le territoire qui permet à la frontière italienne d'atteindre le Brenner. La raison stratégique apparaît avec évidence, dès qu'on a nommé ce passage. Prenons un cas faisant, de temps à autre, parler beaucoup de lui : le cas des Magyars de Tchécoslovaquie, et, spécialement, de ceux qui se trouvent au bord de la grande île que nos atlas appellent encore de son nom allemand, la Grande « Schütt », la Zitny Ostrov des Tchécoslovaques, la Csalloköy des Magyars. Si cette population a été attribuée à la Tchécoslovaquie, c'est qu'il a paru nécessaire de donner au nouvel État un fort appui sur le Danube et que la clé des positions du Danube, dans cette région, c'est la fameuse forteresse de Komorn, la forteresse imprenable de la Révolution de 1848.

Dans d'autres cas, c'est simplement ce qu'on pourrait appeler le bon sens géographique, la géographie physique tout simplement, qui a amené l'attribution de certaines populations à cer-

tains Etats d'autres nationalités. Par exemple, tout de suite après l'effondrement de novembre 1918, parmi une partie du moins des populations allemandes qui bordent les frontières du Nord de la Bohême et y voisinent avec l'Empire allemand, un groupe d'hommes s'est constitué d'eux-mêmes en gouvernement provisoire pour réclamer leur rattachement à la nouvelle Autriche, qui se nommait alors l'Autriche Allemande. N'y eût-il pas eu d'autre obstacle au succès de leur entreprise, que deux raisons géographiques la condamnaient à l'échec : d'une part, la configuration qu'elle donnait à cette nouvelle Autriche faisait de celle-ci un monstre géographique, et, d'autre part, l'unité géographique extrêmement puissante qu'est la Bohême ne supporterait pas d'être divisée suivant des limites ethnographiques qui, nulle part, ne s'appuyeraient pas sur une frontière naturelle.

D'autres cas, pour se présenter d'une façon peut-être quelque peu différente, n'en appelaient pas moins nécessairement une solution du même genre. La Roumanie s'est trouvée, comme la Tchécoslovaquie, recevoir non seulement des îlots de populations magyares dispersées, mais un noyau assez dense d'une population tout au moins magyarisée. Depuis de très longs siècles, les Székely (en allemand Szekler, qu'on appelle parfois en français les Sicules), fixés parmi une population roumaine; ce noyau de Székely ne s'est pas laissé entamer, il a gardé son originalité, il ne s'est pas entièrement fondu avec le reste des Magyars, mais il est là, isolé, à quelques centaines de kilomètres de l'Etat national des Magyars, la Hongrie nouvelle. Les exigences géographiques ont dû, ici, prévaloir sur ce qu'aurait exigé l'application stricte du principe des nationalités.

Mais, dans tout cet agencement, dans ces minorités placées dans des milieux nationaux auxquels elles sont hétérogènes, et fortes, parfois de centaines de milliers ou de millions d'individus, n'y avait-il pas le germe de luttes nationales nouvelles? Or, s'il y avait une chose dont les hommes d'Etat européens étaient convaincus, c'est que les luttes nationales comportaient un danger extrême pour l'Europe tout entière. L'exemple de l'Autriche-Hongrie venait de le démontrer, car, en réalité, c'est du développement de la lutte des nationalités en Autriche-Hongrie, et du régime qui leur était appliqué par les gouvernements, que sont sorties, par une nécessité fatale, les fautes de la politique austro-hongroise qui ont amené la guerre mondiale.

Certes, entre le cas de l'Autriche-Hongrie et celui de ces nouveaux Etats, il y a de très grandes différences. L'Autriche-Hongrie était sous la domination de deux minorités : l'Allemagne et les Magyars. Ici, dans chaque Etat, il y a une majorité nette, et très souvent plus forte. De plus, dans la monarchie austro-hongroise, se groupaient dix nationalités. Aucun des nouveaux Etats n'en compte, au vrai, plus de quatre, qui vivent côte à côte et semblent, presque partout, marcher vers une cohabitation paisible et une collaboration loyale.

Pendant, malgré cette simplification au moins relative de la situation, des précautions ont paru nécessaire pour éviter que, dans cette nouvelle Europe centrale, on pût voir renaître, sur un point ou l'autre, l'aventure née précisément de la mauvaise structure et des erreurs de l'Autriche-Hongrie. C'est ainsi qu'ont été imposés aux Etats successeurs, à ceux qui ont reçu de la ruine de l'Autriche-Hongrie soit leur indépendance, soit des agrandissements, ce qu'on appelle les « Traités des Minorités ». Ces traités comportent de leur part des engagements, pris envers les grandes puissances, et on peut dire que celles-ci ont agi, ici, comme mandataires spontanés de la Société des Nations, qu'elles étaient en train de créer, comme se portant fort pour la Société, c'est-à-dire au nom et dans l'intérêt de la Paix et de la Concorde internationales.

Les traités des minorités procèdent du principe démocratique de l'égalité devant la Loi. Sous leur aspect négatif, ils excluent toute espèce de discrimination au détriment des allogènes, établie pour la seule raison que ceux-ci appartiennent à une minorité. Sous leur aspect positif, ils assurent aux minorités des garanties réelles, légales et constitutionnelles, de sauvegarde de leur existence et de leur individualité propres, dans l'ordre religieux, dans l'ordre linguistique et dans l'ordre « culturel ».

On a dit souvent : « Les traités des minorités, c'est le papier ; la pratique est tout autre ». Ne discutons pas à propos de la pratique, en ce moment ; nous en dirons un mot plus tard. Mais c'est déjà beaucoup qu'on ait voulu inscrire le principe dans des traités, et il est peut-être difficile d'admettre que des traités mis sous la garantie collective des grandes puissances puissent rester complètement lettre-morte.

La même raison — l'exemple que l'Autriche d'abord, et, en dernier lieu, l'Autriche-Hongrie, avait donné avant la guerre

et surtout pendant la guerre, — explique, nous semble-t-il, une autre disposition des traités qui ont fixé le nouveau statut de l'Europe centrale : le fameux Article 80 du Traité de Versailles et l'Article 88 du Traité de Saint-Germain.

Ne nous faisons pas meilleurs que nous sommes et ne faisons pas les autres meilleurs qu'ils n'ont été. Il est hors de doute que ces dispositions visaient, pour une part, à empêcher l'Allemagne de retirer un profit de la guerre. Mais elles s'inspiraient également d'une considération d'un ordre plus élevé, qui est de géographie politique et, dans une certaine mesure, de protection nationale. Supposons un moment l'Autriche rattachée à l'Allemagne. On aperçoit immédiatement que l'Allemagne pousse un coin en pleine Europe centrale, qu'elle prend la Tchécoslovaquie à la taille, si on peut dire ; qu'elle rétablit son contact direct avec la Hongrie, sur laquelle elle pèse de nouveau de tout son poids ; qu'elle devient limitrophe de la Yougoslavie ; qu'elle pousse vers l'Adriatique, c'est-à-dire qu'elle est de nouveau à même de réaliser toutes ses aspirations d'avant la guerre, dont on a voulu précisément écarter la réalisation, à la suite de la guerre.

Le rattachement donnerait à l'Allemagne une force nouvelle pour ce « Drang nach Osten », qui a, pendant longtemps, semblé aux autres puissances être une menace sérieuse pour l'équilibre et la paix de l'Europe. Et comme, de toutes les puissances européennes, l'Allemagne est la seule à pouvoir faire cette poussée — la carte le montre au premier regard — il est peut-être, politiquement, assez légitime d'avoir pris des précautions contre ce danger, assez légitime aussi d'avoir pris des garanties pour les jeunes indépendances qui venaient de s'établir, et qui, à peine créées, auraient pu être menacées.

L'interdiction du rattachement, en ce sens, est une garantie pour l'équilibre et pour l'existence même de l'Europe centrale et, de ce fait, pour la tranquillité de l'Europe.

On peut dire, évidemment, qu'elle est une atteinte portée au libre droit de disposition des peuples, et c'est à ce titre que beaucoup réclament un plébiscite sur cette question. Il n'est pas tellement certain que le plébiscite déciderait en faveur du rattachement ; mais ce n'est pas sur ce terrain qu'il faut poser la question.

Il y a — et la Belgique le sait mieux que d'autres — des servitudes internationales. L'interdiction du rattachement en est une, établie dans l'intérêt de l'équilibre et de la paix de l'Europe. Ce but suffit à la justifier.

Un grand vice de la reconstruction de l'Europe centrale, c'est qu'elle a rompu l'ancienne union économique austro-hongroise. Il est hors de doute que cette union était très difficile à maintenir. Pour ne point parler, ici, des arguments psychologiques et politiques, qui cependant ont eu leur poids et joué un grand rôle, la situation économique, en 1918 et 1919, était très complexe, notamment au moment où a commencé la débâcle financière en Autriche, et où l'ancienne communauté monétaire risquait de submerger la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie sous le flot des billets qu'on imprimait, à Vienne, à un rythme fou et, naturellement, avec une forte dépréciation, qui ne laissait guère aux nouveaux pays d'autre ressource que celle de fermer leurs frontières et se constituer une monnaie propre.

Les hommes que nous nommions tout à l'heure, ces pères intellectuels de l'Europe centrale — un Take Jonesco, un Benès — avaient eu en vue non pas le maintien de l'ancienne communauté douanière, mais un régime préférentiel, établi par une série de traités particuliers, assez souples pour créer des liens économiques particuliers entre les nouveaux Etats, sans porter atteinte à leur indépendance politique.

Il y a, dans les traités, un texte qui prouve que, du côté même des puissances, on s'était réservé la possibilité de laisser les choses se développer en ce sens. C'est l'Article 222 du Traité de Saint-Germain, qui autorisait l'Autriche à conclure des arrangements préférentiels avec la Tchécoslavie et la Hongrie, pendant cinq ans. De ce germe pouvait sortir une œuvre plus grande et plus complète.

Le rôle de l'historien est de dire la vérité. L'opposition à cette évolution n'est pas venue des intéressés, des Etats successeurs, ou, du moins, elle n'est venue qu'en seconde ligne, de certains d'entre eux. Elle est venue de deux grandes puissances : l'Angleterre, pour des raisons économiques, et l'Italie, pour des raisons politiques.

Remarquons, en passant, combien le problème de l'Europe centrale s'est trouvé compliqué, dans les dix années qui viennent de s'écouler, par la situation délicate et paradoxale qui

résulte du fait que l'une des grandes puissances, arbitres entre les petites, était, en même temps, copartageante de l'Autriche-Hongrie. L'Italie s'est trouvée être à la fois un Etat successeur et un membre de ce grand Conseil, de ce Conseil des *Big Five*, qui, au fond, on peut le dire, imposait ses volontés à ces Etats successeurs et fixait les lignes de la reconstruction de l'Europe centrale.

Telle a été, dans ses principes et dans ses principaux défauts, l'organisation adoptée en 1919-1920.

III.

Cette organisation, comment a-t-elle jusqu'à maintenant fonctionné. Cette organisation a deux aspects. D'une part, comment la nouvelle organisation de l'Europe centrale a-t-elle répondu aux exigences du principe démocratique sur lequel elle prétendait se fonder ? De l'autre, comment a-t-elle répondu aux exigences de la concorde européenne, en vue de laquelle elle a été conçue ?

Sur le premier de ces deux points, reconnaissons que dans tous ces nouveaux Etats les institutions sont démocratiques. Elles le sont soit réellement et sincèrement, soit moins réellement et moins sincèrement ; mais c'est ici le cas où jamais de rappeler la fameuse maxime de La Rochefoucauld : « L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. » Quand on fait de la pseudo-démocratie, c'est qu'on reconnaît les mérites de la vraie démocratie.

Spécialement en ce qui concerne la protection des minorités, dont nous marquions tout à l'heure l'importance dans ce nouveau système, le principe a partout été respecté, si, répétons-le, l'application a parfois été contestée. Il y avait, dans la vieille Autriche, un personnage célèbre, et d'ailleurs, presque sûrement imaginaire, comme tant de personnages célèbres, et tant de mots historiques : le veilleur de nuit de Czaslau, petite ville près de Prague. Cet important fonctionnaire était-il suffisamment Allemand ou suffisamment Tchèque ? Point grave, — question des nationalités, sur quoi on échange des épithètes homériques, et à l'occasion on s'arrache réciproquement les cheveux et on se donne des coups de poing. Ce veilleur de nuit n'est pas tout à fait mort ; ou plutôt, il s'est transformé en juge,

en sous-préfet, en employé du chemin de fer, quelquefois même en une simple inscription de gare ou de bureau de poste; curieuses métempsycoses, qui déchaînent les mêmes passions qu'autrefois; car l'esprit de revanche n'est pas éteint; chez les anciens opprimés, c'est le désir de faire sentir à leurs oppresseurs de naguère que la situation est retournée; chez ceux qui ont été maîtres autrefois, l'amer regret d'être aujourd'hui le contraire. Mais, dans l'ensemble, la tension entre les nationalités s'est très fortement atténuée. Un sentiment contribue d'ailleurs à l'atténuer: on a un peu peur de l'Europe, ou, plus exactement, on a peur devant l'Europe. Les oppresseurs nationaux sont mal vus actuellement: on cherche à ne pas être mal vu. On prend ses précautions même pour chercher des chicanes à l'allogène, et là aussi il y a un sens politique et un indice d'amélioration. Ne prenons qu'un cas par certains côtés d'ailleurs le plus important: l'évolution des conditions nationales en Tchécoslovaquie, et spécialement des rapports entre les Tchèques et les Allemands, qui sont dans la proportion d'à peu près 7 contre 3. En 1919, c'était la grande bataille. En 1927, on a vu se constituer un gouvernement dans lequel sont entrés trois ministres allemands. Par conséquent, en moins de dix ans, les Allemands, ou la grande majorité d'entre eux, ont évolué du séparatisme, de la négation affichée du droit de l'Etat tchécoslovaque à l'existence, à la participation au gouvernement de cet Etat; les Tchèques les y ont associés, et les représentants des deux nationalités essentielles du pays reconnaissent publiquement, démontrent par le fait, qu'ils forment en réalité une nation politique. C'est un progrès énorme, un exemple qu'on souhaite de voir suivre dans tous les Etats successeurs.

Quant au second point distingué tout à l'heure — services rendus à la concorde européenne —, on peut citer en premier lieu la constitution de la Petite Entente, ce groupement établi depuis dix ans entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie, constamment maintenu et qui tend même à s'élargir en d'autres domaines, notamment par les accords économiques. Constitué d'abord en vue de la défense commune, contre les tentatives de revanche menaçantes de la Hongrie, il devait servir et a servi aussi à assurer à ces petits Etats, en les associant, une place plus importante dans la vie internationale de l'Europe, d'arriver à faire d'eux l'une des grandes compo-

santes de l'équilibre européen. On ne se trompe pas, sans doute, en admettant que dans la création et surtout dans le développement de la Petite Entente il y a eu, au moins à plusieurs moments, l'idée de donner une sorte d'avertissement aux grandes puissances, de leur faire comprendre que l'Europe centrale n'était précisément pas « balkaniste », et qu'il ne fallait pas compter « faire marcher » ces trois États, réunissant en somme, à eux trois, quarante millions d'hommes, — aujourd'hui quarante-trois — avec les forces militaires et économiques que cela représente avec ce nombre et ces forces, c'est une grande puissance que nous avons devant nous, de forme nouvelle, c'est entendu, mais une grande puissance quand même. La preuve en est que la Petite Entente a un siège permanent au conseil de la S. D. N., occupé alternativement, il est vrai par le délégué d'un de ses trois États, mais toujours occupé par l'un d'eux. La Petite Entente a trouvé moyen d'établir certaines liaisons avec son grand voisin polonais, d'entrer en contact amical avec son voisin du Sud, la Grèce. De sorte que nous voyons s'étendre, précisément à travers tout l'isthme européen d'entre la Baltique et l'Égée, un système articulé, un système équilibré d'États unis par des traités, qui représente certainement une grande force de paix en Europe.

Evoquons encore — et l'on peut ici se contenter d'un mot — le respect et la sympathie que les États successeurs ont témoigné, depuis le début, et continuent à témoigner à la Société des Nations.

Mais portons surtout notre attention sur deux autres manifestations du sens du nouvel ordre de l'Europe centrale, moins apparentes peut-être que d'autres, mais toutes deux très importantes.

Le premier nous ramène à cette question des minorités, à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de toucher plusieurs fois.

Il y a actuellement, dans l'existence et dans le traitement des minorités une sorte de réciprocité entre États : Tel peuple qui est la majorité dans l'un et minorité dans un autre. Chacun des deux a donc, si l'on peut dire, des otages, mais des otages à qui cette réciprocité même assure un traitement plus doux. Dans ces conditions, étant donné, que les minorités ne sont pas le privilège d'un seul État, mais qu'elles existent dans tous, leur

existence, qui était autrefois une cause de luttes, doit devenir, de plus en plus, une cause d'entente. Aussi le plus mauvais service qui puisse être rendu aux minorités de l'Europe centrale — pour ne parler que de celles-ci —, c'est de les exciter constamment contre les Etats auxquels elles appartiennent. Qu'elles défendent leurs droits, c'est légitime; mais donner à cette défense la forme d'une négation de l'Etat, aspirer à bouleverser des frontières, remettre en question tout ce qui a été fait au terme d'une longue et dure guerre, cela est en opposition complète avec toute idée de stabilité et de paix européenne.

Notre seconde remarque, c'est que, grâce à la structure, à l'orientation intellectuelle de ces nouveaux Etats, a commencé à s'établir en Europe centrale, plus librement, plus complètement cette liaison entre l'Occident et l'Orient où nous voyions tout à l'heure la mission propre de l'Europe centrale.

Prenons la Yougoslavie. Elle est peuplée d'orthodoxes, qui sont, en gros, les Serbes, et de catholiques, qui sont, en gros, les Croates. Entre ces deux branches d'une même nation il ne subsiste que trop de vestiges de luttes anciennes, et dans tous ces Etats, — et peut-être même aussi dans nos vieux Etats, — il faut avant tout éliminer les toxines du passé. Mais si on en juge par la jeunesse de ces pays et par les nobles efforts qu'elle fait pour une compréhension mutuelle, cette compréhension qui amènera la fraternité et la fécondation mutuelle de ces deux civilisations, paraît bien en voie de s'accomplir.

Il en est de même en Roumanie. Entre l'ancien royaume et les parties nouvelles venues du partage de la Hongrie, surtout la Transylvanie, imprégnées d'esprit occidental, les événements ont montré comment la fusion est en train de s'opérer.

La Tchécoslovaquie est moins orientale, encore que les Slovaques soient un peu plus orientaux que les Tchèques et que tout à l'extrémité de la République, un demi-million de Ruthènes demeurent encore profondément marqués des influences orientales qu'ils ont si longtemps subies, qu'il y ait donc là certains des éléments nécessaires à ce rapprochement des civilisations dont nous parlons. Mais elle est, de tous les pays slaves de l'Europe, celui où le sentiment slave est le plus profond, le plus réfléchi. C'est chez elle que la connaissance et l'amour de la Russie sont les plus grands. Cette espèce d'aspiration, de

poussée à la rencontre de la Russie, qui anime l'âme populaire tchécoslovaque, lui assigne un rôle particulier dans cette mission de liaison dont nous parlons.

Nous voilà revenus à notre point de départ et amenés, du même coup, à notre conclusion.

Notre exposé n'aura pas, espérons-le, laissé l'impression que nous trouvions tout parfait dans la nouvelle Europe centrale. Mais, en toute conscience, et tout bien impartialement pesé, on peut dire que le principe de son organisation est meilleur aujourd'hui qu'il n'était il y a quinze ans, que la structure de cette partie de l'Europe est aujourd'hui plus européenne qu'elle ne l'a jamais été auparavant.

L'évolution qui est commencée est contrariée de certains côtés, compliquée aussi par l'agitation qu'on entretient contre le nouvel ordre de choses, par des crises économiques. Mais, dans l'ensemble, elle s'annonce bien, elle est en bonne voie.

On ne peut, je crois, mieux justifier cette conception de la nouvelle Europe centrale, qu'en disant qu'elle est elle-même une Société des Nations en petit et que, par là même, du fait de sa structure, de son orientation, elle est fermement animée d'esprit européen. Ce ne serait pas exagérer que d'affirmer qu'elle est le noyau géographique de l'Europe nouvelle.

Souvenons-nous que naguère, pendant vingt-cinq ans ou plus, il a été de tradition et de mode de ressasser dans des articles, des brochures, des livres, des discours, ce thème : Il n'y a pas d'Europe sans Autriche ; il n'y a pas d'équilibre européen sans Autriche.

L'Europe centrale se développe de plus en plus en une Autriche-Hongrie adaptée aux principes de l'indépendance des individus, des nationalités et des États. Pour que ce développement atteigne sa pleine floraison, il faut que l'Europe centrale achève de se reconstituer par l'élargissement de la Petite Entente. Il faut que ceux des États de l'Europe centrale qui, jusqu'à présent, ne font pas partie de ce groupement, puissent y entrer. On peut noter avec plaisir le redressement progressif des relations entre les trois États successeurs qui étaient au camp des vainqueurs et l'Autriche. Envers la Hongrie, des tentatives ont également été faites. La Hongrie est encore le véritable îlot de résistance au centre géographique de la nouvelle Europe

centrale. Mais on peut avoir le ferme espoir que sans contrainte, sans violence, sous la seule action d'une meilleure intelligence de sa situation et de ses besoins, la Hongrie, elle aussi, entrera dans ce groupement.

Fréquemment on a lu, tous ces temps-ci, la nouvelle de grands efforts faits pour le rapprochement économique des divers pays de l'Europe centrale. Certes, les conditions actuelles rendent de pareils efforts difficiles. Il y a, à l'intérieur même des Etats, d'âpres conflits, de violentes oppositions d'intérêts économiques, et il y a, dans le monde, un désordre économique général. Ce n'est pas une atmosphère favorable à ces efforts de reconstruction. Mais ceux qui ont la charge des destinées de ces pays ne se découragent pas, et les chances de succès sont certainement grandes.

On entend souvent dire qu'en Europe centrale couve sous la cendre le feu d'une nouvelle guerre. Il n'en est rien, à moins que ne réussissent dans leurs desseins ceux qui veulent détruire l'édifice élevé entre 1918 et 1920, c'est-à-dire arrêter une évolution naturelle par laquelle — c'est ce que nous avons entrepris de montrer ce soir — l'Europe centrale s'est trouvée ramenée au rôle et remise à la place auxquels elle est prédestinée en Europe.

Disons, pour conclure, qu'il est d'autant plus nécessaire que l'Europe centrale soit restituée en cette place, d'autant plus nécessaire qu'elle soit mise en état de jouer ce rôle que, peut-être, approche le jour où la Russie se trouvera de nouveau conduite à ramener ses regards de l'Asie vers l'Europe.

Les Echanges de Populations dans les Balkans (1914-1924)⁽¹⁾

PAR

A.-A. PALLIS,

Ancien Délégué du Gouvernement hellénique à la Commission Mixte
pour l'échange des populations grecque et turque.

Avant d'aborder le sujet de ma conférence, je tiens à faire la déclaration suivante :

Les faits dont je traiterai se rapportent à une période assez douloureuse des relations entre mon pays et la Turquie. Heureusement, cette période est close et, aujourd'hui, les rapports entre les deux jeunes Républiques, Hellénique et Turque, sont empreints d'un esprit de cordialité. Par conséquent, il nous est possible, maintenant, d'examiner les grandes questions qui nous ont divisés, Grecs et Turcs, dans le passé, en les voyant sous une lumière plus objective.

L'échange des populations gréco-turques, phénomène extraordinaire sans précédent dans l'histoire, appartient à ce passé. On peut en parler aujourd'hui, sinon sans regrets, du moins sans passion.

*
**

L'échange des populations, qui forme le sujet de notre conférence d'aujourd'hui, a été à l'ordre du jour de la politique balkanique depuis 1914, date à laquelle ont commencé les déplacements territoriaux auxquels ont donné lieu les guerres balkaniques de 1912-1913.

C'est à partir de cette date que ce terme d' « échange », emprunté à l'époque primitive où le commerce avait pour base le

(1) Conférence faite le 19 février 1930, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

troc, est entré dans la terminologie diplomatique des traités. A cette époque lointaine de l'histoire humaine, on se bornait à échanger du bétail, des céréales, des esclaves. Il nous a été réservé de voir, en plein vingtième siècle, les Etats troquer des populations entières.

Que sont, en effet, les échanges de populations qui ont eu lieu, à partir de 1914, entre la Grèce et la Turquie, la Bulgarie et la Turquie, la Bulgarie et la Grèce, sinon des trocs gigantesques, ayant pour objet des milliers de personnes, avec leurs propriétés et leurs biens ?

Dans l'espace des douze années qui se sont écoulées depuis octobre 1912, date du commencement de la première guerre balkanique, jusqu'à décembre 1924, date à laquelle les derniers convois d'émigrants « échangés » quittaient la Grèce et la Turquie, environ 2,000,000 de personnes, dont 1,200,000 Grecs, 600,000 Turcs et 200,000 Bulgares, ont traversé, dans un sens et dans l'autre, les frontières séparant la Turquie, la Grèce, la Bulgarie et la Serbie; environ 3,000 villes, bourgs et villages ont changé d'habitants, totalement ou en partie; des propriétés d'une valeur estimée à environ 5 milliards de francs or et d'une étendue de centaines de mille d'hectares, ont été abandonnées par leurs anciens maîtres et réparties entre les nouveaux venus.

Ces chiffres vous donnent une idée de l'ampleur acquise par ces mouvements d'émigration, ainsi que de l'importance des mesures exceptionnelles que les gouvernements ont dû prendre pour régler ces échanges, pour liquider les biens des émigrés et pour organiser l'établissement des immigrants. Il a fallu conclure des traités et des conventions, voter des lois spéciales et faire fonctionner la machine administrative à une allure inusitée.

Les historiens à venir s'arrêteront, sans doute, longuement sur cette période où les déplacements en masse de populations, rappelant les *Völkerwanderungen* des premiers siècles du Moyen Age, ont profondément modifié la carte ethnographique de la Macédoine, de la Thrace, de l'Anatolie, et des côtes et îles de la Mer Egéenne.

Mais dans les contrées qui ont été le théâtre de ces transplantations, ce n'est pas seulement l'ethnographie qui a été modifiée. La vie sociale, les conditions économiques, le régime fon-

cier de ces régions ont subi des profonds changements. La Turquie et la Grèce d'aujourd'hui se sont transformées à un point qui ne peut manquer de frapper tous ceux qui ont connu ces deux pays avant la période des échanges. Les villes, les campagnes, tout a changé d'aspect. Des institutions séculaires ont disparu.

Quelles ont été les causes historiques qui ont provoqué ces déplacements de populations ? Comment les Traités en ont-ils réglementé les modalités ? Quels en ont été les effets sur l'ethnographie, la vie économique, les conditions sociales des pays intéressés ? Quelles furent les méthodes adoptées par les gouvernements pour organiser l'établissement de cette masse énorme de colons ? Et, finalement, l'échange obligatoire des populations minoritaires, est-il un moyen dont l'adoption par d'autres Etats doit être préconisé pour faire disparaître les conflits provenant du problème des minorités ?

Voilà, Messieurs, autant de questions que vous pourriez me poser et auxquelles je m'efforcerai, en partie, de répondre.

Vous savez ce que c'était que l'Empire Byzantin. L'Empire Ottoman qui lui a succédé l'a continué. Les principales caractéristiques des deux empires étaient les mêmes : 1. Composition hétérogène de la population chez l'un et chez l'autre. 2. Organisations administrative et sociale à peu près identiques.

La décadence de l'un, comme la décadence de l'autre, ont eu pour conséquence d'éveiller les ambitions des peuples qui les constituaient. S'agissant de l'Empire Byzantin, la conquête turque a fait taire, pour quelques siècles, ces ambitions.

La question s'est posée de nouveau, s'agissant de l'Empire Ottoman. L'époque où la décadence de cet Empire commença à se manifester clairement coïncida avec le réveil des nationalités en Europe, réveil qui encouragea les peuples chrétiens soumis à la Turquie à se soulever.

Les territoires balkaniques qui ont conquis les premiers leur indépendance se bornaient aux parties du pays où la population était à peu près homogène, puisque c'étaient les foyers des nationalités — l'ancienne Hellade et la Serbie Moravienne — qui s'émancipèrent les premiers. D'où, au début, caractère purement national et moderne de ces nouveaux Etats.

En 1912, nouvelle phase. La coalition des Etats balkaniques

amène le démembrement de la Turquie d'Europe et l'adjonction à chacun de ces pays, jusqu'alors homogènes, de territoires où la population était mélangée. Ils redeviennent par là, en raccourci, ce qu'étaient autrefois les empires byzantin et ottoman.

L'idée première d'un échange de populations devait naître naturellement d'une pareille situation. Si chacun de ces Etats voulait incorporer toutes les provinces balkaniques où il possédait des frères de race, chacun d'eux aurait dû absorber les trois quarts de la péninsule. En revanche, un échange de populations devait être le seul moyen de faire taire les convoitises et ainsi éviter de nouveaux remaniements de frontières.

La situation créée par les guerres balkaniques de 1912-13 a été aggravée par la guerre mondiale à laquelle les Etats balkaniques, y compris la Turquie, ont tous participé.

La dernière convulsion, conséquence de la guerre gréco-turque en Asie Mineure, conduit à Lausanne où la question de l'échange obligatoire est posée, dans toute son ampleur, pour la première fois. C'est à Lausanne aussi que le principe a reçu sa consécration.

II.

L'émigration des populations, à la suite d'annexions de territoires, est un phénomène bien connu de l'histoire.

On peut distinguer quatre types :

a) L'émigration spontanée. La population quitte spontanément le territoire annexé et se transporte dans le pays auquel elle est rattachée par son sentiment national, en abandonnant ses biens.

b) L'émigration facultative, par suite de l'exercice du droit d'option pour une nationalité étrangère. Un grand nombre de traités contiennent une clause permettant aux habitants du territoire annexé d'opter pour leur ancienne nationalité, avec obligation d'émigrer, tout en conservant leurs biens immeubles. C'est cette clause, comme vous savez, qui figure au Traité de Versailles à propos des habitants allemands des territoires cédés à la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Le système de l'option constitue, sans doute, la façon la plus équi-

table de régler le sort des populations allogènes annexées; elle leur permet d'émigrer dans le pays auquel elles sont rattachées par leur sentiment national, sans subir, par le fait, la perte de leurs biens. Cependant, ce dernier avantage devient plutôt illusoire, quand il s'agit de groupes compacts, par exemple des habitants de tout un village ou d'une région entière. Car, par le seul fait de l'émigration en masse de la population, les terres et autres immeubles perdent toute leur valeur, car elles ne trouvent plus d'acheteurs; et, par conséquent, les émigrés sont obligés purement et simplement de les abandonner.

A ces deux types sont venus s'ajouter, plus récemment, un troisième et un quatrième, tous deux d'origine balkanique, et dont le champ d'application a, jusqu'à ce jour, été limité aux pays des Balkans. Ce sont :

c) L'émigration facultative, avec liquidation obligatoire des biens. Convention de Neuilly de 1919, entre la Grèce et la Bulgarie;

et finalement,

d) L'émigration obligatoire avec liquidation obligatoire des biens. C'est le type de la convention — tristement célèbre — qui fut signée le 30 janvier 1923 à Lausanne entre la Grèce et la Turquie et qui a autorisé l'expulsion réciproque de la majeure partie des minorités grecque et turque dans les deux pays et l'expropriation de leurs biens.

Les premiers accords officiels pour l'échange des populations entre Etats balkaniques limitrophes — notamment entre la Grèce, la Bulgarie et la Turquie — datent de 1914, c'est-à-dire du lendemain des guerres balkaniques. Cependant, des échanges de fait d'un caractère plus ou moins spontané, avaient déjà eu lieu à une époque bien antérieure. La désagrégation de l'Empire Ottoman avait commencé au début du XIX^e siècle avec les insurrections serbe et grecque, insurrections qui s'étaient terminées par la reconnaissance de l'autonomie de la Serbie et de l'indépendance de la Grèce. La création de ces nouveaux Etats avait eu, comme conséquence, d'importants déplacements de populations.

Ici, pour être clair, il me faut remonter à l'époque de la première conquête turque. Lorsque les Sultans ottomans soumièrent la Péninsule balkanique, aux XIV^e et XV^e siècles, ils distri-

buèrent les terres enlevées aux seigneurs grecs ou autres à des chefs turcs qui s'étaient ainsi établis dans toutes les provinces conquises. Les villes et les places fortes furent également peuplées de nombreux musulmans — fonctionnaires, janissaires et autres. En outre, les Sultans établirent de fortes colonies turques dans plusieurs régions dont la population indigène avait disparu par suite des guerres. Ces colonies, très nombreuses surtout en Macédoine et en Thrace, occupaient des positions stratégiques sur les grandes voies de communication, par exemple sur la route Constantinople-Salonique, Constantinople-Sofia, Salonique-Uskub et Salonique-Monastir, d'où elles dominaient les populations chrétiennes des alentours. Elles étaient composées presque exclusivement d'agriculteurs et d'éleveurs, le Turc n'étant ni commerçant, ni artisan.

Ce régime, qui durait depuis trois siècles, fut troublé, pour la première fois, après l'émancipation de la Serbie et celle de la Grèce en 1830. La population musulmane quitta alors en masse les territoires libérés et se transporta en Turquie. C'était là un mouvement en grande partie spontané. Les musulmans, jadis privilégiés sous le régime turc, ne pouvaient pas se résigner à vivre sous un gouvernement chrétien. Quant à leurs propriétés, ou bien elles furent purement et simplement abandonnées, ou bien les traités de paix fixèrent un délai pour leur vente.

Les propriétés ainsi abandonnées furent redistribuées à la population indigène qui, sous le régime turc, était presque dépourvue de terres.

Parallèlement à ces mouvements d'émigration il s'en produisait d'autres en sens inverse. Beaucoup de chrétiens habitant les régions restées sous la domination ottomane quittaient la Turquie pour venir s'installer dans les pays libérés. En Serbie, la région au nord de Nisch, la première qui secoua le joug, fut en partie repeuplée par des Serbes venus de l'ouest et du sud. En Grèce, la ville d'Athènes et d'autres régions libérées en 1830 attirèrent un grand nombre de Grecs de Constantinople, de Smyrne et des autres villes de la Turquie. Les propriétés abandonnées par ces émigrants, échurent, en général, au fisc ottoman.

Vous voyez qu'il s'agissait bien d'un véritable échange de populations, mais d'un échange *spontané, non officiel*.

Depuis lors, chaque fois que l'Empire Ottoman perdait un territoire au profit d'un Etat chrétien, l'annexion était suivie de l'exode de la population musulmane. Cependant, au fur et à mesure que les limites de la Turquie se resserraient, ce mouvement d'émigration musulmane se ralentissait. Dans les derniers temps, les émigrations en masse cessèrent; ce ne fut plus qu'une fraction de la population qui émigrerait — principalement les fonctionnaires avec leurs familles, quelques gros propriétaires et une partie seulement des paysans entraînés généralement par les « hodjas » ou prêtres musulmans.

En 1913, lors de la cession de la Macédoine et de la Thrace Occidentale aux Etats balkaniques, le Traité d'Athènes entre la Grèce et la Turquie et le Traité de Constantinople entre la Bulgarie et la Turquie, ont reproduit la clause classique de l'option. Cette clause, comme je l'ai déjà expliqué, accorde aux habitants des territoires annexés le droit d'*opter* pour leur ancienne nationalité, avec obligation d'émigrer.

Une partie de la population turque des régions annexées préféra rester sur place et acquérir la nationalité des Etats annexants. L'autre partie émigra, usant du droit d'option que lui accordaient les traités. Des masses compactes de ces « muhadjirs » (c'est ainsi que les Turcs appelaient les émigrants musulmans) quittèrent les territoires nouvellement annexés à la Serbie, la Grèce et la Bulgarie, et vinrent s'installer dans les villages chrétiens — grecs et bulgares — de la Thrace Orientale restée turque. D'autres contingents furent transportés en Anatolie où ils s'établirent, de la même façon, dans les villages grecs de la région de Smyrne et du littoral égéen.

La situation des populations grecques et bulgares dans ces régions devint par là intenable, la cohabitation avec les émigrés musulmans étant matériellement et moralement impossible. L'exode commença.

C'est alors que l'on entendit pour la première fois parler officiellement d'un « échange de populations ».

La Bulgarie, la première à reconnaître la situation de fait créée par l'installation des émigrés turcs dans les villages bulgares de la Thrace orientale, signa, en novembre 1913, un accord dit « Des Réfugiés de Thrace » par lequel elle accepta de recevoir chez elle les Bulgares dépossédés par les émigrés

musulmans, et de les installer dans les villages abandonnés par les musulmans en territoire bulgare. Il faut voir dans cet arrangement, qui transplanta en Bulgarie la majeure partie de la population bulgare de la Thrace Orientale, le germe de l'échange obligatoire qui fut plus tard appliqué, en 1923, sur une plus vaste échelle, entre la Grèce et la Turquie.

L'émigration des populations grecques dont les villages avaient été occupés à la même époque par les émigrés musulmans, prit également des proportions telles que le gouvernement hellénique, afin d'enrayer le mal, se vit contraint, lui aussi, de conclure, en juillet 1914, un accord avec le gouvernement ottoman fixant les modalités d'un *échange de populations*. Cependant, cet accord n'avait qu'une portée strictement limitée; il ne s'appliquait qu'au émigrés musulmans de la Macédoine et de l'Épire et aux émigrés grecs de la région de Smyrne. Il accordait, d'ailleurs, à ceux des habitants des régions en question qui n'avaient pas encore quitté leurs foyers, la faculté d'émigrer sous le contrôle d'une commission internationale, chargée de surveiller la régularité des départs et de prévenir les abus.

Cet accord ne fut jamais appliqué; la Grande Guerre survint et les négociations furent interrompues. Néanmoins, il y avait déjà eu *échange de fait*. Environ 200,000 Grecs avaient quitté la Turquie pour passer en Grèce et furent remplacés par un nombre à peu près égal de Turcs provenant de Grèce ou de la Serbie. Les émigrés grecs furent installés dans les villages et autres propriétés abandonnées par les Turcs en Grèce.

En 1920, lorsque le Traité de Sèvres céda à la Grèce la Thrace Orientale et la région de Smyrne, les populations grecques originaires de ces pays, qui avaient été forcées d'émigrer en 1914, réintégrèrent leurs foyers. Mais les événements de 1922, qui entraînèrent l'évacuation de l'Asie Mineure, provoquèrent une nouvelle émigration dans un sens inverse. Toute la population grecque de la Thrace Orientale, ainsi que de la zone asiatique jusqu'alors occupée par l'armée hellénique, avec les Arméniens et quelques Circassiens, se transporta en Grèce où elle fut installée, à son tour, dans les villages turcs dont les habitants n'avaient pas quitté la Macédoine lors de l'annexion de ce pays en 1913.

III.

Telle était la situation quand la Grèce et la Turquie signèrent, à Lausanne, en janvier 1923, la Convention pour l'échange *obligatoire* des populations grecques et turques.

Cette Convention a été beaucoup critiquée, tant en Grèce qu'à l'étranger. Elle consacrait, en effet, pour la première fois, d'une façon éclatante, le principe de l'émigration *obligatoire* des minorités. Elle introduisait, par ce fait, dans le droit international une nouvelle pratique qui a fait l'objet d'attaques violentes de la part des différents jurisconsultes. La Convention a été qualifiée de barbare, elle a été accusée de violer les droits élémentaires que le droit international reconnaît à tout individu et même les engagements solennels pris par les Etats signataires du Pacte et des Traités des minorités.

Il convient, malgré cela, afin de porter un juste jugement sur la Convention de l'Echange, de ne pas se placer sur le terrain purement théorique; on doit tenir compte des faits qui ont motivé la conclusion de cette convention.

Voyons quelle était la situation de fait au moment où la Grèce et la Turquie conclurent cet accord, en janvier 1923.

La majeure partie de la population grecque de Turquie, environ 1,000,000 d'individus, s'était déjà réfugiée en Grèce où elle se trouvait cantonnée dans les villages turcs. Il restait encore, à l'intérieur de l'Asie Mineure, tout au plus 150,000 Grecs, qui, eux aussi, réclamaient instamment leur transfert en Grèce.

A une demande de la Grèce en faveur du rapatriement de ces réfugiés, la Turquie avait opposé, à Lausanne, le refus le plus formel. Aucune force au monde n'aurait pu contraindre la Turquie à reprendre chez elle cette population, de même qu'aucune force au monde n'aurait pu, non plus, obliger les réfugiés grecs d'évacuer les villages musulmans qu'ils avaient occupés en Grèce.

Ainsi, le problème se posa de la manière suivante. — Pour la Grèce, obtenir, d'une façon *légitime*, la propriété des villages et terres appartenant aux Turcs en Grèce, afin de pouvoir y installer les réfugiés d'une façon *permanente*. Pour cela, il fallait que la Turquie consentît à recevoir, chez elle, les Turcs de

la Grèce. *Pour la Turquie*, d'autre part, la question principale consistait à savoir comment elle repeuplerait les villages abandonnés par les Grecs et les autres populations, dont le départ avait laissé désertes des régions entières en Thrace et en Anatolie.

Le retour des réfugiés grecs en Turquie une fois exclu, les intérêts des deux États se rencontrèrent. La Turquie, en souscrivant à l'émigration des Turcs de la Grèce, trouvait le moyen de coloniser ses provinces dévastées avec des colons de race turque. C'était un pas important vers cette homogénéité qui avait toujours fait défaut à l'empire ottoman et dont l'absence fut une des principales causes de sa désagrégation. Pour la nouvelle Turquie, à l'idéal nationaliste, la solution paraissait excellente.

Ainsi, malgré les critiques formulées contre la Convention, au point de vue théorique, il faut bien avouer que, vu ces circonstances spéciales, l'échange obligatoire a été la seule solution pratiquement possible. La Convention de Lausanne n'a fait que régulariser une situation existante. Cette situation était telle que ni les Grecs restés en Turquie, ni les Turcs restés en Grèce, n'auraient pu finalement éviter l'émigration ; or, il valait mieux que cette émigration eût lieu sur la base d'un accord *officiel* et sous la garantie d'une Commission internationale, que de laisser les choses aller à la dérive. Si l'accord n'avait pas été conclu, l'émigration se serait quand même produite. Mais elle se serait poursuivie dans des conditions de désordre et d'arbitraire pareilles à celles qui avaient caractérisé les émigrations antérieures.

Ainsi, à ceux qui me posent la question : « L'échange obligatoire des populations était-il inévitable ? », je réponds : Oui. L'échange obligatoire a été imposé par une nécessité inéluctable et une situation sans issue. La signature de cet accord, en dépit des protestations d'ordre sentimental qu'il souleva, a été un des actes politiques les plus courageux du grand homme d'Etat qu'est Venizelos.

La Convention de Lausanne de janvier 1923 constitue, pour ainsi dire, la liquidation finale de la lutte historique qui a mis aux prises Grecs et Turcs pendant presque six siècles. Il vaut donc la peine que nous nous y arrêtions un moment pour en étudier les stipulations principales ; à part son importance politique, son application a soulevé une foule de questions très intéressantes, au point de vue juridique.

D'après la Convention, ont été soumis à l'échange « tous les ressortissants turcs de religion grecque orthodoxe et tous les ressortissants hellènes de religion musulmane ». Une exception était faite en faveur des habitants de deux régions, celle de Constantinople et celle de la Thrace Occidentale. J'expliquerai plus tard les raisons de cette exception.

En Grèce, l'échange a frappé les populations musulmanes de la Macédoine, de l'Épire, de la Thessalie, ainsi que des îles de Crète, Lesbos et Lemnos, en tout environ 400,000 personnes. En Turquie, ce sont les populations grecques de la Thrace Orientale et de l'Anatolie, environ 1,100,000 individus, qui ont dû quitter leurs foyers.

Remarquez que la Convention parle de l'échange de Grecs Orthodoxes et de Musulmans, et non pas de Grecs et de Turcs. C'est dire qu'elle a choisi comme criterium de l'échangéabilité d'un individu la *religion* et non pas la *langue* ou la *race*. Comme vous savez, il est très difficile de trouver un critérium de la nationalité — j'entends ici, par nationalité, le fait d'appartenir à telle nation, et non pas celui de ressortir à tel Etat. — Le choix d'un critérium, en pareille matière, a été, d'ailleurs, l'objet de fréquentes controverses politiques. Toute la question macédonienne, par exemple, question qui a mis aux prises pendant un demi-siècle Grecs, Bulgares et Serbes, a tourné autour de ce problème épineux. Qu'est-ce qu'un Grec ? Est-ce un individu parlant le grec ? Mais les Grecs de l'Anatolie ont, comme langue maternelle, le turc. Qu'est-ce qu'un Turc ? Est-ce un individu parlant le turc ? Mais les Turcs de la Crète et de l'Épire ont, comme langue maternelle, le grec, et une partie des Turcs de la Macédoine et de la Thrace, le slave.

Ainsi, dans le Proche-Orient, la religion, pour des raisons historiques, constitue un indice beaucoup plus sûr du sentiment national que la langue ; c'est pour cette raison que les rédacteurs de la Convention de Lausanne ont expressément choisi ce critérium, de préférence à tout autre. En effet, les 99 p.c. des Grecs originaires de la Turquie appartiennent à l'Église orthodoxe, et la totalité des Turcs de la Grèce sont des Musulmans.

Cependant, même le critérium de la religion aurait conduit, s'il avait été appliqué d'une façon trop rigoureuse, à des injustices ; il aurait soumis à l'échange des personnes n'ayant rien de

commun ni avec les Turcs ni avec les Grecs. Ainsi, par exemple, les Albanais habitant l'Épire, quoique musulmans, ne sont pas des Turcs. Aussi ont-ils été exemptés de l'échange, et cela, du consentement des deux Gouvernements grec et turc, qui dérogeaient, par là, aux stipulations de la Convention.

Un autre cas semblable est celui des Arabes orthodoxes de la Cilicie. Ceux-ci, bien qu'orthodoxes, n'ont rien de commun avec les Grecs ; il aurait été injuste de les forcer à s'expatrier en Grèce. Néanmoins, le gouvernement turc, s'attachant à la lettre de la Convention, qui soumet à l'échange tous les ressortissants turcs de la religion grecque-orthodoxe, prétendit au début que les Arabes étaient échangeables. Le gouvernement grec, invoquant l'esprit de la Convention, fit valoir qu'il serait illogique de vouloir transplanter en Grèce des populations que le sentiment national ne rattachait pas à ce pays.

La Commission mixte, organe international chargé d'interpréter la Convention, se trouva dans une position délicate. Exempter les Arabes, à cause de leur langue ou de leur race, aurait été porter atteinte au système de la Convention, qui prend comme critérium de l'échangéabilité la *religion*.

Il fut décidé, finalement, que le terme de « religion grecque-orthodoxe » n'a pas en vue les personnes ressortissant indistinctement à n'importe quelle Eglise orthodoxe d'Orient, mais seulement les personnes relevant du *Patriarcat de Constantinople*. Les Arabes de la Cilicie, qui relèvent du *Patriarcat d'Antioche*, furent, de cette manière, exemptés de l'échange. Cette formule, bien que discutable au point de vue juridique, a eu au moins l'avantage d'être tout à fait conforme à l'esprit de la Convention.

Les Grecs relevant de l'Eglise catholique, bien entendu, ne furent pas échangés.

Une autre question, longuement débattue entre les deux gouvernements grec et turc, fut la question des « établis » de Constantinople. Je vous la cite parce qu'elle souleva un point de droit très intéressant, qui a fait l'objet d'un avis consultatif de la Cour permanente de Justice internationale de La Haye, à laquelle elle a dû être déférée.

Je vous ai déjà dit que les habitants de deux régions — ceux de la ville de Constantinople (territoire turc) et de la Thrace Occidentale (territoire grec) — avaient été exemptés de l'échange

par une disposition spéciale de la Convention. Lors des négociations de Lausanne, la délégation turque avait, d'abord, insisté pour l'échange total et complet. L'acceptation du point de vue turc aurait eu comme résultat l'émigration de toute la population grecque de Constantinople; le Patriarcat œcuménique, dont le chef est Primat de l'Eglise orthodoxe et a, depuis les origines du christianisme, siégé à Constantinople, aurait dû abandonner cette ville.

La question posée était grave, d'abord parce que la population de Constantinople restait encore sur place et se trouvait sous la protection des Alliés, qui occupaient la capitale turque depuis la fin de la Grande-Guerre; ensuite, parce qu'il ne s'agissait plus ici de simples paysans, qui, à condition de retrouver ailleurs des terres, peuvent être transportés sans subir de pertes sérieuses, mais, à Constantinople, on avait à faire aux habitants d'une grande capitale, dont les occupations et les intérêts étaient étroitement liés au milieu dans lequel ils vivaient. En outre, le transfert de cette population, purement urbaine, en Grèce, y aurait créé un problème insoluble. Comment des villes comme Athènes et Salonique, déjà surpeuplées par l'arrivée de milliers de réfugiés venant de Smyrne et d'ailleurs auraient-elles pu assimiler, d'un seul coup, les 100,000 Grecs de Constantinople, pour la plupart commerçants, boutiquiers, gens de profession, employés et artisans? Forcer tous ces gens à liquider leurs affaires dans un bref délai et à quitter le pays, c'eût été les ruiner; leur arrivée simultanée en Grèce aurait causé une crise économique et sociale aiguë, dont ce pays, déjà obligé aux plus grands efforts pour caser le million de réfugiés venus des autres parties de la Turquie, se serait difficilement tiré.

Pour cette fois, les considérations humanitaires, qui, dans les Conférences internationales, trouvent rarement un écho, prévalurent. La Turquie céda, mais elle demanda comme compensation que les habitants musulmans de la Thrace Occidentale, province limitrophe grecque habitée par une masse compacte d'environ 110,000 Turcs, fussent, eux aussi, exemptés de l'échange. Cette demande fut agréée, et c'est ainsi que les Grecs de Constantinople et les Turcs de la Thrace Occidentale ont échappé à l'échange.

Venons, maintenant, au point de droit que souleva cette question.

La Convention stipule à ce propos que « seront considérés comme habitants Grecs de Constantinople tous les Grecs déjà établis (notez le mot) avant le 30 octobre 1918 (date de l'armistice de Moudros) dans la circonscription de la Ville de Constantinople ». C'est justement l'interprétation de ce mot « établis » qui a donné lieu à tant de discussions. La thèse du gouvernement turc, qui visait à limiter autant que possible le nombre des Grecs exemptés de l'échange, était que, afin d'être considéré comme établi à Constantinople, il fallait qu'un individu fût immatriculé à la mairie de cette ville. Or, un grand nombre d'habitants grecs de Constantinople, quoique installés depuis des années dans la capitale, étaient originaires des provinces et leurs noms continuaient à figurer sur les registres de leur commune natale. Par conséquent, si la thèse turque avait prévalu, toutes ces personnes, formant peut-être la moitié de la population grecque de Constantinople, auraient été forcées quand même d'émigrer.

La thèse du gouvernement grec, qui visait, au contraire, au maintien à Constantinople de toute la population grecque, était la suivante : Que l'établissement est un fait qui ne dépend pas d'une formalité légale, telle que l'inscription sur les registres d'une mairie, mais que toute personne demeurant habituellement dans une localité doit être considérée comme établie dans cette localité. Par conséquent, d'après la thèse grecque, le mot « établi » employé par la Convention devait désigner les personnes habitant Constantinople qui « y avaient fixé leur résidence avant le 30 octobre 1918, avec l'intention d'y demeurer habituellement ».

L'arrêt de la Cour de La Haye fut favorable à la thèse grecque; la Cour décida que « le mot établi vise une situation de fait, constituée, pour les habitants, par une résidence ayant un caractère durable ».

Vous voyez que cette controverse a son importance, au point de vue du droit international, puisqu'il en est sorti cette définition du terme « établi ».

Remarquez que si la Convention avait employé le mot « domiciliés » au lieu de celui d' « établis », le résultat aurait pu être

différent. Le domicile étant un état légal constaté par des formalités prescrites par la loi, on se serait sans doute référé, en la matière, aux dispositions de la loi interne. Or, la loi turque ne reconnaît comme domiciliés dans une localité que ceux qui se trouvent immatriculés à la mairie. Par conséquent, les Grecs de Constantinople, originaires des provinces, qui auraient négligé de se faire inscrire à la mairie de Constantinople, courraient le risque d'être considérés comme domiciliés en province, et, par conséquent, échangeables.

Cet exemple vous montre comment le sort de toute une population peut, quelquefois, dépendre de l'emploi de tel ou tel mot, dans un traité. Si les rédacteurs de la Convention de Lausanne s'étaient servis du mot « domiciliés » au lieu de celui d' « établis », des milliers de personnes auraient dû s'expatrier et grossir les rangs des réfugiés en Grèce.

Une autre question juridique qui se présenta, au cours des débats entre Grecs et Turcs, sur l'application de la Convention, est la suivante : L'un des Etats contractants avait-il le droit d'exempter de l'échange, de son propre gré, des personnes échangeables d'après la Convention ? Il s'agissait, dans l'espèce, du sort des tziganes ou Bohémiens musulmans, habitant la Macédoine. Ces tziganes sont de très bons ouvriers agricoles, acclimatés dans les régions marécageuses, et pouvant y travailler. Leur départ aurait privé le pays d'une main d'œuvre précieuse. Le gouvernement grec avait donc tout intérêt à pouvoir dispenser les tziganes de l'échange, d'autant plus que ceux-ci n'ont pas un sentiment national et religieux bien accusé. La thèse du gouvernement grec fut celle-ci : L'échange obligatoire étant un droit que la Convention accorde aux deux Etats, à savoir le droit d'exproprier et d'expulser leurs sujets minoritaires, chaque gouvernement pouvait renoncer à ce droit, soit en faveur d'un individu, soit en faveur de tout un groupe. La thèse turque, en revanche, était que la Convention conférait à chacun des deux pays le droit d'exiger l'émigration forcée de sa propre minorité habitant le territoire de l'autre pays, et que, par conséquent, la Turquie se trouvait dans son droit en exigeant l'émigration, en tant que musulmans, des tziganes.

Cette fois, la décision de la Commission Mixte fut favorable à la thèse turque, et les tziganes furent contraints d'émigrer.

J'ai dit que la Convention de l'Échange, contrairement aux stipulations des traités antérieurs sur les personnes optant pour une nationalité étrangère, portait non seulement sur les personnes, mais aussi sur les biens. La Convention de Lausanne, qui poursuivait la liquidation générale des intérêts grecs en Turquie et des intérêts turcs en Grèce, imposa l'expropriation générale des biens immobiliers laissés dans les deux pays par les émigrés. Cette disposition brisait toutes les attaches que les émigrés auraient pu conserver avec leur pays d'origine. Il en fut de même des propriétés appartenant à des personnes morales, par exemple aux communautés et à l'Église grecque en Turquie (Constantinople exceptée) ainsi qu'aux communautés et aux institutions religieuses musulmanes en Grèce (la Thrace Occidentale exceptée). Toutes ces propriétés furent expropriées.

La Convention n'avait prévu qu'en des termes très généraux la façon dont les émigrés seraient indemnisés, dans leur nouvelle patrie. Elle stipula qu'en principe, les émigrés devraient recevoir des biens d'égale valeur et de même nature que ceux qu'ils avaient abandonnés. Chaque émigrant devrait être muni, par la Commission Mixte, d'un certificat attestant la valeur de ses biens abandonnés.

Dans la suite, il fut reconnu impossible d'appliquer à la lettre ces dispositions de la Convention. Evaluer les biens d'environ 1,500,000 personnes, bien dispersées sur un territoire allant de la mer Adriatique jusqu'aux confins de la Mésopotamie, était une tâche qui eût exigé des frais énormes et un temps très long.

Les deux gouvernements se mirent finalement d'accord pour passer outre à cette longue et coûteuse procédure. Chaque gouvernement se chargea d'indemniser ses propres immigrants, soit en leur distribuant les terres et les maisons abandonnées par les émigrés, soit en leur accordant une indemnité pécuniaire. Ainsi, la Grèce, qui a reçu le plus grand nombre d'émigrés, se vit obligée de faire une émission spéciale de bons portant intérêt. Ces bons furent distribués à ceux des immigrants qui n'étaient pas capables d'exercer la profession agricole. Cette émission a atteint le chiffre considérable de sept milliards de drachmes (environ 470 millions de francs-or).

Je n'ai parlé, jusqu'à présent, que de ce qui se rapporte aux échanges de population entre la Grèce et la Turquie. Il y a eu

aussi un échange important entre la Grèce et la Bulgarie. Cet échange gréco-bulgare diffère des autres par le fait qu'il n'est pas obligatoire, mais facultatif. C'est pourquoi la Convention gréco-bulgare de Neuilly, de 1919, qui en règle les modalités, porte le titre de « Convention d'Emigration réciproque et volontaire des Minorités ethniques grecques et bulgares ». Cette Convention accorde aux sujets grecs de race bulgare et aux sujets bulgares de race grecque, la faculté d'émigrer librement, sans porter atteinte à leurs droits pécuniaires, et charge une Commission internationale de la liquidation de leurs biens. L'achat de ces biens par les gouvernements des deux pays est obligatoire. Les émigrés reçoivent leur indemnité partie en numéraire, partie en bons à 6 p.c., garantis par les gouvernements.

Près de 50 p.c. de la population bulgare de la Grèce et la majeure partie de la population grecque de la Bulgarie ont profité de cet accord pour liquider leurs biens et aller s'installer de l'autre côté de la frontière. Il s'agit, dans l'espèce, d'un véritable échange de populations, qui a porté sur un total d'environ 150,000 individus.

IV.

Passons, maintenant, à l'examen des effets que ces vastes déplacements de population ont eu sur l'ethnologie et sur la vie économique et sociale des pays intéressés.

Tout le monde connaît le rôle joué par les luttes des nationalités dans l'histoire du Proche-Orient, au cours des cent dernières années. L'enchevêtrement des races dans les territoires balkaniques a été la cause de conflits aigus, surtout en Macédoine. L'échange des populations, en regroupant les nationalités au dedans des frontières de l'Etat auquel elles se rattachent au point de vue ethnologique, a, sans doute, puissamment contribué à l'élimination de ce qui a été, de tout temps, la cause principale des conflits balkaniques. Après l'échange, c'est une toute nouvelle phase de la question d'Orient qui s'ouvre, ou, — pour parler plus exactement, — après l'échange, la question d'Orient, telle qu'elle s'est présentée au cours de la désagrégation des empires byzantin et ottoman, disparaît.

La question d'Orient s'était posée bien avant la conquête ottomane, lors du déclin de l'empire byzantin et de l'invasion

de la péninsule balcanique par les peuples du Nord, slaves et autres. Il s'agissait de savoir à qui reviendrait la succession de ces territoires, où avait, jadis, fleuri la civilisation grecque et romaine. Les nouveaux Etats fondés par les Serbes et les Bulgares, c'est-à-dire par des peuples qui s'étaient introduits dans les Balkans, au cours des VI^e et VII^e siècles de notre ère, se portèrent, les premiers, candidats à la succession de Byzance. Puis, au XIII^e siècle, ce furent les Vénitiens et les Etats occidentaux de l'Europe, qui, à la suite de la prise de Constantinople par les Croisés, en 1204, réussirent à s'y établir provisoirement.

La conquête ottomane, qui commença au XIV^e siècle, et se consolida par la prise de Constantinople en 1453, mit fin à cette première phase de la question d'Orient, par l'établissement de l'hégémonie turque sur tous les Balkans.

Après un intervalle de trois siècles, le déclin de l'empire ottoman, successeur de l'empire byzantin, pose de nouveau, à partir du XVIII^e siècle, la question de la succession de Constantinople et des territoires balkaniques. Ce sont toujours les mêmes candidats qui se présentent : les Grecs, bien entendu, qui réclament leur patrimoine ; les Serbes, les Bulgares, puis les puissances occidentales.

Ici, il faut distinguer deux périodes. La première est celle des guerres de libération des peuples balkaniques, au XIX^e siècle. Grecs, Serbes et Bulgares réussissent d'abord à libérer les pays-ruche de leur race, leur « home-land », comme disent les Anglais, c'est-à-dire l'ancienne Hellade jusqu'à la frontière de la Thessalie, la Serbie moravienne et la Bulgarie septentrionale.

La deuxième période est celle de la lutte pour la possession des territoires de population mixte, notamment pour la Macédoine et pour la Thrace. Cette lutte commence, en 1912, avec la coalition des Etats balkaniques contre l'empire ottoman. Elle se termine par la répartition, entre les coalisés, de la Macédoine et de la partie occidentale de la Thrace. Puis la Grèce, poussée vers Constantinople par le rêve de la conquête de l'ancienne capitale gréco-byzantine, réussit provisoirement, en 1919, à s'installer en Thrace Orientale et sur la côte asiatique de la mer Egée. Cet effort, vous le savez, se termina, en 1922, par un désastre.

Par le Traité de Lausanne de 1923, les frontières de la Grèce

furent ramenées à la Maritsa, fleuve qui sépare les deux Thraces. C'est alors que l'échange des populations entre la Grèce et la Turquie fut décidé.

Cet échange, par lequel le remaniement territorial fut suivi d'un remaniement ethnographique, marque la clôture finale de ce qu'on pourrait appeler la période byzantine de l'histoire balkanique. En effet, c'est à tort qu'on voudrait fixer la fin de l'époque byzantine, comme le font d'ordinaire les historiens, à l'année 1453, date de la chute de l'empire byzantin. S'il y a eu, alors, un changement de régime politique, pour tout le reste le changement ne fut que superficiel. Les conditions fondamentales de la vie économique et sociale dans la péninsule étaient restées ce qu'elles étaient avant la conquête ottomane.

L'empire ottoman a été tout simplement la continuation de l'empire byzantin. Le régime ne subit d'autres modifications que celles que la religion islamique des conquérants rendait indispensable. Les sultans ont succédé aux Basiléïs ; le cérémonial du Sérail à celui du Palais Sacré ; les beys et les pachas turcs ont remplacé les seigneurs byzantins ou francs comme propriétaires des grands domaines fonciers. Au point de vue ethnographique, on vit subsister le même mélange de races — résultant des invasions slaves des VI^e et VII^e siècles — avec l'addition d'un nouvel élément ethnique, les Turcs, qui se répandirent dans tous les territoires balkaniques et y vécurent, à côté des Grecs, des Serbes, des Bulgares, des Albanais et des Valaques.

Au point de vue religieux, la religion musulmane vient remplacer la religion grecque orthodoxe comme religion dominante. Mais l'Eglise orthodoxe se maintient, avec sa vieille organisation, ses patriarchats, ses privilèges et même ses propriétés que le Sultan respecte. Dans toutes les provinces de l'empire ottoman, le Cadi musulman est doublé d'un métropolitain grec. Les anciens diocèses ecclésiastiques, aux noms byzantins, se maintiennent aussi. Le tribunal ecclésiastique grec fonctionne à côté du tribunal religieux musulman, le Patriarcat œcuménique du Phanar à côté du Sheikh-ul-Islamat.

Dans la vie des campagnes, il n'y a presque rien de changé. Dans les plaines, où se trouvent les meilleures terres, les paysans continuent à être soumis au régime du colonat, tout comme sous les empereurs byzantins ; ils cultivent les domaines des

seigneurs ou ceux de l'Eglise. Le bey turc a remplacé le seigneur byzantin ou latin, c'est tout. Le « tchiflik » turc n'est autre chose que le métouchion (ou latifundium) byzantin. Le « yaridji » (nom turc du métayer) est le « collighos » byzantin (terme dérivé du latin colliga et appliqué au métayer par opposition au paysan propriétaire). Les vakoufs ou fondations pieuses musulmanes, terres affectées au maintien des mosquées et des congrégations des derviches et autres établissements musulmans, sont venus s'ajouter aux terres monacales grecques.

Dans les villes, les corporations d'artisans, institution byzantine, continuent à exister sous le régime turc sous le nom d'« esnaf ». Dans les villes turquisées, comme auparavant dans les villes byzantines, les gens d'un même métier occupent des rues ou des quartiers séparés.

Quant au régime des étrangers, les Ottomans ont tout simplement continué le système de Byzance. Les capitulations accordées par les Sultans aux puissances étrangères — la France, l'Angleterre, la Hollande, etc. — dont les sujets jouissaient d'une juridiction spéciale et étaient exemptés de certains impôts, furent tout simplement la continuation des privilèges accordés par les empereurs de Byzance à Venise, Gênes et aux autres républiques italiennes.

Toute cette organisation, d'origine nettement byzantine, a survécu, presque intacte, jusqu'en 1923, c'est-à-dire jusqu'au Traité de Lausanne. Aussi, jusqu'à cette date, la politique des Etats balkaniques fut-elle orientée vers la reconstitution (partielle, bien entendu), de l'Etat byzantin.

La Grèce, la Serbie et, plus tard, la Bulgarie, durant la première période qui suivit leur émancipation du joug turc au XIX^e siècle, parurent, d'abord, vouloir évoluer dans le sens des Etats nationalistes de l'Occident, dont la force consiste dans le caractère homogène de la population et l'absence d'éléments étrangers.

Ainsi, dans la Grèce libérée en 1830, dont les frontières s'arrêtaient au sud de la Thessalie, n'y avait-il que des Grecs. Pas de Turcs, pas de Slaves, pas de tchifliks, pas d'institutions musulmanes. Partout la petite propriété dominait, partout les paysans étaient devenus propriétaires et le régime des tchifliks (ou grands domaines fonciers) avait disparu avec l'émigration des

propriétaires turcs. De même, pas de mosquées, pas de vacoufs ou autres fondations pieuses musulmanes; dès sa création, la Grèce devenait un Etat absolument homogène, débarrassé des restes du moyen âge, libérée de toutes les complications que crée la coexistence, dans le même Etat, de populations d'origine, de croyances et de mœurs différentes; en deux mots, la Grèce de 1830 était hellénique plutôt que byzantine.

Mais, avec l'annexion de la Thessalie en 1884, la Grèce commence à reprendre son caractère byzantin. D'abord, la population n'est plus homogène; les paysans turcs de la Thessalie émigrent, mais les grands propriétaires, sans compter beaucoup d'autres, restent. Larissa et Volo demeurent des villes à moitié turques. La population turque n'ayant pas émigré, on fut obligé de conserver les institutions turques, telles que mouftis, vacoufs, etc. Fait plus important encore: le régime de la grande propriété, qui dominait en Thessalie, fut conservé. A côté des pachas et beys turcs, des Grecs aussi acquirent des « tchiffiks » et devinrent grands propriétaires. Le paysan thessalien, par contre, resta collighos ou métayer. C'est la conservation du système foncier byzantin.

En 1912, avec l'annexion à la Grèce de la Macédoine, de l'Épire et des îles, le retour à l'idéal byzantin est définitif. La Grèce cesse d'être un Etat purement hellénique et homogène, tel qu'elle l'était en 1830. Elle devient un pays à population mixte, avec de forts éléments étrangers, turcs, slaves et albanais. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer la proportion d'éléments étrangers dans la Grèce de 1910, c'est-à-dire avant les guerres balkaniques, et dans celle de 1913 au lendemain des mêmes guerres. En 1910, les 99 %, c'est-à-dire à peu près la totalité de la population, étaient des Grecs. En 1913, après l'annexion des nouveaux territoires (Macédoine, Épire, Crète et îles) il y a 20 % d'éléments étrangers — Turcs, Bulgares, Valaques, Albanais et autres. Le Traité d'Athènes de 1913 prévoit, pour le maintien des institutions musulmanes, toute une série de dispositions rendues nécessaires par la présence en Grèce d'environ 640,000 Musulmans. La frontière a déjà atteint la Thrace Occidentale et toute la Grèce se sent attirée de nouveau vers Byzance. C'est le retour à l'idéal politique de l'Etat Byzantin, basé sur l'hellénisme comme élément domi-

nant dans un Etat mixte composé de Grecs, de Turcs et de Slaves.

Dans les nouveaux territoires, surtout en Macédoine et en Epire, la grande propriété domine; elle est, pour la plupart, aux mains des Turcs. On trouve partout des métayers qui sont des Grecs ou des Bulgares. C'est surtout le cas dans les plaines fertiles de la Macédoine, celles du Vardar et de la Strouma.

La Grèce, telle que je viens de vous la décrire, c'est-à-dire telle qu'elle était avant l'échange des populations, ressemblait, à bien des points de vue, et toutes proportions gardées, beaucoup plus à la Grèce byzantine du X^e siècle qu'à la nouvelle Grèce d'aujourd'hui. En 1920, la composition ethnologique et le régime foncier étaient encore à peu près les mêmes que dans la Grèce byzantine.

L'échange des populations a tout transformé. D'abord en ce qui concerne la composition ethnologique de la population, le changement survenu est suffisamment indiqué par les cartes que voici. Celle-là, aux couleurs bigarrées, vous montre la Grèce et la Turquie en 1920, c'est-à-dire avant l'échange. Les Grecs sont indiqués par la couleur bleue, les Turcs par le rose, les Bulgares par le brun, les Albanais par le jaune, les Arméniens par le gris, les Kurdes par le rose foncé et les Arabes par le vert. Remarquez les fortes agglomérations turques dans le nord, en Macédoine et en Thrace, ainsi que dans l'île de Crête. Il y avait aussi un élément bulgare très considérable répandu dans toute la Macédoine et la Thrace. Le schéma annexé vous indique, par la hauteur des colonnes, la proportion numérique des différents éléments en Grèce, en 1920 : Grecs, 85 %, Turcs 9 %, Bulgares 3 %, autres 3 %.

Maintenant regardez l'autre carte qui montre les changements survenus par suite de l'échange. En Grèce, plus de Turcs en Macédoine, Epire, Thessalie et les îles. Il ne reste qu'environ 100,000, en Thrace Occidentale, région non soumise à l'échange. Un îlot Slavophone d'origine bulgare subsiste encore en Macédoine Occidentale, quelques Albanais musulmans dans la partie occidentale de l'Epire. Le schéma nous montre aujourd'hui environ 94 % de Grecs, 2 % de Turcs, un peu plus de 1 % de Slavophones d'origine bulgare. Partout, les Grecs immigrés de Bulgarie et de Turquie ont pris la place de la population émigrée.

En Turquie, mêmes effets. Plus de Grecs ni de Bulgares en Thrace Orientale, plus de Grecs en Asie Mineure. Il ne reste qu'un îlot d'environ 100,000 Grecs dans la ville de Constantinople.

Au point de vue politique, c'est là, indiscutablement, le résultat le plus important de l'échange des populations. Chacun des deux pays a aujourd'hui une population à peu près homogène. C'est l'idéal nationaliste, acheté, il est vrai, au prix de bien grands sacrifices et de grandes souffrances.

V.

Passons maintenant aux effets économiques.

Dans le régime foncier il y a transformation radicale en Grèce. La grande propriété qui, il y a vingt ans, y était très répandue, surtout dans les provinces du Nord, a entièrement disparu pour faire place aux villages composés de paysans cultivant, en propre, de petits lots de 3 à 5 hectares. Il y a vingt ans, quand on traversait les vastes plaines de la Thessalie et de la Macédoine, on rencontrait, de temps en temps, des agglomérations composées de misérables chaumières en pisé, entourant un grand bâtiment à deux ou trois étages, blanchi à la chaux. Les chaumières étaient les demeures des métayers, grecs ou bulgares, soumis au régime du colonat, tout comme sous l'empire byzantin; le grand bâtiment, c'était le konak, la demeure seigneuriale du propriétaire, généralement un bey ou un pacha turc ou albanais. C'était là le type du tchiflik ou latifundium turc, dont l'étendue variait de 100 à 600 hectares. Environ les 90 % de la terre, dans les plaines, c'est-à-dire les terroirs les plus fertiles, étaient des tchifliks.

Aujourd'hui ces tchifliks ont disparu. Une loi agraire a exproprié tous les domaines dépassant les 30 hectares. Les terres ainsi expropriées ont été loties et distribuées, en pleine propriété, aux anciens métayers, aux réfugiés et aux autres émigrés venus de Turquie ou d'ailleurs. Partout maintenant on trouve de nouveaux villages, construits par la Commission d'Etablissement des Réfugiés. A côté des misérables chaumières des anciens tchifliks qui symbolisent l'état d'abaissement moral et économique dans lequel se trouvaient autrefois les métayers,

on voit de petites maisons paysannes bien bâties, où sont installés les nouveaux propriétaires du sol, petits cultivateurs grecs originaires de la Thrace Orientale, de l'Anatolie et de la Roumélie Orientale. C'est une véritable révolution agraire qui avait, il est vrai, déjà commencé en Grèce avant l'échange, mais qui a été complétée, après l'échange des populations, lorsqu'on a dû exproprier toutes les grandes propriétés pour les distribuer aux réfugiés.

Notez bien que l'expropriation des grandes propriétés n'a pas seulement frappé les biens des émigrés turcs. Il s'agit d'une mesure générale qui a été appliquée à toutes les grandes propriétés en Grèce, y compris celles de l'Eglise orthodoxe; même les terres appartenant aux monastères du Mont Athos qui, depuis l'époque de Byzance, possédaient d'immenses étendues dans la péninsule de Charcidique et ailleurs, n'ont pas entièrement échappé à la mesure générale. C'est encore un signe que l'époque byzantine est passée, car la plupart des couvents avaient reçu leurs terres des empereurs byzantins et avaient été confirmés dans cette propriété par le régime ottoman.

L'installation de tant de milliers de petits cultivateurs a eu comme résultat une exploitation beaucoup plus intensive du sol. Les anciens propriétaires des tchifliks ne cultivaient qu'une partie de leurs domaines. Des étendues très considérables restaient continuellement en friche et servaient de pâturages. De là cet aspect morne et dépeuplé des plaines macédoniennes qui a tant frappé les voyageurs visitant autrefois cette province.

Aujourd'hui, c'est le contraire qui arrive. La Macédoine n'a jamais été mieux cultivée qu'en ce moment. Il y a même pénurie de terres. Le lot moyen est de 3 1/2 hectares, c'est-à-dire à peine suffisant pour nourrir une famille agricole. Partout les terres abandonnées ont été défrichées, les pâturages limités au strict nécessaire. L'élevage commence à s'en ressentir. Les éleveurs nomades, ce qu'on appelle dans les Balkans les Vlachs, accoutumés autrefois à errer librement à travers les landes incultes, se plaignent aujourd'hui d'être trop à l'étroit. Le petit élevage domestique tend à remplacer l'élevage de grands troupeaux nomades. C'est une véritable révolution qui s'opère dans le système agricole.

En Turquie, au contraire, les effets de l'échange, au point de

vue agricole, sont moins frappants qu'en Grèce; d'un côté, le pays est beaucoup plus vaste; de l'autre, la disparition de l'élément grec et arménien et les pertes subies par la population musulmane pendant la période des guerres ont laissé des vides que l'immigration des cultivateurs turcs venus de Grèce n'a pas pu combler. En Turquie, la densité de population n'est que de 17 habitants par kilomètre carré, alors qu'en Grèce elle est de 48.

En Turquie aussi, le régime de la grande propriété traverse une crise. Avant l'échange, les gros propriétaires turcs exploitaient leurs terres par des métayers qui étaient presque toujours des Grecs ou des Bulgares. Aujourd'hui, cette main-d'œuvre n'existe plus et, à moins d'avoir recours à la culture mécanique, ce qui exige de la compétence et des connaissances techniques, les gros propriétaires trouveront des difficultés à exploiter leurs biens.

L'émigration en masse de tant de milliers de personnes a évidemment porté un grand trouble dans l'économie générale des deux pays, d'autant plus que cette émigration s'est produite dans le court espace de deux ans. Mais la cause de ce trouble est diamétralement opposée dans les deux pays. La Turquie souffre parce que trop de monde est parti; la Grèce, au contraire, souffre parce que trop de monde y est entré.

Prenons d'abord la Turquie. Nous avons vu qu'environ 1,100,000 Grecs ont quitté son territoire. De ces 1,100,000, un peu moins de la moitié étaient des agriculteurs; ils ont été remplacés par les paysans turcs venus de la Macédoine. L'autre moitié était composée de commerçants, de gens de mer, d'artisans, d'ouvriers plus ou moins spécialisés. Comment remplacer tout ce monde? Les Turcs venus de Grèce n'étaient ni commerçants ni artisans. On reconnaît maintenant en Turquie que ce manque de main-d'œuvre spécialisée cause de grosses difficultés. Dans beaucoup de localités on manque de maçons, de menuisiers, etc. Il faudra des années pour créer de nouveaux artisans qui combleront les vides. Le départ des Grecs et des Arméniens a été pour la Turquie ce qu'a été le départ des Juifs et des Morisques pour l'Espagne du XV^e siècle et celui des Huguenots pour la France du XVII^e.

La Grèce, au contraire, a eu à souffrir d'un excès de popu-

lation appartenant aux classes urbaines. Sur 1,300,000 réfugiés venus, dans les derniers temps, de Turquis, de Bulgarie et de Russie, il faut compter environ 750,000 urbains et 550,000 agriculteurs; c'est donc la classe urbaine qui l'emporte.

Les agriculteurs ont été établis sur les terres laissées vacantes par les émigrés turcs et bulgares. Mais les 750,000 urbains sont venus forcément s'installer dans les villes surpeuplées. Le pays a pu absorber, sans grande difficulté, ceux qui parmi eux étaient ouvriers ou artisans. Les travaux publics, la construction de nouveaux quartiers et villages, rendue nécessaire par l'augmentation subite de la population, les nouvelles industries créées depuis la guerre, leur ont fourni du travail.

Mais l'absorption des autres éléments urbains — employés, professionnels, commerçants, boutiquiers, classe très nombreuse parmi les réfugiés — est une chose bien plus difficile. La Grèce souffre actuellement d'un excès de population appartenant à ces classes et c'est là une des causes principales de la crise économique qui sévit aujourd'hui dans presque toutes les villes grecques. Aux commerçants et boutiquiers indigènes d'Athènes et de Salonique sont venus s'ajouter ceux venant de Constantinople, de Smyrne, de Trébizonde, de Mersine et des autres villes de la Turquie; d'où répartition du chiffre d'affaires entre un plus grand nombre de commerçants et, par conséquent, diminution proportionnelle des bénéfiques. Dans certaines rues d'Athènes on remarque, sur le trottoir, une ligne de boutiques en bois faisant face aux anciens magasins. Ces boutiques sont tenues par des réfugiés qui font la concurrence aux indigènes en vendant à meilleur marché. Les indigènes s'en plaignent. La seule réponse possible est qu'il faut que tout ce monde puisse vivre, même s'il doit vivre moins bien qu'auparavant.

Le grand nombre d'employés de bureau sans travail est un autre problème également difficile à résoudre. Où trouver, en effet, des emplois pour les milliers d'employés de banque, d'administrations publiques, d'entreprises privées, venus de Turquie? C'est spécialement parmi cette classe qu'on trouve le plus grand nombre de chômeurs.

J'ai tâché de résumer les effets principaux de l'échange des populations sur la vie économique de la Turquie et la Grèce.

Quant aux effets sur les finances publiques, je me bornerai à vous dire que l'établissement des réfugiés a, jusqu'aujourd'hui, coûté à l'Etat grec une vingtaine de millions de livres sterling, c'est-à-dire environ 500 millions de francs or.

La dette publique a été augmentée de 18,000,000 de livres sterling et environ cinq milliards de drachmes (je ne parle que des emprunts publics spécialement affectés à l'établissement et l'indemnisation des réfugiés).

En Turquie et en Bulgarie, on a dépensé des sommes moins considérables..

VI.

Les faits et les chiffres que j'ai cités ont pu vous donner une idée du bouleversement général provoqué dans les pays du Proche-Orient par ces immenses déplacements de populations. Il me reste encore à répondre, d'une façon sommaire, à deux autres questions :

a) L'échange des populations a-t-il profité, oui ou non, à ces pays ?

b) L'échange des populations constitue-t-il un moyen auquel on devrait avoir recours pour liquider, d'une façon définitive, les questions de minorités, questions épineuses qui risquent de brouiller les rapports entre Etats ?

Quant à la première question, je suis plus qualifié pour vous répondre en ce qui concerne spécialement la Grèce.

En parlant des effets de l'échange sur ce pays, il y a lieu d'établir une distinction entre la Grèce et l'Hellénisme. Par l'Hellénisme, nous n'entendons pas seulement l'Etat grec, mais aussi les nombreuses colonies grecques qui, de tout temps, ont existé en dehors des frontières politiques de la Grèce. Pour l'Etat grec, les avantages résultant de l'échange sont clairs. La concentration de tous les Grecs à l'intérieur des frontières de la Grèce, ainsi que le départ de la plus grande partie des éléments non-grecs, ont donné au pays un caractère homogène, ce qui constitue, indubitablement, pour lui une force. L'hellénisation de la Macédoine qui, comme l'indique bien la carte, est aujourd'hui presque générale, a certainement beaucoup simplifié les problèmes extérieurs et intérieurs de la Grèce. Par

le fait même de cette concentration, la Grèce peut aujourd'hui vouer tous ses efforts au développement du pays. Au point de vue économique, aussi, malgré les quelques désavantages que j'ai notés, on peut affirmer que l'échange a eu des résultats bienfaisants. Il y a aujourd'hui une exploitation plus intensive du sol, la production agricole a augmenté, l'industrie s'est enrichie par l'immigration d'un grand nombre de techniciens et d'ouvriers spécialistes.

Pour l'Hellénisme, au contraire, le changement survenu a été un cataclysme qui a tout emporté. Depuis les temps les plus reculés de l'antiquité jusqu'à nos jours, les côtes de l'Ionie, de la Propontide et de la Mer Noire, ont été peuplées de communautés grecques, qui concentraient entre leurs mains tout le commerce de ces régions et dont l'état était, récemment encore, des plus florissants. C'étaient des centres de culture et de civilisation d'où l'influence hellénique rayonnait à l'intérieur du pays. Conservant toujours des liens très étroits avec la mère-patrie, ces colonies étaient un débouché pour l'excédent de la population de l'Etat grec ainsi qu'une source de richesse.

Aujourd'hui, l'hellénisme de la Thrace Orientale et de l'Asie Mineure a totalement disparu. Il ne reste que l'îlot grec de Constantinople. En Bulgarie aussi et dans la Russie du Sud, il ne reste plus que des débris. Vous voyez bien que ce que la Grèce a gagné a été fatalement perdu pour l'hellénisme.

Quant aux bénéfices que la Turquie et la Bulgarie ont pu retirer de ces événements, je suis moins compétent pour en parler. Je crois, cependant, que l'opinion, dans les milieux turcs les plus avisés, est que la Turquie actuelle, pays à population homogène, malgré un territoire plus restreint, est bien plus forte que ne l'était l'ancien Empire Ottoman à la population hétérogène.

Reste la dernière question à laquelle j'ai à répondre, celle de savoir si l'échange des populations est un procédé dont on pourrait recommander l'adoption ailleurs pour résoudre le problème des minorités.

On méconnaîtrait la réalité si l'on niait que, dans bien des pays, la situation actuelle des minorités est difficile et cela en raison de l'esprit nationaliste des Etats modernes. L'émigration des populations minoritaires présenterait donc l'avantage de

supprimer une source constante de froissements en en éliminant la cause. Toutefois, l'échange obligatoire — remède héroïque — ne saurait être préconisé sauf en tout dernier ressort, c'est-à-dire lorsque la coexistence de différents éléments ethniques sur le même sol devient impossible. Il ne faut pas perdre de vue que l'émigration forcée, même quand elle est entourée de toutes les garanties possibles, est une dure épreuve qui cause aux populations déracinées de grosses pertes matérielles et de grandes souffrances morales.

Métabolisme des glucides et respiration cellulaire ⁽¹⁾

PAR

E.-J. BIGWOOD,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

L'Université de Bruxelles m'a fait l'honneur de me confier la charge de l'enseignement de la chimie biologique à la Faculté de Médecine.

Au moment de commencer mon cours, j'éprouve d'une part un sentiment d'inquiétude et d'autre part aussi, une profonde satisfaction. De l'inquiétude parce que cette chaire fut occupée par mon maître et prédécesseur, le professeur Auguste Slosse et que l'admiration que j'ai toujours éprouvée pour son talent et pour son prestige, me font ressentir combien la charge est lourde pour moi de reprendre l'œuvre qu'il a entreprise avec tant d'autorité. Je m'y appliquerai avec le souci de faire honneur, dans la mesure de mes moyens, à la mémoire de son enseignement et de ses travaux.

J'éprouve d'autre part une profonde satisfaction en assumant la charge de succéder au maître à l'enseignement duquel j'ai collaboré depuis huit ans, dans le laboratoire duquel je me suis initié aux travaux de biochimie depuis 1913 et auprès duquel j'ai appris à connaître le prix des hautes qualités d'un homme de cœur et de dévouement, d'un esprit d'élite, d'un chercheur enthousiaste et désintéressé.

Veillez trouver dans la leçon d'introduction que je vous fais aujourd'hui, le témoignage de la grande admiration et de

(1) Leçon d'introduction au cours de chimie biologique de première candidature en médecine, donnée le 3 décembre 1930, à la Faculté de Médecine de l'Université libre de Bruxelles.

la profonde affection que j'ai pour l'homme, le professeur et le chercheur scientifique qu'était mon maître Auguste Slosse.

Je consacrerai le début de cette leçon à un aperçu de sa carrière de professeur. Elle est importante du point de vue de l'histoire de l'enseignement de la chimie biologique dans nos universités belges. J'aborderai ensuite l'exposé d'un problème fondamental de la chimie biologique à l'étude duquel une partie importante des travaux d'Auguste Slosse furent consacrés : le métabolisme des glucides et la respiration cellulaire.

L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE BIOLOGIQUE EN BELGIQUE

Né le 24 février 1863, A. Slosse acheva ses études à l'Université de Bruxelles en 1889. A cette époque déjà, la science biochimique subissait une entrave sérieuse dans son évolution, du fait que le laboratoire et l'enseignement de la chimie physiologique des facultés de médecine belges et étrangères étaient confiés au physiologiste proprement dit dont la discipline de travail est cependant si essentiellement différente de celle du chimiste. On réagit contre cet état de choses de manières différentes dans divers pays : ou bien des chaires de chimie biologique furent créées, ou bien, au contraire, les physiologistes s'entourèrent de collaborateurs chimistes et leur confièrent une partie de leur enseignement et de leurs laboratoires.

A l'Université de Bruxelles, c'est à l'initiative rénovatrice de Paul Heger, et avec l'appui éclairé d'Ernest Solvay, qu'une évolution analogue se produisit. Après avoir terminé ses études, Auguste Slosse acquit la formation de biochimiste en Allemagne; il créa ensuite le laboratoire de biochimie de l'Institut Solvay de physiologie qui venait d'être fondé à Bruxelles et dont il fut nommé directeur-adjoint. Slosse y organisa un cours de manipulations pratiques de chimie biologique qui parut au programme des cours libres de l'Université de Bruxelles en 1897; c'est à cette époque qu'il fut reçu docteur spécial, puis agrégé, à la Faculté de médecine, après y avoir défendu une thèse sur l'utilisation de glycogène dans le foie soumis à la vie résiduelle.

L'heureuse initiative de l'Institut Solvay et de son directeur, Paul Heger, ainsi que le retentissement de l'enseignement libre

de Slosse dans le public médical, décida l'Université, en 1908, à séparer définitivement l'enseignement de la biochimie de celui de la physiologie, à la Faculté de médecine. La chaire de biochimie était créée; elle fut confiée à Slosse. Une évolution analogue se produisit à l'Université de Louvain, de sorte que cette séparation en deux chaires distinctes, l'une pour l'enseignement de la chimie biologique et l'autre pour la physiologie, existe depuis environ un quart de siècle dans les Facultés de médecine des deux Universités libres de notre pays; dans celles de nos Universités de l'Etat, au contraire, la chimie biologique constitue actuellement encore une partie du cours de physiologie.

Les travaux scientifiques d'Auguste Slosse sont nombreux. J'en ai fait ailleurs une énumération (*). Plutôt que de vous en donner un aperçu complet, qui serait forcément superficiel, je me propose d'examiner de plus près une partie d'entre eux et d'analyser plus profondément l'importance de ceux que je considère comme particulièrement intéressants, tant par l'attrait des découvertes qu'ils ont fait faire que par le caractère fondamental du problème biologique auquel ils se rapportent.

LE MÉTABOLISME DES GLUCIDES ET LA RESPIRATION CELLULAIRE

Au cours de l'enseignement que je vous ferai de la chimie biologique, je trouverai de multiples occasions d'insister sur le fait que parmi les trois grands groupes de matériaux alimentaires que la nature met à la disposition des organismes vivants, les matières sucrées et amylacées, les graisses et les matières protéiques, ce sont les premières, et en ordre principal, le glucose, qui servent essentiellement de combustible à la cellule. Le glucose constitue la source principale de l'énergie dont nous avons besoin pour couvrir nos dépenses, non seulement en raison de son abondance et du fait que les aliments principaux du groupe amylacé sont formés de sucre, mais encore, parce que les graisses et les matériaux azotés passent, en brûlant dans notre économie, par des stades intermédiaires de leur dégradation qui sont à un moment donné, les mêmes que ceux qui correspondent

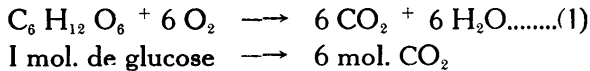
(*) *Bruxelles-Médical*, 19 octobre 1930, N° 51, p. 1414.

à la dégradation du glucose; il y a par conséquent un terme de passage commun aux trois groupes de matériaux nutritifs, dont la nature chimique est voisine de celle du glucose lui-même.

Un des problèmes fondamentaux de la vie consiste donc à établir ce en quoi la combustion du sucre dans la cellule vivante diffère de celle qui peut être réalisée au laboratoire; il consiste à caractériser les étapes par lesquelles passe la combustion naturelle du sucre *in vivo* avant que celle-ci ne donne naissance aux déchets finaux de l'oxydation; et enfin il a pour but aussi de rechercher par quel mécanisme cette combustion particulière peut se produire. Examinons successivement ces trois points de vue de la question.

I. — COMBUSTIONS NATURELLE ET ARTIFICIELLE DU GLUCOSE

Quand on brûle complètement le glucose par la chaleur (bombe calorimétrique) ou par un réactif oxydant puissant (acide nitrique, permanganate de potasse, bichromate de potasse en milieu sulfurique, chlorate de potasse, etc.), on forme de l'acide carbonique et de l'eau :



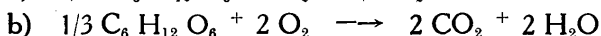
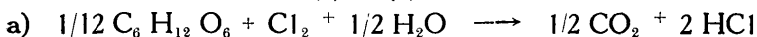
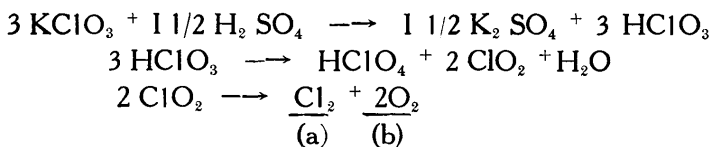
D'autre part, les travaux devenus classiques du siècle passé, ceux d'Atwater, Benedict, Voigt, Pettenkoper, Zuntz, Rubner, Lusk, etc., sur l'analyse des gaz de la respiration et sur les phénomènes d'échanges nutritifs en général, ont démontré par l'étude des bilans matériels, que le glucose comburé dans un organisme vivant donne, comme déchets, de l'acide carbonique et de l'eau, suivant la même formule globale (1) indiquée ci-dessus, et que ce n'est qu'à titre accessoire du point de vue de leur masse, que l'on retrouve aussi d'autres déchets du métabolisme des sucres; il convient, en effet, de tenir compte de ce que Nicloux appelle la carbonurie inoxydée.

Ce n'est donc pas par cette réaction globale que les combustions naturelle et artificielle du sucre se distinguent entre elles, en ordre principal.

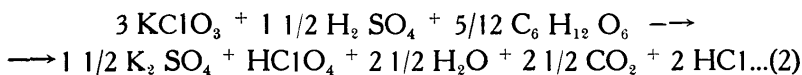
Faisons cependant les expériences suivantes et les différences

essentielles de ces deux modes de combustion apparaîtront clairement à nos yeux :

Mélangions prudemment 2 1/2 gr. de chlorate de potasse et un demi gramme de glucose sur une feuille de papier ; déposons le mélange dans une capsule en porcelaine et laissons tomber un demi cmc. d'acide sulfurique concentré dans la capsule : une flamme jaillit brusquement. L'explosion de la molécule de glucose, sous l'action de l'oxydation, donne naissance instantanément aux produits de la combustion complète de la molécule : l'acide carbonique et l'eau (équation I). La réaction est la suivante :



En d'autres termes, l'acide sulfurique déplace l'acide chlorique instable qui se transforme directement en acide perchlorique, en bioxyde de chlore et en eau. Le bioxyde de chlore est un oxydant énergique puisqu'il se décompose en deux gaz, le chlore et l'oxygène naissants qui oxydent la matière organique. La réaction globale est la suivante :

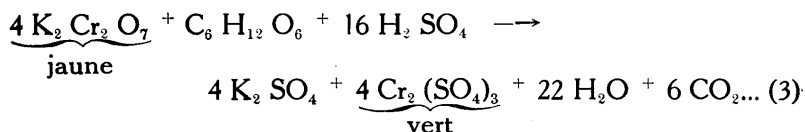


En d'autres termes, cinq douzièmes de molécules de glucose ont donné naissance à trente douzièmes de molécules de gaz carbonique et trente douzièmes de molécules de H₂O, soit six molécules de CO₂ et six molécules d'eau par molécule de glucose ; ceci est bien conforme à l'équation (I). Dans les conditions expérimentales que j'ai adoptées ici, il se dégage un volume de près de 370 cmc. de gaz carbonique mesuré à 0° et 760 mm. de pression.

Voici d'autre part une variante de la même oxydation brutale et complète du glucose : au moyen d'une aspiration par une trombe à eau, faisons passer de l'air dans deux barboteurs à

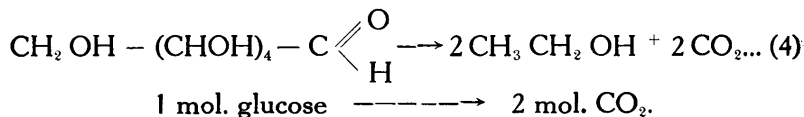
potasse afin de débarrasser le gaz de la trace d'anhydride carbonique qu'il contient; faisons le passer ensuite dans un mélange formé de 50 cmc. de bichromate de potasse à 10 % et de 50 cmc. de glucose à 10 %. Portons ce mélange à l'ébullition et faisons passer le courant d'air dépourvu de gaz carbonique dans la baryte. Celle-ci reste limpide. Laissons tomber maintenant goutte à goutte de l'acide sulfurique concentré dans la solution jaune et constatons qu'elle vire instantanément au vert; de l'acide carbonique fait apparaître un précipité blanc de carbonates alcalinoterreux dans la baryte. Notons qu'il a fallu un milieu fortement acide et la chaleur pour obtenir ce résultat.

La réaction est la suivante :



Si l'expérience était conduite quantitativement, on pourrait démontrer qu'il se forme bien six molécules de gaz carbonique par molécule de glucose, conformément à la réaction (3).

Voici maintenant, faisant contraste avec ces deux premières expériences, une autre explosion de la molécule de glucose, donnant également naissance instantanément à de l'acide carbonique, mais se produisant sans variations sensibles de la température; celle-ci se maintient à celle du laboratoire, et la réaction se poursuit d'une manière continue: il s'agit cette fois d'une solution gluco-sée de phosphates dans laquelle on a laissé tomber de la levure (40 gr. de glucose, 30 gr. de phosphate acide de potasse, 40 gr. de levure royale des boulangers pour 400 cmc. d'eau de la ville). La fermentation qui se produit a donné également naissance à la destruction de la molécule de sucre avec dégagement d'acide carbonique, suivant la réaction:



Malgré que la quantité de glucose mise en jeu ici soit considérablement plus élevée que dans les deux premières expé-

riences, et que le volume de gaz carbonique soit également beaucoup plus élevé, la réaction se poursuit cependant sans heurts, dans des conditions respectant les conditions de neutralité du milieu et de constance de la température normale du laboratoire qui sont seules compatibles avec la vie. Dans la première expérience, au contraire, l'acidité, la chaleur mise en jeu et la violence des réactifs oxydants employés déterminent des conditions dans lesquelles l'existence même de la matière organique est rendue impossible instantanément. Du point de vue chimique, la différence du résultat entre les deux réactions réside dans le fait suivant :

Dans les réactions (1) et (3), la totalité du carbone et de l'hydrogène de la molécule de sucre a été complètement et instantanément oxydée, la dégradation de l'énergie potentielle de la matière organique a été maximale et instantanée, d'où la déflagration, l'élévation brusque et prononcée de la température, la flamme, et l'augmentation brusque du volume des gaz dégagés.

Dans la réaction (4), l'hydrogène et une partie du carbone ont été engagés dans la formation d'une molécule d'alcool éthylique correspondant à un état plus réduit que celui de la molécule dont elle provient, le glucose; comme produit d'oxydation, il s'est formé par contre du gaz carbonique dans une proportion correspondant au 1/3 seulement du volume du même gaz, dégagé de la réaction (1), par molécule de glucose détruite, d'où le caractère modéré de la combustion. Il y a eu « oxydo-réduction », c'est-à-dire oxydation des uns, et réduction simultanée des autres éléments constitutifs du système initial. C'est dans ce type particulier d'« oxydo-réduction » que réside le caractère distinctif des combustions cellulaires, le caractère progressif de l'échelonnement par étapes successives, de la dégradation de la matière organique engagée dans le métabolisme des organismes vivants. Il en résulte aussi une dégradation graduelle de l'énergie potentielle de la matière organique comburée dans la cellule; en effet, toute cette énergie ne se transforme pas à la fois sous forme de chaleur. Une partie en est engagée dans la réaction de synthèse, c'est-à-dire la réaction de réduction qui se déclenche en même temps que la réaction d'oxydation, au cours de l'évolution de ce système d'« oxydo-réduction ». Le

coût de cette réaction de synthèse diminue la quantité de chaleur dépensée, et peut même entraîner la consommation complète de celle-ci. Le problème fondamental de la vie concerne ce caractère distinctif appartenant en commun à la physiologie de tous les êtres vivants, et déterminant les conditions nécessaires à leur développement et à l'entretien de leur existence.

Au cours des étapes successives d'oxydo-réduction, de l'oxygène extérieur peut être consommé (aérobie), ou bien au contraire l'oxydo-réduction peut se faire exclusivement aux dépens des constituants chimiques des molécules organiques mises en jeu (anaérobie). Un exemple de ce dernier type d'oxydo-réduction « interne » ou réaction dite de Pasteur, se trouve dans les fermentations dont l'exemple caractéristique est celui de la fermentation alcoolique (réaction 4) mentionnée précédemment.

II. — LES ÉTAPES DE LA DÉGRADATION DU GLUCOSE DANS LE RÈGNE ANIMAL

L'exemple typique d'une dégradation du sucre par oxydo-réduction, c'est-à-dire la fermentation alcoolique par la levure dont je viens de vous parler, fut un des premiers en date que l'on connut bien, du point de vue chimique; aussi la notion de la fermentation alcoolique domina-t-elle longtemps les idées des physiologistes dans leur conception de la combustion du sucre dans l'économie animale : *Le métabolisme du glucose suit-il la voie de la fermentation alcoolique ?* Telle était la question que l'on se posait depuis l'époque pastorienne. Les méthodes classiques de la chimie organique dont on se sert pour oxyder le glucose d'une façon ménagée, donnent naissance à des corps organiques acides à six ou cinq atomes de carbone qui ne sont pas, on le sait, les produits intermédiaires de la dégradation du sucre dans l'organisme. Parmi ces acides je citerai par exemple :

l'acide gluconique $\text{CH}_2\text{OH} - (\text{CHOH})_4 - \text{CO}_2\text{H}$

l'acide saccharique $\text{CO}_2\text{H} - (\text{CHOH})_4 - \text{CO}_2\text{H}$

l'acide glycuronique $\text{CO}_2\text{H} - (\text{CHOH})_4 - \text{CHO}$

l'acide lévulinique $\text{CH}_3 - \text{CO} - \text{CH}_2 - \text{CH}_2 - \text{CO}_2\text{H}$

Pour ce qui concerne l'acide glycuronique, il convient de

remarquer qu'il peut prendre naissance dans notre économie par oxydation, à la condition que la fonction aldéhydique du sucre soit préalablement bloquée par conjugaison de cette extrémité de la chaîne glucidique avec un corps tel que le camphre. Le foie est notamment capable de produire cette réaction et d'oxyder ensuite l'hétéroside ainsi formé, pour constituer un « conjugué glycuronique » du camphre que le rein élimine par les urines; il s'agit là, d'une fonction éliminatrice de produits toxiques, mais il ne s'agit pas de l'évolution principale du glucose dans les tissus vivants normaux.

Comment le glucose se dégrade-t-il donc dans l'organisme ?

Ainsi que je viens de vous le dire, la notion de fermentation alcoolique guida les idées; on chercha et l'on trouva de petites quantités d'alcool dans des organismes entiers ou dans des organes isolés très variés. C'est ainsi que, dans le règne végétal, on en trouva dans des fruits conservés à l'abri de l'oxygène (Berard, Pasteur), dans des plantes diverses (Mazé), dans des tiges et branches de plantes ligneuses (Delvaux), dans les feuilles de blé, de coudrier (Berthelot); dans le règne animal on en trouva dans les produits de la distillation d'organes divers tels que le foie, le pancréas, ou bien encore le sang, ou l'urine (Ford, Béchamp, Rajewski, Landsberg). Ces observations datent de plus de 30 ans déjà; elles paraissaient conférer à la notion de la destruction du sucre par fermentation alcoolique un caractère de très grande généralité dans le règne vivant, et la faible quantité d'alcool trouvé s'expliquait par le fait de l'oxydabilité rapide de ce corps en présence de l'oxygène.

Puis, l'on vit les physiologistes réagir contre la validité de ces expériences, car on se rendit bientôt compte qu'elles pouvaient être toutes entachées d'une même cause d'erreur résultant de l'intervention des moisissures et des bactéries dans les fermentations donnant naissance directement à du gaz carbonique.

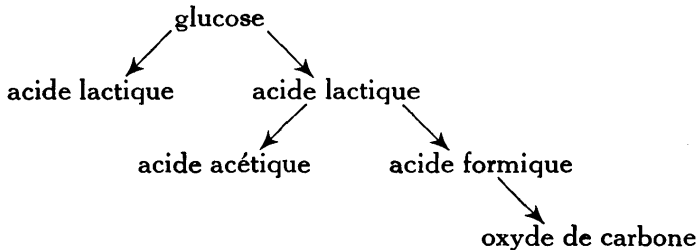
C'est à cette époque, notamment vers 1905, que Slosse reprit la question si importante de la glycolyse spontanée du sang extravasé; il démontra en 1911 d'une façon irréfutable que le glucose sanguin se détruit bien spontanément, même quand les conditions d'asepsie rigoureuse maintiennent la stérilité absolue du

sang conservé *in vitro* (*). Le fait était important, mais il ne se borna pas à l'établir. Il se proposa ensuite de vérifier si la glycolyse aseptique du sang suit réellement la voie d'une fermentation alcoolique. Il démontra notamment les faits suivants : il n'y a pas d'augmentation de la trace d'alcool existant dans le sang frais normal, ni d'augmentation de sa teneur en acide carbonique après glycolyse aseptique. Celle-ci ne suit donc pas la voie de la fermentation alcoolique. Elle suit au contraire la voie de la fermentation lactique, conformément à la réaction d'oxydo-réduction interne que voici :



Il démontra en outre que la quantité d'acide lactique formé ne correspond pas à la quantité de glucose disparu d'après la réaction (5), et que s'il en est ainsi, ce n'est pas parce que cet acide provient d'une autre origine telle qu'une dénaturation protéique simultanée, mais bien parce qu'il se décompose à son tour en acide acétique et en acide formique. Slosse montra enfin que l'acide formique lui-même est le précurseur de la trace d'oxyde de carbone que le sang contient normalement, ainsi que Nicloux l'a démontré et que la quantité de ce gaz que l'on trouve dans le sang s'accroît au cours de la glycolyse aseptique.

Le schéma de la dégradation spontanée du glucose dans le sang stérile conservé *in vitro* à 40° se présente donc comme suit d'après les travaux de Slosse :



Ce qui caractérise la dégradation du glucose dans la levure ou dans le sang, c'est donc la fragmentation de cette molécule en chaînons à trois, puis deux et enfin un atome de carbone. Nous

(*) *Archives internationales de Physiologie*, 1911, T. II, p. 153.

avons vu précédemment que la dégradation *in vitro* par des moyens non biologiques donne au contraire naissance à des produits d'oxydation ménagée sans fragmentation, ou guère, de chaîne carbonée; en effet, il s'agit alors d'acides à six ou cinq atomes de carbone; quand cette oxydation est plus prononcée, elle donne naissance d'emblée à l'eau et à l'acide carbonique. On sait actuellement que dans les cellules de divers organes d'animaux (muscle, foie) la dégradation se fait également par fragmentations en chaînons à un, deux ou trois atomes de carbone; ce sont l'acide lactique, l'acide et l'aldéhyde pyruviques, le glycérol, le glycérose (aldéhyde glycérique), le dioxyacétone, l'acide diacétique, l'alcool éthylique, l'acide et l'aldéhyde formiques (1).

III. — MÉCANISME DES COMBUSTIONS ET DE LA RESPIRATION CELLULAIRES.

Nous avons vu jusqu'à présent en quoi consiste la différence essentielle qui existe entre la combustion du glucose *in vivo* et celle qu'on peut réaliser *in vitro* sans le concours des propriétés cellulaires; nous avons vu aussi en quoi consistent les notions que l'on a actuellement des étapes intermédiaires de la dégradation du sucre *in vivo*; il nous reste maintenant à considérer la question suivante: Que sait-on du mécanisme par lequel cette dégradation particulière est capable de se produire?

Répondre à cette question, c'est résoudre le problème de la vie. La nature ne nous a pas encore livré son secret à cet égard, reconnaissons-le tout de suite, et le biologiste aura sans doute à fournir encore de longs efforts avant de pouvoir satisfaire sa curiosité sur ce point. Cependant, le chemin qu'il a parcouru dans ses patientes recherches n'est certainement par négligeable; tâchons donc de le mesurer. Tout d'abord, les travaux de Pasteur, ceux de Buchner, ainsi que ceux d'une série d'autres savants lui ont fait faire un pas énorme, en établissant l'existence des catalyseurs biochimiques appelés ferments, en les

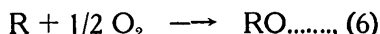
(1) En milieu alcalin, le glucose devient instable et si l'alcalinité est suffisante, la molécule de sucre se dégrade aussi en fragments mal connus d'ailleurs, à 2, 3 et 4 atomes de carbone. Cette dégradation se fait en l'absence d'agents biologiques, mais elle est inexistante dans la condition de neutralité des milieux biologiques.

extrayant de la cellule vivante, en les concentrant et en caractérisant leurs propriétés. Mais reconnaissons aussi que les connaissances que l'on a du mécanisme par lequel ces enzymes agissent sont restées singulièrement rudimentaires. Quelques éclaircissements nouveaux nous ont cependant été donnés par des découvertes faites au cours de ces dix dernières années; actuellement, leur importance et leur signification ne sont même pas encore bien nettement établies; elles occupent cependant une place prépondérante dans l'esprit des savants qui se livrent à l'étude du problème du métabolisme intermédiaire du sucre et de la respiration cellulaire. Voyons rapidement en quoi elles consistent :

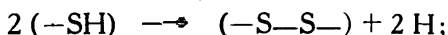
La première est la découverte du GLUTATHION par sir F.-G. Hopkins. A la suite des travaux précurseurs de de Rey-Paillade et de Meyerhof, ce savant examina le fait si curieux qu'un tissu broyé et épuisé par l'eau froide perd son pouvoir de respirer et que lorsqu'on lui restitue les produits entraînés par les eaux de lavage, la consommation d'oxygène et le dégagement de gaz carbonique se produisent de nouveau. Il démontra en 1921 que parmi ces corps solides se trouve un tripeptide formé notamment de cystéine : le glutathion. Ce corps peut être préparé par synthèse; il est capable de rendre au tissu épuisé par l'eau sa faculté de respirer. Voici donc un constituant normal des tissus vivants, très répandu dans la nature et en absence duquel les tissus perdent leur capacité de comburer le sucre. Ne touche-t-on pas ici, pour la première fois sans doute avec autant de netteté et de pureté, un des agents de la catalyse biochimique restés jusqu'ici si mystérieux ? Il serait difficile de répondre d'une manière ferme à cette question cruciale aussi longtemps que le mécanisme de l'action physiologique du glutathion ne sera pas complètement élucidé; il semble, toutefois, que l'un des mécanismes de la catalyse biochimique puisse peut-être se révéler par la présence de tels corps capables de s'oxyder et de reprendre l'état réduit réversiblement, servant ainsi d'agents de liaison dans les réactions intermédiaires dans lesquelles ils s'engagent et dont ils se dégagent aussitôt, avant que le terme final de la réaction ne soit atteint.

Nous pouvons représenter les choses schématiquement comme suit :

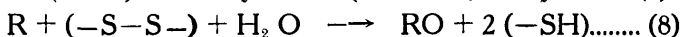
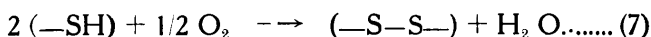
Supposons que la molécule organique R ne soit pas spontanément oxydable à l'air ; *la réaction suivante est donc impossible :*



Supposons maintenant que le milieu contienne du glutathion sous sa forme réduite ; représentons celle-ci par le symbole (— SH), et représentons par (— S — S —), sa forme oxydée ; l'oxydation est donc caractérisée ici par une déshydrogénation :



c'est-à-dire par un transfert d'hydrogène. La réaction (6) devient possible en deux temps lorsque du glutathion est présent *dans le milieu intracellulaire :*



Si nous n'envisageons que les termes initial et final de ces deux réactions couplées, nous retrouvons la réaction globale (6) rendue possible par l'action de présence du glutathion. En réalité, le mécanisme chimique intime des réactions couplées dans lesquelles s'engage le glutathion est actuellement mal connu encore. Le modèle représenté par les deux réactions (7) et (8) est schématique et provisoire. D'autres schémas de réactions induites analogues peuvent être et ont été conçues pour le glutathion ; je n'ai adopté celles-ci qu'à titre d'exemple compréhensif illustrant le cas de la catalyse biochimique par réactions intermédiaires.

Une autre découverte importante au point de vue qui nous occupe est celle de Keilin, à Cambridge.

Le pigment hémoglobine est un constituant sanguin connu depuis longtemps. Ses propriétés péroxydasiques et son affinité pour le gaz oxygène qui lui confèrent le rôle de transporteur d'oxygène du poumon dans les divers organes de notre économie, nous sont familières. Or, ce pigment nous était toujours apparu comme un représentant unique de son espèce, se trouvant dans le sang et dans la cellule musculaire de beaucoup d'animaux. Certes, les hémoglobines des diverses espèces ani-

males diffèrent légèrement entre elles par des nuances que nous étudierons plus tard, mais leur constituant spécifique commun, l'hématine, est une entité chimique bien définie et invariable. Quelle surprise, dès lors, pour le biologiste, de constater que *la présence d'un pigment très voisin chimiquement de l'hématine, le CYTOCHROME (histohématine de Mac Munn) peut être démontrée dans presque tous les tissus du règne animal et végétal vivant en aérobiose*; et qu'il s'y trouve en d'autant plus grande abondance que le tissu en question est capable de dépenser plus d'énergie en peu de temps. Le spectre d'absorption du cytochrome, la parenté chimique étroite de celui-ci avec l'hématine ainsi que leurs propriétés péroxydasiques communes sont actuellement en bonne voie de nous être révélées avec précision. Le cytochrome est abondant dans les bactéries fortement aérobiques, dans la levure à alcool (fermentation haute), dans les muscles, etc. Dans ces derniers organes, sa présence y est d'autant plus prononcée que ces organes sont appelés à fournir un travail proportionnellement plus considérable à égalité de masse (exemple: muscles des ailes d'oiseaux ou d'insectes).

Voici donc deux découvertes fondamentales qui contribuent à nous éclairer dans nos connaissances du problème de la respiration cellulaire en général, c'est-à-dire du problème de la catalyse des combustions tissulaires: celles de deux agents importants dans la catalyse des oxydations: le glutathion, et le pigment respiratoire intracellulaire; le cytochrome. Le premier agent concerne le mécanisme catalytique consistant en une activation du transport d'hydrogène d'un corps oxydé à son dérivé réduit; le second serait capable, ainsi que Keilin le pense, d'intervenir à la fois dans l'activation de l'hydrogène et aussi dans l'activation de l'oxygène lui-même, tel que cela se présente dans les réactions péroxydasiques. Dans ces dernières réactions, en effet, un peroxyde intervient dans les étapes intermédiaires du phénomène et le transport d'oxygène se fait directement du peroxyde sur le substrat grâce à l'action activante du ferment, la peroxydase, en l'occurrence, du pigment ferrugineux.

Telles sont les deux notions essentielles que nous apportent les travaux de biochimie de la dernière décade écoulée, concernant les combustions et la respiration cellulaire. J'espère avoir réussi à vous faire comprendre l'importance du problème fonda-

mental qu'elles posent au biologiste et l'importance, aussi, de la contribution des recherches de Slosse, dans ce domaine. Si le chemin parcouru nous paraît court encore, en comparaison de la distance qui nous reste à franchir, vous voyez, cependant, que nos connaissances scientifiques ne cessent pas de s'enrichir en notions fécondes et en idées nouvelles. Les fruits des travaux entrepris, dans le domaine de la recherche scientifique, sont de nature, malgré leurs difficultés, à encourager les chercheurs qui les accomplissent, dans leur effort et dans leurs espoirs. J'ai fait allusion au cours de cette leçon d'introduction à une grande variété de problèmes dont l'étude détaillée et systématique fera l'objet des différentes parties de mon cours; je souhaite que l'exposé que je vous en ferai sera de quelque utilité pour vous dans le développement des connaissances qui vous seront nécessaires, dans votre formation générale en biologie, ainsi que dans la carrière du médecin que vous vous proposez de devenir.

La Numismatique et la Belgique⁽¹⁾

PAR

VICTOR TOURNEUR,

Professeur extraordinaire à l'Université libre de Bruxelles

La monnaie est un morceau de métal portant l'empreinte d'une autorité souveraine et qui présente le caractère social de constituer une valeur échangeable contre toutes les autres.

La numismatique, étymologiquement, est la discipline qui a pour objet l'étude des monnaies. Pratiquement, son rôle est beaucoup plus étendu. Non seulement elle scrute les monnaies, mais encore elle s'occupe d'une série de documents de nature analogue à celle de celles-ci :

1) Des méreaux, qui sont tantôt des bons métalliques représentatifs de sommes acquittées ou à toucher, tantôt des pièces d'identité ;

2) Des jetons, primitivement instruments de calcul, puis pièces commémoratives, et finalement fiches de jeu ;

3) Des médailles, documents fabriqués pour commémorer le souvenir d'une personne illustre ou d'un événement important ;

4) Des dénereaux, morceaux de métal étalonnés, qui portent un rappel du type de la monnaie dont ils devaient vérifier le poids.

Tous ces documents sont dispersés partout sur notre globe, et, de plus, ils appartiennent à des époques qui peuvent être très éloignées les unes des autres.

Pour pouvoir les étudier, il faut d'abord les rechercher, les rassembler et les ordonner. De là, nécessité de former des collections. C'est pourquoi les numismates sont considérés, par

(1) Leçon d'ouverture du Cours de Numismatique et d'Histoire de la Monnaie, faite à l'Université de Bruxelles, le 27 février 1931.

l'homme de la rue, comme de simples collectionneurs; pour la même cause, la numismatique est regardée par d'aucuns comme un délassement, au même titre que la timbrologie, par exemple. N'avons-nous pas entendu énoncer cette conception tout récemment encore, en pleine Chambre des Représentants, lorsqu'a été discutée la loi qui a créé le cours de numismatique, dans nos universités ?

Cependant, la collection n'est que le point de départ de toute recherche; en s'appuyant sur elle, la numismatique étudie, sur les terrains politique, économique et artistique, des manifestations de l'activité humaine dont l'importance est telle qu'on ne peut se dispenser de leur assigner une place dans l'ensemble des connaissances humaines, et, partant, parmi les matières de l'enseignement universitaire.

Au point de vue politique, les monnaies forment une source historique incomparable pour l'étude de l'histoire des Etats et des princes, dont elles nous fournissent les noms, parfois l'histoire et souvent les portraits. Combien n'y a-t-il pas de souverains dont le souvenir ne nous a été conservé que par les seules monnaies ?

Au point de vue esthétique, les monnaies, surtout pour ce qui concerne l'antiquité, sont seules à nous livrer une documentation sans lacune, en ce qui regarde l'évolution artistique.

Ce sont ces deux dernières considérations qui ont fait ranger la numismatique parmi les sciences auxiliaires de l'histoire.

Ces deux considérations relèvent du même ordre d'idées; toutes deux envisagent exclusivement l'aspect extérieur de la monnaie, en laissant de côté les caractères essentiels de celle-ci. Or, si l'on considère la monnaie en soi, elle nous apparaît immédiatement comme le témoin fidèle des conditions économiques contemporaines de sa fabrication. Il nous faudra rechercher le système monétaire auquel elle appartient, en déterminer le poids, la quantité de fin qu'elle renferme, la valeur, le nom qu'elle a porté, le rôle qu'elle a joué dans la civilisation qui l'a utilisée.

Et de plus, la numismatique traite d'une manière éminemment complexe: dans l'espace, son champ d'action s'étend sur la terre tout entière, car il n'est point de partie du monde qui n'utilise la monnaie; dans le temps, elle place ses débuts au VIII^e siècle avant J.-C. et ne cesse de se développer jusqu'à notre époque; dans le domaine des sciences sociales, elle touche à l'histoire

des religions, à l'histoire de l'organisation et de la vie des groupements humains, à l'iconographie, à l'histoire de l'art; dans les sciences mathématiques, elle est une des sources de la métrologie.

Nous voilà loin du rang de simple amusement auquel on prétendait tantôt la ravalier.

Il résulte de ces faits que la numismatique n'est pas, à proprement parler, une science auxiliaire de l'histoire, mais qu'elle possède, par elle-même, une importance suffisante pour se ranger dans le groupe des sciences historiques, à côté de l'histoire politique, de l'histoire diplomatique, de l'histoire économique et de l'archéologie.

*
**

La numismatique, dans son acception la plus vaste, comprend deux parties nettement distinctes :

- 1) La numismatique proprement dite;
- 2) L'histoire de la monnaie.

La numismatique proprement dite est purement descriptive. Elle s'attache à l'aspect extérieur des documents : grandeur, forme, métaux, authenticité, type, etc. ; voilà sa matière.

L'histoire de la monnaie étudie celle-ci au point de vue économique. Elle replace la monnaie dans le système auquel elle appartient; elle s'étend même aux moyens de paiement autres que la monnaie, pour autant que ceux-ci suppléent cette dernière.

C'est donc avec raison que, comme pour prévenir toute interprétation, la loi qui a institué le cours de numismatique en a défini nettement la matière, en l'intitulant : numismatique et histoire de la monnaie.

On se mettra aisément d'accord pour estimer qu'il convient d'attribuer à la seconde partie une place prépondérante, tout en reconnaissant que l'étude de la première est indispensable.

*
**

Aucune branche de la science contemporaine ne peut être l'œuvre d'un seul homme, fût-il le plus grand génie qu'ait produit l'humanité. La science contemporaine, c'est l'aboutissement des recherches et des efforts de tous ceux qui, dans le

passé, y ont consacré leur intelligence, leurs forces et leur temps. Aussi, le premier devoir qui m'incombe, en commençant le cours de numismatique établi par l'Université, c'est de rendre hommage à ceux qui m'ont précédé dans la carrière, et, à cet effet, de retracer brièvement le rôle joué, par les Belges, dans l'élaboration de la science numismatique.

La numismatique ne date que du XVI^e siècle. Sans doute, dans les siècles précédents, et spécialement au XIV^e, la plupart des prélats et grands seigneurs possédaient des collections de médailles anciennes, particulièrement de monnaies romaines. C'étaient des objets de curiosité, au même titre que les intailles antiques que l'on montrait à ses amis et que l'on utilisait pour la décoration.

Au début du XVI^e siècle, l'érudition numismatique naît tout à coup : le savant helléniste Guillaume Budé publie en 1514 son fameux traité *de asse*, le premier ouvrage de numismatique romaine, long, diffus mais savant, qui fait proclamer par Erasme que Budé est « le prodige de la France ».

Puis, en 1514, Andrea Fulvio faisait sortir de presse, à Rome, ses *Illustrium imagines*, qui reproduisaient les effigies des empereurs romains.

Du coup, Budé et Andrea Fulvio avaient créé l'histoire de la monnaie et la numismatique proprement dite. Le second mit à la mode un genre d'études qui devait rencontrer un accueil enthousiaste chez les collectionneurs : c'était toute une iconographie de l'antiquité qu'il offrait à ses lecteurs : Janus, Alexandre le Grand, Marcellus, Marius, Pompée, Caton, Brutus et Cassius, Marc-Antoine, Cléopâtre et la plupart des empereurs romains, quelques empereurs byzantins et même les princes carolingiens jusqu'à Conrad le Salique, apparaissaient au lecteur émerveillé tels que les avaient représentés leurs monnaies.

Andrea Fulvio eut quantité d'imitateurs ; l'un des plus célèbres ouvrages subséquents fut le *Promptuaire des médailles des plus renommées personnes qui ont existé depuis le commencement du monde avec brève description de leurs vies et faits, recueillies des bons auteurs*. A Lyon, chez Guillaume Rouille, 1553 — 4^o.

Andrea Fulvio était dépassé, et comment ! Adam, Eve, Noé et ses fils, tous les patriarches, Moïse, Zoroastre, Agamemnon,

Prométhée, Lycurgue, Homère, Virgile y ont leurs portraits en médaille — inventés de toutes pièces, ou adaptés de quelque type antique, tel le Minotaure, qui est obtenu à l'aide du taureau à face humaine des monnaies de Gela.

Le premier des numismates belges fut l'un de ces imitateurs d'Andrea Fulvio, Hubert Goltz (de Venloo), peintre, graveur, marchand d'antiquités, établi à Anvers depuis 1546, qui, avec une passion dévorante, consacra sa vie à l'étude de la numismatique antique. Dès 1557, à l'aide de matériaux puisés dans les collections d'Anvers, des Schetz, des Ortelius, des Cornelius Graphaeus et dans les collections des Pays-Bas qu'il avait visitées à cet effet, il publia ses *Vivae omnium fere imperatorum imagines a C. Julio Caesare usque ad Carolum V*, dédiées à Philippe II. L'ouvrage fut traduit de suite en italien, en allemand, puis en français et en espagnol. Attiré à Bruges par les frères Marc et Guy Laurin, Goltzius put, grâce à la générosité de ceux-ci, faire un voyage qui dura un an entier pour aller examiner les collections d'Allemagne, d'Italie et de France. Il en revint avec une documentation considérable qui lui permit de composer une série d'ouvrages de numismatique romaine et de numismatique grecque. Ces travaux eurent un succès tel qu'ils furent réimprimés à diverses reprises jusqu'en 1708. On peut dire de Goltzius qu'il fut le véritable créateur de la numismatique antique. Il mourut à Bruges en 1583.

La Belgique comptait alors d'érudits numismates qui, s'ils n'ont rien publié n'en ont pas moins aidé les savants étrangers tels que Anotnio Agustin et Fulvio Orsini, en leur communiquant les pièces importantes de leur collection. Je citerai spécialement Charles De Lange (Langius), chanoine de l'église Saint-Lambert à Liège, et Liévin vander Beke (Torrentius), qui devint évêque d'Anvers et même archevêque de Malines. Ce dernier possédait une très importante collection, qu'il légua aux Jésuites de Louvain. Juste Lipse lui-même avait sacrifié à la numismatique en écrivant un *De re numaria breviarium* qui ne fut publié qu'en 1648.

Au début du XVII^e siècle, nos numismates commencent à se préoccuper de la valeur des monnaies. Il s'agit bien entendu toujours des monnaies antiques.

Le Jésuite André Schott (Andreas Schottus), d'Anvers, donne à Anvers en 1615 des *Tabulae rei nummaria Romano-*

rum Graecorumque ad belgicam gallicamque monetam revocatae. En même temps, Jean de Chokier de Surlet, chanoine de Saint-Lambert, à Liège, éditait un *tractatus de re nummaria prisca aevi quae collata ad aestimationem monetae presentis.* Liège, 1619 (réédité en 1649).

Mais, ce sont les publications de monnaies qui conservent toutes les sympathies des amateurs. Le duc Charles de Croy, que l'on a surnommé le dernier des grands seigneurs, avait formé en son château d'Héverlé une importante collection consistant principalement en romaines d'or. Par un codicille de son testament, il ordonna d'en faire rédiger et publier le catalogue. Jean Hemelaers, chanoine de la cathédrale d'Anvers, fut chargé de ce travail. Il publia en 1614 ou 1615 : *Imperatorum romanorum a Julio Caesare ad Heraclium usque numismata aurea*, avec planches gravées par Jacques de Bye.

Une deuxième édition parut à Anvers en 1627, et une troisième à Utrecht en 1654. Albert Rubens y avait ajouté un long commentaire explicatif à la demande de son ami Gevartius.

Citons encore au XVII^e siècle les œuvres des Chifflet.

Claude Chifflet, professeur de droit à l'Université de Dôle, passa une grande partie de sa vie en Belgique, écrivit un *de numismate antiquo*, imprimé à Louvain en 1628 et réimprimé à Anvers en 1656 avec l'étude de Henri Thomas.

Jean-Jacques Chifflet, médecin de Philippe IV, décrivit les monnaies trouvées à Tournai dans le tombeau de Childéric en 1653. Son fils Jean, chanoine de la cathédrale de Tournai, laissa un commentaire sur l'ouvrage de Jean Macaire, chanoine d'Aire, traitant des pierres gravées des anciens.

Son autre fils, Henri Thomas, donna à Anvers chez Moretus, en 1656, une dissertation établissant la fausseté des monnaies de bronze de l'empereur Othon.

Jusqu'ici, nous n'avons parlé que de travaux relatifs à la numismatique antique. Sous l'influence de la Renaissance, c'était exclusivement vers elle que s'étaient tournés les savants. Mais la numismatique contemporaine va avoir ses traités dès la fin du XVI^e siècle.

Deux questions d'ordre pratique se posaient dès cette époque. D'abord, celle de la fabrication des monnaies, ensuite l'évaluation des monnaies anciennes du pays, car il arrivait fréquemment qu'il fût nécessaire de fixer en valeur du moment

le montant de cens ou de rentes établis plusieurs siècles auparavant, soit qu'il fallût les payer, soit qu'on voulût les racheter.

La théorie de la fabrication des monnaies a été exposée en long et en large par René Budel, licencié en droit, né à Ruremonde au milieu du XVI^e siècle, et décédé en 1697, maître des monnaies du prince évêque de Cologne. C'est grâce au traité de celui-là, qui est intitulé *De monetis et re numaria libri duo*. Cologne, 1591, que nous pouvons comprendre tout ce qui concerne le monnayage antérieur à l'introduction du système décimal. L'œuvre de Budelius est donc capitale pour les historiens modernes. Elle est d'autant plus précieuse que dans un second volume, Budelius a réuni tous les traités relatifs à la monnaie qui existaient de son temps. Toutefois, il n'a pas connu le fameux exposé de Nicolas Oresme sur la théorie féodale de la monnaie. Ici donc c'est le souci des nécessités pratiques qui a orienté le numismate vers le point de vue économique. C'est encore ce même souci des mêmes nécessités qui amena un avocat liégeois, Van Vlierden, à publier les cris du perron, c'est-à-dire les ordonnances sur le cours des monnaies à Liège, de 1477 à 1623. Quant aux premières tentatives d'identification des monnaies du Moyen Age, elles se rencontrent dans l'ouvrage d'Olivier de Wree sur les sceaux des comtes de Flandre (1639), où les types des mailles flamandes du XIII^e siècle sont rapprochées de ceux des sceaux.

Dans notre pays, la détermination de la valeur des monnaies anciennes appartenait, au XVII^e siècle, au Bureau des Monnaies, qui faisait partie de la Chambre des Comptes. Ce bureau était composé des maîtres généraux des monnaies. Deux de ces maîtres généraux ont laissé des sortes de traités de numismatique nationale qu'ils avaient élaborés pour faciliter leur travail et qui n'ont pas été imprimés. Ces deux ouvrages sont aujourd'hui conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Le premier est dû à Denis Waterloos le jeune, le dernier des médailleurs qui coulèrent leurs œuvres, et qui fut maître général des monnaies dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il porte le titre suivant : *Goude en zilvere penningen der hertogen van Brabant sedert den jaere 1288, enz. Oock die goude en zilvere penningen gemunt by de graeven en Vlaanderen sedert 1334. Ende die oock van de graeven van Holland sedert 1353 door Dionysius Waterloos, raed en generael muntmeester te*

Brussel. Denys Waterloos s'efforce de déterminer le titre, le poids et la valeur actuelle de toutes les monnaies qu'il a relevées.

Le second date du milieu du XVIII^e siècle. Il est l'œuvre de Jean-Charles Van Heurck, conseiller assesseur de la Jointe des Monnaies, institution qui avait remplacé l'antique bureau des monnaies. Le travail de Van Heurck est analogue à celui de Denys Waterloos, mais son auteur était plus ambitieux que son prédécesseur ; il voulait écrire une histoire monétaire de nos principautés, analogue à ce que Leblanc avait fait, en France, pour les monnaies royales. Malheureusement son œuvre est restée tout à fait inachevée.

La compétence de Van Heurck en matière de numismatique avait dépassé les frontières du Pays. En 1748, Marie-Thérèse avait ordonné de lui constituer des collections de monnaies de tous ses Etats. Un Belge, Jean Marci ou de Marci, né à Chasse-Pierre, dans le Luxembourg, ancien précepteur de l'archiduc Maximilien, était alors conservateur adjoint du Cabinet des Médailles de l'Impératrice. Il se mit en rapport avec Van Heurck pour obtenir des monnaies et des médailles belges pour le Cabinet des Médailles ; celui-ci, non seulement accepta de se charger de cette mission, mais il la remplit. Aussi, si les monnaies belges sont pour ainsi dire absentes dans le Catalogue des monnaies en or du Cabinet impérial de Vienne, publié en 1756, elles sont largement représentées dans le Supplément qui parut en 1769. C'est ainsi que quantité de monnaies rares de notre pays se trouvent aujourd'hui dans les collections du Burgring, à Vienne. De Marci revint au pays en 1764 ; il y mourut en 1791 après avoir été prévôt de Saint-Pierre de Louvain et chancelier de l'Université. Il laissait une belle collection — 1575 numéros, — qui fut vendue aux enchères à Louvain.

Notons donc avec soin, que les premiers travaux relatifs à la numismatique nationale ont eu un but purement utilitaire : celui d'évaluer les monnaies anciennes en monnaies du temps, pour permettre la solution de questions d'intérêt. L'ouvrage le plus complet publié sur ces matières est l'œuvre d'un notaire de Liège, Paschal Simonon, qui était en même temps géomètre

et arpenteur. Paschal Simonon édita successivement à Liège :

1° En 1751, un *Traité de la réduction des rentes*;

2° En 1758, un *Traité historique et méthodique sur l'usage et la nature des anciennes monnaies d'or et d'argent*;

3° En 1765, un *Nouveau traité des rentes et des monnaies, servant de supplément aux traités qui ont paru sur ces matières*.

Il ne s'agit pas, bien entendu, exclusivement de la monnaie de Liège. Simonon parle de toutes les monnaies qu'il connaît. Il en donne le cours et la valeur depuis 1225 jusqu'à l'époque à laquelle il écrivait.

Le XVIII^e siècle est aussi l'époque où nos écrivains commencent à utiliser les monnaies nationales comme sources historiques, mais combien timidement et combien maladroitement.

Le P. Bouille, dans son *histoire de Liège*, publiée en 1725 deux pièces soi-disant liégeoises que lui avait communiquées son compatriote Guillaume Pascal de Crassier, baron du Saint-Empire, et l'un des plus grands collectionneurs de son temps. Or, l'une de ces pièces, attribuée par de Crassier et Bouille à Nithard, évêque de Liège, 1038-1042, est de Hitolphe, archevêque de Cologne, 1076-1079.

Puis c'est le jésuite Bertholet qui, en 1741, fait graver neuf monnaies luxembourgeoises, dans son *Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et du Comté de Chiny*. C'était tout ce que l'on connaissait à cette époque; on en a recueilli actuellement plus de 275.

Ensuite, c'est le dominicain B. De Jonghe qui, dans ses *Gendsche geschiedenissen*, éditions de 1762 et 1781, donne des monnaies et des jetons frappés entre 1566 et 1585.

Mais les temps sont révolus, la numismatique nationale va devenir une science.

L'érection de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles Lettres, par Marie-Thérèse, en 1772, allait faire prendre aux études numismatiques une allure véritablement scientifique.

Les collectionneurs de monnaies nationales étaient alors nombreux : citons le chanoine Neyt, curé d'Astene en Flandre; le chanoine Nolf, d'Ypres; Verbruggen, bailli de Lede; l'abbé Riga, président au collège de Houterle, à Louvain; Verhoeven; du Rondeau; l'abbé de Saint-Pierre, à Gand; le jurisconsulte

Rapsaet, et surtout le comte d'Hane de Leeuwerghem, de Gand, qui possédait une collection remarquable dont les pièces les plus rares se trouvent aujourd'hui à Belœil dans les collections du prince Eugène de Ligne. Les matériaux réunis par ces amateurs vont être mis en œuvre par les membres de l'Académie.

C'est d'abord l'abbé Ghesquière qui publie en 1786 son célèbre *mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*. Ghesquière, ancien bollandiste, avait débuté dans la numismatique en 1779 par une *dissertation sur différents genres de médailles antiques*, ce qui lui avait valu d'être chargé, à la mort de Charles de Lorraine, de la mission de trier la très riche collection (18.000 pièces) de monnaies antiques du bon gouverneur général, pour y choisir ce qui manquait au Cabinet de Vienne, et de dresser le catalogue de ce qui restait en vue de la vente publique. Son mémoire de 1786 fit faire un pas énorme aux études de numismatique nationale. « J'en » treprends, — écrit-il, — d'examiner et d'éclaircir trois points :
» 1° quels sont les endroits situés dans nos dix-sept provinces
» belgiques où l'on a battu des monnaies d'or et d'argent,
» avant l'an 1450; le second, quelle était la marque distinctive
» et la valeur métallique ou intrinsèque des plus célèbres mon-
» naies belgiques qui y ont eu cours avant la dite époque;
» enfin, le troisième, quelle serait aujourd'hui la valeur numé-
» raire ou extrinsèque de ces espèces, si elles avaient cours sur
» le pied de nos monnaies actuelles, nommées souverains, du-
» catons, couronnes, escalins, etc. »

Ghesquière n'exécuta que la première partie de son programme. Mais l'impulsion était donnée. Un collègue de Ghesquière, Gérard, qui fut secrétaire de l'Académie, écrivit, en 1786, des recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas au nom et aux armes de la maison de Bourgogne, comte de Flandre.

L'Académie elle-même mit au concours pour 1787 la question suivante :

« Indiquer les villes et autres lieux des Pays-Bas dans les-
» quels les souverains respectifs ont fait frapper des monnaies
» durant les XIV^e et XV^e siècles; et surtout d'après les ordon-

» nances, le nom, le titre de l'or et de l'argent, le poids et
» l'évaluation de ces monnaies. »

Ce fut le chanoine Heylen, archiviste de Tongerlo, qui remporta le prix. Son mémoire, écrit en flamand, était du plus vif intérêt.

La révolution brabançonne, puis la révolution française arrêtaient le cours de ces spéculations. La réunion de la Belgique à la France, puis à la Hollande, étouffa tout ce qui avait trait à l'étude de notre histoire. Le seul savant qui s'occupa quelque peu de numismatique antique et de numismatique de la Flandre fut le chanoine de Bast qui publia en 1804 son recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite, où il signale et décrit quelques trouvailles.

Après 1815, le roi Guillaume I, par la réorganisation de l'enseignement supérieur et de l'Académie royale de Bruxelles, encouragea les études d'histoire nationale. Un Cabinet de médailles fut annexé à l'Université de Gand et aussi à celle de Liège, si mes souvenirs sont exacts. Mais c'est seulement après que la Belgique eut recouvré son indépendance que les études de numismatique nationale vont prendre chez nous leur essor.

Car, sous le régime hollandais, je ne pourrais signaler qu'un petit mémoire de Rapsaet intitulé : *Description de médailles et de jetons relatifs à l'histoire Belgique frappés pendant le XVIII^e siècle dans les Pays-Bas autrichiens, 1822*, et une question de numismatique mise au concours par l'Académie à laquelle répondit... un Hollandais.

Mais dès 1831, paraît l'histoire numismatique de l'évêché de Liège de De Renesse, simple catalogue descriptif abusivement dénommé histoire; puis, en 1835, *La Numismatique du Moyen Age considérée sous le rapport du type*, de Joachim Lelewel, professeur à l'Université de Wilna, réfugié chez nous. Ce fut un événement marquant pour la science. Le livre de Lelewel forma tous les numismates contemporains.

Entretemps, l'Etat se préoccupait de rassembler les documents numismatiques en créant une collection nationale qui fut réunie à la Bibliothèque royale en 1837, et n'a cessé depuis lors de se développer, tandis que le prince de Ligne créait les collections de Belœil qui donnèrent naissance à la notice sur le Cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, de Constant-

Philippe Serrure, parue en 1847. Le catalogue de cette collection, qui est précédé d'une introduction excellente sur l'histoire de la numismatique en Belgique, sert longtemps de livre de référence aux historiens et aux collectionneurs.

Entretemps, la création de la Société royale de Numismatique en 1840, était venue donner un organe aux études. A partir de 1842 parut la *Revue de la Numismatique belge*, devenue aujourd'hui la *Revue belge de Numismatique*, qui n'a cessé de paraître depuis lors, si ce n'est pendant la guerre. Fondée par l'abbé Louis, principal du Collège de Tirlemont, la Société royale de Numismatique groupait, sous l'égide de Lelewel, Renier Chalon, qui allait en devenir le président; Ch. Piot, futur archiviste général du royaume, à qui l'on doit des recherches décisives sur les monnaies du Moyen Age; C.-P. Serrure, dont nous avons parlé; Guioth, qui devait décrire les médailles de la Révolution de 1830, et une pléiade de collectionneurs, qui ont livré à la revue la description et le commentaire des documents qui faisaient leur richesse. Depuis près de quatre-vingt-dix ans, la *Revue belge de Numismatique* a joué un rôle capital dans l'élaboration de la numismatique: elle a accueilli les résultats des trouvailles et des observations de toutes les générations de numismates qui y ont collaboré; si elle renferme des travaux de valeur scientifique très inégale, elle est néanmoins la mine principale qui fournira les matériaux pour les grands ouvrages de synthèse qui restent à écrire sur la numismatique de notre pays.

Car, depuis 1842, toute une série de monographies ont été consacrées aux monnaies nationales.

La première en date est celle que Renier Chalon, devenu président de la Société royale de Numismatique, consacra au Hainaut en 1848, avec suppléments en 1852, 54 et 57. Chalon s'appuyait sur le dépouillement des archives, mais passait trop souvent avec désinvolture par dessus les difficultés.

Suivirent les Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre jusqu'à la fin du Règne de Louis de Maele, par Victor Gaillard, un jeune numismate gantois, qu'une mort prématurée empêcha de publier lui-même la seconde partie de son travail.

Puis, en 1860, Chalon s'attaque aux monnaies des comtes de Namur (supplément en 1870) et produit une œuvre inférieure à son Hainaut. La même année, Constant-Antoine Serrure, le

fils de Constant-Philippe, publiait l'Histoire de la Souveraineté de 's Heerenberg qui renferme un catalogue minutieusement établi avec descriptions précises et planches des monnaies de cette seigneurie.

Le fils de ce dernier, Raymond Serrure, était encore étudiant lorsqu'il composa et fit imprimer en 1880 son Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge où il résuma par atelier toute l'histoire monétaire de notre pays. L'œuvre était à son époque, tout à fait remarquable. Raymond Serrure quitta bientôt la Belgique et publia avec Engel des traités de numismatique du moyen âge et des temps modernes qui n'ont pas encore été remplacés aujourd'hui.

Ce fut en 1888 que le baron de Chestret de Haneffe donna sa remarquable monographie qui a épuisé le sujet, sur la numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances.

Raymond Serrure, en 1893, aborda la numismatique luxembourgeoise. Mais son travail hâtif ne pouvait être que provisoire, c'est un catalogue de monnaies plutôt qu'une étude numismatique.

Le tour du Brabant vint ensuite. C'était l'étude la plus difficile à entreprendre à cause de l'énorme masse des documents d'archives qu'il s'agissait de dépouiller. Ce fut Alphonse de Witte, polygraphe fécond de la numismatique, qui eut le courage de s'atteler à cette tâche et fit connaître les résultats de son labeur de 1894 à 1900, en trois gros volumes in-4°. L'ouvrage est fait avec une conscience rare; la partie consacrée à la description des espèces est impeccable; la partie économique laisse à désirer.

Le plus parfait des travaux consacrés à la numismatique de nos provinces est le dernier en date, 1910. Il est dû à MM. Bernays et Vannérus et est consacré au Luxembourg et à ses fiefs. L'heureuse collaboration d'un numismate et d'un archivist, tous deux rompus au métier, a produit une œuvre qui est un modèle du genre.

Les monnaies seigneuriales ont fait l'objet de quantité de petites monographies, dues à R. Chalon, au vicomte B. de Jonghe, à Cam. Picqué et à M.-F. Alvin.

Les méreaux n'ont pas été étudiés dans des travaux d'ensemble; les jetons ont été réunis sans critique par le D^r Dugniolle. Diverses monographies importantes leur ont été con-

sacrées par divers auteurs parmi lesquels je citerai M. A. Visart de Bocarmé, Gillemann, etc. Les médailles ont été étudiées par Alex. Pinchart, le Dr Simonis et Guioth, mais là tout est à refaire.

Les dénéreaux ont fait l'objet d'importantes recherches d'Alph. de Witte.

Je dois, pour terminer cette brève revue de l'activité numismatique en Belgique, saluer la mémoire de deux de nos collègues de l'Université de Bruxelles. D'abord celle d'Henri Lonchay, un de nos bons historiens, qui a étudié le florin de compte de la Chambre pontificale, et ensuite celle de mon vieil ami, Georges Bigwood, qu'une mort prématurée a enlevé récemment à ses études. Georges Bigwood a laissé un livre magistral : *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du moyen âge*, qui est un monument d'érudition et de science numismatique dont peut s'enorgueillir notre pays.

Voilà le bilan du passé. Jusqu'ici la numismatique était en marge des études reconnues par la loi. Seule jusqu'à présent, l'Académie royale des Sciences et des Lettres lui accordait de temps en temps un encouragement, soit en publiant quelque mémoire, soit en appelant un numismate à siéger dans ses rangs.

Maintenant que les portes de l'Université sont ouvertes à la numismatique, tous les espoirs sont permis à celle-ci. La numismatique et spécialement la numismatique belge, est une matière riche et féconde qui appelle les travailleurs. La Belgique attend de nous encore bien des travaux d'approche, mais surtout la synthèse de son histoire numismatique toute entière.

Séville au XVI^e siècle

PAR

AURELIO VIÑAS,

Professeur à l'Institut Hispanique de Paris.

Pour connaître l'importance de l'Espagne au XVI^e siècle, il est essentiel d'étudier Séville à cette époque. Si on veut la caractériser d'une façon exacte, on l'appellera la capitale économique et d'outremer.

Séville a été une ville importante dans toutes les périodes de l'Histoire d'Espagne. Les mythes primitifs de la Péninsule ont pour centre cette cité illustre, et l'on comprend que les annalistes sévillans soutiennent que, sur son territoire, se trouvait le *paradis de l'imagination grecque*, celui où Homère situait le *Jardin des Hespérides*, le « séjour des délices des Champs-Elysées ».

Une autre légende veut qu'Hercule ait choisi, comme emplacement de la grande ville, l'endroit où s'élève aujourd'hui Séville. Le plus grand génie espagnol du XIII^e siècle, le roi Alphonse X le Sage, dans sa *Chronique générale d'Espagne*, nous montre le seigneur Hercule naviguant vers l'intérieur, sur le grand fleuve (Guadalquivir ou Betis) et s'arrêtant à cet endroit stratégique pour fonder la ville (1). Ainsi, ce serait Hercule qui aurait réussi à trouver ce lieu géographique, situé à une assez grande distance de l'Océan Atlantique et exactement à l'endroit ultime où parviennent les marées. Séville est le centre d'une

(1) Despues que esto ouo fecho, coiosse con sus naues é fué, yendo por la mar fasta que llego al rio Bethis, que agora llaman Guadalquivir, é fue yendo por él arriba fasta que llego al logar o es agora Seuilla poblada, e siempre yuan catando por la ribera o fallarien buen logar o poblassen una grand cibdat, e no fallaron otro ninguno tan bueno cuemo aquel o agora es poblada Seuilla. *Primera Cronica General*. Edic. Menendez Pidal. N. B. A. E. Pag. 8.

région riche par son terrain, ses productions agricoles et son sous-sol minier. C'est un point géographique de premier ordre. Aussi a-t-elle été, dans tous les temps, un centre de vie économique, de culture et d'art. Cela s'est naturellement traduit par des louanges très justifiées et par le proverbe, connu de tous, « Celui qui n'a pas vu Séville n'a pas vu de merveille ». On pourrait en ajouter d'autres, tel que le quatrain suivant, presque oublié de nos jours :

La plus belle terre d'Espagne
Est celle que baigne le Bétis.
Et parmi celles qu'entoure le Bétis,
Celle-là que l'on aperçoit du haut de la Giralda (1).

Le texte du blason de la cité, résume l'histoire de Sylla jusqu'à la restauration chrétienne du XIII^e. On remarqua longtemps, sur une des portes de Jerez, une pierre portant la célèbre inscription : « Hercule me bâtit, Jules César m'entoura de murailles et de hautes tours et le Saint Roi me gagna avec Garciperez de Vargas ». Le Sévillan éprouve un certain orgueil à rappeler que son histoire est liée au héros grec, au conquérant romain et au monarque le plus glorieux du Moyen-Age castillan, Fernand III, parent de Saint Louis de France.

*
**

Séville est à travers tous les siècles la ville péninsulaire, *la civitas*, dans toute l'acception du terme latin, créatrice d'une civilisation originale qui assimile les influences étrangères, les transforme à sa guise, et nous donne une synthèse de chaque époque.

Un édifice qui plastiquement résume son histoire monumentale et nous montre jusqu'à quel point Séville exerce l'harmonie dans la synthèse, c'est la fameuse Giralda. La silhouette de cette tour, objet de tant de louanges, est connue de tous. Ses fondements sont romains, le corps est almohade et les

(1) La mejor terra de España
es ésta que el Betis baña ;
de lo que el Betis rodea,
lo que la Giralda otea.

Citado par Pons. Viaje de España. T. IX, Carta 8^a.

ornements du XVI^e siècle. Et de ces trois éléments, la pierre romaine, la brique mauresque ainsi que la faïence, et la décoration chrétienne de la petite tour ou Giraldillo, a surgi cette tour en même temps solide et aérienne, nette et empreinte de personnalité comme la ville qui s'étend à ses pieds. Sur son emplacement exista jadis un temple païen et la mosquée arabe qui ont été remplacés par la grandiose cathédrale chrétienne.

Séville romaine et visigothique. — Si, dans l'organisme du monde romain, Hispalis constitue une province, avec le même type urbain et les mêmes organes que les autres villes de l'empire, à l'époque visigothique, Séville montrait déjà une civilisation originale. L'école sévillane de la période *isidorienne* représente le premier effort pour arriver à l'unité de la culture occidentale à base latine.

Pour la première fois, la langue des vaincus servait pour le commerce des idées entre les différents peuples envahis; c'était la première affirmation que la culture doit être une institution écuménique. La force d'expansion de l'École sévillane consistait dans son encyclopédisme; sous Charlemagne, elle a exercé une influence marquée sur la Renaissance de Paris et d'Aix-la-Chapelle, répandant pour la première fois, dans le Nord de l'Europe, le goût pour les lettres latines. Saint Isidore et ses disciples ont été, non seulement les initiateurs intellectuels de l'Occident, mais encore les précurseurs d'Alcuin de Beda et de l'enseignement chrétien moyen-âgeux jusqu'au XVI^e siècle. L'Eglise se servit, petit à petit, de cette tendance isidorienne d'unification de la culture comme d'un moyen de domination. Au moment de la rupture du luthéranisme, les Jésuites s'emparent de ce système et le transforment, prolongeant ainsi, dans un certain sens, le Moyen-Age.

Le *Moyen-Age espagnol* présente une violente opposition entre le Nord et le Sud, entre le Castillan et le Maure. Il campe Burgos en face de Grenade. Pour que Séville soit de nouveau le symbole de l'unité espagnole, il résoud, pour elle, cette antithèse d'une façon harmonieuse, sans violence et sans opposition, synthèse qui n'a d'équivalence dans aucune autre ville espagnole, où les frontières ethniques ou artistiques sont bien délimitées. Séville passe des mains des

Maures aux mains des Chrétiens exactement au milieu du Moyen-Age, au XIII^e siècle, lorsque les monarques et les classes actives de la Castille ont le sens précoce que l'unité nationale ne pouvait se réaliser que par la tolérance et la réunion des éléments composant l'Espagne d'alors. Le nom d'Alphonse le Sage, si étroitement lié à l'histoire sévillane, personnifie cette aspiration conciliatrice, qui se produit à Séville de façon si harmonieuse. La conquête de cette ville par les Chrétiens s'effectua, à ce moment psychologique, par un pacte qui admettait une compression mutuelle des vainqueurs et des vaincus, ce que l'on oublia, lorsque la reconquête s'acheva, trois siècles plus tard.

Si nous nous en tenons à l'histoire locale, le Moyen-Age sévillan a une première phase mahométane de soumission de principe au Califat de Cordoue. Au moment où celui-ci se fragmente, il y a, à Séville, une Cour minuscule, raffinée dans les arts somptuaires, sans aucun dogmatisme religieux, et qui traite facilement avec le chrétien du Nord.

Sur le déclin du Moyen-Age, le domaine politique de la ville correspond au domaine castillan et chrétien, mais le mahométisme exerce une influence permanente sur les arts, sur les coutumes, au point qu'il y a des monarques de Castille qui oublient toute attitude religieuse et qui mènent la vie des vaincus.

Pierre-le-Cruel est bien plutôt un despote oriental qu'un prince chrétien. Ses mesures arbitraires de gouvernement, sa vie amoureuse désordonnée, conviennent bien mieux à la nonchalance du Sud qu'à la rude discipline du Nord. Sous son règne, le maître de chantier andalou ne se contente pas d'élever l'Alcazar de Séville, qui est un palais mauresque, mais cet orientalisme pénètre très profondément, par la brèche de Despeñaperros, jusqu'au cœur de la vieille Castille, où s'élèvent des constructions du même type. Ainsi s'explique l'arrêt de la Reconquête et de la guerre sainte, qui paraissait avoir une fin imminente, une fois que la Castille eut porté ses frontières jusqu'aux deux mers. Le Maure, pourtant, n'avait plus que le royaume de Grenade, né feudataire, et déchiré par une perpétuelle anarchie dynastique, au moment où il semblait que le Castillan allait passer le Détroit. Cela nous donne la clef de cette prolongation exagérée de la Reconquête, presque achevée.

La dynastie bâtarde des Trastamare, qui succède à Pierre I^{er},

essaye de renouer la guerre sainte, de prendre une apparence chrétienne, sans y réussir toujours. Ses monarques sont mélomanes ou poètes; ils manquent d'énergie guerrière et, surtout, ils manquent de foi religieuse. Une évolution analogue atteint la haute société castillane. Le luxe personnel, la morale tolérante, affaiblissent l'ardeur guerrière et rendent impossible la reprise de la croisade des hommes du Nord. On arrive ainsi jusqu'au dernier tiers du XV^e siècle.

A Séville, nous nous trouvons alors en présence d'une ville cristallisée dans une haute aristocratie d'origine léonaise, une bourgeoisie génoise capitaliste, le petit commerce aux mains des Français, et un grand centre d'artistes flamands et bourguignons.

A la faiblesse du pouvoir royal correspond, dans la ville, une guerre civile endémique. La noblesse, les classes moyennes et la classe populaire se font équilibre en deux camps rivaux : les Medina Sidonia et les Ponce de Leon (Guzmanes y Ponces) (1).

Il y a une classe sociale qui ne prend point part à cette lutte de partis. C'est celle appelée « classe des citoyens ». La plupart d'entre eux vivent modestement de leurs propriétés et, presque toujours, ils jouissent des honneurs des chevaliers : « monter à cheval, profiter de l'exemption de quelques impôts et ne pas accepter des hôtes contre leur gré ».

Ils se rapprochaient davantage des nobles, bien que leur petite noblesse ne fût pas héréditaire et qu'elle ne pût passer à leurs fils et à leur descendance sans que de nouveaux droits ne fussent perçus. A ce moment, la magnificence des costumes était extrême. On essaya plusieurs fois de la modérer par des lois somptuaires. Cette noblesse temporaire formait le nerf de la population de Séville, la classe la plus cultivée et la plus travailleuse, celle qui sera la base de la primitive colonisation américaine. Au XV^e siècle, dans une ville insuffisamment unie au pouvoir central par les tentatives de dissociation de la haute noblesse, cette classe dont nous nous occupons se distingua toujours par son attachement aux rois; elle prit une part active à la conquête de Grenade. Ce fut elle aussi qui empêcha que les deux partis opposés changeassent Séville en quelque chose de semblable aux cités italiennes, où l'esprit de vendetta dominait. Cette classe,

(1) Ortiz de Xuñiga (*Anales eclesiasticos y seculares*. T. III, pp. 41-43-61). Especialmente el año 1473.

originaire en grande partie de la vieille Castille et du Léon, ne conçoit pas la limitation municipale; son point de vue est national, et si Séville la Riche n'avait pas exercé cette influence nationale, elle aurait peut-être orienté son destin vers une république patricienne du type vénitien, ou vers une municipalité souveraine ressemblant à celles des cités méditerranéennes et flamandes. Il y a des peuples au destin généreux, incapables de localisation étroite; en cela, Séville est bien espagnole. La phrase « Castille est grande » (1) a quelque chose de plus qu'un sens géographique.

* * *

Au point de vue géographique, l'Espagne est le pays le plus varié d'Europe. On a dit que c'était tout un continent, par suite de la variété et des contrastes physiques de ses régions. Un tel pays ne semblait pas des plus indiqués pour parvenir à l'unité politique. Pourtant, dans les dernières années du XV^e siècle, l'Espagne a l'homogénéité d'un Etat moderne. C'est le résultat de la ferme volonté des rois catholiques; mais l'unitarisme aurait été impossible sans une ambiance séculaire propice, que la Castille avait peu à peu préparée.

Dans ce travail d'unification, les monarques catholiques résolvent l'antithèse des cultures de races et de religions, s'inclinant vers la purification chrétienne. On chasse le Maure et le Juif, et, tandis que les monarques étaient indécis, l'instigation vient précisément du clergé de Séville, la cité espagnole où les trois croyances avaient voisiné jusqu'alors dans la plus grande harmonie. Voici un autre moment, dans lequel Séville trace la voie au sentiment national, choisissant l'unitarisme de la Foi, dans un pays qui, jusqu'alors, avait eu trois religions. De là naît le Tribunal de l'Inquisition. L'orientation en est très discutée; le fait historique est que l'Espagne épouse le parti de l'Eglise, au moment de sa grande aventure mondiale, accentuant ensuite sa protection vers elle lorsque sa discipline se vit abandonnée par une grande partie du monde.

XVI^e SIECLE. — C'est le grand siècle sévillan. De la métropole andalouse partent les caravelles des conquérants, car c'était

(1) Ancha es Castilla.

là le centre des relations de l'Espagne avec les mondes nouveaux.

Il faut mettre un terme à cette absurde idée que les découvertes sont dues au hasard et que les explorations subséquentes ne sont que le fait de l'audace et d'un caractère entreprenant.

En ce qui touche la construction des caravelles, la tradition venait de très loin. Les chantiers de construction de Séville étaient déjà célèbres du temps d'Alphonse X, au XIII^e siècle. Les historiographes de la cité rapportent les dispositions que le souverain adopta pour la construction des bateaux. Ortiz de Zuñiga écrit que « la ville avait établi, dans sa juridiction, que toutes les montagnes de la région où il y aurait des bois seraient réservées à la construction des barques, sans qu'on puisse faire des coupes dans un autre but ». Les forêts de Constantine et d'Arocha fournissent du bois à la construction navale sévillane pendant plusieurs siècles.

Le « Collège des Navigateurs » est aussi une institution moyenâgeuse apte à préparer aux découvertes; il était en rapport avec le « Collège des Pilotes basques », à Cadix, qui faisaient escale dans cette île, lors de leurs voyages entre les ports du Levant et du Nord. Au XIV^e siècle, on crée, à Séville, l'*Université des Voyageurs sur Mer*, située dans le quartier de Triana, qui avait une chapelle consacrée à N.-D. du Bon-Air, sous l'invocation de laquelle on fonda ensuite la ville qui est, aujourd'hui, la capitale de la République Argentine. On conserve le retable central de cette chapelle, adjointe, au XIV^e siècle, à la Maison d'Engagements; il est attribué à un peintre local des débuts du XVI^e siècle, Alexis Fernandez, et il est connu sous le nom de la Vierge des Navigateurs. Richement vêtue du brocart espagnol de l'époque, la fine image de la Vierge protège sous son manteau les navigateurs, ayant, à ses pieds, dans un bras de mer, les différentes embarcations de la colonisation d'outremer, le gallion ventru orné de banderoles, la simple caravelle à trois mâts et à coque effilée, et d'autres petites embarcations, jusqu'à la simple barque à rames (1). Ce beau tableau présidait, à la Maison des Engagements, aux examens des pilotes. Tout ceci veut dire, je le répète, que la découverte et l'exploration de l'Amérique ne furent pas dues au hasard, que rien ne fut impro-

(1). Artinano. *La Arquitectura naval española*. lámina 30.

visé, mais que l'on obtint un résultat en rapport avec un effort soutenu et ancestral, et que ce fut le couronnement d'une grande œuvre (1). Aussi, lorsque Colomb arrive (qu'il soit Espagnol ou Italien, cela n'a pas une importance essentielle), il sait parfaitement où adresser ses pétitions, et il réalise ses démarches dans ce Sud-Ouest de la péninsule, qui avait, alors, la prépondérance de la technique maritime.

La découverte de l'Amérique apporte un trouble révolutionnaire dans l'économie de l'Europe. Les voies traditionnelles du trafic commercial sont annulées; les centres de banque et de commerce les plus importants (cités allemandes, flamandes et italiennes) se montrent tout d'abord déconcertés avant de s'adapter à un mode de translation océanique infiniment plus vaste. La Méditerranée et tous les comptoirs méditerranéens réduisent leur activité à de simples relations locales. Lisbonne et Séville montèrent au rang de centres économiques entre les continents, récepteurs et distributeurs des nouvelles marchandises. Les vieilles cités commerciales souffrirent de cette hégémonie hispanique. Les plus averties conservèrent leur importance en se spécialisant dans des aspects nouveaux de l'économie : Anvers dans la Bourse, Augsbourg dans le prêt bancaire.

Il reste des cités qui ont des foires annuelles célèbres : Medina del Campo, en Espagne; Lyon, en France. Mais ce sont là des villes qui savent se mettre à la hauteur du temps et qui conservent néanmoins leurs foires comme un archaïsme qui ne répond plus aux nouveaux besoins, pour lesquels des transactions plus fréquentes sont nécessaires.

Dans l'ordre politique, une seule nation était à même de gérer les découvertes; les nouvelles entreprises avaient besoin de s'appuyer sur des moyens puissants que seule une nation pouvait fournir, et non une municipalité, ou une ville, quelque riche qu'elle fût. C'est pour cela aussi que l'Espagne, dont l'unité avait été réalisée plus tôt que partout ailleurs, était la mieux conditionnée pour la grande entreprise transatlantique. La monarchie espagnole se réserva le commerce avec l'Amérique, concentrant son trafic à Séville. D'autres ports espagnols protestèrent contre ce monopole. Charles-Quint sembla accueillir favora-

(1) Pereyra. La obra de España en America (Cap. XII).

blement cette pétition, mais il se retira à Juste, sans rien résoudre. Pour lui, les questions américaines n'eurent jamais qu'une importance secondaire. La cause de Séville ne fut même plus discutée sous Philippe II, et son monopole dura jusqu'à ce que, par suite de la transformation des vaisseaux et de l'intensification du commerce, il fût devenu incompatible avec l'embouchure même du Guadalquivir. Ceci eut lieu au XVIII^e siècle, et le commerce passa à Cadix.

Avant que l'on commençât à sentir les effets commerciaux de la découverte du Nouveau-Monde, nous savons parfaitement quelle était la population de Séville. Un de ses habitants, le fils de Christophe Colomb, le fameux bibliophile Fernand, nous donne dans un ouvrage de la Bibliothèque Colombienne (*Description et Cosmographie d'Espagne*), le recensement de la cité. Très sobrement, il dit ce qui suit : « Séville est une ville de 25,000 habitants; elle est dans la plaine et, à côté d'elle, passe un fleuve, le Guadalquivir; c'est un bras de mer, et les navires peuvent le remonter jusqu'à quinze lieues » (1).

Nous verrons plus loin les modifications qu'apportèrent dans cette ville les nouvelles régions, les fabuleuses richesses et les produits exotiques, et comment Séville, en tant que centre espagnol, remplit sa mission vis-à-vis de l'Amérique.

Un demi-siècle après la découverte, nous pouvons dire qu'alors que, chez les autres nations d'Europe, il ne s'éveille qu'un mouvement de curiosité intellectuelle, l'Espagne, de son côté, a réalisé un puissant effort.

Le commerce fut régularisé immédiatement et l'œuvre colonisatrice s'effectua dans un ordre parfait, comme obéissant à un plan préconçu. C'est à la Maison d'Engagements que l'on doit une grande partie de ce qui fut réalisé. Cette Maison fut fondée en 1502, dans le but d'unifier les activités si variées que demandait une aussi formidable entreprise. Celle-ci, unique par sa nouveauté, est admirée par toute l'Europe contemporaine, spécialisée dans les études nautiques et coloniales. Comme la colonisation américaine se réalise généreusement, il n'y a, dans le choix d'individus qui travaillent à la Maison d'Engagements, aucun préjugé nationaliste. Ce qu'il fallait chercher, c'était une

(1) *Descripcion y cosmografía de España* (T. I).

plus grande connaissance technique. Nous retrouvons là toutes les célébrités nautiques espagnoles ou étrangères, venues, très souvent, du Portugal ou de l'Italie, pays très avancés dans ces deux sciences. Le « grand pilote » était la charge la plus importante de cette époque, et, pourtant, un étranger pouvait la remplir, comme le prouve, en 1512, la nomination d'Americo Vespuccio. On sait que c'est lui qui, par une injustice reconnue, donna son nom au nouveau continent. C'était le Grand Conseil pour les choses d'Outre-Mer, pour ce qui concernait la navigation et le commerce colonial; il présidait aux examens des aspirants pilotes, et, avec une commission de cartographes et de pilotes de la maison, il corrigeait les cartes et les instruments du métier (1).

La Maison d'Engagements n'était pas seulement un centre d'application pratique, mais les enseignements théoriques y étaient professés dans des chaires de Cosmographie générale et de plusieurs spécialités. La Maison d'Engagements donne une grande poussée à la géographie, et c'est de cette maison que sont partis les auteurs des « Guides des Indes », des « Traités de Navigation », « Itinéraires maritimes et terrestres », constituant un centre d'activité scientifique digne de la capitale de la colonisation.

A un autre point de vue, elle était chargée de régulariser le trafic, inscrivant sur le livre de son comptable toutes les marchandises qui venaient d'Amérique et facilitant, ainsi, le contrôle du commerce. C'était un Tribunal de Commerce, une Bourse et un Marché de Produits, dont les marchés quotidiens se faisaient entre les marchands du pays et les étrangers. De plus, on avait, grâce à elle, une information régulière sur les progrès de la construction navale dans les autres pays. Escolante de Mendoza, dans un ouvrage publié en 1575, établit un parallèle entre les bateaux espagnols et ceux des autres pays chrétiens. Il dit : « Les Français ont des bateaux petits et quelconques, et de bonnes barques à voile pour pouvoir entrer et sortir de leurs petits ports. Les Flamands ont de très grands vaisseaux, larges, qui demandent peu d'eau pour naviguer, à cause des bancs de sable du très connu canal des Flandres. Les Anglais,

(1) Pereyra. Même ouvrage (P. 113).

de même, ont de petits bateaux. Les Portugais en ont de très solides, grands et puissants, mais insuffisants pour naviguer jusqu'à leurs lointaines Indes orientales et y transporter beaucoup de gens et de choses nécessaires. Les Espagnols prétendent faire des bateaux grands et petits, et de toutes sortes, pour pouvoir naviguer sur toutes les mers du monde » (1). Toutes ces fonctions créatrices, informatrices et d'inspection avaient leur centre à la Maison d'Engagements.

LA MAISON D'AUTRICHE — L'AMERIQUE ET SEVILLE

C'est une erreur très répandue que celle d'attribuer la grandeur de l'œuvre espagnole du XVI^e siècle aux premiers monarques de cette dynastie. Charles-Quint et Philippe II se servent de la puissance espagnole pour leurs convenances dynastiques ; par dessus les pays règne la gloire des familles. Il est effrayant de voir le manque de compréhension de cet homme d'Etat européen, par rapport aux forces et aux valeurs de son empire transatlantique. Lorsque l'Espagne possédait un continent dont les richesses déconcertaient l'économie de la vieille Europe ; lorsque la légende de l'Eldorado était un des pôles de l'ambition européenne, l'empereur, aveuglé par les vieux préjugés et par son incurable orgueil de famille, continuait à penser que le centre du monde était le Milanais. Evidemment, étant donné la structure de son empire, la plaine lombarde était le lien entre l'Allemagne et les Flandres, les Flandres et la Bourgogne, et, d'autre part, l'Italie et la Méditerranée. Sa position stratégique était d'une importance incalculable.

Mais c'était là un point de vue du Moyen-Age. Jamais Charles-Quint et Philippe II ne comprirent entièrement l'importance de la découverte du Nouveau-Monde. Pourtant, les premiers produits coloniaux importés devinrent vite indispensables dans la consommation courante ; la production européenne se développa pour être exportée dans les nouveaux pays et les échanges prirent une importance considérable. Il y a plus : l'abondance insoupçonnée des métaux précieux, or et argent, qui étaient très rares au début du siècle et qui représentaient en ce moment les quatre cinquièmes de la production mondiale,

(1) Escalante de Mendoza.

entraient en Espagne par Séville. Ces métaux précieux servaient à ces souverains étrangers pour faire face aux entreprises militaires que réclamait leur empire européen. L'histoire d'Espagne, au XVI^e siècle, diverge vers deux directions, vers deux efforts : celui qui intéressait sur place le souverain, et celui que les classes populaires et la classe moyenne des hidalgos poursuivait sur l'immense scène d'Amérique. L'esprit public s'abâtardit et l'historien Pereyra constate qu'« il se produit un aveuglement sur les convenances nationales ». Les rares concessions accordées à l'entreprise colonisatrice sont des conséquences de la pression des faits, et ce sont des Espagnols isolés qui réalisent l'épopée américaine, malgré l'indifférence du monde officiel, lequel se détournait de l'Amérique. Celui-ci imposait quelques règles, tout au plus, mais il n'apportait jamais aucune aide et encore moins une initiative. En dépit de tout cela, le peuple va réaliser cette expansion vraiment créatrice.

Devant une carte d'Amérique, la première idée qui nous vient à l'esprit est l'émerveillement. Il semble impossible qu'à cette époque les hommes d'Espagne aient pu réaliser aussi vite une aussi formidable entreprise. Tout fut vaincu : les étendues presque fabuleuses, les climats divers, les forêts sans fin, les montagnes jamais vues. L'empreinte espagnole fut marquée pour toujours.

Le peuple espagnol qui réalisait ces prodiges se rendait compte de la stérilité des aventures militaires d'Europe, mais les intérêts dynastiques, réussissent à entraîner les classes actives, et la littérature, reflet des classes cultivées, rend hommage à l'erreur des monarques. C'est pour cela que les personnalités des conquérants d'Outre-Mer occupent peu de place, à côté des chefs militaires des Flandres et d'Italie, qui sont, pour le théâtre, le type représentatif du héros. Lope de Vega est celui qui contribue le plus à cette déformation de ce qui aurait dû être estimé comme la véritable gloire nationale. L'Espagnol qui allait en Flandres ou en Italie est un soldat; celui qui va en Amérique est avant tout un fondateur, et le peuple espagnol se convainc tout de suite de ce que c'était en Amérique que se dessinait le côté de son histoire qui, marqué de pérennité, devait avoir le plus fécond avenir.

Séville canalise et dirige cette sûre directive populaire et de classes moyennes; elle met au service de l'émigrant aux Indes

sa tradition technique maritime, elle l'aide de ses institutions locales, elle prête aux équipages des caravelles, son goût et son génie, tout ce que Morgado appelle « l'épurement de Séville » (1), qui a fait que la phonétique américaine et le modèle des villes aient toujours la marque sympathique de la capitale andalouse.

Cette agitation universelle étant contenue dans son admirable tableau, nous ne pouvons nous étonner des descriptions de la vie de Séville, ni des statistiques, ni des éloges des écrivains.

Les rues fourmillent de gens qui se disposent à émigrer : Andalous, Basques, Galliciens, naturels d'Estramadure, tous les sujets de la couronne de Castille. On entend parler toutes les langues d'Europe. A côté des grands négociants, il y avait les ambitieux de gloire ou de fortune. A chaque coin, misère et richesse se coudoyaient. A côté de l'explorateur, vivaient le picaro et le simple aventurier.

Rincon et Cortado, les deux gamins de la nouvelle de Cervantès, s'étonnent de l'énorme quantité de gens qui s'occupent du chargement de la flotte. Suarez de Figueroa, dans le « *Pas-sager* », raconte comment la population qui se promenait dans Séville s'embarquait avec une extrême facilité pour « un aussi long voyage que celui des Indes ; à peine prennent-ils congé des leurs, car, en disant seulement « Je pars là-bas », ils partent pour la Terre Ferme ».

La vie était facile, agréable, pleine d'imprévision toute méridionale. *Mateo Aleman*, dans la deuxième partie du *Guzman de Alfarrache*, dit que « l'argent circulait, tel du cuivre ailleurs, et, ne l'estimant pas à sa valeur, on le donnait librement ». La seule mine d'argent du Potosi, découverte en 1545, produisait 300.000 kilos de ce métal. L'historien Cabrera de Córdoba dit que les rentes de Séville « représentent la valeur de la moitié des Etats que possédait Philippe II » (2). Le cosmopolitisme, né de cette richesse, est admirablement exprimé dans un romance attribué à Gongora, ainsi que le trafic du port et la valeur des marchandises. Un autre écrivain, Mercado, dans sa *Somme des Traités et des Contrats*, 1552, dit que la cité est la proie de toutes sortes d'affaires. « C'est là que l'on décharge tout ce qui vient des Flandres, de France, d'Angle-

(1) La sublimacion de Sevilla.

(2) Historia de Felipe II (Tomo II, Libro IX).

terre et de Venise; ce qu'il y a de meilleur et de plus estimé dans les autres parties du Vieux-Monde, et même de Turquie, pour être expédié au Nouveau-Monde. L'échange se faisait avec les métaux qui venaient des Indes, beaucoup de pierres précieuses et de remèdes médicaux. »

Nous avons un document graphique qui peut nous donner une impression synthétique de cette activité commerciale. C'est un tableau de Sanchez Coello, qui se trouve au Musée archéologique de Madrid, intitulé « Vue de Séville ». Il représente le débarcadère du fleuve, avec, au fond, la Giralda, telle que nous la voyons actuellement, renseignement qui nous sert pour lui attribuer comme date 1568, époque où l'on termina la tour.

La cité andalouse dépassait Madrid, car en la comparant avec cette ville, Guzman trouvait à Séville un cachet de cité, « un autre je ne sais quoi et d'autres grandeurs » (1).

On peut suivre à travers tous les écrivains du Siècle d'Or les aspects publics et privés de la vie à Séville. L'activité et la richesse étaient concentrées sur un petit espace de terrain, ainsi que les plus importants monuments. Zapata, dans son livre : « Pêle-Mêle », nous dit : « que le meilleur lopin de terre est celui où se trouvent la cathédrale de Séville, son Alcazar, la Maison d'Engagements, le Magasin des huiles, la Douane, l'Armature, la Maison du Chapitre de la Cité, la Bourse des Marchands, le Centre de Commerce et le Palais de Justice » (2). Cette énumération est une sorte de guide des institutions et des monuments de la Séville de 1530. A cette date, la statistique de la population ne nous est connue que par des renseignements directs. L'industrie vestimentaire, celle de la soie, constituée par de petits métiers et du travail fait à domicile, semble nous révéler une population très dense. D'après Jérôme Ustariz, il y avait 16,000 métiers pour la filature de la soie, environ 48.000 ouvriers. En se basant sur ce calcul, car les lois somptuaires limitaient le nombre des travailleurs de la soie, on a prétendu que Séville comptait près de 500.000 habitants. Il en découlerait que ce serait la ville la plus peuplée d'Europe à cette époque, car Paris, à la même date, en dépit des calculs les plus optimistes, ne dépassait pas 400,000 âmes. Ce chiffre

(1) « Hallaba en Sevilla un olor de ciudad, un otro no sé qué, otras grandezas! ». Segunda parte de Guzman de Alfarache (Cap. VI).

(2) *Miscellanea. De cosas singulares de España* (P. 54).

ne doit pas nous sembler très exagéré, si nous tenons compte de sa population religieuse, dont Zapata nous donne le total : 15,000 religieux, y compris les moines et environ 7,000 confesseurs »).

* * *

Dans cette ville commerciale, on voit les Beaux-Arts et les Lettres créant une culture proprement sévillane et originale, un apport essentiel à la civilisation espagnole du XVI^e siècle. On a souvent comparé Séville à plusieurs villes italiennes. Déjà, au commencement du XVI^e siècle, l'ambassadeur vénitien André Navajero faisait remarquer dans ses lettres (Lettre quatrième, 1526) la grande ressemblance. Séville, en effet, tient, dans le domaine artistique, une place un peu analogue à celle de Venise, représentée par une certaine harmonie entre l'orientalisme et les styles du Nord, réalisée sur un fond de tradition classique. Cela est peut-être encore plus vrai pour la peinture que pour les autres arts. L'architecture civile du XVI^e siècle sévillan présente des ressemblances évidentes avec l'art italien, mais je crois que cela provient de l'héritage classique. L'art architectonique sévillan est plutôt un art de synthèse, de transformation d'éléments septentrionaux et méditerranéens, et sa grande originalité consiste dans la disposition des édifices et dans la décoration.

La ville conserve encore beaucoup de maisons anciennes, bien que modifiées pour la plupart avec des détails d'architecture plus modernes. Les matériaux sont le marbre blanc, la faïence pour les « zocalos », les bois précieux pour les plafonds caissonnés et les tailles, et le fer pour les grilles ; tous ces ornements travaillés de façon admirable.

Dans les quartiers de la ville, entre des maisons modestes, on rencontre de temps en temps, des demeures seigneuriales dont la structure essentielle est la suivante : une porte avec blason, un vestibule qui conduit à la cour avec des arcs en plein cintre soutenus par des colonnes de marbre. Selon la richesse de la maison, on trouve une ou deux cours. Il y a toujours, dans le centre de celle-ci, une fontaine ou un jet d'eau, et les murs sont revêtus de faïences et d'ornements en stuc. Les plafonds sont toujours en bois taillé, que l'on appelle caissons. Ce type de maison se trouve répandu dans toute la ville, au milieu d'au-

tres plus modestes mais non moins originales. La plus fameuse est celle qu'on appelle couramment « La Maison de Pilate », qui appartient aux Ducs d'Alcalá et est, aujourd'hui, propriété des Madinaceli; ceux-ci bien qu'ayant leur comté au Port de Santa Maria, furent toujours considérés comme habitants de Séville.

La « Maison de Pilate » a été commencée par le premier Marquis de Tarife. Il fit le voyage à Jérusalem et, à son retour, il ordonna de construire cette demeure comme il se figurait celle de Pilate. Cette explication, qu'on admet traditionnellement pour justifier le nom de la maison, ne semble pas très convaincante. Son successeur, le premier Duc d'Alcalá, apporta des perfectionnements à cette demeure, la transformant en un des plus grands ornements de la grandeur de Séville. Il en fit un véritable musée d'antiquités classiques, d'œuvres statuaire, y amenant jusqu'à l'urne qui contenait les cendres de l'empereur Trajan (conservées dans la Colonne de Rome), afin que l'empereur andalou reposât dans son pays. Ortiz de Zuñiga rapporte que l'urne ayant été ouverte par quelques curieux irrespectueux, les cendres furent jetées dans le jardin.

La maison a toujours, à Séville, son aspect intime; les recherches luxueuses sont à l'intérieur, pour celui qui l'habite, et non pour celui qui passe dans la rue. Ce grand palais manque encore de façade. Le mur extérieur est celui de la cour d'enceinte, où l'on reçoit les métayers; il s'ouvre par une porte Renaissance à pilastres corinthiens et arc de plein cintre. La cour principale, les escaliers, les chapelles, les salons, tout est clair, riant et somptueux. Le style résulte de l'harmonie du mudéjar et du plâtré. Dans cette demeure, le Duc d'Alcalá, fameux bibliophile, réunissait les intellectuels et les artistes de Séville en une sorte de Cour littéraire.

Si la « Maison de Pilate » représente le meilleur type de demeure seigneuriale, la maison populaire, obéissant aux mêmes raisons climatiques, n'est pas moins curieuse. C'est toujours la maison construite autour d'un patio central, dédaignant toute apparence extérieure, et ayant à peine varié depuis le XVI^e siècle. Si la cour seigneuriale possède un sol de marbre et des lambris de faïence, la cour de la maison populaire, plus petite, est pavée en briques et a le même air souriant. Rinconete nous dit de ce temps : « Qu'à force d'être lavés et cirés, les carreaux

de brique brillaient comme le carmin le plus pur. » Les fleurs ne manquent pas, dans ces petites cours : « Au milieu, un pot de fleurs, de basilic », et jamais ne fait défaut, dans le plus élémentaire mobilier, « la natte de sparte et le banc où l'on met les cruches » (1).

Parmi les édifices religieux, il est nécessaire de mentionner la cathédrale, qui fut achevée au XVI^e siècle. Le Chapitre des Cathédrales décida d'élever le temple actuel dans les dernières années du XV^e siècle. Cette corporation était riche, puissante et elle voulut que les générations futures, remplies d'admiration, considèrent l'œuvre comme une entreprise de fous. C'est une cathédrale gothique, à cinq nefs, de dimensions telles que les grandes cathédrales de France ou d'Espagne ne peuvent lui être comparées, pour les proportions. On connaît la somptuosité de son culte, et la richesse de son chœur, de sa chapelle et de ses salles capitulaires.

Le Giraldillo qui termine la tour fut achevé en 1568. Il s'élève à cent pieds au-dessus de la tour primitive dont il complète la silhouette majestueuse. Il se termine par une statue de la Foi en bronze doré, œuvre de l'artiste Morel. Zapata, dont il a déjà été parlé, se référant aux choses remarquables d'Espagne, dit que la plus haute tour est celle de Séville comme aussi la plus grande église.

Les coquins de la troupe picaresque, lorsqu'ils arrivent à la ville de leurs rêves, ne manquent pas de remarquer la grandeur du premier monument religieux de la ville.

Quant aux édifices civils, le plus important de ceux élevés pendant le XVI^e siècle est la « Bourse des Marchands ». Les affaires de ces derniers se traitaient sur les marches de la cathédrale et la foule des trafiquants arriva, dans certain cas, à troubler l'ordre des cérémonies religieuses. L'archevêque Sandoval y Rojas protesta auprès de Philippe II. Celui-ci, pour traiter comme il convenait le grand commerce de la ville, ordonna la construction d'une Bourse. Les plans furent faits par Herrera, l'architecte de l'Escorial, et les œuvres exécutées par Minjares.

(1) « Les mando esperar en un pequeño patio ladrillado que de puro limpio y aljofifado parecia que vertia carmin de lo más fino ; al un lado estaba un banco de tres pies, y al otro un cántaro... a otra parte estaba una estera de enea, y en el medio un tiesto que en Sevilla llaman maceta de albahaca. » Rinconete y Cortadillo.

Sa base est carrée, avec une grande cour centrale, entourée de portiques, de grands vestibules avec un escalier monumental. La pierre alterne avec la brique rose et la sévérité de l'Escorial apparaît ainsi adoucie. A l'heure actuelle, l'édifice est occupé par les Archives des Indes.

Au XVI^e siècle, la splendeur artistique de certains arts inférieurs, comme l'orfèvrerie et l'art des grilles, est tout à fait remarquable. Ce n'est pas là un privilège de Séville, mais bien de toutes les grandes villes espagnoles, surtout de celles possédant une cathédrale.

L'ostensoir sévillan, gravé par Jean de Arfe, est un exemple de la perfection atteinte dans le travail de l'argent. Ponz, le critique d'art espagnol le plus connu du XVIII^e siècle, dit que « c'est la pièce d'argent la plus importante du genre »(1). Il est de forme ronde, divisé en quatre parties, haut de quatre vares, et, dans chacune des parties, se trouvent des colonnes, avec des travaux en relief représentant des histoires religieuses. La première partie est d'ordre ionique, et en son milieu se trouve la statue de la Foi avec un calice à la main. Dans chacune des autres parties, il y a des allégories en relief. L'ostensoir était destiné à conduire le Saint-Sacrement lors de la Procession de la Fête Dieu, et répondait à la richesse de l'Eglise sévillane. Les autres objets du culte sont du même genre et leur somptuosité, leurs dimensions et leur valeur artistique nous surprennent aujourd'hui.

Les autres églises de Séville imitent leur cathédrale, ses monuments, ses lumières, ses cérémonies, utilisant, pour cette fin, de grosses sommes d'argent. Une des causes qui ont rendu Séville célèbre, dès le XVI^e siècle, c'est la splendeur de ses fêtes de la Semaine Sainte. Les confréries des diverses paroisses, avec leurs insignes, leurs croix, leurs bannières et leurs tableaux, leurs processions et leurs sculptures admirablement taillées, leurs étendards aux dentelles et aux velours les plus riches, existaient déjà dans toute la magnificence qui s'est conservée dans la suite. Le sujet du culte sévillan pendant la Semaine Sainte est souvent traité dans les livres et les écrits d'Espagne.

*
**

(1) Viaje de España (Tomo IX, Carta II).

Dans le mouvement intellectuel du XVI^e siècle, Séville a aussi des caractères originaux, et son école poétique, par exemple, est un des facteurs les plus importants de la culture littéraire.

La lyrique et la poésie héroïque y ont leur centre principal et leurs poètes. Herrera, Rioja et Cetina sont essentiellement des humanistes. La figure qui réunirait le mieux les caractères de la pensée sévillane est celle de Malara (1527-1571). C'est un humaniste qui enseignait dans son école de l'avenue d'Hercule, initiant la jeunesse aux tendances classiques et contribuant plus que personne à l'apparition de ce qu'on appelle l'école classique sévillane. Sa maison était l'endroit où se réunissaient pour causer les personnes cultivées; il menait de pair ses vers imités de Virgile et de Martial, ses fonctions d'historien local et la publication d'œuvres folkloristes telles que sa « Philosophie vulgaire », glose de mille proverbes castillans. La parémiologie me paraît être un trait fondamental de la culture espagnole à cette époque. A l'influence personnelle de Malara est dû non seulement l'éclat de l'école lyrique postérieure, mais encore l'orientation du théâtre national.

*
**

On ne connaît de la peinture espagnole que celle du XVII^e siècle, les tableaux de cette époque étant les plus répandus dans les musées européens.

La peinture, à Séville et en Andalousie en général, est tardive et importée. Jusqu'au XVI^e siècle, on ne peut mentionner aucun peintre important, avant Alejo Fernandez, qui mourut en 1543, et à qui l'on doit le Retable de la Vierge des Navigateurs, dont nous avons déjà parlé.

La personnalité qui, dans la peinture, a exercé l'influence la plus nette dans la formation de l'école sévillane, est celle de Pedro de Campaña, Bruxellois qui arrive à Séville, en 1537, après être passé par Bologne et par Rome. C'est là qu'il termina sa vie comme chef de la Manufacture de Tapis, en 1580. Il jouissait d'une grande renommée parmi les aristocrates andalous et les Chapitres des églises. Son chef-d'œuvre est la *Descente de Croix*, de la grande sacristie de la cathédrale de Séville. Il a laissé une empreinte profonde sur toute la peinture posté-

rieure, due à la fermeté de son pinceau et à la beauté de ses modèles de femmes. Les peintres qui continuent son œuvre, dans la moitié du XVI^e siècle, sont gens très cultivés, académiciens, et imitateurs de la peinture romaine. Le plus notoire parmi eux est Francisque Pachéco, théoricien de la peinture, biographe des faits et des personnes remarquables de sa ville; comme peintre, il débute dans la carrière en peignant les bannières que portaient les bateaux se dirigeant vers les Indes.

C'est un peintre correct et un critique sérieux. Sa vie et ses productions résument la vie intellectuelle et artistique de Séville à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. Un trait caractéristique de la peinture espagnole en général est l'assimilation de l'influence étrangère. Aux XV^e et XVII^e siècles, l'Espagne est un pays ouvert à tous les artistes et, ce qu'il est curieux de noter, c'est que ces artistes, s'ils apportent, au début de leur séjour, l'art de leur patrie, s'espagnolisent bientôt, et, dans bien des cas, d'une façon si intense, que leurs œuvres pourraient appartenir à des Espagnols. Les exemples de ce fait sont nombreux, et celui qui mérite le plus d'attention est celui de Greco.

Au XVII^e siècle, on se trouve en présence de trois écoles de peinture, en Espagne : celle de la Cour, à Madrid; celle de Valence et celle de Séville.

En face du caractère dramatique de l'école valencienne (surtout Ribera), les peintres sévillans donnent une impression de douceur et de lyrisme dans les tableaux religieux. Séville peut s'enorgueillir d'avoir engendré, ou tout au moins formé, la plupart des génies de la peinture : Zurbaràn, Valdès, Leal, Murillo, Velasquez.

Le théâtre, à Séville comme partout ailleurs, a des origines liturgiques. Peu à peu s'introduit l'élément profane, et, vers la moitié du XVI^e siècle, les deux tendances se séparent : d'un côté on a les représentations religieuses comme celles de la Fête-Dieu; de l'autre, celles du théâtre profane, les cours, déjà, exemptes de tout caractère religieux.

Deux personnalités de la ville ont une importance primordiale dans la formation du théâtre espagnol : Malara, qui représente le goût classique pour l'églogue et la tragédie de sujet religieux, et Juan de la Cueva, qui oriente le théâtre vers les épisodes nationaux.

L'œuvre de Cueva représentée pour la première fois en 1579, est décisive dans l'histoire de notre théâtre : son début : « La mort du Roi D. Sanche au siège de Zamora » est inspiré d'une légende très populaire ; pour la première fois entrent en contact le romancero et le théâtre, les spectateurs et l'auteur ; cette innovation fut ce qui sauva notre théâtre, en le libérant des œuvres de la Renaissance italienne et de l'influence classique ; sans cela, il se serait produit un fait semblable à ce qui se passa en France où l'on considéra comme seule digne l'imitation gréco-latine dans la tragédie, laissant de côté la tradition moyen-âgeuse. La direction imprimée par Juan de la Cueva triompha, grâce au génie de Lope de Vega. A partir de celui-ci, le théâtre sera surtout un privilège de Madrid ; mais, au XVI^e siècle, Séville avait tracé la voie féconde.

Les différents systèmes de classement des manuscrits ⁽¹⁾

PAR

FÉLIX PEETERS.

Docteur en Philosophie et Lettres

Les chefs-d'œuvre des écrivains classiques nous ont été transmis par les manuscrits, mais écrits à des dates différentes par des copistes plus ou moins habiles, copiés sur des exemplaires de valeur diverse, ils sont loin de présenter pour le même auteur des textes uniques. C'est cette diversité qui a donné naissance à la critique des textes.

Lorsque l'éditeur est en présence de plusieurs variantes pour un passage donné, laquelle adopter, à quel manuscrit se confier ?

Dans cette tâche de discrimination, est-il possible de formuler des règles précises qui faciliteront la recherche et permettront d'atteindre sans erreur la bonne leçon cachée parmi les autres ?

Les premiers éditeurs de la Renaissance ne s'en sont guère préoccupés et un humaniste comme Jean Andréas, offrant à son protecteur, le pape Paul III, les éditions *princeps* de Tite-Live, César, Cicéron et Virgile, se borne à choisir un manuscrit remarquable par la valeur du texte conservé ou respectable pour sa haute antiquité.

L'éditeur ne fait que reproduire ce *codex* hardiment corrigé en ses passages notoirement défectueux.

On ne se préoccupe même pas dans les notes de préciser l'origine de telle ou telle leçon divergente; on signale simplement un *vetus* ou *vetustissimus codex* ou un *exemplarium meum*.

(1) Leçon donnée à l'Université de Bruxelles, le mercredi 4 mars 1931.

C'est à Robert Estienne et à Poelmann, philologue anversois, que l'on doit l'apparition des sigles pour désigner les exemplaires manuscrits.

Pendant tous les 17^e et 18^e siècles, on n'est guère plus exigeant. Le nombre de manuscrits importe peu. Il suffit qu'on ait trouvé un bon texte pour le suivre très fidèlement. Lorsque cependant de timides essais critiques se font jour, les éditeurs adoptent un principe très discutable : en cas de désaccord, la majorité l'emporte et fournit la leçon du texte du haut de la page, tandis que les variantes sont rejetées au bas des pages ou en marge.

Ce principe du suffrage universel rencontre cependant des oppositions mais elles sont sporadiques. L'édition de la Vulgate de Louvain, par exemple, procurée en 1574 par Luc de Bruges, formule dans la préface les règles de la vraie critique : « Non ex praecipuo est colligenda germana lectio, quod eam plura habeant manuscripta, nam horum major numerus meliorem saepe numero vincit ».

Les Bénédictins de St-Maur, eux-mêmes, au 18^e siècle, suivent les principes majoritaires.

Cependant, vers la fin du 18^e siècle déjà, Griesbach, professeur d'Iéna, examine la valeur intrinsèque d'une leçon et les accords des manuscrits qui donnent des leçons rivales, avant d'établir son texte.

Mais il faut attendre le 19^e siècle pour voir naître la critique scientifique.

L'origine exacte de la méthode généalogique des manuscrits n'est pas connue. Elle semble s'être propagée dans le cercle des I. Bekker, Ritschl, Orelli et Karl Lachmann.

Ce dernier, professeur à l'Université d'Iéna, dans sa dissertation sur *Recensio et emendatio*, dans la préface de son édition du Nouveau Testament (1842), formule le premier les règles de la classification des manuscrits. Puisque nous avons, pour un écrivain ancien donné, toute une série de copies successives, il faut, dans l'intérêt de la science, essayer la reconstitution de leur histoire, tenter la confection de leur arbre généalogique. Ainsi, on se rendra mieux compte des rapports des manuscrits entre eux et l'on saura à quels exemplaires se fier.

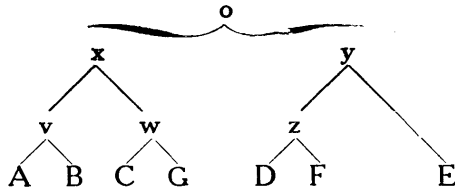
Pour obtenir ce résultat, Lachmann part du principe que,

lorsque deux manuscrits différents présentent chacun la même variante, ils ne peuvent la devoir à un travail ou à une erreur indépendante de leurs copistes mais bien à la présence de cette faute ou de cette interpolation dans l'exemplaire commun, dans l'original auquel ils remontent. C'est le célèbre *principe des fautes communes*.

En rassemblant les fautes communes à certains manuscrits (variantes erronées, omissions, lacunes, additions, déplacements, etc...), on détermine très facilement la parenté de ces manuscrits et, par degrés successifs, on en arrive à établir un schéma allant des plus récentes versions à l'original lui-même.

Cette méthode qu'il applique avec tant de succès à son édition de Lucrèce, connaît une fortune extraordinaire. Elle sert, pendant tout le siècle dernier, à classer des œuvres antiques et modernes, des textes latins et français.

C'est elle que M. Joseph Bédier (qui en est revenu depuis) emploie pour son édition du *Lai de l'Ombre* de Jean Renart, de 1890, où il établissait pour les sept manuscrits connus, le schéma suivant (fig. 1).



Ce sont les principes lachmanniens que A. C. Clark, dans son livre sur *The descent of manuscripts* (1918), appliquait encore, en les précisant, à la question des omissions linéaires et des additions linéaires dont le nombre de lettres, constant par ligne pour un même type de manuscrit, permettait de retrouver les lignes sautées ou ajoutées dans l'archétype.

C'est encore la reconstitution de l'original que vise le travail de W. Greg, philologue germanique, sur *The calculus of variants* (1927) où il essaye d'adapter au stemma les principes de la logique formelle et d'enfermer les relations entre manuscrits non plus dans un arbre généalogique mais en une formule algébrique bourrée de signes et truffée de parenthèses.

Cette mécanisation du stemma sous une formule logique n'empêchait néanmoins pas le principe des fautes communes de jouer et la critique interne de reprendre ses droits.

Ces deux théories, complétive ou légèrement divergente, n'entament pas le principe lachmannien.

C'est de Joseph Bédier, ancien lachmannien lui-même, qu'est partie la réaction.

Dans l'introduction à son édition du *Lai de l'Ombre* de Jean Renart de 1913, fournie pour la *Société des Anciens Textes français*, il revenait sur sa méthode des fautes communes de 1890 et entreprenait de démontrer l'inanité du système du philologue d'Iéna ainsi que de son propre stemma du *Lai de l'Ombre*.

M. Bédier, après avoir collectionné, rien que pour les textes en ancien français, plus de quatre-vingts stemmas lachmanniens, arrivait à l'étrange constatation que soixante-dix-huit sur quatre-vingts présentaient un arbre généalogique séparé en deux branches. Cette « dichotomie » presque fatale se poursuivait souvent jusqu'aux dernières ramifications.

Que cette bipartition fût le cas pour quelques-uns d'entre eux, soit. Mais qu'elle s'appliquât indistinctement à *tous ou presque tous* les textes français, c'était une hypothèse trop générale, une chose impossible dans la réalité pour qui se rend compte de la variété qui a régi la transmission des manuscrits.

Ceci l'amenait à conclure que la division bipartite existait surtout dans l'esprit prévenu des éditeurs.

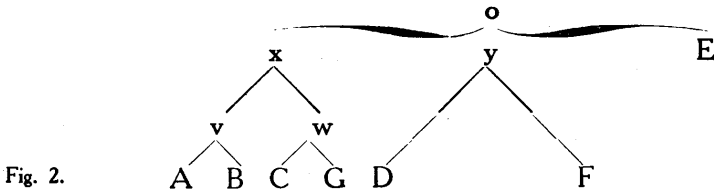
Gaston Paris, rendant compte de l'édition de M. Bédier, dans la *Romania*, avait repris le stemma et montré la possibilité, la réalité même d'un tout autre classement.

Dans les cinq passages où D E F avaient une faute commune qui les séparaient nettement du groupe A B C G, l'éminent romaniste n'avait pas de peine à démontrer que la leçon fautive était peut-être bien dans A B C G et non dans D E F.

Sur les trente-trois cas de conflit qui séparaient A B C G de D E F, A B C G étaient quatre fois en faute mais les vingt-neuf autres cas restaient douteux.

La famille $y = D F E$ perdait donc de sa consistance. C'est

pourquoi Gaston Paris proposait la classification suivante en trois familles (fig. 2).



C'est d'ailleurs le cas presque fatal de tous les comptes rendus d'éditions à stemma bipartite que de proposer une division tripartite dont l'auteur du compte rendu se garde bien d'ailleurs de vérifier la valeur par une nouvelle édition.

M. Bédier reconnaissait la justesse des observations de Gaston Paris, mais insistait à son tour, dans la préface, sur la fragilité des stemmas à deux branches qui imposent, somme toute, peu de règles aux critiques et il expliquait par là l'engouement des éditeurs pour le système lachmannien.

En se basant sur une famille ou même sur un ou deux manuscrits de cette famille, il est facile, avec la loi des deux familles, d'en faire passer les leçons dans le texte partout où l'on veut, presque à son gré. Dans le classement tripartite, type Gaston Paris, les règles sont beaucoup plus sévères.

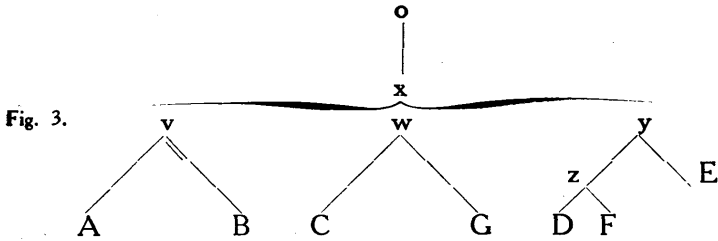
Si, dans une division en deux branches, y et w peuvent commettre une même erreur que A B n'auront pas, dans la division en trois branches, pour qu'une leçon de A B puisse passer dans le texte, il faut supposer la même erreur chez w, y, E, ce qui est inadmissible. Le classement tripartite impose que l'on se plie à la loi du nombre. Dès lors, il faut corriger A B en maints passages.

Le classement tripartite, on le voit, amène à la rédaction d'un texte bigarré et composite. Dès lors, le critique, presque forcément, va vivre en état de révolte constant contre l'automatisme du canon critique formulé dans son classement mécanisé. Il constatera la dispersion des bonnes leçons sur un grand nombre de manuscrits et verra, par exemple, que certaines leçons de D F E sont moins bonnes que les autres en définitive, que ce sont donc des fautes communes à ces trois manuscrits. Il refera

ainsi la famille $D F = z + E = y$. Il en reviendra au classement lachmannien, à la fatale dichotomie.

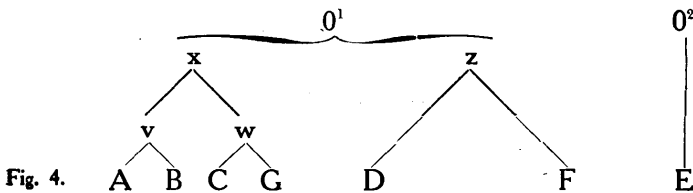
M. Bédier ne retournait pas pour cela à son premier classement lachmannien. Il reconnaissait la valeur égale et arbitraire des deux stemmas proposés et, avant Dom Quentin dont nous allons nous occuper, admettait que le classement des manuscrits par fautes communes séparait souvent les manuscrits qui ont le tort de n'avoir pas en commun de grossières erreurs mais au contraire de bonnes leçons ou des lectures acceptables.

Ainsi pour Jean Renart et son *Lai*, les manuscrits présentent souvent des leçons qui paraissent être un remaniement conscient ou intelligent du texte. Pourquoi dès lors, ne pas attribuer ce remaniement à deux copies intermédiaires plutôt qu'à x seul et ne pas rendre compte des faits par le troisième stemma suivant (fig. 3) :



Dans ce schéma, y corrige les quatre fautes communes à $D F E$ mais ne nous donne pas pour cela le texte de O , l'original.

Ou encore, en considérant que E a cent leçons qui lui sont propres et dont quatre-vingts sont parfaitement acceptables, pourquoi ne pas supposer que Jean Renart lui-même a procuré une deuxième édition de son texte comme c'est le cas de tant d'éditions imprimées et alors suivre la figure suivante (fig. 4) :



Ou encore trois autres schémas possibles dont Bédier nous fait grâce.

En conclusion, M. Bédier reconnaissait l'existence pour son texte de faits nettement déterminés à la base : l'existence des groupes A B et C G, eux-mêmes réunis sous A B C G et séparés des trois manuscrits D F E divisés en sous-groupes D F et E; mais il se heurtait à l'impossibilité d'aller plus loin et de tracer avec précision les parties hautes de son schéma qui relie le rez-de-chaussée aux étages supérieurs de l'original.

C'est pourquoi, il adoptait, dans son pessimisme, le manuscrit A comme base, empiriquement sans doute, mais en tenant compte de son texte très serré et très cohérent. Il le respectait le plus possible et ne se permettait que trente-quatre changements, tous corrigeant, de ses propres conjectures ou par des leçons empruntées aux autres manuscrits, des fautes serviles graves.

Cette attitude du grand romaniste a été, par réaction contre Lachmann, adoptée par bon nombre d'éditeurs de textes classiques actuels. C'est notamment le cas pour les éditions de Virgile et d'Horace dues à Lejay et Plessis et publiées dans la collection savante Hachette.

Tel était l'état de la question lorsque deux ouvrages de Dom Quentin sont venus proposer des solutions nouvelles.

Dans son *Mémoire sur l'établissement de la Vulgate*, paru en 1922 à Rome au tome VI des *Collectanea Biblica Latina*, dans ses *Essais de critique textuelle (ecdotique)* de 1926, le savant Bénédictin s'est attaqué au problème de l'édition à propos du texte sacré de la Vulgate et ensuite de divers textes profanes ou sacrés, latins ou français.

Bien connu par ses travaux sur les martyrologes latins du Moyen Age, Dom Henri Quentin, Bénédictin de Solesmes, s'est mis à l'édition d'un des textes les plus difficiles, qui nous a été conservé en des copies innombrables, la *Vulgate*.

Le pape Damase, peu satisfait de la version *Itala*, charge, vers 380, St-Jérôme de reviser le texte de la Bible. En 383, Jérôme collige le texte des Évangiles en usage sur les manuscrits grecs et le retouche : c'est la Vulgate actuelle pour les Évangiles.

L'année suivante, il revise le reste du Nouveau Testament.

En 388, il s'attaque au Vieux Testament dans la version grecque des Septante et reste à la tâche jusqu'en 391.

Ses connaissances en hébreu s'étant développées et accrues, il se met à traduire directement d'après le texte hébraïque, malgré les vives critiques de ses nombreux ennemis.

Au septième siècle, cependant, le triomphe de cette nouvelle recension est complet et depuis lors, elle constitue pour le Vieux Testament, notre Vulgate.

À la fin du 8^e siècle, Charlemagne charge Alcuin de fournir une édition lisible. Au siècle suivant, de sa propre initiative, Théodulf, évêque d'Orléans, en fournit une recension critique mais le texte d'Alcuin prédomine et sa diffusion plus large lui assure une corruption plus certaine.

Au 13^e siècle, les variantes innombrables dont la Vulgate s'est couverte, amènent l'Université de Paris à sortir à son tour une édition basée sur la recension d'Alcuin.

La naissance de l'imprimerie favorise le mouvement. Catholiques et protestants, à l'envi, rivalisent autour de ce texte important. La recension de Paris, malgré les corrections protestantes d'après l'hébreu, exerce sa tyrannie sur les éditions des Estienne et des docteurs de Louvain.

En 1546, le Concile de Trente décide l'impression d'une édition *quam emendatissima* de la Vulgate déclarée en même temps authentique.

Les papes successifs chargent diverses commissions pontificales de collationner les manuscrits dans toute l'Europe et d'utiliser notamment les travaux des moines du Mont-Cassin.

Sixte-Quint a des idées personnelles sur le texte; il annote en 1589 les travaux de la commission et publie en 1590 sa propre recension basée sur l'édition de Louvain de 1583. À sa mort, les Cardinaux font brûler ou mettre au pilon le volume et la *Sixtine* disparaît de la circulation.

Sous Clément VIII, en 1592, apparaît l'édition définitive, la *Clémentine*, qui marque la fin de l'évolution du texte.

Ce n'est qu'au 19^e siècle, avec les travaux de Samuel Berger, professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris, que le texte de la Vulgate sera étudié et collationné à nouveau dans plus de 270 manuscrits classés et inventoriés. *L'Histoire*

de la *Vulgate* durant les premiers siècles du Moyen Age marque une date dans l'histoire des études bibliques.

Pie X résolut alors de mettre la main à la confection d'un texte officiel.

Le 30 avril 1907, le Primat des Bénédictins, Dom Hildebrand de Hemptinne, reçoit une lettre du Pape demandant à la Congrégation des Bénédictins de se charger du travail. Une commission est instituée dont la présidence est confiée à Dom Gasquet, président de la congrégation anglaise et dont le vice-président est Dom, depuis Mgr Amelli.

Les premiers membres désignés sont Dom Janssens, Dom Donatien de Bruyne, Dom Manser, Dom Chapman et enfin Dom Quentin. Cinquante Bénédictins en tout vont se mettre pour dix-sept ans au travail. Les deux premiers volumes viennent enfin de voir le jour. Les 270 manuscrits de S. Berger sont bien dépassés. Rien que pour ceux antérieurs au II^e siècle, il y en a plus de 700. Evidemment, il a fallu faire un choix. Pour éviter les déplacements aux bibliothèques d'Europe, de multiples photographies en noir sur blanc, d'après le procédé inventé par Mgr Graffin, ont été rassemblées à Saint-Calixte du Transtévère où elles constituent une collection unique par l'ampleur et la diversité.

A l'usage des collaborateurs, on a fait imprimer le texte de l'édition clémentine prise pour base de collation avec des espaces réservés aux variantes. Un opuscule contenant les règles à suivre dans les collations a été envoyé à tous les Bénédictins intéressés à la tâche.

A ce dépouillement des manuscrits, a correspondu un travail analogue pour les principales éditions imprimées.

Ainsi, du point de vue de l'Octateuque, le texte est préparé par Dom Quentin. Trois manuscrits surtout représentent les traditions alcuinienne, téodulfienne et espagnole : l'*Ottobonianus* 66 de la Vaticane (7^e siècle), l'*Amiatinus* (8^e siècle) et le *Pentateuque de Tours* (Paris, Bibl. Nat., 6^e siècle).

Dom De Bruyne, notamment, s'est chargé de l'Écclésiastique et il a fait connaître les premiers résultats de ses recherches dans la *Revue bénédictine* (40, 1928).

Les autres collaborateurs se sont réparti le reste de la besogne.

La méthode suivie par Dom Quentin pour se retrouver au milieu de ses familles de manuscrits est toute personnelle et tous les collaborateurs à l'édition de la Vulgate ne la partagent pas. Pour mieux se défendre contre ses critiques, Dom Quentin l'a d'ailleurs fait servir à d'autres textes latins chrétiens, à Tacite et au *Lai de l'Ombre*.

En voici l'exposé sommaire que l'on trouvera dispersé dans diverses publications du savant Bénédictin, dans son *Mémoire* (pp. 209-230) et ailleurs, dans ses *Essais*, au chapitre II en réponse aux critiques de Rand dans le chapitre IX des *Essais* dirigé contre divers contradicteurs dans la *Revue des Etudes Latines* (V, 2, 1927, pp. 150-165), dans la *Revue Bénédictine* (36, 1924). On en trouvera un exposé et une critique par un de ses anciens disciples dans l'article de M. Félix Grat (*Bulletin Budé*, n° 13, octobre 1926).

Dom Quentin ne partage pas le scepticisme à la Bédier de bon nombre d'éditeurs actuels.

Il admet, sans doute, les critiques de Bédier contre la dichotomie lachmanienne et en voit la cause dans l'introduction avant l'heure de la notion d'original au lieu de celle d'archétype, notion particulièrement dangereuse dans les problèmes de transmission de textes *vivants* comme la Vulgate qui soulève jusque très tard une activité critique intense.

Dans l'édition d'un texte, on peut, déclare Dom Quentin, distinguer trois phases :

- l'analyse des rapports entre les manuscrits ;
- l'établissement d'un stemma qui les synthétise ;
- la déduction du canon critique qui va permettre d'établir le texte.

Et tout d'abord, dans un travail de l'espèce, il faut se garder de vouloir remonter à l'original. De cet original, de multiples copies ont existé dont un nombre relativement restreint survient. La tâche de la critique doit donc se borner à retrouver l'archétype des manuscrits conservés, copie fautive peut-être mais précieuse à plus d'un égard. Là s'arrête le travail de l'ecdotique. Au delà, à l'étage qui relie l'archétype à l'original, la critique des textes à la Havet, la conjecture, le goût, le jugement reprennent leurs droits.

C'est pourquoi, il faut aussi bannir la distinction entre leçons vraies et fausses qui repose sur une mauvaise conception et sur un postulat. Ce que l'on cherche, c'est l'original et, d'avance, on détermine déjà ce qu'il était en séparant arbitrairement les variantes authentiques des erronées selon un plan préconçu dans le cerveau de l'éditeur. On tourne dans un cercle vicieux.

Pour Dom Quentin, il n'y a que des *variantes* dont la valeur intrinsèque importe peu au début du travail.

Le premier ouvrage préliminaire est la collation scrupuleuse des manuscrits. Dans le cas d'un texte assez long, il suffira de choisir dans l'œuvre quelques passages d'une certaine étendue grâce auxquels le texte entier sera représenté.

Les conclusions seront d'ailleurs vérifiées sur l'ensemble de l'ouvrage..

Les passages déterminés, on divise les variantes relevées en trois groupes :

variantes à témoin unique, c'est-à-dire attestées par un seul manuscrit ;

variantes à témoins rares, c'est-à-dire attestées par quelques exemplaires ;

variantes à témoins multiples, c'est-à-dire attestées par un grand nombre de manuscrits.

Les premières sont à écarter, car leur isolement supprime tout terme de comparaison. Elles serviront simplement à constater le caractère particulariste de tel manuscrit.

Les variantes à témoins rares sont à rejeter également, car elles encombreraient les opérations de classement. Elles serviront cependant à indiquer les familles, car si un petit nombre de manuscrits ont des variantes que les autres ne possèdent pas, c'est qu'ils ont entre eux des affinités assez fortes. Dans le cas d'un petit nombre total de manuscrits, les variantes à témoins rares se confondent avec les variantes à témoins multiples et sont à retenir.

Restent les variantes à témoins multiples dont on doit éliminer sagement les *orthographica* et les noms propres.

Les interpolations, les omissions, les variantes notables sont à examiner soigneusement et souvent à rejeter : elles attirent

trop souvent l'attention des copistes qui sont portés ainsi à les corriger.

Les variantes retenues sont disposées sous forme d'*apparat positif* (correspondant à notre *apparat positif et négatif*).

Pour cela, on dresse la liste des leçons en présence avec, en regard, l'énumération, toujours dans le même ordre, des sigles des exemplaires où elles sont conservées. Ceci se fera sous forme de table où les manuscrits occuperont les colonnes verticales et les variantes, les lignes horizontales. L'ensemble de ces tableaux formera la table de concordance indiquant les accords de manuscrits : chaque manuscrit apparaîtra verticalement et horizontalement dans le même ordre ; chaque fois et au croisement des lignes de deux manuscrits différents, on trouvera le chiffre indiquant les accords.

C'est sur l'*apparat positif* que l'on raisonnera pour faire les comparaisons qui vont servir au classement des manuscrits.

On comparera d'abord les manuscrits par deux et chacun des manuscrits sera confronté successivement avec les autres, ce qui permettra d'établir le tableau de concordance où l'on indiquera combien de fois un manuscrit est d'accord avec les autres sur la série de leçons retenues dans l'*apparat*. Ainsi les groupes se dessineront.

Soit cinq manuscrits A B C D E comparés dans 23 cas différents. A est d'accord 3 fois avec E, 4 fois avec D, 15 fois avec C et 17 fois avec B. On écrira (fig. 5) :

| | A |
|---|----|
| B | 17 |
| C | 15 |
| D | 4 |
| E | 3 |

Fig. 5.

Le tableau nous montre ABC nettement voisins de A et DE très différents.

Les familles ainsi indiquées seront précisées grâce à l'examen des variantes à témoins rares, dont on dressera la liste avec l'indication des manuscrits où on les trouve.

Il ne reste plus qu'à classer les manuscrits à l'intérieur des familles et les familles entre elles.

Ici, il faut tendre tous ses efforts vers la détermination des intermédiaires qui relient les manuscrits entre eux et réalisent le point de contact entre les diverses familles.

Dom Quentin a donc imaginé la comparaison par groupes de trois, qui est une des parties les plus originales de sa construction.

Si l'on compare trois manuscrits A B C, on obtient, outre l'accord complet A B C, ou le désaccord total A/B/C, qui ne nous apprennent rien, les trois autres cas suivants (fig. 6) :

| | | |
|----------------------|---|--|
| BC d'accord contre A | } | ce que Dom Quentin exprime comme suit : |
| AC » » B | | |
| AB » » C | | |

A < B C

A > B < C

Fig. 6 A B > C

le signe > signifiant « contre » et ayant la pointe tournée vers l'isolé.

Si, de la comparaison, il résulte que B C sont d'accord 18 fois contre A; A C, 35 fois contre B; A B, 15 fois contre C (fig. 7),

| | | | |
|--------|-----------|------|------|
| Fig. 7 | A < B C | = 18 | = 0 |
| | A > C < B | = 35 | = 50 |
| | A B > C | = 15 | = 20 |

ce résultat est vague. Aucun des manuscrits A B C ne peut être l'intermédiaire des deux autres. Le résultat de leurs rapports peut se traduire par la fig. 8, qui, selon les cas, est transfor-

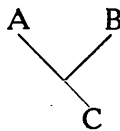


Fig. 8.

mable en diverses combinaisons schématisées dans la fig. 9.

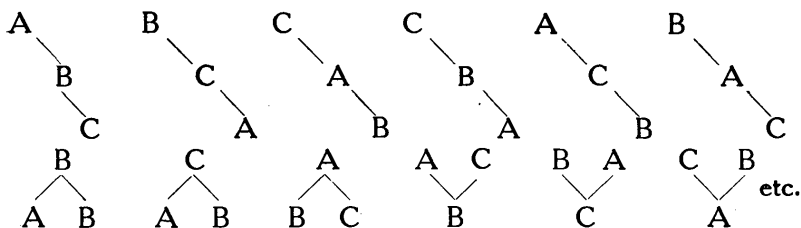


Fig. 9.

Mais, si l'on a BC d'accord 0 fois contre A; AC, 50 fois contre B; AB, 20 fois contre C (fig. 7), le cas zéro, très important, nous révèle que A, n'étant jamais seul contre BC, est leur intermédiaire, ce qui se traduit par la fig. 10.

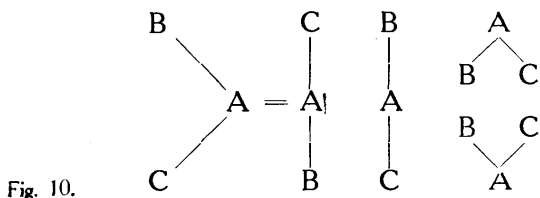


Fig. 10.

Cette figure peut s'infléchir dans tous les sens (voir certains schémas de la fig. 9), car, si nous connaissons l'intermédiaire, nous ignorons si B ou C est en tête. La méthode de Dom Quentin rend compte des rapports des manuscrits entre eux, révèle les intermédiaires, mais n'indique pas dans quel sens il faut disposer les manuscrits à l'intérieur du schéma.

D'autres observations, la corruption progressive des leçons, par exemple, permettront assez aisément de fixer la figure, en indiquant la place respective de B et de C. Cette première figure tracée, on comparera de nouveaux manuscrits aux trois déjà classés, toujours par groupe de trois, en les faisant défiler tous, et, morceau par morceau, l'arbre généalogique complet de toute la tradition sera dressé (fig. 11).

L'établissement du texte est alors un jeu. Le canon critique « se laisse cueillir comme un fruit mûr sur l'arbre généalogique » et il ne reste plus qu'à appliquer la « règle de fer ».

Il est évidemment clair que seuls doivent être utilisés les manuscrits de la partie supérieure du stemma comme les plus proches de l'archétype.

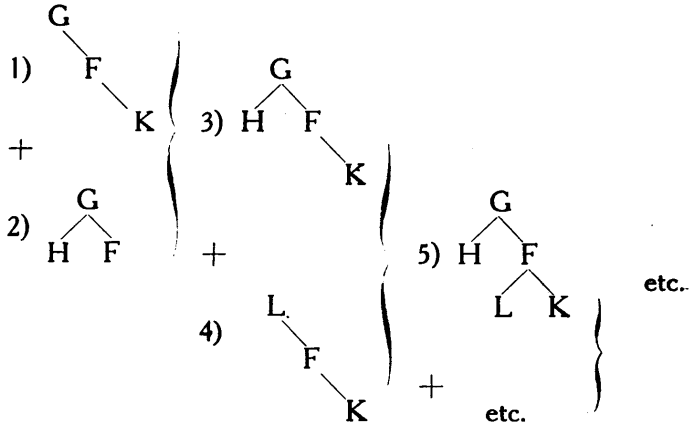


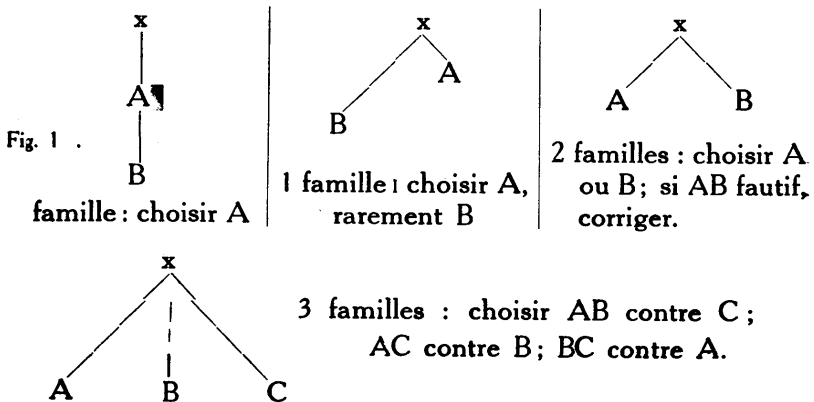
Fig. 11.

Si l'on a affaire à une famille de manuscrits, le premier manuscrit sur la ligne unique de descendance sera à utiliser.

Dans le cas de deux familles, on choisira tantôt l'une, tantôt l'autre, selon les règles de la critique interne.

Pour un stemma à trois familles, l'accord de deux familles contre la troisième donnera le texte (fig. 12).

Celui-ci, ainsi reconstitué, est le texte de l'archétype, non de l'original.



Il n'est pas exempt de fautes et sera même assez éloigné de l'autographe de l'auteur, mais il sera celui seul que les manuscrits existants permettent de reconstituer, et c'est sur lui que la critique verbale s'appuiera en toute sécurité pour passer, grâce à des corrections ou à des leçons sporadiques (à témoins rares), provenant d'archétypes perdus et de leurs familles, conservées dans les manuscrits existants, à la forme de l'original.

C'est cette méthode que Dom Quentin a non seulement appliquée à des exemples fictifs et à l'Octateuque, mais encore à un type à famille unique : un écrit hagiographique latin du III^e siècle ; à un type à deux familles : une lettre de saint Jérôme ; à un type à trois familles : précisément le *Lai de l'Ombre* de Jean Renart.

Divers disciples et savants ont essayé le système sur d'autres textes. M. Félix Grat, ancien élève de l'École française de Rome, actuellement professeur à l'École des Hautes Etudes de Paris, a étudié avec Dom Quentin le texte des *Histoires* et des *Annales* de Tacite et établi ainsi une troisième famille. M. Mario Roques, dans sa conférence de 1929-30 à l'École des Hautes Etudes de Paris, a appliqué concurremment les méthodes lachmanienne et quentinienne aux six manuscrits de la vie en vers de saint Grégoire et en a conclu à leur égale valeur. Si, avec Dom Quentin, il est impossible de déterminer la hiérarchie des manuscrits, le sens et l'orientation qu'ils prennent dans un stemma, les procédés lachmanniens ne permettent pas de fixer le choix entre deux groupements contradictoires. Telle est sa conclusion. M. Bédier enfin l'a essayée sans succès décisif sur le *Lai de l'Ombre*.

De nombreux critiques ont salué l'apparition des livres de Dom Quentin : Rand, dans la *Harvard Theological Review* (1924) ; Collomp, dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg* (1927) ; Shepard, dans *Modern Philology* (novembre 1930), qui compare Quentin, Greg et Bédier.

Diverses objections ont été formulées par J. Marouzeau, dans la *Revue des Etudes Latines* (1926) ; par Dom D. De Bruyne, dans la *Revue Bénédictine* (avril 1923) ; par P. S., dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* (janv. 1924) ; par Burkitt, dans le *Journal of Theological Studies* (1923) ; par M. F. Grat, dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*

(N° 13, octobre 1926); par J. Bédier, dans la *Romania* (deux articles très importants, 1928).

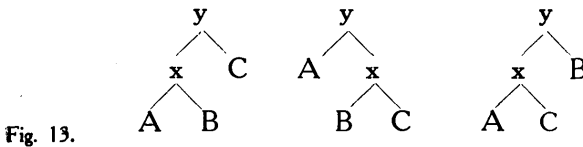
Tous sont d'accord pour reconnaître l'immense effort que constitue l'œuvre de Dom Quentin et le mérite qui lui revient de préciser les apories de la critique, de mettre le doigt sur les points sensibles de la technique de l'édition. Mais, outre les critiques de détail relatives à l'application de la méthode à la Vulgate, ils lui adressent des reproches graves sur les principes eux-mêmes et leur application dans le système préconisé.

Dom Quentin est trop simpliste et trop rigoureux. Il ne raisonne que sur un certain nombre de manuscrits et non sur tous. Il ne tient pas compte des multiples interférences entre manuscrits, presque toujours insaisissables : les manuscrits perdus, leurs intermédiaires, les archétypes disparus, les familles effacées, peuvent avoir laissé des traces plus que sporadiques dans nos exemplaires conservés ; il les élimine.

Pour chaque manuscrit, il travaille non sur l'ensemble du texte, mais sur une base souvent trop étroite.

Les groupes de manuscrits qu'il établit ne constituent d'ailleurs pas des familles.

On peut, pour trois manuscrits ABC, tout aussi bien avoir les schémas de la figure 13 que celui de la fig. 14, qui est celui de Dom Quentin.



Les grands groupes une fois délimités, il est impossible d'aller plus loin. Le canon déduit de l'archétype ainsi reconstitué, la « règle de fer » doit être, dans bien des cas, adoucie par les corrections et transformée en une malléable « règle de plomb », comme dit spirituellement M. J. Bédier. On en revient tout doucement à l'utilisation de la critique interne. Dans le cas d'arbres

à deux branches, la méthode quentinienne, pas plus que la lachmanienne, n'est capable d'indiquer le choix à opérer entre les groupes contradictoires. Pour hiérarchiser les manuscrits entre eux, les statistiques chiffrées ne fournissent aucune indication.

La détermination des familles et des rapports ne peut se faire qu'en recourant à la vieille méthode des fautes communes, des omissions, des lacunes importantes, des additions et des interpolations. La filiation ne s'établit qu'au moyen de critères extérieurs au texte (indication de filiation des copies, suscriptions, mentions d'origine, etc.).

Dom Quentin, dans l'étude des variantes, ne tient pas compte des grands progrès qui restent à faire dans l'histoire des écritures, des abréviations, des scriptoria, et dans l'étude de la tradition manuscrite des divers auteurs.

Il y a, en cette matière, plus de choses que n'en contient son système.

Il n'empêche que, du point de vue théorique, il a eu le mérite d'insister sur la nécessité d'un appareil complet de variantes, de montrer la confusion regrettable qui s'établit souvent entre original et archétype. Il faut le louer d'avoir, après M. J. Bédier, critiqué la notion un peu simpliste de fautes communes telle que l'appliquent d'imprudents lachmanniens. Dom Quentin a tenté de reculer les limites de l'arbitraire et de la critique personnelle aussi loin que possible.

M. Bédier, dans la *Romania* (1928), examinant à nouveau la tradition manuscrite du *Lai de l'Ombre*, l'a loué de l'ardeur et de la précision de ses critiques, mais il a aussi montré, pour le cas particulier qui l'intéresse, les multiples possibilités de schémas différents, tous parfaitement soutenable, qui s'offrent à l'éditeur.

Sans doute a-t-il été trop loin dans ses hypothèses et est-il toujours possible, avec des manuscrits peu nombreux et bien déterminés, de dresser un arbre généalogique sûr. Il n'importe.

Pour des cas aussi compliqués que celui de la Vulgate, il semble simplement réalisable d'arriver à un certain groupement, à une certaine classification en grandes familles. On peut, comme le dit Bédier, déterminer les tendances de certains manuscrits, de certains groupes; on peut les caractériser, mais il est bien

difficile de s'avancer plus loin et de reconstituer au delà les parties supérieures du stemma qui, seules, nous rapprocheraient de l'archétype et, aussi, de l'original.

Pour les textes compliqués, il faut se borner à éditer d'après le meilleur manuscrit, quitte à corriger là où c'est nécessaire.

Plus qu'une science du classement des manuscrits, à laquelle croit fermement Dom Quentin, il y a plutôt une attitude scientifique. C'est celle qu'a prise un peu trop énergiquement le savant bénédictin, en oubliant, parfois, toutes les nuances qui doivent accompagner l'esprit du critique.

Dans la lutte éternelle des probabilistes et des déterministes, c'est, par une antithèse assez piquante, Bédier qui se range parmi les premiers, tandis qu'au nombre des derniers on compte le bouillant Bénédictin.

LES DIFFERENTES METHODES EN USAGE

- LACHMANN. — *Recensio et emendatio*. — Dissertation. — Iéna, 1842.
Edition du Nouveau-Testament (avec Ph. BUTTMANN). — Leipzig, 1842-1852.
Edition de Lucrèce. — Leipzig (4^e édition), 1871.
J. Bédier : Edition du *Lai de l'Ombre*. — Lausanne, 1890.
C. R. de G., Paris, dans la *Romania*, 19, 1890, p. 611.
- A. C. CLARK. — *The descent of manuscripts*. — Oxford, Clarendon, 1918 (surtout Préface et les trois premiers chapitres).
- W. W. GREG. — *The calculus of variants*. — Oxford University Press, 1927.
C. R. dans l'article de Shepard cité *infra*.
- Joseph BÉDIER. — Edition du *Lai de l'Ombre*. — Paris, Didot, 1913, Société des Anciens Textes Français (Chapitre IV de l'Introduction).
- Dom QUENTIN. — *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate*. — Rome, Desclée; Paris, Gabalda, 1922). — *Collectanea Biblica Latina*, tome VI (surtout la troisième partie, chapitre 1^{er}.)
Revue Bénédictine, 36, 2-3 mai 1924, pp. 137-164.
Essais de critique textuelle. (*Ecdotique*). — Paris, Aug. Picard, 1926 (surtout les chapitres II, III, IV, en réponse à diverses critiques).
Revue des Etudes latines, 5, 2, 1927, pp. 150-165.
- Félix GRAT. — *La question de la critique des textes* (Bulletin de l'Association G. Budé, N^o 13, octobre 1926, pp. 29-39).
- C. R. dans l'article de Shepard, cité *infra* et dans diverses critiques.
- Joseph BÉDIER. — Troisième édition, annoncée dans l'article de *Romania* cité *infra*.
C. R. de cette méthode dans l'article de Shepard cité *infra*.

EXPOSÉ DE L'HISTOIRE DE LA VULGATE

- Dom Henri QUENTIN. — *Mémoire...*, cité *supra* (Deuxième et Troisième Parties).
Essais cités *supra* (Chapitre 1^{er}).

- Félix GRAT. — *La question...* cité *supra*.
Dom Henri QUENTIN. — Edition de l'*Octateuque*. — Rome, 1930.
Dom D. de BRUYNE. — Edition annoncée de l'*Ecclésiastique*.
Études sur le texte latin de l'Ecclésiastique (Revue bénédictine, 20, 1928, pages 5 à 48).

APPLICATIONS DE LA MÉTHODE QUENTINIENNE

A divers textes latins et français, chrétiens et profanes :

Dom QUENTIN. — *Essais* (Chap. VI à X) : Tacite, *Lai de l'Ombre*, etc.), cités *supra*.

A la Vulgate :

Dom QUENTIN. — *Mémoire...*, cité *supra*.

A Tacite :

Félix GRAT. — *Nouvelles recherches sur Tacite (Mémoires de l'Ecole française de Rome, 42, 1925).*

Au Lai de l'Ombre :

Joseph BÉDIER. — Article dans la *Romania*, cité *infra*.

A la vie en vers de Saint-Grégoire :

Mario ROQUES. — *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes-Études de Paris, 1929-1930, p. 51.*

CRITIQUE DU SYSTÈME QUENTINIEN

Lettres de Dom Berlière. — Maredsous, 21 janvier 1931.

de Dom D. de Bruyne. — Rome, 17 janvier 1931.

de Félix Grat. — Vincennes, 27 janvier 1931.

Dom D. DE BRUYNE. — *Bulletin d'ancienne littérature latine chrétienne de la Revue Bénédictine, 35, n° 146, avril 1923.*

F. C. BURKITT. — *Journal of Theological Studies, 24, octobre 1923, pp. 406-414.*

P.(ère) S.(YNAVE). — *Revue des Sciences philosophiques et théologiques, 13, janvier 1924, supplément, p. 1°.*

E. K. RAND. — *Harvard Theological Review, 1924, pp. 197-264.*

Félix GRAT. — Article cité *Supra*.

J. MAROUZEAU. — C. R. dans *Revue des Études Latines, 4, 1926, pp. 255-256.*

COLLOMP. — *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 5, 1927.*

J. BÉDIER. — *La tradition manuscrite du Lai de l'Ombre, pp. 267-274.*

Réflexions sur l'art d'éditer les anciens textes. Romania, 54, 1928, avril, juillet, octobre, deux articles.

SHEPARD. — *Recent theories of textual criticism. Modern Philology, novembre 1930.*

Réponses de Dom Quentin aux critiques.

Dom QUENTIN. — *Essais...* cités *supra*.

Revue des Études Latines citée supra.

Revue bénédictine... citée *supra*.

Esquisse d'une logistique des valeurs⁽¹⁾

PAR

CH. PERELMAN.

Dans les pages qui suivent nous avons voulu donner un exemple de raisonnements faits sur le modèle de la logistique.

Les définitions qui suivent peuvent être comparées aux axiomes et aux définitions d'un système déductif; les propositions déduites sont des constructions logiques basées sur les définitions données.

On pourrait faire autant de constructions logiques qu'on le voudrait: toutes n'auraient pas le même intérêt ni la même portée; ici il a bien fallu se borner.

Tous les développements plus ou moins littéraires que l'on trouvera dans cette esquisse ne sont pas nécessaires: ils sont seulement utiles à la présentation.

§ 1. On peut considérer l'univers à deux points de vue fondamentalement différents: au point de vue scientifique et au point de vue estimatif.

Le point de vue scientifique consiste à se demander — en considérant n'importe quelle partie de l'univers, car toutes ont pour le savant la même importance — quelles ont été les causes des phénomènes perçus, quelles sont leurs conditions et les lois qui les régissent. La science a pour objet l'explication des phénomènes.

Le point de vue estimatif au contraire consiste à les classer

(1) Des fragments de cet article ont paru dans le numéro de décembre 1930 de la revue *Œuvres*.

dans l'ordre de leur importance par rapport à une certaine mesure, un certain mètre d'intensité, une certaine valeur, que j'appellerai la valeur absolue.

Une valeur absolue est une perfection avec laquelle je mesure les choses plus ou moins parfaites (1).

Les phénomènes classés ou mesurés deviennent par rapport à cette valeur absolue, des valeurs que j'appellerai relatives (cfr § 19).

Nous pourrions nous représenter cette valeur absolue comme une limite dont les choses seraient plus ou moins éloignées. J'accorderai le plus d'importance à la valeur relative qui se rapproche le plus de la valeur absolue.

Ainsi un savant devra étudier avec tout autant de minutie deux odeurs, deux couleurs ou deux sons qui nous semblent l'un désagréable et l'autre fort agréable.

Le point de vue estimatif nous amènera à classer ces odeurs, ces couleurs ou ces sons, à préférer l'un à l'autre, parce que l'un satisfait plus que l'autre notre sens auditif, visuel ou olfactif. Nous classerons nos diverses perceptions suivant le plus ou moins d'agrément qu'elles nous procurent, le plus ou moins d'utilité qu'elles ont pour nous. Ces perceptions deviendront des valeurs relatives par rapport à une valeur absolue, une convenance qui nous est personnelle.

* * *

§ 2. Il existe plusieurs valeurs absolues : il y en a autant qu'il y a de manières de classer les choses à un point de vue intensif. Il est évident que ces valeurs peuvent varier non seulement avec le temps, mais même avec les individus ; cependant, cinq valeurs absolues se sont presque exclusivement partagé les préoccupations humaines : l'utilité personnelle, l'utilité sociale, le beau, le vrai et la religion (en tant qu'obéissance à des ordres divins). On pourrait expliquer presque toutes les actions humaines comme des moyens pour réaliser une ou plusieurs de ces cinq fins en soi, de ces cinq valeurs absolues. Regardons d'un peu plus près ces cinq concepts.

*
* *

(1) Les définitions, arbitraires comme toutes les définitions, sont imprimées en italique.

§ 3. Pour pouvoir mesurer et classer des valeurs relatives, il faut que ces valeurs aient une commune mesure, c'est-à-dire admettent un mètre commun, une même valeur absolue.

Or, il nous arrive fréquemment de juger incommensurables deux valeurs esthétiques : je serais bien embarrassé si l'on me demandait ce que je préfère, d'un tableau de Rembrandt, d'un poème de Goethe, d'une symphonie de Beethoven. Je répondrais qu'on ne peut pas mesurer ces valeurs. De même, je ne pourrais pas dire si je préfère tel tableau de Rubens à tel tableau de Goya.

A moins de ne pas du tout comparer des œuvres au point de vue esthétique, il faudrait admettre qu'il y a plusieurs valeurs absolues du beau.

*
**

§ 4. Il y aura une seule valeur absolue du beau pour la personne qui trouvera une commune mesure à toute expression de l'art.

Il est très probable, cependant, que deux personnes, se trouvant dans ce cas, aient une commune mesure de l'art ou une valeur absolue du beau qui diffèrent entre elles.

En considérant ces deux personnes, il faudra conclure qu'il y a au moins deux valeurs absolues du beau ; en réalité, il y en a un très grand nombre.

*
**

§ 5. On pourrait faire le même raisonnement pour l'utilité sociale. Il y a autant d'idéaux sociaux qu'il y a de groupes sociaux, ceux-ci pouvant d'ailleurs s'interpénétrer.

On pourrait croire que, dans le cas où il y aurait un groupe social qui contiendrait tous les autres, il n'y aurait qu'un idéal social : c'est le point de vue traditionnel et humanitaire, mais ceci n'est qu'une convention.

Il est très difficile de convaincre quelqu'un qui est attaché à un groupe social restreint, — disons ses compatriotes, — de lui préférer un autre groupe qui le contient, comme l'humanité.

Aussi longtemps qu'il y a un seul homme qui s'écarte d'un idéal social commun, et il y en a des millions, il y aura plusieurs valeurs absolues de l'utilité sociale.

Ce qui prouve d'une façon péremptoire l'existence de plusieurs valeurs absolues de l'utilité sociale, c'est la possibilité de conflit entre ces valeurs.

Si un homme n'appartient qu'à un seul groupe social, il ne peut évidemment avoir qu'une seule valeur absolue de l'utilité sociale. Si un homme appartient, — ce qui est presque toujours le cas — à plusieurs groupes sociaux à la fois, il lui arrivera souvent de choisir, comme valeur absolue, l'utilité d'un de ces groupes. Il peut arriver, cependant, qu'il choisisse comme valeurs absolues, l'utilité de deux groupes distincts, comme la nation et l'humanité. Il y aura des cas où un conflit entre ces deux valeurs sera inévitable. L'exemple le plus célèbre d'un tel conflit est l'affaire Dreyfus.

*
**

§ 6. *Les œuvres géniales et les actes héroïques sont des valeurs absolues.*

*
**

§ 7. Si je parviens à comparer tel génie ou tel héros à tel autre, c'est que l'un d'eux aux moins n'est pas considéré par moi comme un héros ou un génie.

*
**

§ 8. Il y a autant de valeurs absolues de la religion qu'il y a de religions différentes, c'est-à-dire, de séries différentes d'ordres divins; il y a autant de valeurs absolues de la religion qu'il y a de décalogues.

*
**

§ 9. Il y a une distinction bien nette à établir entre la valeur absolue de l'utilité personnelle et les quatre autres: celles-ci, pour pouvoir être considérées comme valeurs absolues, doivent être conscientes: celle-la peut n'être qu'implicite et instinctive.

En effet la nature doue les hommes, comme les animaux,

d'un instinct de conservation qui les pousse à vouloir et à faire tout ce qui a pour eux une utilité personnelle.

On ne peut pas parler d'utilité sociale, de beau, de vrai, de religion, à propos de la vie réglée seulement par des instincts. Si instinctivement nous avons la crainte de l'inconnu que nous nous mettons à adorer, si nous préférons croire à une certaine causalité, si certaines harmonies plaisent à nos sens, si nous arrivons à accomplir un acte d'utilité sociale, ce ne sont que des formes diverses de l'instinct de conservation ou de la valeur absolue que nous appelons : utilité personnelle.

Nous adorons le tonnerre parce que nous croyons nous le rendre propice. Nous croyons que les pierres sont dures, parce qu'il vaut mieux d'y croire et de ne pas buter contre elles. Nous aimons certaines couleurs et certaines formes, parce qu'elles excitent agréablement nos sens et nous sont donc utiles. Nous arrivons à accomplir des actes utiles à notre groupe social parce que, comme certains insectes, nous devons nous adapter à notre milieu.

L'utilité sociale, le beau, le vrai, la religion, à l'état inconscient, ne sont que des valeurs relatives par rapport à la valeur absolue de l'utilité personnelle. Ils ne sont que des moyens. S'ils sont des fins, ce ne sont que des fins relatives. La fin dernière est toujours l'instinct de conservation ou l'utilité personnelle.

*
**

§ 10. L'utilité personnelle peut être une valeur absolue consciente.

Il y a eu des philosophies de l'utilité personnelle : elles furent assez rares cependant et presque jamais elles n'ont poussé leurs conclusions jusqu'au bout. Ni Epicure, ni Bentham n'ont persévéré dans leurs idées : Bentham a dû constater une harmonie préétablie pour rendre la vie sociale possible ; Epicure devait postuler que la poursuite de notre utilité personnelle nous conduisait au bien et à l'action morale. Il semble cependant que la philosophie de Stirner est restée d'accord avec elle-même en posant l'utilité personnelle comme valeur absolue.

Rares sont ceux cependant qui savent perfectionner à tel point leur égoïsme (cfr. § 11) que, devenus conscients de leur

seule fin, ils puissent vivre toute une vie sans accomplir aucun acte désintéressé (cfr. § 11) (1).

*
**

§ 11. *J'appelle acte égoïste ou intéressé, tout acte dont la valeur relative est mesurée par rapport à la valeur absolue de l'utilité personnelle; tous les autres actes, je les appelle désintéressés.*

*
**

§ 12. *Une acte altruiste est un acte dont l'agent mesure la valeur relative par rapport à la valeur absolue de l'utilité de son groupe.*

*
**

§ 13. *J'appelle acte héroïque, un acte par lequel nous rendons à jamais valeur relative la valeur absolue de l'utilité personnelle, qui est une valeur absolue par nature; dans un sacrifice on rend cette valeur absolue temporairement relative.*

*
**

§ 14. *J'appelle moral, un acte altruiste qui comporte un sacrifice.*

*
**

§ 15. *Un acte dont la valeur absolue est la raison d'Etat devient moral quand on y joint le sacrifice. Un tel acte pourra cependant sembler immoral aux partisans d'un autre groupe (cfr. § 5).*

*
**

§ 16. *Un acte semblera moral à tout le monde quand, comportant un sacrifice, il sera utile à tous les groupes sociaux.*

*
**

(1) Différents philosophes ont tâché d'expliquer le passage de la valeur absolue instinctive de l'utilité personnelle aux autres valeurs absolues. Je renvoie mes lecteurs aux œuvres de J. S. Mill, Durkheim et aux remarquables travaux de mon maître, M. le professeur E. Dupréel.

§ 17. Bien plus fréquentes que les philosophies de l'égoïsme ont été celles qui ont élevé l'utilité sociale comme seule et unique valeur absolue, juge de tous nos actes.

De telle philosophie, qu'on appelle pour des raisons contestées philosophie de Protagoras, jusqu'au pragmatisme, de tel moine qui falsifiait certaines décrets pour la plus grande gloire de l'Église jusqu'à certains nationalistes à outrance, tous ils ont attaché leur gloire à servir, sans aucune réserve, le groupe social dont ils faisaient partie.

Non seulement l'utilité personnelle, mais même la science, l'art et la religion ont été mesurés par ce mètre de l'utilité sociale. Le vrai, le beau et même le divin ont été non seulement expliqués, mais même estimés (comme s'ils avaient besoin de l'estime d'une autre valeur) par leur utilité, leur fécondité sociale.

On a affirmé que nous préférons le vrai au faux, le beau au laid, l'obéissance à Dieu à la désobéissance, parce qu'ils sont plus utiles à la société. Ceci revient à considérer le vrai, le beau et le divin comme des simples moyens par rapport à l'utilité sociale, valeur absolue.

Ce n'est que par des scrupules peu philosophiques que les pragmatistes nous affirment qu'ils préfèrent le vrai au faux — parce que plus fécond. Si c'est là la seule raison de leur préférence on pourrait très bien préférer certaines erreurs fécondes à certaines vérités qui le sont moins. Et d'ailleurs, si c'est l'utilité sociale qui est juge de vérité et d'erreur, ce qui est utile à un groupe social ne le sera plus à un autre : il n'existe plus de vérité ni d'erreur à proprement parler.

On pourrait faire le même raisonnement pour l'art et la religion. Le beau et le divin seront appréciés aussi longtemps qu'ils seront utiles à la société. Ceci revient à considérer l'art et la religion comme des moyens pour satisfaire un certain groupe social. C'est ainsi d'ailleurs qu'a pu naître l'opinion que la religion était bonne pour les ignorants, inutile à nous, hommes cultivés; qu'il faut réserver l'art à un groupe social à qui il serait utile : de là la théorie de l'art bourgeois, socialiste, nationaliste ou autre.

En ramenant ces valeurs absolues à des valeurs relatives on leur enlève ce qu'elles ont de spécifique et d'éternellement

valable. Le pragmatisme a rendu un bien mauvais service à la religion en voulant la baser sur la morale. Si une religion ne vaut que parce qu'elle nous rend plus moraux, les gens moraux sans le secours de la religion n'auront jamais besoin d'un Dieu.

Il est curieux de constater qu'on avait déjà joué le même tour à l'utilité sociale en la rendant valeur relative par rapport à notre utilité personnelle : faites le bien et vous serez récompensés. Conclusion : si je ne suis pas récompensé, je ne dois pas faire le bien. On voit quelle belle morale on aurait là.

De même pour la religion : obéissez à Dieu et vous irez au paradis. Est-ce là une religion fort élevée ?

*
**

§ 18. D'autres ont essayé de tout ramener à la raison.

Il faut faire le bien parce que c'est rationnel, parce qu'en faisant le bien nous suivons les lois de notre raison.

Il faut être l'adepte de telle ou telle religion parce qu'elle est la plus rationnelle.

C'est une piètre raison. Si je ne dois suivre que mon esprit scientifique, j'en arriverai à considérer l'existence de Dieu comme une hypothèse, et même comme une assez mauvaise hypothèse, que je remplacerai au besoin par une autre.

Il est de beaucoup préférable à la religion de se dire que le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. Il vaut mieux de croire « quia absurdum » que de vouloir baser la religion sur l'utilité sociale, la science, l'art ou n'importe quoi. La religion a une valeur propre et absolue. Si on veut la baser sur quelque chose on lui enlève cette valeur pour en faire un moyen ; or on peut souvent trouver de meilleurs moyens que la religion.

L'art ne vaut pas parce qu'il reproduit la réalité avec beaucoup de perfection. La photographie et la statistique dépassent certainement l'art à ce point de vue : on ne leur a jamais accordé une grande valeur aristique.

*
**

§ 19. L'idéal de vérité consiste dans la considération comme valeur absolue de la probabilité maxima, qui permet de mesurer le degré de vérité qu'atteint une proposition. Toute proba-

bilité inférieure sera considérée comme une valeur relative. Quand on affirme une proposition qui se vérifie dans quatre-vingt-dix cas sur cent, sa probabilité est plus grande que celle d'une proposition qui ne se vérifie que dans quatre-vingt-neuf cas sur cent.

La probabilité maxima est non seulement le cas maximum de la probabilité, mais aussi la mesure de celle-ci; c'est pourquoi elle est une valeur absolue par rapport à toute autre probabilité, valeur relative.

*
**

§ 20. On a essayé, surtout au moyen âge, de ramener toutes les valeurs absolues à celle de la religion ou de l'obéissance aux ordres divins.

Ainsi, seul était beau ce qui servait notre sentiment religieux, seul était vrai ce qui était reconnu comme tel par les livres saints ou les représentants de Dieu sur terre, seul était moral ce que Dieu avait commandé.

*
**

§ 21. Plus récemment on a essayé et on essaie encore de tout ramener à la valeur absolue du beau: n'accepter que de belles vérités, de belles morales, de belles religions. C'était la période de l'exaltation de l'acte sublime, héroïque, moral, à cause de sa beauté. C'était le retour au paganisme grec et à ses divinités, dont les formes parfaites satisfont notre goût artistique.

Ceci n'est plus de l'art pour l'art; c'est du « tout pour l'art ».

*
**

§ 22. Vaut-il mieux pour notre utilité personnelle de reconnaître une seule ou plusieurs valeurs absolues ?

La réponse à cette question nous amènerait à des contradictions; en effet il est contradictoire de poser la prééminence d'une valeur absolue sur les autres.

La contradiction serait beaucoup plus apparente si l'on s'imaginait chaque valeur absolue comme un point maximum d'une échelle de valeurs. En répondant à la question nous ramè-

nerions tout à la valeur absolue de notre utilité personnelle : les autres valeurs absolues ne seraient plus des points maximum.

*
**

§ 23. On ne peut pas comparer des valeurs absolues. Pourquoi vaudrait-il mieux de faire le bien que de chercher le vrai ? Qui jugerait si la science vaut mieux que l'utilité sociale, l'art ou la religion ? Avec quel mètre mesurer ces valeurs ?

Il est possible de le faire, et ceci seulement dans un seul cas : en ayant une commune mesure. Or, quelle que soit la mesure que vous prenez, l'utilité personnelle, la morale ou n'importe quoi, vous rendez valeur relative une valeur absolue. On est libre de comparer la science et l'art au point de vue de leur utilité sociale, par exemple. On peut même comparer la science et l'art au point de vue de l'art, au point de vue de leur valeur esthétique : on ne fera jamais que comparer une valeur absolue à une valeur relative ou deux valeurs relatives par rapport à une valeur absolue commune.

Mais ceci est une spéculation théorique.

Il se présente fort souvent dans la vie pratique qu'il faille choisir entre deux valeurs relatives dont les valeurs absolues sont différentes.

Vaut-il mieux dans tel cas dire la vérité ou sauver la vie à telle personne ? Faut-il taire une découverte scientifique qui pourrait nuire au groupe social dont nous faisons partie ?

De tels problèmes se sont présentés souvent, surtout pendant la dernière guerre. Ils n'ont pas toujours été résolus ; s'ils l'étaient, c'était toujours après une terrible lutte de conscience dont une valeur absolue sortait mutilée, dommage irréparable pour celui qui y tient.

*
**

§ 24. Il ne faut jamais tâcher de justifier une valeur absolue : en la justifiant, on la rend relative.

*
**

§ 25. On ne discute pas une valeur absolue. On l'admet ou on la rejette. C'est un acte de notre volonté sur lequel la per-

suasion n'a aucune prise. Certains ne reconnaîtront jamais la valeur absolue de l'art ou de la morale; il est impossible de convaincre un homme, qui ne l'admet pas, de ce que la science ou la religion ont une valeur absolue.

*
**

§ 26. *L'éducation nous fournit des valeurs absolues; l'instruction nous permet seulement de classer les valeurs relatives.*

Ce n'est jamais l'instruction qui nous rendra ni plus moraux, ni plus religieux, ni plus attachés à la science ou à l'art; l'attachement aux valeurs absolues conscientes est le résultat de notre éducation.

*
**

§ 27. On éduque en exaltant, non en raisonnant. Les valeurs absolues tiennent au sentiment; seules, les valeurs relatives tiennent à la raison.

*
**

§ 28. Toute société doit inculquer à ses membres, quand ils sont jeunes encore — car alors seulement l'éducation peut être efficace — la valeur absolue de l'utilité sociale.

*
**

§ 29. On est d'ordinaire moins attaché à la valeur absolue du beau, parce que notre éducation esthétique n'a pas été soignée par la société, qui l'a jugée — à tort peut-être — moins nécessaire que l'éducation morale.

*
**

§ 30. L'instruction forme notre connaissance, l'éducation notre affectivité, pour autant qu'elle n'est pas instinctive.

Dans tout acte volontaire, nous mettons notre connaissance au service de notre affectivité.

Variétés

LA CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS.

Dans le n° 1 de la 31^e année de cette *Revue* (octobre-novembre 1925), le regretté président de l'Université, le docteur Paul Heger, rendit compte d'une visite qu'il venait de faire à la Cité universitaire parisienne et tout spécialement à la Fondation Biermans-Lapôte, une des plus importantes parmi celles dont le groupement constitue cette Cité. Dans ces pages — les dernières qu'il ait écrites — M. Heger, dont l'esprit clairvoyant avait de prime abord compris toute l'importance de l'œuvre entreprise à Paris, faisait connaître les origines de la Cité universitaire du boulevard Jourdan, son but, sa situation au milieu de l'année 1925.

On ne veut pas revenir ici sur ces indications, sommaires et précises. Mais, depuis qu'elles ont été publiées, six années se sont écoulées; et il est intéressant, croyons-nous, de les compléter (1).

*
**

A l'heure actuelle, la superficie de la Cité universitaire du boulevard Jourdan est d'une quarantaine d'hectares, dont la moitié environ formera un parc avec des terrains de jeux. Ce vaste domaine a été constitué tout d'abord par une convention intervenue entre la Ville et l'Université de Paris (convention approuvée par une loi du 29 juin 1922); puis, par une loi du 20 juillet 1928 qui a exproprié une série d'immeubles situés sur le territoire de Gentilly et voisins de la Cité; enfin, par une donation de M. David Weill (20 février 1929) et par un décret du 27 avril 1930, consécutif à la loi du 12 décembre 1929.

Si l'on ne tient pas compte de la donation faite par M. Weill à

(1) M. le sénateur André Honnorat, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président du Comité de Direction de la Cité; M. Hubert Biermans, le généreux créateur de la Fondation belge, et son directeur, M. le proviseur Daux, ont bien voulu nous guider dans nos visites et nous fournir tous les renseignements que nous sollicitons. Nous leur adressons nos vifs remerciements.

l'Université de Paris, la constitution du domaine de la Cité universitaire a entraîné pour l'Etat français une dépense de 65 millions environ; la cession par la ville de Paris de neuf hectares de terrains de l'ancienne enceinte fortifiée a coûté 13 millions; l'affectation au domaine de la Cité de quatre hectares appartenant à l'administration de la guerre a nécessité l'inscription au budget du Ministère de l'instruction publique d'un crédit de 10 millions. Pour faire face aux dépenses d'expropriation de Gentilly, les crédits ouverts jusqu'en avril 1931 au budget du même ministère s'élèvent à 32 millions. Ils atteindront vraisemblablement 40 millions. Il faut ajouter à ces chiffres imposants une somme de 9 millions représentant les subventions directes accordées par l'Etat à la Cité universitaire. Quant à la ville de Paris, elle a cédé à l'Université tous les terrains qui formeront le parc de la Cité, pour le loyer annuel d'un franc par hectare; elle a alloué à la Cité trois subventions de 750,000 francs et elle lui accordera ultérieurement une subvention annuelle d'au moins 250,000 francs.

La superficie de la Cité permettra la construction de pavillons capables de loger 8000 personnes (le tiers de l'effectif actuel des étudiants parisiens). A sa naissance, en 1926, elle en abritait 340. Aujourd'hui, elle en compte déjà près de 1,400; en 1934, elle pourra en héberger 2,500 (moitié Français, moitié étrangers), étudiants des Facultés et des grandes écoles d'enseignement supérieur, professeurs, savants qui sont reçus à la Cité au même titre que les étudiants.

Neuf Fondations sont en pleine activité : trois Fondations françaises (Deutsch de la Meurthe, Institut agronomique, Indo-Chine); six Fondations étrangères (Biermans-Lapôte, canadienne, japonaise, des Etats-Unis, Argentine, arménienne). En outre, sept Fondations sont en construction : la Maison des provinces de France, d'une part, et d'autre part les Fondations cubaine, danoise, espagnole, hellénique, néerlandaise, suédoise. Seront bientôt commencés les bâtiments de la Fondation britannique et de la Fondation monégasque. Soit au total dix-huit Fondations (dont quatorze étrangères). Des projets s'ébauchent pour doter la Cité d'une « Maison de la France d'outre-mer », d'une « Maison de l'Afrique du Nord » et d'une Fondation suisse (1).

Notons que les étudiants étrangers appartenant à des pays qui ne possèdent pas de pavillon dans la Cité peuvent néanmoins y

(1) Le coût des bâtiments actuellement construits peut être évalué approximativement à 65 millions.

trouver un logis. Il suffit pour cela que leurs gouvernements (ou des particuliers) apportent une souscription pour une ou plusieurs chambres (50,000 francs par chambre). C'est ainsi que dans les maisons françaises des chambres sont actuellement réservées à des étudiants norvégiens, italiens, islandais, persans, hindous.

Certains pavillons, tel celui des « Provinces de France », sont — ou seront — édifiés à l'aide de souscriptions de cette nature, provenant des départements, des villes, des syndicats, des Banques, des compagnies de Chemins de fer.

Au centre de la Cité, unissant les diverses Fondations, seront établis les « services communs ». Pour assurer leur construction, M. Rockefeller a donné à l'Université de Paris une somme de trois millions et demi de dollars (123 millions de francs belges). Dans ce bâtiment central seront installés des salles de restaurant, des salons de conversation, de lecture, de jeux, un gymnase, un bassin de natation, une salle des fêtes, des salles de musique, un théâtre, une bibliothèque.

Près de ce vaste bâtiment seront édifiés, à front du boulevard Jourdan, des locaux destinés aux services administratifs et aux services médicaux. Des donations considérables ont été faites, soit pour la construction de ces immeubles, soit pour la gestion des services : trois millions donnés par M^{me} C.-L. Dreyfus, cinq millions par M. D. Weill (1).

Le Comité de direction de la Cité Universitaire est présidé par M. Honnorat, assisté de deux vice-présidents, MM. David Weill et M. Delanney, ancien préfet de la Seine, ambassadeur de France, et d'un secrétaire général, M. Branet, conseiller d'Etat honoraire. Au Comité siègent notamment M. le recteur Charléty et M. H. Biermans. La Cité dépend de l'Université de Paris, aux termes de la convention du 20 juillet 1925. Toutes ces fondations constituent des organismes intérieurs de l'Université. Ayant leurs biens propres, se gérant elles-mêmes, elles bénéficient d'autre part des privilèges de l'Université : exemption de toute contribution foncière, exonération des droits pour les donations et les legs faits en leur faveur, etc. Comme les Fondations françaises, les Fondations étrangères ont des représentants au Comité de Direction et au Grand Conseil de la Cité, composé de trente membres.

(1) Outre les grandes donations Rockefeller, Weill, Dreyfus, Biermans, etc., la Cité bénéficie d'une quantité de dons moins importants, mais utiles, et qui revêtent toutes les formes : celui-ci a offert une rente de 10,000 francs pour la bibliothèque ; celui-là une villa au bord de la mer, avec une rente suffisante pour l'entretien de l'habitation ; d'autres encore donnent ou lèguent des livres, des partitions musicales, des meubles.

Telle est, à l'heure présente, l'organisation de la Cité Universitaire. Elle transforme, de jour en jour, tout un quartier de Paris. On peut dire qu'elle constitue une œuvre d'urbanisme sans précédent dans la capitale française. Le domaine de la Cité était coupé en deux parties par la ligne de Paris-Luxembourg à Bourg-la-Reine et à Sceaux. La ville de Paris et le département de la Seine ont consenti un lourd sacrifice d'argent (dix millions) pour que la ligne passe en tunnel sous le parc de la Cité, qui conservera de la sorte son unité et sa beauté. Lorsque la compagnie du Métropolitain aura pris possession de la ligne électrifiée, dix à quinze minutes au plus sépareront de la Sorbonne la gare de la Cité universitaire.

D'autre part, la ville de Paris a entrepris à ses frais l'aménagement du parc de la Cité, l'élargissement du boulevard Jourdan entre la porte d'Orléans et la rue de la Tombe-Issoire; l'élargissement aussi des voies conduisant de la porte d'Arcueil à Gentilly et à Montrouge, celui de la rue Emile Faguet, où seront édifiés des immeubles dont les appartements seront attribués, par priorité, à des membres du corps enseignant. Le département de la Seine a décidé de déplacer les baraques du Centre d'Hébergement, voisins de la Cité.

*
**

Depuis la visite de M. le président Heger aux chantiers où se construisait alors le vaste édifice destiné aux étudiants belges, grand-ducaux et hollandais du Limbourg, deux faits nouveaux se sont produits : une convention a été conclue, le 22 juillet 1929, entre M. Hubert Biermans et M. J. Willems, directeur de la Fondation universitaire de Belgique, convention ratifiée le 27 septembre de la même année par le Conseil d'administration de la F. U. ; les bâtiments du boulevard Jourdan ont été achevés et l'œuvre a pris tout son essor.

On sait que la Fondation Biermans-Lapôte a été créée pour fournir des logements à des étudiants (belges, grand-ducaux, limbourgeois) désireux de faire ou de compléter leurs études supérieures à Paris et pour octroyer des bourses à des jeunes gens belges sans fortune suivant les cours de la Faculté des sciences de Paris ou d'écoles d'enseignement technique supérieur. Par la convention de 1929, elle a chargé la Fondation universitaire du soin de la représenter en Belgique, et notamment d'instruire les demandes d'admission à la Maison des Etudiants belges de Paris : demandes de jeunes Belges poursuivant des études supérieures et résidant en Belgique; demandes de jeunes gens résidant hors de Belgique ou de France : demandes de diplômés belges désireux de poursuivre en France des

études ou des recherches pendant trois mois au moins. Les demandes d'étudiants belges appartenant à des familles résidant en France sont instruites par la Fondation Biermans-Lapôte, ainsi que les demandes faites pendant les vacances académiques. La Fondation, reconnaissant l'intérêt qu'il peut y avoir pour des savants, des professeurs du haut enseignement (à désigner par la Fondation universitaire de Belgique) à passer un certain temps à Paris, s'est engagée à tenir toujours disponibles trois chambres dites « de passage ». Elle fait rapport annuellement à la Fondation universitaire de Belgique sur les travaux et la conduite des jeunes gens ayant élu résidence chez elle. M. Jean Willems a été désigné comme membre du Comité de direction de la Fondation Biermans-Lapôte.

La Maison des Etudiants belges a été achevée en novembre 1927. L'architecte, M. Guéritte, avait à résoudre un problème compliqué : construire un bâtiment comportant 225 chambres sur un terrain mesurant 65 mètres sur 35. Il a très heureusement vaincu ces difficultés. La disposition d'ensemble adoptée est celle d'un double T, ce qui donne aux façades un plus grand développement, supprime les cours extérieures, répand l'air et la lumière, oriente favorablement la majeure partie des chambres. Les façades de l'édifice s'inspirent du style flamand, notamment par l'emploi de la brique rouge dans les parties supérieures et par les pignons dentelés qui dominent les loggias en encorbellement. On accède à la Maison des Etudiants belges par une belle porte décorée de bas-reliefs en pierre qui symbolisent les arts et les lettres et encadrent une grille de fer aux armes de Belgique. A l'intérieur, sont aménagées une vaste salle de fêtes, une bibliothèque, etc.

Quelques chiffres permettront d'apprécier l'utilité et l'activité de la Maison, placée sous la direction expérimentée, pleine à la fois de tact et de fermeté, de M. Daux, ancien proviseur du lycée Lakanal et du lycée Henri IV. Pendant l'année académique 1929-1930, 94 Belges ont passé un certain temps à la Maison. Pour l'année 1930-1931, ce nombre s'élevait (au 7 avril) à 70. La population de la Maison se compose surtout de diplômés qui vont chercher à Paris un complément d'études, ou y faire des recherches dans les laboratoires ou dans les archives. Plusieurs professeurs y ont reçu l'hospitalité des chambres de passage. C'est ainsi que l'historien du XVIII^e siècle belge, M. Eugène Hubert, avait, peu de temps avant sa mort, séjourné à la Maison des Etudiants belges, lorsqu'il poursuivait au dépôt du Quai d'Orsay ses recherches sur Van der Noot. A la date du 7 avril 1931, la Maison était habitée par 37 Belges, 24 Luxembourgeois, 1 Hollandais du Limbourg, 150 Français ou sujets français. Le prix du logement, très confortable, est de

200 francs par mois. Pour les séjours plus courts, il est de 10 francs par jour si le locataire séjourne de dix à trente jours dans la Maison ; de 15 francs par jour s'il ne passe que quelques jours (au maximum dix). Quotidiennement sont servis environ 130 petits déjeûners à 1 fr. 75. Le déjeûner à la fourchette et le dîner (5 à 6 francs) sont pris au restaurant central de la Cité Universitaire. L'organisation habile de la Maison a permis d'y attacher un personnel peu nombreux : une vingtaine de personnes, directeur compris.

*
**

M. Heger terminait son article de 1925 par ces mots : « Les œuvres de la Cité universitaire et des Fondations qui s'y rattachent préparent pour le monde des jours meilleurs ». Vraie dès 1925, cette affirmation a depuis six années acquis toute sa valeur.

Lorsqu'on parcourt la Cité universitaire, lorsqu'on visite ces bâtiments dont les architectures variées évoquent les pays d'origine de ceux qui les occupent, on n'admire pas seulement la grandeur des résultats acquis en si peu de temps et dûs pour une large part à l'initiative privée. On chemine entre un souvenir et une espérance. Le souvenir, c'est celui de la vieille Université parisienne du moyen âge, vers laquelle affluaient aussi des étudiants de tous les pays et dont les « collèges » furent une préfiguration des pavillons du boulevard Jourdan. Les Deutsch de la Meurthe, les Biermans, etc., continuent au XX^e siècle, en lui donnant de vastes proportions, l'œuvre modeste d'un Robert de Sorbon fondant en 1257 une maison pour les écoliers pauvres du quartier latin. L'espérance, c'est l'évocation du spectacle qu'offrira dans un quart de siècle la Cité universitaire, avec ses huit mille habitants de toutes nationalités, unis par le labeur scientifique, et aussi par des aspirations communes. Entre les élites de tous les pays, la Cité contribuera à établir des liens moraux, elle sera — selon le vœu de ceux qui lui donnent le meilleur de leur temps et de leur cœur — un grand agent de concorde internationale, de progrès et de paix.

LÉON LECLÈRE.

LA VIE AU SANATORIUM UNIVERSITAIRE DE LEYSIN

Nous voudrions entretenir aujourd'hui les lecteurs de la Revue de l'Université du projet de Sanatorium universitaire international du docteur Vauthier, et leur dire qu'il est en voie de réalisation. Non seulement le Sanatorium universitaire suisse, tel que l'avait rêvé le docteur Vauthier aux temps héroïques de son projet, existe depuis neuf ans, et le développement matériel qu'il a pris, l'influence intellectuelle et morale qu'il exerce, ont infligé le plus victorieux des démentis aux esprits maussades qui avaient pronostiqué son échec à bref délai; il ne cese de donner l'hospitalité à une petite communauté d'étudiants provenant des universités de Suisse et de tous les pays européens, et qui vivent en parfaite entente sous le signe de l'esprit qui animera le Sanatorium international de demain. Mais le grandiose projet du Sanatorium universitaire international lui-même, pourvu de 208 chambres, de vastes bâtiments généraux comprenant bibliothèques, laboratoires, salles de travail et de conférences, ce projet qui a été établi de la façon la plus réaliste jusque dans les moindres détails, est en passe d'entrer dans le domaine des réalités vivantes. Dans un prochain article, nous retracerons les diverses étapes de ce projet; la dernière, la plus décisive, est le vote en faveur de l'œuvre du Sanatorium universitaire international, par le Parlement fédéral suisse, fidèle à ses traditions en matière d'initiative internationale, d'un crédit de 500.000 francs suisses — qui représente environ 10 % du capital nécessaire. Aujourd'hui, nous voulons seulement demander à la Revue de l'Université de Bruxelles la permission de reproduire un article qui a paru dans la Revue mensuelle de Genève; et à cette occasion, poser dès maintenant la question de la participation de la Belgique à ce vaste et magnifique projet. Avec le Sanatorium universitaire international, nous nous trouvons sur le terrain des réalités pratiques. Il s'agit d'une œuvre fondée sur la coopération de tous les pays. La moindre collaboration à la réalisation de cette œuvre vaut mieux que mille vains discours sur la nécessité du rapprochement des peuples. La Belgique, carrefour d'influences culturelles comme la Suisse, se doit de prendre la tête du mouvement avec elle. Nous savons que déjà des encouragements flatteurs sont venus de très haut au docteur Vauthier. Il semble dès lors que la Fondation Universitaire, agent de liaison entre toutes les forces académiques du pays,

est toute indiquée pour prendre dès la rentrée l'initiative des démarches qui apporteront à l'œuvre du Sanatorium universitaire international le concours de la Belgique.

M. Charles Bernard, directeur de la *Revue mensuelle*, veut bien me demander mon témoignage sur la vie au Sanatorium de Leysin, pour le volume de mélanges qu'il a l'opportune idée de consacrer à l'œuvre accomplie et à l'œuvre future du docteur Vauthier. J'accepte avec le plus grand plaisir, heureux de participer dans la mesure de mes forces — ou plutôt de ma faiblesse — à l'édification de cet utile mémorial. Si je ne me trompe, ce volume se propose de rendre justice — comme on le fait trop peu — à l'idée-force absolument originale qui est au centre de l'œuvre sociale du docteur Vauthier; mais aussi, après avoir raconté ce qui a déjà été réalisé, après avoir, comme on dit, fait le point, il se doit de montrer ce qui reste à faire : s'appuyer sur les réalisations du passé pour prouver la possibilité de celles de l'avenir; montrer en quoi les conceptions et l'idéal que résume le nom du Sanatorium universitaire de Leysin, épousent, sur le théâtre modeste, mais infiniment fécond de la médecine sociale, la direction et le rythme des larges courants idéologiques, d'entr'aide, de rapprochement et de synthèse internationale qui mènent le monde d'aujourd'hui. Par là s'offrira une autre occasion de rendre au docteur Vauthier, l'hommage auquel il tient sans doute le plus : admirer assez son œuvre, pour lui apporter comme le fait M. Bernard, un concours efficace dans la réalisation du *magnum opus* de sa vie, le sanatorium universitaire international.

Évoquer la vie intellectuelle et morale au S. U., c'est bien difficile. Ceci n'est pas un vain mot. Depuis des mois, je suis redescendu « en plaine » — comme on dit là-haut — j'ai retrouvé la vie trépidante des villes, les soucis, les combats quotidiens, j'ai repris l'habitude d'observer à l'égard de mon prochain les préceptes élémentaires qui sont la condition *sine qua non* du durer et du réussir. Et déjà s'enveloppe des voiles du passé le souvenir radieux de la vie des montagnes d'où étaient absentes toutes ces laidures nécessaires. L'évoquer d'ici, d'en bas, offre toutes les difficultés propres « à la recherche du Temps perdu ».

S'il est une catégorie d'êtres humains particulièrement découragés par les conditions qui s'imposent au traitement de la tuberculose, c'est celle des savants, des érudits, des étudiants, de tous ceux qui vivent par la pensée. Le plus souvent, le nom de la maladie leur est brutalement découvert — souvent trop tard — le jour même qu'il faut partir au plus tôt pour la campagne ou la montagne. Du jour au lendemain, il faut abandonner tout ce qui faisait pour eux l'inté-

rêt de la vie; livres, cours, thèses, professeurs et camarades, la douceur des travaux de bibliothèque ou de laboratoire, les « disputations » sans fin sur les thèmes scientifiques. Les voilà transportés en montagne. On sait que le traitement de la tuberculose pulmonaire comporte dans tous les cas, la cure de repos au lit et l'immobilité complète à raison de sept heures par jour au moins, en sus du sommeil, et la proscription formelle de toute fatigue, si minime soit-elle, de toute distraction, allant même jusqu'à l'interdiction de certaine littérature. Les phtisiologues ne font aucun mystère d'avouer que, si les stations de montagnes sont l'endroit idéal pour la guérison des affections pulmonaires, c'est non seulement en raison de la réunion de conditions climatériques exceptionnellement favorables, mais aussi en raison de l'éloignement des grands centres urbains et de toutes les occasions de distractions, de fatigues, de vie irrégulière, qu'entraîne forcément le séjour dans les villes, ou même de courts séjours qui interrompraient une cure. Cette cure va durer un laps de temps qui est rarement inférieur à 18 mois. Voilà notre jeune malade privé brusquement de ses principales raisons de vivre, et contraint de mener une existence qui rappelle — aux apparences près — celle d'un prisonnier (1). Songez que ce brusque changement survient au début de sa maladie, au moment où il n'en a pas encore accepté la réalité, au moment surtout où il n'a encore tiré de cette épreuve aucune philosophie. Le voilà transporté dans un de ces sanatoria où la vie se partage exactement, outre le manger et le dormir, entre la cure, les interminables conversations sur la maladie, et le bridge et le poker. Je vous demande où est l'esprit trempé d'un triple airain qui puisse résister à une pareille épreuve et ne pas sombrer, sinon dans le désespoir, du moins dans une sorte d'atonie morne et insurmontable.

Le docteur Vauthier, qui avait pu observer au début de sa carrière les ravages moraux de la vie sanatoriale chez les jeunes intellectuels, a eu une idée, une seule, mais qui suffit à lui assurer une place de choix dans l'histoire que l'on écrira bien, un jour, de la sa vie autour de cette idée d'un sanatorium qui fût un sanatorium universitaire dans la pleine acception des deux termes; où toutes les règles de la phtisiothérapie seraient rigoureusement respectées, et où l'universitaire, professeur, assistant ou étudiant, trouverait un

(1) Un très médiocre roman français sur la vie sanatoriale a pourtant un bon titre: *Les Captifs*. — Il s'est trouvé à Leysin même un médecin célèbre qui affirmait non sans raison que « L'ennui fait partie de la cure. »

milieu favorable à la poursuite de ses études et de ses travaux. Rarement réussite a été aussi complète que celle de son entreprise. Et ce qui est remarquable, c'est que l'idée du sanatorium universitaire a sa vie propre sous sa direction, en dehors de lui. Elle est, elle devient ce que les premiers collaborateurs du docteur Vauthier, les malades, la font eux-mêmes, la sculptant, la perfectionnant sans cesse avec lui.

Le premier aspect de la vie au sanatorium universitaire, ce qui frappe tout d'abord le visiteur qui pénètre la vie intime de la communauté, c'est qu'il n'y constate pas la rupture brusque avec la vie académique antérieure, dont nous avons dit plus haut les effets désastreux. Le « climat » de la maison est celui de la jeunesse studieuse qu'on trouve dans les universités sous toute les latitudes. On y trouve à chaque instant des traces du commerce intellectuel qui unit ces jeunes gens venus de tous les points de l'horizon scientifique, de toutes les facultés de tous les pays. Deux ou trois fois par semaine, un conférencier venu de la plaine est l'hôte du sanatorium universitaire. Son action est double. Il donne une ou deux conférences ou leçons sur un sujet de sa discipline, et cette leçon est suivie d'un échange de vues, d'une discussion. Les malades alités tirent de cette leçon et de la discussion qui suit presque autant de profit que les valides : leçon et discussion ont été en effet radiodiffusées dans toutes les chambres. Puis, le conférencier consacre tout le reste de son séjour à des entretiens particuliers au cours desquels visiteur et pensionnaires s'ouvrent l'un à l'autre, se racontent leurs études, leurs travaux en cours. J'ai vu s'établir de la sorte au sanatorium universitaire des relations scientifiques extrêmement fécondes, des contacts plus étroits peut-être que dans la vie académique ordinaire, où les occasions d'entretien direct entre professeur et étudiants manquent parfois, par la faute des professeurs ou la timidité des étudiants. Le gros du contingent des conférenciers du sanatorium universitaire est formé par les professeurs de faculté des huit universités suisses. Mais il suffira de citer, entre plusieurs douzaines d'autres, les noms déjà célèbres de Julien Benda, Robert de Traz, William Martin, Binding, Georges Duhamel, pour rendre compte de la variété et de la multiplicité des relations qui unissent étroitement le sanatorium universitaire à toutes les manifestations de la vie intellectuelle de la plaine. Au cours de la dernière année académique, un nouveau progrès a été réalisé par l'organisation d'un cycle de leçons sur la politique des grands Etats européens, données en partie par des diplomates et des spécialistes venus de Genève, en partie par des universitaires des diverses nationalités représentées au sanatorium universitaire. Bref, un véritable cours universitaire a

été donné pendant plusieurs mois à Leysin (1) dans un esprit de compréhension mutuelle dont tout le monde s'est félicité.

Je viens de dire que ce cours avait été donné en partie par des pensionnaires malades du sanatorium universitaire. C'est en effet un autre trait de la vie de cette admirable institution, que les principes d'entr'aide et de *self-government* à l'américaine y sont appliqués dans le fonctionnement des divers organismes qui entretiennent la vie intellectuelle. Pour ne citer que les offices les moins humbles, la conservation de la bibliothèque, l'entretien de tout le matériel radiophonique et la communication avec les principales stations européennes de radiodiffusion, l'observation de la climatologie de Leysin, sont assurés par des commissions composées d'étudiants malades en résidence au sanatorium. Par exemple, la bibliothèque, toute jeune, et pourtant bientôt à l'étroit, compte déjà 8,000 volumes. La quantité importe peu. Pour une bibliothèque universitaire comme celle-ci, les problèmes d'organisation qui se posent sont les mêmes que pour une bibliothèque dix fois plus grande. Acquisitions, catalogue, prêt au dedans et au dehors, tous ces services sont assurés par quelques pensionnaires malades.

Voilà qui prouve, semble-t-il, que chacun au sanatorium universitaire travaille dans la mesure de ses forces (2). Comme dans tous les groupes sociaux, il arrive au sanatorium universitaire, au cours d'une conversation, qu'on en vienne à porter un jugement sur un des « commilitons » : l'un des plus graves reproches qu'on puisse faire est celui de paresse ou même d'inactivité, de non-coopération au maintien de l'atmosphère de la maison. Il faut avoir vécu dans le milieu dissolvant d'un autre sanatorium pour comprendre la portée de cette remarque. Mais la haute tenue intellectuelle n'est pas la caractéristique essentielle de la vie au sanatorium universitaire. Elle sous-entend un réel effort de développement de la vie intérieure, et c'est bien mieux.

Ces jeunes gens, venus de toutes les extrémités de l'horizon européen (3), voisinent sans que la moindre friction vienne assombrir leurs relations : les exceptions à cette règle sont infiniment rares et

(1) Les cours universitaires de Davos, qui offrent une plus grande variété ne durent guère plus de deux semaines et ne constituent pas une ressource intellectuelle permanente pour les malades de l'endroit.

(2) De nombreuses thèses de médecine, de théologie et de sciences politiques ont été élaborées au S.U. et imprimées ensuite. Des exemplaires en sont déposés à la Bibliothèque. Avec les livres dédicacés des savants et des écrivains visiteurs, ce sont les ouvrages les plus chargés d'enseignement actif, qui soient sur les rayons.

(3) 18 nationalités représentées sur 44 pensionnaires en 1930.

les coupables sont aussitôt unanimement condamnés. Une profonde amitié y unissait Français et Allemands. C'est que le sentiment national, l'esprit de clocher, toutes ces réalités particulières qui déterminent nos opinions et nos réactions, que nous le veuillions ou non, cèdent le pas ici à une sorte d'esprit de corps, fondé sur la communion dans l'épreuve, fondé aussi sur la conviction qu'un physicien allemand et un physicien français conservent ensemble un patrimoine commun à tous les pays. Cet esprit de corps est encore fait d'un profond optimisme entretenu malgré l'épreuve et j'ose dire, grâce à l'épreuve qui est infligée à chacun. La vie est ce qu'on la fait. Rien ne sert de récriminer contre le sort. Pourquoi ne pas accepter cette épreuve comme une expérience salutaire, pourquoi ne pas profiter du calme et du rythme régulier de cette vie de retraite, loin de la bousculade haletante des villes, pour méditer, réfléchir, regarder en soi, comme il est devenu à peu près impossible de le faire en bas? Les longues heures de silence et de repos sur la galerie de cure ou le solarium, sans autre compagnie que celle des montagnes qui élèvent le regard des yeux et de l'esprit vers les hauteurs, deviennent ainsi peu à peu des occasions de méditation. On y prend l'habitude de mettre toujours plus d'ordre dans ce chaos qu'est le flux de la pensée de l'homme seul.

Le culte de la vie intérieure implique le développement de la vie morale, le souci de la tenue morale. On a dit un jour que pas un seul être n'est mort sans beauté au sanatorium. Où qu'ils aient cherché leur consolation — dans les secours de la religion ou dans la seule conscience d'avoir bien rempli leur vie — tous ceux qui y sont morts ont été courageux. Le spectacle de la mort de quelques-à été beau et édifiant.

Si je ne craignais de commettre un sacrilège aux yeux des anciens soldats du front, je comparerais volontiers l'esprit qui règne à l'*Universitaire* à celui qui animait une compagnie de soldats au feu. Même esprit d'entr'aide et de sincère confraternité; aucun mérite à cela; ce n'est possible que parce que l'une et l'autre communauté sont provisoirement soustraites aux conditions normales de la vie sociale, à la loi de la concurrence des individus. Même discipline, même soumission à une règle commune. Même va-et-vient perpétuel dans la composition de la troupe; la plaine — comme une sorte de vaste dépôt — envoie de nouvelles recrues, des « bleus » vite adaptés, et encadrés, et adoptés par les anciens; la plaine les reprend et parfois les renvoie. Au-dessus de ce va-et-vient qui transforme sans cesse la physionomie extérieure de la troupe, l'esprit et les traditions du corps, qui restent la grande réalité. Mêmes épreuves subies en commun, et surtout même présence continuelle de la mort, qui vient ravir périodiquement

les meilleurs, puisque ce sont eux qui ont le plus souffert, qui ont été silencieux et grands. Ces jours-là, la maison entière prend le deuil, on conduit le pauvre corps en terre, les valides encadrent la bière comme une haie de soldats, défilent ensuite devant sa tombe ouverte. Puis, après le dernier adieu, on resserre les rangs, dominés par la chère mémoire du mort.



En terminant ce message, je tiens à m'excuser auprès de mes chers amis de Leysin. Non point de n'avoir pas su tout dire. Mais bien plutôt d'avoir dit quelque chose. L'expérience qu'on acquiert à Leysin, les biens précieux qu'on en rapporte ne s'accroissent guère que du silence. Ils font partie du trésor intime des âmes, qui n'a pas besoin d'être exposé à la lumière, qui souffre même de l'être, car il risque d'en être aussitôt terni.

Henri LAURENT.

Chronique scientifique

Travaux sur la philosophie anglaise

M. Philippe Devaux nous a donné l'an dernier un excellent ouvrage sur le système d'un philosophe anglais, M. Alexander.

Présenté comme thèse au doctorat, un premier exposé de cette philosophie avait valu, déjà, à son auteur, un brillant succès.

Remanié entièrement, il obtint le prix au concours universitaire.

Le livre que M. Devaux a publié chez Vrin, à Paris, est un nouveau remaniement de son étude précédente, et le résultat d'une longue réflexion sur la philosophie d'Alexander, qui présente de réelles difficultés en plus d'un endroit.

Dans l'entretemps, M. Devaux a pu étendre son enquête aux autres penseurs de Grande-Bretagne.

Non content de les étudier, il s'est donné pour tâche de les faire connaître au public français. Il entreprit ainsi la traduction de deux ouvrages de Bertrand Russell. L'une de ces traductions a paru l'an dernier, chez Vrin, sous le titre : « La méthode scientifique en philosophie », avec une préface lumineuse, où M. le professeur Barzin expose l'essentiel de la pensée de Russell.

La traduction du second ouvrage : « L'analyse de la matière », terminée depuis un certain temps déjà, attend l'éditeur qui veuille bien se charger de la publier.

M. Devaux a entrepris, après celle de Russell, l'étude de celui qui fut le collaborateur de ce dernier : Whitehead.

Enthousiasmé par la philosophie d'Outre-Manche, il traduisit un ouvrage de ce philosophe sous le titre : « Le symbolisme, sa signification, sa portée ». Il a commencé la traduction d'une autre œuvre de ce penseur : « Les fondements de la religion ».

Ce sont encore les difficultés de trouver éditeur qui nous privent de ces intéressants travaux.

M. Devaux, qui a rencontré en Amérique M. Whitehead, nous donnera bientôt une étude sur ce philosophe original.

*
**

Dans son introduction à l'analyse du système d'Alexander, M. Philippe Devaux a rappelé les différents courants qui se sont partagé la

pensée philosophique anglaise dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle.

Nous trouvons, d'une part, l'évolutionnisme « dont le succès fut un épisode marquant de l'empirisme », qui « semble une tradition inviolable, un trait national, un penchant naturel du peuple anglais », et, d'autre part, l'idéalisme absolu dont la citadelle est Oxford et les défenseurs les Caird, les Green, les Bosanquet, les Bradley.

De théorie biologique cherchant primitivement à retrouver dans la diversité des espèces le lien qui les rattachent toutes les unes aux autres, l'évolutionnisme ne tarde pas à devenir une théorie générale qui prétend s'appliquer à tous les domaines.

L'usage abusif qu'on en fait finit par ruiner l'hypothèse évolutionniste. Toute trace de cette théorie ne devait pourtant pas disparaître et nous la retrouvons plus tard « sous une forme intellectualiste et mécaniste ». L'évolutionnisme étant un type d'explication scientifique eut pour résultat de vulgariser la méthode scientifique. Il exprimait « l'aspiration fondamentale de la science et de la philosophie naturelle à expliquer l'ensemble des changements qualitatifs qui constituent notre univers, par un minimum de rapports déterminés se produisant entre des éléments réels aussi homogènes que possible ».

La méthode scientifique passa « pour la seule méthode de l'esprit qui ait jamais réussi de se poser un objet et d'en triompher ». Son succès devait survivre à l'évolutionnisme et résister à l'idéalisme qui l'emporta sur celui-là dans la philosophie officielle.

C'est sans doute en partie au prestige politique de l'Allemagne, que l'idéalisme dut de s'implanter en Angleterre. Mais, s'il y connut un succès brillant, c'est peut-être plus encore parce que la tradition idéaliste « créait une sorte d'aristocratie philosophique, par son usage de méthodes moins accessibles au vulgaire ». Elle permettait de sauvegarder les valeurs morales et religieuses que menaçaient l'évolutionnisme et les méthodes scientifiques. Elle devenait ainsi « le grand argument des forces conservatrices du corps social de l'Angleterre ». Mais l'idéalisme se heurtait au tempérament foncier des Anglais, empiristes avant tout.

L'empirisme bénéficiait de la confiance toujours plus grande qu'on mettait dans les méthodes expérimentales et d'observation et du succès croissant des sciences et de ces méthodes.

L'empirisme ne tarda guère à son tour à réagir violemment contre l'idéalisme. Celui-ci trouva des ennemis redoutables dans les Hodgson, les Adamson, les pragmatistes, tel F. C. S. Schiller.

En 1903 apparaissent G. E. Moore avec sa retentissante « Réfuta-

tion de l'idéalisme », en 1909, Alexander, et les années suivantes, Russell et Whitehead.

Le nouveau réalisme était né.

C'est au même moment, mais indépendamment du mouvement anglais, que naissait le néo-réalisme américain.

L'idéalisme ne fut pas sans exercer cependant une certaine influence sur le réalisme.

Le nouveau réalisme oppose, en épistémologie, à la méthode synthétique des idéalistes, la méthode analytique ou bien encore tente d'assimiler les thèses idéalistes. Mais l'idéalisme avait attiré l'attention sur une catégorie de problèmes plus relevés et plus philosophiques dont s'était peu soucié l'évolutionnisme, mais que le nouveau réalisme cherchera à résoudre. C'est dans l'idéalisme qu'il faut voir l'origine de la thèse de l'indépendance des propriétés constitutives des êtres, de la possibilité d'étudier ces propriétés indépendamment du sujet connaissant, de celle de l'extériorité des relations.

On retrouve ainsi, dans le nouveau réalisme, plusieurs thèses idéalistes sous des déguisements empiristes. Le nouveau mouvement apparaît donc comme « le prolongement de la tradition empiriste réfractée à travers l'idéalisme absolu ou déviée par ce dernier ». (p. 33.)

Ceci est particulièrement vrai pour Alexander, sinon pour Russell et Whitehead « qui tous deux ne sont venus progressivement au réalisme qu'au cours d'une réflexion incessante sur le formalisme logico-mathématique ».

*
**

Alexander, « en dépit des apparences », demeure le disciple des grands idéalistes anglais. Son effort a porté surtout sur un essai de conciliation de l'idéalisme et de l'empirisme. Persuadé de la valeur des méthodes scientifiques, il n'en est pas moins frappé par « le caractère profondément synthétique de certaines réalités ». Cela exclut-il absolument la théorie du changement, soutenue par l'évolutionnisme, garantie par la méthode scientifique?

Il apparaît à Alexander que la méthode scientifique, purement analytique, doit tenir compte de la thèse défendue par l'idéalisme : il y a, dans tout complexe qualitatif actuel, en plus de ses éléments constitutifs, un élément synthétique introduisant dans ce tout une hétérogénéité qualitativement originale.

Il serait impossible, et au surplus inopportun d'entreprendre ici un résumé de la philosophie extrêmement originale, extrêmement savante à laquelle M. Devaux consacre environ deux cents pages

minutieuses, substantielles, et, sans doute, par leur abstraction, relativement arides pour le lecteur non rompu aux spéculations métaphysiques. Nous nous contentons d'en signaler le principe nettement exposé dès les premiers chapitres de cette étude.

Métaphysique réaliste, sans doute, le système d'Alexander, très étroitement inspiré de la méthode mathématique, se fonde sur l'affirmation du réel, mais d'un réel poussé à son maximum de généralité, dépouillé, autant qu'il est possible, de tout ce qui constitue la donnée qualitative.

« L'univers est intrinsèquement spatio-temporel », telle est l'hypothèse fondamentale qui soutient tout le système et se trouvera par le développement même de celui-ci, soit confirmée, soit infirmée.

L'« Espace-Temps » est donc un « continuum infini de points et d'instantants », pur, dépouillé de tout contexte qualitatif, matrice homogène contenant tout au plus le principe dynamique de tout changement.

Mais est-ce là un principe métaphysique d'une vertu explicative absolument exhaustive? Ce mouvement pur dont est capable l'Espace-Temps rejoint-il la synthèse qualitative? Evidemment non.

Et Alexander obéit à cette nécessité de faire appel à un second principe — irrationnel, cette fois — : « l'émergence », qu'on a définie comme une « ride d'espace-temps » expliquant « l'apparition des données qualitatives brutes en certains points critiques du devenir ».

Incontestablement, il se produit ici un hiatus, que M. Devaux a décidément signalé dans ses conclusions.

*
**

L'influence idéaliste qui a marqué sur Alexander a beaucoup moins touché Bertrand Russell. Celui-ci, au contraire, a bénéficié d'une formation positivement scientifique. Son effort consistera avant tout à introduire dans la spéculation philosophique la méthode des sciences. C'est le but poursuivi dans l'ouvrage dont M. Devaux nous a donné la traduction : « La méthode scientifique en philosophie ». Russell, comme il le dit lui-même dans la préface de l'édition anglaise, veut « montrer à l'aide d'exemples la nature, les espérances et les limites de la méthode analytico-logique en philosophie ». Cette méthode lui apparaît « comme quelque chose de parfaitement défini, susceptible de se ramasser en formules et capable de fournir adéquatement, dans toutes les branches de la philosophie, toute la connaissance scientifique objective qu'il est possible d'atteindre » (p. 5 de la traduction).

Russell s'inscrit ainsi en faux contre l'idéalisme, mais aussi contre l'évolutionnisme. Les méthodes scientifiques qu'il veut introduire dans la philosophie ne sont pas précisément celles de la biologie, qui n'est point la science modèle dont doivent s'inspirer toutes les autres. L'évolutionnisme n'est point pour lui une vraie philosophie scientifique, ni par ses méthodes, ni par les problèmes qu'il envisage. Il doit être considéré « comme une généralisation hâtive, bâtie sur certains faits plutôt spéciaux, qui rejette en même temps dogmatiquement toute tentative d'analyse et est inspiré par des intérêts pratiques plutôt que théoriques ».

C'est la logique qui se trouve à la base de la philosophie de Russell : « Les problèmes dont traite la tradition classique et l'évolutionnisme peuvent se réduire, pour autant qu'ils soient spécifiquement philosophiques, à des problèmes logiques » (p. 32).

M. le professeur Barzin a montré admirablement, dans sa préface, ce qu'était la logique de Russell et comment elle permit au philosophe anglais de construire un système philosophique qui « sans doute très proche de l'école néo-réaliste américaine », paraît surtout « renouer par dessus la crise d'hégélianisme qui a tourmenté l'Angleterre depuis 1870 environ, la grande tradition philosophique anglaise, celle des Locke, des Berkeley et des Hume ».

*
**

Il nous reste à témoigner du mérite qu'a M. Devaux à nous faire connaître la philosophie anglaise contemporaine. Il apprécie hautement celle-ci et c'est justice. Que l'œuvre d'un Alexander constitue, dans l'histoire de la philosophie de la fin du XIX^e siècle, jusqu'à nos jours, un des systèmes les plus complets, nous n'en doutons pas. Et nous n'hésiterons pas davantage à reconnaître dans l'œuvre de Russell l'une des théories philosophiques les plus intéressantes qui aient été construites aujourd'hui — et même la plus intéressante.

Nous ne partageons pas, cependant, le pessimisme de M. Devaux quant à la pensée philosophique française. Le retour à l'étude des doctrines passées dans laquelle se complaisent les maîtres de la pensée française n'est pas nécessairement un symptôme de déclin. Et, d'ailleurs, leur ignorance des philosophies étrangères n'est sans doute qu'apparente.

Il ne faut pas oublier, enfin, et M. Devaux a noté le fait, mais peut-être sans lui attacher toute l'importance qu'il mérite, que ceux qui, en France, eussent produit aujourd'hui quelque œuvre originale, appartenaient à la génération sacrifiée. Et les grands esprits créateurs ne sont pas précisément légion.

Jean LAMEERE.

Professeur à l'École des Hautes Etudes de Gand.

Chronique universitaire

En l'honneur de MM. Piccard et Kipfer

Dès que l'annonce de la réussite complète de l'audacieuse expérience tentée par MM. Piccard et Kipfer eut mis fin aux heures d'anxiété que venaient de vivre leurs collègues, leurs étudiants et leurs amis, l'Université décida de convier le corps professoral à honorer l'éminent professeur et son courageux assistant, au cours d'un banquet intime, dans le grand hall de l'Université.

C'est ainsi que les autorités académiques, le corps enseignant et le personnel scientifique de l'Université eurent l'occasion de témoigner à MM. Piccard et Kipfer leur admiration enthousiaste et leur joie sincère de leur heureux retour.

A la table d'honneur, présidée par M. le Ministre d'Etat Servais, Président du Conseil d'administration, avaient pris place MM. Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères; Petitjean, ministre des Sciences et des Arts; Maurice Vauthier, ancien ministre; Barbey, ministre de Suisse; Smets, Marcq, Héger, respectivement recteur, vice-président et administrateur de l'Université; Duesberg, recteur de l'Université de Liège; Vermeylen, recteur de l'Université de Gand; le général Neefs, directeur de l'Ecole militaire; Jean Willems, directeur du Fonds National de la Recherche scientifique; Dony, président de la Faculté des Sciences appliquées, etc.

Le toast au Roi et à la Famille royale fut porté par M. le Président Servais. Il rendit hommage au Souverain qui, en fondant le Fonds National, rendit possible la magnifique conquête du Professeur Piccard sur les forces de la Nature. Il adressa également les chaleureux remerciements de l'Université au Prince Léopold pour sa participation à la réconfortante réception de la population bruxelloise au Professeur Piccard.

Ensuite furent prononcés les discours suivants :

Discours de M. le recteur Smets

MON CHER PICCARD,

MON CHER KIPFER.

Je voudrais que vous fussiez bien pénétrés du caractère et du but de cette réunion. Vos collègues, c'est dire : vos amis, qui vous entourent ce soir, sont venus ici pour fêter, moins votre succès que votre heureux retour, pour exalter, moins ce que vous avez fait, que les qualités qui vous ont permis de le faire.

L'admirable réussite de votre courageuse entreprise vous a valu la grande popularité, l'éclatante célébrité, qui se manifestent par les acclamations de la foule et par les interviews des journalistes, la popularité et la célébrité qui vont à l'homme redescendu du ciel — et le ciel gardera toujours pour un vain peuple quelque chose du séjour des dieux, dont on ne revient pas sans auréole. Mais pour vous, le ciel, ce n'est que la stratosphère, un milieu défini par des caractères de position dans l'espace, de densité de l'air, d'intensité du rayonnement solaire. Et cette popularité et cette célébrité, dont nous savons tous que vous ne les avez jamais recherchées, vous ne les accueillez pas sans un peu de gêne, de confusion, d'inquiétude. Ne les dédaignez pas, pourtant, et réjouissez-vous avec nous de voir qu'elles vont, pour une part, à ce que, vous et nous, nous apprécions par dessus tout, à la recherche scientifique.

Le sentiment que nous voulons vous exprimer aujourd'hui, de tout cœur et sans apprêt, c'est la joie, la grande joie de vous revoir parmi nous, en parfaite santé, et avec toute la confiance en vous-mêmes, en l'efficacité de votre action, en la vertu des méthodes expérimentales, avec toute cette robuste bonne humeur, que nous vous avons toujours connues.

Vos amis savaient ce qu'on pouvait attendre de vous, ils n'ont jamais douté de l'exacte préparation de votre entreprise, ils étaient sûrs que, ayant décidé d'explorer la stratosphère, vous atteindriez la stratosphère. Ils étaient plus inquiets de savoir comment vous en redescendriez. Et c'est après votre départ qu'ils ont craint. Si le désespoir est le pire des péchés, c'est le moment de confesser le pire des péchés. Vous qui n'avez jamais perdu l'espérance, vous nous absoudrez en considération des vingt-quatre heures d'angoisse qui furent notre juste punition, et vous nous accorderez le bénéfice d'une double excuse : notre ignorance et notre affection pour vous. Pouvions-nous savoir tout ce que vous saviez, l'importance de votre

réserve d'oxygène, la raison qui vous faisait attendre la nuit pour opérer votre descente ? Et nous vous aimions trop pour ne pas penser à vous qui ne pensiez pas assez à vous-même.

Après notre joie, nous nous plaignons à vous exprimer un autre sentiment : notre profonde admiration. Il n'est pas donné à tous les hommes, **quels que soient d'ailleurs** leurs mérites, d'accomplir un jour un acte longuement réfléchi et patiemment préparé, qui exprime l'ensemble de leurs qualités et qui résume l'idéal de toute leur vie supérieure.

Je ne veux pas parler ici de ces qualités intellectuelles sans lesquelles vous ne seriez pas le savant que vous êtes. Je n'ai pas la compétence qu'il faudrait pour les déceler et les mesurer avec la rigueur que vous mettez, en bon physicien, à déceler et mesurer les forces de la nature. D'autres en parleront beaucoup mieux que je ne pourrais le faire.

Mais ce qu'on appelle l'esprit scientifique est un mélange hétérogène, dans lequel entrent aussi des éléments moraux. Ce sont ceux-là qu'il me plaît de louer en vous.

Et d'abord, la volonté et la continuité dans l'effort. Depuis quand pensiez-vous à l'expérience que vous vouliez tenter ? Depuis quand portiez-vous dans votre portefeuille l'échantillon de l'étoffe dont vous vouliez faire l'enveloppe de votre ballon ? Vous n'avez rien laissé échapper de ce qui devait vous permettre d'approcher de votre but, et quand — pourquoi ne pas en parler ? — vous avez rencontré des difficultés, et même un petit échec que la malignité publique, trop portée à ne se taire que devant le succès, allait grossir et dénaturer, vous n'avez eu ni un accès de dépit, ni un moment de défiance à l'égard de vous-même, ni une hésitation : vous avez persévéré et vous avez abouti.

Ensuite, une prévoyance attentive et un soin minutieux de tous les détails, conditions essentielles d'une réussite que vous vouliez certaine. L'expérimentateur ingénieux que vous êtes, habile à éliminer de ses savants dispositifs les influences adventives et les occasions d'erreur, n'avait rien oublié. Vous aviez pensé à tout, depuis les effets de la raréfaction de l'air et de l'irradiation solaire jusqu'au moyen de préserver vos crânes des chocs violents de l'atterrissage sans surcharger votre équipement et de guider, par des instructions précises, la maladresse de ceux qui trouveraient votre nacelle abandonnée. Et s'il est des éventualités que vous n'avez pas prévues, c'est que personne ne pouvait les prévoir.

En dernier lieu, j'y viens enfin, le courage, ce courage qui a tout particulièrement ému les foules qui vous acclamèrent, les foules

qui adorent ceux qui risquent leurs vies et voient en eux, quand ils sont sauvés, comme des favoris des puissances surnaturelles.

Il y a courage et courage, et je voudrais montrer la qualité du vôtre. Affronter le danger, c'est en somme plus banal qu'il n'y paraît. L'humanité ne tourne pas le dos au danger, c'est ce qui la met au-dessus de la brute, c'est ce qui a rendu possible son magnifique essor, car, aussi bien, il n'y a pas de progrès sans péril, et il n'y a pas de valeur dont l'affirmation n'implique un certain risque. Le danger a son attrait, le plaisir de mettre à l'épreuve muscles, sens, nerfs, endurance et sang-froid, des émotions intenses, la volupté de la détente une fois le mauvais pas franchi. C'est un de vos compatriotes, dont j'ai toujours goûté l'humour délicat, qui a dit quelque part à peu près ceci : « Quel dommage que le danger, chose si attrayante, soit en même temps chose si dangereuse! ».

Mais le courage que vous avez eu, ce n'est pas le courage — dont au reste je sais le mérite et j'aperçois la noblesse — le courage de l'homme de sport, le courage, par exemple, de l'alpiniste. On ne m'en voudra pas de dire que je trouve au vôtre une qualité supérieure. Vous avez affronté le danger par raison, tout simplement parce que, à la réflexion, vous avez découvert qu'il était une des conditions indispensables de l'expérience, au même titre que tant d'autres conditions qu'il fallut réunir. Vous l'avez sagement réduit et circonscrit par bien des dispositions ingénieuses. Ce qui en restait aurait suffi à effrayer un homme d'une belle trempe. Vous l'avez accepté comme une nécessité de votre vocation, une exigence de votre mission scientifique, comme le devoir enfin. C'est ce courage tranquille, sans exaltation et sans vanité, cet héroïsme qui s'ignore, que nous admirons tous en vous.

Et ce courage, si nous en louons la qualité, nous en apprécions aussi les effets. Nous savons tous que les valeurs sociales, nous les créons et les recréons à tout instant, nous les régénérons dans chaque risque que nous assumons, dans chaque sacrifice que nous consentons. L'héroïsme qui vous a grandi a en même temps magnifié la science. Et de cela, tous les savants vous sauront gré.

Mon cher Piccard, vous n'êtes pas seulement un homme déterminé, avisé, courageux. Vous êtes — pourquoi ne le dirais-je pas? — vous êtes aussi un homme heureux. Le bonheur de diminuer pas celui qui en est gratifié.

Quand, en 1920, vous avez consenti à quitter votre patrie pour accepter une chaire de physique à Bruxelles, vous ne vous doutiez pas que le pays où vous vous installiez, verrait, huit ans plus tard, se produire une initiative auguste et se créer l'institution qui a rendu possible votre entreprise, le Fonds national de la Recherche scientifi-

que, une institution à qui déjà notre Université doit tant, à qui elle devra aussi le lustre que vous lui apportez, une institution que, de votre côté, vous venez de faire connaître dans le monde entier.

Et quand, antérieurement, vous choisissiez celle qui serait la compagne de votre vie, vous rendiez-vous compte alors qu'elle aurait, à un si haut degré, toutes les qualités qu'il faudrait pour vous permettre d'accomplir l'exploit auquel déjà vous songiez ! Sans doute, à ce grand projet, vous avez pensé toujours, mais à ce moment-là, je présume, un peu moins qu'à d'autres moments.

Et pourtant, je me demande, sans vouloir faire tort aux Stahel et à vos autres assistants, si compétents et si dévoués, je me demande si le plus précieux de vos collaborateurs n'a pas été Madame Piccard ? Madame Piccard, qui n'a jamais songé à faire valoir les droits qu'elle avait sur votre vie contre les droits qu'avait sur vous la science ; Madame Piccard qui a communiqué en votre idéal, partagé votre héroïsme modeste, accepté les inquiétudes et les angoisses qui devaient être sa part dans l'entreprise, ces inquiétudes et ces angoisses que pouvait à peine tempérer l'admirable confiance qu'elle avait en vous.

Je voudrais — j'espère qu'elle ne me reprochera pas de l'avoir fait, — raconter un trait qui la peint tout entière. Au lendemain de l'atterrissage de notre ami Piccard, je l'interrogeais sur les projets de son mari. Elle me dit qu'il comptait, pour gagner du temps, faire en avion un des voyages que d'impérieuses obligations lui imposaient avant son retour à Bruxelles ; il lui avait demandé si elle ne s'y opposerait point. Je fus un peu étonné d'entendre que, au retour de la stratosphère, on pût hésiter à s'élever de quelques centaines de mètres au dessus de notre pauvre sol, et vous souriez comme je le fis moi-même. Mais je compris bientôt : les dangers de l'expédition dans la stratosphère, c'étaient des risques courus pour une fin si noble qu'on ne pensait pas un seul instant à s'y dérober ; les dangers du trajet en avion, c'étaient des risques courus dans une intention de pure commodité, et il devenait légitime d'hésiter. Vous avez aperçu la beauté morale de cette apparente contradiction. Je connus bientôt tout ce qu'elle avait de touchant. Madame Piccard ajouta : « C'est qu'en somme, pour mon mari, l'avion m'inquiète plus que le ballon, car l'avion, ce n'est pas lui qui le commande ! ».

Je n'en dirai pas plus long. Je vous convie à lever vos verres en l'honneur de notre collègue Piccard et de son assistant Kipfer, les explorateurs de la stratosphère, et de boire en même temps à Madame Piccard, le modèle des femmes de savants.

**Discours de M. le professeur Dony,
Président de la Faculté des Sciences appliquées**

La Faculté des Sciences Appliquées qui a l'honneur de compter dans son corps professoral le héros de la fête a, pour cette raison, le privilège de le complimenter aujourd'hui en cette fête intime; son président a été invité par M. le Ministre d'Etat Servais, Président de l'Université, à indiquer la portée de l'expérience.

M. Dony regrette qu'une personne plus qualifiée que lui ne représente pas la Faculté en cette circonstance; en particulier il évoque la mémoire d'Emile Tassel, qui fut le promoteur principal de la rénovation de la Faculté polytechnique et fit le voyage de Suisse pour inviter Piccard à prendre rang parmi nous. Notre cher Tassel eut éprouvé aujourd'hui une vive satisfaction!

Il paraît presque superflu, au moment où toute la presse du monde s'est préoccupée de l'expérience, d'en exprimer la portée. M. Dony n'oubliera pas qu'il se trouve devant des tables fleuries; il se bornera à remettre en lumière quelques caractères principaux de cet événement.

Quand Piccard introduisit sa demande de subside pour l'exploration de la stratosphère auprès du Fonds National, il y eut émotion parmi nous car l'audace d'une pareille tentative n'échappait à personne. Il s'agissait de gagner, dans un ballon d'une structure spéciale, sans filet, à peine gonflé au départ, et emportant une sphère métallique étanche capable de servir de laboratoire à deux physiciens, des régions où la température s'abaisse à 55° sous zéro, où l'atmosphère, étant dix fois plus pauvre en oxygène que la nôtre, est exclusive de toute vie.

Cependant on reconnut immédiatement dans les deux Commissions auxquelles fut soumise la demande que le plan général ainsi que les détails de la réalisation, qui étaient communiqués par Piccard, portaient en dépit de leur hardiesse et de leur nouveauté la marque d'une sagacité et d'une connaissance profondes.

Aussi bien était-on convaincu que Piccard était le mieux préparé pour parer l'imprévu et tirer le maximum de profit scientifique d'une pareille tentative qui réclamait du physicien la maîtrise préalable de l'aérostation.

Il sut choisir le lieu de départ (Augsbourg) pour des raisons à la fois techniques et météorologiques. Il sut aussi choisir le compagnon indispensable en la personne de Kipfer, car il fallait pour une telle ascension un équipage solidairement calme, endurant et habile.

Quand, dans la suite de ce discours, il sera parlé de Piccard, il est

donc entendu qu'il s'agit en abrégé d'un nouvel alliage léger — plus léger que l'air — l'alliage Piccard-Kipfer!

Qu'on n'oublie pas que la conquête des pôles était avant tout un problème d'endurance et de locomotion car la vie y est possible — il n'en est pas ainsi dans la stratosphère. Comme Nansen avait su choisir ses compagnons, Piccard sut choisir le sien.

M. Dony rappelle qu'il y eut du reste comme dans toute bonne expérience scientifique un « témoin » — ce fut une araignée qui prit part à l'ascension. Il regrette de n'avoir ni les dons du Fabuliste, non plus ceux de Franc-Nohain car l'on pourrait écrire une gentille fable intitulée « L'Araignée et les Physiciens ».

Au départ, la bestiole eut à choisir entre la face intérieure et la surface extérieure de la sphère. Elle préféra cette dernière qui lui assurerait l'usage d'une plus grande liberté. Peut être aussi avait-elle lu dans quelque fonds de librairie « *La Banqueroute de la Science* » et que l'appareillage du laboratoire sphérique, la vue de ses occupants éveillaient chez elle la défiance de la science positive. Peut être aussi se souvenait-elle du proverbe qu'à la pêche le plaisir le plus grand est pour le bouchon qui voit à la fois la tête du pêcheur et celle du poisson.

Aussi se placa-t-elle à l'air libre sur un des petits hublots vitrés d'où elle pouvait voir en même temps les entreprenants physiciens et l'espace infini. Hélas, elle devait éprouver à ses dépens qu'une liberté limitée vaut mieux que l'illusion de la liberté et elle redescendit définitivement inanimée sur le Gurgl-Gletscher.

Le voyage de Piccard a montré qu'il avait très judicieusement prévu les conditions d'expérience. Notamment que l'ascension à Augsbourg s'imposait. Il atteignit la stratosphère en un temps très court — 25 minutes — plus court qu'il ne le croyait et y resta 15 heures, beaucoup plus longtemps qu'il ne le croyait — décillant ainsi les yeux des prophètes qui après la première expérience de septembre avait radicalement condamné la tentative. On oubliait que généralement une expérience suppose des expériences préparatoires; les Allemands ont pour cela un mot spécial : « Vor-Versuch ». Mais, ceux qui avaient assisté il y a peu d'années dans l'intimité complète, à Zellick, en l'absence de toute délégation de la presse, au départ de Piccard et de son fidèle Stahel emportant en ballon libre un matériel très important et très délicat, pour réaliser à grande hauteur l'expérience de l'illustre Michelson, dont il y a quelques semaines on déplorait la mort, ceux-là gardaient confiance. Il serait cependant exagéré de dire que leur confiance fut exempte de toute inquiétude. Et grandes furent les émotions alternées de ces deux jours qu'enva-

hèrent successivement la joie du départ réussi, le lendemain l'inquiétude, après, enfin, la joie définitive.

A ce voyage si méthodiquement entrepris, le destin des aéronautes n'a pas voulu une fin banale, la descente sur quelque morne plaine, Il leur offrit comme un haut pavois le sommet immaculé d'un imposant glacier. J'envie, dit M. Dony, aux héros de la fête les moments qui ont suivi cet atterrissage solitaire dans la splendeur nocturne des Alpes.

Ainsi ce voyage devait avoir sa part de poésie ; il eut aussi sa part de pittoresque car, au matin, les gendarmes du pays de Gessler apportèrent leurs secours et leurs hommages aux fils du pays de Guillaume Tell.

En terminant M. Dony demande à Piccard d'imiter Blériot qui, ayant le premier survolé une mer en traversant la Manche — laissa à d'autres le soin d'allonger la trajectoire.

Après avoir si audacieusement réalisé cette sensationnelle ascension qui lui vaut en même temps « la faveur du public et les couronnes de l'esprit » Piccard a droit à des travaux moins émouvants et moins périlleux ; c'est l'appel unanime de ses amis et de ses collègues!

Discours de M. Ronse, Président du Cercle Polytechnique

Monsieur le Professeur de Physique Polytechnique,
Mesdames, Messieurs,

C'est un bien grand honneur pour un étudiant de pouvoir prendre la parole dans une assemblée aussi vénérable de personnes tant respectées par la corporation dont je fais partie.

Mais nous sommes ici, quelques uns, mes camarades et moi, heureux bénéficiaires d'une invitation, qui aimerions ne point laisser échapper une si belle occasion de pouvoir témoigner à notre glorieux professeur toute l'ardente admiration que sa dernière expérience a soulevé dans nos cœurs.

Vous devenez en effet, Monsieur le Professeur, d'une approche tellement difficile ! Si nous fûmes, l'autre jour, plusieurs centaines à vouloir vous acclamer les premiers à votre descente de train, pas un de nous n'a pu vous toucher tant les personnalités vous entouraient de leurs empressements.

Alors ! Quel espoir nous restait-il de pouvoir enfin vous exprimer tout notre enthousiasme ?

L'entrevue prochaine des examens de juillet ?

C'eût été assez froid, car l'étudiant a la funeste habitude de per-

dre beaucoup de ses moyens en ces délicieux petits « tête à tête » annuels.

C'est pourtant en une de ces circonstances pénibles que nous entrâmes tous en contact, pour la première fois, avec votre sphère d'action.

Depuis lors, le courant n'a jamais été coupé et vous êtes devenu un professeur de la catégorie de ceux que l'étudiant n'oublie pas.

Nous étions d'abord vivement intéressés par les trouvailles originales dont vous aviez le génie pour rendre votre cours extrêmement vivant.

Puis vient s'ajouter à cela, le souvenir de quelques « interros » célèbres, où, par des questions déroutantes, la logique de nos cerveaux était plus mise à l'épreuve que notre science.

Fatalement, vous vous imposiez à notre subconscient et à notre sympathie ; à tel point, que pas une des revues du C. P. ne pouvait se passer de votre intéressante personnalité.

A vous seul, vous faisiez l'intérêt de tout un acte et quelquefois même de deux et de trois.

Quel formidable volume on pourrait vous offrir avec le recueil des chansons pondues sur vous par plusieurs promotions de vos élèves.

Nous fredonnions encore les derniers refrains d'une chanson sur un ballon qui désirait s'élever à 16.000 mètres quand, tout à coup, on nous annonça, sans ménagements préalables, la nouvelle de votre départ.

Le sérieux commençait. Tous, d'abord avec impatience, puis avec anxiété, nous attendions devant la porte de votre laboratoire les dépêches relatant votre randonnée avec une fantaisie cruelle.

Vous aviez toute notre confiance, nous étions sûrs de votre réussite ; j'avouerai cependant que le remord commençait à poindre dans le cœur de quelques étudiants. Sans se le dire on regrettait déjà pas mal de blagues et plaisanteries dont vous faisiez les frais.

Votre entreprise nous révélait tout à coup un tas immense de risques dont vous étiez le premier à vous rendre réellement compte ; nous nous en sommes bien aperçus à la façon profondément émue dont vous avez retrouvé vos enfants et votre famille.

Notre nature généreuse et sentimentale, particulière à notre inexpérience de la vie, nous a permis de sentir de suite la grandeur de votre geste périlleux.

Tout cela rentre déjà dans le domaine du passé mais nous jurons ne pas rester sourd à un tel exemple d'abnégation et de courage.

Au nom de tous les étudiants de l'Université de Bruxelles, et plus particulièrement au nom des étudiants de l'École Polytechnique, je vous proclame, Monsieur Piccard, professeur immortel de notre « Alma mater ».

Enfin, le Professeur Piccard se leva et après avoir été longuement applaudi, il s'excusa tout d'abord de l'émotion qu'il avait occasionnée à tout le monde : « Si une corde de manœuvre ne s'était pas enroulée autour du câble actionnant la soupape, nous aurions atterri à 11 heures du matin, comme nous l'avions prévu.

» On m'a demandé maintes fois combien de temps j'avais mûri mon projet. Il y a exactement vingt ans que je rêvais de pénétrer dans la stratosphère pour prouver que ce n'était pas un domaine dangereux et que les avions pouvaient y porter leurs ailes.

» Je remercie le Fonds National de la Recherche scientifique qui a eu confiance en moi et qui a permis cette exploration.

» Des gens ont douté de mon succès. J'ai toujours eu la foi, mais je n'y ai aucun mérite. On a toujours confiance dans ses calculs. Le plus difficile, c'est de croire à l'exactitude des calculs des autres.

» Je remercie ceux qui ont eu confiance en moi. »

Et M. Piccard termine avec émotion en rendant hommage à M^{me} Piccard, qui n'a jamais douté de la réussite de l'expérience et à M. Kipfer qui lui a prêté son aide. Il remercie également les parents de ce dernier qui lui ont permis de l'accompagner.

Après que tous les convives debout eurent fait à M. le Professeur Piccard et à son assistant une interminable ovation, le café fut servi dans la grande salle de lecture de la bibliothèque.

Manifestation Paul de Reul.

Nommé chargé de cours à l'École des sciences politiques et sociales le 1^{er} juin 1901, M. le professeur Paul de Reul vient d'accomplir la trentième année de son professorat universitaire. A cette occasion, ses collègues, ses amis, des délégués de ses anciens élèves et des étudiants actuels en philologie germanique se sont réunis autour de lui, le samedi 6 juin, et ont fêté cet anniversaire en un banquet plein d'animation et de cordialité.

A l'heure des toasts, M. le recteur Smets a retracé la carrière scientifique du jubilaire. Après avoir fait ses études, d'abord à l'Université de Bruxelles (sciences et droit), et à l'Université de Gand (anglais), puis à Cambridge et à Leipzig, M. de Reul obtint la première place au concours universitaire de 1899 et, l'année suivante, le grade de docteur spécial de l'Université de Gand, après la défense d'une thèse intitulée : *The language of Caxton's Reynard the Fox*. Nommé aussitôt après à l'Université de Bruxelles, il fut attaché, dès 1901 à la Faculté de philosophie et lettres. Lorsque, en 1910, fut créée la section de philologie germanique, il y fut chargé de tous les cours de philologie et de littérature anglaises. En 1912, il recueillait aussi le cours d'histoire des littératures modernes, à la candidature en philosophie et lettres. Malgré cette lourde tâche, l'activité scientifique de M. de Reul s'est manifestée par la publication de nombreuses études philologiques et littéraires, notamment dans la *Revue de l'Université*, depuis 1894; et par la composition de deux beaux livres consacrés à Swinburne et à Browning. Ces ouvrages sont considérés, en Angleterre même, comme essentiels pour l'étude de la vie et de l'œuvre des deux grands poètes.

M. Leclère a caractérisé la personnalité scientifique de M. de Reul, telle que la révèle son enseignement et ses écrits; elle unit l'érudition la plus solide, les connaissances les plus précises à la finesse de la pensée, à la sûreté du goût, à la sensibilité de l'artiste et de l'humaniste.

Il a présenté au jubilaire les félicitations et l'expression de la gratitude de l'*Extension de l'Université* et de notre *Revue*, dont M. de Reul dirige la publication depuis de longues années avec tant de compétence et de dévouement.

M^{me} de Ridder, professeur au lycée de jeunes filles de Saint-Gilles,

et M. de Backer, professeur à l'Université de Gand, se sont fait les interprètes des anciens élèves de M. de Reul ; ils ont fait ressortir la haute valeur de son enseignement, auquel ils doivent leur formation scientifique et ils ont exprimé à leur ancien maître les sentiments reconnaissants de tous ceux qui ont écouté ses leçons.

M. Reniers a présenté au jubilaire les vœux et l'hommage du respect affectueux des étudiants actuels.

A ces allocutions, M. de Reul a répondu par un discours familier, plein à la fois d'émotion et d'esprit. Nos lecteurs auraient eu grand plaisir à le lire. Il n'a malheureusement pas été recueilli, non plus que ceux auxquels il répondait.

Parmi les convives se trouvaient MM. Maurice Vauthier, Louis Franck, J. De Moor, Henri Rolin, la plupart des professeurs de la Faculté de philosophie, M. Vermeulen, recteur de l'Université de Gand, M. Van den Borren, etc.

Le Fonds Jacques Cassel.

Grâce à une donation de près d'un million et demi de francs faite par les héritiers et un ami de feu M. Jacques Cassel, il vient d'être créé un Fonds qui porte son nom et qui a pour but de favoriser l'envoi dans les colonies, et spécialement au Congo belge, de missions scientifiques dirigées par des membres du personnel enseignant de l'Université Libre de Bruxelles.

Aux termes des statuts que le Conseil d'administration a approuvés récemment, les sommes constituant ce Fonds sont la propriété de l'Université et sont administrées au point de vue financier par les services de celle-ci, mais la disposition de ces fonds appartient au Comité Directeur.

Celui-ci désignera les membres de chaque mission, fixera avec eux les problèmes scientifiques à étudier et déterminera, dans chaque cas, sous quelle forme il lui sera rendu compte de l'exécution de la mission. Exceptionnellement, le Comité Directeur pourra aussi contribuer aux dépenses nécessaires pour parfaire l'outillage des services scientifiques de l'Université, afin de les adapter plus complètement à la préparation des savants qui pourraient être chargés de ces missions.

Le Comité Directeur, dont la présidence a été confiée à M. le professeur Speyer, se compose du président et du recteur de l'Université Libre de Bruxelles, de sept membres désignés par le Bureau de l'Université parmi les membres de chacune des sept Facultés et Ecoles, de MM. Gerard, Gohr, Orts et Robert, professeurs à l'Université, et du baron Cassel.

Grâce au Fonds Jacques Cassel, l'Université pourra avoir la satisfaction de voir chaque année un de ses professeurs participer à l'exploration scientifique de notre Colonie, sans imposer aucune charge nouvelle au budget académique.

Il entre dans les intentions du Comité Directeur du Fonds d'organiser une première mission scientifique dès 1932, si possible.

Table des articles parus pendant la 36^e année 1930-1931

Articles originaux

| | |
|--|-----|
| BIGWOOD, E.-J. , <i>Métabolisme des glucides et respiration cellulaire</i> | 416 |
| DALCO, Albert , <i>Albert Brachet</i> | 145 |
| de BOOM, Ghislaine , <i>Les collections artistiques de Marguerite d'Autriche</i> | 291 |
| DE LAET, Maurice , <i>La physio-pathologie du travail dans l'enseignement universitaire</i> | 273 |
| de REUL, Paul , <i>D.-H. Lawrence</i> | 202 |
| EISENMANN, Louis , <i>L'Europe centrale dans l'Europe nouvelle</i> | 367 |
| GREGOIRE, Henri , <i>La « conversion » de Constantin</i> | 231 |
| LEVY, Paul-M.-G. , <i>Compte rendu de la XII^e Semaine sociale universitaire. (Les classes sociales en Belgique)</i> | 318 |
| MORISON, Sir Theodore , <i>L'Inde et son avenir</i> | 154 |
| PALLIS, A.-A. , <i>Les échanges de populations dans les Balkans (1914-1924)</i> | 387 |
| PEETERS, Félix , <i>Les différents systèmes de classement des manuscrits</i> | 466 |
| PERELMAN, Ch. , <i>Esquisse d'une logistique des valeurs</i> | 486 |
| SERVAIS, Jean , <i>La situation de l'Université pendant la XCVI^e Année académique</i> | 1 |
| SMETS, Georges , <i>Ethnologie et sociologie</i> | 9 |
| TOURNEUR, Victor , <i>La numismatique et la Belgique</i> | 431 |
| VANDERVELDE, Emile , <i>Le Kuomintang, l'U. R. S. S. et la Révolution chinoise</i> | 175 |
| VINAS, Aurelio , <i>Séville au XV^e siècle</i> | 445 |
| <i>Inauguration solennelle du Groupe de Constructions universitaires offertes par la C. R. B. Educational Foundation et des bâtiments de l'Ecole de Médecine offerts par la Rockefeller Foundation, 23, 24 et 25 juin 1930</i> | 31 |
| <i>Maurice Vauthier</i> | 365 |

Variétés

| | |
|---|-----|
| GREGOIRE, Henri , <i>Une source byzantine du second Faust</i> | 348 |
| LECLÈRE, Léon , <i>La Cité Universitaire de Paris</i> | 497 |
| LAURENT, Henri , <i>La vie au Sanatorium universitaire de Leysin</i> | 503 |

Chronique scientifique

| | |
|---|-----|
| LAMEERE, Jean , <i>Travaux sur la philosophie anglaise</i> | 510 |
|---|-----|

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

| | |
|---|-----|
| Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1930. Rapports du secrétaire et du trésorier | 357 |
|---|-----|

Chronique Universitaire

| | |
|---|-----|
| La Fondation Werner ou l'Institut d'Histoire et de Philologie orientales de l'Université libre de Bruxelles | 355 |
| En l'honneur de MM. Piccard et Kipfer | 527 |
| Le Fonds Jacques Cassel | 525 |
| Manifestation Paul de Reul | 515 |

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

| | |
|--|----|
| ANCEL, J. , <i>La Macédoine, son évolution contemporaine</i> , par L. L. | 60 |
| ANDA, Antoine , <i>La musique et les musiciens de l'ancien pays de Liège</i> , par Marc. V. | 72 |
| BERGER, Pierre , <i>William Blake, seconds livres prophétiques</i> , par P. de R. | 65 |
| BERTA, J. et VANDEVELD, E. , <i>Codes des lois politiques et administratives coordonnées</i> , par J. L. | 42 |
| BETTI, Emilio , <i>Corso di istituzioni di Diritto romano</i> , par G. C. | 76 |
| BIDEZ, J. , <i>La vie de l'empereur Julien</i> , par Léon Herrmann | 7 |
| BLAEVOET, Ch. , <i>Des atteintes à la propriété à raison des travaux publics, notamment pour la production et la distribution d'énergie électrique</i> , par G. C. | 21 |
| CASTELFRANCHI, Gaetano , <i>Physique moderne</i> , par J.-H. F. | 44 |
| CHARLETY, S. , <i>Histoire du Saint-Simonisme (1825-1864)</i> , par Léon Leclère | 66 |
| CHLEPNER, B.-S. , <i>Le marché financier belge depuis cent ans</i> , par L. L. | 43 |
| CISELET, Georgette , <i>La femme, ses droits, ses devoirs et ses revendications</i> , par G. C. | 64 |
| COHEN, G. , <i>Un grand romancier d'amour et d'aventure au XII^e siècle : Chrestien de Troyes et son œuvre</i> , par L.-L. ... | 63 |
| COLLINET, P. , <i>Bibliographie des travaux de droit romain en langue française</i> , par G. C. | 16 |
| COLLINET, P. et GIFFARD, A. , <i>Précis de droit romain</i> , par G. C. | 16 |
| COORNAERT, E. , <i>Un centre industriel d'autrefois : la draperie-sayerterie d'Hondschoote (XIV^e-XVIII^e siècles)</i> , par Léon Leclère | 31 |
| IDEM , <i>Une industrie urbaine du XIV^e au XVIII^e siècle : l'industrie de la laine à Bergues-Saint-Winoc</i> , par Léon Leclère | 31 |
| COURTILLIER, G. , <i>Les anciennes civilisations de l'Inde</i> , par L. L. | 3 |
| CRICK-KUNTZIGER, Marthe , <i>Les tapisseries flamandes à l'Exposition de Barcelone</i> , par Marc. V. | 15 |

| | |
|---|----|
| CUMONT, Franz , <i>Un rescrit impérial sur la violation de sépulture</i> , par G. C. | 77 |
| GUQ, Edouard , <i>Un rescrit d'Auguste sur la protection des res religiosae dans les provinces</i> , par G. C. | 77 |
| DABIN, Jean , <i>La philosophie de l'ordre juridique positif, spécialement dans les rapports de droit privé</i> , par G. C. | 20 |
| DELVAUX, Major F. , <i>Le siège de la citadelle d'Anvers en 1832</i> , par Frans van Kalken | 54 |
| de REUL, Paul , <i>L'art et la pensée de Robert Browning</i> , par Etienne Vauthier | 8 |
| de VISSCHER, Fernand , <i>La nature juridique de l'abandon noxal</i> , par G. C. | 79 |
| IDEM , <i>L'action noxale d'injures. Droit hellénique et droit romain</i> | 79 |
| FELLERER, Karl-Custav , <i>Palestrina</i> , par Ch. V. d. B. | 40 |
| FREDERICQ, Louis , <i>Principes de droit commercial belge. Tome II. Les sociétés</i> , par Marc. V. | 22 |
| GARSOU, J. , <i>La Belgique politique (1830-1930)</i> , par L. L. ... | 53 |
| IDEM , <i>Alexandre Gendebien. Sa vie, ses mémoires</i> , par L. L. | 57 |
| GERARD-GAILLY, Flaubert et « Les Fantômes de Trouville » , par E. Noulet | 38 |
| Cte GOBLET d'ALVIELLA , <i>Histoire des bois et forêts de Belgique</i> , t. IV, par Léon Leclère | 58 |
| GUILLET, Yves , <i>De l'administration des successions indivises</i> , par M. C. | 91 |
| HAESAERT, J.-P. , <i>Etiologie de la répression des outrages publics aux bonnes mœurs</i> , par G. C. | 90 |
| HARSIN, Paul , <i>Essai sur l'opinion publique en Belgique de 1815 à 1830</i> , par L. L. | 27 |
| IDEM , <i>La Révolution belge de 1830 et l'influence française</i> , par L. L. | 27 |
| IDEM , <i>Quelques incidents de la vie universitaire à Liège et à Louvain avant la Révolution de 1830</i> , par L. L. | 27 |
| IDEM , <i>Les origines historiques des problèmes actuels d'après un livre récent</i> , par L. L. | 28 |
| HAUST, Jean , <i>Dictionnaire liégeois</i> , par G. Ch. | 9 |
| ISAY, Rudolf , <i>Le droit minier des principaux Etats civilisés</i> , par G. C. | 23 |
| JEANMAIRE, H. , <i>Le messianisme de Virgile</i> , par Léon Herrmann | 4 |

| | |
|--|----|
| JOSSERAND, Louis , <i>Cours de droit civil positif français</i> , par G. C. | 18 |
| JOURET, G. , <i>La morale des étudiants</i> , par L. L. | 42 |
| KRAITCHIK, M. , <i>La mathématique des jeux ou récréations mathématiques</i> , par A. E. | 23 |
| LECLÈRE, Léon , <i>Histoire du moyen âge</i> , par Charles Perga- meni | 25 |
| LECOUTURIER, Ph. , <i>Liège</i> , par A. H. | 34 |
| LETOURMY, E. , <i>Précis d'organisation générale du commerce et transports commerciaux, à l'usage des candidats au brevet de capitaine au long cours</i> | 28 |
| LODS, A. , <i>Israël, des origines au milieu du VII^e siècle</i> , par M. Schyns | 63 |
| MARTROYE, F. , <i>La répression de la magie et le culte des Gentils au IV^e siècle</i> , par G. C. | 81 |
| MASSON, Paul-Marie , <i>L'opéra de Rameau</i> , par Ch. V. d. B. | 10 |
| MAUNIER, René , <i>Mélanges de sociologie nord-africaine</i> , par G. C. | 17 |
| MAUNIER, René et GIFFARD, André , <i>Sociologie et droit ro- main</i> , par G. C. | 17 |
| MIN-CH' IEN, T. Z. Tyan , <i>Two years of nationalist China</i> ... | 62 |
| NEURAY, Fernand , <i>Une grande figure nationale : Godefroid Kurth. Un demi-siècle de vie belge</i> , par Frans van Kalken | 55 |
| PICAVET, C.-G. , <i>La diplomatie française au temps de Louis XIV (1661-1715). Institutions, mœurs et coutumes</i> , par Frans van Kalken | 3 |
| PICQUOT, L. , <i>Notice sur la vie et les ouvrages de Luigi Boc- cherini, suivie du catalogue raisonné de toutes ses œuvres, tant publiées que manuscrites. Notes et documents nouveaux par Georges de Saint-Foix</i> , par Ch. V. d. B. | 14 |
| PIRENNE, H., RENAUDET, A., PERROY, Ed., HAN- DELSMAN, M. et HALPHEN, L. , <i>La fin du moyen âge</i> , par Léon Leclère | 47 |
| PRUNIÈRES, Henry , <i>Cavalli et l'opéra vénitien au XVII^e siè- cle</i> , par Ch. V. d. B. | 75 |
| RALLY, Alexandre et RALLY, Getta-Hélène , <i>Bibliographie franco-roumaine</i> , par G. Ch. | 66 |
| ROCHEBLAVE, S. , <i>Agrippa d'Aubigné</i> , par L. L. | 1 |
| ROKSETH, Yvonne , <i>La musique d'orgue au XV^e siècle et au début du XVI^e</i> , par Ch. V. d. B. | 11 |

| | |
|---|----|
| ROMANO, P. , <i>L'insegnamento della pedagogia in Italia e la laurea in scienze pedagogiche nel Belgio</i> , par L. L. | 41 |
| RUTSAERT, Joseph , <i>Le fondement de la responsabilité civile extra-contractuelle</i> , par G. C. | 86 |
| SWINBURNE , <i>Atalanta in Calydon, a facsimile of the first edition with a preface by Dr George Lafourcade</i> , par P. de R. | 37 |
| TASSIER, S. , <i>Les démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la Révolution brabançonne</i> , par L. L. | 26 |
| TEISSONNIÈRE, P. , <i>Les principes de la nouvelle réformation. L'avenir du christianisme</i> , par L. L. | 70 |
| TERRY, Charles-Sandford , <i>Bach : The Historical Approach</i> , par Ch. V. d. B. | 73 |
| TERZAGHI, Orazio , par Léon Herrmann | 62 |
| THOMAS, Maurice , <i>L'inctinct, théories, réalité</i> | 70 |
| TIRARD, P. , <i>La France sur le Rhin</i> , par L. L. | 49 |
| VAN DIEVOET, Emile , <i>Le bail à ferme, notions de droit pratique</i> , par G. C. | 89 |
| VINCENT, J. , <i>Clémenceau. La médaille avait deux faces</i> , par L. L. | 52 |
| WEIL, G. , <i>L'éveil des nationalités et le mouvement libéral (1815-1848)</i> , par Léon Leclère | 29 |
| WENCER, Léopold , <i>Eine Inschrift aus Nazareth</i> , par G. C. | 77 |
| YOUNG, Arthur , <i>Voyages en France en 1787, 1788 et 1789</i> , par Charles Pergameni | 50 |
| <i>Annuario di diritto comparato e di studi legislativi</i> , par G. C. | 83 |
| <i>Bibliographie lorraine. IX. 1926-1927. Annuaire de la Fédération historique lorraine</i> , par L. L. | 33 |
| <i>Le Bulletin du Cercle des Alumini de la Fondation Universitaire</i> | 15 |
| <i>Code civil de la République de Chine, traduit du chinois par Hottchong-Chan</i> , par G. C. | 81 |
| <i>Publications de l'Institut d'Etudes françaises</i> | 65 |
| <i>Société des Nations. Recueil pédagogique</i> | 71 |
| <i>Société d'histoire du droit. Index des termes juridiques et économiques contenus dans le Recueil des jugements de l'Echiquier de Normandie au XIII^e siècle</i> , par G. C. | 21 |
| <i>Treize motets et un prélude pour orgue parus chez Pierre Attaignant en 1531</i> , par Ch. V. d. B. | 13 |

EDITIONS FERNAND ROCHES — Librairie des Lettres et des Arts
150, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

Dirigée par un Comité présidé par M. Joseph Bédier, de l'Académie Française,
et composé de MM. Fernand Baldensperger, Paul Hazard, Jean Malye, Paul
Mazon, Jean Plattard, Fernand Roches, Mario Roques, Désiré Roustan et Gon-
zague Truc,

la collection

LES TEXTES FRANÇAIS

COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE

est publiée sous les auspices
de l'ASSOCIATION
GUILLAUME BUDÉ



33 volumes sont parus
à l'heure actuelle

Dernières publications :

- FRANÇOIS DE SALES. — *Introduction à la Vie dévote.*
Texte établi et présenté par G. Florisoone, 2 volumes fr. **36.00**
- BOSSUET. — *Traité de la Concupiscence.*
Texte établi et présenté par C. Urbain et E. Levesque **18.00**
- VOLTAIRE. — *Contes et Romans.*
Texte établi et présenté par P. Van Tieghem, chacun des 4 volumes **19.50**
- MÉRIMÉE. — *Carmen, Arsène Guillot, l'abbé Aubain,*
Texte établi et présenté par M. Pacturia **19.00**

**“ Les Textes Français ” sont la SEULE collection
qui donne les œuvres COMPLÈTES
dans leur texte AUTHENTIQUE.**

Demandez le prospectus à votre libraire attitré où à l'éditeur de la Collection.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à M^{lre} A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 50, avenue des Nations, à Bruxelles.

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraît quatre fois par an. Elle publie tous les ans 600 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

| | |
|---|----------------|
| Étudiants de l'Université de Bruxelles..... | 10 fr. par an. |
| Abonnés de Belgique | 20 fr. » |
| Abonnés étrangers | 30 fr. » |

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales, de l'École de commerce et de l'École de pédagogie jouissent de la même réduction que les étudiants.

La *Revue* est envoyée régulièrement à tous les membres de l'Union des Anciens Étudiants.

Compte chèques postaux N° 37189.

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la REVUE.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*, 21 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de 15 francs le volume.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **Charles Beckenhaupt**, professeur à l'Université; **Lucien Beckers**, délégué de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université; **Albert Dalcq**, professeur à l'Université; **Paul Decoster**, professeur à l'Université; **Paul de Reul**, professeur à l'Université; **Marc de Selys-Longchamps**, professeur à l'Université; **Albert Dustin**, professeur à l'Université; **Alfred Errera**, professeur à l'Université; M^{lre} **Andréa Frère**, secrétaire de la *Revue*; **André Gratia**, chef de travaux à l'Université; **Léon Leclère**, professeur à l'Université; **Charles Pergameni**, professeur à l'Université; **Charles Van den Borren**, secrétaire de l'Institut des Hautes Études; **Hector Van de Walle**, professeur à l'Université; **Marcel Vauthier**, délégué de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université; M^{lre} **Daisy Verhoogen**, assistante à l'Université.

Bureau délégué pour l'année académique 1928-1929.

Président : M. PAUL DE REUL; **Membres :** MM. CHARLES BECKENHAUPT, MARC DE SÉLYS-LONGCHAMPS; **Secrétaires :** M^{lre} ANDRÉA FRÈRE, M. HECTOR VAN DE WALLE.

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE SIXIÈME ANNÉE
1930-1931

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
50, AVENUE DES NATIONS

1931

huguenot, parmi les divers types français, est un type de sélection rare. Il naît sous la guerre civile, lui survit, la dépasse, traverse les générations. C'est qu'il est, en son essence, moralité et volonté, deux principes indomptables qui maintiennent toujours une âme debout, avec ou sans la foi. Aussi d'Aubigné fait-il plus que le représenter, il l'incarne. Fidélité à une cause jugée sainte; désintéressement joyeux, incorruptibilité allègre; mépris des ambitions vulgaires; raffinement du point d'honneur, noble raideur du caractère; énergie du cœur et trempe de l'esprit, tout cela est d'un vrai huguenot des temps héroïques — et tout cela avec le panache en plus, c'est d'Aubigné (pp. 148-150) ».

Entre tous les chapitres du livre de M. Rocheblave, ceux qui traitent du poète, de l'historien, du politique (V et VI, pp. 153-235), sont particulièrement intéressants. L'auteur étudie, l'un après l'autre, les sept livres des *Tragiques* : *Misères, Ruines, Chambre dorée, Feux, Fers, Vengeance, Jugement*. S'appuyant sur d'amples citations, il montre toute la force et la caractéristique beauté de cette épopée, qu'il n'hésite pas à comparer à la *Divine Comédie* (p. 190). N'y aurait-il pas aussi à faire un rapprochement entre le poète des *Tragiques* et celui des *Châtiments* et de la *Légende des Siècles* ?

Quant à d'Aubigné historien, M. Rocheblave le considère, preuves à l'appui, comme très supérieur aux mémorialistes, aux annalistes si nombreux au XVI^e siècle, comme le second génie historique de ce temps — après de Thou, comme lui historien et moraliste, penseur et citoyen (pp. 234-235).

Parlant des rapports de Henri IV, en 1610, avec d'Aubigné, M. Rocheblave note (p. 254) que, d'après d'Aubigné, le roi communiqua « tout au long » à son vieux compagnon de luttes le plan de Sully, le « grand dessein ». Ceci n'aurait-il pas mérité quelque explication ? Dans ses *Economies royales*, Sully parle d'un projet qu'il attribue à Henri IV, le partage de l'Europe en quinze dominations dirigées par un grand Conseil Européen. Des érudits ont affirmé que le « grand dessein » semble n'avoir existé que dans l'imagination de Sully et lui avoir été inspiré en partie par le *Cinée d'Etat* de Cruce (Lacroix) paru en 1620. Mais d'autres ont fait remarquer précisément que d'Aubigné parle à plusieurs reprises du « grand dessein » dans son *Histoire universelle*, publiée en 1619.

La mode est aux bibliographies « romancées ». Celle de d'Aubigné par M. Rocheblave n'est pas de celles-là. Elle ne contient rien qui ne soit historique. Et pourtant, elle a l'intérêt d'une œuvre d'imagination; elle se lit d'un trait, grâce à l'élégance de la forme, à la finesse des observations psychologiques qu'elle contient, au charme d'un exposé toujours pittoresque, plein de relief et d'animation.

L. L.

G. COURTILLIER. *Les anciennes civilisations de l'Inde*. (Collection Armand Colin, Paris, n° 122, 216 pages).

Dans son avant-propos, l'auteur, chargé de conférences à l'Université de Strasbourg, écrit avec raison qu'il est peu de sujets plus passionnants que celui qu'il a traité dans ce livre, mais qu'il en est peu aussi qui soient aussi mal connus du grand public. « Limité par une longue tradition à l'Orient biblique, le lecteur, familier avec les civilisations de l'Égypte et de la Mésopotamie, se sent dépaysé, quand il foule le domaine de l'Inde ancienne; état social, religion, philosophie, littérature, arts ne lui offrent que des aspects choquants. » M. Courtillier s'est proposé comme but de servir de guide à ce lecteur à travers l'histoire de cette « humanité intelligente et sensible qui a cherché à résoudre tous les problèmes qui se posent toujours à l'esprit de l'homme ».

Dans un premier chapitre, est étudiée l'époque védique; dans le second, les grandes hérésies djainiste et bouddhique; dans le troisième, les premiers contacts historiques avec l'Occident, au temps des Akhéménides de Perse et d'Alexandre de Macédoine. Alors, commence pour l'Inde une série d'invasions étrangères et de réactions nationales. Les chapitres IV, V et VI sont consacrés à l'empire Maurya. Au début de l'ère chrétienne, des chefs étrangers (scythes, parthes) envahissent l'Inde. Les Kushâna introduisent dans la civilisation indigène des éléments qui influent sur l'art, la religion, la pensée (chap. VII). Enfin, le huitième chapitre traite de l'époque des Gupta, l'âge d'or de la littérature sanscrite, du IV^e à la fin du V^e siècle de notre ère. Dans les dernières pages, l'auteur dresse le bilan des acquisitions de l'Inde depuis les invasions aryennes tant au point de vue des institutions sociales et politiques que dans le domaine religieux, littéraire et artistique (pp. 198-199).

Synthèse condensée et précise des travaux les plus récents des indianistes, l'ouvrage de M. Courtillier est une excellente « mise au point », qui ne laisse pas toutefois d'apporter du nouveau sur plusieurs questions. On ne peut qu'admirer l'aisance avec laquelle l'auteur se meut dans toutes les parties de son vaste sujet, grâce à sa connaissance approfondie de l'histoire, de l'art, des lettres, de la religion et de la philosophie de l'Inde (1).

L. L.

C. G. PICAUVET. *La diplomatie française au temps de Louis XIV* (1661-1715). *Institutions, mœurs, coutumes*. Bibliothèque de la Revue historique. (Paris, Alcan, 1930; 339 pp. in-8.)

Dans ce livre, qui a valu à son auteur le Prix Théroutte décerné par l'Académie Française, l'auteur n'a pas cherché à décrire l'œuvre de la diplomatie de Louis XIV, mais ses mœurs, ses coutumes, ainsi

(1) Une bibliographie méthodique est jointe au volume (pp. 211-214).

que les règles qui en ont régi le fonctionnement. Vu de cette façon, ce travail est la première étude d'ensemble que l'on possède sur ce sujet. Le choix de l'année initiale : 1661, et de l'année terminale : 1715, a été dicté par le fait que, entre ces deux dates, s'est opérée une réelle « systématisation de l'institution ».

M. Picavet décrit successivement, avec méthode et clarté, les origines de la diplomatie française, le mécanisme de son fonctionnement, les moyens d'action et d'information des ambassadeurs et ministres du Roi-Soleil à l'étranger.

Dans le livre IV, l'auteur expose comment on déclarait la guerre à cette époque et l'état de choses que cette déclaration créait. L'historien comparera avec plaisir ces passages avec le récent ouvrage de M. Van Houtte sur les guerres dans les Pays-Bas, au XVII^e siècle. Le livre V traite des aspects économiques du sujet. Enfin, l'auteur se demande s'il y a une opinion publique sous Louis XIV.

Préparé à sa tâche par une série de travaux des plus intéressants, M. Picavet a composé son œuvre au moyen d'une importante documentation puisée dans les Archives Nationales, aux Archives des Affaires Etrangères et à la Bibliothèque Nationale. Il traite de la question avec impartialité et ne se laisse entraîner ni à trop louer, ni à trop critiquer les procédés diplomatiques du Grand Roi. Il use avec prudence de la méthode comparative. Comme son style est alerte, il a réussi à faire littéralement renaître une époque très vivante et pleine d'intérêt.

Selon M. Picavet, Louis XIV a perfectionné l'instrument diplomatique de la monarchie française. Il a cependant attaché trop de prix aux questions de préséance et de prestige; son orgueil l'a empêché de tenir compte des avertissements de ses agents à l'étranger. Trop sûr du pouvoir de l'argent, trop dédaigneux pour les droits d'autrui, il a fini par isoler sa patrie en Europe. Ainsi, montrant d'un côté les erreurs du Prince, insistant d'autre part sur la grandeur de son effort de clarification, M. Picavet s'abstient de guider ses lecteurs vers l'une ou l'autre appréciation excessive. En résumé : un beau, un bon travail d'historien averti et consciencieux.

FRANS VAN KALKEN.

H. JEANMAIRE. *Le Messianisme de Virgile*. (Paris, Vrin, 1930. Prix : 25 fr. fr.).

Ce volume défend une double thèse : d'abord la quatrième bucolique serait inspirée par un messianisme dionysiaque ; ensuite l'enfant chanté serait le fils de Marc-Antoine (Dionysos) et de Cléopâtre (Isis).

Sur le deuxième point comme sur le premier l'erreur de l'érudit et sympathique auteur me semble totale et le titre même de son volume me semble un faux-sens.

Pour arriver à l'idée que Virgile a été initié à un messianisme dionysiaque, Mr Jeanmaire est obligé d'accumuler les postulats les moins acceptables.

Premier exemple : le *scelus nostrum* (v. 13), la *prisca graus* (v. 31) ne seraient autres que le péché originel « car ce serait la traduction la meilleure » (voir p. 196 notre coulpe, p. 198 la coulpe ancienne). Or il ne s'agit que de la décadence de l'humanité depuis l'âge de fer. « La concorde régnera parmi les bêtes », « Le vieil ennemi de l'humanité, celui qui incarne encore pour nous le mal et le malin, le serpent, le dragon du chaos primitif aura succombé : *occidet et serpens* ». Or la concorde ne régnera pas parmi les bêtes : il y aura seulement disparition des bêtes nuisibles, lions et vipères, comme des plantes vénéneuses !

Deuxième exemple : pp. 10-11. Le v. 4 évoquerait les terreurs et les espoirs d'une sorte d'an mil qui serait l'an 1200 après la prise de Troie (p. 10-11, p. 98 etc., p. 103 etc., à 111). Comme on était en 41 av. J.-C., il restait en cette année 1143 de la prise de Troie 56 ans à courir jusqu'au terme. Or la bucolique prophétiserait que l'enfant aborderait les grands honneurs à 56 ans quand Virgile aurait lui-même 86 ans ! On n'est pas plus précis et Virgile serait vraiment un bon devin !

Mais M^r Jeanmaire est obligé de placer à 14 ans l'achèvement des études du *puer* (p. 110). C'est bien tôt s'il s'agit d'études complètes. S'il ne s'agit que de savoir lire, ce que je crois à cause des vers 26 et 27, c'est bien tard ! Et puis le *cursum honorum* du futur dieu aura été bien lent, s'il va de 28 à 56 ans !

Troisième exemple : la *Virgo* du v. 6 serait Isis (p. 28, 11, 12, 46, 51, 52). Mais elle est chez Hésiode...

Quatrième exemple : la forêt serait celle de la Sibylle (p. 40) car M^r Jeanmaire traduit le v. 3 « si nous chantons les forêts, qu'il s'agisse de forêts dignes d'un consul ». C'est un faux-sens : Virgile a dit « si nous chantons les forêts, que les forêts soient dignes d'un consul ». C'est-à-dire « chantons des choses plus relevées ». Mais il n'a pas parlé de chênes prophétiques (p. 41) et même dans le sixième livre de l'Eneïde il n'est question que du chêne au rameau d'or, comme dans la quatrième Bucolique il n'est question que des yeuses distillent une rosée de miel (v. 30).

Cinquième exemple : le *Carmen Cumaeum* serait l'oracle de la Sibylle (p. 41-42). Or, se croyant bien renseigné, M^r Jeanmaire (p. 46-47) conteste aux scoliastes qu'Apollon ait présidé au dernier cycle dans le système Sibyllin. C'est bien là le *hic* en effet : du moment qu'Apollon commence à régner à l'âge d'or avec Saturne, le système de Virgile n'est pas Sibyllin...

Passons à la seconde thèse sur l'identité de l'enfant. M^r Jeanmaire voulant dater la Bucolique de la fin de 41 est amené à postuler que Virgile ignorait les brouilleries des politiciens (p. 43) ! Il est amené à admettre (p. 46 et p. 54-55) que *tuus iam regnat Apollo* constitue une flatterie apparente à l'égard de César-Octavien dans une pièce Antonienne ! Il est conduit à nier que Virgile ait été dès ses débuts Octavien (p. 56-57), à dater la première Bucolique de cinq

ou six mois après la quatrième en expliquant par une *audace juvénile* (au fait en quoi consiste-t-elle dans les Bucoliques ?) le fait que Virgile ait demandé audience à Octave malgré ses relations connues avec le parti adverse.

Mais où prend-il que Tityre soit Virgile ? Pourquoi admet-il — d'ailleurs à juste titre — que la 16^e épode, réponse à la 4^e Bucolique, contient aussi des réminiscences de la 1^{re}, *s'il place celle-ci après la 4^e* ? Car qui ne voit qu'à ce compte la 1^{re} Bucolique réfutait déjà l'optimisme de la 4^e sans qu'Horace s'en mêlât ? Les philologues « qui n'ont peut-être pas toujours été suffisamment en garde contre une certaine déformation professionnelle à laquelle prédispose un excès d'attention donné aux rapprochements de textes » (p. 39) se permettront de rappeler ici qu'on n'a pas le droit de dater une pièce sans raisons précises et que l'ingénieux exemple de Rimbaud et de Valéry donné par M^r Jeanmaire (p. 75), trouve sa propre réfutation dans la démonstration sur la 16^e épode et la 4^e Bucolique. Si M^r Jeanmaire avait eu la patience de comparer aussi la 1^{re} Bucolique à la 16^e épode, il aurait constaté que la bucolique — bien césarienne — est antérieure aussi à l'épode.

Et M^r Jeanmaire continue en suggérant que la 4^e Eglogue aurait pu encore être écrite en Cisalpine (p. 57) plutôt qu'à Rome parce qu'en 41 celle-ci était en plein désordre... Mais Virgile n'était-il pas à Rome pour ses études depuis 53 av. J. C. ?

Autre astuce de M^r Jeanmaire : s'apercevant que dans sa bucolique soi-disant dionysiaque, il n'y a point d'épiphanie de Dionysos (p. 58) alors qu'Apollon est chanté, d'une part il attribue le silence sur Dionysos à un ésotérisme, à une aura mystérieuse voulue par le poète et d'autre part il admet que Virgile identifiait Bacchus et Apollon (p. 58-60) si bien que Virgile aurait ménagé la chèvre et le chou, l'orthodoxie officielle et les mystes de Dionysos, les partisans d'Octave et ceux d'Antoine ! C'est une belle langue que le latin ! Elle dit beaucoup de choses en quatre mots : *tuus iam regnat Apollo...!* Mais à cette exégèse on me permettra d'opposer les v. 56-57 où il est de nouveau question d'Apollon comme *père de Linus*, comme *dieu des carmina* et de garder mon scepticisme sur le sens double, ésotérique et exotérique, qu'aurait la mention d'Apollon dans le vers 10 alors qu'elle est si simple à expliquer dans les v. 56-57 !

Je suis d'accord avec M^r Jeanmaire sur la priorité de la 4^e Bucolique par rapport à l'épode 16 d'Horace (p. 61 à 93) mais non sur la date assignée à cette seizième épode, que je place après la reprise des hostilités par et contre Sextus Pompée. Et je proteste surtout contre la fin du chapitre (p. 92-93) où M^r Jeanmaire nous montre Virgile préparant lui-même lors des Georgiques l'exégèse officielle de sa Bucolique, en laissant entendre que la prophétie concernait le régime d'Octave. Il reste muet — et pour cause — sur les circonstances et les motifs de la prétendue conversion de Virgile. Celui-ci n'avait pas à camoufler sa 4^e Bucolique en chant césarien plus que

la 1^{re} ou la 9^e. Césarien, il l'avait toujours été et je montrerai même qu'il a réussi à amener Catulle à le redevenir. Mais ceci est une autre histoire.

Nous admirerons le chapitre sur le règne de Bacchus qui est plein d'érudition et donné sur les origines du culte des empereurs d'intéressantes précisions. Quant au chapitre sur l'évangile de la nativité, tout en louant son ingéniosité, je trouve qu'il va un peu loin, lorsqu'il fait dériver tout le genre bucolique, du mysticisme dionysiaque et surtout je ne crois pas que Virgile ait fêté en Daphnis un mystagogue anonyme (p. 169-171) car j'ai montré que Daphnis n'est autre que Catulle.

Ajouterai-je que le lirre, le baccar, la colocasia et l'acanthé n'ont qu'une valeur esthétique et non une valeur mystique, que la teinte pourpre des agneaux est seulement liée à la disparition de l'industrie comme la naissance spontanée du blé ou de la vigne à celle de l'agriculture, que le lait, dans la quatrième Bucolique, ne coule pas du tout des rochers comme celui de la naissance de Dionysos, que le Pan du Cithéron n'a pas plus de valeur qu'Orphée ou Linus et que c'est une pure rêverie d'assimiler le fléchissement de la voûte céleste sous un poids trop lourd (v. 50 *convexo nutantem pondere mundum*) au balancement de la nuque qui accompagne la danse des Bacchants, quand nous lisons dans Némésien (*Anth. lat. Riese* I, 2 n° 883 v, 15) *Saepe ego nutantem sub iniquo pondere uidi* ?

Bref le livre de M^r Jeanmaire, intéressant et loyal, plein de suggestions neuves, me paraît contenir sur la quatrième bucolique une quantité d'interprétations *allégoriques* fausses, qui font de ce poème si simple une apocalypse dionysiaque et méconnaître entièrement les caractères *littéraires* et *officiels* de cette œuvre. Le nom de Catulle n'est même pas prononcé ! Or c'est dans le poème 64 de Catulle modèle et source de l'églogue, qu'il fallait chercher l'explication. Après comme avant la lecture de l'ouvrage de M^r Jeanmaire, je reste convaincu que Virgile, césarien dès l'enfance, a salué le futur maître du monde en Marcus, descendant de Vénus et de Thétis, neveu d'Octave. Quant au « messianisme » de Virgile, ce n'est que du « Césarisme ».

LÉON HERRMANN

J. BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien*, Collection d'études anciennes G. Budé, (Les Belles Lettres, Paris, 1930, 408 p. 25 fr. fr.).

Cette biographie critique vraiment objective et tirant parti de la correspondance *authentique* de Julien, de ses discours, des œuvres de Libanius, renouvelle le passionnant sujet qu'elle traite. Trois parties : Enfance et jeunesse — Julien César — Julien empereur. Des chapitres courts et substantiels dont les notes sont rejetées en fin de volume si bien que le livre se lit comme une vie romancée alors que c'est simplement une vie romanesque et que l'exposé peut se suivre sans la moindre interruption dans un style proprement admi-

rable par sa couleur, sa netteté, sa force. Pour le fond, on ne peut que louer la façon dont l'historien montre la noblesse de l'âme de Julien, l'élévation de son esprit et de son caractère tout en indiquant que « venu trop tard dans un monde trop vieux » il était fatalement condamné à l'insuccès, qui a fait à sa mémoire un tort irréparable, car les mots *Vae nictis* sont surtout vrais en histoire. Livre courageux et honnête, composé et écrit d'une façon magistrale, l'ouvrage de M^r J. Bidez fait à l'érudition belge le plus grand honneur, et constitue un modèle difficile à égaler.

Léon HERRMANN

PAUL DE REUL. *L'art et la pensée de Robert Browning*. (Bruxelles, Lamertin, 1929, in-4°, 527 p.).

Dans son grand ouvrage sur Swinburne, M. de Reul nous avait donné accès à une poésie ou la présence dominante d'un état de transe lyrique rendait presque secondaires les motifs idéologiques de l'inspiration; pour Robert Browning, outre que le rapport ne se présentait pas dans les mêmes termes, il fallait encore tenir compte d'une autre circonstance. Tant d'exégèses avaient mis l'accent sur le penseur qu'il était urgent de rétablir l'équilibre au profit du poète, opération délicate du fait de la coexistence dans la robuste personnalité de Browning, du goût de l'analyse la plus subtile et de la plus vivante spontanéité, coexistence dont aucun antagonisme dramatique ne venait accuser les caractères.

La biographie du poète, qui ouvre le livre de M. de Reul, est concise jusqu'à la gageure, elle semble attester un parti-pris de ne pas appuyer sur les circonstances extérieures pour laisser au portrait psychologique tel qu'il se dessine à travers l'étude de l'œuvre elle même toute sa force de révélation.

Cette introduction est suivie de l'analyse du métier poétique de Browning — modes d'expression favoris, chose des mots pour leur sonorité, leur valeur plastique, images, symboles, allégories — inventaire minutieux et fervent de l'atelier où l'artiste aurait laissé ses instruments de travail.

Dans l'architecture de l'œuvre, dans les sursauts de ce style unique, nous discernons l'esprit même du poète qui choisit, organise, ralentit ou précipite le rythme de l'expression poétique.

Une fois l'œuvre située sur le plan esthétique, nous évitons de sombrer dans les considérations théologico-morales de la Browning Society; nous comprenons que cette idéologie est avant tout celle d'un poète, que toute cette richesse spirituelle est fonction d'une des productions les plus géniales de l'Angleterre poétique.

Mais les vers de Browning, d'une si puissante originalité sont d'un accès particulièrement difficile et requièrent impérieusement un guide qui puisse justifier comme M. de Reul d'une connaissance égale des choses et de la pensée et de l'art. Grâce à lui, Browning poète et Browning penseur nous deviennent plus proches et nous pouvons

aborder avec M. de Reul les poèmes eux-mêmes; nous savons ce qu'il faut savoir pour pénétrer dans ce vaste monde mais rien de ce que nous savons ne peut faire tort à l'impression de l'œuvre elle-même.

Dans l'étude de cette immense production — depuis Pauline, l'œuvre des vingt ans jusqu'à Asolando, dernier message du poète livré au monde le jour de sa mort — M. de Reul s'efforce à propos des poèmes qu'il traduit et commente de restituer pour nous leur beauté intelligible et sensible. L'analyse préalable de la figure psychologique du poète nous a rendu son œuvre plus proche; là où notre curiosité intellectuelle s'était donné plus libre cours que notre émotion nous percevons de nouvelles raisons d'être émus; des musiques qui nous avaient enchanté expriment maintenant des correspondances plus mystérieuses qui nous avaient échappé.

Les analyses subtiles et émues de Sordello, Bishop Blougram's apology, Mr Sludge, the medium, « L'anneau et le livre », « Fifiue à la foire », nous paraissent les sommets de cette critique qui, prenant son point de départ dans une admiration authentique pour l'œuvre s'applique à affirmer et à nuancer l'impression première; avant d'y pénétrer nous-mêmes nous sommes avertis, mais notre faculté d'émotion, loin d'être diminuée en est au contraire infiniment multipliée.

Cette attitude critique est en réalité la seule qui ne soit pas stérile; l'intelligence qu'elle révèle et plus encore le sentiment profond qui l'a dictée nous attirent à sa suite.

Etienne VAUTHIER.

JEAN HAUST, *Dictionnaire liégeois*, (fascicules I à IV, 256 p. in-8°, Liège, Vaillant-Carmanne, 1929-1930. Ouvrage complet en 12 fascicules; souscription à l'édition ordinaire : 120 frs. jusqu'au 31 décembre 1930; souscription à l'édition de patronnage : 500 frs. minimum).

A tous ceux qui s'intéressent aux parlars romans de Belgique, il faut signaler ici et recommander vivement ce *Dictionnaire liégeois* dont M. Jean Haust a commencé la publication. On sait la compétence de cet érudit bien connu, chargé du cours de dialectologie wallonne à l'université de Liège. Il entend donner dans cet ouvrage un inventaire critique, aussi complet que possible, des richesses verbales du dialecte de Liège. Chaque terme est exactement traduit et accompagné d'exemples pris dans la pratique courante de la langue. Les étymons certains ou probables se trouvent brièvement indiqués, et un millier de figures explicatives, exécutées tout exprès par le bon dessinateur Maurice Salme, illustrent le texte, au sens profond du mot, en évoquant aux yeux les *realien* de la vie régionale.

Comme on pouvait s'y attendre, M. Haust ne s'est pas borné à reprendre et à compiler la matière lexicologique rassemblée par ses prédécesseurs, les Grandgagnage, les Remacle, les Hubert et les

Forir. Il l'a soumise à une révision attentive et enrichie du produit de ses fructueuses enquêtes personnelles. On aura quelque idée du soin méticuleux apporté à ce travail quand j'aurai dit que, par exemple, les termes ou les sens disparus de l'usage liégeois d'aujourd'hui sont enregistrés avec, chaque fois, l'indication du point géographique où ils se perpétuent.

Menée avec une sûreté et une célérité singulières, l'entreprise de M. Haust paraît bien devoir doter à bref délai nos études de dialectologie wallonne d'un précieux instrument de travail, qui lui manquait cruellement. Mais point n'est besoin d'être philologue pour prendre plaisir et profit à parcourir ces fascicules. Tous les Liégeois y pourront apprendre à mieux connaître leur vieux langage, si pittoresque et savoureux. Et les Wallons d'autre origine y trouveront une base solide et sûre de comparaison avec leurs propres parlars.

Il convient de féliciter la maison Vaillant-Carmanne du soin remarquable qu'elle a mis à établir cet important ouvrage. Type d'impression fort net, correction quasi parfaite, papier excellent : c'est vraiment, au point de vue technique aussi, une réussite complète.

G. CH.

PAUL-MARIE MASSON. *L'Opéra de Rameau*. (1 vol. in-4° de 595 pages, Paris, Laurens, 1930).

Voici un ouvrage destiné à compter dans les annales de la musicologie française contemporaine, à côté de l'*Histoire de l'Opéra en Europe* de Romain Rolland, de l'*Esthétique de J.-S. Bach* et du *Buxtehude* d'André Pirro, de l'*Histoire de la musique de violon en France* de Lionel de la Laurencie, du *Mozart* de Wyzewa et Saint-Foix.

En près de six-cents pages, le distingué directeur de l'Ecole française de Naples élève, à la mémoire de Rameau, un monument fait de patience, de finesse, de juste appréciation. Le sujet est étudié sous toutes ses faces, retourné dans tous les sens, épuisé, en un mot, et cela avec cette clarté, ce sens de l'ordonnance et de la classification qui sont le propre du génie français. Rien n'est laissé dans l'ombre et les moindres détails sont traités avec une exactitude qui témoignent à la fois d'une culture très vaste et d'une entente profonde des problèmes techniques.

Sans que l'on puisse en aucune façon considérer comme tendancieux cet « hommage à Rameau », il « tend » néanmoins à montrer que le maître est, contrairement à une opinion plus ou moins accréditée, un grand musicien dramatique. On ne peut qu'acquiescer à cette conclusion, surtout si l'on tient compte des réserves dont l'entoure M. Masson, réserves qui se résument dans l'aveu que l'auteur de *Dardanus* ne possède point ces qualités de dramaturge, au sens littéraire, par quoi se distinguent un Monteverdi, un Lulli, un Gluck.

On peut toutefois se demander si, — au cas où des circonstances favorables lui eussent fourni le concours de librettistes moins médiocres que ceux dont il a dû se contenter, — il n'aurait pas péché quand même par cette carence de vue d'ensemble qui constitue, en définitive, la principale faiblesse de ses opéras. Sans doute, Rameau se hausse sans peine jusqu'au pathétique le plus sublime; mais son génie plus analytique que synthétique s'arrête trop volontiers au détail pour lui permettre de réaliser d'instinct, et par une sorte de nécessité intérieure, cette condensation unitaire en quoi consiste un opéra idéal. D'autre part, il est trop spécifiquement « musicien » pour ne pas se complaire dans des expériences quasi purement musicales, d'un ordre tout à fait supérieur, il est vrai, mais qui n'ont, en somme, que des rapports plus ou moins indirects ou occasionnels avec le concept dramatique proprement dit. M. Masson attire à juste titre l'attention sur la fonction dramatique de la dissonance chez Rameau. Mais il semble perdre de vue que très souvent aussi, les audaces singulières que le maître se permet, dans ce domaine, n'ont d'autre but que le charme musical : ainsi, dans ces merveilleux airs de ballets dont telles touches d'harmonie ont toute la saveur, impressionniste avant la lettre, du coloris de Watteau.

Comme critiques de détail, nous en voyons bien peu à faire, dans cet ouvrage dicté par la conscience et où l'érudition n'est jamais en défaut. Peut-être eût-il été opportun de rappeler que le « descriptif » chez Rameau et ses contemporains procède en droite ligne de la rhétorique madrigalesque (*musica reservata*) du XVI^e siècle. P. 201, note 3 : la comparaison du chant dramatique de Debussy avec le *recitativo secco* italien du XVIII^e siècle porte évidemment à faux, comme le remarque très justement M. Masson, mais il n'en est plus du tout de même, quand on songe au récitatif dramatique de Monteverdi et de Cavalli, dont la déclamation musicale de l'auteur de *Pelléas* est, en somme, très proche par l'esprit. Page 398 : il n'est pas tout à fait exact, quoi qu'en dise J.-J. Rousseau, que la gigue soit entièrement passée de mode en France, dès 1767; cf., en sens contraire, la gigue si caractéristique (non qualifiée *gigue*, mais *Air gay* dans la partition) de *Iphigénie en Aulide* de Gluck.

CH. V. D. B.

YVONNE ROKSETH. *La musique d'orgue au XV^e siècle et au début du XVI^e*. (1 vol. in-8° de 418 pp., Paris, Droz, 1930.)

Cette thèse en Sorbonne fait honneur à l'enseignement du maître qui occupe la chaire d'histoire de la musique à la Faculté des Lettres de Paris, M. André Pirro. Les qualités foncières de cet enseignement se reflètent fidèlement dans cet important ouvrage, où l'une des questions musicologiques les plus à l'ordre du jour, à l'heure actuelle, est étudiée, dans ses moindres recoins, avec une compétence et une sagacité peu communes.

A première vue, l'abondance de la documentation de M^{me} Rokseth est quelque peu décourageante pour le lecteur, et l'impression reste, pendant tout un temps, d'une accumulation presque excessive de « fiches », dont le contenu trouve sa place comme il peut, dans un ensemble cependant ordonné de façon irréprochable. Mais il ne faut pas se laisser rebuter : sous peine de se voir réduire à fort peu de chose, le sujet exigeait, en effet, ce renforcement quasi pléthorique d'éléments positifs. En somme, la musique d'orgue du XV^e siècle et des débuts du XVI^e se limite, dans la réalité, à un répertoire allemand, italien et français extrêmement restreint, si l'on ne considère que les documents manuscrits ou imprimés qui le renferme. Ce qu'il importait donc de mettre en valeur, c'est le rôle considérable que jouait l'orgue, par contraste, dans la vie publique et privée, à l'église, dans les chapelles particulières des princes et des seigneurs, voire même chez de simples bourgeois. A cet égard, la monographie de M^{me} Rokseth apporte une série innombrable de témoignages empruntés tant aux représentations de l'art plastique qu'aux archives et à la littérature proprement dite. Très riche aussi est la documentation de l'auteur en ce qui regarde les organistes, les organiers, la facture des orgues et des autres instruments à clavier.

Mais, tandis que, dans la période considérée, le répertoire écrit surabonde en œuvres vocales, la musique d'orgue n'est représentée, comme il est dit plus haut, que par quelques tablatures qui laissent, dans l'ensemble, l'impression d'un art plutôt formulaire, dont les « recettes » assez uniformes ne font qu'une place bien réduite à la spontanéité créatrice.

Cet art, international dans son essence, M^{me} Rokseth l'étudie avec une réelle perspicacité, en se plaçant principalement au point de vue de son aboutissement français, constitué par les trois tablatures d'orgue publiées par Attaingnant en 1531. C'est, ici, la partie la plus originale de son ouvrage, celle qui, succédant aux préliminaires de pure érudition, nous transporte dans le domaine plus vivant de la critique analytique. Les chapitres V (*Répertoire de l'orgue avant 1530*); VI (*Les tablatures françaises de 1531*) et VII (*Système rythmique, tonal, harmonique et mélodique des tablatures de 1531*) sont, de beaucoup, les plus attachants du volume, en ce qu'ils nous guident, d'une main sûre, à travers les arcanes de cette musique, en apparence si éloignée de nous.

Le chapitre VII surtout renferme une série d'observations d'une portée réellement profonde (spécialement en ce qui regarde la fonction mélodique) qui montrent, une fois de plus, la nécessité du contact direct avec le document original pour faire œuvre durable; d'autre part, celle d'embrasser un sujet, non point dans sa stricte délimitation, mais en tenant compte de ses tenants et aboutissants dans le passé et le futur.

CH. V. D. B.

Treize motets et un prélude pour orgue parus chez Pierre Attaignant en 1531, réédités avec une introduction et les originaux des motets par Yvonne Rokseth. (1 vol. in fol. de XXV+61 pp.; Paris, Droz, 1930.)

Ce volume forme le Tome V de la première série des publications de la Société française de musicologie. Il est la suite normale des *Deux livres d'Orgue parus chez Pierre Attaignant en 1531*, également réédités par M^{me} Rokseth, et dont il a été rendu compte par le soussigné, dans le numéro de février-mars-avril 1926 de cette revue, page 454.

Tandis que ces deux premiers recueils sont constitués, en grande majorité, au moyen d'œuvres directement composées pour l'orgue, il ne s'agit plus, dans la nouvelle publication de M^{me} Rokseth, que d'arrangements pour l'orgue de morceaux vocaux à 3, 4 et 5 voix (11 motets et 2 chansons italiennes).

M^{me} Rokseth a eu l'heureuse idée de rechercher les originaux vocaux et de les faire imprimer en notation moderne au-dessus de ses transcriptions des pièces d'orgue. Grâce à cette juxtaposition, on se rend parfaitement compte de la manière dont les organistes procédaient pour adapter à leur instrument les motets et les chansons *a cappella* de leurs contemporains et prédécesseurs. Leur procédé consiste essentiellement dans l'adjonction de formules ornementales qui confèrent à l'ensemble un mouvement un peu factice et, en tous cas, entièrement étranger à toute intention expressive, si bien que ces « arrangements » ne sont, bien souvent, que des « dérangements » d'une musicalité assez pauvre.

La comparaison entre les modèles et leurs transcriptions montre que la valeur esthétique de celles-ci est en raison directe de leur fidélité à l'original. Les pièces les plus réussies du recueil d'Attaignant sont, en effet, celles que leur nature même défend contre un excès d'ornementation : tel est le cas, par exemple, pour le *Benedictus* d'A. de Févin et le *Sicut malus* de Pierre de Moulu, morceaux en trio déjà suffisamment ornés par eux-mêmes, et que l'« arrangeur » a eu le bon goût de ne pas surcharger.

En somme, les œuvres vocales qui se prêtent le moins bien à ces arrangements sont celles qui se réclament du grand style imitatif franco-néerlandais : ici, l'ornementation vient souvent troubler, de façon déplorable, la marche des parties, ce dont résulte un rapetissement que n'excuse point une virtuosité encore trop embryonnaire pour se suffire à elle-même.

La publication de M^{me} Rokseth est faite avec un grand souci de la méthode, et les commentaires dont cette exégète minutieuse accompagne chacun des morceaux sont fort substantiels et pleins d'enseignements de toute sorte.

Quelques remarques d'ordre critique ou additif :

Page XV : Le *Manus tuae* d'Orlando Lasso qui se trouve en

manuscrit à la Bibliothèque de Vienne se confond, sans aucun doute, avec la troisième *Lectio* des *Lectiones* du maître publiées en 1565 ou de celles (différentes) parues en 1582. P. XVI, note 4 : lire *Stecher* au lieu de *Stecken*. P. XVIII : le motet d'Antoine de Févin, *Sancta Trinitas*, figure, sous le voile de l'anonymat, pp. 78 à 81 du Missel de la « Transfiguration » (XVI^e siècle), à la cathédrale de Tournai ; M. le chanoine Joachim l'y a trouvé, en même temps qu'une messe anonyme composée sur les thèmes du motet, mais qui n'est point celle d'A. de Févin dont Burney donne des extraits. P. XXIV. Le recueil d'orgue de Leonhard Kleber est intitulé *Tabulatur Buch* et non, comme celui de Paumann, *Fundamentum organisandi*. P. 17, mesure 10 de *Manus tuae* (orgue), portée de la basse : les deux blanches du milieu de la mesure doivent manifestement se lire *sol* et non *la*. P. 30, mesure 23 de *Sancta Trinitas*, partie de basse du motet vocal : la première note (*do*) doit être une blanche pointée, la seconde (*fa*) une noire (vérifié d'après la version de Tournai, mise en partition par M. le Chanoine Joachim) ; p. 34, mesures 74 à 76 du même motet : les parties de ténor et de basse du motet vocal font leur entrée une mesure de brève trop tôt, ce dont résulte un désaccord flagrant avec les deux voix supérieures (vérifié d'après la version de Tournai et confirmé par la comparaison avec la version d'orgue). P. 42, mesure 70 du motet *Bona* (orgue) : le second *fa* de la portée inférieure doit évidemment être remplacé par un *sol* ; mesure 78 (orgue) : la cinquième croche de la portée inférieure doit vraisemblablement être lue *la* au lieu de *sol*. P. 46, mesure 24, partie d'alto du motet vocal *Sicut lilium* : le *si* bémol de l'alto est inadmissible et doit être remplacé par un *do*.

CH. V. D. B.

L. PICQUOT. *Notice sur la vie et les ouvrages de Luigi Boccherini, suivie du catalogue raisonné de toutes ses œuvres, tant publiées que manuscrites. Notes et documents nouveaux par Georges de Saint-Foix.* (1 vol. in-8° de 203 pp., Paris, Legoux, 1930).

Ce volume est une réédition, par les soins du mozartiste bien connu, M. de Saint-Foix, d'un ouvrage paru, il y a près de quatre-vingts ans (en 1851). Dans sa préface, qui ne comporte pas moins de cinquante pages, M. de Saint-Foix justifie cette résurrection par certaines qualités de fond, dont la principale est une tendance à l'objectivité, relativement rare pour cette époque.

La lecture du *Boccherinni* de Picquot témoigne de ce que le savant préfacier a peut-être usé de quelque indulgence à l'égard de son sympathique prédécesseur. Sans doute, ce dernier possède-t-il, à un degré plus élevé que nombre de ses contemporains, le sens de la documentation exacte. Mais il n'en reste pas moins que Boccherini est tout de même un peu trop « son homme », avec les conséquences qui peuvent résulter, plus particulièrement dans la forme, de ce genre d'exclusivisme.

Les « notes et documents nouveaux » de M. de Saint-Foix viennent apporter un correctif sérieux à ce défaut, en sorte que l'ouvrage apparaît, ainsi complété, comme une mise au point des plus opportunes. Non pas que le trop modeste rééditeur cherche à rabaisser ce que Picquot avait exalté. Bien au contraire : son admiration pour Boccherini reste entière ; mais, explorateur zélé du temps où a vécu le maître italien, il est mieux à même que le musicographe de 1851 de l'apprécier par voie de comparaison et de définir, en pleine connaissance de cause, son talent plein d'originalité, qui, fécondé par un long séjour en Espagne, unit la grâce, l'esprit et la suavité du XVIII^e siècle à un sens expressif intense, indéniable précurseur de la sensibilité romantique.

CH. V. D. B.

MARTHE CRICK-KUNTZIGER, att. aux Musées Royaux du Cinquantenaire. *Les tapisseries flamandes à l'exposition de Barcelone.* (Une plaquette 10 pp., 5 reprod.).

M^{me} Crick-Kuntziger, historiographe des tapisseries belges a porté, cette fois, son étude sur les collections d'une richesse exceptionnelle qui se trouvent en Espagne. Tapisseries du début du XV^e siècle au XVII^e siècle révélant le même génie créateur chez les artistes des ateliers de Tournai, d'Arras et de Bruxelles : « Sans aucune recherche de perspective réelle, par on ne sait quel sortilège, les personnages paraissent vivre ; bien que d'une essence purement décorative, comme toutes les figures de tapisseries de cette admirable époque (dernier tiers du XV^e siècle), ils ne sont plus uniquement... de simples et vigoureuses silhouettes, disposées en grandes masses ou en taches de couleur ; ils vivent... ». Ce caractère : essence purement décorative unie à l'expression de la vie, que décrit l'auteur, nous paraît en effet distinguer parmi tous les autres, les maîtres flamands de la tapisserie. Cette union du style et de la vie est l'essence même de ce qu'on appelle *l'Art*, à toutes les époques et pour tous les arts. Les contemporains l'ont bien reconnu. En recherchant les origines de tant de chef-d'œuvres, M^{me} Crick-Kuntziger contribue grandement à la connaissance d'une des manifestations les plus élevées du génie belge.

MARC. V.

Le Bulletin du Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire.

Le dernier *Bulletin du Cercle des Alumni* se présente comme le premier d'une nouvelle série, d'un format et d'une allure complètement différents des précédents. Un *Liminaire* semble annoncer une activité plus grande parmi les membres du Cercle et les collaborateurs du *Bulletin*.

Relevons au sommaire un article suggestif et précis, non sans poésie toutefois, de M. Paul Brien, sur la station zoologique de

Naples, une note d'appel de M. H. Philippart en faveur de la Fondation archéologique de l'Université de Bruxelles et deux contributions à l'étude des milieux américains, l'une, pleine de vie et de pittoresque, due à la plume de M. Fr. van Kalken, l'autre sur l'activité sociale de l'Université de Chicago.

Le président du Cercle, le docteur Depage, annonce enfin l'organisation de séances de « debating » pour lesquelles il trace un alléchant programme.

Droit

P. COLLINET, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, *Bibliographie des Travaux de Droit Romain en Langue Française*. Dans la Collection de Bibliographie classique, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé. (In-8 de 11-41 pp., Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1930).

M. le professeur Collinet a eu l'heureuse idée de nous donner une bibliographie du droit romain, analogue au guide bibliographique, que le professeur de Francisci de Rome avait publié en 1923 pour les ouvrages de droit romain en langue italienne. Le répertoire de M. Collinet embrasse toutes les publications en langue française, tant les articles de Revues que les livres, édités soit en France soit en Belgique ou en Suisse romande. Tous ces ouvrages sont rangés dans l'ordre alphabétique des auteurs; en outre une table analytique des sujets traités permet de rassembler aisément tout ce qui a été publié en langue française sur un problème donné. Voici donc, pour tout chercheur, un fort précieux instrument de travail.

G. C.

P. COLLINET et A. GIFFARD, Professeurs à la Faculté de Droit de Paris, *Précis de Droit Romain*. Tome premier, troisième édition revue et corrigée. (In-16 de VIII-511 pp., Paris, librairie Dalloz, 1930).

Les éditions précédentes du Précis de MM. Collinet et Giffard ont été signalées aux lecteurs de cette Revue (voir en dernier lieu : Bibliographie de l'année 1928-1929, p. 71). Le succès de cette très utile publication didactique est clairement attesté par la succession rapide des éditions. Voici la troisième édition du tome premier, mis soigneusement à jour par les auteurs, qui se bornent à déclarer trop modestement dans leur préface : « Nous avons rectifié quelques erreurs matérielles et ajouté quelques références à des travaux récents ».

G. C.

RENÉ MAUNIER, *Mélanges de Sociologie Nord-Africaine*. (In-16 de 221 pp., Paris, Félix Alcan, 1930).

RENÉ MAUNIER et ANDRÉ GIFFARD, *Sociologie et Droit romain*. (In-8 de 47 pp., Paris, Loviton et C°, 1930).

M. le professeur Maunier s'attache depuis de nombreuses années à nous faire connaître la vie et les mœurs des Kabyles. Il a accumulé ses observations durant de nombreux et longs séjours en Kabylie. Aussi le tableau qu'il trace est-il sans doute d'une fidélité parfaite jusque dans ses moindres détails. Sa Sociologie Nord-Africaine, dans laquelle ses observations de Kabylie sont suivies de quelques observations sociologiques d'Égypte, est vraiment un modèle de précision et de concision.

A ses qualités d'observateur pénétrant, le professeur Maunier joint l'ardeur de l'apôtre. Se rendant compte de l'apport considérable des connaissances sociologiques à l'histoire des institutions juridiques, M. Maunier entreprit une croisade qui aboutit à la création d'un enseignement d'Ethnologie juridique à la Faculté de Droit de Paris. Immédiatement la nouvelle salle de travail entra en activité, et voici que deux leçons sont publiées, du rapprochement desquelles appert clairement la portée utile du nouvel enseignement : la leçon de M. Maunier est consacrée à la famille kabyle rapprochée de la famille romaine; la leçon du romaniste Giffard traite de la vengeance privée dans la procédure romaine.

L'opuscule de MM. Maunier et Giffard nous fait entrevoir que ce n'est pas seulement à l'Histoire du Droit que l'Ethnologie juridique et la Sociologie peuvent rendre les plus grands services. Celles-ci contiennent souvent aussi, dans bien d'autres domaines, des enseignements précieux et d'ordre pratique, dont nous pouvons faire notre profit. Qu'on en juge par cet exemple, relevé dans la conclusion de M. Giffard (p. 43).

« Enfin, M. Fauconnet, professeur de Sociologie à la Faculté des Lettres, par un exposé sur *les origines de la prohibition de l'homicide*, a ouvert des perspectives inconnues à nos criminologues et à nos internationalistes. Si je l'ai bien compris, les expéditions guerrières des Indiens chasseurs de scalps, des chasseurs de têtes Malais, des indigènes de l'Australie ne sont pas que des actes de vendetta. Ce sont, dirai-je, des actes de thérapeutique magique, destinés à refaire la force vitale d'un groupe affaibli par la perte de l'un des siens et ce, au moyen d'un emprunt de force, d'une « prise de sang » aux membres d'un autre groupe, qui parfois, comme nos « donneurs de sang », s'y prêtent. Ces « homicides », loin d'être prohibés, apparaissent comme des obligations sacrées, des actes glorieux. La civilisation les a fait disparaître en détruisant les croyances qui étaient à leur base et en en montrant l'inefficacité. La meilleure propagande contre nos guerres ne serait elle pas, dès lors, de montrer qu'« elles ne paient pas », et de réviser nos croyances? ».

On voit que tous les penseurs qui, préoccupés à juste titre des graves problèmes les plus actuels, tournent leurs regards anxieux vers l'histoire des institutions, gagneront à se mettre à l'école de MM. les professeurs Maunier et Giffard.

G. C.

LOUIS JOSSERAND, Professeur de Droit civil, Doyen de la Faculté de Droit de Lyon. *Cours de Droit civil positif français*. Tome III. (In-8 de XXIII-1024 pp., Paris, Sirey, 1930).

Les lecteurs de cette revue connaissent les qualités éminentes et la méthode originale du Cours de Droit civil, du doyen Josserand (voir pp. 16-17 et 80-81, année 1929-1930 de ce Bulletin bibliographique). Le troisième et dernier tome, qui vient de paraître, contient l'exposition des matières suivantes : les régimes matrimoniaux ; les successions légales ; les libéralités. Il serait fort embarrassant de choisir, dans ce vaste domaine, les problèmes particuliers les plus propres à démontrer l'excellence de la méthode du maître ; car toutes les questions reçoivent ici un traitement également attentif. Mais on peut relever sans peine quelques idées générales, qui témoignent d'heureuses tendances et de vues très personnelles.

Au sujet des régimes matrimoniaux, après avoir constaté que le régime français de la communauté légale donne lieu à des critiques sérieuses et qu'il n'a été accueilli comme régime de droit commun que par quelques pays de faible étendue, l'auteur exprime néanmoins le sentiment que le régime de la communauté est resté très populaire en France, puisque la statistique nous révèle que, en l'an 1898 (à défaut de données statistiques plus récentes), plus des 3/4 des contrats de mariage du pays portaient adoption d'une communauté comme régime de droit commun. « Le progrès, — ajoute le doyen Josserand, — consisterait dans la révision et l'amélioration de notre système de communauté légale qu'il y aurait lieu d'adapter à la situation économique et sociale actuelle tout en lui maintenant la prépondérance dont le Code civil l'a fait bénéficier et dont il n'est point devenu foncièrement indigne ».

En tête de la partie consacrée aux successions, les considérations sur la notion du patrimoine retiendront certainement l'attention du lecteur. Le centre de l'étude des successions, c'est le patrimoine, envisagé dans son ensemble. Mais comment concevoir cette universalité juridique, qui ressortit à chaque personnalité et qu'on dénomme le patrimoine de celle-ci ? Et comment concevoir aussi l'unité de tout patrimoine ? Certes on constate, dans le patrimoine, un phénomène de compartimentage, c. à d. la formation de différentes cases obéissant à des statuts différents. Mais ceci ne sacrifie par l'unité du patrimoine, due à la circonstance que le patrimoine (même avec une réglementation différenciée) ressortit toujours à une personne déterminée pour laquelle il existe et en dehors de laquelle il deviendrait inintelligible. « Le concept économique et moderne de l'affectation

d'une masse de biens à un usage déterminé a conditionné et assoupli le concept juridique et traditionnel de l'unité de patrimoine; il ne l'a pas vaincu définitivement pour se substituer à lui; chaque personne continue à avoir un patrimoine et à n'avoir qu'un patrimoine, mais susceptible de se diversifier dans ses buts et dans sa réalisation; en pareille matière, la variété n'exclut pas l'unité; il y a place pour un compartimentage ».

Dans la dernière partie, la notion de la libéralité est analysée avec beaucoup de finesse. Après avoir démontré que « les notions de titre gratuit et de titre onéreux sont essentiellement *relatives* », notre auteur cherche un critère satisfaisant de la discrimination des deux catégories d'actes, à titre gratuit et à titre onéreux. Il montre ici très judicieusement que le critère économique (tiré exclusivement des idées d'enrichissement et d'appauvrissement), si séduisant qu'il paraisse à première vue, doit être rejeté. « Le véritable critère de la distinction du titre onéreux et du titre gratuit, — écrit-il, — n'est pas d'ordre économique, mais d'ordre purement juridique, ou, si l'on veut, psychologique : tout ou presque tout dépend de l'*esprit* dans lequel l'acte a été conçu et aménagé; le *but* et les *mobiles* des parties sont ici décisifs; un acte est à titre gratuit lorsqu'il procède d'une intention de libéralité; c'est l'*animus donandi*, au sens large du mot, qui en constitue l'armature et qui lui insuffle la vie. On voit donc apparaître la notion de *cause* au sens classique du mot, dont l'importance est déterminante : un acte est à titre gratuit lorsqu'il est *causé* par l'esprit de libéralité, lorsqu'il se ramène à un *bienfait* procuré par l'une des parties à l'autre : pas de *libéralité* sans intention *libérale*. Mais il faut ajouter : *pas d'intention libérale sans un bienfait effectif dans lequel elle vienne se concrétiser*. C'est qu'en effet on ne saurait se contenter d'une intention libérale abstraite et théorique; encore faut-il, pour que l'acte soit à titre gratuit, que cette intention ait pris corps dans l'économie de l'acte dont la nature juridique est en question : en pareille matière, l'intention ne vaut pas le fait et il ne dépend pas des parties de baptiser à leur gré l'acte qu'elles concluent; encore faut-il qu'un service ait été rendu *effectivement* par l'une des parties à l'autre, mais sans qu'il y ait nécessairement appauvrissement de l'un des patrimoines au profit de l'autre ».

Puissent les quelques vues générales, que nous avons cueillies au hasard dans le dernier tome du Cours du doyen Josserand, donner aux civilistes, qui tous connaissent les deux premiers tomes, le sentiment que cette œuvre magistrale s'achève sans la moindre défaillance. Le grand mérite du beau livre du doyen de la Faculté de Lyon est, à mon sens, de s'écarter sans hésitation des voies suivies traditionnellement par les juristes, toutes les fois qu'elles mènent à des conceptions manifestement périmées. Ainsi il ouvre des voies nouvelles : il est réellement *bahnbrechend*, comme disent les allemands.

G. C.

JEAN DABIN, Professeur à la Faculté de Droit et à l'École des Sciences Politiques et Sociales de l'Université de Louvain, *La philosophie de l'ordre juridique positif, spécialement dans les rapports de Droit privé*. (In-8 de VIII, 791 pp., Paris, Sirey, 1929).

Voici un livre dans lequel l'auteur a le souci de se tenir sur le terrain du droit positif. Il l'affirme même avec exagération par l'emploi d'une locution pléonastique assez déplaisante, « droit juridique positif ». Et il donne du droit positif la définition traditionnelle de la norme que l'Etat impose, même par la contrainte, à l'activité des hommes.

Cependant il ne faudrait pas s'attendre à ne trouver, dans le livre de M. le professeur Dabin, qu'un pur commentaire du droit appliqué; car un problème préliminaire surgit pour tout juriste qui n'est pas réfractaire aux idées philosophiques, et notre auteur est de ceux-ci. Son attention est donc sollicitée avant tout par la recherche du fondement moral, sur lequel repose la prétention des pouvoirs publics d'imposer aux hommes des règles de conduite.

Parmi les affirmations qui servent de point de départ à notre auteur, il en est, auxquelles tout le monde souscrira sans peine. La fonction du droit positif, dit-il (pp. 84 ss.), est de formuler la règle et de la faire observer; mais la contrainte n'est possible que si la règle est juste, c. à d. s'est gravée dans la conscience de la généralité (pp. 91-92). Ce sont des raisons d'ordre social qui justifient tout le système du droit positif (pp. 79, 83) : le droit est en définitive le serviteur des nécessités de la vie sociale (p. 87).

A la suite de ces affirmations générales et pour serrer de plus près le problème de la formation du droit positif, notre auteur use d'un procédé de resserrement, au sujet duquel il est permis de formuler quelques réserves.

L'élaboration du droit positif, dit-il, est œuvre de la raison humaine, qui ne procède point arbitrairement, mais s'inspire avant tout d'une philosophie du droit positif, c. à d. une conception d'ensemble sur le rôle de l'ordre juridique positif, sur les fins qu'il doit poursuivre, sur les moyens dont il dispose (p. 109). En adoptant ce point de vue, M. le professeur Dabin rejette à l'arrière plan les leçons de choses fournies par l'histoire du droit et le droit comparé et s'attache pour ainsi dire exclusivement à la recherche des principes fondamentaux qui étayent toute bonne règle juridique positive. « La philosophie du droit, écrit-il (p. 113), a pour tâche de marquer l'idéal de la bonne règle, qui est la vérité juridique, — diverse dans ses applications, unique en sa substance et ses procédés, — en donnant au juriste chargé de la réaliser, une ligne de conduite et des points de repère ». Or pour notre auteur la morale, qui doit inspirer la loi positive, ne peut être que la morale catholique : non pas la morale chrétienne, car l'auteur nie l'existence d'une morale protestante cohérente (p. 410); mais la morale strictement catholique, qui seule détient, à ses yeux, la doctrine et les solutions vraies.

Pareille méthode rend témoignage de la foi ardente de notre auteur. En réduisant singulièrement le champ des investigations, elle trace un contour très ferme et coupe court à d'innombrables discussions. Mais satisfait-elle toutes les légitimes curiosités de ceux que ne soutient pas une foi catholique si exclusive ?

La dernière partie de l'ouvrage, dans laquelle l'auteur se livre à une vérification expérimentale de ses conclusions philosophiques, est particulièrement instructive, à raison du choix judicieux des matières envisagées : la lésion contractuelle, la prescription, la responsabilité civile et l'assistance. Le praticien lui-même pourra faire grand profit des considérations émises ici sur des problèmes juridiques d'une actualité brûlante.

G. C.

CH. BLAEVOET, Docteur en Droit, Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, *Des atteintes à la propriété à raison des travaux publics, notamment pour la production et la distribution d'énergie électrique*. Avec préface de Gaston Jéze, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. (In-8 de X-225 pp., Paris, Marcel Giard, 1930).

On sait que le développement prodigieux des techniques, mises au service du bien commun, ne permet plus toujours de respecter la vieille maxime « Charbonnier est maître en sa maison ». Les juges de Berlin ne seraient peut-être plus aujourd'hui si irréductiblement favorables au meunier Sans-Souci.

Actuellement les frictions se multiplient entre l'intérêt privé et l'intérêt général, de plus en plus asservi au perfectionnement constant de la technique. Par quels procédés le jurisconsulte pourra-t-il concilier ces deux intérêts opposés ? Tel est le problème juridique extrêmement délicat, duquel M. Blaevoet nous donne la solution pour la France, en envisageant spécialement la technique qui assure la production et la distribution de l'énergie électrique.

Notre auteur passe en revue toutes les variétés d'atteintes à la propriété, dues à des travaux d'utilité publique, et il relève les moyens de prévenir ou de trancher les conflits. Cet exposé synthétique est fait avec la sûreté et la fermeté d'un juriste très averti. Aussi le livre est-il appelé à rendre à la doctrine et à la pratique, les plus grands services.

G. C.

Société d'Histoire du Droit, Index des termes juridiques et économiques contenus dans le Recueil des Jugements de l'Echiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) de L. DELISLE, dressé par R. GÉNESTAL, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. (Grand in-8 de 46 pp., Paris, Sirey, 1929).

On sait que, à partir du XIII^e siècle, les greffiers des principales juridictions françaises tenaient des registres relatant les actes de la

procédure et les jugements. Cet usage semble s'être développé d'abord à l'Echiquier de Normandie, peut-être sous l'influence des pratiques anglaises. Aussi considère-t-on comme l'une des sources les plus précieuses de l'histoire du vieux droit coutumier français, le Recueil des Jugements de l'Echiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) publié par Léopold Delisle en 1864.

La Société d'Histoire du Droit a eu l'heureuse idée d'entreprendre la publication d'un index des termes juridiques et économiques contenus dans cette publication essentielle. Cette tâche délicate ne pouvait être confiée à un expert plus averti que M. le professeur Génestal. Nul doute que cet index, très soigneusement composé, ne rende les plus grands services aux historiens du droit français.

G. C.

LOUIS FREDERICQ, Avocat près la Cour d'Appel de Gand, Professeur à l'Université de Gand. *Principes de Droit Commercial belge*. Tome II. *Les Sociétés*. (Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1930, 322 p.).

M. Louis Frédéricq vient de publier le deuxième volume de son traité de Droit commercial belge, dont le premier volume a fait l'objet d'un compte rendu dans la Revue de l'Université. Comme le volume précédent, celui qui traite des sociétés se caractérise surtout par ses exposés de principes. Aucune branche du droit, peut-être, ne demande, plus que celle des sociétés, une grande fermeté dans la doctrine. On rééditerait volontiers au sujet des sociétés commerciales l'antique fable de la « langue » : c'est ce qu'il y a de meilleur et de pire. C'est d'elles que peut naître la prospérité des grandes affaires, mais c'est elles aussi qui couvrent, grâce aux arrangements que l'on trouve avec la loi, les entreprises ruineuses pour le public. M. Frédéricq s'efforce de dégager l'essentiel, rattachant aux causes profondes qui justifient l'institution, les diverses mesures d'application. Il rapporte succinctement les discussions, mais n'hésite pas à prendre parti dans l'un ou l'autre sens. Pour le surplus, des renvois à une jurisprudence extrêmement fournie permettent de compléter l'étude des points particuliers signalés et discutés par l'auteur. Il nous semble que le livre de M. Frédéricq se distingue, parmi beaucoup de publications juridiques de notre époque, parce qu'il se rattache à la méthode des grands juristes doctrinaux. Trop souvent des ouvrages modernes tombent dans le travers de suivre aveuglément une jurisprudence hésitante, dans toutes ses contradictions, et n'offrent qu'un choix de solutions toutes faites au juriste pressé. L'habitude se perd de remonter à la cause. Un retour à la doctrine s'imposait. D'autre part, M. Frédéricq échappe aussi au danger des longues dissertations qui alourdissent inutilement un ouvrage. Les idées sont exprimées avec clarté et brièveté. Des intitulés nombreux, en tête des paragraphes, facilitent la lecture de l'ouvrage. Celui-ci est divisé suivant l'ordre logique, généralement

adopté par les auteurs. Il contient, *in fine*, un « tableau fiscal » très complet et des modèles pour les principaux actes de l'activité sociale.

MARC. V.

RUDOLF ISAY, avocat à la Cour d'Appel de Berlin, *Le Droit minier des principaux Etats civilisés*, trad. de l'allemand par André Ballot, avocat à la Cour d'Appel de Paris, avec un avant-propos de M. Edouard Lambert, professeur de Droit comparé à l'Université de Lyon. Tome 27 de la Bibliothèque de Droit comparé de Lyon. (In-8 de VII-195 pp., Paris, Marcel Giard, 1930).

Le caractère international de l'industrie et de la finance s'accroissant de plus en plus, il est devenu aujourd'hui indispensable que chacun ait la possibilité de s'orienter rapidement et aisément sur le régime minier des différents pays. Le droit minier est une discipline juridique, dans laquelle l'étude du droit comparé offre un intérêt pratique immédiat sensible à tous.

Si, pour la connaissance du droit minier comparé, l'intérêt pratique s'unit étroitement à l'intérêt scientifique, l'exposition de pareil droit aurait pu difficilement être mieux faite que par M. le Dr Rudolf Isay, qui unit aux solides qualités scientifiques des maîtres allemands, l'expérience de l'avocat.

M. le professeur Edouard Lambert a donc fait un choix tout-à-fait judicieux en accueillant, dans la Bibliothèque de son Institut de Droit comparé, la traduction française de la très utile publication de M. Isay, qui se classera d'emblée aussi parmi les vade-mecum des hommes d'affaires.

G. C.

Sciences

M. KRAITCHIK. *La mathématique des jeux ou récréations mathématiques*. (Bruxelles, 1930, chez l'auteur, 75, rue Philippe Baucq. VIII + 566 pp. in 8°).

L'auteur, bien connu pour ses travaux sur l'arithmétique supérieure, et notamment la factorisation des grands nombres, et aussi pour ses ouvrages sur la partie de la Théorie des Nombres, que les auteurs allemands appellent élémentaire, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit simple, vient de publier un gros traité sur les jeux.

Beaucoup de livres ont été consacrés à cette question et d'illustres mathématiciens n'ont pas dédaigné s'en occuper, soit dans leurs travaux, soit dans leurs cours; car l'esprit humain est un, et la solution ingénieuse d'une récréation mathématique peut contenir en germe une méthode importante de raisonnement.

L'ouvrage, qui nous occupe, a ceci de particulier qu'il m'apparaît

le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour : c'est une petite encyclopédie.

Rédigés d'une manière très vivante, avec d'intéressantes citations en tête des chapitres, les problèmes traités sont très variés, les uns simples, d'autres difficiles, d'autres enfin, à ce jour, insolubles. Parmi les solutions il en est de très ingénieuses. Impossible de citer des problèmes particuliers, car il y en a tant d'intéressants, qu'un choix quelconque ne donnerait qu'une très vague idée de l'ensemble.

Les jeux ont été classés en jeux de calcul et jeux de situation.

Je ne puis que recommander le livre de M. Kraitchik à tous ceux qui aiment les questions de cette espèce.

A. E.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

LÉON LECLÈRE. *Histoire du Moyen âge*. (3^e édition, Bruxelles, Vanderlinden, 1930).

Les manuels d'histoire de M. Leclère constituent — la critique l'a constaté depuis longtemps déjà — de purs modèles du genre. Fondés sur une documentation étendue et éprouvée, conçus suivant un plan toujours méthodique, écrits dans une langue dont la clarté et la précision ne laissent pas d'être rares, ils dénotent chez leur auteur une connaissance approfondie des faits, une expérience consommée et le don précieux de la vulgarisation scientifique, c'est-à-dire de cet art très difficile que la plupart des érudits ignorent.

La troisième édition de son histoire du moyen âge mérite les plus grands éloges, car elle réalise cette gageure de nous fournir un exposé de cette vaste période au cours de laquelle, du sein d'événements touffus et du « magma » d'un monde en formation, surgissent les Sociétés et les Etats modernes. Le récit met en relief quelques centres d'intérêt essentiels : les invasions, les temps féodaux, l'aube des temps modernes, autour desquels gravitent les conflits et se cristallisent les institutions. On y trouve aussi — et c'est fort heureux — des chapitres qui traitent des pays orientaux et septentrionaux, trop souvent négligés dans l'enseignement. De plus l'auteur s'est attaché, avec raison, à mettre en relief la vie intérieure de l'Eglise, si intimement liée à l'histoire de la société européenne au moyen-âge — et j'ajouterai même aux temps modernes.

Le présent manuel est destiné aux étudiants de l'Université, aux maîtres et aux élèves de l'enseignement moyen. Dans ces conjonctures, qu'il nous soit permis de regretter que de nombreux faits politiques et militaires d'importance secondaire n'aient pas été imprimés *en petit texte*, uniquement à l'usage des « universitaires » et à l'exclusion de la jeunesse de nos écoles normales, de nos lycées et de nos athénées. A l'heure où l'opinion s'émeut à juste titre de la surcharge des programmes par l'extension des matières qui en forment la substance, au détriment de l'étude lente et en profondeur des problèmes essentiels, pareille indication eût été appelée à rendre un bien grand service. Il ne s'agit, ici, on le voit, que d'une remarque relative à la présentation typographique du volume (1).

(1) Quelques cartes sommaires — peu nombreuses — viendraient à point pour permettre aux élèves et aux étudiants de retrouver aisément les lieux dont le texte fait mention.

Disons enfin qu'une bibliographie judicieusement élaborée termine l'ouvrage de la manière la plus utile, en signalant aux lecteurs les références qui lui sont indispensables.

Charles PERGAMENI.

S. TASSIER. *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la révolution brabançonne.* (Bruxelles, Lamertin, 1930. 479 pages.)

Depuis le livre de Borgnet : *L'Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle* (1862) la Révolution brabançonne n'avait plus guère donné lieu qu'à des travaux de détail. Il était temps qu'un ouvrage synthétique, utilisant toutes les récentes publications, exposât l'ensemble des événements. Ce fut la pensée de la Classe des Lettres de l'Académie royale lorsqu'elle demanda « une étude sur le vonckisme ». Le mémoire couronné par elle a répondu à ses désirs.

M^{lle} Tassier a composé mieux qu'une biographie de J.-F. Vonck, le promoteur du mouvement national et libéral de 1789 dans les Pays-Bas autrichiens. Elle l'a placé dans son milieu ; elle l'a entouré de tous les personnages qui, avec lui, ont lutté contre la politique de Joseph II ; sans exagérer, sans diminuer non plus l'importance du rôle qu'il a joué elle a, avant tout, retracé l'histoire de toute la Révolution brabançonne.

Huit chapitres : l'ancien régime dans nos provinces à la fin du XVIII^e siècle ; la pénétration de l'esprit révolutionnaire et des idées nouvelles (1772-1789) ; la préparation, par Vonck, de la Révolution (avril-octobre 1789) ; la victoire des privilégiés (novembre-décembre) ; la réaction démocratique (janvier 1790) ; la lutte des Statistes et des Vonckistes (février-avril) ; l'exil des démocrates (avril-décembre) ; la restauration autrichienne et la seconde tentative (infructueuse) des démocrates (décembre 1790-août 1791).

Une documentation abondante, des recherches d'archives méthodiquement poursuivies ont permis à l'auteur de nous apporter nombre de renseignements inédits, de préciser et, sur certains points, de renouveler nos connaissances. Elles ont abouti à des conclusions originales. La première concerne les antécédents intellectuels de la Révolution brabançonne : « A partir de 1772, en vingt ans, la production philosophique du XVIII^e pénètre dans les provinces belges ; des journaux, de plus en plus nombreux, font connaître les événements révolutionnaires qui se déroulent en Amérique, en Hollande et en France. Il en résulte l'apparition d'un esprit critique, un réveil de l'esprit public, un renouveau de l'unité nationale, se traduisant par la résistance à la politique absorbante de Joseph II et par de vagues aspirations à des transformations politiques, sociales et économiques » (p. 446). La seconde conclusion a trait à l'attitude des privilégiés à l'égard des Vonckistes. Mlle Tassier a bien vu que « leur opposition intransigeante s'explique par les défiances et

les appréhensions causées par la Révolution française. Sans elle les privilégiés en Belgique auraient été plus conciliants » ; d'autre part, « le gouvernement autrichien aurait accentué son libéralisme au lieu de le réfréner » (p. 447). Sympathique aux idées de Vonck et de ses amis, l'auteur reconnaît impartialement que son étude aboutit, en quelque mesure, à réhabiliter le Statisme, qui ne défendit pas seulement des intérêts de classe mais aussi une conception sociale fondée sur la tradition, la hiérarchie et l'autorité (p. 447).

C'est toutefois le programme de Vonck et de ses amis qui l'a emporté au XX^e siècle : « On peut dire sans exagération que c'est de Vonck et des démocrates brabançons qu'il faut faire partir les origines de la Belgique contemporaine » (p. 448).

Cette filiation, les textes et les faits groupés par Mlle Tassier la démontrent nettement. A lire telle ou telle phrase prononcée par des Vonckistes de 1789, il semble qu'on entende déjà les parlementaires libéraux de notre dernier siècle. En même temps on constate la modération et la clairvoyance des Vonckistes. Ils avaient formulé un programme de démocratie tempérée, combinant le principe de la liberté avec les traditions du passé national. Elite intellectuelle, ils se sont heurtés aux démagogues et aux conservateurs (qui souvent ne font qu'un). Vandernoot a eu raison de Vonck. Il y a là tout un drame poignant que Mlle Tassier a brillamment exposé, non seulement avec beaucoup de science mais aussi avec beaucoup d'art, d'une plume toujours élégante et précise. Son beau livre intéressera tous les historiens ; mais il doit aussi attirer l'attention des hommes politiques, car il contient plus d'un enseignement qui mériterait d'être médité par eux.

L. L.

PAUL HARSIN. *Essai sur l'opinion publique en Belgique de 1815 à 1830* (Editions de la Terre Wallonne, Charleroi, 72 pp.). — *La Révolution belge de 1830 et l'influence française* (*Revue des Sciences politiques*, Alcan, 12 pp.). — *Quelques incidents de la vie universitaire à Liège et à Louvain avant la Révolution de 1830* (Editions de la Vie Wallonne, Liège, 23 pp., 1930.)

La première étude constitue, sous une forme brève, un travail d'ensemble sur un sujet qui, sans doute, a déjà attiré l'attention des historiens ; mais M. Harsin nous apporte de nouvelles lumières, de nombreuses précisions en utilisant trois catégories de sources : les journaux et périodiques, la correspondance des diplomates étrangers accrédités à La Haye, les notes et rapports administratifs adressés au gouvernement des Pays-Bas. Il montre notamment que dans les dernières années du régime hollandais les préférences de la presse d'opposition allaient à une solution fédéraliste ; personne, sauf peut-être De Potter, ne songeait à une Belgique indépendante. Il constate aussi que les idées françaises ont eu sur l'opinion publique

en Belgique une influence moins grande qu'on ne le croit communément : « On est — écrit-il — beaucoup plus frappé du caractère national de l'opposition belge que de ses prétendues racines françaises. A Liège, où l'esprit d'opposition a toujours été plus tenace, l'influence de la presse française apparaîtrait comme moins notable qu'en Flandre et en Brabant. » (p. 69).

C'est à déterminer exactement l'étendue de cette influence que M. Harsin a consacré une autre étude, non moins intéressante. Il y établit que de 1815 à 1820 la plupart des journaux paraissant en Belgique étaient possédés par des Français (p. 269), il fait voir que si l'influence des idées de Lamennais a été grande (surtout dans le pays flamand) la chronologie s'oppose à ce que les articles de l'*Avenir* (1830-1831) aient pu déterminer l'union des oppositions en 1828 (p. 274). Il constate enfin que si l'influence française sur l'évolution historique qui, de 1815 à 1830, a conduit les Belges à la conquête de leur indépendance n'a pas été minime, elle a du moins été « extrêmement nuancée » (p. 279).

La troisième brochure narre avec animation les incidents tragico-comiques qui se sont produits, entre professeurs et étudiants, à l'Université de Liège en 1826, à l'Université de Louvain en 1821 et en 1829-1830. A ces incidents ont été mêlés Warnkoenig, « la plus grande gloire universitaire belge de la première moitié du XX^e siècle » (p. 15) et Adolphe Roussel qui, bouillant étudiant en 1829, devait, quelques années plus tard, devenir professeur de Pandectes puis de droit criminel à l'Université de Bruxelles (1835-1875). Comme l'écrit très justement M. Harsin, la connaissance de ces incidents universitaires « n'est pas inutile à la compréhension de la mentalité de la génération qui a fait la Révolution de 1830 » (p. 23). L. L.

PAUL HARSIN. *Les origines historiques des problèmes économiques actuels d'après un livre récent.* (Annales de la Société Scientifique de Bruxelles, 1930).

Excellente analyse des leçons professées en 1928 à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationale de Genève par M. Hauser qui est, à la Sorbonne, titulaire de la chaire d'histoire économique des temps modernes et contemporains. Elle fait apprécier la richesse de pensée et de documentation des leçons de M. Hauser, qui a su appliquer avec bonheur la méthode historique à l'étude des faits économiques. L. L.

E. LETOURMY. *Précis d'organisation générale du commerce et transports commerciaux, à l'usage des candidats au brevet de capitaine au long cours.* 1 vol., 171 pages. (Paris, Gauthier-Villars et Cie. 1930.)

Les officiers de marine participent, de par leurs fonctions de commandement à bord des navires de commerce, à des opérations de

chargement, de transport et de déchargement de marchandises auxquelles sont liées de multiples obligations juridiques. M. Letourmy a réuni à leur intention un ensemble de notions sommaires et précises qui leur permettent, en premier lieu, de se rendre compte des multiples opérations commerciales au dénouement desquelles participent les transports maritimes, et, secondairement, d'être averti des liens de droit qui se nouent à leur propos.

G. WEIL. *L'éveil des nationalités et le mouvement libéral* (1815-1848.) (Paris, Alcan, 1930, 592 pages.)

Les volumes de l'histoire générale publiée par MM. Halphen, Sagnac et leurs collaborateurs, sous le titre : *Peuples et civilisations*, se succèdent avec une rapidité réjouissante. Après les *Premières civilisations*, après *La Grèce et l'Orient*, la *Conquête romaine*, l'*Empire romain*, après *Les Barbares*, la *Renaissance et la Réforme*, la *Révolution française*, voici le XV^e volume de la collection (le VIII^e paru), consacré au tiers du siècle qui suivit la chute de Napoléon. Trente années de paix internationale, « car l'Europe qui, de 1792 à 1815, avait presque toujours été en guerre, jouit maintenant du repos » (p. 1). Mais trente années d'inquiétudes, d'agitations. Trois phénomènes sociaux y contribuent : le libéralisme, le nationalisme, la grande industrie. « Dans les pays qui ont un long passé historique, le libéralisme seul entre en lutte contre les autocraties ou les aristocraties. Dans d'autres pays, soumis à l'étranger ou mécontents d'une organisation mauvaise, libéralisme et nationalisme vont de pair. Certains pays enfin sont encore fermés à l'idée libérale, l'idée nationale s'y développe seule » (p. 1). Telles sont les idées-maîtresses autour desquelles le savant professeur d'histoire de l'Université de Caen a ordonné la copieuse matière de son livre.

Après avoir brièvement retracé l'histoire du Congrès de Vienne et décrit l'Europe de 1815, M. W. consacre un chapitre à la formation de la Sainte-Alliance, un autre à ses victoires en Allemagne, en Espagne, à Naples, en Russie, un autre encore à ses échecs en Angleterre, en Grèce, en France. Dans le livre II, il décrit d'abord les journées de juillet 1830 et les succès libéraux en France, en Angleterre, en Belgique, en Portugal, en Espagne, en Russie. Il leur oppose les défaites du libéralisme en Pologne, dans les provinces baltiques, en Allemagne, en Italie. Puis il résume dans un dernier chapitre de cette partie la phase égyptienne de la question d'Orient (1832-1841). Particulièrement intéressants sont les livres III et IV. En une bonne centaine de pages l'auteur peint un tableau d'ensemble du mouvement intellectuel et du mouvement économique de la première moitié du XIX^e siècle. Voici d'abord un chapitre sur les questions religieuses : le catholicisme libéral, l'ultramontanisme, le protestantisme, le judaïsme et l'antisémitisme, la libre-pensée ; puis un chapitre sur le romantisme ; et de précieuses indications sur les progrès scientifiques les inventions techniques, les applications

médicales. D'autre part, M. Weill porte son attention sur le développement des industries, des banques, des chemins de fer; il montre les liens qui unissent la bourgeoisie et le système capitaliste; il précise l'idéal de cette bourgeoisie de 1815 à 1848, en quelques pages de tous points remarquables par la pénétration de l'analyse et la hauteur des vues (318-324). Parallèlement se développent, avec la grande industrie et le machinisme, les doctrines socialistes en Angleterre (le chartisme), en France (Saint-Simon et ses émules), en Allemagne (Karl Marx). Dans le livre V, l'auteur étudie les monarchies autocratiques d'Autriche, de Prusse et de Russie contre lesquelles se dressent peu à peu les tendances libérales et nationales; et il passe en revue les événements qui ont caractérisé de 1830 à 1848 la politique des Etats libéraux, grands et petits: Angleterre, France, Scandinavie, Hollande, Belgique, etc. Ce volume se termine par des études sur l'expansion européenne, plus spécialement britannique et russe, sur les États-Unis et sur l'Amérique latine.

Ce sommaire de la table des matières de l'ouvrage de M. Weill ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de l'intérêt de son œuvre. Ce qui nous semble en être la caractéristique propre, c'est qu'elle unit à l'information la plus riche, la plus minutieuse, le souci constant de rattacher toute l'évolution de l'Europe dans le tiers de siècle qui s'étend de 1825 à 1848 à quelques idées directrices; c'est aussi qu'il y a un parfait équilibre entre ses diverses parties. A la politique, internationale et intérieure, au mouvement religieux, littéraire et artistique, aux phénomènes économiques, M. Weill a su faire la juste part qui leur revient et leur donner l'importance relative qu'ils ont eue dans la vie générale de l'Europe.

On devine que l'auteur a dû sacrifier une partie des trouvailles que de patientes recherches lui avaient fournies, pour ne pas dépasser les limites du cadre qui lui était imposé. Mais il nous donne des indications bibliographiques si abondantes et si sûres que nous sommes toujours à même de compléter les renseignements que contient ce beau volume, savant, composé avec le sens des proportions, rempli de détails originaux et riche en larges synthèses, constituant en un mot une véritable encyclopédie historique.

Ajoutons que M. Weill a su faire dans son exposé une place à l'histoire de la Belgique: à la Révolution de 1830 (pp. 110-116), à la première moitié du règne de Léopold I^{er} qu'il résume sous ce titre significatif: *La paix en Belgique* (pp. 463-465). Il n'a pas manqué de mentionner, dans ses références bibliographiques, avec le VI^e volume de l'*Histoire de Belgique* de M. H. Pirenne, les travaux de MM. van Kalken, Terlinden, de Lichtervelde, de Ridder, Corti, Buffin, Jacquemyns. Pour l'histoire financière de la période qu'il étudie il signale l'ouvrage de M. Chlepner: *La Banque en Belgique*, I, « livre très fouillé, dont l'importance dépasse les frontières de la Belgique », et il n'oublie pas non plus de renvoyer, pour

les débuts « modestes encore » du socialisme en Belgique aux livres de M. Louis Bertrand : *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique* et *L'ouvrier belge depuis un siècle*.

L. LECLÈRE.

E. COORNAERT. *Un centre industriel d'autrefois : la draperie-sayetterie d'Hondschoote* (XIV^e-XVIII^e siècles). 520 pages. — *Une industrie urbaine du XIV^e au XVIII^e siècle : L'industrie de la laine à Bergues-Saint-Winoc*, 112 pages. (Paris. Les Presses Universitaires de France, 1930.)

« A l'extrême fin du XIX^e siècle, près de l'école communale d'Hondschoote, dans une maisonnette crépie à la chaux, aux volets verts, dans un pièce au sol de terre battue, le dernier métier à bras battait encore. Le cartable sur le dos, s'écrasant le nez contre les petites vitres verdâtres, les gamins, attirés par le tic-tac du peigne montant et retombant, regardaient curieusement un vieillard qui lançait la navette et tirait les lisses, répétant les gestes dont des milliers d'hommes avaient vécu sur ce coin de terre, pendant des siècles. » M. Coornaert était un de ces écoliers. A cette industrie locale qui intéressait déjà son enfance, il a consacré un gros volume qui a valu à son auteur, agrégé d'histoire et professeur au Lycée Condorcet, à Paris, le grade de docteur ès-lettres en Sorbonne.

C'est donc d'abord le milieu où M. Coornaert a vécu qui l'a amené à faire l'histoire de la draperie-sayetterie de sa ville natale. Mais il est une autre influence qui s'est exercée sur lui, celle de M. Henri Pirenne. « La lumière projetée par lui (dans son *Histoire de Belgique*) a été la première excitation du présent travail », déclare M. Coornaert dans sa préface (page X). Et, en effet, son livre est une contribution de première valeur à l'histoire économique de la Flandre.

Pour l'écrire, l'auteur a patiemment exploré tous les dépôts d'archives où il pouvait espérer trouver des documents : Bruxelles et Paris, Lille, Gand et Bruges, Bergues, Dunkerque, Nieupoort, Mons, Poperinghe, Anvers, Saint-Omer, etc. Il a dépouillé tous les recueils de documents imprimés, belges et français ; il a consulté tous les travaux des historiens : livres d'histoire générale, politique, économique et sociale, travaux consacrés à la Flandre ou à l'Artois, au Hainaut ou au Brabant, sans compter les ouvrages dûs à des historiens allemands ou anglais. Sa bibliographie cite, à côté des œuvres françaises, un grand nombre d'études d'historiens belges : Pirenne, Brants, Gossart, Vanderkindere, Altmeyer, Bigwood, Van Houtte, Desmarez, Van der Essen, etc. (1).

(1) N'oublions pas de mentionner la carte de Mercator (1540) qui se trouve au Musée Plantin. Elle a pu être reproduite en annexe (voir pp. 477-485), grâce au concours de M. Maur. Sabbe, conservateur de ce musée.

S'appuyant sur cette information extrêmement riche, M. Coornaert a pu exposer sous tous ses aspects la vie de la draperie-sayetterie d'Hondschoote. L'histoire de l'ascension puis de la décadence de ce métier remplit tout le livre premier (pp. 1-69). Jusqu'en 1374, date du privilège qui assurait à Hondschoote l'avenir de son industrie, ce sont les premiers progrès de la draperie-sayetterie. De 1374 au début du XVI^e siècle, Hondschoote détient la primauté industrielle dans la Westflandre. Au XVI^e siècle, la ville devient même un centre industriel international. Mais les guerres de religion mettent fin à cette prospérité. En 1582, la ville est pillée et presque entièrement détruite. « L'incendie qui a dévoré la ville a balayé la sayetterie : là où battaient des milliers de métiers, règne le silence d'une région dévastée. » Dès lors, au XVII^e et au XVIII^e siècles, malgré de nombreux efforts contrariés par les guerres, c'est une irrémédiable décadence. « En 1715, le livre du métier se ferme pour toujours. » Le livre II est consacré à la constitution du métier de la draperie-sayetterie, à sa charte, à ses administrateurs, à ses impôts. Le livre III nous fait connaître les matières premières employées par le métier, les procédés commerciaux, etc. Dans un dernier livre, l'auteur étudie le personnel du métier, les apprentis, ouvriers et maîtres et, d'une manière plus générale, toute la population de Hondschoote : les travailleurs pauvres « peu nombreux jusqu'au XVI^e siècle » ; les travailleurs de classe moyenne, qui formèrent « longtemps la grande majorité » ; les notables, enfin.

Cette étude si complète conduit l'auteur à des conclusions générales du plus haut intérêt (pp. 459-466). M. Coornaert y montre tout ce que la monographie qu'il a consacrée à l'industrie drapière de Hondschoote apporte de neuf. L'histoire de la sayetterie, écrit-il très justement, reflète le mouvement et la vie de tout un ensemble d'industries. Ses vicissitudes ouvrent sur tous les aspects de l'histoire économique et sociale des perspectives qu'éclaircit et confirment les destinées des industries similaires. Et il peut ajouter très exactement que ses conclusions dépassent le cadre local et peuvent s'appliquer à toute l'industrie de la laine aux temps modernes (p. 461).

Par son information et par sa méthode, par l'union de l'analyse la plus poussée et de la synthèse appuyée sur les faits, le beau livre de M. Coornaert est un modèle, qui se place au premier rang des récents travaux d'histoire économique. Il ne sera pas moins apprécié en Belgique qu'en France.

La seconde thèse est moins étendue. M. Coornaert en a aussi trouvé le sujet dans son pays, non loin de Hondschoote, dans la pittoresque villette de Bergues où « les maisons à pignon se mirent dans les canaux, où des ombrages recueillis encadrent les deux tours

(1) A noter quelques indications intéressantes sur la sayetterie à Loo et à Furnes (pp. 91-94).

subsistant de son monastère, où la ceinture des remparts de Vauban fige la vie dans une quiétude qui frise l'immobilité » (p. 5). Après avoir décrit le milieu dans lequel s'est développée à Bergues l'industrie de la laine, l'auteur fait l'histoire de la draperie, de la sayetterie de Bergues (technique, organisation du métier, production, procédés commerciaux, personnel, etc.). « Comparée à la sayetterie de Hondschoote, celle de Bergues a eu une existence tourmentée, faite d'échecs répétés ». Au point de vue social, l'histoire de la draperie berguaise éclaire l'état et les transformations des classes. Les travailleurs industriels occupaient un rang nettement secondaire. Au-dessus d'eux, très séparés, vivaient les *otiosi*. Entre ces deux catégories se plaçaient les marchands. Une répartition sociale s'accusait exaltant la valeur de l'argent et rabaisant les « gens mécaniques ».

LÉON LECLÈRE.

Bibliographie lorraine. IX. 1926-1927. *Annuaire de la Fédération historique lorraine*. 1919. 112 pages. (Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1930.)

Ces deux publications font partie de la collection des *Annales de l'Est* publiées depuis quarante-quatre ans par la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy. L'*Annuaire*, qui paraît avec le concours de la *Fédération historique lorraine*, contient le compte rendu du troisième Congrès de cette Fédération, tenu à Verdun en 1926, et le texte des communications présentées à cette assemblée. Notons celle où le regretté historien de la Lorraine, M. le professeur Parisot, combat l'opinion de M. Funck-Brentano qui voit dans Verdun-sur-Doubs (et non dans Verdun-sur-Meuse) la localité où a été signé le pacte de 843 qui démembra une première fois l'empire carolingien. M. Parisot se rallie à l'opinion de tous les historiens antérieurs, et il ajoute d'excellents arguments à ceux qu'ils ont fournis pour placer à Verdun-sur-Meuse le lieu de la signature du célèbre traité.

La *Bibliographie lorraine* est, de beaucoup, la plus importante des deux publications. Elle constitue une revue complète, une bibliographie critique de tout le mouvement intellectuel, artistique, économique et scientifique de la Lorraine. L'Académie nationale de Metz a concouru, avec l'Université de Nancy, à l'édition du volume. Il est divisé en onze chapitres comprenant chacun une chronique et des comptes rendus d'ouvrages : I. Géographie (M. Capot-Rey). — II. Généralités (M. Parisot). — III. Archéologie (M. Grenier). — IV. Moyen-âge. — V. Période moderne (MM. Parisot, Davillé et Duvernoy). — VI. La Lorraine depuis 1766 (MM. Parisot et Braesch). — VII. La guerre de 1914-1918 (MM. Bruneau et Klepffel). — VIII. Le mouvement économique (M. Hottenger). — IX. Histoire et mouvement littéraire (MM. Buisson et Dimoff). — X. Littérature populaire (M. Bruneau). — XI. Histoire de l'art (M. Bulard).

L'ensemble du volume donne de l'activité des savants lorrains

dans tous les domaines, et pour toutes les périodes de l'histoire, l'idée la plus favorable. Et cette impression est encore fortifiée par le chapitre final qui rend compte des travaux scientifiques des Facultés nancéennes (thèses, cours pratiques, laboratoires, etc.).

L. L.

PH. LECOUTURIER. *Liège*. (Etude de géographie urbaine. 240 p., 4 cartes hors texte, 9 cartes, croquis et gravures, 12 planches. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1930.)

Le « Liège » de M^{lle} Ph. Lecouturier est une étude de géographie urbaine, selon la méthode bien établie par R. Blanchard, depuis la publication du « Grenoble », en 1912, et définie par lui dans sa « Méthode de géographie urbaine » (La Vie Urbaine, 1922).

Un premier chapitre décrit : « La position géographique de Liège ». Il évoque l'agglomération dans la plaine d'alluvions des vallées qui s'y joignent, et sur les flancs des hauteurs qui la bordent, au centre de régions naturelles variées. Celles-ci sont expliquées très brièvement, mais suffisamment, par la structure de leur sous-sol. La description du site de Liège même, qui suit, aurait pu suivre la topographie de plus près, en pousser davantage l'explication. Le modelé, surtout celui d'un paysage urbain, très restreint somme toute, devient très important dans les détails ; le plan de la ville, la circulation en dépendent. La vallée, avec son fleuve et ses affluents, est évoquée avec ses caractères géographiques primitifs, défavorables pour l'emplacement d'une ville. Même actuellement, ces cours d'eau ne rendent que des services médiocres : ils ne fournissent ni eau d'alimentation, ni force motrice ; la circulation même y est peu active. C'est le cône de déjection d'un ruisseau descendant d'Ans, la Légia, qui, dans la fondation de la ville, joue le rôle décisif. C'est là, au pied du Publémont, qu'il débouche au centre de l'ample plaine fluviale, sur ce cône légèrement surélevé. Sur une carte de l'inondation de 1926, on voit ce coin du vieux Liège, le quartier de la place Saint-Lambert, épargné par la crue. Un long chapitre est consacré à l'histoire de la ville ; bien des aspects de la ville, en effet, ne s'expliquent que par son passé ; celui-ci ne se comprend bien que dans une suite d'évènements. C'est l'art du géographe de ne rapporter du passé historique, comme du passé géologique, que ce qui directement, ou indirectement, intéresse la géographie des lieux. Cependant, après la lecture de l'intéressant chapitre, un doute reste. Il paraît certain que c'est le choix du village de Liège, par les premiers évêques, pour leur résidence, qui est à l'origine de sa fortune. Mais pourquoi l'ont-ils choisi parmi tant d'autres voisins : Jupille, Herstal, qui paraissent avoir été plus importants à l'époque belgo-romaine ? Est-ce pour les caractères géographiques du lieu, pour les avantages défensifs du site, ce sol sec au pied du Publémont, facile à fortifier ? C'est une réponse nette à cette question, si l'histoire la permet, qui satisfairait le géographe.

La deuxième partie de l'ouvrage a été consacrée à la ville de Liège d'aujourd'hui. La physionomie des quartiers si différents est décrite. Sur la rive gauche, le centre, toujours l'ancienne petite cité du moyen-âge et le quartier de l'Île métamorphisé, sont unis au nouveau quartier de la gare des Guillemins par les beaux boulevards d'Avroy et de la Sauvenière, qui font à Liège une entrée si avenante. Au nord et au nord-ouest, la grande industrie persiste dans les quartiers Saint-Léonard et de Vivegnies. Vers l'ouest, les quartiers de Saint-Laurent et de Saint-Gilles perdent leur caractère urbain au delà du chemin de fer. Le quartier Saint-Martin, perché sur le Publémont, quoique tout proche du centre grouillant, a une allure plus paisible. Sur la rive droite aussi, le réseau hydrographique a subi d'importantes modifications : on s'en prend aisément compte en rapprochant un plan de la ville actuelle, de la carte en couleurs du site primitif de Liège, donnée en annexe. Le vieux quartier populaire d'Outremeuse a été assaini, mais reste très peuplé et très pittoresque. Il est traversé par la vieille route vers le Pays de Herve et l'Allemagne. Au sud, se développe un autre quartier industriel autour de la gare de Longdoz ; plus récemment, plus au sud encore, sont nés le quartier des Prés Mativa et le luxueux quartier des Vennes, en voie d'achèvement, avec le boulevard Emile de Laveye, évoquant l'ancienne courbe vive de l'Ourthe. En un demi-siècle, Liège a plus que triplé son territoire bâti, l'extension s'étant surtout faite vers le sud. Les hauteurs aussi ont été gravies, surtout celles du flanc gauche. Un grand boulevard circulaire, en voie de construction, réunira les différents replats dominant la plaine.

C'est la grosse industrie, dont le développement date du milieu du siècle dernier, qui a produit l'essor prodigieux de Liège. En 1815, Liège a 47,000 habitants ; en 1920, elle en a 163,000. Le nombre des maisons a passé de 10,781 en 1856, alors que la ville compte 90,000 habitants, à 27,982 en 1920. Le nombre des maisons s'est accru dans une proportion plus rapide encore que celui des habitants, dénotant donc une aisance grandissante et une circulation plus facile. Cependant, ni sur la carte de la densité des maisons, ni sur celle de la densité de la population, n'apparaît une zone de dépeuplement au centre. C'est toujours celui-ci qui, avec Outremeuse, montre les moyennes de densité de la population les plus fortes. Mais sur une curieuse petite carte qui représente cette densité, bloc par bloc de maisons, autour des places de la République Française, du Maréchal Foch, Saint-Lambert et du Marché, on voit la population écartée par les grands magasins, théâtre, banques, hôtels, vers les blocs de maisons anciennes, tout voisins, où elle s'entasse, du même quartier. La formation d'une « city » n'est, à Liège, qu'à ses débuts.

La circulation a lieu presque exclusivement par voies terrestres. Pour une ville de confluent de grandes voies d'eau, fleuve, rivières, canaux, la circulation par eau est vraiment peu développée. Il est vrai

que ces voies d'eau sont peu favorables à la navigation; le tirant d'eau est insuffisant. C'est sur le nouveau canal Liège-Anvers qu'on compte pour voir s'améliorer considérablement le trafic par eau. Ce canal réduira en effet à 4 jours, au lieu de 15, la durée du trajet vers le grand port, et pourra amener à Liège des bateaux de 1000 tonnes. Les bateaux actuels, qui importent du blé et exportent de la houille, ont 425 tonnes, au maximum.

L'industrie est très ancienne à Liège. L'armurerie, encore de nos jours en grande partie industrie à domicile, très spécialisée, répandue dans plusieurs quartiers de la ville et aux environs, est toujours « la branche la plus originale et la plus florissante de l'industrie liégeoise ». Elle y est prépondérante depuis le XVII^e siècle. L'exploitation houillère aussi, est ancienne; actuellement on ne peut plus s'attendre à une augmentation de la production. Le charbon industriel est devenu tellement rare, que 80 % du charbon employé dans le bassin de Liège, vient de l'extérieur. Par contre, on exporte les charbons domestiques, maigres, surabondants, surtout vers les Pays-Bas. Quoique Liège compte des charbonnages sur son territoire même, vers la périphérie il est vrai, et près de 5,500 ouvriers houilleurs parmi ses habitants, elle n'a nulle part l'aspect d'une ville noire. La grosse industrie est née sur le sillon houiller. L'industrie sidérurgique, localisée en amont de la ville, dans les vallées de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre, y compte de gros établissements. Non seulement le charbon, mais le minerai aussi, de fer, de zinc, vient de l'extérieur. Ces industries se maintiennent dans le pays, grâce à la valeur de leurs ouvriers. La tendance à reporter la grosse industrie de l'intérieur de la ville vers la zone suburbaine, est continue. Les ateliers Léonard sont transférés à Ans; d'autres cependant persistent au nord : la manufacture d'armes de l'Etat, la Fonderie de canons; d'autres se maintiennent sur la rive droite. De petits établissements métallurgiques, très répandus, sont particulièrement nombreux Outremeuse. L'industrie verrière est surtout représentée par la Cristallerie du Val Saint-Lambert. Les femmes et enfants qui y travaillent appartiennent aux familles des métallurgistes. Cette industrie forme donc, au point de vue de la main d'œuvre un complément de la grosse industrie métallurgique. Il en est de même de la seule et importante linière établie dans le quartier Saint-Léonard, qui aussi, occupe une forte majorité de femmes. La production électrique, corrigée par une centralisation parfaite, les différences d'origine de l'énergie électrique. Une nouvelle centrale hydraulique est prévue au nouveau barrage Monsin, en aval, sur le fleuve. La population ouvrière occupée à Liège, n'y est guère domiciliée. La majeure partie des ouvriers vient de l'extérieur, de la Hesbaye surtout, de la Campine, des vallées de l'Ourthe et de la Vesdre.

Liège est, parmi nos grandes villes de province, la capitale régionale la plus typique; non tant comme centre administratif, judi-

ciaire, religieux, ni même comme ville militaire, mais comme centre intellectuel et artistique, musical surtout. « Liège a ce grand mérite d'avoir pu associer un développement industriel puissant à une culture intellectuelle et artistique des plus raffinées. » Son enseignement universitaire s'est largement orienté en fonction des besoins régionaux.

Comme toutes les grandes agglomérations, celle-ci stimule la production vivrière des régions environnantes, même lointaines ; d'autre part, pour la population rurale, elle est le fournisseur général. Dans le commerce international, Liège occupe une place importante, comme grand marché de la houille, du fer et d'autres produits de la métallurgie.

L'excellent travail de M^{lle} Lecouturier est la première étude de géographie urbaine complète parue chez nous. Issue du séminaire de géographie de l'Université de Liège, elle a été consacrée à juste titre à la ville de Liège, où grâce à l'activité de son directeur, M. le professeur J. Halkin, le séminaire de géographie scientifique s'est maintenu à travers un quart de siècle de difficultés d'un doctorat en géographie non reconnu légal.

A. H.

SWINBURNE. *Atalanta in Calydon, a facsimile of the first edition with a preface by Dr Georges Lafourcade.* (London, Oxford University Press, 1930. 21 sh. net.)

Heureux le pays où un éditeur ose reproduire une édition originale dans un esprit de commémoration pieuse, pas même d'érudition, car le texte publié ne diffère en rien des textes postérieurs, il ne suggère aucune variante et les philologues n'y trouveront rien à glaner. Mais les amis de Swinburne y croiront toucher le petit in-quarto de papier crème, à la couverture blanche ornée par Rossetti, qui révéla Swinburne à l'Angleterre et fit dire même à Ruskin que jamais rien de si grand n'avait été créé par un jeune homme, « bien que ce jeune homme fût démoniaque ».

L'honneur de l'entreprise revient à l'Oxford University Press et le soin de la préface fut confié à M. Georges Lafourcade.

M. Lafourcade est assurément le critique français qui connaît le mieux Swinburne. Nous avons nous-même étudié l'œuvre définitive du poète. M. Lafourcade a voulu explorer tous ses recoins, y compris les déchets que le poète n'avait pas cru devoir publier. Mais tant de minutie n'a pas fait perdre au critique le sens des valeurs.

D'après lui, le charme d'*Atalanta*, auquel on a reproché d'être « peu grec », réside précisément dans le mélange de modernes blasphèmes et d'une forme classique par l'unité de la composition.

Nous serions tentés d'ajouter que le triomphe de Swinburne est d'avoir le premier, par le génie du rythme, rendu vivante l'alternance des chœurs et du dialogue, l'âme musicale de la tragédie.

M. Lafourcade retrace la genèse de l'œuvre, commencée en 1863 à East Dene, puis à Northcourt dans l'île de Wight, interrompue par le voyage en Italie et la visite à Landor, terminée en 1864 à Tintagel, toujours aux bords de la mer. Quelques scènes étaient déjà écrites, à East Dene, quand le poète perdit sa sœur favorite, Edith. Nous demanderons à M. Lafourcade s'il n'y aurait point un souvenir d'enfance dans l'amour fraternel d'Althaea, si intime et si poignant, quand elle parle des petits chiens que lui apportait son frère et qu'elle serrait contre sa poitrine,

Tame heads against my little maiden breasts ?

Le critique examine ensuite un premier manuscrit d'*Atalanta*, conservé au *Fitzwilliam Museum* de Cambridge, qui n'a pas servi à la première édition et qui n'est guère qu'un brouillon en ce qui concerne les chœurs. M. Lafourcade l'avait décrit en détail dans la *Revue Anglo-Américaine* de 1925. Le texte offre quelques différences intéressantes. On notera que l'un des feuillets complète le manuscrit d'*Anactoria* décrit naguère par Gosse et prouve l'identité d'inspiration entre les « blasphèmes » du chœur IV et ceux de Sapho dans *Anactoria*.

Enfin, à propos de la popularité d'*Atalanta*, M. Lafourcade a reçu des renseignements statistiques de MM. Heimemann, successeurs de Chatto et Windus. Il en résulte qu'*Atalanta* est l'œuvre la plus lue du poète (30 éditions) après la *Première Série des Poèmes et Ballades*. Ceci est normal et prouve, en somme, pour le jugement du public. Mais comment expliquer que les *Chants d'avant l'Aube* (*Songs before Sunrise*) se soient moins vendus que la *Seconde* et même que la *Troisième Série des Poèmes et Ballades*?

Aux lecteurs de Swinburne, à qui ces lignes sont destinées, nous nous permettons de rappeler qu'ils n'ont pas rendu pleinement justice à ces nobles *Chants*, dédiés à Joseph Mazzini.

P. DE R.

GERARD-GAILLY. *Flaubert et « Les Fantômes de Trouville »*. (La Renaissance du Livre, Paris. 1 vol. 212 pages. 1930.)

Les chercheurs perdent souvent dans une longue patience, qui n'est que méthode et non pas génie, le goût de la spontanéité et de la fantaisie. Et quand ils rédigent leurs découvertes, leurs rapports ont quelque chose de l'odeur de poussière et de la rigidité des rayons de bibliothèque. Rien ne peut être plus ennuyeux que ces sortes d'ouvrages. Quel délicat plaisir, en revanche, de tomber sur un critique doublé d'un artiste. Si le genre comportait un modèle, il est certain que M. Gérard-Gailly vient de nous le donner par son livre : *Flaubert et « Les Fantômes de Trouville »*.

Son sujet l'obligeait à évoluer parmi les extraits d'état-civil, les chicanes de dates, les mises au point de détail, les petites rectifications où l'érudition la plus minutieuse et même la plus stérile avait

seule, semble-t-il, droit de cité; malgré cela, il nous a donné un livre clair, vivant, agréable où l'information d'une sûreté d'ailleurs infaillible le cède encore à la sympathie et à la finesse des commentaires. Mais si le lecteur ordinaire trouve dans ce livre une histoire authentique dont l'intérêt se soutient et grandit, il n'en est pas moins vrai que son premier mérite est d'apporter une documentation nouvelle à la biographie de Gustave Flaubert et, par contre-coup, des conclusions inédites sur la genèse de quelques-unes de ses œuvres les plus prenantes.

M. Gérard-Gailly, en effet, fait revivre l'épisode décisif qui a comme polarisé la vie sentimentale de l'écrivain, sa rencontre, à Trouville, du ménage Schlésinger, son impossible amour pour Elisa Foucault (Mme Schlésinger), la persistance de cet amour après la séparation, à travers la maladie, les chagrins et la gloire, enfin sa tardive expression quand son aimée, devenue veuve, devient aussi la lointaine amie aux cheveux blancs. Une des tâches du livre est ainsi remplie, l'évocation de la triste vie et du beau visage d'Elisa Foucault, prototype d'Emilie Renaud et de Mme Arnoux.

Ainsi, par des sources neuves, des rapprochements de textes, mais surtout par une interrogation attentive des œuvres mêmes de Flaubert, M. Gérard-Gailly non seulement fixe les étapes de la marche souterraine de ce grand amour, mais il le montre encore à peine transposé dans *Les Mémoires d'un fou*, devenu le thème de la première *Education sentimentale*, ressuscité une troisième fois dans la seconde *Education sentimentale*. D'où la démonstration par les textes d'un rapport fondamental — et non plus seulement réduit aux titres — entre ces deux dernières œuvres.

A côté de cette thèse principale, ce livre contient encore bien d'autres identifications, bien d'autres portraits, tel celui du bruyant Maurice Schlésinger, telle la figure plus modeste mais combien savoureuse du curé de Trouville, l'abbé Bourgeois. Ancêtres supposés glorieux, humbles comparses, les silhouettes s'animent et se détachent de l'intention érudite qui les exhume.

Le titre de l'étude se trouve justifié par le fait que son auteur a recréé ou, plus justement, retracé avec l'exactitude requise le décor de ce passé, un Trouville et un Deauville inconnus, disparus sous leur importance actuelle, où gens et choses sont à leur place comme vus à travers le souvenir même de Flaubert, décor qui fait l'unité du livre de même qu'il fait l'image centrale et nostalgique de la vie du poète.

Rapide et saillant quand il décrit l'éclatante jeunesse, le style de M. Gérard-Gailly devient grave pour les années de la mélancolie. En outre, on sent dans sa prose une qualité latente qui vient incontestablement du respect et de l'admiration avec lesquels il a traité sa matière. Les Flaubertistes y trouveront, comme il le dit lui-même, « de quoi satisfaire leur pitié ».

En résumé, le livre de M. Gérard-Gailly fournit à la critique une

contribution importante et précise sur toutes les questions relatives à Flaubert ; au public, un livre bien fait, d'une lecture attachante et fructueuse où la science et la vie concourent dans un juste dosage.
E. NOULET.

KARL GUSTAV FELLERER. *Palestrina* (1 vol. in-8° de 192 pages, Ratisbonne, Pustet 1930).

M. Fellerer ne s'attache qu'accessoirement, dans cet ouvrage, à la vie de Palestrina (p. 16 à 49). Il nous la retrace rapidement, en se basant sur les dernières données de la science et en insistant, avec raison, sur ceux de ses éléments qui peuvent le mieux nous aider à comprendre l'orientation musicale du maître.

La majeure partie du livre (p. 50 à 170) est consacrée à l'étude de l'œuvre, et ce sous un angle plutôt synthétique qu'analytique. La technique et l'esthétique du maître et, plus particulièrement, l'évolution de son style, sont, en définitive, commandés par les exigences du *Wort-Ton Problem*, en d'autres termes par la nécessité de concilier la complexité de l'écriture polyphonique avec une déclamation sans reproche, étrangère à toute tendance dramatique, expressive d'un état d'âme purement intérieur.

Par quels moyens Palestrina réalise progressivement cet idéal, en conformité avec les directives du Concile de Trente (1544-1563), M. Fellerer nous l'expose, avec force exemples à l'appui, en une série de chapitres où il nous montre comment l'auteur de la Messe du Pape Marcel conçoit la technique du *cantus firmus*, du canon, du « travail motétique » (1) et de l'homophonie.

En un chapitre conclusif, intitulé *Le Style*, M. Fellerer nous fait toucher du doigt la différence essentielle entre la polyphonie à voix totalement indépendantes du moyen âge, et celle de la Renaissance, où cette indépendance ou horizontalité est plus ou moins limitée par des éléments de verticalité en rapport avec le sentiment harmonique en voie de formation ; il définit la mélodie de Palestrina, basée principalement sur la gamme diatonique (*Skala*), et le rythme qui gouverne ses compositions, rythme qui se distingue par une paradoxale mais pourtant harmonieuse contradiction entre l'accent verbal et l'accent musical.

Il est à remarquer que ces particularités techniques et stylistiques ne sont pas le propre de Palestrina, qu'elles se rencontrent, bien au contraire, chez tous ses contemporains de la grande école du

(1) *Motettische Arbeit*, ce qui signifie, en somme, la « composition musicale », telle que la pratiquent les contrapuntistes du XVI^e siècle, et qui consiste dans l'emploi successif ou partiellement simultané de divers thèmes sujets à imitation, variation et développements plus ou moins libres, avec un système de « soudures » ou d'« engrenages », qui empêche la division du morceau en épisodes (*Abschnitte*) nettement séparés les uns des autres par des points d'arrêt cadentiels.

contrepoint, encore qu'elles n'y soient pas toujours appliquées dans le même esprit. On peut reprocher à M. Fellerer de n'avoir peut-être pas suffisamment appuyé sur ce point, en telle manière que le chef de l'école romaine apparaît un peu, à l'en croire, comme une individualité d'exception, à l'unique génie duquel il faut rapporter toutes ces inventions. Cette réserve faite, on ne peut que souscrire à la conclusion de l'auteur, suivant laquelle Palestrina est inimitable, pour la raison qu'il n'apporte rien de véritablement neuf en dehors d'un équilibre idéal entre le texte et la musique, réalisé de la façon la plus personnelle, par l'effet d'une appropriation géniale de la technique traditionnelle. S'il faut une démonstration plus frappante de ce fait, on la trouvera dans un ouvrage antérieur de M. Fellerer (*Der Palestrinastil und seine Bedeutung in der vokalen Kirchenmusik des 18. Jahrhunderts*; Augsburg, Filser, 1929), dans lequel on voit que, sous couleur de se mettre à l'école de Palestrina, les musiciens d'église du XVIII^e siècle subissent inconsciemment les influences ambiantes de leur temps et, sauf de très rares exceptions, écrivent des œuvres qui n'ont plus de commun avec l'art palestrinien que de pures apparences extérieures. CH. V. D. B.

P. ROMANO : *L'Insegnamento della Pedagogia in Italia e la laurea in Scienze pedagogiche nel Belgio*. (Extrait de la *Rivista pedagogica*, anno XXIII, Fasc. X, 1930). 16 pp.

L'auteur, professeur à l'Université de Turin, consacre une partie de cette étude sur l'enseignement supérieur de la pédagogie à l'organisation que lui a donnée l'Université libre de Bruxelles; les enseignements qu'il fournit sont très complets et très exacts.

Après avoir rappelé que notre Université (questo floridissimo Istituto superiore) a été fondée « au nom de la liberté de la science », après avoir indiqué sommairement les modalités de l'enseignement pédagogique, théorique et pratique, à la Faculté de philosophie et lettres comme à la Faculté des sciences, il retrace l'histoire de l'École de pédagogie. Il constate que l'Université de Bruxelles prit dès 1919 l'initiative de cette création et qu'elle fut imitée en 1923 par l'Université de Louvain, en 1927 par les Universités de Gand et de Liège. Il analyse les dispositions des règlements de 1919, de 1926 et de 1930, qui ont constitué d'abord une *section* de pédagogie comportant seulement deux années d'études; puis une *école* de pédagogie de trois années d'études, aboutissant à la licence en sciences pédagogiques (avec une thèse); enfin, une organisation comprenant quatre années d'études : deux années de candidature, une année de licence, une année de doctorat (avec thèse). Pour chacune de ces années il incise les sujets des cours, les matières des épreuves. Il fait ressortir le nombre et, pour plusieurs d'entre elles, le mérite des thèses présentées dans les dix premières années de l'activité de l'école : cinquante dissertations, dont sept furent jugées dignes d'être imprimées et publiées.

L'auteur conclut en exprimant l'avis que le programme de l'Ecole de pédagogie de l'Université de Bruxelles, copieux et organique, vise à fournir à la fois aux élèves une solide formation pédagogique et une ample culture générale. Il ne lui adresse qu'une critique : c'est qu'il est peut-être trop riche et qu'il exige un trop grand effort des étudiants. Quoi qu'il en soit, écrit aux dernières lignes de son article M. Romano, la Belgique, qui a été appelée la terre des expériences sociales, a constitué des centres de travail et d'enseignement pédagogiques de grande valeur (*alla testa del progresso scientifico*).

L. L.

G. JOURET. *La morale des étudiants*. (Mons, 1930, 252 pages.)

A ce « bréviaire de morale pratique proposé à l'élite de la jeunesse intellectuelle » et qui mérite, en effet, d'être lu et médité par elle, l'auteur, professeur à l'Ecole des Mines et à l'Ecole normale de Mons, a donné comme épigraphe trois mots qui résument l'esprit de son livre : Optimisme, tolérance, bonté.

Ils peuvent aussi servir de conclusion à tous ses chapitres, soit que M. Jouret nous entretienne des rapports du professeur et de l'étudiant, de l'éducation de la volonté, du respect d'autrui, des devoirs de charité, de la pédagogie du travail, soit qu'il aborde les hautes questions de la morale civique, des fondements et des sanctions de la morale, de la Société des Nations.

Tous ces sujets sont exposés, non pas d'une manière didactique, mais d'une façon familière, avec bonne humeur et esprit, sans froides abstractions mais avec force faits caractéristiques, anecdotes pittoresques. L'auteur, qui fut naguère étudiant à l'Université de Bruxelles, parseme les pages de son livre de vieux souvenirs, d'allusions aux maîtres disparus qui ont exercé une forte influence sur sa formation intellectuelle et morale.

Au total, un livre vivant, agréable à lire et riche en bons conseils.

L. L.

Droit

J. BERTA et E. VANDEVELD. *Code des lois politiques et administratives coordonnées*. Avec des annotations tirées des lois, des arrêtés royaux et ministériels, des circulaires et de la jurisprudence administrative et judiciaire utiles à leur interprétation. Tome I. *Constitution et lois organiques*. Troisième édition revue et augmentée. (Un volume gr. in-12 de 700 pages. Prix, 60 francs. Etablissements Emile Bruylant, 67, rue de la Régence.)

Ce volume contient la législation coordonnée et annotée sur les matières suivantes : Constitution belge ; Congo ; loi provinciale ; loi

communale; lois électorales, législatives, provinciales et communales; bourses d'études; comptabilité de l'Etat; enseignement: primaire, moyen, supérieur; étrangers; langues; liberté de la presse, de la parole et de l'enseignement; milice; nationalité.

L'éloge du Code établi par MM. Berta et Vandeveld n'est plus à faire. L'ordre qu'ils ont mis dans une matière aussi abondante, la commodité de leur présentation ainsi que leurs annotations judicieuses ont fait de ce recueil un instrument de travail de première qualité. Cette nouvelle édition que nous présentent les Etablissements Bruylant en atteste le succès. Le premier volume sorti de presse comporte de notables enrichissements.

Citons les lois des 1^{er} août et 16 décembre 1924, 21 décembre 1927, 30 juillet et 27 août 1928 modifiant la loi communale. Les lois des 11 août 1928 et 26 avril 1929, revisant et refondant le Code électoral. Les lois des 30 juillet 1928 et 15 mai 1929 modifiant l'enseignement primaire. La loi du 21 mai 1929 réorganisant complètement l'enseignement supérieur. La loi du 7 novembre 1928 apportant des changements dans la matière de la milice, du recrutement et des obligations de service. La loi du 4 août 1926 sur la nationalité.

Le soin et la précision apportés dans ce travail nous font désirer la parution rapide du deuxième tome. Pour l'étudiant comme pour le praticien, le *Code politique et administratif* de MM. Berta et Vandeveld est un outil aussi nécessaire que le recueil des codes et lois complémentaires traditionnels.

J. L.

Sciences politiques et sociales.

B. S. CHLEPNER. *Le marché financier belge depuis cent ans.* (Bruxelles, Falk-Van Campenhout, 1930, 145 pp.).

Continuant la série de ses études sur l'histoire financière de la Belgique, M. Chlepner a traité dans ce nouveau volume un sujet jusqu'à présent négligé par les historiens. Il a défriché un terrain inexploré, sans pouvoir s'appuyer sur rien d'autre que sur ses recherches personnelles. Il a toutefois réussi, avec sa clarté coutumière, et en faisant tout ensemble œuvre d'économiste et d'historien, à tracer un tableau remarquablement précis de l'activité du marché financier belge entre 1830 et 1930.

Après avoir, dans un premier et bref chapitre, décrit la situation de la Belgique de 1830 au point de vue industriel et financier, il étudie tour à tour les cinq périodes qui, d'après lui, ont des caractères distinctifs: l'époque du premier essor (de 1830 à 1850), avec les deux crises de 1838 et de 1848; la période de progrès industriel et de triomphe du libéralisme économique (de 1850 à 1875); les années

de grand essor industriel et d'expansion à l'étranger (de 1875 à 1914); la guerre de 1914-1918; l'après-guerre. Particulièrement intéressantes et entièrement neuves sont les pages consacrées au marché financier dans les seize dernières années (pp. 113-141).

L'analyse des faits conduit l'auteur à des conclusions générales. « La finance — écrit-il — apparaît comme le ferment le plus énergique qui ait contribué à l'expansion des entreprises et à la mise en valeur du globe, mais en déterminant l'instabilité et l'irrégularité qui caractérisent notre activité économique (p. 142). Les banques ont su grandir constamment leur rôle, surtout les banques mixtes pratiquant les participations industrielles et qui ont apparu d'abord en Belgique (p. 143). Depuis la guerre ce caractère des banques belges s'est accentué. On peut se demander si l'on n'a pas voulu brûler trop rapidement certaines étapes (p. 144).

M. Chlepner attire enfin l'attention sur la concentration bancaire. Il faut, à son avis, la rattacher à l'ensemble de l'activité économique du siècle. Dans sa première moitié cette activité était surtout déterminée par l'action spontanée des individus; depuis cinquante ans, d'autres facteurs ont agi : facteurs de contrôle, de coordination, de réglementation. En réduisant les banques à un petit nombre de groupes puissants, on les rend de plus en plus aptes à devenir des organes de coordination de l'activité économique. Saint-Simon voyait déjà en elles un « germe organique » de la société future. M. Chlepner ne croit pas d'ailleurs à la réalisation de l'idéal saint-simonien, à un système général d'établissements, dirigées par une banque « unitaire, représentant le gouvernement dans l'ordre matériel ». Il croit que l'organisation bancaire, tout en tendant à devenir un élément coordinateur et stabilisateur, continuera à favoriser l'action des forces spontanées (p. 145).

L. L.

Sciences

GAETANO CASTELFRANCHI. *Physique moderne*. Expoé synthétique et méthodique de la physique d'aujourd'hui et des travaux théoriques et expérimentaux des plus grands physiciens contemporains. Traduction française de A. Quemper de Lanascot, lauréat de l'Institut. (Paris, Librairie Scientifique Albert Blanchard. 1930. 660 pages, 147 fig.).

Les générations actuelles assistent à une évolution insoupçonnée de la physique et de la chimie dont les fondements mêmes sont, en grande partie, révisés et intégralement modifiés. Présenter sous une forme compréhensible l'ensemble de ces théories nouvelles et l'apport des grands savants de tous les pays, tel est le programme que s'est tracé M. Castelfranchi et qu'il a rempli d'une façon brillante.

L'auteur demande au lecteur la connaissance des notions fondamentales des mathématiques supérieures, et pour la compréhension de certains chapitres particuliers, il complète ces notions par un exposé des méthodes spéciales de recherches mathématiques.

En se servant de ses connaissances élémentaires de l'analyse, le jeune physicien ou chimiste pourra suivre l'auteur dans son exposé qui est d'une clarté exemplaire. Il verra se dérouler devant son esprit les conceptions modernes relatives à l'énergie et à la matière, passionnantes dans leur grandeur et leur beauté.

Les trois premiers chapitres : Atomes et molécules en chimie physique, la lumière et la théorie cinétique des gaz, constituent un rappel élargi et approfondi des bases nécessaires pour les développements ultérieurs.

Avec le Mouvement brownien, l'auteur entre dans un chapitre de la chimie des colloïdes qui touche déjà la structure de la matière. Le chapitre suivant, sur les fluctuations, élargit encore ces conceptions en nous montrant la nature du monde moléculaire. L'auteur expose ensuite les notions sur la Relativité dans ses rapports avec la masse, pour passer dans une série de chapitres à la Théorie électronique de la matière et à la Théorie quantique de l'énergie. Citons ces chapitres : L'Electron et les rayons positifs. — Les rayons X et le nombre atomique. — Les cristaux. — La radioactivité. — L'atome nucléaire. — L'énergie thermique et les quanta. — L'atome de Bohr. Sommerfeld et l'atome d'hydrogène. — Les autres atomes. — Les chaleurs spécifiques. — L'effet photoélectrique. — L'effet Compton et les quanta de lumière. — La magnétisme et les quanta.

Pour terminer, M. Castelfranchi donne un aperçu de la Mécanique ondulatoire et mécanique quantique et de la Nouvelle statistique, conception statistique des phénomènes naturels.

J.-H. F.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

H. PIRENNE, A. RENAUDET, ED. PERROY, M. HANDELS-MAN et L. HALPHEN : *La fin du moyen âge* (1285-1453). Paris, Alcan, 1931. 569 pages.

A l'étude du moyen âge quatre volumes (V, VI, VII et VIIbis) seront consacrés dans la collection : *Peuples et civilisations*, que dirigent MM. Halphen et Sagnac. Le premier de ces historiens a écrit le tome V : *Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XI^e siècle*. Il prépare le tome VI : *L'essor de l'Europe, du XI^e au XIII^e siècle*. Le tome VII, dont on vient de nommer les auteurs, décrit la désagrégation du monde médiéval (1285-1453). Le tome VIIbis, sous presse, sera intitulé : *L'aurore des temps nouveaux* (1453-1492).

En trois pages, l'introduction justifie le titre de ce volume et de celui qui le suivra.

Vers 1285, l'édifice du moyen âge chancelle; l'Eglise et l'Empire, ces deux bases de l'ordre politique, ont perdu une partie de leur prestige; l'ordre social est en voie de transformation; l'idée de l'Etat monarchique se précise. Pendant le XIV^e siècle (jusqu'en 1380 environ) le monde médiéval se défend contre la déchéance; Boniface VIII essaie même de faire revivre le passé; Louis de Bavière reprend en Italie la tradition impériale; en France, en Angleterre, la féodalité entrave les progrès de la monarchie. Mais après 1380 (mort d'Edouard III en 1377, du pape Grégoire XI et de l'empereur Charles IV en 1378, de Charles V de France en 1380), des crises se succèdent, si rapides, si violentes qu'on croit assister à une débâcle. L'Eglise, déchirée par le schisme d'Occident, s'affaiblit, l'Allemagne recule sous la pression scandinave et slave; la France et l'Angleterre s'épuisent dans la guerre de cent ans; le commerce souffre de l'insécurité, la peste noire dépeuple les villes et les campagnes, les artisans, les paysans se révoltent, les hérésies se propagent. Les Turcs prennent pied dans l'Europe désempariée, ils conquièrent la péninsule des Balkans et, en 1453, Constantinople.

Comment, en quarante années (1453-1492), l'Europe a jeté les fondements d'un régime nouveau : groupement des peuples autour des monarchies, élan du commerce terrestre et océanique, renouvellement de l'esprit humain, humanisme et développement scientifique,

art de la Renaissance — c'est ce que nous montrera le tome VIIbis.

Les deux parties du tome VII correspondent à ce thème général : d'abord, la désagrégation du monde médiéval (1285-1380); puis la débâcle (1380-1453). Dans la première partie, après un tableau d'ensemble de l'Europe à la fin du XIII^e siècle, est exposé le conflit de l'idée pontificale et de l'idée impériale et le déclin simultané de la Papauté et de l'Empire. Puis vient un chapitre consacré aux deux Etats occidentaux que la guerre de cent ans dresse l'un contre l'autre (1314-1380).

L'Italie et l'Espagne, l'Asie turque et mongole, les royaumes de Pologne, de Hongrie, de Bohême, la Serbie, la Russie ont leur place (chapitres VI à VIII). Au chapitre IX sont décrites les transformations économiques et sociales de l'Occident. La science et le mystique, le réalisme et le mysticisme, l'art occidental fournissent la matière des chapitres X et XI. Puis, c'est la débâcle; le grand schisme et le concile de Constance, la guerre des Hussites et le concile de Bâle, la ruine de l'Empire, la fin de la guerre de cent ans. Des chapitres sont réservés à la formation de l'Etat bourguignon et de la Confédération suisse, aux Etats des péninsules méridionales, à la Scandinavie, à la Pologne, à la conquête turque. Et le livre se termine par un chapitre qui rend compte des débuts de la Renaissance, des efforts de rénovation intellectuelle et artistique.

La tâche, on le sait, a été partagée entre plusieurs collaborateurs. M. Pirenne a écrit une partie du premier chapitre du livre premier, le chapitre IX (Les transformations économique et sociale), le chapitre VII du livre II : l'Etat bourguignon. A peu près tout ce qui concerne l'histoire religieuse, artistique, intellectuelle, est de M. Renaudet. Le chapitre VIII du livre premier et le chapitre V du livre II (Les barrières de l'Europe orientale, la Pologne sous les premiers Jagellons), ont pour auteur M. Handelsman. M. Perroy a préparé pour le reste du volume une rédaction remaniée et complétée par M. Halphen.

Malgré cette fragmentation, l'ouvrage possède une homogénéité remarquable. Il semble qu'il soit l'œuvre d'un seul auteur, tant les apports des cinq collaborateurs se sont bien amalgamés les uns aux autres. C'est une qualité que réalisait déjà d'une manière remarquable le tome XIII de la même collection où MM. Lefebvre, Guyot et Sagnac ont décrit sous tous ses aspects la Révolution française.

Notons aussi l'intérêt tout particulier que présentent les chapitres consacrés au mouvement philosophique et religieux, aux doctrines politiques, etc., bref, à l'histoire des idées et des arts. Avec grande raison, une place importante lui est faite dans tous les volumes de la série, qu'ils se rapportent à l'histoire ancienne, médiévale, moderne ou contemporaine. On trouvera ici, sous une forme condensée, des renseignements précis sur la scolastique, la science, l'humanisme, l'art, aux chapitres X et XI du livre I^{er} (pp. 249-309), sur les hérésies, aux chapitres I^{er} et II du livre II (pp. 307-384), sur

la rénovation intellectuelle et artistique de l'Occident (pp. 499-563), etc.

Par contre, on souhaiterait plus de développement aux indications qui concernent certaines institutions politiques et certains phénomènes économiques, par exemple l'évolution du corps des électeurs impériaux, la crise économique qui sévit en France au début du règne de Jean le Bon, la division du Parlement anglais en deux Chambres.

N'oublions pas de recommander la lecture attentive des excellentes bibliographies qui accompagnent chaque chapitre. Elles sont établies avec le plus grand soin et n'oublient aucun ouvrage essentiel, même les plus récents. Elles complètent heureusement un ouvrage bien fait pour être utilisé constamment par ceux qu'intéresse l'histoire du XIV^e et du XV^e siècles.

LÉON LECLÈRE.

P. TIRARD. *La France sur le Rhin* (avec 32 gravures et 8 cartes). Paris, Plon, 1930. 520 pages.

Le 30 juin 1930, l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin et de la tête de pont de Mayence a pris fin, après une durée de près de douze ans. M. Tirard, qui fut pendant presque toute cette période haut-commissaire français à Coblenz, puis à Wiesbaden, a jugé que l'heure était venue d'écrire « avec sérénité » l'histoire de cette occupation.

Œuvre d'un homme qui a « vécu » tous les événements qui se sont succédé depuis l'armistice en Rhénanie, son livre constitue un document de premier ordre où devront puiser les historiens futurs.

L'auteur a réparti en cinq parties l'abondante matière du volume. D'abord, un aperçu historique, « la leçon du passé ». Puis, le statut de l'occupation, sa politique, son œuvre économique (notamment dans la Ruhr), et enfin, l'évacuation des trois zones déterminées par le traité de Versailles.

Il est impossible de rendre compte en quelques mots d'un ouvrage aussi dense. Bornons-nous à signaler l'intérêt particulièrement grand de certaines pages. Celles tout d'abord qui indiquent l'état de la Rhénanie au mois de décembre 1918 et au début de 1919 (pp. 69 et suivantes), les revendications françaises, et résumant les délibérations du Conseil suprême des Alliés. On savait déjà que le gouvernement français n'avait jamais songé à l'annexion de la rive gauche du Rhin; ce qu'il a envisagé, ce fut la création d'un Etat autonome sous la protection de la Société des Nations. M. Tirard donne d'intéressantes précisions sur les circonstances qui, en fin de compte aboutirent à l'occupation temporaire de la Rhénanie, maintenue politiquement dans la dépendance de Berlin. L'auteur juge très objectivement les mouvements séparatistes de 1919 et 1923; il n'hésite pas à écrire ces lignes : « Le général Mangin a-t-il montré trop de bienveillance envers ceux qui, de bonne foi, croyaient servir

leur patrie rhénane et affirmaient alors leur désir d'entente et de paix avec la France? Peut-être a-t-il surestimé la valeur de leur influence (pp. 285-286). » De ces pages se dégage l'impression que si les Alliés avaient été d'accord, la Rhénanie se fut aisément constituée, dans les premières semaines de 1919, en un Etat autonome, dans le cadre du Reich. Mais, on le sait, l'accord interallié ne s'est pas fait. L'avenir nous apprendra si l'opposition de Lloyd George et de Wilson a été clairvoyante.

Non moins intéressantes sont les indications relatives aux relations des troupes et de l'administration des Alliés avec la population des villes et des campagnes rhénanes (pp. 297 et suivantes). Préuves à l'appui, M. Tirard montre que dans l'ensemble elles furent satisfaisantes, sinon avec les autorités allemandes, du moins avec la masse populaire. Il confirme pleinement l'impression que rapportaient des bords du Rhin tous ceux qui y ont fait des séjours un peu prolongés entre 1921 et 1930. On lira, avec le sourire, les statistiques concernant les enfants naturels nés des unions passagères entre militaires alliés et femmes allemandes : il y en eut 3,841. Dont 1,851 attribuables aux Américains, 988 aux Anglais, 767 aux Français, 199 aux Belges. L'armée française enregistra quatre cents mariages entre sous-officiers ou soldats et jeunes rhénanes.

La conclusion du livre de M. Tirard est à lire attentivement. Acceptant le fait accompli de l'évacuation anticipée, l'auteur n'affecte pas un optimisme qui serait excessif : « L'Allemagne de Goethe entendra-t-elle la voix du poète (Victor Hugo) ou répondra-t-elle à l'appel furieux des Walkyries? C'est le secret de l'avenir » (p. 455).

Il faut pourtant essayer, grâce précisément à la Rhénanie, de jeter un pont entre la France et l'Allemagne; mais, pour cela, il faut que la France reste forte. « L'Allemagne, éprise d'ordre et de travail, justement consciente et fière de sa culture et de sa valeur sociale, ne s'alliera qu'à ceux qu'elle jugera à sa taille, elle ne se rapprochera sincèrement que d'une France forte matériellement, équilibrée socialement, saine moralement et intellectuellement » (pp. 455-456) (1).

L. L.

ARTHUR YOUNG. *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*. Première traduction complète et critique par Henri Sée. (*Les classiques de la Révolution française*, publiés sous la direction de M. Albert Mathiez.) Paris, Armand Colin, 1931. Trois volumes in-8°.

Voici les débuts d'une vaste entreprise scientifique, destinée à rendre d'éminents services à tous ceux — lettrés et professionnels — qui s'attachent à l'étude de la grande Révolution et des transfor-

(1) Parmi les pièces justificatives signalons la statistique sur la population des établissements d'enseignement secondaire créés par la France dans les grandes villes rhénanes, notamment à Mayence. Ils atteignirent en 1924 le total de 1400 élèves, presque tous Français.

mations profondes qu'elle provoqua dans la vie même des nations. Les textes qui figureront dans la collection des classiques de la Révolution française, triés avec discernement, fourniront au monde savant et au public cultivé une matière documentaire de premier ordre. Ils seront annotés et commentés par des spécialistes qui, ainsi que l'annonce A. Mathiez dans son avant-propos, « ne se borneront pas à ne donner que des textes authentiques, établis selon les règles de la philologie, mais qui s'efforceront de les accompagner de tous les éclaircissements de nature à en faciliter aux lecteurs la pleine intelligence. » La collection nouvelle débute par la publication intégrale des voyages en France d'Arthur Young, source abondante de réflexions, d'impressions, d'anecdotes aboutissant à la peinture de la France à la fin de l'ancien régime et à l'aurore du nouveau. Œuvre d'un homme plein d'esprit, observateur sagace et objectif, dégagé de la rigidité puritaine anglo-saxonne, encore qu'il soit Anglais, elle nous révèle les traits dominants de son auteur, au tempérament positif, au caractère enjoué, appréciant le vin généreux et la bonne chère, tout en poursuivant patiemment son enquête dans les domaines les plus divers. En effet, Young émettra des considérations sur l'agriculture et l'économie générale du Royaume, sur la vie mondaine, les mœurs, le « comportement » des milieux variés où il évolue à l'aise, tout autant que sur l'urbanisme avant la lettre, et sur les rapports qui unissent l'homme à la terre. Aussi bien, l'économiste, l'historien, le moraliste et l'anthropogéographe trouveront-ils matière à glaner dans les trois volumes consacrés aux relations d'Arthur Young, cet Anglais représentatif du siècle de la Raison, « ouvert à toutes les nouveautés, aimant à raisonner ses jugements, capable de s'instruire et rempli de respect pour le progrès. » (1)

La traduction et les commentaires utiles qui la complètent fort à propos sont l'œuvre d'Henri Sée, le spécialiste le plus autorisé de l'histoire économique de la fin du XVIII^e siècle, dont il faut lire aussi la très substantielle introduction (2). Après nous y avoir retracé avec précision la vie d'Arthur Young, il met en lumière les traits distinctifs de son caractère, discerne ses tendances politiques et sociales et nous indique la méthode qui présida à l'édition du texte. Il a soin de nous prémunir contre certaines assertions superficielles du voyageur anglais, qui ne cesse pas, malgré son désir évident d'impartialité, de demeurer très attaché aux préjugés de son milieu originel, encore qu'il s'en défende formellement. Enfin nous n'oublions pas, en abordant la lecture des *voyages en France*, le jugement définitif qu'énonce Henri Sée à l'adresse de Young et qui mérite d'être reproduit en ses éléments essentielles (3) : « Admira-

(1) Cf. *Op. cit.* p. IV, sous la signature d'A. Mathiez.

(2) *Op. cit.*, pp. 1 à 62, tome I.

(3) *Op. cit.*, p. 42, tome I.

teur des philosophes du XVIII^e siècle et surtout de J.-J. Rousseau, dégagé de préjugés religieux, ami de l'humanité, personne ne saurait le taxer de *nationalisme* étroit... Cependant, la Constitution anglaise... lui paraît encore la meilleure forme politique, et, quand les Français voudront devenir libres, il ne conçoit pas qu'ils puissent rien faire de mieux que d'adopter cette constitution... Ses idées économiques, comme sa propre nature, le portent à détester la violence sous toutes ses formes ; il est ennemi déclaré de la guerre et même de toutes les manifestations militaires... Il déteste également les troubles, les émeutes, les révolutions violentes. Il souhaite des réformes, mais qui se produisent pacifiquement et d'une façon progressive, sans léser les droits des individus et notamment le droit de propriété. »

On ne résume pas une telle abondance de documents : on les étudie patiemment, la plume à la main. Mais il est une monographie qu'il convient de signaler tout particulièrement au lecteur. Intitulée « De la Révolution française » (*On the Revolution of France*), elle fut composée par Young, à l'aide de souvenirs, de notes, de publications documentaires, sources diverses qui l'ont amené à rectifier quelques-unes de ses opinions premières, révélées par son *journal* de voyage, qui, lui, est publié sans retouche (1).

En résumé, Young voit d'un œil sympathique l'effondrement de l'Ancien Régime, mais il réproûve les excès, sans comprendre que ceux-ci furent la conséquence toute naturelle de la résistance niaise qu'opposèrent au progrès les milieux privilégiés et les courtisans. Ainsi que le fait remarquer son commentateur, il a reconnu ce qu'il y avait de salutaire dans l'œuvre négative de la Révolution, alors même que la doctrine des droits naturels lui était apparue dangereuse (2).

La collection des *classiques de la Révolution française* — à en juger par la publication des trois premiers tomes consacrés aux voyages en France d'Arthur Young — constituera désormais l'une des meilleures sources où puisera l'historien des dernières années du XVIII^e siècle.

Charles PERGAMENI.

J. VINCENT. *Clemenceau. La médaille avait deux faces*. Paris, Librairie du Dauphin, 1931, 228 pages.

Les biographes récents de Clemenceau ont ébauché « de cet homme si éperdûment contradictoire une sorte d'image d'Épinal » qui n'est

† (1) C'est au cours des années 1790, 1791 et 1792 qu'Arthur Young prépara l'impression de ses « Voyages en France » et qu'il rédigea, à l'aide de notes recueillies à Paris, ce mémoire sur la Révolution elle-même.

(2) *Op. cit.*, pp. 57-58, tome I.

pas conforme à la réalité, « beaucoup plus diverse et moins globalement belle ». Tel est le thème que développe M. Vincent. Il rend hommage à Clemenceau, héros national, au chef qui gouverna la France aux heures les plus tragiques de la grande guerre ; il n'apprécie pas sans sympathie Clemenceau romancier, dramaturge et penseur. Mais il se refuse à approuver les actes et les idées de l'homme politique d'entre les deux guerres, du « jacobin », de l'anticlérical, du démolisseur de ministères. Ce qui l'amène à cette conclusion : « Clemenceau avait toute l'étoffe du plus grand homme. L'héritage d'une pauvre et dangereuse idéologie l'a empêché de conquérir la gloire immense et sans tache. »

On voit que ce livre, écrit avec vivacité, avec entrain ⁽¹⁾, n'a rien d'un ouvrage d'apologétique. L'auteur a-t-il, comme il le dit dans sa préface, jugé « sans prévention aucune, sans ombre d'injustice? » On pourrait discuter là-dessus. Mais il faut reconnaître que M. Vincent a « voulu » être juste et que le portrait qu'il dessine est peut être plus ressemblant que certains récits « hagiographiques », qui diminuent, en la simplifiant, l'étonnante figure de Clemenceau.

L. L.

J. GARSOU. *La Belgique politique. 1830-1930.* (Dans *La Belgique Centenaire.* Encyclopédie nationale). Bruxelles, 1930. Les Editions Nationales.

Les cent et quelques pages que M. Garsou a consacrées à l'histoire de la Belgique indépendante constituent un résumé complet de la vie politique du pays, depuis les premiers jours de la Révolution de 1830 jusqu'à la retraite, en 1926, du ministère Pouillet-Vandervelde. L'auteur décrit les événements un à un, dans leur suite chronologique. A côté de la lutte des partis, il fait une place aux faits d'ordre économique, à la législation sociale, scolaire, militaire, aux événements extérieurs en tant qu'ils ont exercé une influence sur notre histoire interne (1848, 1870).

Quelques grandes divisions : la Révolution, le gouvernement provisoire et le Congrès national, la Régence, la Constitution, le règne de Léopold 1^{er}, la politique intérieure de 1831 à 1846 (l'unionisme), la prépondérance libérale, le règne de Léopold II, la prépondérance catholique de 1884 à 1914, le règne d'Albert 1^{er}, la Belgique pendant la grande guerre, les ministères d'après-guerre. Il y a là une masse énorme de faits exposés avec clarté, avec impartialité et avec le sens des proportions. L'auteur se débrouille avec aisance au milieu de toutes les crises (et crisettes) provoquées tout au long de ce dernier siècle par l'antagonisme et les transformations des partis.

On lira avec un intérêt particulier les pages (227-244) qui ont trait à l'histoire parlementaire des dernières années (1918-1926). Au

(1) Voir notamment le chapitre : *le courage et la volonté de Clémenceau* (pp. 115-142)

mérite de l'originalité elles ajoutent celui d'une objectivité doublement louable quand il s'agit d'événements si proches de nous. N'oublions pas de dire que le travail de M. Garsou est accompagné d'une illustration abondante (1).

L. L.

Major F. DELVAUX. *Le siège de la citadelle d'Anvers en 1832.* (Bruxelles, Impr. typogr. de l'Institut cartographique militaire, 1930, 239 pp., avec 7 planches hors-texte et 49 figures dans le texte.)

Comme l'écrit le comte de Broqueville, ministre de la Défense Nationale, dans une courte et élégante préface, ce livre trouve tout naturellement sa place parmi les ouvrages écrits à l'occasion du Centenaire. Le but de l'auteur est défini dans un avant-propos concis, dû à sa propre plume : le siège d'Anvers ne fut, ni du côté français, ni du côté hollandais un geste aussi futile que sanglant. Il eut une signification européenne; il constitua un épisode héroïque de la résistance des Hollandais aux volontés de l'Angleterre et de la France. Le roi Guillaume I défendait avec sincérité ce qu'il appelait « ses droits », il eut à ses côtés tout son peuple. D'autre part, ce siège est instructif pour les hommes de métier, pour ceux qui — en 1915 — virent renaître la guerre de tranchées, pour ceux aussi qui doivent aujourd'hui préparer le soldat à toutes les techniques d'un éventuel conflit futur.

Le major Delvaux procède avec méthode. Il fait l'histoire de la fameuse citadelle depuis sa fondation par le duc d'Albe. Il en montre les transformations et en fait une description minutieuse, avec le secours de cartes et de croquis. Avant de passer à l'analyse détaillée des opérations, l'auteur retrace les péripéties de deux sièges offrant avec celui d'Anvers de grandes analogies : celui de Turin en 1706, celui — presque ignoré — de Pampelune en 1823, lors de la campagne d'Espagne. Ces sujets sont étudiés de manière agréable mais je les ai entendu qualifier de hors-d'œuvre; cette observation ne m'a pas paru dépourvue de pertinence.

Après un exposé des forces en présence, M. Delvaux suit, jour par jour, jusqu'à la capitulation, les phases successives du drame. Que de fois, à la lecture des souffrances endurées de part et d'autre, devant l'acceptation stoïque du devoir par ces adversaires qui n'étaient pas des ennemis, n'est-on pas tenté de redire la phrase célèbre : « Ah ! les braves gens ! ».

Laissons les conclusions du major Delvaux présentant un caractère purement technique. Ses considérations sur les acteurs principaux de cet épisode de guerre, sur la portée du siège dans son

(1) Pourquoi avoir (p. 167) inscrit le nom du ministre libéral *Alphonse Vanden Peereboom* sous le portrait du ministre catholique *Jules Van den Peereboom* ?

ensemble ont une valeur générale, digne de retenir l'intérêt des historiens.

L'ouvrage est solidement construit et se lit avec agrément. Sa présentation fait honneur aux presses de l'institut cartographique. L'auteur a eu recours aux sources originales, recueillies aux Archives de la Guerre à Paris, dans les journaux de campagne de l'Etat-Major hollandais, dans d'autres dépôts encore.

Il faut louer le major Delvaux d'avoir mené à bien ce travail : il stimule l'intérêt des Belges pour les problèmes de 1830 ; il rappelle opportunément l'aide précieuse que nous fournit la France. Enfin, il est agréable de constater que c'est de la plume d'un officier belge que jaillit l'éloge du *quondam inimicus*, du brave général Chassé, de ses flanqueurs, de ses sapeurs et de ses canonniers.

FRANS VAN KALKEN.

FERNAND NEURAY. *Une grande figure nationale : Godefroid Kurth. Un demi siècle de vie belge.* (Bruxelles et Paris, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1931). 242 pp. in-8°.

Représenter la carrière d'un homme d'élan sous ses aspects les plus réfléchis, écrire une œuvre de sang-froid, alors que l'on est soi-même de tempérament passionné, tel est l'intéressant et sympathique effort que vient de fournir le distingué directeur de la *Nation Belge*. M. Fernand Neuray ne cache pas qu'il a écrit son livre « avec la ferveur d'un disciple pour le meilleur des maîtres » ; il l'a dédié respectueusement à la veuve du disparu. Mais il a néanmoins fait un très réel effort pour produire un travail indépendant. Il y a réussi. Son *Godefroid Kurth* est une belle synthèse, rédigée avec élégance et conçue selon un plan solidement ramassé.

Je ne m'étendrai pas en commentaires sur le chapitre V, consacré à l'œuvre de Kurth. N'étant pas médiéviste, je ne pourrais dire en quelle mesure elle a vieilli ou est restée d'actualité. Les conceptions d'ensemble, la technique du célèbre historien sont nettement « d'avant mon temps ». Au surplus, M. Neuray lui-même s'est abstenu d'agir en critique. Il renvoie fréquemment le lecteur aux jugements de professionnels, comme Henri Pirenne et Karl Hanquet. Il se borne à mettre en lumière les beautés des « Origines de la civilisation moderne » ou de la « Cité de Liège au moyen âge ». Par d'heureuses citations, il réfute les vieux arguments représentant l'éminent professeur comme germanophile ou ultra-clérical. Et qui en voudra au polémiste de race qu'est M. Neuray, soit de relever ici ou là des phrases propices au succès des théories qu'il aime à défendre, soit d'intercaler dans son propos quelques appréciations personnelles tranchantes comme un couperet. Cueillons-en, au hasard, quelques unes : « Qui ne voit que l'intérêt de la France et de la Belgique postule une Belgique forte, autonome, maîtresse chez elle et l'accentuation, non la diminution ou l'atténuation de notre personnalité nationale. » (Neuray.)

« Les Flamands ou les Wallons qui, pour des griefs d'ordre linguistique, compromettraient les intérêts supérieurs de la Patrie, seraient de mauvais citoyens. » (Kurth.)

« En pays flamand, la civilisation doit rester bilingue sous peine de déchoir de son rang historique. » (Kurth.)

« Il est peut-être permis de se demander si « l'aspect économique » n'a pas tyrannisé et aveuglé quelques historiens, qui ont fini par ne plus voir de ressort psychologique ni moral dans le développement des événements humains. » (Neuray.)

Ce sont de biens attrayants chapitres que ceux consacrés par l'auteur à Kurth en tant qu'homme d'action. Il nous campe d'abord le studieux petit écolier dans le lointain milieu arlonnais. Dès le début, cet enfant enragé de lecture et de science sera catholique jusqu'aux moëlles et foncièrement démocrate. Il n'en sera pas moins éclectique dans le choix de ses études littéraires, philologiques ou historiques; il nouera à l'école normale des humanités annexée à l'Université de Liège les liens d'une amitié durable avec un autre historien romantique, Flamand, Gueux et libre-penseur celui-là : Paul Fredericq.

Pourquoi vouloir expliquer par les animosités de parti qui entourent les débuts de la carrière universitaire de Kurth (il fut professeur d'histoire du moyen âge à Liège à vingt-cinq ans), son rôle en 1878? Fut-il donc le seul cérébral traité en « réprouvé », par suite des répercussions de nos luttes politiques dans le domaine des études en ces temps détestables? M. Neuray ne voudrait l'affirmer. A mon sens, Godefroid Kurth combattit la loi Van Humbeeck dans le même esprit que celui où — quinze ans plus tard — il devait se rallier avec éclat au démocratisme chrétien de l'abbé Pottier et partir en guerre contre les « coffres-forts en délire! » Kurth était un Don Quichotte de la cause catholique populaire, un idéaliste combatif, un « chevalier », pour reprendre les paroles de M. Neuray lui-même. Et j'aime mieux rechercher entièrement les causes de son alacrité offensive dans ces sentiments d'avant-plan que croire à des rancunes contre les « pachas universitaires » qui avaient brimé ses débuts dans la cathèdre.

Deux chapitres émouvants nous dépeignent les dernières années de Kurth, promu à l'éméritat et devenu directeur de l'Institut historique belge de Rome : sa douleur et son indignation devant l'invasion allemande; sa mort désolée dans sa propriété d'Assche, le 3 janvier 1916, alors qu'il rédigeait une œuvre vengeresse : « Le guet-apens prussien! » Et l'ouvrage se termine sur ces belles paroles : « Personne n'a formulé plus éloquemment et plus fortement que lui les raisons qui commandent de vivre ensemble, de s'accorder et de s'unir aux Belges de toute langue, de toute classe et de toute religion... Puissent tous les catholiques accorder comme lui le devoir religieux et le devoir national. Puissent tous ceux qui se piquent de continuer sa démocratie apprendre de lui à distinguer entre la démocratie sociale et la démocratie politique, c'est-à-dire entre le remède et le poison... »

FRANS VAN KALKEN.

J. GARSOU. *Alexandre Gendebien. Sa vie, ses mémoires.* (Bruxelles, Van Sulper, 1930. 521 pages.)

A la série déjà imposante des livres consacrés en ces derniers temps à la Révolution belge de 1830 et à ses chefs, M. Garsou vient d'ajouter un ouvrage important. Si comme il l'écrit dans sa préface, le nom de Gendebien est gravé dans la mémoire populaire, si une sorte de légende héroïque s'est attaché à lui, il n'en est pas moins vrai que sa vie et son œuvre politique n'étaient pas exactement et complètement connues. Elles méritaient une étude objective et détaillée. M. Garsou nous la donne en s'aidant des papiers conservés dans les archives familiales des descendants de Gendebien. Les dépôts du Quai d'Orsay et de notre ministère des Affaires étrangères, les archives de la Ville de Bruxelles lui ont aussi fourni des documents précieux.

Le volume est divisé en deux parties : à l'étude de la vie et de l'œuvre de Gendebien (pp. 1 à 174) succède une édition de ses *Mémoires* (pp. 175 à 461).

Avec beaucoup de soin, l'auteur décrit la jeunesse de son héros, le milieu où il a vécu, les années de jeunesse de l'étudiant et de l'avocat, puis l'entrée de Gendebien dans la carrière politique, son adhésion enthousiaste au soulèvement de 1830, son passage aux affaires, d'abord dans le gouvernement provisoire, plus tard dans le ministère du régent Surlet de Chokier.

Tumultueuse et brève fut l'action politique de Gendebien. En quelques lignes bien venues de la préface l'auteur en note les caractères : « Gendebien anime toute une foule de son ardeur et de sa foi révolutionnaire, il clame sa volonté de tenir tête à l'Europe émue et irritée de l'audace d'un peuple chétif, il résume en une phrase lapidaire la douleur de son patriotisme et l'écoulement de ses espérances. Se vouant à l'osctracisme, il clôt prématurément une carrière qui, pour donner toute sa mesure, aurait dû sortir du rôle trop négatif d'une opposition sincère et vigilante mais qui, trop systématique, ne fut pas constructive. Cœur chaud, âme exaltée, il appartient à une génération qui s'embrase facilement pour l'idéal. Il est de la lignée politique des hommes du « mouvement » ; il eût siégé, à la Chambre française, sur les mêmes bancs que Lafitte, Lafayette, Dupont de l'Eure et Mauguin. En eux il trouve tout de suite des amis et des soutiens lorsqu'il va plaider à Paris la cause de notre Révolution. A la fin de sa vie, de plus en plus hostile aux « doctrinaires » qui à son sens ont endigué le torrent démocratique qui devait emporter la réaction, il sourit à la jeunesse avancée et lui prodigue des encouragements. Il garde jusqu'au jour suprême ses rancunes politiques, ses emportements, ses animadversions, ses exaltations (V) ».

L'étude très fouillée de M. Garsou permet de dégager les trois traits distinctifs de la personnalité de Gendebien, mise en plein relief par l'auteur. D'abord son énergie, son esprit de décision. Aux

heures critiques il sut tenir tête aux défaillances qui se produisaient. Il semble même que les difficultés de toute nature qui assaillaient les fondateurs de la Belgique indépendante aient redoublé son courage. C'est ensuite le caractère de ses idées d'avant-garde. Il était de ceux qui avaient beaucoup d'avenir dans l'esprit, qui devançaient leur temps. Malheureusement ces brillantes qualités furent trop souvent masquées, annihilées par sa nature impulsive, son entêtement intransigeant. Il fut en désaccord avec presque tous ses compagnons de lutte, avec De Potter, comme lui cependant républicain (p. 276), avec Lebeau (p. 439), avec Tielemans, avec de Brouckère, avec Devaux, avec Ch. Rogier.

Comme l'écrit son biographe, « A force de taper dur, Gendebien manquait souvent de mesure et blessait les sentiments de ses collègues » (p. 138). Les pages du gros volume de M. Garsou sont pleines du récit des incidents provoqués par celui dont il expose la vie publique.

Cet exposé a le mérite d'être fait sur pièces, de s'appuyer sur une documentation abondante et précise. De plus, M. Garsou a su éviter deux écueils où se heurtent souvent les auteurs de biographies. Séduits par le personnage dont ils retracent la vie, ils en présentent un portrait sans ombres. Ici, rien de tel.

L'auteur a su montrer Gendebien tel qu'il a été réellement, avec ses nobles qualités, mais aussi avec ses grands défauts. D'autre part, M. Garsou s'est gardé de faire de Gendebien le centre de tous les événements de son temps. Il l'a « situé » à sa place exacte, au milieu de tous ceux qui, avec lui, travaillaient à la libération de la Belgique. Si bien que, vue sous un angle spécial, c'est toute la révolution belge (depuis les symptômes avant-coureurs de 1830 jusqu'au vote du 19 mars 1839 et aux célèbres paroles de Gendebien : Non, 380.000 non...), qui se déroule dans les pages de ce solide ouvrage, qui prendra rang parmi les utiles contributions à l'histoire objective du mouvement de 1830 dans notre pays.

L. L.

COMTE GOBLET D'ALVIELLA. *Histoire des bois et forêts de Belgique*. IV. (Bruxelles, Lamertin, 1930, 448 pages.)

Dans la *Bibliographie* de la *Revue*, nous avons rendu compte naguère (1927-1928, n° 3) des trois premiers volumes de ce grand ouvrage. Le tome IV tout entier est consacré au régime forestier du XVIII^e siècle, d'abord aux bois communaux (chapitre I), puis aux défrichements (chapitre II) et aux bois, propriétés particulières (chapitre III). Un chapitre final, le plus bref, étudie le commerce des bois. Des pièces justificatives (pp. 369 à 430), extraites des Archives générales du royaume, appuient les assertions de l'auteur.

Le Comte Goblet a continué dans ce volume à se servir de la méthode qu'il avait heureusement employée dans les premiers tomes.

L'histoire des bois de notre pays ne pouvait être bien faite que par un auteur aimant nos forêts et possédant une compétence toute spéciale en matière de sylviculture, mais sachant aussi appliquer à cette étude les connaissances du juriste et de l'historien. C'est cette combinaison qui donne toute sa valeur au livre que nous avons sous les yeux, comme à ses aînés.

Les recherches du comte Goblet l'ont, par exemple, amené à constater que les aspects caractéristiques de la végétation forestière ont été déterminés par des faits d'ordre économique. Le besoin de bois de chêne pour la construction, pour l'agriculture, pour la navigation a eu pour conséquence une législation protectrice du chêne et la grande superficie des chênaies. D'autre part, l'industrie métallurgique réclamait du charbon de bois, ce qui conduisait au régime du taillis ou du taillis sous futaie. Ici, l'existence de tanneries faisait donner la préférence au taillis de chêne ; là, la proximité de villes de garnison invitait à la plantation d'aunelles pour les besoins de la boulangerie, etc.

D'autre part, de l'étude des forêts au XVIII^e siècle, l'auteur déduit une conséquence importante pour l'histoire tout court. Il arrête à 1794 son exposé du régime forestier avant la Révolution. Mais, écrit-il dans son introduction, s'il a « bien fallu établir quelque part une césure », il n'en est pas moins vrai que la législation révolutionnaire, qui a démocratisé la forêt, n'a pas transformé immédiatement l'état cultural, la gestion, l'aménagement des bois, les aspects de la végétation forestière. Tout cela était conditionné par la situation économique du pays, situation qui ne s'est guère modifiée avant le milieu du XIX^e siècle. « Tout est évolution et perpétuel devenir, aussi bien dans la vie des nations que dans celle des individus (p. 14) ».

Envisagée de la sorte, l'histoire de la forêt devient une partie de l'histoire générale et aussi de l'histoire du droit. Assurément, une notable fraction du volume concerne la technique forestière, l'exploitation, l'aménagement des bois, le commerce du bois ; mais de nombreuses pages ont trait au régime juridique de la forêt, à la législation générale et à ses règlements, à la législation locale, au droit qui régit les terres boisées.

Particulièrement intéressant est le deuxième chapitre où l'auteur étudie l'œuvre de défrichement au XVIII^e siècle en Brabant, dans le Namurois, le Hainaut, le Luxembourg. Il met en lumière la résistance que la législation sur le défrichement a rencontrée dans ces provinces. En cette matière comme en tant d'autres, on perçoit l'influence du régionalisme, du particularisme. Et voilà encore un des traits de l'histoire générale de notre pays qui se retrouve dans son histoire forestière.

Il reste au comte Goblet, pour mener à bonne fin la tâche qu'il a entreprise, à aborder le XIX^e siècle. Ce sera le sujet du dernier volume. Alors sera complété le grand ouvrage, original et savant,

que son auteur a consacré au passé de nos bois, étudiés par lui avec une érudition minutieuse unie à un fervent amour. Ce n'est pas sans raison que ce quatrième volume s'ouvre par une épigraphe empruntée à Theuriet et qui rend toute la pensée de l'auteur : « Au plus profond des bois la Patrie a son cœur. Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt (1). »

LÉON LECLÈRE.

J. ANCEL. *La Macédoine, son évolution contemporaine.* (Paris, Delagrave, 1930, 352 pages.)

On sait que depuis une douzaine d'années, M. Ancel s'est livré, par des enquêtes sur place, par de nombreux voyages, à une étude approfondie des questions balkaniques. C'est ainsi qu'il a publié successivement *l'Unité de la politique bulgare* (1919), *les Travaux et les jours de l'Armée d'Orient* (1921), de cette armée où il servit pendant quatre ans, notamment comme chef de la section politique à l'état-major des généraux Guillaumat et Franchet d'Esperey. Puis ont paru le *Manuel historique de la question d'Orient*, ouvrage devenu classique et qui est parvenu à sa quatrième édition (en 1930); *les Balkans face à l'Italie* (1928) (2).

Son dernier ouvrage, qui lui a valu en Sorbonne le grade de docteur ès lettres, est une véritable encyclopédie. A la géologie, à la géographie physique et humaine, à l'ethnographie, à l'histoire, à l'économie sociale, à l'archéologie, au folklore, à la linguistique il a demandé de multiples renseignements qui lui ont permis de nous faire connaître sous tous ses aspects ce « carrefour » des peuples balkaniques, la Macédoine contemporaine. Une bibliographie méthodique de 267 numéros (recueils de documents et livres), des cartes, plans et photos en grand nombre (plus de 200) accompagnent le texte et en augmentent la valeur scientifique.

L'introduction du volume est consacrée à la description de la Macédoine physique, de ses bornes, de ses contacts avec les régions voisines, de ses liaisons intérieures. Dans les trois parties qui suivent, M. Ancel étudie successivement les régions macédoniennes relevant de la Yougoslavie, de la Grèce, de la Bulgarie.

Une quatrième et dernière partie décrit Salonique, la ville ancienne et la ville nouvelle.

(1) N'oublions pas de signaler les gravures qui accompagnent le texte : des reproductions de beaux dessins d'Antoine Watelet (XVII^e siècle), des clichés très réussis pris par l'auteur, des cartes et des plans (Beloeil, Enghien, etc).

(2) Sans compter sa collaboration, pour les questions orientales, à *l'Histoire diplomatique de l'Europe*, publiée sous la direction de M. Hauser (tome II, 1929). Cf. dans notre *Revue* (mai 1930) le texte de sa conférence : *la Yougoslavie et ses voisins*.

Dans ces quatre chapitres, l'auteur s'attache, avec un soin tout particulier, à exposer dans le détail la grande œuvre de colonisation qui, depuis le rétablissement de la paix balkanique, a transformé la Macédoine. Œuvre énorme, qui ne s'est pas accomplie sans difficultés, ni souffrances. « Vaincue en 1923, la petite Grèce recueillait les Hellènes d'Asie mineure et de Thrace orientale : 1,221,849. La moitié des réfugiés furent installés en Macédoine : 638,253 (1). La Macédoine méridionale est aujourd'hui hellénisée. D'autre part, la colonisation yougoslave s'emploie à préparer un milieu propice à 39,632 colons. Enfin, la Société des Nations a installé dans la Bulgarie orientale la majorité des 133,987 nouveaux réfugiés en Bulgarie » (pp. 1-2).

De savantes analyses, qui ne laissent rien dans l'ombre et que, partout, appuie l'éloquence des chiffres, ont conduit l'auteur à deux conclusions synthétiques. D'abord, la Macédoine s'est dissociée. Sa partie méridionale est à la Grèce. « L'Hellade achève son périple égéen, commencé il y a un siècle » (p. 321). La Macédoine septentrionale a été attribuée à la Yougoslavie, qui y a réparti des colons venus de tous les coins du royaume. La Macédoine orientale dépend de la Bulgarie. En second lieu, la Macédoine et sa population, victimes de tant de guerres, connaissent enfin les bienfaits de la paix. « D'immenses transferts de peuples aboutissent à l'enracinement : des villages-champignons sortent de terre et la culture intensive bouleverse ce pays de marais, de steppes, de montagnes pastorales. Salonique, surgie de ses cendres, associe une ville urbanisée, européenne, un port méditerranéen à l'économie de toute la péninsule des Balkans » (p. 322). La Macédoine est en somme, selon l'expression finale de l'auteur : un coin de l'Europe resté longtemps à l'écart des courants de la civilisation et qui, soudain, s'euro-péanise.

Le vaste sujet, si compliqué, étudié par M. Ancel avec tant de soin et d'esprit scientifique, touche, il le constate, à des questions de brûlante actualité. Quelles que soient ses opinions, ses sympathies, il a su les taire et faire œuvre constamment objective. Ce n'est pas le moindre mérite de ce beau livre dont la lecture est reconfortante, puisqu'elle fait entrevoir heureux et fécond l'avenir de cette contrée jadis stérilisée par l'incapacité et la violence, aujourd'hui revivifiée par l'activité des Yougoslaves et des Hellènes.

L. L.

(1) M. Pallis, un des principaux artisans de cette grande entreprise, en a fait connaître les méthodes et les résultats dans une des récentes conférences de politique internationale organisées par l'Université de Bruxelles.

MIN-CH' IEN T. Z. TYAU. *Two years of nationalist China*. (Shanghai, Kelly and Walsh, 1930. 523 pages.)

Ce volume est un *vade-mecum* indispensable à ceux qui veulent étudier et comprendre l'évolution politique et sociale de la Chine contemporaine.

L'auteur fournit d'abord un bref résumé des événements qui se sont déroulés de 1926 à 1930; puis il décrit le *Kuomintang* et son organisation; il analyse son programme. Viennent ensuite de nombreuses pages consacrées au mécanisme et aux attributions du gouvernement national, ainsi qu'à l'administration considérée sous tous ses aspects : affaires intérieures, affaires étrangères, armée et marine, finances, agriculture, mines, industrie, commerce, travail, instruction, communications, chemins de fer, hygiène publique, question de l'opium, affaires de Mongolie et du Thibet, etc. Avec moins de détails, mais sans rien omettre d'essentiel, nous sont exposés le système judiciaire et la législation, le mécanisme du service civil et du gouvernement local, etc.

Le dernier chapitre groupe des renseignements statistiques précis. D'abord, il donne le total de la population de la République Chinoise (462,837,793 habitants!) et des villes principales : Nanking (514,000), Shanghai (1,536,000), Canton (815,000), etc. Suivent des statistiques relatives à l'agriculture, aux fabriques de Shanghai, de Hankow, de Tientsin, au commerce avec l'étranger, au mouvement des ports, au budget, aux prix de gros, au coût de la vie. En appendice, sont publiés des pièces diplomatiques, un tableau du personnel du gouvernement central, etc. De nombreuses cartes et photos, très soignées, accompagnent le texte.

N. TERZAGHI, *Orazio*, Formiggini Roma 1930. (Collec. Profili, n° 112, 82 pp.).

Un élégant petit portrait d'Horace, après une courte esquisse de l'éducation du poète nous montre sa sceptique et souriante bonté qui l'empêchera de rien prendre au tragique et de haïr vigoureusement, son goût de l'indépendance, enfin et surtout le contraste entre sa modération innée, encore renforcée par sa philosophie, et son ambition d'être le grand poète lyrique de Rome. C'est par ce contraste très superficiel de ses amours, son don de l'amitié. A l'aide d'exemples à la fois épicurien et auteur du *chant séculaire*, à la fois idéaliste et réaliste, à la fois imaginaire et soucieux de précision, de détermination jusqu'à donner le nom de *Bandusia* à une source anonyme de son domaine Sabin.

L'auteur montre bien l'originalité profonde d'Horace, le caractère superficiel de ces amours, son don de l'amitié. A l'aide d'exemples précis il établit fort ingénieusement l'unité de sa pensée. Enfin il s'efforce de démontrer qu'il avait avant tout voulu être un lyrique, et après l'avoir comparé à Carducci, il nous montre que la doctrine

littéraire exprimée par l'*Épître aux Pisons* est en somme réalisée dans le quatrième livre des *Odes*. Le livre est d'une lecture attachante, plein d'observations fines et de pénétrantes analyses. Je ne suis pas aussi sûr que l'auteur que la *dualité* de nature d'Horace explique autant son œuvre que l'expliquent les circonstances. S'il y avait en Horace du Sancho et du Quichotte, le premier l'emportait et de beaucoup sur le second. D'autre part, si Horace a *cru* être surtout un lyrique il s'est trompé comme Boileau sur ses possibilités, car pour moi le *vrai* Horace est dans ses épîtres. Mais n'avait-il pas trop le sens de la *mesure*, n'avait-il pas trop de scepticisme pour ne pas deviner qu'il serait peut-être l'Anacréon de Rome mais jamais son Pindare? Quoiqu'il en soit, le petit livre de M. Terzaghi très personnel, nourri, sans la moindre surcharge apparente d'érudition, de faits et d'idées, est une très heureuse esquisse de la psychologie d'Horace, animée par la sympathie que l'auteur a pour le poète et par sa connaissance profonde de son art. Léon HERRMANN.

G. COHEN. *Un grand romancier d'amour et d'aventure au XII^e siècle : Chrétien de Troyes et son œuvre*. (Paris, Boivin, 1931. 513 pages.)

Ce qui donne tout son prix au livre du savant professeur d'histoire de la littérature française médiévale à la Sorbonne (jadis élève de l'Université de Bruxelles), c'est l'alliance infiniment savoureuse d'une érudition consommée et de l'enthousiasme le plus communicatif. Erudites, la bibliographie du sujet, les pages consacrées à l'analyse des œuvres de Chrétien de Troyes : *Philoména, Guillaume d'Angleterre, Tristan, Erec et Enide, Cligès, Lancelot, Yvain, Perceval le Gallois*. Enthousiastes, les pages consacrées à la description du temps où vécut le poète et à l'appréciation de son rôle littéraire. Le philologue et l'artiste se sont unis pour dessiner un portrait singulièrement vivant de l'écrivain champenois de cette seconde moitié du XII^e siècle, « qu'on peut nommer à bon droit, pour l'élégance et la pureté de son style, la richesse et la finesse de son imagination romanesque, l'âge d'or de la littérature française médiévale » (p. 16). Il paraît à M. Cohen — comme à l'historien américain C.-H. Haskins — légitime d'attribuer à cette époque le titre de *seconde Renaissance*, la première étant la Renaissance carolingienne (p. 29).

Dans les premières pages, M. Cohen dessine à traits larges et précis le cadre historique et social dans lequel s'est insérée l'œuvre de Chrétien de Troyes. Il montre dans quelle mesure, au XII^e siècle, le développement des lettres a été favorisé par l'Eglise, par la Royauté, par les Communes, par la féodalité, par la chevalerie surtout, par ses éléments sportif, humanitaire et amoureux qui ont joué, dans le roman courtois, un rôle décisif. Il résume les événements qui se sont succédé de 1137 à 1180. Suit une étude sur les origines du roman courtois. Puis l'auteur nous raconte la vie et nous fait voir l'activité littéraire de son héros ; dans une série de chapitres (IV à

IX) il nous fait connaître, très complètement, chacun des romans de Chrétien de Troyes. Toujours le résumé de leurs péripéties est accompagné d'abondantes citations; en face du texte du XII^e siècle est disposée la version en français moderne.

Cet examen approfondi conduit l'auteur à une conclusion générale. Ignorer Chrétien au XII^e siècle, c'est ignorer Balzac au XIX^e. Chrétien incarne cette époque dont il peint presque tous les aspects sociaux, moraux, idéologiques. Son œuvre est la plus complète du moyen âge français. Jamais le rôle d'une puissante personnalité ne s'est mieux affirmé (p. 495). Il est l'ancêtre des romanciers psychologiques du XIX^e siècle; il ne lui suffit pas de conter, il pose et résoud des cas psychologiques, il crée des types, et notamment celui du chevalier (pp. 504-505). Il s'entend également à dessiner des portraits individuels et à peindre des foules, de sorte que son œuvre présente le tableau de la société de son temps.

S'il ne sait guère arracher des larmes ou provoquer le rire, il a du moins le don de conter avec une puissance d'évocation extraordinaire. En résumé, son œuvre est l'épopée courtoise de son siècle, dont il a exalté l'idéal esthétique, sentimental et social. D'autre part, il a inspiré Hartmann von Aue, Wolfram von Eschenbach, peut-être Godefroy de Strasbourg. C'est à lui que nous devons rendre grâce de l'enchantement du Vendredi-Saint que nous éprouvons avec le *Parsifal* de Richard Wagner. A travers Wolfram, c'est de la pensée française qui se trouve là, orchestrée par la magie musicale du génie allemand. Il faut honorer en Chrétien de Troyes un des plus féconds, un des plus puissants, un des meilleurs ouvriers des lettres françaises (p. 513).

A ce jugement, on ne peut que souscrire, après avoir lu le livre de M. Cohen. Par l'ampleur de son œuvre qui, de 1160 à 1185, va d'*Erec* et de *Tristan* au roman du *Graal*, de l'amour humain à l'amour divin, et s'inspire toujours du conflit de l'amour et de l'aventure, par l'influence qu'il a eue hors de France, Chrétien de Troyes mérite la place que lui assigne son biographe. La démonstration est décisive.

Elle est d'autant plus probante qu'elle est faite conformément aux méthodes les plus rigoureuses de l'histoire littéraire. Est-il nécessaire d'y insister et de faire remarquer que dans cet ouvrage, comme dans son *Ronsard* (1928), dans son *Livre de conduite du régisseur* (1925), dans ses *Ecrivains français en Hollande* (1920), M. Cohen a fait œuvre de savant autant que d'homme de goût? Sa méthode est excellente, son information sans défaut.

Au total, un beau livre, œuvre d'un critique littéraire qui est aussi un philologue et un historien.

L. L.

PIERRE BERGER. *William Blake, Seconds livres prophétiques*, traduits de l'anglais avec une introduction. Paris, Rieder, 1930. Fr. 25.—.

Il est difficile d'explorer sans guide l'œuvre visionnaire, immense et diffuse, de William Blake. Le meilleur guide est M. Pierre Berger, professeur à l'Université de Bordeaux, qui fait autorité en France depuis sa thèse de 1907, *W. Blake, Mysticisme et Poésie*, et qui a donné en 1927 (à Paris, chez Rieder) une traduction des *Premiers livres prophétiques*. Ce dernier volume est inséparable de celui qui vient de paraître. On y trouve un premier fil conducteur à travers les idées de Blake et l'affolante végétation de symboles dont il lui a plu de voiler sa pensée. Les *Premiers livres* comprennent *Thel*, *Tiriël*, les *Filles d'Albion*, l'*Europe*, l'*Amérique*, *Urizen*, *Los*, *Ahania*. Les *Seconds livres* nous donnent d'abord une traduction intégrale de *Milton*, le plus court des trois grands poèmes symboliques de Blake, publié en 1804. Milton revient sur la terre afin d'y corriger les opinions fausses que son *Paradis Perdu* a répandues. En effet, Blake est du parti de Satan contre Jehovah. Une magistrale introduction de M. Berger nous aide à débrouiller la mythologie du poète. Ainsi équipés, nous nous offrons la joie de découvrir à travers maintes pages par trop vagues et ossianiques, des passages d'exaltation superbe qui avaient échappé à Swinburne dans son *Blake* de 1868.

Le volume contient des parties plus faciles que *Milton* : l'*Évangile éternel*, où Blake nous apprend que Jésus ne fut ni humble, ni chaste, ni obéissant, et des *Poèmes et fragments divers*, parmi lesquels des chants lyriques d'une délicieuse candeur qui ont sans doute inspiré notre poète Van Leerberghe.

Rappelons que la maison Rieder a publié sur Blake artiste un petit livre de Philippe Soupault, avec quarante planches en héliogravure. C'est un complément agréable aux deux volumes de M. Berger.

P. DE R.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT D'ETUDES FRANÇAISES.
Columbia University, New-York.

Sous la direction du docteur L. Van Roosbroeck, cet Institut a, en ces dernières années, édité de nombreux et intéressants travaux, éditions de textes ou études critiques. Citons notamment : l'*Influence de Walter Scott sur les œuvres de Balzac* (H. Garnand); la *Littérature française de la Louisiane* (R. Caulfeild); la *Mort de César*, de Scudéry (H.-L. Cook); le *Culte de la beauté chez Baudelaire* (S.-A. Rhodes); le *Prince déguisé*, de Scudéry (B. Matulka); *Alzirette*, parodie de l'*Alzire* de Voltaire (L. Van Roosbroeck); *L'empirique*, parodie de *Mahomet*, de Voltaire (L. Van Roosbroeck), etc. Sont en préparation, une *Bibliographie* de Pierre Bayle (S.-L. Gerig et L. Van Roosbroeck); une étude sur les derniers *dandies* : Proust et de Montesquieu (J.-A. Owen); un travail sur Casimir Delavigne, dramaturge (D.-A. Moore), etc.

ALEXANDRE RALLY et GETTA HÉLÈNE RALLY. *Bibliographie franco-roumaine*, tomes I et II. Paris, Ernest Leroux, 2 vol. in-8° de LX-402 et 474 pages.

Un diplomate roumain qui ne fut pas un inconnu à Bruxelles, Georges Bengesco, avait commencé jadis une *Bibliographie franco-roumaine du XIX^e siècle*, qui en est malheureusement restée au tome I. Deux étudiants, venus en France de la « Belgique de l'Orient », comme on disait naguère, se sont intrépidement attelés à une tâche analogue, et l'ont, en six ans, menée à bien. Grâce leur soit rendues ! Leur *Bibliographie* a déjà, sur l'essai de Bengesco, l'avantage essentiel d'être terminée. Elle est, de plus, infiniment plus complète : au-delà de 8000 numéros, au lieu d'un bon millier. Le tome I répertorie les ouvrages — livres, brochures, tirages à part — écrits en français par des Roumains ; le tome II les ouvrages en français relatifs à la Roumanie. Une seconde partie, en préparation, contiendra les articles de périodiques : revues et journaux.

Dans une intéressante introduction où ils exposent leur méthode de travail et signalent les difficultés rencontrées, les deux auteurs s'excusent à l'avance des lacunes et des erreurs, presque fatales en pareille matière. Il semble, du moins, qu'ils ont poussé leur enquête avec infiniment d'ardeur et de soin. La disposition de l'ouvrage est logique et claire et un index détaillé facilite les recherches. Comblant une lacune, il rendra de signalés services. Quant aux défauts, ils ne se révéleront qu'à l'usage, et, en tout état de cause, il restera toujours aux auteurs l'honneur d'avoir entrepris ce que M. Mario Roques, dans une charmante préface, n'hésite pas à appeler « un livre de courage, d'enthousiasme et de foi ». G. CH.

S. CHARLETY. *Histoire du Saint-Simonisme (1825-1864)*. Deuxième édition. Paris, Hartmann, 1931, 386 pages.

La première édition de ce livre a paru en 1896. Il n'est pas, depuis lors, un seul historien étudiant l'histoire de France, entre 1825 et 1848, et spécialement celle des idées politiques et sociales de cette époque, qui n'ait largement puisé à cette source de renseignements de toute nature sur la plus importante des écoles socialistes de l'époque romantique. Le volume ne se trouvait plus en librairie. Son auteur, déférant au désir qu'on lui exprimait souvent, a jugé avec raison qu'il serait utile de publier une deuxième édition de son ouvrage, en l'augmentant d'une bibliographie, abondante et méthodique, qui mentionne, avec les œuvres de Saint-Simon et de ses disciples, tous les travaux critiques parus de 1833 à 1931 (*).

En y joignant aussi une série d'intéressantes illustrations, de portraits des Saints-Simoniens : du maître lui-même, d'Enfantin, de Bazard, d'Arlès-Dufour, de Michel Chevalier, de Carnot, de Félicien David, etc.

Après avoir caractérisé dans une brève introduction les conceptions du « précurseur », M. Charléty étudie son école, dont « l'histoire commence le jour de la mort de Saint-Simon. Au moment où il trouvait des amis, des disciples, il disparut » (p. 25) ; puis il montre comment la doctrine se transforma peu à peu en religion, lorsque le jour de Noël 1829, Enfantin et Bazard furent choisis comme chefs de la communauté (p. 66). Des adhérents nouveaux renforcèrent ses rangs, surtout au lendemain de la révolution de juillet. Les idées saint-simoniennes se répandirent par des journaux (*Le Globe*), par les prédications à Paris, en province, à l'étranger, en Belgique notamment (pp. 93-94). Au mois de février 1831, des « missionnaires » (Carnot, Laurent, Margerin, Dugied et Leroux) se rendirent à Bruxelles. La presse catholique leur étant hostile, les journaux libéraux protestèrent contre l'intolérance de leurs confrères de droite ; les saint-simoniens adressèrent une pétition au Congrès national et le gouvernement leur promit de faire respecter en leur personne le droit de parole et le droit de réunion. Les propagandistes durent cependant quitter Bruxelles ; ils allèrent à Liège. L'Université mit à leur disposition la salle académique ; 1,500 auditeurs écoutèrent l'exposé de la doctrine saint-simonienne par Laurent. L'accueil fut sympathique aussi à Huy, nettement hostile à Louvain. Au total, il ne resta guère de toute cette campagne que les vingt-quatre numéros de l'*Organisateur belge* (du 17 mai au 27 novembre 1831). M. Charléty n'a pu consacrer au saint-simonisme en Belgique que deux pages. On trouvera sur ces incidents des détails et des textes dans le livre de M. L. Bertrand : *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830* (pp. 96-137).

Le schisme de Bazard, après ses discussions avec Enfantin, la vie de la famille saint-simonienne après ce schisme et jusqu'à la retraite à Ménilmontant forment le sujet du troisième chapitre du deuxième livre. Puis vient le récit du célèbre procès qui suivit la mort de Bazard, en 1832 (chapitre IV). Le livre III, intitulé : *La dispersion des apôtres*, est consacré aux projets orientaux d'Enfantin, à l'expédition d'Égypte, au voyage d'Enfantin en Algérie. Vers la fin du règne de Louis-Philippe, le saint-simonisme se transforme, il se tourne vers la pratique industrielle (chemins de fer, canal de Suez). Avec la révolution de février, il semble renaître. M. Charléty précise l'attitude d'Enfantin et d'autres saint-simoniens vis à vis de la deuxième République. Enfin, il fait connaître les derniers actes, les derniers écrits d'Enfantin, et surtout son testament intellectuel : *La science de l'homme et la vie éternelle*. Puis, c'est la fin mélancolique, sous le second Empire, du « Père » et de ses disciples.

L'impartialité n'exclut pas chez un historien des sentiments de sympathie éprouvés pour ceux dont il décrit les pensées et les actes. M. Charléty possède ceux-ci et celle-là. Il a pu écrire dans sa conclusion : « Un des plus beaux élans de volonté de ce siècle, un immense effort vers un noble but aboutit à un désastre. La secte a

disparu dans l'oubli; les idées, toutefois, eurent un meilleur succès que les hommes; nous voyons autour de nous, vivantes encore, la plupart des erreurs et des vérités qu'ils énoncèrent » (p. 363). L'œuvre saint-simonienne a sa place dans l'histoire des idées; « aucune n'a plus sincèrement désiré, et même essayé, un commencement de réalisation » (p. 347). Et c'est à elle qu'il « faut faire remonter deux des formes de la pensée moderne, toutes voisines, quoiqu'elles ne soient pas nécessairement confondues dans les mêmes hommes : le positivisme et le socialisme » (p. 352). En ce qui concerne le socialisme, M. Charléty attire l'attention sur ce fait que le saint-simonisme, tout en contenant le germe de la doctrine collectiviste, lui a fourni peu de théoriciens et de militants; au contraire, c'est de lui qu'est né le mouvement « capitaliste » le plus considérable du siècle : d'anciens saint-simoniens ont compté parmi les seigneurs de la « féodalité industrielle ». Positivisme, socialisme, industrialisme, la pensée saint-simonienne se trouve donc à l'origine de ces trois mouvements. « Ce qui prouve que si une théorie est fautive, les morceaux en peuvent être bons » (p. 356).

Telle est la conclusion du beau livre de M. Charléty, qui joint à une grande richesse d'informations et à une méthode précise et claire deux autres mérites : l'agrément de la composition et l'animation du récit : à côté des théories on apprend à connaître les hommes qui les ont émises. On les voit vivre, on les entend parler. C'est une « résurrection ».

LÉON LECLÈRE.

A. LODS, professeur à la Sorbonne. *Israël des origines au milieu du VIII^e siècle*. (Un vol. in-8° de XVI-596 p., avec 3 cartes, 38 figures dans le texte et 12 plaches hors texte, *La Renaissance du Livre*, Paris, 1930, 40 francs.)

Cette publication fait partie de la *Bibliothèque de Synthèse historique*, qui ambitionne de décrire l'évolution de l'humanité. Cette importante collection, à laquelle collaborent d'éminents spécialistes, comprend deux séries d'ouvrages : l'une qui étudie la Préhistoire et l'Antiquité (l'Égypte, la Mésopotamie, la Grèce, Rome, ainsi que la Perse, la Chine et l'Inde), l'autre qui est consacrée aux origines du christianisme et au moyen âge. L'histoire d'Israël rentre dans cette seconde série, car l'Hébraïsme et le Judaïsme ont exercé une influence considérable sur le christianisme.

Le professeur Lods, considérant qu'Israël, par sa religion, occupe une place unique, « égale en importance à celle de la Grèce et de Rome », dans l'histoire de l'humanité, s'attache à l'étude de la formation et du développement de la religion d'Israël. Cette étude, sans aucun doute, implique l'examen attentif de la littérature hébraïque et juive, ainsi que des notions exactes sur la géographie de la Palestine, sur ses institutions et son histoire politique. Toutefois,

ces enquêtes préliminaires, quelque importantes qu'elles soient, ne doivent retenir l'attention qu'en fonction de la question essentielle, la religion. En conséquence, c'est l'évolution religieuse elle-même qui doit fournir le plan organique de l'histoire d'Israël.

M. Lods divise cette histoire en deux périodes. La première s'étend *des origines au milieu du VIII^e siècle*. Elle soulève trois questions importantes : 1^o Quelle était la culture de Canaan avant l'établissement des Israélites? ; 2^o Quelle était la situation sociale et religieuse des Hébreux avant leur installation en Palestine? ; 3^o Quel a été le résultat de la rencontre de ces deux civilisations?

La seconde période, qui commence vers l'an 750, présente une physionomie différente. Sur le terrain politique, c'est l'ère des invasions assyriennes et babyloniennes, ainsi que des dominations perse, grecque et romaine : la nation israélite disparaît ; la société juive se transforme en une « communauté religieuse », en une « sorte d'Eglise ». Sur le terrain spirituel, c'est le temps où apparaissent les prophètes, « qui ont introduit dans le monde antique une conception toute nouvelle de Dieu et de ses rapports avec l'homme ».

Une question capitale se pose à chacune de ces deux époques. Celle qui résume les préoccupations morales de l'ancien Israël est la suivante : les traditions des pères — tout particulièrement le culte de Jahvé — pourront-elles être maintenues tout en adoptant la civilisation des anciens habitants de la Palestine? Ou bien faudra-t-il renoncer à la civilisation cananéenne pour garder l'antique inspiration jahviste? — C'est ce conflit social et religieux entre les Cananéens et les Fils d'Israël qui résume la première période. Le conflit se termina par un compromis et dans une très large mesure par une fusion.

Dans la seconde période, le conflit se prolonge : les prophètes, du VIII^e au VI^e siècle, continuent la guerre aux influences cananéennes. Toutefois, la religion des pères étant, en fait, la religion hébréo-canéenne, la vraie question qui se pose est la suivante : Qui l'emportera? la religion du passé, fruit du compromis résultant de l'installation en Canaan, ou bien la piété des prophètes, issue d'une puissante inspiration spiritualiste? Cette seconde crise se termina, elle aussi, par un compromis, à savoir le judaïsme post-exilique.

Telles sont les conclusions qui se dégagent d'une interprétation religieuse de l'histoire d'Israël. Le conflit ancien entre la religion de Jahvé et la religion cananéenne est exposé dans un premier volume, celui que nous annonçons dans le présent article. Le second conflit fera l'objet d'un second ouvrage, qui paraîtra dans la même collection sous ce titre : *Des Prophètes à Jésus*. Il aura comme auteurs A. Lods et C. Guignebert.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse et en particulier à celle d'Israël et des origines chrétiennes, souhaiteront très prochaine la publication de ce second volume, qui complètera le tableau de l'étonnante destinée d'Israël dans l'ordre religieux. M. SCHVNS.

P. TEISSONNIERE. *Les principes de la nouvelle Réformation*.
II. *L'avenir du christianisme*. (Bruxelles, Foyer de l'Ame, 1930.
350 pages.)

Les *Principes de la nouvelle Réformation* font suite aux deux volumes d'enquêtes que M. le pasteur Teissonnière a publiés naguère sous ce titre : le *Mouvement de la nouvelle Réformation*. Ils analysaient les opinions professées en matière religieuse par Voltaire et Victor Hugo, par Renan et Tolstoï, par Maeterlinck et Guyau, etc. Dans le premier volume des *Principes* (qui a comme sous-titre le *Génie de l'évolution créatrice*) M. Teissonnière avait tour à tour étudié le problème de Dieu, la prière, les miracles, les étapes de la morale, les douleurs de la vie et de la mort.

Il consacre aujourd'hui une partie des chapitres de l'*Avenir du Christianisme* à Jésus et à l'Évangile, d'autres au dogmatisme et à la libre-pensée, au christianisme progressif, au christianisme social, au christianisme laïcisé, à la vie spirituelle enfin.

A toutes les pages de ce livre, pages écrites avec élégance et chaleur, sont posés de grands problèmes religieux et moraux. L'auteur s'efforce de les résoudre en s'inspirant d'un grand esprit de tolérance. Il veut extraire du christianisme tout ce qui en lui peut se concilier avec la science et fournir ainsi au monde moderne un idéal. Signalons l'intérêt particulier des considérations sur l'apparent antagonisme de la morale religieuse et de la morale laïque, et sur leur foncière ressemblance. « En réalité, tous les éducateurs, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, prêchent l'altruisme; tous, nous croyons à notre responsabilité individuelle et collective; nous avons le sentiment qu'une explication déterminante de la vie échoue au seuil de la conscience. Les accents de la prédication morale hors de l'Église ne sont pas inférieurs à ceux de la prédication religieuse (pp. 323-324). »

L. L.

MAURICE THOMAS. *L'Instinct, Théories, Réalité*. (1 vol., 335 pp.,
Biblioth. Scient. Payot, Paris, 1929).

L'auteur n'est pas un philosophe, mais un naturaliste, plus spécialement un entomologiste qui a publié de nombreuses études sur les mœurs et l'instinct des araignées dans le *Bulletin des Naturalistes Belges* et dans les *Bulletin et Annales de la Société Entérologique de Belgique*.

C'est dire que toutes questions métaphysiques sont rigoureusement écartées, l'auteur estimant que « leur discussion et leur solution ne ressortissent pas au domaine des sciences naturelles ».

C'est donc objectivement, à la lumière des seuls faits d'observation et d'expérience, que les théories de l'instinct sont discutées.

(1) Le troisième sera intitulé : *Le ciel, où est-il ?*

L'ouvrage comporte deux parties. La première donne un rapide résumé de l'historique de la question de l'instinct. La seconde expose, dans les termes mêmes de leurs auteurs, et discute les théories modernes qui ont été élaborées pour l'expliquer. Un appendice d'une quarantaine de pages examine la question de savoir si les animaux sont sensibles. M. Thomas estime que oui.

Ci-après les titres des principaux chapitres qui, mieux que tout commentaire, feront connaître les matières traitées et l'importance du volume :

Les théories modernes ont leurs sources dans les écrits des anciens naturalistes.

Paul Marchal et les degrés transitoires de l'instinct.

Hachet-Souplet et la genèse des instincts.

Le professeur E.-L. Bouvier et la vie psychique des insectes.

Etienne Rabaud et l'activité normale des organismes.

Louis Roule et les migrations des poissons.

Le docteur Cathelin et les migrations des oiseaux.

Georges Bohn et la naissance de l'intelligence.

Instinct et intelligence. La psychologie animale.

L'auteur est antitransformiste et il est certain qu'on n'est pas obligé de le suivre aussi loin. (Il n'est toutefois pas antiévolutionniste, comme il l'expose dans un avant-propos sur les mutations.) Il n'en reste pas moins vrai que sa critique des différentes théories est empreinte d'une grande logique, et qu'il rend à la science un grand service en en signalant les faiblesses, car il faut éviter surtout d'en arriver à se payer de mots.

Société des Nations. Recueil pédagogique. I, 3 ; II, 1 ; juillet 1930, janvier 1931. Secrétariat de la S. D. N., Genève.

Les deux derniers fascicules parus de cette intéressante publication, riche en renseignements les plus divers, contiennent entre autres des rapports importants relatifs à l'enseignement de la jeunesse. Leurs auteurs tâchent de résoudre ces questions : Comment faire connaître à cette jeunesse la Société des Nations et ses buts ? Comment développer en elle l'esprit de coopération internationale ?

On y trouve aussi des articles originaux. Signalons notamment celui de M. S. Piaget : *l'esprit de solidarité chez l'enfant et la collaboration internationale* ; *les réflexions sur l'éducation* de M. W. G. Aury, les pages très suggestives consacrées par M. C. Lebrun aux *voyages, rencontres et échanges de jeunesse* et les considérations de M. S. J. Warner sur *le rôle de la jeunesse dans les relations internationales*.

Comme il est naturel, le *Recueil pédagogique* de Genève étudie les questions pédagogiques d'un point de vue spécial, mais dans un esprit tout scientifique et en poursuivant un noble idéal : la prépa-

ration à la vie d'une jeunesse en qui, mieux que dans les générations antérieures, se développera l'esprit de compréhension et de coopération entre enfants de toutes les nations.

ANTOINE ANDA. *La musique et les musiciens de l'ancien pays de Liège*. Bruxelles, librairie Saint-Georges, 1930, 291 pages et XIX planches.

L'auteur apporte une importante contribution à la connaissance du mouvement musical qui s'est développé dans le diocèse et dans la principauté de Liège, pendant dix siècles, du VIII^e au XVIII^e siècle. A vrai dire, les origines sont obscures et il est difficile de prouver d'une manière absolue que des œuvres déterminées sont issues du pays de Liège avant le X^e siècle. Mais, ce qui est certain, c'est que très anciennement la Cour épiscopale de Liège s'est révélée comme un centre de culture musicale intense et que cette tendance s'est maintenue sans interruption jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Si Liège apparaît encore, de nos jours, comme une ville férue de musique, elle peut produire, à cet égard, des titres de noblesse comme peu d'autres villes d'Europe.

Il n'est pas douteux que les premières manifestations musicales dont on ait conservé trace avaient un caractère religieux. La Cour des Princes Evêques était le centre de la vie intellectuelle. Aussi les offices divins devaient-ils forcément inspirer les musiciens qui vivaient sous sa protection. L'office de l'Invention de saint Etienne, l'office de la Sainte Trinité et l'office de saint Lambert, qui sont parmi les premières productions connues à Liège, attestent la vitalité d'un mouvement musical existant depuis le X^e siècle.

Quelle était la nationalité des auteurs? C'est un point sur lequel il paraît impossible de se prononcer d'une manière certaine. La musique a eu, pendant bien des siècles, un caractère essentiellement international. Les musiciens, hommes d'Eglise, voyageaient beaucoup. Ils n'avaient guère d'attaches régionales et ne craignaient pas les plus longs déplacements. Les influences étrangères sont donc certaines. En revanche, il n'est pas moins certain que de nombreux musiciens, répandus dans les Cours européennes, étaient Liégeois. Ils avaient, vraisemblablement, reçu une forte préparation théorique et pratique dans les écoles de la cathédrale Saint-Lambert ou des abbayes de Saint-Laurent, Saint-Jacques ou Saint-Gilles, où se conservait la tradition de quelques grands maîtres, comme les Hubald, les Rupert, les Goderan.

La plus illustre chapelle musicale, la Schola Romaine, notamment, comptait parmi ses membres un important contingent de Liégeois, dont le souvenir a été conservé jusqu'à nos jours. On voit même certains de ces musiciens s'élever aux plus hautes fonctions.

La musique religieuse n'a pas absorbé toute la puissance créatrice des habitants de la principauté de Liège. La musique profane y

avait pris aussi un grand développement, mais les documents qui nous révèlent les œuvres créées ou exécutées par les bardes, les trouvères et les ménestrels sont infiniment rares. Il faut cependant admettre une activité constante des musiciens profanes, puisque la ville de Namur possédait une renommée particulière pour l'enseignement des instruments, au XIV^e siècle, renommée qui s'étendait à l'étranger, et que les instrumentistes étaient formés en compagnie, soumis à certaines obligations.

L'absence de documents nous empêche d'apprécier la valeur musicale des œuvres de cette époque. Il est regrettable, évidemment, de ne rien connaître de ce Louis Sanctus, de Beerighen, clerc du diocèse de Liège, qui fut l'ami de Petrarque, familier du cardinal Colonna, et qui mourut, en 1361, à Avignon, laissant le souvenir d'une souveraine habileté dans l'art musical.

A partir du XV^e siècle, les musiciens liégeois se font remarquer dans les Cours des souverains de Bourgogne, de France et des pays germaniques. Beaucoup de ces instrumentistes nous sont encore connus, sans que l'on voie, cependant se révéler de très grande personnalité. C'est au XVIII^e siècle, enfin, que la musique atteignit, semble-t-il, son apogée à Liège. Les exécutions musicales y étaient excellentes et la production des compositions mérite d'être retenue, tant au point de vue de la musique profane que de la musique religieuse. La musique de théâtre, notamment, y prit un développement important. C'est Grétry qu'on peut considérer comme le musicien dont la renommée s'est le plus répandue.

M. Anda nous fait connaître par le détail cette curieuse histoire. Il évoque un grand nombre de noms, qui sont tombés dans l'oubli, parce que les personnalités qui les portaient ne se sont jamais élevées jusqu'à la gloire. Si le pays de Liège a été constamment un pays d'excellents musiciens, il n'a pas, semble-t-il, produit de musiciens de génie. Mais l'intérêt de la vie musicale ne se concentre pas tout entier dans quelques personnalités illustres. Les aspects moins célèbres de la vie des musiciens méritent aussi d'être connus, sans quoi on n'aurait qu'un tableau imparfait et souvent inexact de l'histoire de la musique.

Les patientes recherches de M. Anda, l'érudition extrêmement étendue dont il fait preuve dans son ouvrage rendront de considérables services aux musicologues.

Marc. V.

CHARLES SANFORD TERRY. *Bach : The Historical Approach*. (1 vol. in-8° de 158 pp. ; London, Oxford University Press, 1930.)

Dans une note placée en tête de ces essais, l'auteur — auquel on doit déjà une série d'ouvrages de haute valeur sur J.-S. Bach — s'excuse de leur « forme semi-populaire » due à ce qu'ils ne font que

reproduire des « lectures » faites devant des auditoires de niveau différent, à New-York et dans d'autres villes des Etats-Unis et du Canada.

Il y a, en réalité, deux façons de faire de la vulgarisation. L'une a une origine et une fin primaires. L'autre est celle des maîtres qui, ayant épuisé un sujet jusqu'à la lie, peuvent se permettre d'en offrir une synthèse sans forfaire à la vérité objective par des simplifications inconsidérées. C'est à cette dernière catégorie de vulgarisateurs qu'appartient M. Terry. Le mérite principal de ses essais sur J.-S. Bach consiste dans le fait de présenter son personnage dans le plan de la relativité, de le situer dans l'histoire musicale, non comme une entité isolée, mais en fonction de son temps, du temps qui l'a précédé et du temps qui l'a suivi. Cette méthode, pour normale qu'elle doive paraître, est poussée ici à un tel degré d'intensité, qu'elle en devient, à proprement parler, personnelle dans sa réalisation. La connaissance minutieuse du milieu où a vécu Bach, de sa psychologie particulière, des circonstances matérielles et morales qui ont orienté son activité apportent, d'autre part, à l'auteur, des éléments de précision si caractéristiques, qu'il n'a aucune peine à introduire, dans son exposé, le maximum de vie compatible avec une documentation scientifique ennemie de toute tendance au « romancement ».

Au long de quatre chapitres respectivement intitulés : *The Historical Approach* ; *The Leipzig Cantorate in Bach's Time* ; *Bach's Cantatas* ; *The Choral in Bach's Usage* (1), M. Terry étudie, en des « comprimés » d'une lumineuse clarté, quelques-uns des problèmes essentiels qui se rattachent à l'existence et à l'œuvre du grand cantor. On ne peut rien trouver à reprendre à ces tableaux d'un dessin si ferme, d'une composition si heureusement équilibrée.

Dans le détail, une seule inexactitude à signaler, à savoir celle qui consiste à dire que « lorsque les sonates de Corelli pénètrent à Paris, en 1753, trois ans après la mort de Bach, on ne peut, à ce que l'on dit, trouver un seul violoniste capable de les jouer » (p. 24). C'est là, en fait, une pure légende, vu que le violoniste François Duval, mort en 1728, les exécutait fort bien. Au demeurant, les œuvres de Corelli étaient déjà répandues en France dès la première décennie du XVII^e siècle et il est établi qu'elles ont eu une influence considérable sur la technique des sonatistes français, bien longtemps avant la mort de J.-S. Bach. (cf. L. de la Laurencie, *L'Ecole Française de violon*, vol. I, p. 103 et vol. III, p. 130).

CH. V. D. B.

(1) Un 5^e et dernier chapitre : *A Genealogical Problem*, s'occupe d'un sujet qui entre plutôt dans le genre "curiosa", à savoir la descendance directe de J.-S. Bach, éteinte depuis 1871.

HENRY PRUNIERES. *Cavalli et l'opéra vénitien au XVII^e siècle.*
1 vol. in-8° de 120 pp. plus 40 planches. Paris, Rieder. (Collection : « Maîtres de la Musique Ancienne et Moderne »), 1931.

M. Prunières, que ses travaux antérieurs sur *Monteverdi*, *l'Opéra italien en France avant Lulli* et *la Cantate en Italie au XVII^e siècle* avaient préparé à fond pour disserter avec compétence sur l'opéra vénitien et son représentant le plus typique, Cavalli, nous offre, dans ce nouvel ouvrage, le modèle d'une monographie à la fois rapide, substantielle, solidement appuyée sur l'étude des faits et des documents.

A son sens il n'y a pas, à proprement parler, une « école vénitienne » de l'opéra, mais deux grandes individualités, Monteverdi et Cavalli, qui, travaillant toutes deux dans l'ambiance spéciale de la cité des doges, y créent des œuvres dramatiques pleines de force et d'originalité, qui répondent de façon idéale aux prédilections de leurs contemporains. Cavalli surtout est, avec ses qualités et ses défauts, merveilleusement représentatif de cet « esprit populaire » que M. Romain Rolland avait déjà signalé, il y a bien des années, et qui, s'il présente quelque danger au point de vue du goût, n'en est pas moins synonyme, dans bien des cas, de vie, de mouvement, de saveur pittoresque.

Indifférent au point de vue littéraire — ce en quoi il diffère profondément de Monteverdi —, Cavalli va son chemin avec un brio et une facilité de virtuose qui l'apparentent au Tintoret, tandis que l'auteur de *l'Incoronazione di Poppea* se comparerait plus exactement, d'après M. Prunières, au Titien, nature tout aussi riche, mais plus intérieure, moins improvisatrice. Il possède, au suprême degré, l'art de réaliser la puissance par les moyens les plus simples ; et, s'il obéit sans protester à l'esthétique souvent discutable des librettistes du temps, férus d'intrigues compliquées et d'imaginations baroques, c'est toujours, en définitive, pour en tirer des effets singulièrement attrayants, soit dans l'ordre dramatique proprement dit, soit dans l'ordre du décor, de la fantasmagorie ou du comique.

Tout cela est exposé par M. Prunières en une langue aisée, qui ne perd pas ses droits, lors même qu'il lui faut aborder des questions d'ordre purement technique, comme celles qui se rattachent à l'étude du récitatif, des ariosi ou des airs à forme fixe. Particulièrement bien venus sont les passages du livre où est évoquée l'atmosphère vénitienne du XVII^e siècle, et ceux dans lesquels, faisant la critique des libretti du temps, l'auteur égrène, avec esprit, des exemples typiques de la folle invraisemblance dont était friand le public italien de cette époque.

Plus de vingt pages de citations musicales inédites complètent l'ouvrage d'heureuse manière, ainsi qu'une belle série d'illustrations, pour la plupart des décors d'un faste et d'une stylisation parfois déconcertante d'audace.

CH. V. D. B.

Nous avons reçu les ouvrages suivants :

- ROGER BASTIDE. — *Les problèmes de la vie mystique.* (Paris, Collection Armand Colin, 1931.)
- JEAN BIRON. — *Une poignée de grains dans le vent...* (Première série, Paris, Alfred Costes, 1931.)
- JEAN DELVILLE. — *Krishnamurti, révélateur des temps nouveaux* (Bruxelles, 1928).
- FRANÇOIS HERTE. — *La Psychie et le Réalisme.* (II^e vol. du livre premier : *L'Au-delà ou le Réel inconcevable*, Herstal.)
- TER LASNE (Malgré tout. — *Vingt-deux poèmes belges précédés de quelques considérations sur l'avenir de la poésie.* (Brux., 1924.)

Droit

EMILIO BETTI, prof. Ordinario della R. Università di Milano, *Corso di Istituzioni di Diritto romano.* Volume primo : *Parte Generale* (Escluso il Processo.) (In-8° de VIII-632 pp., Padova, Casa editrice dott. Antonio Milani, 1929.)

Voici une excellente conception de la méthode d'un manuel d'enseignement qui, réduit à un aperçu sommaire, conserve une allure très scientifique. L'auteur a entendu donner à ses élèves un guide sûr qui les empêche de s'égarer dans le labyrinthe des règles juridiques ; mais il se réserve d'animer son exposé par un enseignement oral extrêmement vivant. Ici un choix judicieux d'exemples illustrera à merveille les formules abstraites des préceptes juridiques. Cette heureuse combinaison de la lettre figée et de la parole vivante produit assurément les meilleurs résultats didactiques.

Ajoutons que ce ne sont pas seulement les néophytes qui feront leur profit du livre de M. le professeur Betti ; car on sait que celui-ci est un historien du droit romain qui ne se désintéresse pas de la philosophie du droit, de sorte que son aperçu de la partie générale du cours d'institutes est à vrai dire un tableau philosophico-historique des préceptes généraux, qui sont à la base du système juridique des Romains. Ceci fait penser à la partie générale, mise en tête du code civil allemand du 18 août 1896. Tous les juristes en feront leur profit, et il leur sera sans doute permis de préférer rencontrer pareil exposé général et abstrait en tête d'un manuel d'enseignement, plutôt qu'au début d'un code.

G. C.

FRANZ CUMONT. *Un rescrit impérial sur la violation de sépulture.* Extrait de la *Revue Historique*, T. CLXIII. (Paris, Alcan, 1930. In-8° de 17 pp.)

EDOUARD CUQ. *Un rescrit d'Auguste sur la protection des res religiosae dans les provinces.* Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger.* (Paris, Sirey, 1930. In-8° de 27 pp.)

LEOPOLD WENGER. *Eine Inschrift aus Nazareth.* Extrait de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Rom. Abt., LI, 1931, pp. 369-397 (Weimar, Hermann Böhlhaus Nachfolger).

M. Cumont publie et analyse une inscription qui, depuis plus d'un demi siècle, était célée dans la collection Froehner à Paris. La dalle de marbre sur laquelle elle est gravée, vient de Nazareth. Le texte est une médiocre traduction grecque d'un original latin. C'est un rescrit adressé au légat de Syrie ou au procureur de Judée, qui avait soumis à l'empereur un cas concret de violation de sépulture. L'auteur du rescrit est vraisemblablement Auguste. L'objet du rescrit est la répression du crime de violation de sépulture, qui est frappé de la peine capitale.

Par ce document palestinien, nous sommes éclairés sur l'évolution du droit pénal romain en matière de protection des tombeaux. On admet couramment que nous ne savons rien de la répression de la violation de sépulture, qui remonterait au droit pontifical ou à la loi des XII tables. Ultérieurement l'édit du préteur créa une action privée *violati sepulchri*, qui assurait aux intéressés le profit d'une amende. Depuis les *Antonins*, les amendes sont perçues au profit des caisses publiques ou sacrées. Enfin aux siècles suivants des constitutions frappent directement la violation de sépulture de peines de plus en plus graves : la déportation, les travaux forcés et même la mort.

L'analyse très poussée du document de Nazareth conduit M. Cumont à mettre en doute la reconstitution historique courante de la législation pénale relative à la violation de sépulture. En rapprochant l'inscription de Nazareth, des termes d'une loi promulguée à Antioche le 12 février 363 par Julien l'Apostat (C. Th. 9, 17, 5; C. J. 9, 19, 5), on peut affirmer que : « lorsque le rescrit d'Auguste ordonne de punir les injures faites aux morts comme les outrages aux dieux et d'intenter contre le délinquant un procès capital, il n'innove en rien ; il remet simplement en vigueur les principes de l'ancien droit romain, qui regardait la violation de sépulture comme un quasi-sacrilège punissable du dernier supplice ». On peut donc émettre, au sujet du régime pénal de la violation de sépulture à Rome, la conjecture suivante : Au début, dans le droit pontifical, la sanction religieuse de la violation de sépulture était la *devotio*. Ensuite les XII tables, assimilant ce crime à un sacrilège, le punissent de la peine capitale. Avec l'affaiblissement des vieilles croyances, la rigueur envers les profanateurs de tombeaux parut excessive et, parce que le

châtiment était trop grave, les coupables restaient souvent impunis, en fait. Pour réagir contre cet abus d'indulgence, le préteur créa l'action privée *violati sepulchri*. Puis Auguste essaya de revenir à l'ancienne rigueur envers les profanateurs de tombeaux ; mais on peut douter que la peine capitale comminée par lui ait été longtemps et généralement appliquée. Dans la période d'anarchie, qui commence vers le milieu du troisième siècle, l'industrie criminelle des pillards de tombeaux se développe, et de là les lois impériales rigoureuses que nous trouvons dans les codes de Théodose et de Justinien.

M. Cumont complète son analyse du document palestinien en formulant une conjecture subsidiaire, au sujet de laquelle il se déclare loyalement fort hésitant, bien qu'elle soit assurément très séduisante. L'écriture augustéenne de l'inscription, dit-il, ne donne pas la certitude qu'elle serait du temps d'Auguste même, et laisse la latitude de la dater jusqu'au milieu du premier siècle ; il ne serait donc pas invraisemblable d'attribuer à Tibère le rescrit rapporté dans ce document. Si le cas soumis à l'empereur par le procureur de Judée était bien, comme il semble, le transfert illicite d'un cadavre, il se pourrait que le rescrit se rattachât au plus grand événement qui se passa en Palestine sous le règne de Tibère ; car lorsque le tombeau de Jésus fut trouvé vide, l'accusation s'accrédita que certains Disciples avaient dérobé le corps du Crucifié.

La publication et l'analyse du document palestinien par M. Cumont a provoqué tout de suite une étude minutieuse de ce document par M. Cuq. L'hypothèse subsidiaire du rescrit de Tibère, qui se rattacherait à la violation du tombeau de Jésus, est rejetée par M. Cuq, qui voit, dans l'inscription de Nazareth, un rescrit d'Auguste, mais propose d'en donner une autre explication que celle fournie par l'éditeur du document.

Selon M. Cuq le rescrit d'Auguste aurait une double portée : 1° Il étendrait à la Palestine l'application de l'édit prétorien *de sepulchro violato*, levant ainsi pour cette province toute hésitation à traiter en *locus religiosus* une parcelle du sol provincial, qui était la propriété soit du peuple soit de l'empereur ; en conséquence la violation de sépulture en Palestine aurait à être sanctionnée désormais par une action analogue à celle de l'édit du préteur. 2° En outre le rescrit d'Auguste aurait complété les mesures de protection des sépultures en prescrivant d'appliquer la peine capitale à ceux qui ont usé de violence pour profaner une sépulture.

La distinction ainsi tracée entre le profanateur violent et le profanateur non violent, et la portée donnée à cette distinction, sont des suggestions assurément fort séduisantes ; mais l'habileté et la vaste érudition de M. Cuq réussiront-elles à faire découvrir cette distinction à tout lecteur attentif du document palestinien ? D'autre part, si les doutes au sujet de la conception d'un *locus religiosus* dans le sol provincial avaient été levés par des prescriptions impériales telles que celles de notre rescrit, comment Gaius (2,7), qui affirme que ces

doutes sont définitivement dissipés à son époque, n'aurait-il fait aucune allusion au procédé des constitutions impériales (et sénatus-consultes ?), utilisé pour lever les doutes ?

La conjecture de M. Cumont fait apparaître la rigueur d'Auguste contre les violateurs de sépultures comme une réaction exagérée, vouée pratiquement à l'insuccès. Cette circonstance affaiblit-elle la vraisemblance de la conjecture ? On serait plutôt porté à croire qu'elle renforce la conjecture ; car ces réactions d'une rigueur excessive semblent appartenir à la manière habituelle d'Auguste. Un autre exemple du même genre est bien connu, à savoir : l'interdiction pour les avocats de recevoir des dons *ob causam orandam*. Auguste la reprend de la loi Cincia et y ajoute l'action en restitution du quadruple contre l'avocat contrevenant ; réaction excessive et vaine contre une transformation des mœurs (Ed. Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, 2^e édit., 1928, p. 525, note 1). Ici aussi les mœurs se sont jouées de la rigueur excessive d'Auguste.

A la différence de Cumont et Cuq, qui rattachent tous deux l'inscription de Nazareth à un rescrit, Léopold Wenger préfère lui donner pour source un édit. Il conjecture que l'inscription aurait été gravée sur un tombeau par le particulier *ad quem sepulchrum pertineat*. Celui-ci, pour prévenir toute violation de sépulture, aurait transcrit sur le tombeau, non seulement les menaces usuelles de sanctions religieuses et d'amendes civiles, mais même un aperçu des dispositions rigoureuses d'un édit impérial récent, auquel Wenger reconnaît une parfaite unité, à la différence de Cuq et de Cumont. Pour ce qui est de l'interprétation du document, les observations de Wenger confirment, dans l'ensemble, celles de Cumont plutôt que celles de Cuq.

G. C.

FERNAND DE VISSCHER, Professeur à la Faculté de Droit de Gand.

La Nature juridique de l'Abandon noxal. Extrait de la *Revue historique de Droit français et étranger*. (In-8 de 65 pp., Paris, Sirey, 1930).

— *L'Action noxale d'injures, Droit hellénique et Droit romain*. Extr. de la *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*. (In-8 de 17 pp., Haarlem, 1931).

On sait que, dans le droit romain comme dans beaucoup d'autres régimes juridiques anciens, le tort causé par les êtres (enfants, esclaves, animaux) placés sous la puissance d'un chef de famille peut donner lieu à l'abandon du coupable par le chef de famille. L'accord n'est pas fait sur le caractère de cet abandon, dit noxal en droit romain

Pour élucider ce problème, M. de Visscher utilise avant tout, comme il convient, les sources du droit privé romain ; mais par surcroît il ne néglige pas de chercher, dans le droit comparé et aussi dans le droit international des Romains, la confirmation de la solu-

tion qu'il propose. L'argumentation se distingue par la rigueur et la remarquable précision, auxquelles nous a habitué l'éminent professeur gantois.

Le résultat des nouvelles recherches de notre auteur, sur un sujet qui le préoccupe depuis longtemps, peut se formuler ainsi : L'abandon noxal est un acte unilatéral de désaveu ou d'abdication de puissance, et nullement un acte bilatéral de transfert des droits de puissance sur l'être coupable. C'est donc, conclut-il, que la responsabilité du tort pèse sur le coupable personnellement ; mais la possibilité pour la victime d'exercer son droit sur le coupable est subordonnée à la rupture de tous les liens qui unissent ce dernier à son groupe familial. Par une abdication ou un désaveu le groupe se désolidarise du coupable ; en outre, à la requête de la victime, le chef de famille devra procéder à la livraison matérielle du coupable, c'est-à-dire qu'après l'avoir désavoué en droit, il devra le rejeter en fait.

Dans sa seconde étude, M. de Visscher envisage l'application du régime de l'abandon noxal au cas particulier d'une *iniuria* commise par un esclave. Il montre clairement, à l'aide d'un papyrus rapproché de sources romaines, que pour la répression de l'*iniuria* commise par un esclave, l'édit du préteur romain s'est d'abord inspiré exclusivement du régime hellénique, où la victime infligeait à l'esclave coupable la peine de la flagellation, sous réserve de la faculté laissée au maître de payer l'amende, comme si lui-même avait commis le délit. Ultérieurement fut greffé sur ce système, emprunté au droit alexandrin, le système romain de la noxalité, et cette combinaison donna, dans le droit classique développé, le régime suivant pour la répression de l'*iniuria* commise par un esclave : L'action noxale d'injures ne se différencie pas des autres actions noxales (fondées sur d'autres torts causés par des esclaves), et par conséquent le maître y conserve, jusqu'après la condamnation, la faculté de se libérer par l'abandon noxal ; mais par surcroît (et ceci est la trace conservée du droit alexandrin), aussi longtemps que l'action noxale n'est pas engagée, le maître a la faculté de se soustraire à la formation du contrat judiciaire, en offrant à la victime la flagellation du coupable, laquelle est toujours tenue pour une satisfaction suffisante.

En droit byzantin, par suite de la disparition de la distinction entre le *ius* et le *judicium*, l'ordre des facteurs se trouve interverti dans le régime de l'action noxale d'injures : Maintenant l'action tend elle-même à la représentation de l'esclave *ad verberandum* ; quant au paiement de l'amende ou à l'abandon noxal, ce sont des facultés laissées au maître, avec cette réserve pourtant que, toutes les fois que la victime de l'*iniuria* avait subi un dommage matériel, elle était fondée à exiger l'amende ou l'abandon noxal, sans devoir se contenter d'une flagellation du coupable.

Ceci fournit un nouvel exemple des modifications du droit matériel, qui peuvent être la conséquence de transformations du régime de la procédure.

G. C.

F. MARTROYE, docteur en Droit, *La Répression de la Magie et le Culte des Gentils au IV^e siècle*. Extrait de la *Revue historique de Droit français et étranger*. (In-8 de 33 pp., Paris, Sirey, 1930.)

On considère souvent que les vingt-cinq constitutions, qui composent le titre « *de paganis, sacrificiis et templis* » du code Théodosien, rendent témoignage d'une persécution systématique du paganisme, qui aurait débuté au temps de Constantin. Notre auteur propose de faire une distinction tranchée entre les 12 premières constitutions, antérieures à l'an 395, et les 13 dernières, rendues à partir de cette date. Celles-ci seules proscrivent le paganisme, qui achevait de disparaître tout à la fin du quatrième siècle. Quant aux douze premières constitutions, émises au cours du quatrième siècle par des empereurs qui se glorifiaient encore du titre de *pontifex maximus*, elles avaient un objet assez éloigné de la persécution du paganisme : c'étaient des mesures de protection contre la magie, filéau et terreur de la société du Bas-Empire, au quatrième siècle.

Cette étude très fouillée a les solides qualités d'érudition, qui caractérisent les travaux de M. Martroye. On connaît bien les recherches du même auteur sur le testament de Saint-Grégoire de Nazianze, publiées en 1924 dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France : elles illustrent très utilement l'histoire du testament romain et fournissent notamment un exemple de clause codicillaire antérieur à 424, alors qu'on rattachait communément à cette date la consécration légale de pareille clause.

Il nous est particulièrement agréable de constater, dans cette Revue, que ces précieuses contributions à l'étude de l'histoire du droit et des institutions sont l'œuvre d'un savant, qui n'a pas perdu le souvenir de ses vieux Maîtres de la faculté de droit de Bruxelles de 1876 et qui fait grand honneur à l'enseignement de ceux-ci.

G. C.

Code civil de la République de Chine, traduit du chinois par HO TCHONG-CHAN, secrétaire de la Commission Législative et de la Commission de Codification Civile du Yuan Législatif. Introduction de Foo Ping-Sheung, ministre de Chine en Belgique, Président de la Commission des Relations Extérieures et de la Commission de Codification Civile du Yuan Législatif. Préface de Son Exc. Hu Hanmin, membre du Gouvernement National de la République de Chine, Président du Yuan Législatif. (In-8 de XXX-195 pp., Zi-Ka-Wei, Imprimerie de l'Orphelinat de T'ou-Sé-Wé; Paris, Sirey, 1930.)

Il va sans dire que les compilations de règles juridiques ne sont pas une nouveauté en Chine. Ce qui y est assez récent, c'est la tendance à harmoniser, tout au moins en certains domaines, tels que le droit des obligations et des biens, les règles du droit chinois avec le régime juridique de la civilisation occidentale. Les efforts de codifi-

cation à l'occidentale remontent au début du XX^e siècle, et c'est seulement après l'instauration de la République chinoise, que ces efforts ont eu un résultat précis et durable. Les parties du code chinois que nous avons sous les yeux, en une belle traduction française, sont : 1° Le livre des principes généraux du code civil (152 art.), promulgué le 23 mai et entré en vigueur le 10 octobre 1929. 2° Le livre des obligations (604 art.), promulgué le 22 novembre 1929 et entré en vigueur le 5 mai 1930; 3° Le livre du droit des choses (210 art.), promulgué le 30 novembre 1929 et entré en vigueur le 5 mai 1930.

Le code civil chinois, à l'exemple du code civil japonais du 28 avril 1896, s'est inspiré des meilleures codifications civiles occidentales. Les rédacteurs chinois ont naturellement mis à profit l'expérience japonaise et aussi l'expérience siamoise, qui avaient déjà fait passer au creuset des conceptions extrême-orientales, les systèmes juridiques occidentaux. En outre les auteurs du code chinois ont puisé largement et très judicieusement dans les codes occidentaux plus récents que le code japonais, notamment : le texte définitif du code allemand du 18 août 1896, le code civil (1907) et le code des obligations (1911) de la Suisse, entrés ensemble en vigueur le 1 janvier 1912, le code civil du Brésil de 1916, le code civil de la Russie soviétique de 1922, le projet franco-italien de code des obligations, etc.

Ce qui caractérise le code chinois, c'est qu'il réagit assez énergiquement contre les tendances parfois trop individualistes des codes occidentaux. En ceci, les juristes chinois perpétuent et élargissent une saine tradition de leur législation : de tout temps le droit chinois a été profondément marqué de l'empreinte familiale; l'activité individuelle, toujours maintenue dans le cadre de la famille, ne pouvait se développer qu'en parfaite harmonie avec l'intérêt de la famille. Aujourd'hui le cadre est élargi : c'est non plus dans le groupe familial, mais dans le groupe social, que les activités individuelles sont libres de se développer, pourvu qu'elles ne contrarient pas l'intérêt collectif. Par là le législateur chinois se garde soigneusement de l'écueil d'un individualisme excessif : « il n'assigne aux individus de droits ou de devoirs qu'en tant que l'exercice de ces droits et de ces devoirs tend au développement pacifique et ordonné de la communauté ».

Pour constater que le législateur chinois est réellement « à la page », il suffit de jeter les yeux sur n'importe quel article du code. Voici quelques indications prises tout à fait au hasard : La croix de l'illettré au bas du titre écrit peut être remplacée avantageusement par l'empreinte digitale (art. 3). Une capacité restreinte d'exercer des droits est expressément reconnue au mineur qui a accompli sa septième année (art. 13, 79 ss.). Les effets d'une déclaration de volonté sont précisés, spécialement en cas de discordance de la volonté vraie et de la volonté déclarée (art. 86 ss.). La responsabilité est établie, non

seulement pour la transgression coupable du droit d'autrui, mais aussi pour tout préjudice causé intentionnellement d'une manière contraire aux bonnes mœurs; cette dernière formule, parce qu'elle n'implique pas un empiètement sur le droit d'autrui, consacre la doctrine de l'abus des droits (art. 184 ss. à rapprocher des art. 148 ss.). La reprise de dette est régie par les art. 300-306. La novation est judicieusement exclue de l'énumération des modes d'extinction des obligations (art. 320). La possession est conçue selon les formules les plus récentes, avec distinction de la possession directe et la possession indirecte (art. 940 ss.); la séparation du possessoire et du pétitoire est conservée (art. 959, 962, 963), mais sans qu'on s'explique sur l'interdiction systématique de cumuler le possessoire et le pétitoire.

La traduction française du code chinois, outre qu'elle est rédigée en une langue très claire, est complétée par un index alphabétique fort détaillé, qui facilite les recherches et fait de ce livre un instrument de travail indispensable à tout comparatiste.

G. C.

Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Segretario Generale dell'Istituto di Studi Legislativi, Prof. Salvatore Galgano, Ordinario nella R. Università di Napoli. Volumi IV e V, Parte I (XXVI-1034 pp.), Parte II (1015 pp.), Parte III (850 pp.); Volume VI, Parte I, Fascicolo I (XVI-645 pp.). (Gr. in-8°. Roma, Edizione dell'Istituto di Studi Legislativi, 1930.)

L'activité de l'Institut d'Etudes Législatives de Rome est tout à fait remarquable. Nous avons signalé naguère la publication des trois premiers volumes de son très important annuaire (Bibliographie de cette Revue, année 1927-1928, pp. 81-82; année 1929-1930, pp. 19-20). Voici que paraissent simultanément en quatre gros tomes, les quatrième et cinquième volumes et la première partie du sixième volume de ce précieux annuaire.

Les quatrième et cinquième volumes, qui se réfèrent principalement aux années 1927 et 1928, sont fusionnés et présentés en trois parties. La première partie comprend d'importantes études doctrinales qui sont dues à des jurisconsultes éminents de toutes nationalités. On remarquera, parmi ces études, un ensemble imposant de travaux consacrés au projet franco-italien de code des obligations. Viennent ensuite des analyses critiques des principales publications juridiques récentes. Enfin un index bibliographique très complet est dressé pour les pays suivants : Italie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Esthonie, France, Grèce, Grande-Bretagne, Yougoslavie, Lithuanie, Pologne, Roumanie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Suisse, Allemagne et Hongrie. La deuxième partie présente une revue du mouvement législatif dans chacun des mêmes pays, plus la Yougoslavie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ces relevés

méthodiques et très complets sont dressés pour chaque pays par un juriste très qualifié du pays même. La troisième partie se compose d'une suite de tableaux de l'état de la jurisprudence dans les pays suivants : Italie, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Suisse, Allemagne et Hongrie ; en outre une section finale est consacrée à la jurisprudence des tribunaux arbitraux mixtes.

Enfin, le premier fascicule de la première partie du sixième volume marque un léger changement de méthode. Désormais chaque volume se composera de deux parties : la première, consacrée à la doctrine et à la jurisprudence, la seconde, à la législation. Le premier fascicule de 645 pages contient de nombreux articles doctrinaux, parmi lesquels on remarque un ensemble considérable d'études consacrées à la réforme du droit pénal et particulièrement au projet de code pénal italien. Suivent : des analyses de publications récentes, des index bibliographiques pour la Grande-Bretagne et la Roumanie, enfin des revues de la jurisprudence française et de la jurisprudence fédérale suisse en 1928.

Il est à noter que chaque tome de l'Annuaire se termine par des tables et index nombreux et très détaillés, qui facilitent singulièrement les recherches. Ainsi cet Annuaire aux vastes proportions est un instrument de travail aussi commode que précieux. Ajoutons que ce ne sont pas seulement les hommes d'étude qui l'utiliseront avec fruit, les hommes d'affaires y trouveront largement aussi leur compte, en ces temps de trafic international intense.

G. C.

GEORGETTE CISELET, avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles.

La femme, ses Droits, ses Devoirs et ses Revendications. Esquisse de la situation légale de la femme en Belgique et à l'étranger. (Gr. in-8° de 221 pp. Bruxelles, l'Eglantine, 1930.)

Voici, précédé d'une chaleureuse préface du bâtonnier Charles Dejongh, un tableau fidèle de la situation légale de la femme en Belgique et à l'étranger. C'est une publication qui réjouira tous ceux — et ils sont très nombreux — qui éprouvent une vive sympathie pour le féminisme. Car il y a ici un point de départ sûr pour le développement des revendications féministes. Mais n'est-il pas permis de croire que ces revendications trouveraient un appui plus solide encore dans un tableau autrement tracé de la condition juridique de la femme?

Je m'explique. Bien entendu, je ne songe pas à faire ici l'opposition, souvent indiquée, entre le fait et le droit, ni à rappeler que le rôle social assigné à la femme par les mœurs est infiniment plus ample que celui qui lui est réservé par le droit. J'entends rester sur le terrain du droit, et le regret que j'éprouve, c'est que notre auteur, au lieu de nous décrire la condition *juridique* de la femme, se soit confinée dans la description de la situation *légale* de la femme.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que l'image fidèle des droits de chacun doit se chercher, bien moins dans les textes rigides de la loi, que dans les interprétations plus souples et plus mouvantes de la pratique judiciaire et même extra-judiciaire. La preuve la plus convaincante vient d'en être faite d'une manière générale par la publication du remarquable Cours de Droit civil positif français de M. le doyen Josserand, qui expose le droit actuel et vivant consacré par la jurisprudence, plutôt que le droit figé dans la lettre des Codes. Précisément la matière si discutée aujourd'hui des droits de la femme est l'un des départements du droit dans lesquels les tribunaux donnent volontiers libre carrière à leur dialectique habile, et où l'on pourrait peut-être même relever quelques-unes de ces hypocrisies salutaires devant lesquelles la jurisprudence ne recule pas pour adapter aux mœurs nouvelles de vieux textes surannés. Dans les pays régis par de vieux codes comme les nôtres, c'est dans la pratique consacrée et non dans la lettre des textes qu'il faut puiser les éléments d'une description vraie de la condition juridique de la femme. Les égards dus à l'interprétation (avec ses expédients et artifices bien connus) reçoivent même un témoignage éclatant en tête de maints codes récents, qui prennent soin de nous mettre en garde contre un asservissement déraisonnable à la lettre de leur texte. L'article premier du Code civil suisse de 1907 proclame : « La loi régit toutes les matières auxquelles se rapportent la lettre et l'esprit de l'une de ses dispositions. A défaut d'une disposition légale applicable, le juge prononce selon le droit coutumier et, à défaut d'une coutume, selon les règles qu'il établirait s'il avait à faire acte de législateur. Il s'inspire des solutions consacrées par la doctrine et la jurisprudence ». L'article premier du Code civil de la Russie soviétique de 1922 exprime dans une formule beaucoup plus large la grande latitude qu'il entend laisser aux tribunaux pour l'exacte délimitation des droits de chacun : « Les droits civils sont protégés par la loi, sauf dans les cas où ils sont exercés dans un sens contraire à leur destination économique et sociale ».

Nos lois ne contiennent aucun texte d'apparence si subversive. Et pourtant, précisément dans le domaine des droits de la femme, notre pratique administrative nous met en présence de solutions presque révolutionnaires, telles que celle-ci : dans nos bureaux de poste, nous voyons tous les jours des femmes mariées, qui ne sont assistées ni autorisées, encaisser le montant de chèques postaux établis à leur nom. Des instructions administratives du ministre des Postes ont-elles donc la vertu de déroger à la disposition générale de l'article 217 du Code civil? Ce seul exemple pris au hasard ne fait-il pas suffisamment apparaître qu'on ne saurait se rendre un compte exact de la condition juridique de la femme en se tenant trop fidèlement et trop exclusivement à la lettre de nos lois.

Que M^{me} Georgette Ciselet ne s'avise surtout pas de voir, dans les observations qui précèdent, un blâme. Je pense, avec M. le bâtonnier

Dejongh, qu'elle a fait œuvre fort utile et fort méritoire. Le succès de son livre la forcera certainement à en préparer bientôt une nouvelle édition. Elle se souviendra peut-être de l'observation générale que j'ai cru devoir soumettre à ses réflexions, et je la sais jurisconsulte assez avertie pour ne pas reculer devant les recherches nouvelles et considérables que lui imposerait la méthode peut-être plus féconde que je me permets de lui suggérer, sans que, dans ma pensée, cette simple suggestion tempère le moins du monde mes louanges pour l'œuvre considérable déjà accomplie brillamment.

G. C.

JOSEPH RUTSAERT, avocat près la Cour d'Appel, docteur spécial en Droit civil. *Le fondement de la responsabilité civile extra-contractuelle*. Etude de doctrine et de jurisprudence contemporaine. (In-8° de 322 pp. Bruxelles, Bruylant; Paris, Sirey, 1930.)

Le droit privé n'a d'autre fin, en somme, qu'une coordination des intérêts individuels dans une organisation harmonique du bien commun. Même quand on subordonne la société à l'individu, en proclamant que la société n'existe que pour le bien de l'individu, on pourrait malaisément concevoir la vie de l'individu abstraite du milieu social. Or, s'il appartient au droit de concilier les activités individuelles qui s'affrontent dans la société, il semble que la fonction du droit se ramène à une délimitation précise de la sphère d'action réservée à chaque individu. Peut-on imaginer une tâche plus délicate que pareille délimitation, d'où apparaîtra la légitimité ou l'illégitimité d'une activité individuelle donnée? Dès qu'elle sort du cadre que lui trace le droit, une activité individuelle est illicite, parce qu'elle cesse d'être permise. Il faut donc que le droit prévienne pareille activité individuelle illicite ou, s'il n'y réussit point et que l'activité illicite de l'un se soit développée aux dépens d'autrui, qu'il assure une indemnité aux victimes de cette activité débordante. Le devoir d'indemniser découle, dit-on, de la responsabilité de l'agent. Cette terminologie étant adoptée, il se devine que le régime de la responsabilité des actes illicites est le problème central du droit privé. Aussi implique-t-il la solution de questions aussi délicates que nombreuses.

Ne convient-il pas de prévenir les actes illicites, avant de s'efforcer d'en effacer les conséquences fâcheuses? A cette fin, le mieux n'est-il pas d'organiser la responsabilité de façon à rendre chacun prudent dans ses actes et attentif aux droits d'autrui? Ce résultat ne serait-il pas obtenu le plus sûrement en n'infligeant la responsabilité qu'à un agent coupable, c'est-à-dire à celui auquel une action ou inaction peut être imputée à faute? N'y a-t-il pas lieu même, pour tenir mieux en éveil l'attention et la prudence de chacun, de graduer la responsabilité suivant la gravité de la faute de l'agent? D'autre part, du point de vue de l'indemnité qu'il convient d'assurer à la victime d'actes illicites, ne faut-il pas élargir le cadre de la responsabilité? Et d'abord, est-il indispensable que la victime ait subi un dommage réellement

évaluable en argent, et ne pourra-t-elle pas poursuivre une condamnation pécuniaire, qui aura le caractère d'une peine civile plutôt que d'une indemnité, lorsqu'il n'y aura soit aucun dommage, soit un dommage inévaluable en argent ou dommage purement moral? N'est-il pas souhaitable que la victime d'un tort puisse être indemnisée, même dans des cas où l'auteur du dommage est exempt de toute fraude, et n'y a-t-il donc pas lieu d'étendre parfois la responsabilité au delà des limites de l'imputabilité : par exemple, quand le dommage est dû à un agent dément, ou quand la confiance légitime commune est déçue par les conséquences d'un acte nullement coupable, ou même quand le dommage est la résultante d'un risque créé ou augmenté légitimement par l'agent? Le système, qui confine la répression de l'acte illicite dans l'indemnisation de la victime par l'agent responsable, ne doit-il pas faire naître la préoccupation d'assurer la victime du tort contre le risque d'insolvabilité de l'agent responsable? Enfin le système, qui fonde la responsabilité sur l'imputabilité, ne soulève-t-il pas le problème, pratiquement plus grave, de la répartition du fardeau de la preuve entre les intéressés?

Les lacunes et imperfections notoires du régime actuel de la responsabilité des actes illicites sont dues surtout au prodigieux développement des moyens de communication, lequel, par l'accélération du rythme des activités individuelles, accroît singulièrement les dangers de la vie en société. Dans la plupart des pays, une législation qui ignore encore, sinon le machinisme en général, du moins le téléphone, la locomotion automobile, la navigation aérienne, la radiophonie, etc., est péniblement adaptée par la pratique judiciaire aux conjonctures d'une vie sociale de plus en plus complexe. Il conviendrait donc, pour satisfaire aux exigences croissantes de la pratique, de suivre le mouvement des idées mises en œuvre par les diverses législations récentes, par exemple : le code allemand de 1896, articles 823 à 853, le code suisse des obligations de 1911, articles 41 à 61, le code de la Russie soviétique de 1922, articles 403 à 415, le code civil de la République de Chine de 1929, articles 184 à 198.

Une étude comparative des points de vue adoptés par les législateurs et les interprètes dans les pays qui nous entourent ne nous rendrait-elle pas moins intransigeants et ne nous aiderait-elle pas à découvrir une heureuse synthèse des systèmes de responsabilité? Peut-être fait-on fausse route en analysant isolément chacun des systèmes de responsabilité et en les opposant les uns aux autres, comme si un système ancien ne pouvait, sans se condamner à mort, faire son profit d'innovations introduites dans un système plus récent. On considère communément, par exemple, que, pour donner au risque créé une influence sur la responsabilité, il faut sacrifier le système de la responsabilité fondé sur une faute : la théorie du risque, dit-on, est en contradiction avec la doctrine de l'imputabilité. Et pourtant, serait-il si déraisonnable de voir, dans l'application de la théorie du risque, un perfectionnement du système qui rattache

la responsabilité à une faute ? Est-ce que l'agent, qui a créé un risque, ne doit pas, à raison de cette circonstance de fait, être prudent et attentif à ce point que sa responsabilité semble découler directement du risque créé ? N'y a-t-il pas ici un affinement excessif de la notion d'imputabilité, plutôt qu'un abandon de cette notion ?

L'étude comparative des régimes de responsabilité civile, pour être féconde, doit utiliser des analyses complètes et consciencieuses de chacun des divers systèmes de responsabilité. Le livre de M. Joseph Rutsaert nous fournit une excellente analyse du régime de la responsabilité dans le droit français et belge. Après une partie générale de 165 pp. consacrée à une exposition détaillée de la théorie de la faute comme fondement de la responsabilité civile, il est fait application de cette théorie à la matière spéciale des accidents d'automobiles, dans une seconde partie de 120 pp.

Les travaux de ce genre, qui se multiplient aujourd'hui, courent un risque grave, créé par les conjonctures présentes : le risque de rester trop fidèle à des formules théoriques, dépassées par les réalités. En effet, rien ne faisait prévoir au législateur, quand il formulait naguère la réglementation de la responsabilité civile, l'inextricable enchevêtrement actuel des activités individuelles dans la vie en société. Aussi peut-on dire que c'est dans la matière de la responsabilité que les interprètes trouveront les plus nombreuses occasions de suivre le conseil judicieux donné naguère par le premier président Ballot-Beaupré : « Le juge ne doit pas s'attacher à rechercher obstinément quelle a été, il y a cent ans, la pensée des auteurs du code en rédigeant tel ou tel article ; il doit se demander ce qu'elle serait si le même article était aujourd'hui rédigé par eux ; il doit se dire qu'en présence de tous les changements qui, depuis un siècle, se sont opérés dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions, dans l'état économique et social de la France, la justice et la raison commandent d'adapter libéralement, humainement, le texte aux réalités et aux exigences de la vie moderne ». (*Le Centenaire du Code civil*, Paris, Imprimerie Nationale, 1904, p. 27.)

Par la matière multiple et mouvante à laquelle elle s'applique, la réglementation de la responsabilité ne peut se concevoir sainement que sous l'aspect d'un ensemble de directives qui laissent forcément au juge une grande latitude d'appréciation. Si pareil régime n'effraie nullement M. le premier président Ballot-Beaupré, il faut reconnaître pourtant qu'il n'est pas du goût de la masse des interprètes. Epris de sécurité pour les justiciables et de quiétude pour eux-mêmes, la plupart des interprètes nourrissent l'illusion de trouver, dans un système de purs raisonnements, logiquement établi, la solution uniformément rationnelle de tous les problèmes soulevés par les innombrables variétés de torts ou dommages, auxquels nous sommes exposés ; à leurs yeux, pour la solution des problèmes de responsabilité, la déduction logique prime l'observation des faits, en ce sens que, un système abstrait étant établi sur un enchaînement logique de raison-

nements, les circonstances de fait ne sont relevées que pour faire entrer chaque espèce particulière dans les cadres d'une théorie abstraite préétablie. Faut-il ainsi plier les faits aux doctrines, comme on le fait couramment dans la réglementation juridique de la responsabilité? Notre auteur ne se défend pas de cette tendance, d'ailleurs très répandue; et il faut reconnaître que sa critique des doctrines est souvent fort judicieuse. Mais il est permis de souhaiter que la réglementation juridique de la responsabilité soit demandée à la méthode inverse, qui plie les théories aux faits. Alors, comme les faits, c'est à dire les réalités, se diversifient presque à l'infini, on ne pourra attendre raisonnablement du législateur que des directives générales, pour l'application desquelles il faudra faire crédit au bon sens du juge. Cette méthode ne paraîtra certes pas subversive à tous ceux qui n'ont pas perdu le souvenir du célèbre discours préliminaire du projet de code civil; car déjà Portalis se rendait parfaitement compte que le législateur est incapable de connaître et de calculer d'avance tout ce que l'avenir nous réserve: ce serait pour lui une dangereuse ambition de vouloir régler tout indistinctement, afin de ne rien abandonner à la décision du juge. (Consulter: *Mémoires de l'Académie Internationale de Droit comparé*, tome I, Berlin, Londres, Paris, 1928, pp. 114 à 116.)

G. C.

EMILE VAN DIEVOET, Professeur à l'Université de Louvain, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Vice-Président de la Chambre des Représentants. *Le Bail à Ferme, Notions de Droit pratique*. Troisième édition, avec la collaboration de Louis Delvaux, Avocat. (In-8° de 179 pp., Louvain, Boerenbond belge, 1930).

Ce livre, disent les auteurs, n'est pas fait pour les professionnels du droit. Il se borne à poursuivre le but pratique d'éclairer les non-juristes, que sont généralement les bailleurs et preneurs de biens ruraux, sur leurs droits et leurs devoirs. Pour réaliser cette initiation juridique, les auteurs se gardent bien de renvoyer aux sources ou de reproduire dans leur forme originale les textes légaux; car, — remarquent-ils avec une finesse qui n'est pas dépourvue d'humour. — « les non-initiés font bien de ne pas les lire ».

Le plan de l'exposé est parfaitement inspiré des nécessités de la pratique. Les phases par lesquelles passent les relations juridiques de bailleur à fermier sont décrites dans les six chapitres suivants: 1) Conclusion d'un bail à ferme; 2) Analyse d'un bail à ferme; 3) Sanctions et garanties; 4) Durée du bail; 5) Fin du bail; 6) Après la fin du bail: droits et obligations du fermier sortant. L'ouvrage est complété par un excellent formulaire, suivi d'un index alphabétique et d'une table des matières, qui facilitent singulièrement les recherches. Nul doute donc qu'il ne rende aux ruraux non-juristes les plus signalés services. Mais ce serait une erreur de croire que les techniciens du droit ne pourraient pas, eux aussi, faire grand

profit du livre de MM. Van Dievoet et Delvaux ; car on sait que, depuis la guerre, et spécialement en ces dernières années, la législation belge sur le bail à ferme a été profondément modifiée ; à certains égards notamment il s'est trouvé que la règle de la liberté des contrats a été sacrifiée. Sur cette dernière tendance de la politique législative, il va sans dire que nos auteurs ne prennent pas ici position ; mais il n'en reste pas moins fort instructif pour le juriconsulte d'avoir sous les yeux un tableau fidèle de l'ensemble des répercussions pratiques de réformes législatives qui s'affranchissent de certains principes théoriques traditionnels.

G. C.

J. P. HAESAERT, Professeur de Sociologie à l'Université de Gand, *Etiologie de la répression des Outrages publics aux Bonnes Mœurs* (In-16 de 261 pp. Bruxelles, l'Eglantine, 1931).

Dans quelle mesure le droit est-il fondé à imposer aux particuliers le respect de la morale ? Troublant problème des rapports de la morale et du droit en général. Pour ce qui est spécialement du droit pénal, on sait qu'il ne réprime nullement toute atteinte à la morale. Il réserve la rigueur de ses peines à ceux qui outragent la décence sexuelle, département fort limité de la morale, qu'on désigne couramment et improprement par l'expression trop large « bonnes mœurs ».

Pourquoi et quand s'est-on avisé de réprimer juridiquement les atteintes aux bonnes mœurs ainsi entendues ? Telle est la question que M. le professeur Haesaert s'efforce d'éclairer. Il a réuni beaucoup d'observations intéressantes sur l'attitude de la loi et de l'opinion au regard de la sexualité, dans les diverses civilisations auxquelles nous devons la formation de nos mœurs modernes. Sa conclusion est que c'est seulement à la fin du XVIII^e siècle que le dégoût de l'obscénité devient plus général et plus profond : au temps de la Révolution, la réprobation de l'obscène apparaît comme une réaction contre l'ancien régime, son luxe et ses mœurs faciles. Les intellectuels des villes, qui constituaient le tiers-état, réussirent à imposer leur mentalité et leurs dégoûts à la masse, à une époque où les sentiments et les idées étaient réputés universels. Ainsi passa dans le code pénal la répression de l'obscène.

Mais quelle est la cause de la réprobation croissante de l'obscène ? Pour notre auteur, le dégoût de la sexualité « révèle une déficience de l'intégrité organique ». La réprobation spontanée de l'obscène est le résultat d'un état dépressif qui va de la simple fatigue à la manie caractérisée. Sa généralisation relative, en partie foncière, le plus souvent superficielle, est un phénomène local et temporaire lié à un état particulier de la civilisation. L'arrivée au pouvoir d'individus, affectés d'une idiosyncrasie en réalité morbide dans des circonstances sociales favorables, a permis de mettre la susceptibilité sexuelle sous la protection de la loi. » Ceci révèle que « le droit,

reflet fidèle du groupe, à la fois logique et paralogique, n'est pas exempt de ce grain de folie qui affecte toutes les choses humaines ».

Les observations de M. le professeur Haesaert sont assurément instructives et sa thèse, habilement présentée, est très suggestive. Son livre réussira-t-il à désarmer les esprits attardés qui persistent à chercher dans l'utilité sociale la justification des rigueurs du droit dit pénal? L'utilité, qui justifie la prophylaxie des maladies sociales, justifie semblablement les mesures juridiques de défense contre la propagation de certains poisons sociaux. Et de même que les maladies sociales changent avec les temps et les lieux, de semblables changements peuvent se produire dans ce que l'on considère comme des poisons sociaux. Cette dernière transformation est habilement illustrée par l'exemple original et peut-être parfois un peu paradoxal, fourni par le livre de M. le professeur Haesaert.

G. C.

YVES GUILLET, lauréat de la Faculté de Droit de Caen, docteur en droit. *De l'Administration des Successions indivises*. (1 vol. in-8° de 291 pp., Bayeux, R. P. Colas, 1930.)

Le Code Civil ne contient qu'une seule disposition relative à l'administration des successions indivises : c'est celle de l'article 826 qui revêt un caractère tout à fait exceptionnel. Pourquoi ce silence du code? Pour une raison d'ordre général, d'abord : la conception française de l'héritier, continuateur de la personne, rend, théoriquement, inutile l'élaboration de règles générales sur la gestion des patrimoines successoraux. Ensuite, pour une raison particulière aux successions indivises. L'absence de réglementation quant au fonctionnement des indivisions héréditaires est raisonnée; elle a été voulue par les rédacteurs du code. En effet, l'indivision est, aux yeux du législateur de 1804, un phénomène anormal et nuisible en principe. Cela explique que, s'il a permis à l'indivision héréditaire d'exister, il la considère comme un état transitoire dont les effets seront anéantis rétroactivement par l'effet déclaratif du partage. Cet état de disgrâce où le législateur tenait l'indivision apparaît clairement dans l'article 815 C. Civil qui dispose que nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, comme aussi dans l'article 883 C. Civil qui formule la règle du partage déclaratif.

Depuis 1804, le développement et la multiplicité des diverses formes de richesses et aussi la volonté fréquente des cohéritiers de demeurer dans l'indivision ont amené les auteurs et la jurisprudence à s'occuper du problème des successions indivises, problème auquel la solution du code, faite surtout d'abstention, ne suffisait plus. C'est ainsi que M. Siesse fit paraître une thèse sur l'indivision héréditaire en droit comparé. Que M. Capitant consacra à cette question, envisagée en droit français seulement, des articles parus dans la revue critique de 1924 et 1929 et un chapitre important de son cours de

droit civil approfondi (1927-1928). Le rôle de la jurisprudence dans cette question s'est révélé tout récemment très important et très judicieux. L'intervention du législateur s'est limitée à des mesures particulières et impropres à nous montrer une tendance précise.

L'ouvrage de M. Guillet vise « à rassembler les données du problème pour en tirer les principes généraux susceptibles de répondre aux désirs de la pratique, tout en demeurant dans le cadre des idées générales énoncées par la loi ». M. Guillet fixe le stade actuel de l'évolution doctrinale et jurisprudentielle de la question de l'administration des successions indivises, question complexe et austère au premier abord, mais qui ne tarde pas à devenir attrayante, pour peu qu'on l'approfondisse, car elle présente un ensemble rare d'intérêts juridiques, pratiques et économiques.

Pour qu'il y ait véritablement succession indivise il faut qu'il y ait plusieurs acceptants. La gestion de la succession pendant la période de délibération est limitée par la loi. Ce n'est qu'à partir du moment où il y a pluralité d'acceptants que ceux-ci peuvent se comporter comme de véritables coindivisaires de la masse héréditaire. Voilà donc l'étude de M. Guillet nettement délimitée. Le fil conducteur de cette étude est la notion d'entente, d'accord entre coindivisaires, notion qui est non seulement la condition même de l'existence de l'indivision, puisque l'article 815 permet à tout cohéritier de demander à tout instant à sortir de l'indivision, mais notion qui est encore essentielle à l'administration de cette indivision. M. Guillet dégage parfaitement cette notion en nous exposant la physionomie juridique actuelle et le fonctionnement de l'indivision héréditaire. C'est l'objet de la première partie de son ouvrage.

Ensuite, M. Guillet montre les avantages découlant de l'entente des coindivisaires, celle-ci leur permettant d'organiser l'administration d'une manière extrêmement large.

Enfin dans la troisième partie de son ouvrage, M. Guillet nous montre les conséquences déplorables que pourrait avoir la mésentente si on appliquait strictement le principe de la nécessité de l'accord unanime. Il nous dit par quels moyens de droit on valide un acte d'administration accompli par une partie des coindivisaires et comment l'on peut avoir recours en cas de désaccord à l'arbitrage du juge.

En manière de conclusion, M. Guillet se demande s'il est souhaitable que des réformes interviennent. La question qui se poserait est celle-ci : Comment éviter les conséquences nuisibles du *jus prohibendi* appartenant à chaque coindivisaire ? M. Guillet envisage successivement l'application d'un système majoritaire et celle d'une présomption de mandat tacite : il les écarte comme étant contraire, à la nature juridique de l'indivision héréditaire. Il envisage aussi le système par lequel les cohéritiers confieraient la gestion de l'indivision à l'un d'eux ou à un tiers — dans le cas où ils ne s'entendraient pas, ils auraient à s'adresser à la justice pour faire désigner cet administra-

teur — mais il réfute ce système au nom du principe de la liberté des coindivisaires et il en arrive à conclure que la combinaison doctrinale et jurisprudentielle actuelle est parfaite et qu'il n'y a pas matière à réforme législative : « L'autorité judiciaire pare aux inconvénients qui pourraient résulter de la non utilisation par les cohéritiers de la liberté que leur reconnaît la loi quant à l'organisation de l'indivision. Elle s'emploie ainsi, à remplacer un régime purement négatif par un régime positif en tenant compte des intérêts des héritiers, des tiers et des biens indivis ». M. Guillet remarque d'ailleurs que la seule intervention législative appréciable (loi belge du 8 juillet 1924) consacre cette combinaison.

L'étude très approfondie de M. Guillet est spécialement intéressante en ce qu'elle comble une lacune. Elle nous montre une fois de plus la doctrine secondant de manière efficace la jurisprudence dans l'interprétation de textes ou de principes que l'évolution sociale depuis 1804 a rendus inapplicables et que le législateur n'a pas encore adaptés aux nécessités de l'heure présente.

Oserions nous reprocher cependant à M. Guillet d'attaquer le système de la délégation de la gestion par les coindivisaires à l'un d'eux ou à un tiers, au nom du principe de la liberté des coindivisaires et d'élire ensuite un système où cette liberté est subordonnée à une entente bien improbable entre les sujets de l'indivision ?

M. C.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.